This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.1.5

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS.

TOME XIIIe—VIIe ANNÉE.

LYON.
IMPRIMERIE DE L. BOITEL,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.
1841.

Digitized by Google

Fr 38.1.5

HARVARD COLLEGE
JUL 28 1914
LIBRARY.
F. C. LOWELL FUND

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS.

Poésie.

MÉLANCOLIA.

A M. Henri Brun (1).

I.

Le savoir est maudit, c'est l'enfant de l'orgueil !
Malheur à qui sondant les profondeurs lointaines

(1) L'admirable gravure d'Albert Durer, connue sous le nom de *Mélancolia*, a inspiré à ce jeune artiste, notre compatriote, un morceau de sculpture remarquable par l'expression, et qui figure honorablement au salon des Amis des Arts.

Digitized by Google

Des bois mystérieux ose franchir le seuil,
Et trouble en y plongeant l'eau des saintes fontaines !

Loin des sentiers battus il ne faut s'écarter,
Ni pour marcher tout seul, ni pour lire au grand livre;
Qui tend au vrai s'égare, et penser c'est douter,
C'est perdre ses beaux jours, c'est oublier de vivre.

L'arbre de la science est bien l'arbre fatal !
Le frisson prend tout homme arrêté sous son ombre,
Et qui goûta son fruit révélateur du mal,
Garde la lèvre amère et le visage sombre.

Anathème au savoir ! tristesse, effroi, remord !
Anathème à la main qui sonde et qui mesure !
Ah ! science ! maudis tes instruments de mort
Qui déchirent le sein de la mère nature;

Scalpel, règle et ciseaux, creuset gouffre béant
Qui pour l'or englouti nous rend vapeur et cendre;
Compas et sabliers, mesureurs de néant,
Livre où manque le mot qui ferait seul comprendre !

Foule, foule à tes pieds livre, équerre, et compas,
Que ton corps se redresse, et que ton œil se lève;
Le secret que tu veux, les livres ne l'ont pas,
O Mélancolia, poursuis sans eux ton rêve !

Regarde à l'horizon, plus haut, toujours plus haut !
Tout est vu désormais sur cette pâle terre;
Son soleil est terni, mais un astre plus chaud
Va colorer les fleurs de ta couronne austère.

Digitized by Google

Vois, sur cette comète et ce nuage noir,
Au-dessus des cités et du flot atlantique;
Le grand Albert Durer, triste, mais plein d'espoir,
Te montre un arc-en-ciel avec son doigt mystique.

C'est qu'il a bien compris, le vieux maître germain,
Que par delà le mal et ses métamorphoses,
Un œil serein là-haut sourit au genre humain,
C'est qu'il a vu l'amour planant sur toutes choses.

D'un savoir ténébreux rejette au loin l'ennui;
L'idéal s'est montré, ses signes sont fidèles,
O Mélancolia, c'est pour monter vers lui
Que l'artiste sacré t'a donné ces deux ailes!

II.

Un sourire a brillé sur le front créateur
Du vieux peintre attentif près du jeune sculpteur;
Il presse, tout joyeux de son œuvre comprise,
L'élève aux blonds cheveux contre sa tête grise.

Oui, c'est bien là ta pose, ô Mélancolia,
C'est bien ton corps puissant que l'étude plia,
Ton font large et marqué du désir de connaître,
Et tes sourcils tendus, et ton œil qui pénètre!

Faut-il qu'à tes regards le ciseau cherche en vain
A tailler dans l'espace un arc-en-ciel divin?
O sculpteur, c'est ainsi: tout art a sa limite;
Votre inspiration s'y heurte et s'en irrite;
Mais un art aide l'autre, et, si vous le voulez,
Le poète et ses vers à votre œuvre mêlés,

Digitized by Google

Aux hommes de ce temps tâcheront de traduire
L'œuvre du grand Durer qu'avec vous il admire.

Artistes, nous vivons sur un trésor commun,
Où puise tour à tour et qu'augmente chacun.
Le vers naît d'un clavier, d'un marbre qui respire,
Et le peintre à la voix du poète s'inspire;
Marchant tous ici bas sous le même flambeau,
Tous, tristes ou joyeux, vers un seul but, le beau !

Tenons-nous par la main, comme les sœurs divines,
Que la Grèce voyait, aux clartés d'un ciel bleu,
Entre les verts lauriers, danser sur ses collines,
Et tournons en cadence autour du même Dieu.

Victor DE LA PRADE.

LES TÉMOINS INDISCRETS.

Imité d'une ballade polonaise.

I.

Sous l'abri des ormeaux, seuls, vers la fin du jour,
Deux amants s'égaraient, en se parlant d'amour;
Ils se parlaient de près d'une voix douce et tendre,
Croyant qu'on ne pouvait les voir ni les entendre.

Mais la lune le soir se levant sur les bois,
Surprit le jeune couple et recueillit sa voix,
Et redit mot à mot à l'étoile brillante
Les serments du jeune homme et les vœux de l'amante.

Digitized by Google

Et l'étoile envoya, dans un tremblant rayon,
Leurs dires au ruisseau qui coulait au vallon,
Et le calme ruisseau dans sa langue plaintive,
Murmura les secrets des amants à la rive ;

Et la rive les dit à l'écho voltigeant;
Et l'écho les jeta sur les ailes du vent;
Et le vent frais du soir, égaré sous l'ombrage,
Les dit au rossignol qui chantait au bocage;

Et le chantre des nuits, chantre au brillant gosier,
L'oiseau musicien, perché sur un rosier,
Révéla le secret, sans le vouloir peut-être,
A la mère, appuyée au bord de sa fenêtre.

II.

Alors la jeune fille, exprimant ses regrets,
Maudissait en ces mots les témoins indiscrets :
« O Lune, qu'il te manque, au plus fort des orages,
« Ta nacelle d'argent et ton lit de nuages;

« Que l'étoile, du haut de sa tente d'azur,
« Cherche en vain, pour se voir, un flot brillant et pur;
« Que les eaux du ruisseau se desséchent, semblables
« A ces torrents d'été qu'engloutissent les sables;

« Que la rive n'ait plus, quand printemps va venir,
« Des arbres, des gazons, des fleurs pour l'embellir;
« Que l'écho voltigeant au vallon ne répète
« Que le cri de l'oiseau qui prédit la tempête;

« Que le vent, aujourd'hui si léger et si frais,

Digitized by Google

« Se mêle avec le souffle empesté des marais;
« Et que le rossignol, saisi dans une cage,
« Pleurant sa liberté, perde son doux ramage !....

III.

Mais la lune et l'étoile élèvent leurs fronts d'or,
Le rivage a des fleurs, le ruisseau coule encor,
L'écho poursuit le vent, et le rossignol chante;
Tout vit, se réjouit, tout.... excepté l'amante !

Constantin GASZYNSKI.

QUELQUES VERS

POUR

l'Inauguration du Cercle musical

de Lyon.

Des beaux arts parmi nous pour étendre l'empire,
Enfin vos soins pieux, aux accords de la lyre,
Viennent de consacrer cet humble monument,
Temple auguste où le Dieu fait l'unique ornement ;
Sanctuaire idéal, dont l'énigme sonore
Reste pour maint profane un secret qu'il ignore,
Et se traduit sans peine au cœur religieux,
A l'oreille attentive, en traits harmonieux.
Oui, l'imposante voix de l'orchestre qui tonne
Réalise, à mon gré, la forêt de Dodone.
Beethoven et Weber, les grands bardes germains
Poussent l'humanité vers de nouveaux chemins ;
Et ma fervente foi trouve dans la musique
Quelque oracle caché, quelque rêve mystique.

Digitized by Google

D'Orphée et d'Amphion les récits fabuleux,
Dans le chaos des temps symboles merveilleux;
Puis, des chants Tyrtéens l'influence guerrière,
Souvenirs que l'histoire a gravés sur la pierre;
Et, presque de nos jours, notre hymne des combats,
Changeant des laboureurs, des enfants en soldats;
Electrique refrain, talisman de la France,
Qui garde dans la paix sa terrible puissance!
De l'art qui nous unit par des nœuds fraternels,
Voilà les titres saints et les fruits immortels!

Plût au ciel que ma voix pût à votre mémoire
Retracer dignement des fastes pleins de gloire!
Je voudrais raconter les essais de Cambert;
Par degrés redescendre aux opéras d'Auber;
Chanter Hayden, et Mozart créant la symphonie
Où Ludwig Beethoven épuisa son génie.
Aux divins sons de l'orgue, au bruit de mille voix,
Aux accents qu'inspira le dogme de la croix,
Je ferais tressaillir les vieilles basiliques,
Vénérables débris des âges catholiques.
Handel, Palestrina, vous tous, grands musiciens,
Du psalmiste royal interprètes chrétiens,
Que ne puis-je, au milieu de nos lyriques fêtes,
Redire tous vos noms, mélodieux prophètes!

Mais bientôt de Jésus l'art déserte l'autel.
L'humanité, qu'enchaîne un doute universel,
En attendant un Dieu s'adorant elle-même,
N'est plus, dans l'univers, qu'un immense problême.
La musique en émoi fuit les temples muets,
Et va sur le théâtre oublier ses regrets.
Là, grave tour à tour, ou terrible, ou sereine,
Elle peint les plaisirs, la tristesse, la peine,

Digitized by Google

Le tumulte des camps, les chasses dans les bois,
Les transports amoureux, les querelles des rois.
Tantôt elle s'unit au drame des Atrides,
Et fait en cris aigus hurler les Euménides :
Tantôt elle nous montre et le gai Figaro,
Et Suzanne, et Rosine, et le vieux Bartholo.
A la voix de Bertram elle évoque les nonnes,
Peuple de feux follets les gothiques colonnes,
Ou conduit chez don Juan, au milieu du festin,
Le commandeur de pierre, emblême du destin.
Fable, histoire, légende, et drame et comédie,
Elle colore tout avec la mélodie.

Plus austère parfois, dédaignant le secours
De la scène, du chant, des danses, des amours,
La musique se borne au multiple langage
De l'orchestre, et c'est là son plus bel apanage.
Alors elle s'élève au dessus du réel,
Et, comme un pur encens, monte à l'azur du ciel ;
Ou bien, le désespoir, comme une mer profonde,
Déborde en ses accents où la tempête gronde;
Son vol, qui parcourait les plaines de l'éther,
Va se plonger soudain aux gouffres de l'enfer.
Sœur de la poésie, en des plaintes germaines
Elle traduit le cri des douleurs surhumaines,
Et de Faust, de Manfred, les immenses sanglots
Trouvent dans Beethoven de lugubres échos.
Mais ma muse s'égare en de nombreux méandres.
Je voulais célébrer nos modernes Terpandres,
Vanter le luth divin qu'illustra Tartini,
Et que la mort ravit au grand Paganini;
Parler du *quatuor*, et, malgré Fontenelle,
Donner à la sonate une gloire nouvelle.

Digitized by Google

Le sujet est trop vaste, et mon vers incertain
Faillirait, sous ma plume, à cet essor lointain.
Qu'ai-je besoin, d'ailleurs, d'exciter en vos ames
Le feu sacré des arts et ses ardentes flammes ?
Sans faiblir, poursuivons le but de nos efforts :
Ne formons qu'un faisceau, nous en serons plus forts.
Epurons au foyer le métal de notre œuvre,
Où mordra vainement la dent de la couleuvre,
Et puissions-nous, enfin, sur un sol vierge encor
D'un art venu des cieux planter le rameau d'or !

Henri DE CHAPONNAY.

ÉPITRE

au Rédacteur d'une Revue littéraire (1).

De tant d'amours divers que tout mortel ressent,
L'amour du sol natal est le plus innocent ;
Ses plaisirs sont les seuls que jamais on oublie ;
A leur doux souvenir un nœud sacré nous lie.
Gardons-nous d'affaiblir le penchant éternel
Qu'on éprouve en tout lieu pour le toit paternel.
Mais ce n'est déjà plus le modeste domaine

(1) Sous l'obligeante forme de l'épître, M. Florimond Levol nous adresse une spirituelle satire. Nous n'aurons pas l'égoïsme de la garder pour nous seul. Dans les portraits que sa fantaisie s'est plue à tracer, aucun de nos collaborateurs ne trouvera le sien ; ce sont là des types de convention, des figures dont les traits nous sont inconnus. Nous voudrions avoir plus souvent la collaboration de notre officieux critique, car nous ne pensons pas, ainsi qu'il le dit avec quelque malice,

Qu'aisément aujourd'hui le talent se remplace.

Le Directeur de la *Revue*.

Digitized by Google

Où l'on reçut le jour, où le cœur nous ramène,
Où tout semblait si vaste à nos regards d'enfant;
C'est l'éclat, c'est l'honneur d'un passé triomphant,
Qu'on rappelle en rêvant un avenir prospère;
C'est l'orgueil inspiré par les récits d'un père
Qui grandit la cité, dont tous les habitants
Ont une part de gloire aux exploits du vieux temps!
C'est ainsi, cher Léon, qu'avec idolâtrie,
Tu vantes les hauts faits de ta ville chérie!

Jaloux de ce Paris dont le luxe d'emprunt
Offre tous les talents et n'en fait naître aucun,
Pour rendre aux Lyonnais un nom que rien n'efface,
Pour forcer leur génie à produire sur place,
Tu fais un noble appel aux auteurs du pays;
Hélas! combien de fois tes vœux furent trahis!
Ta Revue a pourtant conquis bien des suffrages,
Et doit compter un jour parmi les bons ouvrages;
Avec beaucoup d'esprit on réussit partout;
Un peu suffit encor pour en donner le goût.
Mais le climat, dit-on, à tes désirs contraire,
Porte mal aisément une œuvre littéraire;
Le Lyonnais se livre à d'autres passe-temps...
Pures inventions d'écrivains mécontents!
L'amour propre froissé ne voit pas bien les choses,
Et le bon sens résiste à ses métamorphoses;
Il remet tout en place et ne fait pas métier
De travestir ainsi le pays tout entier!

D'ailleurs, tout cède au feu d'une pensée active;
Pour elle il n'est jamais de nature rétive,
De terrain inféconds.... Pourquoi tout rembrunir?
Le génie en tout lieu est lent à parvenir.

Digitized by Google

On répète souvent que le sol est avare;
Les planteurs sont communs... la plante seule est rare!
Eclose, n'importe où, rien ne peut la flétrir,
Il ne te manque plus que de la découvrir.
Mais souvent à chercher on met un soin extrême,
Ce qu'on peut, sans effort, rencontrer dans soi-même;
Car, il faut l'avouer, dans la voie où tu cours
Un rédacteur en chef trouve peu de secours.
De nos recueils fameux c'est la commune histoire:
Le grand nombre y travaille, un seul en fait la gloire!
Non que de tes amis, les travaux soient chanceux;
Ils sont tous gens d'esprit, mais tous fort paresseux
Combien dans les plaisirs de gloires consumées!
L'amour immole encor bien plus de renommées;
Après de beaux débuts quels revers éclatants!
Que de célébrités mortes dès leur printemps!
Dès qu'à l'amour succombe un journaliste imberbe;
C'en est fait, plus de gloire! Il est rentré sous l'herbe...
Moins heureux que l'insecte, invisible le jour,
Qui fait étinceler la nuit de son amour,
Et, dans l'obscurité répandant la lumière,
Annonce son bonheur à la nature entière.
C'est peu d'être amoureux, ils sont encor gourmands,
Aujourd'hui pleins de verve et convives charmants
Ils égalent Nodier, Musset, et Sainte-Beuve,
Et demain de leurs noms la Revue encor veuve,
Prolongeant d'un retard l'adroite fiction,
Couvrira le secret d'une indigestion (1).

(1) Si nos collaborateurs avaient besoin de justification, nous rappellerions à M. Florimond Levol ces deux aphorismes de Brillat-Savarin :

— Ceux qui s'indigèrent ou qui s'enivrent ne savent ni boire ni manger.
— Les animaux se repaissent; l'homme mange, l'homme d'esprit seul sait manger.

Digitized by Google

Comment donc faire alors, pour combler tant de vides?
Iras-tu, sans péril, à tes lecteurs avides,
De confrères défunts t'offrant pour héritier,
Remplir de ton nom seul le recueil tout entier?
Cela s'est vu parfois; le succès suit l'audace;
Aisément aujourd'hui le talent se remplace.
Mais tu n'es pas réduit à cette extrémité;
Près d'eux, pour te sauver, veille la vanité.
Aux mains du malheureux qu'un sot amour consume,
En l'écoutant gémir, mets toi-même la plume;
Demande lui des vers échappés à son cœur,
Et, pour un bon article, arrange sa douleur.
Au jeune commerçant trahi par la fortune,
Il faut faire oublier une perte importune,
Et lui peindre l'étude, avec tous ses attraits,
Qui console toujours et ne trahit jamais.
Si même le gourmand, nonobstant la souffrance,
D'une lueur d'esprit donne encore l'espérance,
Tu dois, garde assidu de ce pauvre alité,
Lui tenir l'écritoire en lui versant du thé!
Mais ce sont là, dis-tu, des mœurs de fantaisie,
Penchants de jeunes fous, travers de poésie,
Qui n'appartiennent pas à de graves savants,
Du recueil lyonnais principaux desservants....
Marchant au même but, qui les retient en route?
Ce n'est pas le plaisir, est-ce un accès de goutte?
C'est bien pis! la douleur se laisserait fléchir
Mais ce sont des devoirs! rien n'en peut affranchir.
On prodigue aisément les instants du jeune âge;
Le temps de l'érudit est un bien qu'on ménage.
Un seul devoir manqué coûterait vingt remords,
Et les premiers liens sont toujours les plus forts
L'un, maître en droit romain, que sa leçon t'enlève

Digitized by Google

Prouve que le lecteur passe après son élève.
Il avait revêtu la toge de docteur
Bien avant de songer à devenir auteur;
C'est juste!... candidat de la chaire vacante,
L'autre, sur le succès d'une thèse éloquente,
De sa famille entière a fondé l'avenir;
Et le troisième, enfin, que tu crois bien tenir,
Travaille pour toi... mais le sujet, sous sa plume,
Se commence en article et s'achève en volume.
Pourquoi frémir? tant mieux! que de morceaux de choix,
Vont nourrir ton recueil défrayé pour trois mois!...
Par malheur, en entier l'ouvrage doit éclore,
Tu sens qu'il ne faut pas qu'un extrait le déflore.
Avec l'extrait d'un livre, on sait trop s'en passer;
Mais quand il sera prêt tu pourras l'annoncer.
Ton œuvre au grand complet cependant va paraître!
De tous tes rédacteurs, enfin, te voilà maître!
Que de trésors divers, de monuments pieux,
Qui racontent aux fils ce qu'étaient leurs aïeux!
Dans l'histoire, les arts et l'archéologie,
Le style fait briller sa puissante magie.
Le romantisme pur, découlant à pleins bords,
Y mêle un trait heureux à mille faux accords.
Le savoir y discute et l'amour y soupire;
Le biographe est prêt dès qu'un grand homme expire;
La notice y domine, et tout dans ce recueil
Où Lyon, grâce à toi, se mire avec orgueil,
Tout, depuis les Brotteaux jusqu'à la Cathédrale,
Enivre le lecteur d'une gloire locale!
Mais pour rivaliser avec les beaux esprits,
Immortels fournisseurs des recueils de Paris,
A d'austères sujets joins des récits moins graves;
De la localité renverse les entraves,

Digitized by Google

Dût à tes premiers vœux ton programme mentir;
Le lecteur indigène est rude à divertir;
Mais faut-il l'enfermer dans sa propre demeure,
Lui décrire sans fin ce qu'il voit à toute heure,
Pour le captiver mieux?.. quelque bien qu'on y soit,
Quand on ne sort jamais, on meurt d'ennui chez soi.
Le Lyonnais, mon cher, ressemble à tout le monde,
Il veut sur du nouveau que son plaisir se fonde,
Et, pour être toujours gai, plaisant et divers,
Croit que ce n'est pas trop d'exploiter l'univers.

Florimond Levol

Digitized by Google

LA DAME DE JAREZ.

Chronique Forésienne.

XIIIe SIÈCLE.

> Elle mangeait les petits enfants, et permuta avec les moines de beaux biens pour six pieds carrés de terre en Paradis.
>
> LE PEUPLE (1).

La principauté du Jarez comprenait autrefois plusieurs communes de l'arrondissement de Saint-Etienne, dont quelques-unes portent encore l'ancienne dénomination seigneu-

(1) L'auteur, par cette épigraphe, indique assez la source de ces documents, qu'il ne faut pas aller chercher ailleurs que dans la vieille tradition locale.

Digitized by Google

riale, telles que Saint-Christôl, Latour, Saint-Romain, Saint-Julien et Saint-Paul-en-Jarez ; Saint-Priest en était le chef-lieu.

En ce temps-là, ce pays, comme tous les autres pays de France, était en état de vasselage. Une noble dame avait reçu en apanage des comtes de Saint-Priest, ses auteurs, les riches et vastes domaines de cette principauté, dont elle faisait partager la jouissance à l'un des cadets des plus anciens comtes de Forez, son époux.

Cette domination les rendait heureux, tout autant que peuvent rendre heureux les grandeurs de ce monde ; mais une chose manquait au bonheur de ces hauts et puissants seigneurs ; c'était la survenance toujours inutilement attendue d'un héritier.

Et la stérilité de la belle châtelaine ne s'expliquait que par la supposition de quelques maléfices à conjurer, jetés sur sa famille.

La taille de la dame de Jarez était, selon la tradition, celle des anciennes filles des Gaules. Elle était, cette dame, pour les agréments du corps, ce qu'était la Velléda des Martyrs, et le seigneur était, lui, de haute stature et comptait parmi les plus beaux gentilshommes de la cour de France.

Or, on avait fait venir de loin des magiciens pour lever le mauvais sort fixé sur cette noble race, qui de toute puissante allait tomber en de terribles guerres de la part de la branche collatérale et peut-être s'annuler faute de lignée.

Mais les magiciens et tous les astrologues mandés avaient trouvé trop fort le sortilége. Ils s'étaient retirés vaincus.

Depuis, des messages envoyés dans toutes les parties du monde rapportaient bien des secrets, mais des secrets sans vertu. Des paysans, serfs par centaine, tenus dans les souterrains du château de Sénevas et dans la tour de Doizieu, au jeûne et à la prière, conjuraient et n'obtenaient rien.

On ne pouvait donc que conclure de tant d'épreuves vaines, que le démon, dominateur et maître absolu d'une telle magie, ne céderait qu'au prix de l'ame de l'un ou de l'autre des

Digitized by Google

nobles conjoints, lesquelles étaient pourtant trop belles pour tomber jamais en pacte.

Or, vivre sans nul espoir de continuer leur nom et de transmettre d'aussi beaux fiefs à quelque hoir de leur sang, c'était leur peine de chaque instant.

— Comte de Forez, dit un beau matin la princesse à son mari qu'elle surprit fondant en larmes et repassant seul, dans le lieu le plus retiré du manoir, les armoiries de sa famille, je souffre de votre dépit, et cette douleur, pour peu qu'elle dure, me fera mourir, tant j'ai souci moi-même de votre nom. De grâce ! rien n'est encore perdu. Les derniers pèlerinages en Catalogne, à Notre-Dame de *Mont-Serrat*, et en Portugal, à Notre-Dame de la *Lumière* n'ont pas été efficaces ; mais la vision que j'ai eue cette nuit m'a convaincue que cela tenait à ce que nous allions chercher trop loin ce que les anges du ciel avaient placé dans vos propres domaines.

— Se pourrait-il, répliqua le comte, en essuyant ses larmes qu'il n'avait pu cacher ? Et que faire pour obtenir le retrait d'une telle malédiction ? Faut-il céder la moitié de nos riches possessions ? je suis prêt à tous les sacrifices : excepté pourtant à celui de me séparer de vous, chère amie, ajouta-t-il, en embrassant la noble dame qui avait bon besoin de cette marque de tendresse.

—Il n'y a pas longtemps, continua pleine de joie la dame de Jarez , que des bergers ont trouvé, le jour même de Noël, au sein d'un hiver rigoureux, sous des genêts fleuris , une belle statue de la Vierge Marie. La montagne de Val-Fleuri, où cette rencontre a été faite, dépend de cette principauté. Un pieux Bénédictin, envoyé de la Chaise-Dieu en Auvergne, s'est consacré à la propagation de ce miracle, et habite le saint lieu. L'anachorète a un grand renom de sagesse et de piété. Je l'ai rêvé donnant le baptême à notre enfant bien-aimé. Si nous allions le trouver, ou si nous le mandions venir, il nous obtiendrait, j'en suis sûre, l'exorcisme ou quelque divine grâce.

— Il faut s'y rendre, dit le comte, plutôt que de l'envoyer

Digitized by Google

quérir. Et de suite il se commanda cinquante hommes d'armes pour qu'en traversant deux lieues de montagnes et de forêts, ni bêtes, ni gens ne causassent à sa dame aucun déplaisir, et avec elle il se rendit droit au prieuré de Val-Fleuri.

L'ermitage, dont il ne reste aujoud'hui que les quatre murs, tenus par des touffes de lierre, est sur la crête d'un rocher au bas duquel se poursuit le beau vallon de St.-Romain dans la direction du sud à l'est. Ce vallon n'était alors que la continuation des bois environnants, et aujourd'hui il se déploie comme une magnifique ceinture, flottante et détachée du pied de l'ermitage en ruine.

En gravissant le monticule que couronne cet ermitage, on trouve un petit rocher que l'on nomme la *Chaise de la sainte Vierge*. Ce rocher a la forme d'un fauteuil du moyen-âge ; on y remarque toutes les empreintes du corps humain. C'est là que la mère de Dieu aimait à s'asseoir avant que la piété des fidèles lui eut élevé une chapelle à deux cents pas de là ; et c'est là qu'en s'asseyant aussi les femmes stériles pouvaient autrefois renaître à l'espoir d'une prochaine fécondité.

La dame de Jarez y resta longtemps assise. Elle s'y reposa les mains jointes, en prières, tandis que de son côté le comte arrivait à l'ermitage. Il trouva le saint homme agenouillé. Une image de la reine des anges, un christ, un banc, une table chargée d'écrits, pas d'autre mobilier, nulle autre compagnie.

Au nombre des écrits on remarquait la charte de Henry I, datée de 1052, à la forme de laquelle, ce grand et religieux prince confiait à St.-Robert l'entretien des prêtres en ce lieu, la célébration des saints mystères et la confession des pélerins. Tous ces écrits étaient sur un papier dur et sonore, leur encre luisante devenait lumineuse à la clarté du grand jour. La première initiale en était imagée. A celui-ci, c'était un casque surmonté d'un panache, ou les ailes ondoyantes d'un épervier, à cet autre, la tête grimaçante d'une vieille, le cou flexible d'un cygne, ou deux dragons enlacés.

Le Bénédictin évidemment étudiait autant qu'il priait dans

Digitized by Google

cette retraite, et la science ne perdait rien à son isolement.

Il reçut le haut seigneur avec la dignité d'un religieux qui ne prise d'autre grandeur que celle que lui offre le monde moral; on voyait bien que cet homme avait connu la cour, et l'on rapporte même qu'en son jeune temps, lui aussi, de *par Dieu, Notre-dame et monseigneur St.-Denis il avait été fait chevalier*; qu'enfin, las du commerce des grands et le cœur brisé par le monde, il s'était voué à la vie contemplative au sein de ces forêts, déplorant l'inégalite sociale et grand partisan des Croisades, qui de ce temps sapaient la féodalité en faveur de l'unité providentielle du pouvoir.

— Noble seigneur, soyez le bien venu, dit l'ermite en voyant entrer le pénitent; je vous devine, vous aussi venez invoquer les secours de la mère des affligés.

— Voilà cent écus d'or pour son aide, répondit le comte en offrant une bourse à l'ermite.

— Ce que vous et votre dame venez implorer d'elle, messire comte de Jarez, répliqua l'ermite, en restituant le don, n'est pas chose qui se marchande et qui s'obtienne à prix d'or. Louis IX, notre saint monarque, a fait un vœu qui lie tous les seigneurs chrétiens, et tant que ce vœu ne sera pas rempli n'espérez pas, messeigneurs de France, que malgré vos offrandes, vos maux soient près de finir, ou que ce que vous souhaitez, en quoi que ce soit, puisse vous échoir.

— Ce vœu, c'est d'aller en Terre-Sainte combattre les infidèles? Ermite, je vous comprends. Ce vœu pourtant ne concerne que le roi, et le roi n'en a-t-il pas été délié par l'évêque?

— L'évêque de Paris aurait désiré annuler ce vœu du roi, reprit l'ermite, mais Louis, vous le savez, a déclaré qu'il *ne boirait ni ne mangerait*, que son vœu ne fût rempli; et serait-il beau que le roi de France se rendît seul en Palestine?.... vous n'avez donc pas été fait chevalier, comte?

— Noblesse oblige, je le sais; et vous pensez, ermite, que Dieu ne m'accordera d'héritier qu'à la condition d'un départ à la suite du roi?

Digitized by Google

— Ce qui me le fait croire, c'est que vous avez à combattre un exorcisme, lui ajouta le Bénédictin, et en combattant les ennemis de la croix, vous combattrez en leur personne le démon et tous ses maléfices.

—Eh ! bien, priez pour moi et pour la dame de Jarez, saint ermite, que la volonté de Dieu soit faite : je partirai en Terre-Sainte.

Telles furent les dernières paroles que fit entendre le comte de Forez en quittant cette pieuse retraite.

Il rejoignit la noble dame qu'il surprit en des extases presque convulsives. Elle avait vu l'enfant Jésus lui sourire et la bonne Vierge Marie lui tendre la main. Une musique ravissante lui avait fait ouïr de célestes harmonies. Elle ne doutait plus de l'efficacité de son voyage et louait Dieu et les saints de sa vision de la veille.

Le comte qui n'avait pas encore sérieusement pensé à son départ fut pendant un mois d'une grande amabilité auprès de sa dame. Les fêtes, les joutes, les tournois se succedèrent à l'envi dans la principauté de Jarez, et l'on se demandait, en les voyant tous les deux les plus beaux entre les princes, les seigneurs et les dames venus de loin, comment il se faisait qu'un couple aussi parfait n'eût pas d'enfant.

Cependant les nouvelles les plus funestes arrivaient de la Palestine: depuis la bataille de Tibériade gagnée sur les Chrétiens par Saladin, les affaires d'Orient étaient en souffrance. Jérusalem tombait au pouvoir des infidèles, et le roi de France pressait sa taxe sur le clergé qui la lui déniait. Il n'y avait pas une minute à perdre. Louis, accompagné de la reine et des comtes d'Artois et d'Anjou, ses frères, allait donc s'embarquer à Aigues-Mortes, aujourd'hui à deux lieues de la mer ; et le seigneur de Jarez n'avait encore rien préparé pour les suivre.

Ce départ avait quelque chose de poignant pour lui ; il ne pouvait se faire à l'idée de dépeupler ses terres de tant de vassaux utiles, de vendre une partie de ses biens à la couronne, seule en état de les payer ; et puis se séparer d'une

Digitized by Google

dame aussi accomplie que la sienne, était au-dessus de ses forces.

Il n'y avait pourtant pas à reculer. Le Bénédictin lui avait fait jurer sur les saints évangiles qu'il se rendrait en Terre-Sainte combattre le diable qui, selon l'expression de l'époque, s'y était déchaîné.

Aussi, le comte avait pris l'air soucieux. Les messages se succédaient au château. Les garde-notes apostoliques allaient, venaient avec les tabellions; on procédait à des enrôlements, à des achats d'armes, à des criées, et le tout sans que la belle châtelaine osât s'enquérir de tout ce fracas.

Elle ne l'osait, faute de bonne nouvelle à donner au comte, nouvelle qui la rendît hardie et questionneuse ; et comme ce remuement était loin de finir, ayant cette fois motif de parler et une bonne annonce à faire :

— Comte, dit-elle à son mari, je devais être trop humble pour entrer auparavant en explication ; mais à présent que Notre-Dame de Val-Fleuri a exaucé vos vœux et les miens, qu'il me soit permis de vous demander la cause de toute cette agitation dans vos domaines ? Votre tristesse s'explique; mais ce remuement général d'hommes d'armes est incompréhensible pour moi. Louez Dieu ! vous pouvez désormais compter sur un héritier. Ne puis-je savoir de vous maintenant ce que signifient tant de nouvelles choses arrivées depuis peu au château ?

— Ame de ma vie, répliqua le comte, la joie que vous me causez est ineffable, et mon cœur ne pourrait y suffire si je n'avais rien de triste à vous apprendre. La prédiction de l'ermite s'est accomplie ; vous serez mère et je serai *croisé*, enrôlé *pêcheur d'hommes* et je pars pour Damiette.

— Je m'explique alors tant de préparatifs que votre prudence me taisait, reprit la noble dame toute émue ; mais j'irai me rouler aux pieds de l'ermite, je vous racheterai. Blanche de Castille, qui lutte elle-même pour retenir le roi son fils, me secondera et vous ne quitterez pas la terre de France.

Digitized by Google

— Ce serait mal remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites et renier ses saintes écritures, dit le comte, que de revenir sur ce vœu; l'étendard de la Croix flotte déjà de toutes parts en Egypte. Nos frères d'Orient souffrent; il faut marcher.

— Vous courez au martyr, comte, et vous m'en préparez un bien terrible! Qui pourrait espérer maintenant que le fruit de tant d'amour viendra à terme?—Et la noble affligée se désolait au-delà de toute expression.

Plus de quinze jours se passèrent au château en scènes d'adieu toutes plus dolentes les unes que les autres.

Deux mois après, à l'époque du combat de Massoure, le vieux manoir retentissait de clameurs inusitées, d'un bruit confus d'armes et de chevaux. Les tapisseries en étoffes de la galerie du château se prirent à trembler d'elles-mêmes. Au dehors, on avait vu le comte, tantôt à Sénévas, tantôt à Saint-Paul. Un jour, il montrait ses blessures; un autre jour, il était en l'air, à cheval, porté par les anges. Voilà du moins ce que tous ses vassaux venaient dire. Et puis les dogues hurlaient le soir. A la chambre du comte, les apparitions se succédaient. Les carriatides de l'âtre s'enluminaient quelquefois dans l'ombre; elles semblaient gémir et pleurer en même temps.

C'est que le comte était parti, et qu'ensuite pour son malheur, à ce sanglant combat de Massoure, où il assistait, il avait voulu suivre, au fort de la mêlée, cet étourdi de Soissons, riant, pestant et criant à tue-tête à Joinville : *Sénéchal, encore parlerons-nous, vous et moi, de cette journée en chambre devant les dames*? et que lui, comte de Jarez, aussi brave qu'eux, mais moins heureux, avait succombé sous les coups des Sarrasins, de manière à ne plus revoir dame de sa vie!

Or, le comte de Jarez venait de mourir avec le comte d'Artois, et toutes ces visions s'expliquaient. Un jeune page en deuil, expédié de la première baronnie du Lyonnais, ne tarda pas à venir plus tard rapporter au château le récit lamentable de cette mort du comte.

Digitized by Google

— Et mon ami ? s'écria la dame de Jarez, d'aussi loin qu'elle se vit approcher du jeune damoisel.

— Il est en paradis, madame, lui répondit le page en soupirant.

Hélas ! il ne fallut que ce mot pour révéler un malheur sans égal à la belle châtelaine.

Et l'on ne savait plus ensuite au manoir que faire de la pauvre veuve, dont le délire allait toujours en augmentant.

L'idée vint cependant d'avoir recours au prieur de Val-Fleury, de préférence à *Albert le grand*, et même à *Alexandre de Halès*, cordelier, docteur *irréfragable et sauveur de la vie*. Mais, par surcroît de malheur, on apprit que, depuis quelque temps, le diable avait rôdé sous la forme d'une louve enragée dans une partie du fief, et qu'après avoir dévoré deux nouveau-nés tout près de là, il s'était introduit dans l'ermitage du Bénédictin et qu'à sa sortie de la sainte demeure on n'avait plus trouvé du pauvre ermite que la dextre employée au signe de croix, et de trace que le *pas de satan*, toujours depuis lors resté empreint sur la roche voisine ; sans pourtant que parmi les pâtres de l'endroit on soit aujourd'hui bien d'accord, si ce pas du diable date vraiment de la mort de l'ermite, ou s'il date de l'expulsion du démon qu'opéra la Madone en prenant possession de Val-Fleury, il y a de ça 900 ans.

La dame de Jarez mena son deuil et renouvella les funérailles de son mari avec un luxe pareil à sa douleur. Tous les chanoines du chapitre de St.-Jean, qui devinrent peu à peu cessionnaires des comtes de Forez de tous droits sur la ville de Lyon, ce qui leur conféra le titre de *comtes*, assistèrent aux offices de mort et aux autres cérémonies du deuil.

Une foule d'aspirants à la main de la jeune douairière ne tardèrent pas ensuite à se présenter au château; mais ils furent ceux-là éconduits avec humeur par la dame de Jarez, moins parce que les édits sur les secondes noces lui auraient fait perdre ses gains de survie, que parce qu'elle ne voulait plus entendre parler d'aucune autre personne que du noble défunt.

Digitized by Google

Hélas ! sur les derniers mois de sa grossesse, ce n'était point, il faut le dire, sa beauté qui la faisait poursuivre; mais c'étaient ses nombreuses seigneuries qui tentaient les comtes et hauts barons du pays.

Car elle avait cessé d'être belle, et tous les agréments de son esprit avaient en même temps disparu. On peut dire aussi qu'elle avait cessé d'être bonne. On ne parlait plus de ses *donnes* habituelles aux portes du château, et tous les paysans du Jarez ne reconnaissaient plus en elle la charitable dame d'autrefois.

On ne la voyait même en aucun lieu. Du jour, elle faisait la nuit. Elle s'enfermait dans des appartements drapés de noir avec son prie-Dieu et une statue de l'enfant Jésus, son livre d'heures ouvert à l'endroit des prières pour les morts. Il n'y avait d'hospitalité au manoir que pour les voyageurs égarés dans les neiges et jamais plus pour les trouvères. Les droits seigneuriaux, tels que ceux de la Leyde et de la Foire, ceux de justice haute, moyenne et basse, enfin, les tailles se percevait, tout avec une dureté sans pareille.

C'est que la dame de Jarez n'était plus à elle. Cette mort du comte et les préoccupations d'une grossesse sinistre l'avaient totalement changée.

Elle s'était surprise avec des appétits désordonnés qu'elle n'osait s'avouer à elle-même, et plus elle les contrariait, plus leur activité redoublait. Or, elle en était dévorée. Rongée par cette faim atroce, elle refusait pourtant toute espèce d'aliments. On dressait autour d'elle des tables où la succulence des mets ne laissait rien à désirer. — *J'ai faim !.... j'ai faim ! j'ai cependant trop faim ! !...* répétait-elle sans cesse, d'un son de voix altéré et d'un air tantôt hagard tantôt doux et mélancolique. — *J'ai faim ! j'ai pourtant trop faim ! !* On n'avait que cela d'elle, et tous ces apprêts si excitants ne faisaient que lui soulever le cœur et provoquer des vomissements.

Elle mourait donc de faim, au milieu de tout ce qui pouvait apaiser son besoin cruel. On voyait bien qu'elle se serait

Digitized by Google

rassasiée de ce qu'elle désirait manger ; mais aucun parmi ses gens ne s'était montré assez hardi pour la presser de questions sur ses goûts qu'on voyait bien qu'elle taisait.

Toute changée, toute méconnaissable pour eux, ses vassaux la plaignaient encore. La faim qu'on ne peut satisfaire, se disaient-ils, est une chose cruelle, et beaucoup racontaient ce qu'ils avaient éprouvé en des temps de disette ; mais ils ne comprenaient pas que puisque tous les produits de la principauté se transportaient au château pour elle, une femme seule ne trouvât pas de quoi se nourrir dans cette masse de componages entassée dans les greniers de St.-Priest ; et tout en accompagnant leurs conjectures d'actes de contrition, les pauvres manants parlaient encore de sortilége et de magie.

Ce n'était, dans le fait, ni de la magie ni quelque sortilége, c'était à tout dire une envie de femme grosse, qui travaillait comme une fièvre ardente la châtelaine, mais une envie comme il n'en fut jamais, et dès lors difficile à satisfaire.

Une circonstance que voici amena la princesse à rompre le silence.

Son confesseur s'aperçut que l'enfant Jésus de son oratoire avait reçu quelques atteintes, c'était comme des morsures.... et il se lamentait sur cette profanation, à ses yeux de nature à faire brûler vif son auteur par voie d'inquisition.

— Aumônier chapelain, lui dit la dame de Jarez, ayez pitié de moi une fois pour toutes. J'ai mon ame qui souffre encore plus que mon corps. Prenez tous ces joyaux pour votre voyage, et allez-vous en droit au cardinal Fiesque, aujourd'hui Innocent IV, notre souverain pontife, que vous trouverez encore à Lyon à la suite du dernier concile, dites-lui que le comte de Forez, après avoir emmené l'arrière ban de ses vassaux, est mort à cette dernière croisade pour la délivrance du saint tombeau, et que ce décès a laissé sa veuve tellement hors d'elle-même qu'elle n'a plus son libre arbitre.... C'est elle, mon père qui, dans son égarement, a commis ces morsures sacriléges; mais j'étais folle, et folle je suis encore. Cette

Digitized by Google

démence m'obtiendra du pape la remise de ce pêché qu'aucun de vous n'a le pouvoir d'absoudre.

— Il est vrai, noble pénitente, qu'il est des cas réservés, et que la profanation dont vous vous confessez serait du ressort de la cour de Rome si vous étiez en santé parfaite, mais hélas! le mal qui vous fait dépérir vous ôte la conscience du pêché et la plénitude de la grâce. Ces morsures n'indiquent point un sacrilége dans l'état où vous êtes; mais elles indiquent que vous avez une envie, un appétit....

— Oui..... c'est de chair humaine! de chair d'enfant que j'ai faim!.... Aumônier chapelain, vous pénétrez cet affreux mystère contre lequel tous mes sens se révoltent! s'écria la dame de Jarez toute éperdue, puis elle ajouta: — Les femmes grosses ont toutes sortes d'envies, mais celle-là est horrible, contre nature; que dois-je faire? que vais-je devenir? qui pourra m'absoudre? Je suis une possédée! Et elle tomba, après cette confession, morte entre les mains du prêtre.

Une femme morte et une cassette ouverte à côté d'un cadavre, aurait pu faire naître le soupçon d'un grand crime, mais le chapelain était revêtu d'un caractère qui le mettait au-dessus de toute méchante pensée. Ce religieux, lui aussi dégoûté du monde, aspirait, dans quelques sombres retraites, à faire partie de l'ordre de St.-Bruno. L'austérité de ses mœurs et ses vertus évangéliques lui avaient concilié tous les cœurs; or, comme il était sans reproche, il se trouvait sans peur.

Mais la châtelaine, qu'il croyait passée de cette vie dans l'autre, respirait encore. C'en était néanmoins fait d'elle, si l'on différait de la secourir; et pour la secourir, il fallait tout ébruiter, se confier aux guérisseurs ou mires, appeler les gens du manoir; et dans des cas pareils, quand l'un vient tous accourent, ne fut-ce que pour avoir à raconter.

Le chapelain n'hésita pas. Il lui fut impossible de taire les souffrances de la malade, puisqu'elle mourait de faim.

La foule accourut comme il l'avait prévu, et, à force de soins, on fit revenir la noble dame de bien bas.

Digitized by Google

Mais aussi le bruit s'était déjà répandu dans tout le Jarez qu'on allait ajouter aux tailles celle des *nouveau-nés* pour nourrir la châtelaine, et la désolation régnait.

En France il est d'usage, se disait-on, qu'on ne puisse rien refuser aux femmes enceintes de ce qu'elles ont envie, et on citait à ce sujet certaine dame de Paris qui, dans sa grossesse, avait pris fantaisie du bras d'un boulanger, qu'il avait bien fallu lui céder, et tous ces pauvres taillables du Forez savaient aussi des premières croisades qu'en certains pays, tel que de nos jours encore en Allemagne, les femmes enceintes étaient libres pour satisfaire leur envie de prendre à volonté des fruits et des légumes, et jusqu'à des volailles, sans être punissables d'aucune peine.

Aussi, chaque mère cachait-elle ses enfants. La châtelaine si belle, si bonne et si avenante, lorsque tout dernièrement encore on fut lui rendre foi et hommage, ne s'offrait plus à l'imagination du peuple que sous de hideuses formes : en tous lieux, elle semblait errer comme une grande ombre affamée semant la peur et dévorant tous les enfants sur son passage.

Toute cette population de serfs était convaincue de son malheur. Déjà on avait vu le vieux fauconnier du château procéder à des perquisitions domiciliaires que son dévouement à la châtelaine avait rendues cruelles. Dans son zèle outré, cet ancien serviteur des seigneurs de St.-Priest avait jeté son dévolu sur de petites créatures qui faisaient la joie et l'orgueil de leurs mères, par leur beauté autant que par leur gentillesse, adorables enfants que leurs pauvres mères ne décessaient plus, la nuit, le jour, de couvrir de larmes et de baisers brûlants dans l'attente du sacrifice !

L'effroi était à son comble. La stupeur rendait la révolte impossible. Et puis des cavaliers bardés de fer circulaient, la dague au poing et la lance en arrêt, dans toute la principauté étouffant les murmures et les plaintes.

La puissance temporelle de l'archévêque de Lyon en ce temps-là était grande. On ne savait par quelle voie en ap-

Digitized by Google

peler à lui pour qu'il mandât à la barre de son tribunal la dame de Jarez, comme coupable d'anthropophagie, ce qui pourtant n'était point encore prouvé.

Si donc la stupeur régnait au dehors, une mortelle inquiétude troublait aussi l'intérieur du château. Il n'était pas un serviteur qui n'eût offert sa vie pour racheter celle de sa noble maîtresse que l'on voyait se mourir à chaque heure.

Et l'on se désespérait, lorsque tout-à-coup la grande salle se mit à bruire de cris perçants. Ces cris se mêlaient aux *sacriements* des hallebardiers aux prises avec une mère échevelée qui leur disputait son enfant.

Ces cris montèrent jusqu'à l'appartement de la malade, et appelèrent en elle un reste de force. – Hélas ! on n'a plus, sans doute, dit-elle, de triste mort à m'apprendre, d'où vient que tout le château est en émoi ?

— Ce sont vos vassaux, noble dame, vos vassaux inquiets, qui probablement auront forcé l'entrée, répondit le chapelain, ignorant lui même la cause d'un tel vacarme.

Le chapelain n'avait pas achevé, que la porte s'enfonça et qu'une femme tout en sang roula aux pieds de la dame de Jarez.

—Grâces, clamait-elle, au nom de la bonne Vierge Marie et de tous les anges ! grâces pour mon enfant ! qu'on me tue, moi sa mère ; mais qu'on laisse vivre ce pauvre innocent !

— Grâces, dites-vous, ma bonne, lui fit la princesse en relevant cette mère affligée ; mais, qui en veut aux jours de votre enfant ?

— Vos hommes d'armes, reprit la malheureuse mère, en désignant les hallebardiers qui entraient avec l'enfant sur les bras. Les voilà ! Des loups me le rendraient ou nous dévoreraient ensemble. Eux, hélas ! veulent le dévorer et me laisser vivre !

A la vue de l'enfant, tous les appétits de la dame de Jarez se réveillèrent. Il était beau cet enfant, beau selon ses envies, et Satan s'était mis cette fois à parler au cœur de la châtelaine.

Digitized by Google

— Aumônier-chapelain, dit-elle, nos souverains ne sont ils pas les représentants de Dieu sur la terre ?

— Oui, princesse, lorsqu'ils sont doux et humains.

— On leur doit soumission comme à Dieu ; et comme lui, ils ont droit aux sacrifices ?

— Cela est vrai, noble dame.

— Lorsque le Dieu d'Abraham exigea de lui l'immolation de son enfant, le patriache obéit?

— C'était uniquement pour éprouver sa foi que Dieu lui commandait, mais vous savez qu'un ange arrêta le bras du sacrificateur.

— Abraham s'était déjà résigné, ajouta la princesse, et respectait la volonté de Dieu ? On dit bien que Dieu n'eut jamais commandé un tel sacrifice à une mère ; mais, aumônier, dites combien une mère eut été agréable à Dieu en lui cédant son fils, termina la dame de Jarez, arrêtant des regards pleins de feu sur la mère et sur l'enfant.

Il était facile de voir que le démon possédait la pauvre dame de Jarez. Son égarement ne décessait plus et jetait la peur même parmi les siens.

Elle s'approchait de l'enfant qu'elle dévorait de ses embrassements, chaque baiser laissait une empreinte de sang.

L'enfant finit par pousser des cris d'effroi, et l'horrreur de sa fin prochaine marquait déjà sur son visage.

Les étreintes de la châtelaine allaient redoubler et devenir de plus en plus violentes, quand une voix se fit entendre :

Par le baptême, cet enfant est à moi!—s'écria cette voix, d'un accent terrible.

C'était le chapelain que l'ange sauveur d'Isaac inspirait.

Le démon prit la fuite et la dame de Jarez retomba dans sa langueur.

Les hallebardiers quittèrent la salle, et les prières des agonisants recommencèrent auprès de la princesse, à la lueur des lampes saintes.

Cependant la pauvre mère était toujours à se débattre pour

Digitized by Google

son enfant. Elle était la mariée d'un des vassaux qu'avait enrôlés feu le comte de Forez. Certain garde du château, dans l'espérance de fiancer avec elle, avait fait courir le bruit que le comte s'était fait suivre en paradis ; mais la pauvre femme n'en croyait rien, elle tenait à son serment d'épousée envers et contre tous. «—Je te prends, avait-elle dit, comme toutes les fiancées d'alors, à époux et mari, et je te promets que je te porterai foi et loyauté de mon corps et de mes biens, et je te garderai sain et malade en quelque état qu'il plaise à Dieu que tu sois. Ne pour pire ne pour meilleur, je ne te changerai jusqu'à la mort certaine. »

Elle était fidèle. Elle était belle aussi. Toute la beauté de la mère s'était ensuite reproduite dans les traits de l'enfant. A la vue, c'était la Vierge et l'ange que les soldats d'Hérode semblaient traîner au massacre.

Arrière! lui criait-on, et les coups suivaient la menace. On la mit hors le château, et le vieux fauconnier s'avisa de retenir l'enfant pour la cuisine de la malade.

Aussitôt que cette mère désolée vit fermer sur elle les lourdes portes du donjon, elle ne fut plus maîtresse de sa douleur. Elle se prit à parcourir toute saignante et échevelée la principauté du Jarez, excitant à la vengeance le peuple menacé, comme autrefois ce Lévite dont les habitants de Gubaa avaient déshonoré la femme. Beaucoup de mères noyèrent leurs enfants dans la crainte de les voir servir de pâture à l'ogre du Jarez. Plusieurs se tuèrent de désespoir. C'était la fin du monde, tant la frénésie de ce peuple était grande.

Quelques chroniqueurs rapportent que hommes, femmes et enfants tout aussitôt s'ameutèrent, assiégèrent le château, saisirent dans leur rage la princesse, l'enfermèrent dans une cage de fer, la promenèrent dans le Jarez, et tirèrent d'elle, en la mettant en pièces une vengeance horrible.

Cette chronique n'est pas la vraie. La dame du Jarez vécut toujours, depuis lors, dans la haine du peuple; mais elle n'eut

Digitized by Google

pas une fin aussi tragique, de manière à la faire mourir inconfes intestat et de la main de ses vassaux.

Son nom devint odieux et passa tel à la postérité, parce que le peuple ne revient jamais des impressions fâcheuses qu'on lui laisse, et qu'il garde, pour le mal le plus léger, une rancune qui passe même sur le bien qu'on lui fait plus tard.

Mais, au dire des narrateurs les mieux renseignés, tout le crime de la châtelaine, son unique méfait, fut d'avoir eu l'envie que nous avons racontée et la faiblesse de n'avoir pu résister à l'œuvre de Satan qui lui en avait soufflé au cœur la manifestation. Tentation dont, comme on va le voir, elle s'était tout aussitôt défaite.

Ainsi les potences et les gibets qui, depuis le départ du comte, avaient couvert les grands chemins, ne s'étaient pas dressés par ses ordres, et le vieux fauconnier retenait à son insu le pauvre enfant. Or, qui ne sait que les meilleurs princes ont eu des serviteurs pour perdre leur mémoire.

Dès que la noble dame eût repris ses sens, elle eut honte d'elle-même et prit à se maudire. Elle se vit damnée et les flammes de l'enfer lui étaient toujours présentes.

Tant d'émotions coup sur coup firent, dit-on, que l'héritier du cadet des comtes de Forez, successeur aussi des seigneurs de Saint-Priest, ne vint pas à terme. La dame de Jarez n'eut plus ensuite d'autre envie que celle de faire pénitence, que celle enfin de se réconcilier d'abord avec Dieu et ensuite avec ses vassaux. Avec ses vassaux, elle ne le put jamais, tant elle leur faisait horreur. L'enfant cependant avait été rendu sain et sauf à sa mère ; mais on ne put ôter aux habitants du fief la malheureuse idée que la châtelaine ne vécut plus que de chair humaine, quoiqu'on eut rendu publics quelques-uns de ses repas. On repoussait ses aumônes ; les sources du château passaient pour être empoisonnées et les approvisionnements se faisaient hors la seigneurie, si bien on la craignait.

Quant à sa réconciliation avec Dieu, elle s'opéra par des

Digitized by Google

jeûnes et des mortifications, dont la durée ne la fit pas reculer. Elle n'avait plus le moindre souci des biens temporels. Sa vie était toute de prières et d'abnégation, c'est encore ce qui fit que les exactions de ses collecteurs continuèrent en son nom, et entretinrent jusqu'à sa mort la haine de ses vassaux contre elle.

Son aumônier ne la quittait pas. Lui seul avait le don de la calmer, et pour lui faire supporter la vie, il avait toujours quelques passages des saintes écritures à lui réciter.

Nous avons dit que ce sage rêvait son isolement des hommes, en vue de Dieu dont il voulait se rapprocher par la méditation et par la prière si bien nommée la *Respiration de l'ame*, et qu'il n'aspirait qu'à finir ces jours disciple de St-Bruno en quelque lieu sauvage, où s'il devait être dur de vivre, il devait être par contre doux de mourir. Déjà même depuis quelque temps il avait promis à l'un des prieurs de l'ordre stabilité, obéissance et conversion de ses mœurs, et cela, devant Dieu et ses saints et les reliques d'ermitage, bâtis en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de St-Jean-Baptiste, ce que juraient les Chartreux.

Un bref d'Urbain II, confirmé par une bulle d'Alexandre III, avait autorisé l'ordre de St-Bruno et avait mis cette société religieuse en possession de la grande *Chartreuse* ou *Chartrouse* de Grenoble, d'où Guigues, cinquième général de l'ordre, venait de faire répandre tout fraîchement la coutume en divers lieux.

Les principaux traits de leur discipline étaient la récitation de l'office en commun aux heures déterminées par l'église, le silence qu'il n'était permis de rompre que dans des circonstances rares. Ils prenaient leur repas en particulier, observant des jeûnes fréquents et une sévère abstinence. De ces coutumes et de beaucoup d'autres que nous omettons, la plus singulière était de se faire saigner, savoir : les Chartreux cinq fois par an et les frères convers quatre fois. Ils s'abstenaient de viandes dont ils ne mangeaient pas même dans les plus grandes maladies.

Digitized by Google

C'était aussi le régime que s'était imposé la dame de Jarez depuis que sa repentance la livrait à tant d'austérités et à tant de répugnance pour la vie ordinaire.

Mais hélas ! ces austérités et ces répugnances étaient loin de finir pour elle : le temps, ce grand maître, dit-on, ne faisait que les accroître. Rien ne pouvait plus calmer ses terreurs de la fin dernière, ses appréhensions du lit de mort.

Et puis son aumônier allait la quitter pour se rendre à St-Etienne en Calabre ou à la grande Chartreuse près Grenoble, et se mettre à la disposition de l'ordre, dans l'une ou dans l'autre de ces communautés qui étaient les principales du temps. C'était donc une femme abandonnée, perdue ! lorsque tout à coup par une de ces nuits d'orage, où la nature bouleversée offre l'image du chaos, nuit de terreurs, où tous les éléments en désordre tenaient, en ce temps là, malgré les conjurations de toute espèce, les démons de l'enfer en campagne. La châtelaine, les yeux fixés au ciel, les mains jointes, priant pour son pardon, la châtelaine aperçoit deux nimbes lumineux, écarter, du côté d'Orient et presqu'au zénith, les nuages du firmament. A l'entour, l'effrayante obscurité régnait et ne débordait pas le champ de clartés qu'opéraient ces deux nimbes. Tous les vitraux du château volaient en éclats ; la pluie, la grêle perçaient les terrasses ; les ravins mugissaient ; la petite montagne de St-Priest remuait. La frayeur commune s'empara bien de la princesse ; mais comprenant à la fin qu'il s'agissait d'un prodige, après s'être prosternée la face contre terre, criant : Mon Dieu, que votre volonté soit faite et récité son *meâ culpâ* elle demeura attentive.....

L'orage continuait sans la troubler. A l'endroit balayé lui apparurent sept étoiles d'argent en forme de demi auréole, couronnant une croix blanche posée sur un monde.

Ce signe tint une heure environ, enfin jusqu'à ce que la princesse eut bien compris ce que Dieu lui mandait. Cette croix posée sur le monde était le symbole de l'ordre des

Digitized by Google

Chartreux, auquel Dom Martin, IIe général de la société, applïqua cette devise : *stat crux, dùm volvitur orbis*. Elle vit ensuite une traînée de feu s'abattre en forme de colonne, derrière la montagne de *Ban*, au fond d'une verte vallée, en un point où cette trace marqua au sol distinctement comme le tonnerre par des empreintes qui, rapportées, se trouvèrent conformes à la vision de la dame de Jarez.

Cette vision dont elle devina l'avertissement, rendit le calme à cette ame bouleversée, et la princesse dormit ensuite là-dessus d'un si profond sommeil qu'on la crût morte encore une fois.

De long temps la noble dame n'avait goûté un pareil repos.

A son lever, elle fit part à tout le château de sa vision :— Non, dit-elle, après une longue pause en actions de grâces, non, je ne puis compter sur la rémission de mes péchés avant d'avoir satisfait aux volontés qui m'ont été manifestées cette nuit. Mes supplications isolées sont trop faibles. Il me leur faut celles d'une réunion de religieux consacrés à la prière, qui jour et nuit intercèdent pour le rachat de ma pauvre ame. Ces religieux m'ont été indiqués par l'apparition de la croix de St-Bruno, de St-Bruno, ajouta-t-elle, aumônier-chapelain, vous entendez. Cet avertissement s'adresse pareillement à vous, or, ne comptez plus sur votre départ. Vous allez avoir près ce que vous iriez chercher trop loin. Je fonde un monastère de Chartreux dans telle partie de mes domaines qu'il vous plaira choisir. Tel est mon vœu! et dans l'intérêt de cette fondation, je mets tout à discrétion, pourvu que vous et les vôtres m'assuriez, en échange, une place de six pieds carrés en paradis ; corps et biens je livre tout à l'ordre de St-Bruno.

— Noble dame, ce n'est point à des ames privées de ses indulgences, lui répondit l'aumônier, que le ciel prend peine de se communiquer ainsi. Le miracle qui s'est opéré dans cette communication, témoigne bien que vous êtes agréable à tous ces saints, à Dieu le père, à Dieu le Fils, je vais donc sur l'heure expédier au général de l'ordre *l'ex-voto* de la prin-

Digitized by Google

cesse de Jarez, et vous, princesse du Jarez, dès ce jour, pouvez compter qu'avant le mois expiré, votre nom sera redit mille fois, et le jour et la nuit, dans les supplications à St-Bruno, par les pères cloîtrés et par nos frères, les convers.

Le futur cénobite ne perdit pas de temps. On s'occupa des plans de l'abbaye que l'on édifia au lieu même qu'indiquait la vision. L'endroit était bien choisi.

Cette verte vallée de la vision est aujourd'hui située sur la commune de Pavésin, à deux lieues de Rive-de-Gier, dans une gorge étroite, où coulent réunis les ruisseaux de Boisieux et de Couzon, dont les eaux emprisonnées dans le colossal bassin de la Compagnie de Givors, fournissent au canal de Rive-de-Gier 1,500,000 mètres cubes d'eau pour 60 jours de navigation.

Ce lieu est reclus, solitaire. Au midi, se déploie un rideau de châtaigneraies d'une rare magnificence. Au couchant, c'était, du temps des révérends pères, la vieille forêt de chênes, en amphithéâtre, aussi vieille que le monde, devenue taillis depuis 1793. A l'Orient, un autre amphithéâtre de landes, où l'on remarque des vignes plantées par les Chartreux; enfin au nord, se déroule le ruban vert de la vallée, qui vient s'ajouter ensuite à la lame blanche des eaux refoulées par l'immense barrage de Couzon.

C'est dans cette solitude qu'en ce temps de forte dévotion s'établit la Chartreuse de Ste-Croix, et que, pendant six siècles, on a dû prier pour le repos de l'ame de la dame de Jarez.

Le monastère fut construit de manière à contenir plus de cent habitations. On l'entoura de solides murailles, afin de le mettre à l'abri d'un coup de main ; les deux ruisseaux serpentent aux pieds de ses remparts où l'on n'entend d'autre bruit que celui de cette eau caressante et le bourdonnement de la mouche à miel. L'abbaye se pose, elle, dans le vallon comme un nid d'oiseaux au fond d'une touffe de verdure. Pour entrer ou pour sortir, il n'y a, à cette claustrale enceinte, que deux portes cintrées, à l'une desquelles se trouve le signe de la vi-

Digitized by Google

sion. Le couvent a ses jardins enfermés, ses ponts, ses bastions et ses tourelles qui sont là *decus et tutamen*. Deux belles cours : celle au midi, autrefois garnie d'arbres, était pour les frères convers, les servants, le procureur, les officiers. Là donc, l'atelier, le temporel de la maison. L'autre cour, au nord, à tout jamais inviolable, fermée, entourée d'arcades, avec un beau jet-d'eau, contenait les cellules des révérends pères cloîtrés, toutes à guichets comme autant de prisons d'état, mais moins sombres, car chaque cellule a ses deux pièces bien éclairées et son petit jardin; enfin là, le spirituel, le foyer de la prière, l'église, l'habitation de dom prieur et le cimetière. Trois lieux d'uniques rendez-vous chez les Pères, régnaient entre les deux cours. A l'église, s'annexe une chapelle spéciale, c'était la chapelle de la fondatrice, de la princesse, chapelle où cette damnée, au dire du peuple haineux, a vainement pleuré, gémi, et s'est sans rémission mortifiée, couverte de cendres, et frappée la poitrine....

On voit encore plus que des traces de toutes ces choses : les cellules ont toujours leurs emblêmes incrustés sur la pierre, l'église a ses stalles avec leurs sculptures bizarres et grimaçantes, une ou deux peintures encore ; le cimetière, quelques croix sépulcrales, et l'église, son clocher coquet d'abbaye. Le lierre, ce mentor de toutes les ruines, visite, protége et soutient tout cela de sa main crispée.

A la place des révérends pères, s'est blotti un village entier comme à Cluni, village soumis au régime municipal. Un petit peuple a trouvé à s'y loger à l'aise. Il y a des passementiers, des cloutiers et des agriculteurs. Le cabaretier tient les caves et les appartements de dom prieur avec cette enseigne :

ICI, CHEZ PITIOT ON NE VEND PAS DU BON VIN,
NON, C'EST LE CHAT !

C'est encore là qu'on se rend. Des ourdisseuses occupent les cellules des pères.

La destination ayant, comme on le voit bien, changé l'inté-

Digitized by Google

rieur a reçu les modifications que les nouveaux venus y ont apportées sans malice ; mais l'extérieur n'a encore rien cédé au temps de son architecture et de sa forme attachante.

Aussi s'étonne-t-on que ce monument du moyen-âge encore bien conservé, et si heureusement situé, n'ait pas plus de visiteurs aujourd'hui.

La dame de Jarez dota ce couvent de beaux domaines, mais elle tint à ce que cette transmission n'eut pas lieu de sa part, à titre gratuit. Elle réclama, en échange, la parcelle de six pieds carrés en Paradis, dont il a été parlé comme condition première de sa fondation. Les chapitres généraux furent consultés, et le contrat intervint, tel que la châtelaine le désirait.

Les notaires commençaient à cette époque à garder minutes de leurs actes. Ils écrivaient entourés de nombreux témoins, dans un lieu public, souvent dans une église, parfois au milieu des champs, dans un cimetière, ou dans la cour d'un château.

La mutation de la chose vendue, donnée ou albergée se consommait par la tradition symbolique d'une plume, d'une feuille ou quelques brins de paille, d'un peu de terre, et l'on retrouve encore ces gages fragiles dans les plis des anciens titres.

Un ancien notaire du canton de Rive-de-Gier a déclaré avoir vu la minute de ce contrat, même depuis la révolution de 1789. Elle aurait échappé aux flammes allumées par la motion de Condorcet à la tribune de la Convention.

Le symbole de la tradition avait été, à ce qu'on rapporte, de la part de la princesse, une feuille de chêne et de la part de l'ordre, un brin du cilice de Saint-Bruno. L'acte se serait formulé, la foule présente, sous les *ormes du Conseil*, près le château-fort de Saint-Paul qui n'est plus ; on se serait muni du signe de croix et tous les saints du Paradis y seraient invoqués selon la formule de l'époque.

Quelques-uns parlent aussi d'un testament olographe, mais comme il s'agissait ici de *l'œuvre pie*, un acte de ce genre n'au-

Digitized by Google

rait pas été valable au pays de droit écrit, à ce que d'autres rapportent.

Quoi qu'il en soit, la châtelaine ne vécut pas longtemps après cette fondation mémorable, il lui fut donné pourtant d'en jouir un peu et de la voir prospérer. Encore une fois, sa mort fut naturelle et non violente. Elle se mit en marche pour aller prendre possession de ses six pieds carrés en Paradis.

Mais, à savoir, disent les bonnes gens, si saint Bruno l'aura voulu à côté de lui, et si saint Pierre lui aura ouvert les portes du Paradis pour la faire arriver à son *emplacement*.

Il est probable que non. Car si la dame de Jarez avait été reçue en Paradis, ajoutent-elles encore naïvement, après elle, on n'aurait pas fait durer aussi long temps la *quintaine* qui est, au dire de tous, une punition de Dieu contre la maudite.

Cette *quintaine*, en plusieurs lieux, était, au moyen-âge, un droit seigneurial, en vertu duquel les meuniers, les bateliers ou des jeunes gens à marier se trouvaient tenus de venir devant le château rompre tous les ans quelques perches en forme de lances pour le divertissement du seigneur.

Cet exercice date d'une époque fort ancienne, la loi romaine en parle (1). Un vieil auteur dit que *quintaine* vient de *Quintus* son inventeur; et un autre, que *quintaine* vient de *quintus*, jeu qui se faisait chez les anciens, tous les cinq ans.

La population du Jarez, aussitôt après la mort de la princesse, employa ce jeu à rendre public son ressentiment contre la châtelaine. Un souvenir de vieilles représailles se mêlait au divertissement du peuple et doublait sa joie.

Encore à présent, aux fêtes baladoires, on joute contre l'effigie de la dame de Jarez, dans plusieurs communes de cette ancienne principauté.

A saint Paul, par exemple, le 25 janvier, chaque année, on reconstruit la cage qui a servi à promener l'ogresse, avant

(1) Loi 1 au code de *Alentoribus*.

Digitized by Google

qu'elle fut livrée aux ongles du peuple sur la petite montagne du Fay que l'on voit en face de là. On y renferme un chat qui représente la châtelaine. A un signal donné, toute la jeunesse du pays se rue sur la prison, la brise, elle est dure, mais c'est au plus fort ! la cage brisée, on s'empare du chat, et tout vivant, on se le déchire, on lutte pour les plus petits morceaux qui restent de cet emblême execré. Cette jeunesse excitée, prise de vin, y va avec une frénésie, une rage à faire croire que cette haine date d'hier, et que c'est moins le simulacre que le monstre vivant dont le peuple furieux se dispute pièce à pièce les chairs palpitantes !

Or, cette jeunesse est sans égard, sans pitié. On dirait que le sang énivre, et que la main qui en est une fois teinte en veut toujours. Ce chat finit trop vîte au gré de ce peuple exalté, et pour faire durer cette scène sauvage, il se jette ensuite sur les premiers animaux qu'il rencontre. On fouille après les égoûts, on y recherche les ordures dont on couvre les passants, et les passants pour de telles insultes n'ont pas le droit de se plaindre ; de préférence on s'attache même aux fraîches toilettes, aux plus jeunes filles, aux dames parées, à de beaux cavaliers !

Le peuple est libre, il s'amuse, il se venge, à cette fête ! « A mon tour se dit-il. » Cette joie effraye ; les réglements municipaux n'y feraient rien. Un maire se serait exposé au sort de la dame de Jarez, s'il avait entrepris de lutter contre cette vieille coutume, contre ce divertissement dont la barbarie se trouve motivée par cette tradition de haine et de justice populaire, qui cependant depuis 1830 paraît s'humaniser.

Enfin, voilà tout ce que le *populaire* rapporte de la châtelaine du Jarez. Quelques chroniqueurs y mêlent aussi la substitution frauduleuse des cochons de lait aux petits enfants, qui déjà figure au conte de la *Belle au bois dormant,* mais cet épisode qui date de Saturne dont on trompa aussi la voracité par un autre genre de substitution a, mal à propos, fait invasion dans la chronique du Jarez ; aussi l'en élague-t-on. En somme,

Digitized by Google

il y a certainement bien des légendes et des histoires manuscrites sur la princesse de Jarez et sur l'abbaye de Sainte-Croix qui pourront contredire les traditions qui précèdent, lesquelles, faute de mieux, ne sont, qu'on le sache bien, qu'un emprunt fait à la mémoire du peuple, à son imagination, à cette poésie dont tout son cœur regorge, comme l'a dit un auteur à propos d'une légende. Les détenteurs de ces vrais documents crieront à l'erreur et foudroieront cet écrit *comme un vieil anachronisme*. Il faut s'y attendre, mais à eux le péché. Que gardent-ils dans leurs armoires les titres d'un pays ! De telles pièces sont des pièces communes dont les possesseurs doivent aider les leurs. Sans ces titres on se perd dans l'histoire. On arrache les limites du temps. Les époques se déplacent, l'erreur du peuple se continue et s'endurcit. Ce sont d'ailleurs de ces choses qui font partie du domaine public; et le domaine public n'est pour personne susceptible de possession privée.

Ils ne pourront donc s'ériger en frondeurs, en critiques sans dénoncer leur propre culpabilité. Or, j'attends et je provoque même leurs réclamations. De telles réclamations, en me mettant sur la voie pour la découverte de documents inédits que je quête partout, m'aideront à remplir une mission pour l'accomplissement de laquelle je demande secours (1).

A. Couturier.

(1) L'auteur a été chargé par le ministère de la recherche, dans l'arrondissement, des documents inédits pouvant servir à l'histoire de France.

Digitized by Google

DÉTAILS HISTORIQUES

SUR LES INONDATIONS

QUI DÉSOLÈRENT LYON ET LES GAULES AU VIe SIÈCLE.

Dans les désastres publics, il semble qu'il soit de la nature de l'homme d'aimer à évoquer les souvenirs d'évènements analogues : on les recherche avidemment dans l'histoire, on se plaît à les rapprocher de ce qu'on a vu et souffert. Il y a eu de prétendus philosophes qui, prêtant volontiers aux autres hommes leurs passions viles et dégradantes, ont attribué cette curiosité à l'égoïsme, qui chercherait une détestable consolation dans le spectacle des maux d'autrui. J'ai une meilleure opinion de l'humanité : il me semble aussi que ce besoin d'interroger le passé peut tendre à un but essentiellement moral, en nous appropriant les enseignements de l'his-

Digitized by Google

toire, qui viennent donner une nouvelle force aux leçons plus e-us sibles que la Providence renouvelle de nos jours. Il est si malheureux dans ces temps d'épreuves celui dont l'esprit faussé par de funestes doctrines ne sait pas voir la main qui châtie, celui dont le cœur desséché n'est plus capable de l'adorer.

J'apporte ici à cette curiosité mon faible tribut de recherches historiques. D'autres, et mieux que moi, rappelleront les désastres qui éprouvèrent, soit au moyen-âge, soit dans les temps plus modernes, notre ville, toujours noble, courageuse et fidèle, mais bien souvent malheureuse (1). Pour moi, je dois me borner, dans ces recherches, à une époque plus spécialement en rapport avec mes études habituelles, parcequ'elle tient encore aux âges que l'on peut appeler proprement antiques.

Déjà, au Ve siècle, de grands fléaux avaient affligé le territoire de Vienne, et inspiré à son pieux pontife, saint Mamert, la religieuse pensée d'établir des prières publiques et solennelles, pour obtenir de la miséricorde divine la délivrance de ces calamités, dont quelques-unes, dans ces temps de foi, furent considérées comme surnaturelles, ainsi que leur cessation accordée par le Tout-Puissant(2). Je n'ai pas l'intention de rapporter ici les détails que nous en ont conservés les écrivains de cet âge; car je ne vois pas qu'il y soit parlé d'inondations, ou que notre ville y ait eu quelque part. Mais j'ai cru devoir rappeler les faits en termes généraux, soit à cause de la proximité de la ville de Vienne, soit parce que l'institution de son saint évêque, répandue ensuite dans d'autres diocèses, fut l'origine des proces-

(1) En effet, l'histoire de Lyon dans tous les âges, depuis son incendie sous Néron jusqu'aux débordements qui viennent de lui causer tant de maux, nous montre fréquemment cette ville désolée par des fléaux publics de tout genre, soit de ceux qui sont produits par le désordre des éléments, soit de ceux qui ont pour cause la tyrannie des puissants, ou les passions du peuple.

(2) Ces faits nous ont été conservés principalement par saint Sidoine Apollinaire dans une lettre qu'il écrivait à saint Mamert (VII, 1); et par saint Avit de Vienne, dans une homélie prêchée aux jours des Rogations (*Op.*, ed. Sirmond., pp. 150-157).

Digitized by Google

sions, des stations et des prières auxquelles aujourd'hui, dans toute l'église catholique, on donne le nom de Rogations (1).

Quelque temps après, une famine, causée principalement par les dévastations des Goths, désola plusieurs provinces de la Gaule, et Lyon aussi eut beaucoup à souffrir (2). Le siége épiscopal de saint Irénée était alors occupé par saint Patient, pontife dont la charité brillait au plus haut degré entre ses nombreuses vertus : *viri sancti, strenui, severi, misericordis, quique per uberem munificentiam in pauperes humanitatemque, non minora bonæ conscientiæ culmina levet*, disait un écrivain lyonnais, saint Sidoine Apollinaire (3). Il se montra, dans cette calamité publique, ce que les évêques et le clergé catholique nous apparaissent constamment dans l'histoire en pareilles circonstances. Les chemins étaient couverts de chariots portant les fruits de sa charité, et, de toute part, sur les rives de la Saône et du Rhône, des greniers s'emplissaient pour se vider bientôt dans l'asile du pauvre (4). Il ne borna pas ses largesses aux peuples dont il était le pasteur : ceux des contrées qui forment aujourd'hui l'Auvergne, l'Aquitaine, le Vivarais, le Dauphiné, la Provence reçurent ses bienfaits en bénissant sa main secourable (5). On aimerait à citer en entier la lettre de saint Sidoine, qui le remerciait en leur nom (6); mais les bornes de ces recherches ne peuvent le permettre, et j'y renvoie mes lecteurs ; ils la trouveront admirable. Tillemont a placé ces évènements vers 474 ou 475 (7).

Mais, dans le siècle suivant, arrivèrent de nouveaux désastres

(1) Saint Avit, dans l'homélie que j'ai citée (p. 153), dit en général : *Sequutæ sunt succiduo tempore quædam Ecclesiæ Galliarum rem tam probabilis exempli;* et une lettre de saint Sidoine (V, 14), outre celle adressée à Mamert lui-même et que j'ai citée, nous fait voir cette coutume établie dans l'église de Clermont.

(2) Sidon. Apoll., *Epist.* VI., 12.—Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, II, 24.

(3) *Epist.* II, 10.

(4) Sidon. Apoll., *Epist.* VI, 12.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(7) *Mémoires pour servir à l'histoire eccles.*, tom. XVI, p. 101.

Digitized by Google

dont le théâtre eut une étendue bien autrement considérable, et qui n'épargnèrent pas la cité lyonnaise. L'histoire nous donne sur ces événements des détails fort précis, sinon complets, dont je dois réunir ici les plus intéressants. Ce n'est pas à nos écrivains lyonnais qu'il faut les demander : car tous, plus ou moins, ne citant pas, ou citant mal, semblent n'avoir fait que tronquer, ou broder les documents authentiques, pour arranger les choses à leur façon. La source principale est l'Histoire des Francs de saint Grégoire de Tours, auteur contemporain. On peut citer après lui le moine Aimoin, chroniqueur postérieur, il est vrai, de plusieurs siècles, mais qui, suivant pour l'ordinaire le pontife de Tours, peut encore mériter quelque confiance pour quelques détails puisés ailleurs, s'il choisissait toujours aussi bien ses autorités. Enfin, Marius, évêque d'Avenches, auteur d'une chronique assez estimée, a mentionné également les faits de cette époque; mais nous avons à regretter qu'il ait trop négligé les détails, que le peu d'étendue de son ouvrage ne pouvait guère lui permettre.

Ces funestes évènements eurent lieu la Ve année du règne du roi Childebert II. C'est la date que leur assigne saint Grégoire de Tours, comme on le verra plus bas; et, suivant les calculs les plus sûrs, elle répond à l'an 580 de notre ère. Aimoin indique la même année, et la fait coïncider avec la XIXe des règnes de Chilpéric et de Gontran: je le citerai bientôt. Quant à Marius, dont la chronologie suit les consulats, il assigne une date partant d'autres données mais qui n'en est pas moins synchronique, l'année de l'empereur qui régnait alors dans l'Orient : *Anno* 1° *Cons. Tiberii Constantini Augusti. Ind. XIII* (1).

Alors, dit Aimoin (que je cite le premier parce qu'il parle d'une manière plus générale), on vit dans toutes les Gaules une crue d'eaux si abondante que les fleuves, débordés au-delà de toutes les limites connues, causèrent de grands ravages par la perte des troupeaux et la ruine des bâtiments : *Anno quinto Childeberti regis (qui fuit nonus decimus Chilperici atque Guntranni), tantæ lues aquarum per universas regiones factæ sunt Galliarum, ut flumina terminos,*

(1) Dans le recueil de dom Bouquet; tom. II, p. 19.

Digitized by Google

quos nunquam antea excesserant prætergressa, pecora quidem exitio, ædificia vero quorumque locorum gravi afficerent ruina (1). Il entre ensuite dans des détails assez variés que nous retrouverons bientôt chez saint Grégoire de Tours, plus digne d'être cité parce qu'il était contemporain.

Celui-ci n'affirme point de même que ces inondations aient été générales dans toutes les contrées de la Gaule; mais il mentionne successivement plusieurs des provinces qui eurent le plus à en souffrir. Il commence par l'Auvergne, dont la portion la plus fertile aujourd'hui, la Limagne, se vit, en plusieurs cantons, dans l'impossibilité de faire les semailles : *Anno quinto Childeberti regis, Arvernorum regionem diluvia magna presserunt, ita ut per dies duodecim non cessaret à pluvia : tantaque inundatione Limane* (2) *est infusum, ut multos ne sementem jacerent prohiberet* (3). Au rapport du même historien, dans les pays que baignent la Loire et l'Allier, les débordements de ces fleuves, et de leurs affluents torrentueux ne furent pas moins funestes, détruisant les bestiaux, dévastant les terres cultivées, et renversant les maisons : *Flumina quoque Liger Flavarisque quem Elacrem* (4) *vocitant, vel reliqui*

(1) *De gest. Franc.*, III, 33.

(2) On voit que le nom donné de nos jours à la Limagne d'Auvergne est loin d'être nouveau. Ailleurs, saint Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, III, 9) écrit ce nom un peu différemment, lorsqu'il fait dire au roi Childebert : *Velim ArvernamLemanem, quæ tantæ jocunditatis gratia refulgere dicitur, oculis cernere.* Ainsi, cette province avait dès lors la réputation qu'elle conserve aujourd'hui. Notre saint Sidoine Apollinaire en a fait souvent l'éloge, notamment dans son Panégyrique à Avitus (v. 139), et dans deux de ses lettres (III, 1; IV, 21). Je ne puis résister au plaisir de citer un fragment de cette dernière : *Viatoribue molle, fructuosum aratoribus, venatoribus voluptuosum ; quod montium cingunt dorsa pascuis, latera vinetis, terrena villis, saxosa castellis, opaca lustris, concava fontibus, abrupta fluminibus, qnos denique hujusmodi est, ut semel visum advenis, multis patriæ oblivionem sæpe persuadeat.*

(3) *Hist. Franc.*, V, 34.

(4) Vraisemblablement, il faut lire *Elavaris*, ce qui serait encore une altération : le second nom est écrit dans quelques manuscrits *Ilacrem* et *Elaurem*. Mais, sous toutes ses dénominations si diversement ortographiées, on recon-

Digitized by Google

torrentes percurrentes in eum, ita intumuerunt, ut terminos, quos nunquam excesserant, prœterirent. Quæ grande de pecoribus excidium, de culturis detrimentum, de œdificiis fecere naufragium (1).

On vient de voir que ces désastres, de même que ceux qui ont désolé si récemment nos contrées, furent le résultat de pluies, continues, à la vérité, mais qui néanmoins ne semblaient pas devoir causer en si peu de temps de tels ravages ; l'historien des Francs ne leur donne, en effet, que douze jours de durée : *Ita ut per dies duodecim non cessaret à pluvia.* Une autre analogie entre les deux époques s'observe encore dans la chaleur de la température. Durant les évènements que je rapporte elle fut telle que, lorsque vint la cessation des pluies, on vit les arbres fleurir de nouveau. On n'était, il est vrai, qu'au mois de septembre, suivant saint Grégoire : *Quiescentibus vero pluviis*, dit-il, *arbores denuo floruerunt, erat enim mensis September* (2). Aimoin, dont je ne citerai point les paroles, raconte aussi ce phénomène, et nomme le même mois (3). Mais Marius, qui ne parle pas des Gaules et mentionne seulement les débordements du Rhône dans le Valais, et ceux non moins funestes des rivières de l'Italie, place ces calamités au mois d'octobre: *Eo anno, mense Octobre, ita in Vallensi territorio Rhodanus exundavit ut copias messium denegaret ; et intra Italiam ita fluvii exundaverunt, ut damna agricolæ paterentur* (4).

D'autres évènements désastreux accompagnèrent ceux que je viens de rappeler; et varièrent suivant les localités. La ville de Bordeaux éprouva les violentes secousses d'un tremblement de terre qui se fit sentir jusqu'en Espagne, et ses murailles furent menacées d'une destruction totale, ce qui causa une terreur générale et donna lieu à

naît aisément la rivière du pays des *Boii*, à laquelle César (*Bell. Gall.*, VII, 34) donne le nom d'*Elaver*, que saint Sidoine, dans son Panégyrique à Majorien (v. 309) appelait *Elaris* ou *Elauris*, qui fut nommée plus tard *Aleris* ou *Alerius*, et qui n'est autre que l'Allier.

(1) *Hist. Franc.*, V, 34.

(2) *Loc. laud.*

(3) *Loc. laud.*

(4) Dans le recueil de dom Bouquet, tom. II, p. 19.

Digitized by Google

de nombreuses émigrations : *Ipso anno*, dit saint Grégoire de Tours, *graviter urbs Burdegalensis a terræ motu concussa est, mœniaque civitatis in discrimine eversionis extiterunt : atque ait omnis populus metu mortis exterritus est, ut si non fugeret, putaret se cum urbe dehiscere. Unde et multi ad civitates alias transierunt. Qui tremor ad vicinas civitates porrectus est, et usque Hispaniam attigit, sed non tam valide* (1). De là, sans doute, résultèrent dans les Pyrénées ces chûtes de rochers dont parle le même historien, qui écrasèrent des hommes et des bestiaux : *Tamen de Pyrenœis montibus immensi lapides sunt commoti, qui pecora hominesque prostraverunt* (2). Enfin la ville de Bourges vit tomber une forte grêle : *Graviter tunc et Biturica civitas a grandine verberata est*, dit encore le pontife de Tours (3).

Au milieu de ces inondations on eut à déplorer de terribles incendies. Saint Grégoire nous apprend que Bordeaux et Orléans en éprouvèrent de grands dommages; il ajoute que, dans cette dernière ville, des brigands (ils ont eu des imitateurs dans la nôtre) achevèrent par le pillage l'œuvre de destruction que le feu avait commencé : *Nam et vicos Burdegalenses incendium divinitus ortum exussit, ita ut subito comprehensi igne, tam domus quam areæ cum annonis incendio cremarentur; nullum penitus incitamentum habens ignis alieni, nisi forsitan jussione divina. Nam et Aurelianensis civitas gravi incendio conflagravit, in tantum ut ditioribus nihil penitus remaneret : et si aliquis ab igne quicquam eripuit, ab insistentibus furibus est direptum* (4).

A tout cela, les historiens ajoutent d'autres circonstances : des tonnerres durant la nuit (5), des vents impétueux du midi, qui brisaient les arbres des forêts, renversaient les clôtures et les maisons, enlevaient les hommes et les faisaient périr (6) ; enfin des phéno-

(1) *Loc. laud.*; cf. Aimoin, *loc. laud.*
(2) *Ibid.*; cf. Aimoin, *Ibid.*
(3) *Ibid.*; cf. *Ibid.*
(4) *Ibid.*; cf. *Ibid.*
(5) *Ibid.* ; cf. *ibid.*
(6) Aimoin., *loc. laud.*

Digitized by Google

mènes plus ou moins merveilleux : des bruits aériens (1), des animaux sauvages et féroces se montrant au milieu des villes (2), du sang découlant d'un pain, comme on le coupait (3), etc.

Il est temps d'en venir à ce qui concerne plus spécialement notre ville dans le récit de ces évènements néfastes. J'ai remarqué qu'elle ne fut pas épargnée; elle put dire, au contraire, avec le héros fugitif de Troie (4) :

. . . . . *quæque ipse miserrima vidi.*
Et quorum pars magna fui.

Le peu de détails que nous avons sur cette part de Lyon aux désastres communs, nous les devons encore au successeur de saint Martin qui n'a eu garde d'oublier une ville qui était en quelque sorte sa patrie. Nous savons, en effet, qu'il descendait par son aïeule paternelle d'un de nos saints martyrs lyonnais à l'époque de saint Pothin, Vettius Epagathus qui plaida si fortement alors la cause des fidèles (5); et nous voyons de plus que sa famille avait conservé des rapports avec cette ville, car tout enfant encore il avait reçu la bénédiction de son vénérable pontife *Nicetius*, appellé vulgairement Nizier, qui lui présagea ses saintes et glorieuses destinées (6).

Nous avons vu que Marius mentionne les débordements du Rhône dans des contrées plus voisines de sa source. A Lyon également il dépassa de beaucoup ses limites; et la Saône étant sortie aussi de son lit, ces deux fleuves, qui font dans leur état normal la prospérité de nos contrées, en devinrent le fléau, causèrent aux populations de graves dommages et renversèrent en partie les murs de la cité : *Pari modo*, dit notre historien, *Rhodanus cum Arari* (7) *con-*

(1) Gregor. Turon. et Aimoin, *locc. laudd.*

(2) Aimoin, *ibid.*

(3) Gregor. Turon. et Aimoin., *locc. laudd.*

(4) *Æneid.*, II, v. 5.

(5) Euseb., *Hist. eccles.*, V, 1.

(6) On peut voir la vie de saint Grégoire, écrite par l'abbé Eudes ou Odon, que dom Ruinart a mise à la tête de son édition des œuvres de ce pontife.

(7) On peut remarquer que l'historien donne ici à la Saône sa dénomi-

Digitized by Google

junctus, ripas excedens, grave damnum populis intulit, muros Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit (1). Voilà absolument tout ce que nous avons d'authentique sur les désastres de Lyon dans cette circonstance. La dernière particularité, la destruction d'une partie des murs semble prouver que les eaux s'élevèrent alors à une grande hauteur, car il y a apparence que ces murs étaient d'une certaine force. Mais nous ne connaissons pas assez l'enceinte de Lyon à cette époque, pour être à même de juger à quelle portion de la ville basse s'étendit l'inondation. Tout ce qu'on dit à ce sujet ne saurait former que de simples conjectures, notamment l'assertion de Ménestrier, que les eaux du Rhône et celles de la Saône se réunirent alors vers Saint-Nizier (2). De semblables détails ne peuvent se fonder que sur des données topographiques appartenant à une époque postérieure, qui peut-être ne seraient nullement applicables à celle dont il s'agit.

Quant à ce qu'ont ajouté Paradin, Rubys et autres, des bateaux allant dans les rues, des eaux passant sur les ponts et les maisons basses, des poissons nageant sur les arbres » où les oyseaux se souloyent percher », des frais immenses qu'il fallut faire pour enlever la vase des caves et des maisons, enfin des habitants effrayés se sauvant à Fourvière, à Saint-Just, à Saint-Sébastien ; une partie de ces détails peuvent être vraisemblables ; mais comme ils sont destitués de tout témoignage historique qui en garantirait la réalité, on ne doit les regarder que comme des ornements destinés à embellir un récit qui aurait paru trop simple, comme des amplifications d'écoliers, ou tout au plus de rhéteurs.

Il y avait cependant assez de circonstances réelles dans les désastres de notre malheureuse patrie, car ceux que j'ai rappelés n'en furent pas le terme. Sans parler des dissensions et des guerres entre

nation classique, dont la première mention a été faite par César (*Bell. Gall.*, I, 12). Le nom qu'elle porte aujourd'hui était en usage depuis longtemps à l'époque de saint Grégoire, car Ammien Marcellin avait dit (XV, 11) : *Ararim quam Sauconam appellant.*

(1) *Hist. Franc.*, loc. laud.

(2) *Hist. de Lyon*, pag. 208.

Digitized by Google

les princes, que nos historiens mentionnent en cet endroit (1), les Gaules furent bientôt en proie à une maladie contagieuse ou épidémique, les anciens ont souvent confondus ces deux caractères. Cette maladie, causée vraisemblablement par l'humidité et les miasmes que répandirent les eaux, et qui fit périr beaucoup de monde (2), était une affection d'entrailles que nos historiens appellent *dysenteria*, *dysentericus morbus* (3). Saint Grégoire de Tours en décrit ainsi les symptômes, avec les moyens curatifs employés par la médecine peu avancée de cette époque. *Erat enim his qui patiebantur valida cum vomitu febris, renumque nimius dolor, caput grave vel cervix. Ea vero quæ ex ore projiciebantur colore croceo, aut certe viridia erant : a multis autem adserebatur venenum occultum esse. Rusticiores vero corales hoc pusulas* (al. *coriales pustulas*) *nominabant : quod non est incredibile, quia missæ in scapulis, sive cruribus ventosæ, procedentibus erumpentibusque vesicis, decursa sanie multi liberabantur : sed et herbæ quæ venenis medentur, potui sumptæ, plerisque præsidia contulerunt* (4).

Notre ville, suivant toute apparence, ne dut pas être à l'abri de ce fléau, après avoir éprouvé celui qui en avait été la première cause. Cependant je ne vois pas qu'aucun auteur ancien l'ait nommé dans cette circonstance; et je ne sais sur quelle autorité a pu se fonder notre historien de Rubys, lorsqu'il dit que cette étrange peste,

(1) *Locc. laudd.*

(2) La manière dont saint Grégoire dépeint le deuil causé par ce fléau est touchante et mérite d'être citée : *Sed hæc prodigia*, dit-il (v. 36), *gravissima lues est subsecuta. Nam, discordantibus regibus, et iterum bellum civile parantibus, dysentericus morbus pene Gallias totas præoccupavit... et quidem primum hæc infirmitas a mense Augusto initiata, parvulos, adolescentes adripuit, lethoque subegit. Perdidimus dulces et caros nobis infantulos, quos aut gremiis fovimus, aut ulnis bajulavimus, aut propria manu ministratis cibis ipsos studio sagaciore nutrivimus : sed abstersis lacrymis cum beato Job diximus : « Dominus dedit, Dominus abstulit : quomodo Domino placuit, ita factum est ; sit nomen ejus benedictum in sæcula. »*

(3) Gregor. Turon. et Aimoin, *locc. laudd.* Ce dernier emploie aussi la dénomination de *pestis*.

(4) *Hist. Franc.*, V, 33.

Digitized by Google

comme il l'appelle, fit périr plus des deux tiers des habitants de Lyon, et des plaines environnantes (1).

On a vu que Gontran et Chilpéric régnaient alors sur diverses parties des Gaules. Le premier perdit sa femme Austrigilde frappée de la maladie régnante, et commit alors une de ces actions cruelles trop communes dans ces siècles de barbarie, en faisant périr les deux médecins qui n'avaient pas su guérir cette princesse ; ce qu'elle lui avait fait promettre en mourant (2). Quant à Chilpéric, prince odieux à ses peuples, et gouverné par une femme qui a légué à l'histoire un nom plus odieux encore, il lui arriva de faire en cette occasion une action louable, qui n'est pas la moindre des merveilles rapportées par les historiens de cette époque. Il paraît qu'il fut aussi atteint du mal commun, ainsi que deux de ses fils dont l'un succomba (3). Saint Grégoire de Tours, dont j'abrège le récit, nous apprend que Frédégonde, touchée alors de repentir en se voyant frappée dans sa famille, remontra énergiquement au roi le néant des trésors qu'ils accumulaient, *rapinis et maledictionibus pleni*, dit cet écrivain; et qu'elle obtint de lui un bienfait, ou un acte de justice en faveur du peuple, la remise d'un impôt exorbitant, lequel, autant que nous pouvons en juger sur les expressions de l'auteur, était une sorte de capitation, ou contribution personnelle (4).

Voilà bien, ce me semble, tout ce qu'il est possible de recueillir sur les évènements d'une époque déjà si loin de nous. Je crois avoir lu quelque part que le roi Gontran, qui chercha à expier ses crimes par des actes multipliés de charité et de religion, vint alors au secours des Lyonnais ses sujets; mais je n'ai rien su trouver sur ce fait, ni chez les historiens contemporains, ni dans sa vie qui fait partie du recueil des Bollandistes (5). Peut-être ceux qui ont parlé ainsi ont-ils fait confusion avec un établissement de Childebert Ier, qui, de concert avec sa femme Ultrogothe, avait fondé, peu d'années

(1) *Hist. de Lyon*, p. 211.

(2) Gregor. Turon., *loc laud.* —Aimoin, *loc. laud.*—Marino, *loc. laud.*

(3) Gregor. Turon., *loc. laud.*

(4) *Ibid.*

(5) Au 28 mars.

Digitized by Google

auparavant dans notre ville, un hôpital, berceau de notre Hôtel-Dieu actuel, sur la façade duquel la piété reconnaissante des Lyonnais a restitué les statues de ces illustres fondateurs. Je ne saurais voir une autre explication vraisemblable.

H. Greppo.

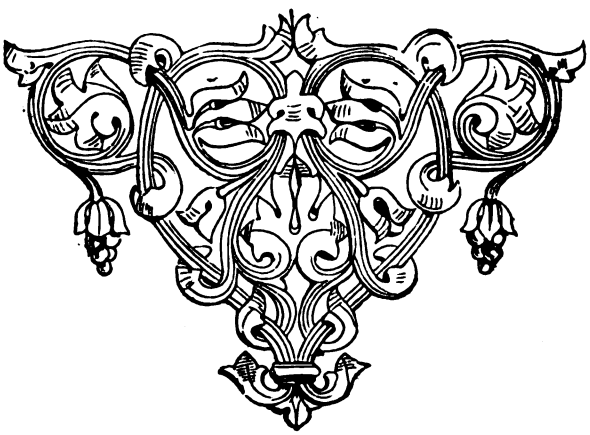

Digitized by Google

Philosophie.

LE DIEU DU CŒUR.[1]

. . . . . .

. . . Mais réjouis-toi, ô ma raison, mon cœur veut te découvrir encore d'autres mystères qui lui ont été révélés par l'amour, et qui jusque là faisaient en secret son bonheur, quoiqu'il ne pût s'en rendre compte. A cette heure, tout s'éclaire, je viens de découvrir le sens de tout ce qui se passait de délicieux dans mon cœur lorsqu'il s'approchait de Dieu, et il me semble que je sais ce qu'il est lui-même. Nous avons vu que le bonheur consiste dans la possession de Dieu,

(1) Une bienveillante communication nous permet d'offrir à nos lecteurs quelques pages du livre de l'*UNITÉ SPIRITUELLE*, ou *DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON BUT AU DELA DU TEMPS*, qui doit paraître vers la fin de février, à Paris, chez les éditeurs Langlois et Leclerc, successeurs de Levrault, rue Laharpe, 81.

Nous sommes heureux d'annoncer que cet ouvrage est dû à un de nos jeunes compatriotes, et nous osons prédire que sa publication donnera à notre époque un de ses plus beaux monuments philosophiques.

Digitized by Google

et que l'amour nous procure cette possession de Dieu ; si maintenant nous savions ce que c'est que Dieu, ne parviendrions-nous pas à nous faire une notion plus exacte du bonheur lui-même ?

Que la nature se retire, que les Cieux et la terre disparaissent pour moi, je veux étudier Dieu dans son plus bel ouvrage, je veux étudier Dieu dans celui que Dieu n'a pas craint de déclarer fait à sa ressemblance, je veux étudier Dieu dans le cœur de l'homme.

Lorsque Descartes, renouvelant le trait de génie de saint Anthelme, donna la démonstration de l'existence de Dieu par l'idée de l'infini qui le représente en nous, il ouvrit les yeux de l'intelligence sur la nécessité de l'existence de Dieu. Lorsque Kant, faisant marcher le char de la pensée dans les voies sublimes de son prédécesseur, démontra que les conceptions rationnelles sont la représentation en nous des attributs de l'infini, il ouvrit les yeux de la science sur les éléments de la nature de Dieu. Illustres bienfaiteurs de la pensée humaine, venez prêter l'appui de votre autorité à la plus chérie de mes pensées : vous avez retrouvé les caractères de la substance de Dieu dans les notions de la raison, je veux chercher les caractères de la vie de Dieu dans les sentiments du cœur.

Après vous, je n'ai plus besoin de rappeler que, pour déterminer scientifiquement les caractères de la nature de Dieu, il faut procéder comme procèdent les physiciens dans la recherche des propriétés de la matière, et les psychologistes dans la recherche des facultés de l'esprit. C'est-à-dire que les physiciens reconnaissent les propriétés de la matière par leurs phénomènes ou manifestations, et que les psychologistes reconnaissent les facultés de l'esprit également par leurs produits ou manifestations, et qu'alors nous devons recon-

Digitized by Google

naître les propriétés ou les attributs de Dieu, par ses produits ou manifestations, c'est-à-dire par ses œuvres. Je n'ai pas besoin de rappeler que les œuvres de Dieu sont la nature et l'humanité; mais seulement je rappellerai que Dieu, après avoir créé la nature physique, la trouva bonne; qu'avant de créer la nature humaine, il dit : *Faisons-la à notre divine ressemblance !* et qu'après l'avoir créée, il la trouva très bonne, *valde bona*. De sorte que ce doit être par l'étude de la nature de l'homme que nous devons arriver à connaître le plus intimément la nature de Dieu.

Nous savons bien également que l'effet dévoile le caractère de la cause (car la cause ne peut produire ce qu'elle ne renferme pas), et qu'il ne peut rien y avoir dans l'œuvre, dont et le sentiment ne soient dans celui qui l'a faite. Alors, si l'idée l'homme non seulement est fait à l'image de Dieu, mais s'il est fait pour vivre un jour de la vie de Dieu, nous devons retrouver dans la vie de l'homme, ce qui, conçu à l'infini, doit constituer la vie de Dieu. Delà, si c'est daus la raison qu'on a étudié les attributs de la substance de Dieu, c'est dans le cœur qu'il faut étudier les attributs de la vie de Dieu, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de plus essentiel en lui, de ce qui fait le but et le terme de son être. Car l'être n'est fait que pour exister, la substance n'est faite que pour la vie.

Si la raison reçoit la notion impersonnelle du bien, c'est le cœur qui reçoit le mouvement impersonnel vers ce bien; dans le cœur nous trouvons notre vie, dans la raison, l'indication du but de notre vie. Or, comme nous savons que la raison, par suite de la lumière dont Dieu la pénètre, voit la vérité absolue d'une vue qu'on reconnaît nécessaire et impersonnelle, parce que cette vue ne vient point de l'homme, que ce qui vient de l'homme c'est l'acte de l'intelligence, avec laquelle il pense à telle ou telle idée particulière; de même le cœur, par suite de l'amour dont Dieu le pé-

Digitized by Google

nètre, se porte vers le bien en général d'un mouvement qu'on reconnaît nécessaire et impersonnel, parce que ce mouvement ne vient point de l'homme, que ce qui vient de l'homme c'est l'acte de la volonté, avec laquelle il se porte vers tel ou tel bien spécial. De sorte que l'amour reste aussi impersonnel au fond du cœur, malgré l'usage qu'en fait la volonté, que la conception au fond de la raison, malgré l'usage qu'en fait l'intelligence.

Alors, de même que si la rationnalité ne recevait pas directement de Dieu le rayon impersonnel de la lumière intelligible, le bien, le vrai et le beau, dont cette lumière nous donne la conception, ne seraient pas le bien, le vrai et le beau, et ces notions ne seraient point infaillibles; de même, si le cœur ne recevait pas directement de Dieu le sentiment impersonnel de l'amour intelligible, le mouvement vers le bien, le bon et le beau, dont cet amour nous inspire l'affection, ne serait pas le mouvement vers le bien, le bon et le beau, et ces affections ne seraient point légitimes. De sorte que si la lumière de la raison nous révèle les caractères de la substance de Dieu, et, selon la belle expression du philosophe, nous donne le droit d'en parler, puisque cette raison nous vient directement de lui; le sentiment de l'amour, qui nous révèle la vie de Dieu, ne nous donne-t-il pas également le droit d'en parler, puisque cet amour nous vient aussi directement de lui?

Ou bien, le sentiment intégral d'amour que Dieu envoie à notre cœur pour le vitaliser, serait-il moins divin que le rayon intégral de lumière que le même Dieu envoie à notre raison pour l'éclairer? Comme déjà nous l'avons reconnu, l'amour, ou la vie, que Dieu communique à l'homme, n'est-il pas semblable à l'amour, ou à la vie, que Dieu a en lui-même; car pourrait-il communiquer à sa créature une autre vie que la sienne, c'est-à-dire une vie qui tendrait où ne tend pas

Digitized by Google

la sienne? La partie impersonnelle du cœur, à laquelle nous avons laissé ce nom pour la distinguer de la volonté, serait-elle moins certaine que la partie impersonnelle de la raison, à laquelle nous avons laissé le nom de rationnalité, pour la distinguer de l'intelligence? Si, comme le rayon de lumière qui s'adresse à la raison, le sentiment d'amour qui s'adresse au cœur, vient de Dieu, ne sont-ils pas l'un et l'autre aussi divins, c'est-à-dire aussi infaillibles comme révélation de l'être qui se manifeste à nous par leur moyen? Devons-nous croire que Dieu traite moins bien le cœur, qui doit le posséder, que la raison, qui ne doit que le connaître; qu'enfin il traite moins bien notre cœur, qui est le but de la raison, que la raison, qui est un moyen donné à notre cœur?

Mad. de Staël dit qu'en Allemagne les philosophes regardent le sentiment comme le fait primitif, le fait fondamental de l'ame; et la raison, comme destinée seulement à rechercher la signification de ce fait. Je crois qu'en retranchant de cette proposition ce qui pourrait s'y trouver d'exclusif, il faut entrer dans ces vues. Maintenant donc qu'on a interprété la voix de la raison, il reste à interpréter la voix qui parle dans le cœur. Eh! quelle langue peut se faire entendre dans notre nature impersonnelle, que celle que Dieu lui-même y parle? Or, quelle autre bouche saurait mieux nous entretenir de lui?

Ici cependant une chose me surprend : Pourquoi le cœur a-t-il quelque chose de plus intime que la raison? d'où vient que l'on est toujours prêt à ouvrir sa raison, tandis qu'on ne peut se résoudre à ouvrir son cœur si l'on ne voit autour de soi des oreilles discrètes et de la sympathie? Ah! c'est que réellement je crois que le cœur doit nous révéler sur Dieu quelque chose de plus intime. Le cœur, par nature, est tout craintif; on dirait qu'il éprouve une espèce de pudeur à parler de ce qui lui semble devoir rester dans le mystère.

Digitized by Google

Peut-être touchons-nous là au secret des Saints; moi je m'imagine qu'ils avaient, dans les délices de la prière et de l'extase, des pensées d'amour qu'ils ne croyaient pas possible d'exprimer ici bas..... O vous tous qui avez aimé, Platon, Dante, Paul, René! Béatrix, Virginie, Atala, Rachel! et vous, ames plus ignorées, mais non moins chastes et moins ardentes, qui avez versé le trésor de vos vertus et de votre affection dans le secret de la vie privée; oui, vous surtout, nobles femmes, qui avez porté dans le mariage la pureté de l'amour platonique, et qui l'avez ainsi introduit dans la famille, son véritable sanctuaire, venez, vous aurez bientôt compris ma pensée! Venez, il me semble que vous m'aiderez à pénétrer mon propre secret: si je ne sais que c'est vous qui m'écoutez, je n'oserai jamais dire ce que j'ai appris de mon cœur.

Comme nous l'avons déjà remarqué, si l'homme n'a trouvé de joie ici-bas que dans la bonté de son père, dans la tendresse de sa mère, dans l'amour de sa femme, dans l'affection de ses enfants, dans l'amitié de ses amis, et dans la contemplation des beautés de l'univers, quelle joie trouverait-il avec celui qui serait tout à la fois pour lui comme son père, comme sa mère, comme une épouse, comme un frère, comme un ami, et comme la nature avec tous ses enchantements?

Or, voici ce qui m'arrivait: lorsque je pensais profondément à Dieu, et que mon ame se sentait approcher de lui, il se faisait quelque chose en moi comme s'il eût été mon plus proche parent; l'émotion que j'éprouvais était si tendre, que je n'osais la comparer au seul sentiment auquel elle ressemblait, et je m'en revenais toujours troublé autant que ravi. Car, lorsque je n'éprouvais qu'un sentiment de piété respectueuse, je croyais que Dieu devait être naturellement adoré ainsi; mais lorsque je ressentais pour vous, mon Dieu, le

Digitized by Google

sentiment de l'époux pour sa bien-aimée, cet amour était si délicieux que je voyais bien vite que je n'en étais pas digne, et je le reprochais à mon cœur. Je pleurais toujours après l'avoir éprouvé. Alors je cherchais à éteindre cet amour; mais il revenait enflammer mes pensées, il me pénétrait surtout d'une vive curiosité, et si je le défendais à mon cœur, je ne pouvais en défendre mon esprit.

Et c'est vrai, mon Dieu, je vous retrouve toujours avec un charme inouï dans la nature, mais j'aime encore mieux vous retrouver dans mon cœur. Je ne sais pourquoi, là, vous m'apparaissez plus doux, et je vous aime avec plus de délices. Dans la nature, lorsque j'admire la beauté des cieux, il me semble bien que je m'élève à vous; mais dans mon cœur, il me semble que je vous possède. Vraiment, lorsque je suis avec mon cœur, je crois être plus près de vous; vous êtes mon ami, vous m'êtes quelque chose de plus doux, je vous dis tous mes secrets, et je me sens tout inondé; enfin, je tombe dans un égarement dont je ne puis revenir; je ne suis plus le même, je ne vous retrouve plus le même..... Ah! je rougis d'une pareille familiarité! Cependant, si je vous trouve ainsi dans mon cœur, c'est bien parce que vous... et je n'osais jamais achever, lorsque me vint cette idée toute simple:

Il ne peut rien y avoir dans l'effet qui ne soit dans la cause; et de plus, l'effet que nous voyons étant fini, tandis que sa cause est infinie, il ne peut y avoir de biens finis en ce monde qui ne soient à l'infini en Dieu. Mais, mon ame, y pensez-vous? quoi! c'est Dieu qui a fait la bonté de mon père, la tendresse de ma mère, la beauté de la vierge, et l'innocence de l'enfant; c'est-à-dire que Dieu est à la fois, mais d'une manière tout infinie, comme votre père, comme votre mère, et comme la vierge de vos amours! Ne vous étonnez donc plus, ô mon cœur, si vous avez ressenti pour cette Personne infinie qui habite les Cieux, les plus

Digitized by Google

douces émotions que l'homme puisse éprouver au sein de la famille !

Et je vis bien que cette idée ne me trompait point, lorsque je me mis à la sonder scientifiquement. Car c'est une chose bien claire qu'il doit y avoir, pour le moins, autant de réalité dans la cause que dans l'effet; et par conséquent, puisqu'ici l'effet se compose de personnes qui aiment et en qui l'on trouve le cœur d'un père, d'une épouse et d'un enfant, quelle que soit la cause de ces personnes, il faut nécessairement que cette cause soit aussi une personne qui aime et en qui l'on trouve les perfections et les charmes qui caractérisent sur la terre un père, une épouse et un enfant. Mais, bien plus, comme cette cause est infinie dans ses perfections, que tout est en elle de la manière la plus pure, la plus excellente, cette cause renferme donc en soi, de la manière la plus pure et la plus excellente, toutes les perfections que je retrouve dans ses créatures. Et Dieu me fut montré comme la plus douce personne de la famille... Alors je compris le sens de mon cœur.

En effet, si, en analysant les notions fondamentales de la raison, nous avons trouvé pour éléments nécessaires, l'idée du vrai, l'idée du bien, et l'idée du beau ; en analysant les sentiments fondamentaux du cœur, ne trouvons-nous pas, pour éléments nécessaires, l'amour paternel, l'amour conjugal, et l'amour filial? Or, de même que nous n'avons pu rencontrer dans la raison l'idée du vrai, du juste et du beau, sans reconnaître que Dieu est la vérité, la justice et la beauté infinies ; de même, nous ne pouvons rencontrer dans le cœur l'amour paternel, conjugal et filial, sans dire que Dieu est pour nous à l'infini tout ce qu'un père, une épouse et un enfant sont pour nous sur cette terre. Car, prenez-y garde : il ne faut pas croire que ce soit l'expérience qui, par les organes des sens, ait transmis en nous ces sentiments tels

Digitized by Google

que nous les éprouvons; elle nous a seulement transmis la vue des objets qui, par le pouvoir naturel qu'il en a, ont donné à notre cœur l'occasion de réveiller ces sentiments en un temps plutôt qu'en un autre; et il les a exercés librement à propos de ces objets pour lesquels le germe de ces sentiments a été déposé en lui.

Chose très remarquable! n'ai-je pas en moi l'élément de l'amour paternel, à ce point que je veux être père et aimer des enfants avant même d'être père? N'ai-je pas en moi l'élément de l'amour platonique, à ce point que je cherche à être époux et veux avoir une amie pour l'aimer, avant même de connaître cette amie? Enfin, n'ai-je pas en moi l'élément de l'amour filial, à ce point qu'ayant été en naissant séparé de ma mère, je la cherche et veux l'aimer, moi qui ne l'ai jamais vue? Dès-lors, si, avant de posséder les objets qui répondent à ces amours, mon cœur se surprend à les aimer de lui-même, si ces amours existent en moi antérieurement à la présence des objets aimés, ce ne sont donc point ces objets aimés qui mettent en moi ces amours, et ces amours ne me viennent donc point de l'expérience. En un mot, ces trois amours sont les éléments indispensables de notre cœur, comme les trois notions impersonnelles le sont de la raison. Alors ils ont la même origine et les mêmes caractères.

Sans aller si loin, nous savons bien que les objets extérieurs ne mettent rien dans l'esprit; qu'ils ne peuvent qu'y réveiller les idées et les sentiments auxquels ils correspondent. C'est ainsi que les effets ne mettent point en nous l'idée de cause, mais en provoquent le réveil et l'exercice. Les amours de la famille ne naîtraient point dans mon cœur à propos des objets qui en occasionnent le réveil, si ces amours n'étaient point en puissance dans mon cœur. Du reste, si ces amours ne devaient pas se trouver primitivement et nécessairement dans le cœur, et si, au lieu d'avoir besoin pour y naître d'un

Digitized by Google

acte du moi, c'est souvent, au contraire, l'acte du moi qui les étouffe, il n'y aurait pas une telle monstruosité à en être privé. Loin d'être en droit d'attendre de l'homme ces sentiments, il faudrait les considérer comme une chose empirique et tout-à-fait contingente. Il n'y aurait pas plus de crime à ne point éprouver ces affections qu'à ne pas recevoir telle ou telle perception extérieure, et les sentiments n'auraient pas plus de valeur morale que les sensations.

Comment serait-on en droit de réclamer de l'homme l'amour filial, l'amour conjugal et l'amour paternel, comme on est en droit de réclamer de lui le sentiment du bien, le sentiment du juste et le sentiment de l'injuste, si l'amour filial, conjugal et paternel n'étaient pas dans le même cas que le sentiment du bien, du juste et de l'injuste; c'est-à-dire si ces amours, non quant aux développements, qu'ils ne reçoivent que de l'homme, mais quant à leur germe, ne faisaient pas positivement partie de notre être? Aussi se borne-t-on à se moquer de l'homme qui manque des produits du moi, c'est-à-dire qui manque de volonté ou qui est faible, qui manque d'idée ou qui est ignorant; tandis que l'on condamne l'homme qui manque de tout ce que l'on possède indépendamment du moi, c'est-à-dire qui manque de raison ou qui est insensé, qui manque de sentimeut ou qui est criminel. En effet, comme les actes de la volonté, ainsi que les idées de l'intelligence, naissent du moi, il suffit pour être faible ou ignorant que, par paresse, le moi n'ait pas agi; mais comme l'idée du bien et du vrai, ainsi que les affections de la famille, font partie de notre nature, il faut pour être criminel ou ingrat que, par perversité, le moi ait agi de manière à étouffer ces sentiments.

Ce n'est pas seulement parce que son père lui est bon et utile, qu'il est si monstrueux pour l'enfant de ne pas aimer son père; ce n'est pas seulement parce que sa femme lui est

Digitized by Google

bonne et utile, qu'il est si criminel à l'époux de ne pas aimer sa femme ; c'est parce que ces affections sont naturelles à l'homme, qu'il ne lui faut pas des efforts du moi pour les avoir, mais qu'il lui faudrait des efforts du moi pour ne pas les avoir. Si la reconnaissance, si les trois affections de la famille étaient dues entièrement au moi, sans qu'elles aient un germe préexistant, au lieu d'être de rigueur dans l'homme, elles seraient des états tout-à-fait supérieurs et rares, comme le génie ou l'héroïsme, comme tout ce qui dépend exclusivement d'un développement extraordinaire de l'individu. Mais puisque j'éprouve ces amours antérieurement à la présence des êtres auxquels ils doivent m'attacher, comment pourrais-je aimer ces êtres, si je n'avais en moi des sentiments prêts pour m'attacher à eux dès que je les rencontre ? L'air et le soleil me sont également bons et utiles, et jamais je ne me suis trouvé un sentiment spécial pour l'air ou pour le soleil, tandis qu'indépendamment de tout, l'homme sent qu'il a un amour spécial pour être père et aimer des enfants, un amour spécial pour être époux et aimer une femme, et ainsi de l'enfant par rapport à son père.

Si ces amours ne viennent ni du monde extérieur, puisqu'ils existent antérieurement à ses apparitions, ni du cœur, puisqu'ils existent en lui d'une manière impersonnelle, ils viennent donc de l'être objectif qui les met dans le cœur en le créant, et qui nous parle ainsi de lui par ces sentiments et ces idées qu'il nous donne de lui-même. Or, l'être objectif d'une idée a nécessairement en réalité ce qu'il met dans nous en idée ; l'être objectif d'une idée ne peut être moins que cette idée, il est au contraire l'idéal et la réalité suprême de cette idée. Nous ne pouvons donc trouver dans le cœur l'idée et le sentiment de l'amour paternel, de l'amour conjugal et de l'amour filial, sans dire que Dieu est l'idéal et la réalité suprême de tous ces amours.

Digitized by Google

Toute la force de cette démonstration sur la nature intime de Dieu, consiste en ce qu'il ne serait pas possible que les créatures eussent reçu telles propriétés et telles perfections, et que mon cœur eût reçu les élements des affections qui leur correspondent, si Dieu, qui en nous créant à son image nous a donné les unes et les autres, ne les possédait pas lui-même à l'infini. C'est, du reste, sur la même argumentation que Descartes fait reposer son immortelle démonstration de l'existence de Dieu, tirée de l'idée de l'infini qui est en nous; et c'est pourquoi j'invoquais le nom de ce grand homme avant de donner cette démonstration de la nature de Dieu, tirée des sentiments d'amour qui sont également en nous.

Ainsi, des êtres ont pour moi un caractère spécial et un charme particulier qui provoquent directement des sentiments dont je trouve en mon cœur les éléments sans les y avoir mis; de sorte que ces êtres, ainsi que les charmes particuliers qu'ils ont pour moi, et mon cœur, ainsi que les affections particulières qu'il éprouve pour eux, ont été positivement créés tels; et si ces êtres, avec leurs qualités spéciales, mon cœur, avec ses affections qui y correspondent, ont été créés avec de tels caractères, c'est que ces caractères se trouvent dans l'être qui les a créés. Or, ces êtres sont un père, une femme, des enfants, ces affections sont l'amour filial, l'amour conjugal, l'amour paternel ; l'être qui les a créés a donc tout à la fois le caractère du père, le caractère de l'épouse, le caractère de l'enfant, la bonté du premier, la beauté de la seconde, l'innocence du dernier. Alors mon cœur, après avoir été délicieusement formé à tous ces amours, se trouva tout prêt à aimer Celui en qui brillent tous les dons qu'il a communiqués à ces êtres déjà si chéris de nous.

Ce n'est pas tout; ainsi que le dit saint Thomas : *Semper causam oportet esse potiorem causato* ; ou encore comme Descartes : *Rien dans un effet qui ne soit d'une plus excellente*

Digitized by Google

façon dans sa cause. Et effectivement, comme c'est une chose évidente qu'il ne peut pas y avoir moins de réalité dans la cause que dans l'effet, mais que la cause étant infinie, il y a nécessairement en elle à l'infini ce que l'on retrouve fini dans l'effet, il faut donc que cette cause ait en elle à l'infini tout ce qu'il y a de charme pour nous dans un père, dans une épouse, dans un enfant, et que nous devions nous trouver épris pour elle de toutes les affections de notre cœur.

Eh! quoi, par sa bonté, par sa beauté et par son innocence, Dieu serait tout cela pour nous! Voilà donc pourquoi il me semblait toujours, lorsque j'aimais Dieu, que je n'avais pas de plus proche parent? Je ne m'étonne plus si son sentiment dans mon cœur me faisait toujours l'effet de la plus tendre affection de famille.

Oui, Dieu sera positivement pour nous comme notre père, comme notre frère, comme notre épouse, comme notre ami, comme notre enfant, comme notre prochain, et même, comme tout ce que la nature a pour nous de plus délicieux. Car l'enfant aime son père comme la source et la cause de son existence; or Dieu est bien la source et la cause suprême de notre existence! Le frère aime son frère parce qu'il se sent porté vers lui par la ressemblance de goût et de nature; or Dieu est bien l'être à la suprême ressemblance duquel nous avons été faits! L'homme aime sa femme parce qu'elle l'enchante par sa beauté et le réjouit par sa tendresse; or Dieu est bien la source suprême de la tendresse et de la beauté infinie! L'homme aime son ami parce qu'il est un second lui-même, toujours prêt à l'assister; or Dieu est bien la providence suprême toujours attentive à nous secourir! L'homme aime son enfant parce qu'il se retrouve en lui orné de toute la pureté de l'innocence; or Dieu est bien l'idéal infini de notre ressemblance! L'homme aime son pro-

Digitized by Google

chain parce que, comme Aristote le dit des frères, nous sommes une même substance dans des individus distincts ; or Dieu est bien la substance intégrale dont la possession nous procurera la félicité absolue ! L'homme aime la nature parce qu'elle a quelque chose qui le pénètre du sentiment de l'infini ; or Dieu est bien cet infini dont l'ombre seule répandue sur la nature suffit pour nous jeter dans des extases et des mélancolies indicibles ! Demandez à présent pourquoi Dieu est si doux à aimer !

Celui qui aime Dieu aime tout ce qui est bon; voilà pourquoi l'amour de Dieu est le plus haut degré d'amour. Celui qui aime Dien aime implicitement son père, sa mère, son amie, son enfant, son prochain; il aime implicitement le bien, le beau, le vrai; il est artiste, philosophe, homme de bien, il est le plus heureux des pères, des époux, des enfants; il réunit tous les ravissements qu'un mortel peut éprouver. Mais un tel amour doit porter un nom sacré, et bien doux à tous les cœurs. Oui, il existe un sentiment qui serait au-dessus même de l'amour, s'il n'était l'amour lui-même, mais l'amour idéal, l'amour pur, c'est la Piété ! C'est là l'amour dont brûlent les vierges, c'est l'amour de prédilection de ces ames trop célestes pour s'arrêter quelque part dans le temps. Y a-t-il rien de plus heureux que la piété ! Quoi, pouvoir dire qu'on l'aime à celui qu'on aime ! et le lui dire à chaque instant ! La piété est pour le cœur une continuelle ouverture de son amour, où il trouve un moyen de soulager sa peine et d'épancher ses tendres sentiments. Quel est celui de nous qui voudrait renoncer à l'amour de son père ou de sa mère? celui qui n'a pas la piété renonce à plus que tout cela vraiment! Celui qui renonce à la piété, prive son cœur de la plus douce affection de famille.

Mais ce sont là des choses auxquelles nous n'avions jamais réfléchi ! C'est toujours par le monde physique que nous sommes remontés à Dieu ; alors ne retrouvant en lui que de la

Digitized by Google

puissance et de l'intelligence, nous ne savions concevoir pour lui qu'une grande admiration. Si nous étions remontés à Dieu par le monde moral, alors nous aurions retrouvé en Dieu tant de tendresse et d'amour que nous aurions été épris d'une ineffable passion. Nous ne faisons pas attention que ce qui nous charme tant ici-bas est de Dieu, et se retrouve infiniment en lui; qu'il est souverainement tout ce qu'il y a de bon et d'aimable sur la terre ! Eh quoi ! dans le sein même de la famille, dans les bras de ceux que nous aimons, au milieu de nos plus pures délices, vous n'aviez pas pris garde que nous n'étions que dans le temps, et que Dieu portait à l'infini tout ce bonheur dans son sein ?.. votre cœur ne sait donc pas raisonner en amour ! c'est-à-dire, remonter des effets qui le charment à la cause qui doit l'enivrer.

Ah ! vous n'avez jamais réfléchi que Dieu était sublimement et en réalité ce que nous aimons ici d'une manière si pâle et si passagère, parce que si vous vous en étiez aperçus, je vois bien que lorsque vous prodiguez une si vive tendresse à votre mère, vous aimeriez Dieu, lui qui est la meilleure et la plus tendre des mères ! je vois bien que lorsque votre cœur est épris de l'ardent amour de l'épouse, vous aimeriez Dieu, lui qui est aussi la plus chaste et la plus ravissante des épouses ! que lorsque vous idolâtrez votre enfant, parce que vous croyez vous retrouver en lui avec toute la beauté de l'innocence et de la pureté, vous aimeriez Dieu, qui est la pureté et l'innocence au point de déclarer que son royaume appartient à ceux qui seront comme des petits enfants ! que lorsque vous affectionnez votre frère ou votre ami, vous aimeriez Dieu, qui est celui qui vous veut le plus de bien, et qui est le plus tendre de vos amis ! qu'enfin, lorsque vous êtes ravi en extase devant la nature, vous aimeriez Dieu, puisqu'il est l'éternelle et splendide source de toutes les beautés, dont il n'a fait apercevoir en ce monde que de pâles lueurs !

Digitized by Google

Et il ne faut pas dire que nous ne puissions aimer Dieu parce qu'il est trop au-dessus de nous. Car, loin que les perfections de la personne que nous aimons soient un motif d'indifférence et d'éloignement, elles sont, au contraire et proportionnellement, une cause directe de l'amour que nous avons pour elle. Les trop grandes vertus d'un père, la trop vive tendresse d'une mère, la trop grande beauté de l'épouse, sont-elles des motifs qui nous les fassent moins aimer? L'amour que l'on ressent pour ce qu'on aime, loin d'être en raison inverse, est en raison directe de ses perfections; plus ce qu'on aime est parfait, plus il nous embrase, plus nous voudrions nous unir à lui et prendre avec ardeur ses intérêts. Car il ne faut pas oublier que l'union est un effet de l'amour, que l'on se considère avec l'objet aimé comme un tout dont on n'est qu'une partie, et que l'on rapporte tellement les soins et les attentions qu'on a pour soi-même à la conservation de ce tout, que l'on met entièrement son cœur dans l'objet aimé; qu'en un mot l'on aime ses perfections comme si elles étaient les nôtres propres.

C'est ainsi que les biens et les perfections de l'objet aimé font notre bonheur; or, comme l'homme aime son bien-être plus que son être, il aime l'objet aimé plus que lui-même. De sorte que l'amour de Dieu devient naturellement le plus vif et le plus enivrant de tous nos amours.

Pour vous excuser, vous ne pouvez donc pas vous plaindre de ce que vous n'aimez pas, puisqu'on ne vous surprend partout qu'à aimer. Mais voilà : c'est que vous n'aviez jamais assez réfléchi à ce que c'est que Dieu ! car je viens de vous prouver qu'au fond vous ne cherchez et vous n'aimez que lui. Si nous pouvions voir Dieu comme il est ! Dieu est tout ce qu'il y a de plus beau, de plus doux, de plus tendre, de plus séduisant, tout ce qu'il y a de plus en sympathie avec notre nature. Ah ! si Dieu n'était pas si plein de douceur et de simplicité, vous

Digitized by Google

n'aimeriez pas tant la douceur et la simplicité des jeunes filles ! « Plus suave que le parfum le plus exquis, dit le prophète, « ton nom est comme une huile répandue : c'est pourquoi les « jeunes filles ont cherché ton amour. » L'homme, disait Platon, ne veut jamais autre chose que le bien suprême, et il ne s'écarte de lui que faute de le connaître. Quelle grande vérité ! celui qui ne connaît pas Dieu, ne l'aime pas.

Et vous tous que j'invoquais tout à l'heure, Abailard, Paul, Werther, Harold, Oswald, René, vous qui fûtes si avides d'amour que vous vîntes en recueillir quelques gouttes sur des lèvres mortelles, comment avez-vous fait de ne pas vous approcher de la grande coupe ? Je crois que vous n'avez point connu les délices de l'amour ! Dites-moi, était-il assez profond pour vous y perdre, assez enivrant pour vous y oublier, assez doux pour n'en vouloir jamais d'autre, assez infini pour n'en trouver ni la fin ni les bornes ? Dites ? s'il n'était pas tel, vous n'avez point connu l'amour. Vous tous qui aimez ainsi, vous faites bien voir que votre cœur s'amuse encore à des enfantillages : l'amour platonique n'est que l'enfantillage du cœur. Grandissez vite ! Lorsque vous aurez atteint la puberté spirituelle, que vous aurez rougi pour la première fois sous le baiser de Dieu, vous nous direz si jusque-là vous saviez ce que c'est que l'amour !

Ah ! si Dieu vous apparaissait, vous quitteriez et votre père, et votre amie, et votre frère ; vous diriez : Mais c'est vous que j'ai toujours aimé dans mon père, dans mon amie, et dans mon frère ! Et votre cœur embrasé ne voudrait plus solliciter d'autres faveurs que celles de la beauté souveraine. Mais la Divinité ne peut nous apparaître telle qu'elle est, parce que ses charmes séduiraient si irrésistiblement nos cœurs que notre liberté en serait brisée, nous n'aurions aucun mérite à

Digitized by Google

les apprécier, et notre personnalité, avant de s'être constituée, irait expirer dans le sein de la félicité infinie.

Et voilà précisément pourquoi Dieu, afin de soulager et d'exercer nos cœurs pendant son absence, nous a donné père, mère, frère, épouse, enfants, amis et prochain à aimer; affections que vous avouez vous-mêmes être les seules douceurs de cette vie. Et ces amours sont sérieux et pleins de charmes, parce qu'ils sont les préludes qui doivent nous conduire insensiblement au grand amour. Les affections de la famille sont la route que Dieu a tracé ici-bas pour arriver au bonheur, c'est-à-dire à la possession de Dieu.

Cependant il faut bien y faire attention, toutes ces affections ne nous ont été données que pour élever notre cœur à l'amour de Dieu; si, pour elles, vous alliez l'oublier, c'est là qu'il reconnaîtrait que ce n'est pas lui que vous aimez, mais seulement les faveurs qu'il veut vous accorder, et Dieu se refuserait à vos caresses adultères. C'est ainsi que la jeune fiancée envoie à celui dont elle est encore séparée, quelques doux gages d'amour; mais elle s'informe en même temps si le fiancé se réjouit de ces simples dons, et s'il les serre avec enivrement sur son sein comme un témoignage certain du cœur qu'il doit posséder; elle veut savoir si l'époux l'aime d'un amour pur, ou si, ne voyant là que les futiles jeux de l'imagination d'une enfant, il presse le temps de son impatience pour hâter la satisfaction de ses coupables désirs. Car si elle prévoyait qu'on ne l'aime point assez pour son ame, elle s'attristerait, et il lui répugnerait de se donner à celui dont les convoitises ne seraient point dans le cœur. Dieu guette avec la même inquiétude la pureté et l'ardeur de nos affections sur la terre.

Dieu entretient une véritable correspondance d'amour avec nous par le moyen de la famille. Il vous a fait sa première déclaration d'amour dans le cœur de votre mère; là, pouvait-il paraître plus innocent et plus pur à vos yeux ! Dans le cœur

Digitized by Google

de votre frère, il vous a rappelé qu'il ne saurait vivre loin de vous; là, pouvait-il paraître avec plus de bonté! Dans l'amour de l'épouse, il vous a déclaré qu'il brûle d'amour pour vous; là, pouvait-il paraître plus tendre et plus passionné! Dans le cœur de votre ami, il vous a dit qu'il ne pouvait se passer de vous; dans le cœur de votre enfant, il vous a dit combien il était doux à aimer; et il n'est pas jusqu'au milieu de la nature, où il ne vous ait parlé des magnificences qu'il réserve pour le jour de l'union éternelle.

Et Dieu est pressé de savoir le cas que vous faites de ses déclarations, et le prix que vous attachez à ses gages d'amour. Il sourit lorsqu'il vous voit aimer votre mère, il tressaille lorsqu'il vous voit aimer votre amie, il ne rêve que de vous lorsqu'il vous voit aimer vos enfants, il verserait volontiers des larmes de joie lorsqu'il vous voit aimer votre prochain; et quand il vous voit contempler la nature, il se dit : Bon ! l'homme me saura aimer ! Et dans son adorable bonté, le temps que dure la création lui semble ne jamais finir, car il se promet des délices pour le jour où il vous possédera, lui qui *trouve ses délices à habiter avec les fils des hommes !* Dieu nous convoite ainsi à travers toutes les affections de la famille.

Dieu a donc établi avec soin l'amour de notre père, l'amour de notre mère, l'amour de notre frère, l'amour de notre épouse, l'amour de notre enfant, l'amour de notre ami, et l'amour de notre prochain, parce que chacun de ces amours développe chacun des côtés de notre cœur, et le prépare ainsi tout entier au grand et intégral amour. Notre évolution dans le temps a été disposée de telle sorte que notre cœur s'éveille à tous ces amours les uns après les autres, parce que Dieu est celui vers lequel conduisent tous ces amours; et Dieu est celui vers lequel conduisent tous ces amours, parce qu'il possède dans une réalité infinie tous les caractères des personnes auxquelles nos cœurs s'attachent en ce monde. O mon Dieu,

Digitized by Google

que de joie à apprendre ces choses ! Mais pour que je susse t'aimer, il fallait bien que je te visse comme l'idéal de tout ce que mon cœur pouvait aimer. Comment voulais tu que l'idée du Ciel me sourit s'il m'avait fallu quitter ici l'amour de mon pére, de mon amie, enfin s'il m'avait fallu ne jamais plus retrouver la famille !

Ah ! que Dieu soit positivement comme notre père, comme notre femme, comme notre enfant, nous allons en voir une preuve flagrante ; c'est qu'il n'y a point d'idolâtrie à aimer son père, sa femme, son enfant !

En effet, nous devons aimer un père, une femme, des enfants; mais l'idolâtrie ne consiste-t-elle pas précisément à aimer autre chose que Dieu ! Alors, comment expliquer une si surprenante exception ? Vous l'avez déjà compris : nous aimons Dieu parce qu'il est celui qui possède toutes les perfections; or, ici-bas les plus parfaites et les plus aimable créatures sont celles qui possèdent le plus les caractères de Dieu, celles qui se rapprochent le plus du souverain bien. Si donc nous devons aimer Dieu parce qu'il possède tous les caractères de la perfection, il est clair que ce n'est point lui faire une infidélité que d'aimer ses propres caractères là où nous les rencontrons, parce que nous ne faisons par là que nous essayer à son amour. Dans notre père nous aimons la bonté, qui est de Dieu ; dans notre femme nous aimons la beauté, qui est de Dieu; dans notre enfant nous aimons l'innocence, qui est de Dieu. Pourquoi doit-on aimer toute chose en raison de sa perfection, la justiee, le vrai, le beau, le bon, si non parce que toute chose tient de Dieu en raison de sa perfection ? D'ailleurs, si nous n'aimions pas les êtres en proportion de l'excellence de leur nature, il n'y aurait plus de raison pour aimer Dieu, qui est l'être par excellence. Comme dit Malebranche: « Dieu ne peut pas vouloir qu'on n'aime pas ce qui

Digitized by Google

« est aimable; autrement Dieu ne voudrait pas qu'on l'aime. »

Mais si Dieu a lui-même répandu ses perfections sur les êtres qui se tiennent autour de notre cœur pour le réveiller à l'amour et l'accoutumer peu à peu à aimer celui qui porte toutes ces perfections dans son sein, c'est qu'assurément l'amour que les êtres parés de ces perfections sollicitent en nous, loin de nous détourner de Dieu, ne fait que nous attirer et nous glisser doucement vers lui. De là vient que nous aimons notre père, notre femme et nos enfants, non seulement sans idolâtrie, mais encore que Dieu nous fait de les aimer un devoir, une vertu, une perfection. Dieu ne nous ferait point ainsi de ces amours un devoir, une perfection, et même une nécessité de notre position dans ce monde, si ces amours ne devaient pas nous conduire au sien; et ces amours ne nous conduiraient pas au sien, s'ils n'étaient pas les éléments mêmes de l'amour intégral, dont nous devons l'aimer; et l'amour dont nous devons l'aimer ne se composerait pas de tous ces amours, si Dieu n'était pas la réalité infinie de toutes les perfections que possèdent les personnes qui réveillent en nous ces amours. Nous ne perdrons rien en quittant cette terre, Dieu est la véritable famille.

Il est permis d'aimer son père, son épouse et son enfant, comme il est permis d'aimer le bien, le beau et le vrai, puisque c'est déjà aimer quelque chose de Dieu. Le mal consiste à aimer autre chose que Dieu; le bien consiste au contraire à aimer Dieu et tout ce qui est de Dieu. Tout autre amour est une idolâtrie, un crime, une mort pour l'ame. C'est ainsi, par exemple, qu'il y a le péché de l'orgueilleux, qui aime son esprit; de l'égoïste, qui aime son cœur; du sensualiste, qui aime son corps.

Nous aimons donc sans idolâtrie le bien, le beau et le vrai, parce qu'ils sont quelque chose de Dieu, et qu'en les aimant nous ne faisons que nous mettre à aimer Dieu. Or, pour qu'en

Digitized by Google

aimant le bien, le beau et le vrai, nous aimions Dieu, il faut qu'il y ait en Dieu le bien, le beau et le vrai. De même nous aimons sans idolâtrie un père, une épouse, un enfant, parce qu'ils sont quelque chose de Dieu, et qu'en les aimant nous nous mettons à aimer Dieu ; or. pour qu'en aimant notre père,notre épouse, notre enfant, uous aimions Dieu, il faut qu'il y ait en Dieu le caractère du père, de l'épouse et de l'enfant. Voilà pourquoi ces amours ne sont pas des idolâtries. Mais il aime avec idolâtrie son père, sa femme et ses enfants, celui qui ne sait pas ces choses ; c'est-à-dire celui qui ne sait pas qu'il ne doit aimer son père, sa femme et ses enfants que pour Dieu, et qui ne sait pas pourquoi il ne doit les aimer que pour Dieu. Aussi lisons-nous positivement dans l'Evangile de S. Luc : *Si quis venit ad me et non odit patrem, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, non potest meus esse discipulus.* A quoi S. Thomas s'empresse d'ajouter: « *Ergo Deus est magis ex charitate diligendus quam pater, mater, uxor, filius, fratres, sorores, et proximus.* »

Et, du reste, y aurait-il ici-bas des affections de père, d'épouse et d'enfant, si ces affections ne devaient mener à rien ! Dieu aurait-il mis dans notre cœur le germe d'amours parasites ? Il emploie plus à propos le temps pendant lequel il nous tient sur la terre. Car, d'abord, il ne nous y a mis qu'afin de nous laisser former de nous-mêmes notre personnalité pour arriver à sa possession, c'est-à-dire pour développer dans notre nature les saintes affections qui doivent nous attirer à lui et nous y attacher. Eh ! vous devez bien penser que toute la création est organisée dans ce but. De sorte que si, en arrivant sur la terre, nous trouvons la famille comme la constitution fondamentale de l'humanité, et si, pour faire notre traversée en ce monde, nous sommes inévitablement saisis d'amour, d'abord pour un père, plus tard pour une épouse, enfin s'il faut que nous passions par l'amour de nos

Digitized by Google

enfants, c'est que l'amour avec lequel on doit un jour aimer et posséder Dieu, doit être tout à la fois ce qu'il y a de plus tendre dans l'amour de notre père, de plus ravissant dans l'amour de l'épouse, de plus doux dans l'amour de nos enfants; et si l'amour dont nous aimerons Dieu renferme les éléments de nos affections pour un père, pour une épouse, et pour nos enfants, c'est bien parce que Dieu doit être tout à la fois pour nous, comme un père, comme une épouse et comme un enfant. Par la famille nous commençons à nous unir à Dieu: c'est pourquoi la famille repose sur un sacrement. Tout sacrement signale une alliance avec Dieu.

Comprenez-vous que Dieu eût été faire à notre cœur une nécessité des affections qui l'auraient détourné de lui? Dans toute la création les moyens sont trop bien disposés pour leur fin! Ces amours ne pouvaient être que des voies pour arriver à l'amour éternel. J'irai jusqu'au but, je demanderai ce que signifieraient les affections de la famille, si elles devaient être emportées avec les âges! Où est le cœur sérieusement occupé de l'amour, qui voudra jeter son trésor le plus précieux à l'urne dévorante de ce fleuve sans Océan? L'homme obéissant en quelque sorte comme l'abeille à une loi de son être, s'empresserait-il de suspendre à la voûte du temps le nid de la famille, si elle devait être emportée comme une tente légère par le vent de la mort? Enfin, quel est ici-bas, je le demande, celui qui voudra se livrer en paix à l'amour, si cet amour ne trouve pas sa continuation en Dieu? Ah! qu'ont-ils donc éprouvé ceux qui n'ont point lu sur les traits du père qu'ils vénèrent, dans les yeux de la femme qu'ils adorent, sur le front des enfants qu'ils chérissent, les promesses de la vie éternelle? Ont-ils connu l'amour, ceux qui n'ont pas cru à tout instant retrouver Dieu dans les joies de la famille? La famille est le programme de l'Eternité.

Voilà ce qne je crois avoir appris de Dieu dans mon cœur.

Digitized by Google

Ah! quand la psychologie aura pris l'habitude de consulter les sentiments du cœur, comme jusqu'à ce jour elle a consulté avec tant de fruit les intuitions de la raison, l'on s'apercevra que la philosophie, et surtout la poésie, sont loin d'être épuisées. Dans l'horizon de la pensée humaine, la vérité n'est encore qu'à son premier quartier. Le jour où l'on approfondira ses sentiments, le cœur nous fera assister à de plus merveilleux spectacles que tous ceux que l'intelligence humaine a entrevu jusqu'à présent. Ce jour-là seulement tout homme aura acquis son droit de citoyen dans les domaines de la pensée; car tous les hommes ne peuvent cultiver leur intelligence et tous peuvent cultiver leur cœur. Vienne, vienne ce jour où la philosophie ne sera pas seulement le rare apanage de quelques esprits privilégiés, mais où elle deviendra le partage des cœurs purs, et où les femmes et les enfants en sauront dire plus sur Dieu et sur le Ciel que les plus célèbres docteurs. Alors la philosophie, retournant son antique nom, ne sera plus seulement l'*amour de la science*, elle sera aussi la *science de l'amour*. Ne faut-il pas que dès ce monde s'accomplisse cette pensée de l'Evangile: « Heureux ceux qui ont le cœur « pur, car ils verront Dieu! »

Pourquoi est-il des hommes qui n'aiment point Dieu? pourquoi même en est-il qui sont fatigués d'entendre prononcer trop souvent son nom, et qui ont une répugnance pour quiconque leur en parle? Je le sais bien; c'est qu'ils se sont formé sur Dieu des idées si ingrates et si dures, ils en ont fait un être tellement étranger à la nature humaine, qu'ils se trouvent privés de toute sympathie pour lui. Ah! s'ils savaient si bien Dieu selon leur cœur! Je tiens, pour moi, que s'il était possible à Dieu de se découvrir avec ravissement à ceux qui l'oublient au milieu de ce monde, comme il fait aux ames embrasées de son amour, ils ne pourraient plus se résoudre à l'offenser, non point par crainte, mais par amour.

Digitized by Google

Certainement la puissance, l'intelligence, et la direction suprême que l'étude du monde extérieur retrouve en vous, ô mon Dieu, sont de magnifiques attributs; et cette contemplation qui remplit l'ame de l'idée de votre grandeur, soulève toute notre admiration. Mais l'admiration ne peut tenir lieu d'amour; or l'amour ne peut exister sans l'attendrissement, et l'attendrissement sans la sympathie. C'est parce que vous êtes selon mon cœur, c'est parce que vous êtes l'idéal de toutes ses affections, qu'à votre pensée je suis saisi d'un attendrissement inexprimable. Aussi, je n'aime point ces noms d'Intelligence-infinie, d'Etre-suprême, de Cause-première; ces dénominations excitent plus mon imagination qu'elles n'intéressent mon cœur. Un seul vous a nommé d'un nom qui ravi toute mon ame; c'est celui qui le premier vous a donné un nom tiré de la famille, celui qui le premier vous a appelé : Mon Père! Il est vrai que Celui-là vous connaissait....

Le Dieu du physicien me semble aussi insensible et aussi fatal que la matière, dans laquelle on l'a étudié. Le Dieu du métaphyisicien me semble une abstraction réalisée, une entité, comme les idées dans lesquelles on l'étudie. Quel intérêt, quelle sympathie peut inspirer en moi un être qui a pour tout attribut, l'immensité, l'ubiquité, l'immutabilité, l'invisibilité, l'incompréhensibilité, etc. ? Que voulez-vous que je fasse, moi petit et délaissé, devant cette puissance inconnue qui n'appartient pas aux mêmes régions d'amour ? L'absolu a-t-il une oreille pour moi ? En face d'un tel Dieu, l'enthousiasme et l'attendrissement s'éteignent ; ce Dieu me dépasse, il n'est plus de ma nature, je ne vois plus son rapport avec moi, je ne vois plus comment il peut aimer, et je ne sais plus moi-même comment l'aimer. Ah ! ce n'est point là le Dieu de la famille !

Oui, pour aimer, il me faut le Dieu de mon cœur; il me faut celui auquel s'adressent naturellement toutes mes af-

Digitized by Google

fections, celui qui est l'idéal et la réalité infinie de tant d'objets si doux qu'il a fait pour réveiller et nourrir en moi ces affections. Celui-là est le Dieu aimé du cœur, qui est tout ce que cherche le cœur. Et, comment aimerai-je avec quelque confiance mon père, ma femme, mon enfant, si ces affections ne préparaient en rien mon cœur à aimer éternellement ? A quoi me sert de parcourir ici-bas l'orbite de la famille, si après avoir aimé sur la terre, mon cœur n'est pas plus avancé, et se trouve obligé de tout recommencer ? Non, mon Dieu, tout en conservant dans ma pensée vos proportions infinies de beauté, de tendresse et de pureté, je sais que déjà je vous aime dans l'amour de mon père, dans l'amour de ma femme, dans l'amour de mon enfant; et près d'eux je marche avec enivrement vers vous... parce que vous êtes la grande Famille.

Digitized by Google

Société des Amis des Arts.

EXPOSITION DE 1840-41. -- Ve ANNÉE.

Personne ne croit faire de l'art *bourgeois*, personne ne croit l'apprécier, et pourtant il ne manque ni peintre ni public à cet art mesquin, décrépit, bâtard, qui fait perdre à la foule le sentiment réel du beau.

L'art *bourgeois* s'essaye dans tous les genres, et s'il y a quelque part de plates allégories, des niaiseries historiques, de

Digitized by Google

lourdes plaisanteries, elles lui reviennent de droit ; car tout cela est admiré, et, qui plus est, acheté ! O vous, peintres d'élite, qui tracez avec tant de peine votre sentier au milieu des difficultés de votre art, ne perdez pas courage, établissez votre réputation sur des œuvres solides; c'est entre vos mains qu'est le salut des hauts principes et des saines traditions. Les systèmes sont la ruine des arts, n'importe d'où ils viennent et où il aillent; cela est aussi vrai pour ceux qui se cramponnent aux idées routinières, que pour les hommes qui refusent les enseignements du passé parce qu'ils ont servi de règles à trop d'écoles.

Cette année, comme les précédentes, les deux causes ont eu leurs champions. Nous passerons en revue les principaux, et nous nous arrêterons de préférence à nos compatriotes. Nous suivrons en cela l'exemple de la capitale.

Baile. — Le portrait de M. B., qui a été peu remarqué, est pourtant aussi naïf et aussi beau qu'un Holbein. Celui de Mme B. est moins heureux.

Blanchard. — La facture du portrait de M. S.... est large, brillante, solide, sans cesser d'être consciencieuse. Couleur, modelé, sentiment, tout y est. Aussi, cette toile réunit-elle tous les suffrages.

Bonirotte. — Espérons qu'à l'avenir le ciel de la Grèce donnera à son pinceau l'énergie qui lui manque.

Bouquet. — Nous avons de lui deux tableaux. L'un est une reproduction presque exacte, quoique moins heureuse, de celui qu'il nous envoya l'année dernière. On y retrouve les mêmes qualités peut-être, mais le ton en est moins solide et la touche plus léchée. L'autre, *le Moulin*, est d'un joli effet, mais peint avec une négligence impardonnable.

Bouterweck. — *Le Repos*, joli groupe de figures bien peintes et bien dessinées, si l'on en excepte le bras droit de la femme vue de profil, qui nous a paru un peu long. La couleur générale est vraie, mérite assez rare chez les peintres affectionnant les sujets italiens, et qui croient rendre la chaleur limpide

Digitized by Google

du ciel par la crudité et l'exagération. La femme à demi couchée sur le premier plan est pleine de vérité et de grâce naïve; le groupe des deux figures, qui sont derrière, se compose bien, et complète ce tableau d'un aspect aussi vrai qu'harmonieux.

Brun. — Outre le buste de M. L. B. dont les cheveux et la barbe sont remarquablement traités, M. Brun a exposé une figure demi-nature, imitée de la *Melancolia* d'Albert Durer. La pose est pleine de souplesse et de vérité; les extrémités sont d'un joli dessin; la figure seule n'a pas l'expression qu'on désirerait y trouver.

Calame. — Il ne pouvait manquer tout à fait à l'évangile de l'école Genevoise qui veut que le sentiment et la vérité s'éteigne dans la manière; il y aurait pourtant de l'injustice à ne pas avouer qu'il y a des détails remarquables dans cette poétique page qui du reste attire les regards de la foule.

Mlle Chabert est en progrès.

Chavanne. — Cet artiste universel, car il est tout à la fois sculpteur, graveur, peintre, etc. etc. a exposé plusieurs tableaux dont le meilleur est sans contredit celui qu'il a donné pour les inondés : *les deux sœurs.*

Chavart. — *Deux figures au bord de la mer.* Ce tableau qui a été peu remarqué, repousse d'abord par sa couleur dure et fausse, et le type vulgaire des têtes ; que si l'on surmonte cette première impression et qu'on s'arrête à analyser les détails, on admire la vérité pleine de grâce des poses et la fermeté du dessin qui offre toutes les lignes du torse sous les étoffes, également fort bien traitées.

Cinier-Ponthus. — Ce peintre a de la volonté et du courage; ses progrès sont incontestables, il n'a plus qu'à être *lui*. Qu'il se méfie de l'imitation; qu'il se rapelle que la gloire d'un copiste ne vaut pas la peine qu'on l'ambitionne, et qu'être un autre dans les arts, c'est presque n'être rien du tout. Il serait fâcheux que M. Cinier-Ponthus restât à la suite, quand il a tout ce qu'il faut pour marcher à l'égal des artistes originaux.

Compte Calix. — Les lauriers de M. Biard l'empêchent de

Digitized by Google

dormir. Qu'il y prenne garde, il n'y a qu'un pas du comique au ridicule.

Mlle Dabry. — La touche du portrait de Mme M.. est un peu fatiguée et dénote un peu d'inexpérience, mais la couleur est assez vraie et la ressemblance assez exacte, pour donner à Mlle Dabry en sûreté de conscience, l'encouragement qu'elle mérite.

Dubuisson. — Cet artiste, le seul peut-être de tous les peintres contemporains qui ait poussé aussi loin l'étude anatomique des animaux, se repose cette année de ses succès précédents. Il s'est contenté de donner à ses admirateurs quelques paysages qu'on apprécierait davantage, s'ils étaient l'accessoire seulement de ces bonnes études de bœufs et de chevaux auxquelles M. Dubuisson nous a accoutumés. Que M. Dubuisson se rappelle que le public garde rancune à l'artiste qui lui refuse volontairement le dernier mot de son talent.

Duclaux. — Ce peintre est hors du vrai. Son coloris est gris et terne; son pinceau est souvent spirituel, mais jamais énergique; son faire est mesquin, éteint sous le blaireau, et s'il produit quelquefois de l'effet, ce n'est que par l'éparpillement de la lumière qu'il attache à toutes les parties saillantes, sans que rien la motive. Son tableau de l'Hyppodrome est plus gris, plus outré que jamais. Les figures et les chevaux sont d'une raideur qui fait songer à des cavaliers de plomb. La touche est petite, séche, et la couleur locale plombée. Jamais d'effets francs et décidés, ce sont toujours de petites ombres, de petites lumières et de petits reflets. Prenez garde, M. Duclaux, la manière n'est pas de l'esprit, l'affectation n'est pas de la grâce, et le faux air ne remplace pas la vérité.

Dumas. — Il est du petit nombre de nos artiste qui se livrent consciencieusement à la peinture sérieuse. Son *Jacob chez Laban* est d'une belle couleur pour un *ingriste*; son ciel est fin, ses figures bien posées, mais son dessin est un peu froid. Nous préférons l'*Ange de la terre*, dont toutes les parties sont sévèrement étudiées.

Digitized by Google

Dupré. — Cet artiste, qui ne manque pourtant pas d'adresse, s'obstine dans sa couleur terne et violacée. Il donne aux chairs un ton aviné qui ne doit pas lui faire beaucoup de partisans, surtout parmi les femmes. Celles qui figurent dans son tableau *La Lecture*, ont droit de se plaindre doublement, car elles ont une nuance de violet de plus que ses *Moines*.

Flachéron (Alex.) a exposé quatre aquarelles qui se recommandent par une certaine sévérité de dessin qu'on aime à rencontrer dans la représentation des monuments historiques.

Flachéron (Fréd.) — Le torse de la *Jeune fille sortant du bain* est bien modelé; le dos, les bras sont d'une nature jeune et élégante, mais les jambes sont triviales et nuisent au reste; si M. Flachéron exécute cette statue en marbre, il lui sera facile de faire disparaître ce défaut. Nous avons été admis à voir le tableau que M. Isidore Flachéron a fait à Rome, et qu'il porte à Paris pour l'exposition prochaine; c'est de la peinture d'un haut style qui sera peut-être peu comprise par la foule, mais qui ne manquera pas d'admirateurs parmi les véritables amis de l'art.

Flandrin. — On retrouve dans le portrait de M. D. toutes les qualités qu'on est habitué à louer chez M. Flandrin. *Al rivedero*, et non *Alrivedero*, comme dit le livret (ce qui fait croire aux naïfs que c'est le nom d'un village des environs de Rome). *Al rivedero*, disons-nous, se recommande par une grande finesse de touche ; peut-être y a-t-il un peu de crudité dans les fonds.

Fonville. — Les motifs de ses paysages sont bien choisis; la couleur en est agréable, et pourtant l'ensemble ne satisfait pas. Ses arbres sont tous les mêmes de forme et de couleur, et la touche en est lourde et cotonneuse. Ce défaut est surtout sensible dans sa *Vue du château de Vertrieux*, où le manque de fermeté des arbres laisse trop avancer la fabrique et la met hors de plan. En général, M. Fonville paraît plutôt désirer satisfaire la foule que sa conscience d'artiste.

Digitized by Google

Garneray. — Cet artiste possède le sens intime de la physionomie de la mer, et la science du gréement a un haut degré. Ses tableaux se recommandent surtout par leur composition animée ; *sa pêche à la vache* est une des plus jolies choses que nous connaissions de ce peintre.

Gué. — *Les enfants du garde.* Tel est le titre d'une petite toile pleine de naïveté et d'expression vraie. Tout y est parfait de dessin et de couleur. C'est beau comme la nature.

Guichard. — Cet artiste semble vouloir revenir à la couleur ; son tableau est harmonieux de ton. La tête de la femme et les extrémités sont bien peintes, mais le dessin est par trop lâché. La jambe droite du jeune homme ne présente qu'un haut de chausse plein de son. La pose, à part un peu de manière, ne manque pas d'un certain charme. Au total, progrès !

Hostein. — Le grand tableau d'Hostein a des parties qu'on ne saurait trop louer. Les fonds en sont charmants; l'air et le soleil jouent bien sous les arbres; les terrains sont d'un ton riche. Le grandiose des lignes, la sagesse de l'arrangement sont familiers à ce peintre, mais cette majesté de composition ne demandait pas de tomber dans la dureté.

Les paysages étant faits pour être vus à une distance peu considérable, le but du peintre est manqué s'il a calculé son effet comme celui d'une décoration, dont les lignes, les tons, les détails n'arrivent à l'œil qu'en traversant de grands espaces d'air. Il s'en suit de cette manière que pour arriver par gradation à la solidité nécessaire et relative des premiers plans, que l'arbre qui s'y détache a l'air découpé dans du ferblanc verni.

Jacomin. — Parmi les portraits qu'il a exposés, nous avons surtout remarqué celui d'un enfant, qui nous a paru réunir toutes les qualités qui distinguent cet artiste.

Jacquand. — M. Jacquand est un artiste fort adroit que de malencontreux succès de *bourgeois* ont pris au milieu de sa carrière, et ont peut-être pour toujours éloigné du bon chemin; c'est un don précieux, sans doute, que cette facilité de repro-

Digitized by Google

duire avec tant de vérité et d'éclat les étoffes, les dentelles, etc., etc., mais ce n'est là que de l'adresse, et avec plus ou moins de temps, tout le monde y réussit. C'est la vie, le mouvement, la passion, les caractères, la peau, la chair, qui manquent à toutes les figures de Jacquand. La tête de la femme qui apporte la dîme est à peine esquissée, et ses vêtements ont la couleur et la dureté du ferblanc. La tête du moine est faite mesquinement et sèchement, et les membres et le corps manquent sous son froc. Nous ne disons rien des autres figures qui sont restées à l'état d'intention.

M. Jacquand est incontestablement un artiste de talent, mais il s'enfonce dans les défauts dont est infestée l'école lyonnaise, et il est à craindre qu'il ne reste dans l'ornière où il est tombé. Souhaitons-lui ferme résolution pour rentrer dans le vrai.

Johannot, l'un des premiers de nos peintres anecdotiques, possède une touche fine et franche, une couleur agréable, une grande habileté de main, et un goût d'arrangement qui ne sent pas la manière; on pourrait désirer un peu plus de vigueur dans quelques-unes des parties du tableau qu'il nous a envoyé, un peu moins de négligence dans quelques détails, mais on ne saurait imaginer un effet d'ensemble plus agréable.

Laurasse. — On se plaint à toutes les expositions de la quantité de portraits qui encombrent le salon; c'est même là un propos commode à ceux qui n'ont ni la volonté, ni le pouvoir d'énoncer une opinion quelconque. Un très-mauvais portrait est pourtant encore la chose la plus supportable de la mauvaise peinture ; un portrait parfait est peut-être le chef-d'œuvre de l'art. Nous avons quelquefois reproché à M. Laurasse la couleur crue et exagérée de ses tableaux; nous ne trouvons aujourd'hui que des louanges à donner à la couleur solide et vraie du portrait de M. L.... Courage, M. Laurasse! persévérez dans cette voie ; de beaux et légitimes succès vous y attendent!

Digitized by Google

Laure. — Il a fait pour les inondés une bonne étude de femme et une bonne action.

Lavergne. — Nous sommes trop disposé à seconder de tout notre pouvoir le penchant de la jeune école pour la peinture sérieuse, pour ne pas louer les tentatives faites dans ce but. Les tableaux de M. Lavergne dénotent un peu d'inexpérience dans la conception et l'arrangement, mais on peut y trouver assez pour bien faire augurer de son avenir.

Lavie. — Ses deux paysages annoncent une certaine entente de l'arrangement et de l'effet, qualité fort précieuse chez un paysagiste. Qu'il se garde de l'imitation, qu'il n'adopte la *manière* de personne, et nous prédisons un bel avenir à M. Lavie.

Mme Léoménil. — Il était réservé à Mme Léoménil de faire revivre le genre oublié du pastel. Sa tête de *jeune fille* réunit aux qualités qui firent la réputation de Latour une simplicité de *faire*, qui, à notre avis, la place sur la même ligne que les meilleurs dessins de ce peintre de boudoir.

Lepage. — Il suit encore les mauvaises traditions de l'école lyonnaise et fait de la petite peinture. Comme Jacquand, il s'attache à la nature morte et néglige les figures ; chez lui l'accessoire absorbe le principal.

Lepind. — Il est l'auteur d'une statuette que les gens de goût préfèrent à la statue de Foyatier. Son abbé Perrin est parfait de vérité et d'expression. Il y a de l'avenir dans ce jeune homme.

Lestang Parade. — On peut être plus sévère, plus correct de dessin, et surtout plus solide de ton. On est difficilement plus agréable.

Leullier. — On a pu accuser d'un peu de monotonie le ton local de son tableau : *Les Chrétiens livrés aux bêtes*; on a pu désirer un peu plus d'air, et quelques échos d'une lumière plus vive, mais il n'en reste pas moins établi que c'est là une de ces productions qui classent un artiste; il y a du grand maître dans cette toile. Sa place est dans notre Musée, et la

Digitized by Google

ville ne laissera pas échapper l'occasion de faire un acte de justice en même temps qu'une belle et utile acquisition.

Leymarie. — Passionné pour la *couleur*, cet artiste se laisse un peu entraîner hors du vrai; mais il ne faudrait que quelques glacis pour donner à ses tableaux un aspect plus tranquille, ce qui permettrait à l'œil de s'arrêter sur des détails traités avec une adresse remarquable.

Mercey. — Son paysage historique, la *tentation*, à part quelques parties lourdes dans les premiers plans, est une des meilleures toiles de l'exposition. Ce sont encore de fort jolies choses que les *Environs de Rome*, de *Castellamare*, et *la place du grand Duc, à Florence*.

Mozin. — Naïf, spirituel et d'un ton qu'on voudrait quelque fois plus chaud, ce peintre fait des *marines* ou plutôt des paysages maritimes qui sont recherchés, estimés et qui méritent de l'être.

Pacaud. — Cet artiste a exposé plusieurs portraits peints adroitement, finement, mais qui ont, pour nous, le tort d'affecter la manière vaporeuse des Anglais, manière qui a fait bien des victimes sur le continent!

Penin. — Son jeton de la Société des Imprimeurs de Lyon, est sans contredit le meilleur des jetons de toutes les sociétés lyonnaises, et pourtant elles ont emprunté le talent d'artistes parisiens.

Perlet. — M. Perlet, qui fait ordinairement de la peinture sérieuse, ne nous a envoyé cette année que deux petites toiles, qui, mal placées, sont à peine visibles, et quelques charmantes aquarelles que le livret a omises.

Poncy. — Sa *petite Auvergnate*, c'est une toile qu'on prendrait presque pour un tableau flamand si ce n'était l'éclat de la couleur.

Roehn. — Le petit intérieur de Roehn, *les extrêmes se touchent*, plaît tout d'abord par son aspect tranquille et vrai; point de ces détails trop faits qui appellent l'œil aux dépens de l'objet principal; tout est calme, naïf, et la figure du vieil-

Digitized by Google

lard est aussi bien peinte que sentie. L'écueil du talent de M. Roehn, est un ton gris qu'il répand sur ses tableaux comme un voile de poussière.

Schnetz. — Sa muse n'est point pastorale comme l'Aminte, mais rustique comme Buanorotti le jeune; on ne saurait imaginer une traduction plus exacte de cette poésie du *Contado*, dans laquelle se sont perpétuées les traditions de la vieille Italie; aussi ses productions ont-elles un charme de plus pour ceux qui se sont identifiés avec la nature du vieux Latium. Ce n'est pas que l'on remarque trop souvent dans ses ouvrages la pratique d'un homme habitué à reproduire ses pensées sur une grande échelle ; dans le tableau qu'il nous a envoyé le dessin des extrémités tourne court comme dans un esquisse, et l'exécution générale est plus sommairement sentie que patiemment étudiée. Ainsi la femme semble aplatie contre le religieux qui est colossal relativement aux autres figures ; mais l'expression est si forte et si vraie, qu'il faut une ferme volonté pour faire céder la séduction à la critique.

St-Jean. — Ses succès de cette année effacent ses triomphes précédents. Sa touche a acquis ce qui lui manquait en légéreté et sa couleur en éclat. La ville a fort bien fait d'acquérir la dernière œuvre de ce peintre. Il y a là du VanHuysum.

Pourquoi M. Berger s'est-il retiré de l'arène et laisse-t-il la palme tout entière à M. Saint-Jean?

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Depuis que la *Revue du Lyonnais* en a émis la pensée, il est de plus en plus question de réunir, dans un seul local, tous les cercles artistiques de notre ville, afin d'assurer leur existence, et de régénérer en même temps le quartier de la Boucherie des Terreaux. Plusieurs projets sont déjà proposés, tout le monde sent la nécessité d'un semblable établissement, et ce besoin en fait pressentir la prochaine réalisation. Notre livraison de février contiendra sur ce sujet un sérieux travail de M. Barrillon.

— Notre collaborateur, M. Demogeot, professeur de rhétorique au collége de Lyon, vient d'être appelé comme suppléant à la chaire de littérature étrangère, laissée vacante par le départ du titulaire, M. Edgar Quinet. Nous croyons savoir que M. Demogeot choisira pour sujet les origines de la poésie italienne, et qu'il s'attachera spécialement au siècle de Dante. Ce jeune professeur mettra certainement, dans ses leçons, les brillantes facultés qui le distinguent. Son cours s'ouvrira le 6 mars, et nous espérons pouvoir en reproduire alors quelques morceaux.

— M. l'abbé Jacques, déjà connu par une histoire de notre Primatiale et par d'autres travaux, a publié récemment un opuscule in-8°, sous le titre de *Révélateur des Mystères*, ou l'*Antique cérémonial de Saint-Jean* (Lyon, imprimerie de L. Boitel, 1840). Cet ouvrage, curieux sous plus d'un rapport, sera l'objet d'un examen spécial dans les *Etudes sur les historiens du Lyonnais*. On le trouve au bureau de notre *Revue*. Prix : 3 francs.

Digitized by Google

— Le Cercle musical a donné son troisième concert devant un fort nombreux auditoire. La composition du programme et son exécution ont justifié cet honorable empressement. L'orchestre a montré de notables progrès dans la manière dont il a compris et rendu la symphonie en *re* de Beethoven. Artistes et public se font peu à peu à cette grande et large musique où l'ame trouve tant de sonores échos. Nous en dirons autant du concerto de Ries pour piano, si habilement exécuté par Mme Werner. M. Renard a chanté deux mélodies avec cette voix et ce goût qu'on lui connaît. Un chœur de *Joseph*, chanté par des enfants et des adultes, a mis en relief les résultats obtenus par l'enseignement de M. Maniquet.

— Nous ne passerons pas sous silence la belle soirée musicale donnée par M. Alexandre Billet. C'est là un artiste exceptionnel. Sous ses doigts le piano devient un orchestre complet. Sentiment musical, verve d'exécution, chant et composition, tout met ce pianiste à côté des plus beaux noms. Trois morceaux ont prouvé toute la richesse de son talent. La partie vocale a été dignement représentée par Mme Roulle, MM. Dabadie, Audran et Malliot.

M. Cherblanc, par la correction de son jeu et la limpidité de ses sons, a recueilli de justes applaudissements. M. Vanderheyden nous a révélé de grands progrès sur le violoncelle.

M. M..., malgré la frayeur qui le dominait, a justifié la réputation dont il jouit parmi les amateurs.

— La Société de médecine de Lyon vient de faire paraître le compte-rendu de ses travaux depuis le 1er juillet 1836 jusqu'au 30 juin 1838. Sous la plume de M. le docteur Rougier, ce travail devient un véritable ouvrage que les hommes spéciaux ne seront pourtant pas les seuls appelés à lire avec intérêt. A l'avenir, la Société de médecine ne laissera plus de lacune aussi longue dans la publication de ses compte-rendus, et chaque année apportera régulièrement avec elle son rapport. L'histoire médicale comptera donc, tous les ans, un bon livre de plus.

Digitized by Google

La Société d'Éducation de Lyon, a tenu sa séance publique annuelle, le 14 janvier, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Monsieur Terme, maire de Lyon, et un grand nombre d'hommes graves et amis de la science s'étaient rendus à cette solennité.

M. Ch. Lacroix, président, a présenté, dans un résumé clair, méthodique et animé, l'analyse des travaux de la société durant l'année 1840.

Un nouvel historien des croisades, M. Henri Prat, a fourni à M. Journel qui rendait compte de son ouvrage, l'occasion de développer des vues aussi judicieuses que profondes sur l'histoire.

M. l'abbé Pavy a fait un court tableau de l'enseignement catéchétique et décrit les deux phases de cet enseignement; le catéchuménat et le catéchisme actuel avec ses trois degrés: les genoux maternels, les bancs de l'école et le portique du sanctuaire.

Ce tableau, plein de couleur et de sentiment, s'est terminé par l'éloge du fameux chancelier Gerson. Nous le reproduirons dans notre prochain numéro.

M. Rey, professeur à l'Ecole royale des beaux arts, vient de publier, sur la peinture encaustique, une dissertation qui avait été lue à l'Académie des sciences. Nous la recommandons à tous les amis de l'art. Il blâme avec raison la négligence des artistes si indifférents à rechercher quels étaient les procédés employés par les anciens. Il craint que l'esprit de routine ne fasse préférer encore longtemps, l'huile à la cire.

En annonçant cette dissertation sur les perfectionnements

Digitized by Google

apportés à la peinture encaustique par M. Martin-Daussigny, nous signalerons à notre compatriote quelques recherches qui restent à faire pour compléter son procédé.

Il ne suffit pas d'avoir découvert un liant, une composition inaltérable pour amalgamer les couleurs. Certaines d'entr'elles seront modifiées par l'action de la lumière, quelque soit la nature de l'enduit transparent qui les recouvre. Il faut donc rechercher encore quelles sont les couleurs inaltérables.

On a reconnu que les couleurs des peintures d'Herculanum et de Pompeia étaient des *verres métalliques*, des *frites* pulvérisées jusqu'à être impalpables. M. Roux, professeur de peinture à l'université de Heidelberg est, je crois, le premier qui s'en soit assuré par des analyses soignées. Il faisait fabriquer de ces *frites*, et s'en servait pour peindre à la *cire* par un procédé tout-à-fait analogue à celui de M. Daussigny et aussi sans *laits de cire*. La cire qu'il employait pour amalgamer ses frites était entretenue à l'état liquide par une huile volatile. Je l'ai vu peindre plusieurs fois, et cette préparation était aussi facile à manier que la couleur à l'huile. J'ai vu chez lui des paysages et des portraits exposés constamment à une vive lumière, et souvent aux rayons du soleil, depuis plus de trente ans ; ni le liant, ni les couleurs n'avaient subi la moindre altération. Malheureusement, M. Roux est mort avant d'avoir publié les procédés qu'il employait pour ces différentes préparations.

Digitized by Google

Littérature étrangère.

NOTICE SUR KOTZBUE.

A M. L. Boitel, directeur de la Revue du Lyonnais.

MONSIEUR,

Mme de Staël dit quelque part dans son livre *de l'Allemagne* : « Picard et Kotzbue ont composé deux pièces très jolies, intitulées toutes deux *la Petite Ville*. Picard représente les habitants de la province cherchant sans cesse à imiter Paris, et Kotzbue les bourgeois d'une petite ville, enchantés et fiers du lieu qu'ils habitent, et qu'ils croient incomparable. La différence des ridicules donne toujours l'idée de la différence des mœurs. » Je ne vous aurais cependant point envoyé cette traduction si elle n'avait dû vous donner qu'une idée des ridicules tudesques ; mais elle pouvait vous faire connaître, quoiqu'en rapetissant beaucoup, le mérite comique d'un homme peu connu en France, et cette considération m'a fait espérer qu'elle serait reçue avec bienveillance. Au reste, si je m'étais trompé, si j'avais tellement défiguré Kotzbue

Digitized by Google

qu'il vous fut impossible de le reconnaître pour ce qu'il est et de l'estimer pour ce qu'il vaut, je serais moins à plaindre que vous, Monsieur, car j'aurais encore pour me consoler de ma mauvaise action à son égard le souvenir du plaisir que j'ai éprouvé en le traduisant.

La pièce intitulée : *les Habitants d'une petite ville allemande*, (Die deutschen skleinstadter), me dispensera sans doute de toute dissertation littéraire sur l'auteur; mais quelques mots sur sa vie ne vous paraîtront pas sans intérêt.

Auguste-Frédéric-Ferdinand de Kotzbue naquit à Weymar le 3 mai 1761. Son père était conseiller de légation. Peu d'auteurs ont obtenu plus de bravos sur le théâtre, peu d'hommes politiques ont soulevé plus de haine dans le cœur de leurs concitoyens, peu d'hommes de talent ont été plus méprisés par leurs compatriotes, peu de traîtres ont rencontré une fin plus tragique. Ce littérateur, renommé par sa fécondité, même en Allemagne, après avoir étudié le droit, était à vingt ans secrétaire d'un général de génie à Saint-Pétersbourg ; il fut ensuite, au service de la Russie, juge et président d'un *magistrat* de gouvernement; c'est aussi à Saint-Pétersbourg qu'il écrivit et fit jouer ses premières pièces. En 1792 il était directeur du théâtre de Vienne. Arrêté sur les frontières russes, il fut, sur je ne sais quel soupçon de Paul Ier, transporté en Sibérie. Rentré en grâce auprès de l'empereur qui avait lu par hasard son éloge dans une pièce de Kotzbue, intitulée : *le Cocher de Paul* Ier, il est nommé directeur du théâtre de Saint-Pétersbourg. En 1801 il revient à Weymar, attaque dans un libelle, infamant pour son auteur, Gœthe, Schiller, les Schlegel, et tous les hommes de génie dont l'Allemagne s'énorgueillissait le plus. Puis, il vient à Paris et paie l'hospitalité bienveillante qu'il y reçoit avec son livre : *Mes Souvenirs de Paris*, qui n'est souvent qu'une satyre de mauvaise foi. Il agit de même à Rome et à Naples.

Digitized by Google

En 1813 il est journaliste. Il avait recueilli de sa première attaque contre Gœthe et ceux qui marchaient avec lui trop de honte et d'humiliation pour leur pardonner; il continua donc la lutte contre eux; lutte qui put bien faire quelque mal à ses ennemis, mais qui ne put jamais lui faire aucun honneur. A la suite d'une discussion qu'il eût avec Merckel, son associé et son collaborateur, il perdit le peu d'estime que le public pouvait faire de son intégrité et de son patriotisme. Puis il devint rédacteur diplomatique et pamphlétaire politique aux gages de la Russie. Pendant la campagne de 1813, il accompagnait l'empereur Alexandre et écrivait les proclamations de son armée. Il fut ensuite nommé consul russe à Kœnigsberg. En 1816, il est rappelé à Saint-Pétersbourg pour être attaché au ministère des affaires étrangères. En 1817, il revient en Allemagne exercer le métier d'espion politique à 15,000 roubles d'appointements. Enfin, le 23 mars 1819, il est poignardé à Manheim par Karl Sand, l'étudiant en théologie.—Et l'Allemagne a pardonné à son assassin.

Vous me demanderez peut-être, Monsieur, quel était le motif de cette lutte de Kotzbue avec ses compatriotes; quelle était la cause de son acrimonie et souvent de sa déloyauté, celle de la haine et peut-être de l'injustice de ses adversaires. C'est que Kotzbue, par malheur, n'était ni de son pays, ni de son temps. Par le caractère de son esprit et la tendance de ses opinions il était étranger à l'Allemagne et il y fut traité en ennemi. Railleur chez un peuple qui considère le ridicule comme une arme déloyale, superficiel parmi des savants consciencieux, positif au milieu des rêveurs par excellence, il était plutôt français qu'allemand et son esprit effrayait la bonne foi germanique, car l'esprit s'exerce presque toujours aux dépens de l'honnêteté. Tout chez lui était antipathique aux idées de son pays. Au moment où le génie original de l'Allemagne rompait le moule classique de la littérature française, Kotzbue

Digitized by Google

enflait ses drames de déclamations philosophiques et antireligieuses à la manière de Voltaire et de tous nos auteurs dramatiques de la fin du siècle dernier. Pendant que la philosophie idéaliste allemande réagissait contre la philosophie matérialiste du XVIIIe siècle, les héros de Kotzbue invoquaient le droit de nature, glorifiaient les passions et trouvaient la justification de ce qu'elles peuvent avoir de mauvais dans l'instinct fatal qui les fait naître. Quand l'Allemagne s'agenouillait devant Gœthe et Schiller, Kotzbue, semblable au soldat romain, insultait les triomphateurs. Kœrner chantait :

« Où est ta patrie, barde guerrier? »

« Là où resplendit honorée l'étoile du génie, où fleurissent « des couronnes pour tout ce qui est noble et beau, où, dans « une sainte joie, des cœurs généreux s'enflamment au nom « magique de liberté, — c'est là qu'est ma patrie ! »

Et Kotzbue forçait ces bons Allemands à rire de leurs propres sottises et des ridicules de leurs poètes chéris.

L'Allemagne, enivrée d'une victoire sanglante, voulait morceler sa nationalité glorieuse et consacrer chacun de ses fragments dans un état politique fédératif; Kotzbue préconisait et réclamait les grandes unités monarchiques. L'Allemagne venait de secouer le joug de Napoléon, l'empereur d'occident ; Kotzbue appelait sur elle la redoutable protection du czar, l'empereur d'orient.

Mais, Monsieur, je ne veux pas dépasser les bornes d'une simple note biographique, je finirai donc en vous donnant le résumé de l'opinion généralement reçue sur le mérite de Kotzbue. On le considère comme un auteur dramatique complètement initié dans la science des grands effets de la scène, chose rare en Allemagne, et connaissant bien sur quelle partie du cœur il faut appuyer pour faire sortir des larmes. Dans la comédie, personne ne l'a encore fait oublier au-delà

Digitized by Google

du Rhin. Dans tous les autres travaux littéraires il est resté au second rang ; poète fade, romancier sans effort, historien partial, narrateur intéressant, journaliste violent et de mauvaise foi, espion politique détestable, trop passionné pour voir juste, trop haineux pour ne pas céder au plaisir de calomnier ses ennemis.

On a traduit en français quelques drames de Kotzbue : *la Prêtresse du Soleil* et *la Mort de Rollah*. On a transporté sur notre scène *Misanthropie et repentir* et *la Réconciliation* qui est jouée sous le titre *des deux Frères*. Voilà, je crois, tout ce que les traducteurs nous ont appris de Kotzbue. J'ai voulu essayer de donner une idée de son talent d'auteur comique en traduisant une de ses comédies inconnues en France, du moins je le pense. Quelque défectueuse que soit cette traduction, j'espère qu'elle suffira pour faire désirer au public de connaître un peu mieux cet auteur qui a composé ou arrangé au moins trois cents pièces de théâtre, et pour provoquer des traductions qui vaudront mieux que celle-ci.

—Y.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

M. NICOLAS STAAR, bourgmestre et doyen des anciens à Krœhwinkel (1).
Mme STAAR, sous-receveuse des contributions, mère de M. Staar.
SABINE, fille de Nicolas Staar.
M. STAAR, vice-président du Consistoire et épicier, frère de Nicolas Staar.
Mme BRENDEL, inspectrice de la pêche et du bac,
Mme MORGENROTH, greffière à la caisse de perception de la ville,
} parentes des précédents.
M. SPERLING, substitut de l'inspecteur des ponts et chaussées.
OLMERS.
Un Garde de nuit.
KLAUS, huissier du Conseil.
Une Servante.
Un Paysan.
Des Enfants.

(1) Krœhwinkel a, en Allemagne, une célébrité proverbiale, comme Abdère chez les Grecs.—Presque tous les noms propres de cette pièce ont une signification en allemand. Nous n'avons pas jugé utile de la reproduire.—Nous n'avons pas, non plus, la prétention d'avoir traduit exactement les titres dont il a plu à l'auteur d'affubler ses personnages, ni les jeux de mot que, parfois, il a mis dans leur bouche.

La scène se passe dans la petite ville de Krœhwinkel. Une chambre dans la maison du bourgmestre, aux trois premiers actes. Au quatrième, la rue devant la maison.

Digitized by Google

LES

HABITANTS

D'UNE

petite ville allemande,

COMÉDIE EN QUATRE ACTES.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

SABINE *seule.*

Elle se tient à la fenêtre, elle la ferme vivement et appelle :

Marguerite ! Marguerite !

LA SERVANTE *en dehors.*

Mademoiselle !

SABINE.

La poste est arrivée. Vîte ! cours ! Vois si j'ai une lettre ! *(Elle s'avance sur le devant du théâtre).* Déjà cinq semaines que je suis revenue de la Capitale, et pas encore une lettre ! Si aujourd'hui mon espoir est trompé..... ma foi ! pourquoi pas ?.... je me mets en colère, et j'épouse Sperling.—Doucement ! doucement ! je puis bien me mettre en colère sans épouser Sperling. Qui serait, d'ailleurs, le plus puni ?

SCÈNE II.

LA SERVANTE, SABINE.

LA SERVANTE.

Voici une lettre, Mademoiselle !

SABINE *prenant la lettre.*

Enfin ! enfin ! *(regardant l'adresse)* ... De ma cousine !

LA SERVANTE.

Voilà aussi des journaux ! *(Elle les met sur une table).* C'est aujourd'hui un grand jour de poste. Seize lettres sont arrivées, — toutes pour Krœhwinkel ! M. le maître de poste ne sait où donner de la tête.

SABINE.

C'est bien ! C'est bien !

La servante sort.

Digitized by Google

SCÈNE III.

SABINE *seule.*

(Elle parcourt la lettre rapidement). « Nouvelle comédie. » —Que m'importe?— « Les queues de robe ne sont plus portées. » — Qui tient à le savoir ? « Les chapeaux de paille d'Italie... » —Qui le lui demande?... Comment ? déjà la fin! et pas un mot de lui ! Il est vrai que je lui ai défendu de m'écrire ; cela ne convient pas. Mais il a juré de m'écrire par l'intermédiaire de ma cousine, et ma cousine me l'a promis aussi. — Pourquoi n'ont-ils pas tenu leur parole? suis-je déjà oubliée ?... Il voulait venir lui-même avec des lettres de recommandation du ministre ? et voilà qu'il ne vient pas... et il n'écrit point. Il sait pourtant que je vais épouser Sperling. Mon père me tourmente ; ma grand-mère me tourmente, et ne voilà-t-il pas que lui aussi se joint à eux ! *(Elle froisse la lettre entre ses doigts).* C'est justice ! On m'a assez prévenue contre les jeunes gens de la Capitale. Ils se passionnent trois fois en un jour, et lorsque, le soir, ils vont au spectacle, ils ne s'en souviennent déjà plus. Mais Charles ! Charles ! es-tu donc aussi un de ces hommes de tous les jours ? n'es-tu qu'un diseur de belles paroles ? *(elle prend un portrait)* Des traits si nobles peuvent-ils tromper?... Avec ce même regard il m'a juré de venir au bout de quelques semaines et d'obtenir le consentement de mon père. Cinq semaines, est-ce si peu de chose ? Dois-je lui apprendre qu'elles se composent de trente-cinq jours éternellement longs ? — O Charles ! hâte-toi ! ou je suis perdue pour toi ! *(elle contemple tristement le portrait).*

SCÈNE IV.

Mme STAAR, SABINE.

MADAME STAAR *à Sabine qui regarde le portrait.*

Chère Sabine, les gâteaux sont déjà tirés du four ; oh ! quels gâteaux ! Certes, ils te font honneur ! Maintenant nous allons les parer de fleurs et de branches de myrtes... tu sais bien pourquoi. Demain c'est fête! une fête magnifique !... Ma foi ! tu restes là comme un canari malade? ne m'entends-tu pas ?.... qu'as-tu donc là ?

SABINE *surprise veut cacher le portrait.*

Rien, chère grand-mère.....

MADAME STAAR.

Et, ma foi ! cela ressemblait à un étui de lunettes ? Donne, donne, je veux voir ça.

SABINE *en donnant le portrait.*

C'est un portrait.

MADAME STAAR.

Un portrait ! les traits d'un homme !... que Dieu me soit en aide !... Mon enfant, je ne veux pas croire....

SABINE.

Quoi donc ?

MADAME STAAR.

Oh ! je vais faire du bruit dans la maison ! je crie : au feu !

SABINE.

Au nom du ciel, silence, chère

Digitized by Google

grand-mère ! *(avec finesse)* et, en supposant qu'il brûle, à quoi serviraient vos cris ?

MADAME STAAR.

Quoi ! le portrait d'un étranger dans ta poche? dans ton cœur peut-être.

SABINE.

Eh ! ce n'est qu'un homme sous verre et sous cadre.

MADAME STAAR.

Oui, tu vas m'apprendre à connaître les hommes; ils s'élancent du cadre avant qu'on ait eu le temps de s'en douter. — Nous y voilà donc? Quant à moi je me suis toujours opposé à ce qu'on t'envoyât dans la Capitale. De mon temps, j'étais une jeune fille bien élevée, et je n'ai jamais rien su de la Capitale, si ce n'est que sa majesté le roi y faisait sa résidence. — Maintenant, voilà les résultats ! elle a rapporté des portraits ! des portraits d'homme ! Va, méchante enfant, sais-tu quelles en sont les conséquences ? Ah ! de mon temps, personne ne se faisait peindre s'il n'appartenait à l'administration ou à la noblesse, ou s'il n'était marié au moins depuis dix ans. Et encore, c'était avec la gravité convenable, de grandeur naturelle, avec une fraise de dentelle et un bouquet à la main. C'est ainsi que tu peux voir là-bas ton grand-père derrière le buffet de la cuisine, le vénérable receveur des contributions, Dieu aie son ame ! Mais aujourd'hui, le ciel le leur pardonne! les enfants se font peindre avec les cheveux ébouriffés et le sein découvert ! et en miniature, en si petite miniature, qu'elles entreraient dans un étui. C'est de là que vient tout le mal. De grands portraits se montrent fiers et respectables devant tout le monde ; mais ces petits fripons se glissent dans toutes les poches, et Dieu pardonne ce péché ! On les suspend dans son sein avec des chaînes et des rubans ! — Quel est cet homme? dis-le moi sans détour.

SABINE *embarrassée.*

Chère grand-mère, vous vous emportez sans raison...

MADAME STAAR.

Voyons ! qui est-ce ?

SABINE.

C'est..... *(à part)* que faut-il dire ? *(haut)* C'est le portrait de notre roi.

MADAME STAAR.

De notre roi ?

SABINE.

Ma cousine me l'a envoyé, car elle sait que nous l'aimons tous.

MADAME STAAR.

Ah ! oui dà ! c'est autre chose. Vraiment, vraiment, est-ce bien notre roi ? J'ai toujours désiré le voir une fois dans ma vie. Mais il ne porte pas de décoration ? il n'a pas son étoile ?

SABINE.

Il n'en a pas besoin pour briller.

MADAME STAAR.

Eh ! eh ! c'est une aimable fantaisie de ta cousine. Ecoute, Sabine, tu vas me donner ce portrait ; je veux l'attacher à ma grande épingle et le placer sur ma coiffe.

Digitized by Google

SABINE.

(à part) Hélas !

MADAME STAAR.

Le jour de tes noces je te le prêterai, ou même dès demain à tes fiançailles. *(elle met le portrait dans sa poche).*

SABINE.

Non, non. J'aime mieux ne jamais le porter ; mais aussi point de fiançailles.

MADAME STAAR.

C'est bien, Sabine, fais la précieuse, verse une petite larme, cache-toi. C'est de la pruderie. J'en ai fait autant jadis. Aujourd'hui les jeunes filles regardent leurs amoureux dans les yeux et parlent d'un contrat de mariage comme d'une recette pour les tourtes aux amandes. C'est tout au plus si elles se trouvent un peu mal à la bénédiction nuptiale.

SABINE.

Mais, pour moi, chère grand-maman, ce n'est pas de l'affectation. Je ne puis souffrir M. Sperling. Il s'attache à vous comme une bardane, il babille comme une pie.—Bref, c'est un sot.

MADAME STAAR.

Eh ! eh ! mon enfant, que dis-tu ? retiens ta langue ! J'ai déjà entendu bien des jeunes filles se moquer de ceux qu'elles se trouvaient bien heureuses d'accepter lorsqu'ils se présentaient.

SABINE.

J'aime mieux rester fille.

MADAME STAAR.

Eh ! mon Dieu ! que peux-tu reprocher à M. Sperling ? N'a-t-il pas un beau titre (1)? n'est-il pas inspecteur des ponts et chaussées.

SABINE.

Cela m'est bien égal.

MADAME STAAR.

Ses parents ne sont-ils pas d'honnêtes gens ? Son grand-père s'est même assis au Conseil.

(1) Le goût des titres est une manie en Allemagne. Voici ce que Jean-Jacques Rousseau dit des Neufchâtelois qui partagent ce ridicule : « On peut y porter (le pays de Neufchâtel) un grand nom sans mérite; mais non pas un grand mérite sans nom. A défaut de dignités et de titres de noblesse, ils ont des titres auxiliaires ou municipaux en telle abondance, qu'il y a plus de gens titrés que de gens qui ne le sont pas. C'est M. le Colonel, M. le Major, M. le Capitaine, M. le Lieutenant, M. le Conseiller, M. le Châtelain, M. le Maire, M. le Justicier, M. le Professeur, M. le Docteur, M. l'Ancien. Si j'avais pu reprendre ici mon premier métier, je ne doute pas que je n'y fusse M. le copiste. Les femmes portent aussi les titres de leurs maris : Mme la Conseillère, Mme la Ministre; j'ai pour voisine Mme la Major; et, comme on n'y nomme les gens que par leurs titres, on est embarrassé comment dire aux gens qui n'ont que leurs noms, c'est comme s'ils n'en avaient point.

Lettre à M. le Maréchal de Luxembourg.

Digitized by Google

SABINE.

Soit.

MADAME STAAR.

Et puis, tu entres dans une grande famille.

SABINE.

Tant pis.

MADAME STAAR.

Que de cousins et de cousines! l'un aide de ce côté, l'autre de celui-là.

SABINE.

Oui... toutes les semaines un repas de famille.

MADAME STAAR.

C'est excellent; et tu ne voudras pas rester en arrière. Te voilà du linge magnifique! Un service de table pour dix-huit personnes. M. Sperling a de la belle argenterie, — et il n'est pas pauvre. Un champ de choux devant la porte de la ville et un caveau pour la sépulture de sa famille dans l'église.

SABINE.

Je voudrais qu'il y fut déjà.

MADAME STARR.

Enfant ! Voilà ton oncle. Il te dira, lui, quel homme c'est que Monsieur le substitut de l'inspecteur des ponts et chaussées.

SCÈNE V.

M. STAAR, vice-président du Consistoire, Mme STAAR, SABINE.

MADAME STAAR.

Dieu te protége, André, mon cher fils ! tu es vice-président du Consistoire, tu sais parler, toi. Viens corriger cet enfant indocile. Elle ne veut pas entendre parler de son futur ; elle se moque de son fiancé.

M. STAAR.

Eh! eh ! je ne veux pas le croire...

SABINE.

Mon oncle prendra ma défense. Il a un salon de lecture, et, par conséquent, il connaît le monde.

M. STAAR.

Oh oui ! je le connais.

SABINE.

Il a lu tous les romans nouveaux, et, par conséquent, il connaît le cœur humain.

M. STAAR.

Oh oui ! je le connais.

SABINE.

Il vous dira combien de malheureuses jeunes filles, qu'on a forcées de se marier, sont mortes de phthisie.

M. STAAR.

Non, Sabine, non; je n'ai pas lu de tels livres. Les romans larmoyants ne sont plus à la mode; je ne m'en sers plus que dans ma boutique d'épicerie. On veut des voleurs, des brigands.

MADAME STAAR.

Dieu nous Protége !

M. STAAR.

C'est un malheur seulement que nos auteurs soient si peu patriotes, et qu'ils choisissent toujours des héros italiens. Nous avons cependant notre Kasebier! notre Schinderhannes ! et tous

Digitized by Google

ces grands hommes qui portent un nom allemand.

MADAME STAAR.

Et il y a dix ans que Lorenz Schmeckhein a été pendu à no-propre potence.

M. STAAR.

C'est vrai, ma mère. En confidence, je m'occupe précisément à faire un drame de son histoire. Sperling en fait les romances. Ce n'est pas un mince auteur. Il brille surtout dans les sonnets. Il faut que les rimes arrivent, dut-il les arracher par les cheveux.

MADAME STAAR.

Tu entends ? Sabine, tu entends ?

M. STAAR.

C'est un phénix que Sperling. Il a étudié la nouvelle esthétique. Il pourrait en faire un cours.

MADAME STAAR.

Tu entends ? Sabine, tu entends ?

M. STAAR.

Il jette des *axiômes* ; il dégorge des *fragments*. Je voudrais voir quelqu'un qui en fît de plus fantastiques que lui.

MADAME STAAR.

Eh bien ? Sabine, eh bien ?

M. STAAR.

En un mot, ma nièce, il sera ton mari, mon neveu, mon héritier, mon sous-bibliothécaire, et que tout soit dit.

SCÈNE VI.

LE BOURGMESTRE, LES PRÉCÉDENTS.

LE BOURGMESTRE.

Sabine, donne-moi ma perruque, il faut que j'aille à l'hôtel-de-ville.

SABINE.

A l'instant, mon cher père. *(elle sort)*

LE BOURGMESTRE.

Ton serviteur, mon frère. C'est un jour de peine aujourd'hui. Il faut que je travaille comme un cheval de labour.

M. STAAR.

Qu'y a-t-il donc ?

LE BOURGMESTRE.

Tout ne repose-t-il pas sur moi ? Le bonheur de toute une ville ? Le procès de Me Barsch avec le garde de nuit, à cause de la lanterne cassée se juge aujourd'hui.

M. STAAR.

Qui gagnera ?

LE BOURGMESTRE.

Le garde de nuit réparera la lanterne, et maître Barsh payera les frais, 4 thaler, 8 gros.

MADAME STAAR.

C'est juste.

LE BOURGMESTRE.

Le cordonnier Korb et Lumnuel, le tailleur, comparaissent encore aujourd'hui pour la rixe de la taverne.

M. STAAR.

Qu'en résulte-t-il ?

LE BOURGMESTRE.

Ils gardent chacun leurs coups et payent l'amende.

MADAME STAAR.

De toute justice.

LE BOURGMESTRE.

Il y a encore la grande affaire avec toute la bourgeoisie.

Digitized by Google

M. STAAR.

A propos du balayage des rues?

LE BOURGMESTRE.

Précisément. Le corps municipal ne veut plus balayer les rues. C'est un devoir de la bourgeoisie. Elle s'est, jusqu'à présent, occupée de la boue; et l'honorable magistrat y tiendra la main jusqu'à ce que les habitants fassent leur devoir.

MADAME STAAR.

Que chacun balaye devant sa porte : c'est un vieux proverbe.

LE BOURGMESTRE.

Non, madame ma mère, je suis bourgmestre et doyen des anciens, et si je ne balaye pas devant ma porte, vous pouvez seulement me faire citer, la boue reste toujours; et, dut le procès durer vingt ans, la boue ne changera pas de place.

M. STAAR.

Nous devons rester dans la légalité.

LE BOURGMESTRE.

Bien parlé ! mon frère.

MADAME STAAR.

Mais, enfin, nous ne pourrons plus sortir.

LE BOURGMESTRE.

Cela ne fait rien. Nous resterons chez nous. Ensuite nous verrons comment on se tirera d'affaire à l'Hôtel-de-Ville. Je suis ferme, moi, comme les murailles de Babylone. Que seraient devenus nos priviléges, si je ne m'étais pas trouvé là ? — Qui a travaillé pour que nous puissions demain célébrer une grande fête ? moi ! moi je suis venu à bout de tout, j'ai sauvé l'honneur de notre cité !

SCÈNE VII.

SABINE, *apportant la perruque*, LES PRÉCÉDENTS.

SABINE.

Voilà votre perruque.

MADAME STAAR.

Il est toujours convenu, mon fils, que demain nous célébrons les fiançailles de Sabine ?

LE BOURGMESTRE.

Sans doute. C'est un jour de fête.

MADAME STAAR.

La demoiselle fait des objections.

LE BOURGMESTRE.

Comment? je suis bourgmestre et doyen des anciens ; on ne me fait pas d'objections.

SABINE.

Cher père !...

LE BOURGMESTRE.

D'abord le devoir, ensuite l'amour paternel. J'appartiens à l'état; et il me convient de solenniser une fête dont les bénédictions arriveront à nos derniers neveux. *(Il arrange sa perruque)*. La juridiction entre notre bonne ville de Krœhwinkel et le baillage voisin de Rummelsburg est devenu litigieuse..... Une voleuse avait été arrêtée, — nous voulions la mettre au carcan, les Rummelsbourgeois le voulaient aussi ; — nous voulions la battre de verges, les Rummelsbourgeois en voulaient faire autant. — Nous avons été en procès pendant neuf

Digitized by Google

ans, — la délinquante a été bien gardée, — Dieu merci, elle vit encore. — Nous gagnons notre procès, et demain nous la mettons au carcan.

SABINE.

Mon père, la coupable n'est presque pas plus malheureuse que moi.

LE BOURGMESTRE.

Comment cela ?

SABINE.

Lorsqu'elle aura subi sa peine elle sera libre. Moi, je ne suis pas coupable, et demain je porterai des chaînes éternelles.

LE BOURGMESTRE.

Sois tranquille, mon enfant. La divinité payenne, Amour ou Hyménée, ne forge que des chaînes de fleurs.

SABINE.

Hélas! elles ne meurtrissent que trop souvent le cœur.

LE BOURGMESTRE.

Monsieur le substitut de l'inspecteur des ponts et chaussées, Sperling est un personnage dans cette ville.

MADAME STAAR.

C'est ce que je lui ai dit.

LE BOURGMESTRE.

Il ne manque point de judiciaire.

M. STAAR.

C'est ce que je lui ai dit.

LE BOURGUEMESTRE.

Il a de la fortune.

MADAME STAAR.

Ce sont mes paroles.

LE BOURGUEMESTRE.

Il écrit des œuvres poétiques.

M. STAAR.

C'est parler comme je pensais.

LE BOURGUEMESTRE.

En un mot, je l'ai choisi pour mon gendre, et il ne peut y avoir lieu à aucune exception dilatoire.

SABINE, *à part*.

Hélas ! tout est conjuré contre moi !

SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENTS, UNE SERVANTE.

LA SERVANTE.

Un paysan vient d'apporter une lettre; le monsieur qui l'a envoyée est là bas dans la carrière où il maugrée à son aise. Il a brisé sa voiture, et, je crois aussi, une de ses jambes.

LE BOURGUEMESTRE.

Depuis que je suis bourguemestre et doyen des anciens, chaque semaine, Dieu merci ! un voyageur verse sur notre route.

MADAME STAAR.

Pourquoi donc l'illustre Conseil ne fait-il pas réparer les chemins ?

LE BOURGUEMESTRE.

Et que deviendraient nos forgerons et nos carossiers qui vivent de ces accidents ?

SABINE.

Mais, mon père ! les voyageurs se plaignent hautement, et il faut encore qu'ils payent les droits de barrière.

Digitized by Google

LE BOURGUEMESTRE.

Qu'ils se plaignent et qu'ils payent. Que diront nos voyageurs lorsqu'ils verront que le pavé de notre bonne ville de Krœhwinkel est encore pire que la grande route ?

SABINE.

Et nous avons un impôt du pavage.

LE BOURGUEMESTRE.

C'est précisément pour cela. —Nous nous cassons aussi les jambes et nous ne nous plaignons pas. Mais où est la lettre ?

LA SERVANTE, *ouvrant la porte.*

Entrez, brave homme ! *(elle sort)*.

SCÈNE IX.

UN PAYSAN, LES PRÉCÉDENTS.

LE PAYSAN.

Avec la permission de votre seigneurie. Là bas, un monsieur est tombé dans la carrière. Ce doit être un grand personnage, car sa voiture a des lanternes qui sont toutes brisées.

LE BOURGUEMESTRE.

Les bras et les jambes aussi ?

LE PAYSAN.

Ils sont, pour cette fois, intacts. Le nez seulement est écorché.

LE BOURGUEMESTRE.

Mais la voiture ?

LE PAYSAN.

Elle fait peine à voir. Une roue est en l'air, précisément à la hauteur du tableau des droits de barrière.

M. STAAR.

Alors il peut le lire par passe-temps.

LE PAYSAN.

Oh ! pour les livres, il en a beaucoup ! mais tout salis, comme ses habits. Et c'est possible qu'il n'ait pas osé paraître devant votre seigneurie.

LE BOURGUEMESTRE.

Que me veut-il ?

LE PAYSAN.

Il m'a donné un demi-florin, pour vous apporter cette lettre et l'annoncer en même-temps.

MADAME STAAR.

Peut-être vient-il à la fête de demain.

SABINE, *à part.*

Ou peut-être.... Oh ! comme le cœur me bat !

LE BOURGUEMESTRE, *ouvrant la lettre.*

Comment ? quoi ! de son excellence, le premier ministre ! le puissant protecteur et patron de notre ville ! — qu'on se taise ! — qu'on admire ! — qu'on écoute ! — *(Il lit.)* « Mon cher bourguemestre, » — Eh ! oui, son excellence m'a toujours aimé. — « le porteur de cette lettre, mon ancien compagnon de collége et d'université, M. Olmers..... »

SABINE, *à part.*

C'est lui !

MADAME STAAR.

Monsieur Olmers tout court ? l'ami du ministre ?

LE BOURGUEMESTRE.

Silence ! *(Il lit.)* « a entendu

Digitized by Google

dire beaucoup de bien de vous et de votre ville, et il désire y passer quelques semaines. » — Entendez-vous, enfants, dans la Capitale on ne parle que de moi et de notre ville. — « Comme je l'aime et l'estime beaucoup, je désire que vous ayez l'obligeance » — votre tout dévoué serviteur ! — « de le recevoir dans votre maison, » — votre excellence n'a qu'à commander ! — « d'aller au devant des désirs qu'il pourra avoir, » — c'est ainsi que nous agirons...

SABINE, *à part.*

Dieu soit loué !

LE BOURGUEMESTRE. *Il lit.*

— « et de le traiter comme votre propre fils. » — *Fiat !* — « Je saisirai avec empressement toutes les occasions de vous être agréable à mon tour. » — Trop de bonté ! — « Je suis, avec une haute considération, de mon cher bourguemestre, le dévoué serviteur, comte de Hochberg. » — Le tout *manu propria.* Avez-vous entendu ? son excellence, le comte de Hochberg !...

MADAME STAAR.

« Il t'est dévoué.... »

M. STAAR.

« Il est avec une haute considération !... »

LE BOURGUEMESTRE.

« Il saisira toutes les occasions !... » Voilà un homme ! enfants ! voilà un homme qui pourrait en tout temps devenir bourguemestre à Krœhwinkel ! Mais il trouvera son homme en moi ! *(Au paysan.)* Allons ! vite ! sors ! présente mon très respectueux dévouement à M. l'étranger, et dans un instant ma voiture sera mise à sa disposition.

MADAME STAAR.

Y penses-tu? nos chevaux sont allés aux champs chercher des pommes de terre.

LE BOURGUEMESTRE.

Hélas ! fatal contre-temps ! qu'on courre à l'hôtel du Chat-d'Or, que le maître attelle ses chevaux, qu'il prenne son uniforme de tireur de l'arquebuse, qu'il monte lui-même sur le siège, qu'il sorte, qu'il le mette dans la voiture, qu'il le ramène. Allons ! allons ! *(Le paysan sort.)*

SABINE, *à part.*

Il a cependant tenu sa parole.

MADAME STAAR.

Mais, mon fils, je trouve déplacé que tu aies fait porter ton respectueux dévouement à un étranger. C'est trop.

LE BOURGMESTRE.

Trop ?.... n'est-il pas l'ami du ministre ? et le ministre ne m'est-il pas dévoué ?

MADAME STAAR.

C'est bel et bon ; mais c'est un homme de rien; il n'a ni titre ni dignité ; Monsieur Olmers tout court. Toi, tu es bourgmestre et doyen des anciens.

LE BOURGMESTRE.

Sans doute, sans doute. Mais que faut-il faire? Le paysan est déjà loin avec mon respectueux dévouement.

M. STAAR.

Je pense, ma mère, qu'il y a

Digitized by Google

là-dessous tout autre chose. Si Monsieur Olmers était Monsieur Olmers tout court, le diable si le ministre s'en inquiéterait ! Ami de collége et d'université ? Mon dieu ! les grands personnages oublient ceux qu'ils ont vu la veille, c'est ce que je vois dans tous les romans ; et à plus forte raison, ceux avec qui ils ont expliqué une fois *Cornélius Nepos*, il y a vingt ans. Non, non, je persiste à croire que Monsieur Olmers voyage incognito ; c'est un personnage important dans l'Etat.

LE BOURGMESTRE.

Mon frère a dans toutes les circonstances un coup d'œil éclairé. Prenez-y garde ; cet étranger n'est guère moins que le ministre.

M. STAAR.

Avant que vous vous en doutiez, il ouvre sa redingotte — et sa décoration.....

MADAME STAAR.

Une décoration ! le vertige me prend !

SABINE, *à part.*

Il porte, à coup sûr, quelque chose de précieux à cette place.

MADAME STAAR.

Mais, dites-moi un peu, que peut-il chercher chez nous ?

LE BOURGMESTRE.

Manquons-nous de curiosités ? l'ancien Hôtel-de-Ville a été bâti en 1430. Dans la grande salle un général hussite a donné un soufflet au bourgmestre d'alors.

M. STAAR.

Et la côte de baleine suspendue au plafond.....

LE BOURGMESTRE.

Et le béfroi, où chante le coq, et où l'apôtre Pierre remue et incline la tête.

MADAME STAAR.

Et nos blanchisseries....

M. STAAR.

Et le grand bois de notre cerf....

LE BOURGMESTRE.

Qu'un duc poméranien renversa de sa noble main.

MADAME STAAR.

Peut-être vient-il visiter les fabriques de draps ?

LE BOURGMESTRE.

Fi donc ! un tel personnage a vu assez de draps dans sa vie.

MADAME STAAR.

Mon café de chicorée l'étonnera certainement.

M. STAAR.

Et un bon livre de mon salon de lecture.

LE BOURGMESTRE.

Et les actes remarquables qui ont été discutés devant l'illustre conseil.

MADAME STAAR.

Quelle sensation dans la ville à la nouvelle qu'un tel hôte loge chez nous !

LE BOURGMESTRE.

Il faut lui faire un accueil digne de sa grandeur.

M. STAAR.

Sabine, habille les enfants en blanc. Je vais chercher Sperling;

Digitized by Google

il leur apprendra à jeter des fleurs. C'est précisément la mode.

LE BOURGMESTRE.

Je vais également donner des ordres au gardien de la tour. Il sait un peu jouer de la trompette. Sitôt que l'étranger passera la porte, il sonnera autant que ses poumons lui donneront de souffle.

M. STAAR.

Si je trouve seulement Sperling : il est capable de faire des vers.

LE BOURGMESTRE.

Allez le chercher, mon frère; que ma mère et ma fille se rendent à la cuisine; qu'elles fassent pétrir, cuire, bouillir, rôtir. Aujourd'hui on ne se servira pas d'étain, mais de faïence. Tout ce qu'il y a d'argenterie dans la maison doit paraître sur la table. Ma tabatière d'argent pourra servir de salière.... Le grand verre, où mon chiffre est entrelacé, sera placé devant l'étranger. Point de pain bis..... mais du pain blanc.... Deux bouteilles de mon bon vin de Naumbourg. Une tête de veau avec des feuilles de laurier dorées dans la bouche. Un pâté avec des morilles. Et une oie rôtie avec des pommes de Borstdorf. Oh ! son excellence saura que nous nous entendons au cérémonial.

MADAME STAAR.

Et pour ce qui est de l'engager à manger, tu peux t'en rapporter à moi. Je le presserai tant qu'il y aura place pour un morceau. Il faudra qu'il défasse tous les boutons de son gilet les uns après les autres.

LE BOURGMESTRE.

Oui, ma mère. Viens, mon frère, et que chacun fasse son devoir pour l'honneur et la gloire de notre bonne ville de Kræhwinkel ! *(Il sort avec M. Staar.)*

SCÈNE X.

Mme STAAR, SABINE.

MADAME STAAR.

Maintenant, Sabine, dépêche-toi. Le service de Damas doit garnir la table. Il devait, il est vrai, ne paraître que demain, jour de tes fiançailles....

SABINE.

Eh ! mais, chère grand'mère, qui sait ce qui arrivera aujourd'hui?

MADAME STAAR.

Te voilà sur une autre corde !.... L'étranger, n'est-ce pas?

SABINE.

Sans doute, l'étranger.

MADAME STAAR.

Nous l'invitons à la noce.

SABINE.

Cela s'entend.

MADAME STAAR.

Il s'assied à la première place.

SABINE.

Il s'assied près de moi.

MADAME STAAR.

Non, mon enfant, cela ne convient pas. C'est la place du futur.

SABINE.

C'est cela, chère grand'mère.

Digitized by Google

MADAME STAAR.

Et de l'autre côté, le beau-père; et en face, moi; et à côté de moi, peut se placer l'étranger.

SABINE.

Je lui réserve une petite place dont il se contentera.

MADAME STAAR.

Il pourra peut-être aider ton mari dans la suite.

SABINE.

Je le pense bien.

MADAME STAAR.

Depuis longtemps on s'occupe de donner à Sperling la place d'assesseur de la commission des betteraves... Certes, ce serait un beau titre.

SABINE.

Un titre bien doux.—Ainsi la garniture de Damas?

MADAME STAAR.

Oui, Sabine.—Je l'ai cependant filée quand j'étais fiancée. Ton grand-père souvent venait s'asseoir près de moi.

SABINE.

Alors le fil a dû casser plus d'une fois.

MADAME STAAR.

Petite méchante! et sans doute..

SABINE.

Je vais la chercher, et penser au véritable amour. *(Elle sort).*

SCÈNE XI.

MADAME STAAR, *ensuite la Servante.*

Voyez-vous, voyez-vous comme Sabine s'est réveillée tout à coup?.... au reste, elle a raison; il faut nous remuer un peu.... Hélas! mon Dieu! il me revient en mémoire que j'ai des invitations à faire. Un étranger ne peut pas dîner seul avec nous... Mais qui inviter? Ils sont tous partis maintenant! Et avec qui délibérer sur un sujet si important? *(elle appelle.)* Marguerite! Marguerite!

LA SERVANTE, Mme STAAR.

MADAME STAAR.

Cours vite chez ma cousine, Madame l'inspectrice des pêches et du bac Brendel, et chez ma cousine, Madame la greffière à la caisse de perception de la ville Morgenroth, et dis-leur: Madame la sous-receveuse des contributions présente ses humbles respects à Madame l'inspectrice de la pêche et du bac, et à Madame la greffière de la caisse de perception de la ville, et si Madame l'inspectrice de la pêche et du bac, ainsi que Madame la greffière de la caisse de perception de la ville, veulent avoir la bonté de venir voir un instant Madame la sous receveuse des contributions, Madame la sous-receveuse des contributions recevra cette visite avec reconnaissance, car il vient d'arriver quelque chose de très important. *(La servante sort.)*

MADAME STAAR.

Maintenant il faut aussi que je mette ma robe à grands dessins et un autre bonnet.... Mais le perruquier?.... Dieu me pardonne,.... Il ne vient que les dimanches et les jours de fête..... Dans la semaine, il parcourt la campagne et va friser les perru-

Digitized by Google

ques des ministres.... que faut-il faire ?.... Je pourrais bien me confier à Sabine.... Mais les modes d'aujourd'hui sont si communes, si mesquines.... Rien de gauffré, rien de tiré à quatre épingles.... ni pommade, ni coup de peigne!.... Aussi mon fils Nicolas ne pense à rien. S'il avait laissé ce grand personnage se débattre encore quelques heures dans la carrière, on pourrait le recevoir avec la dignité convenable.

SCÈNE XII.

Mme STAAR, Mme BRENDEL.

MADAME BRENDEL.

Me voilà, très chère. J'ai couru ; je n'ai plus d'haleine... J'en étais à ma septième tasse de café, mais j'ai tout laissé, tout abandonné.

MADAME STAAR.

Bien obligée, aimable cousine. Savez-vous déjà ?...

MADAME BRENDEL.

Hélas ! je sais tout ! ma servante était à la Boucherie ; et le boucher lui a raconté que son voisin le tisserand avait entendu l'huissier du conseil dire à sa fille: Petite, il y a là-bas dans la carrière deux comtes qui se sont cassés bras et jambes et qui seront tout-à-l'heure ici. Le garde de la tour sonnera de la trompette, les enfants jetteront des fleurs, le magistrat *in corpore* ira à leur rencontre, et les cloches sonneront.

MADAME STAAR.

Il n'y en a qu'un, cousine, qu'un seul dans la carrière, c'est probablement un grand personnage. Il logera chez nous. Le ministre a écrit lui-même et il a prié mon fils pour l'amour de Dieu. Vous pouvez penser, chère cousine, quel tumulte dans toute la maison. Et tout repose sur moi ! tout sur moi !

SCÈNE XIII.

Mme MORGENROTH, LES PRÉCÉDENTES.

MADAME MORGENROTH.

Votre servante, ma chère cousine ! Voyez seulement combien j'ai chaud. Je ne viens pourtant pas trop tard. Avec votre permission, j'étais presque en camisole ; je chantais mon cantique du matin et je peignais Mops. Au troisième vers, votre servante est accourue, mon Dieu ! j'ai cru que le feu était à la maison, je me suis levée, Mops a glissé de mes genoux, le livre de cantique a roulé dans la bouilloire où chauffait mon café, le café a coulé dans les cendres, et du cantique : *Veille, mon cœur et chante !* deux vers sont brûlés.

MADAME STAAR.

Je compâtis infiniment à tout cela, très chère cousine.

MADAME MORGENROTH.

Tout cela n'est rien. Je sais déjà tout. Là bas, dans la carrière, sont étendus trois ou quatre princes. L'un est mort, l'autre respire encore un peu. Le cocher s'est cassé le cou, et les chevaux ont les quatre fers en l'air. J'ai rencontré dans la rue M. Balg, l'avocat du baillage, qui le tenait de sa cuisinière, qui l'avait appris de Mme l'inspectrice de la

Digitized by Google

la loterie à qui le barbier de son mari avait tout raconté en détail.

MADAME STAAR.

Bah ! bah ! il n'y a pas tant de mal. Il y a peu de temps qu'un paysan de Rabbensdorf...

MADAME BRENDEL.

Oh ! je sais ! il a reçu un bon thaler pour boire.

MADAME MARGENROTH.

Non, chère cousine, c'est un louis d'or.

MADAME STAAR.

Il a couru tant qu'il a pu...

MADAME BRENDEL.

Il a dû avoir les poumons desséchés...

MADAME MORGENROTH.

Le sang l'a pris au nez.

MADAME STAAR.

Un personnage d'importance a brisé sa voiture.

MADAME BRENDEL.

Un comte...

MADAME MORGENROTH.

Quelque prince.

MADAME STAAR.

Nous ne savons pas encore. ce doit être quelqu'un de puissant, car il ne loge pas au Chat-d'Or, mais chez nous, sur une haute et formelle recommandation. Et comme mon fils, en sa qualité de bourgmestre et de doyen des anciens est en quelque sorte la première personne de la ville, vous comprenez bien, très aimables cousines, qu'il doit faire honneur à son rang.

MADAME BRENDEL.

Un banquet à l'hôtel-de-Ville..

MADAME MORGENROTH.

Un bal au salon de l'Arquebuse...

MADAME STAAR.

Demain c'est grande fête, vous le savez.

MADAME BRENDEL.

Hé ! mon Dieu, oui! La femme qui a volé une vache il y a neuf ans.

MADAME MORGENROTH.

... Demain sera mise au carcan. Je m'en réjouis d'une manière inusitée.

MADAME BRENDEL.

Je me suis fait faire exprès une robe ronde.

MADAME STAAR.

Il y a déjà, sans cela beaucoup de choses préparées pour cette solennité. Mais , aujourd'hui, l'honneur de la ville repose sur nous seuls. Aujourd'hui nous donnons à dîner, et nous y parviendrons avec l'aide de Dieu. Les tables doivent plier sous les bénédictions du ciel. Mes très chères cousines sont déjà invitées.

MADAME BRENDEL.

C'est trop d'honneur....

MADAME MORGENROTH.

Je n'y manquerai pas.

MADAME STAAR.

Maintenant je voudrais que cet étranger fît connaissance de ce qu'il y a de plus honorable dans la ville. J'ai donc voulu vous demander conseil sur les personnes qu'on pourrait inviter.

Digitized by Google

MADAME BRENDEL *réfléchissant.*

Hé bien... je croirais...

MADAME MORGENROTH.

Vous pourriez peut-être...

MADAME BRENDEL.

Monsieur Kropf le commissaire aux impôts fonciers et aux transports.

MADAME MORGENROTH.

Mon Dieu ! non, ma cousine. Il a dernièrement donné un banquet pour la fête de sa mère, et il ne nous a pas invitées.

MADAME BRENDEL.

Ah ! vraiment...

MADAME MORGENROTH.

Et M. Withmann le greffier surnuméraire de la chambre des comptes.

MADAME BRENDEL.

Non, ma cousine, feu mon mari avait un procès avec son beau-père à propos d'une gouttière.

MADAME MORGENROTH.

Ah ! c'est autre chose.

MADAME STAAR.

Il me semble que M. Holbein, le visiteur-général des domaines de la poste...

MADAME MORGENROTH.

Pour l'amour de Dieu, gardez-vous-en bien, chère cousine, il a une femme insupportable ! Elle porte tous les dimanches une robe neuve. Çà fait un bruit quand elle va prendre place à son banc...

MADAME BRENDEL.

Çà porte le nez si haut...

MADAME MORGENROTH.

Et cependant on la connaît assez.

MADAME BRENDEL.

Et oui. Elle portait le corset gris et le tablier vert (1).

MADAME MORGENROTH.

On chuchotte bien aussi autre chose. Comment elle les a pris.

MADAME BRENDEL.

Non, je préférerais M. Runckel, le receveur départemental des impôts et contributions sur les boissons, les mesures et les denrées.

MADAME STAAR.

Oh loin d'ici cet homme ! mes cousines, un grossier ! Croiriez-vous bien qu'il nous ait visité selon les convenances ? l'impertinent ! Il a envoyé sa carte, une carte de visite !... Ne pourrait-on pas plutôt inviter M. Wendenbaum juge des contraventions fluviales.

MADAME BRENDEL.

Non, chère cousine ! pour l'amour du ciel, non ! Vous savez que ce méchant homme a parlé trois fois à la belle-fille de mon beau-frère, et que, par conséquent, il voulait l'épouser ? Maintenant il recule, et il a impliqué cette pauvre fille dans des cancans.

MADAME STAAR.

Mais, mon Dieu ! qui faudrait-il donc inviter ?

MADAME MORGENROTH.

Voilà notre cousin Sperling.

(1) Costume de grisettes.

Digitized by Google

SCÈNE XIV.

SPERLING, *portant un gros bouquet de fleurs*, LES PRÉCÉDENTS.

SPERLING.

Mme la sous-receveuse des contributions, Mme l'inspectrice de la pêche et du bac, Mme la greffière à la caisse de perception de la ville, votre très humble serviteur ! J'étais dans mon jardin... M. le vice-président du consistoire m'a envoyé l'huissier du conseil... Je suis accouru comme un rayon du soleil ! A peine ai-je pris le temps de cueillir ces filles du printemps.

MESDAMES STAAR, BRENDEL ET MORGENROTH.

Vous saviez déjà ?

SPERLING.

Je sais tout. Un illustre savant... versé... un nez applati... des lettres de recommandation du ministre...

MADAME STAAR.

Un savant, dites-vous ?

MADAME BRENDEL.

Seulement un savant ?

MADAME MORGENROTH.

Et mon bon café répandu dans les charbons.

MADAME STAAR.

Ne le croyez pas, chères cousine. J'ai entendu dire tous les jours de ma vie que les ministres se souciaient fort peu des savants. Non, non c'est tout autre chose.

SPERLING.

Et moi je persiste à croire que le voyageur au nez applati est un savant ; il vient d'Egypte ou de Weimar; il a mesuré la colonne de Pompée, ou il a vu Wieland mettant le nez à la fenêtre. Bref, nous n'avons pas de temps à perdre. Voilà les fleurs : trouvez-moi vite quelques enfants. Il me faut des enfants ! Ensuite il pourra venir et voir comment on agit à Kræhwinkel !

MADAME STAAR.

Mon Dieu ! mon Dieu ! ils devraient déjà être ici. *(Elle sort.)*

(Sperling se retire un peu en arrière et essaie une pantomime de réception).

MADAME MORGENROTH.

Ma chère cousine a-t-elle remarqué combien la cousine se conduit ridiculement.

MADAME BRENDEL.

Ah ! cousine, elle se gonfle comme un pâte qu'on met au four.

MADAME MORGENROTH.

Mon Dieu ! son mari n'était cependant que sous-receveur des contributions.

MADAME BRENDEL.

Et quand il est mort, il y avait un déficit dans la caisse.

MADAME MORGENROTH.

Et qu'y aura-t-il donc pour le repas ? Vous savez qu'il y a deux mois le rôti était tout brûlé !

MADAME BRENDEL.

Et comment paraîtra-t-elle ? Comment va-t-elle s'habiller ?

MADAME MORGENROTH.

Elle n'a que trois robes.

MADAME BRENDEL.

C'est vrai. Une foncée.

Digitized by Google

MADAME MORGENROTH.

Une blanche...

MADAME BRENDEL.

Et celle d'étoffe...

MADAME MORGENROTH.

Qu'elle s'est fait faire lorsque le bourguemestre fit baptiser son premier enfant.

MADAME BRENDEL.

Je vous demande pardon, cousine. Elle fut faite lorsque le vice-président du Consistoire épousa sa deuxième femme.

MADAME MORGENROTH.

Qui était encore une folle celle-là.

MADAME BRENDEL.

Oh ! oui, bien certainement.

SCÈNE XV.

Mme STAAR, *avec deux enfants qui mangent des tartines de beurre*, LES PRÉCÉDENTS.

MADAME STAAR.

Voilà les enfants !

SPERLING.

Vite, donnez-les-moi !

MADAME STAAR.

Faites la révérence à vos chères cousines. Bien!... Maintenant donnez-leur une bonne poignée de main... là...

MADAME BRENDEL, *en s'essuyant les doigts.*

Les charmants poupons ! Dieu les fasse grandir !

MADAME MORGENROTH, *en s'essuyant les doigts.*

Ils ressemblent à la chère cousine comme deux gouttes d'eau.

MADAME BRENDEL.

Ont-ils déjà eu la petite vérole ?

MADAME STAAR.

Pas encore. Mon fils voulait les faire inoculer ; mais je ne l'ai pas souffert. On ne doit pas prévenir la volonté de Dieu.

MADAME MORGENROTH.

On veut aujourd'hui traiter les enfants comme des bestiaux.

MADAME BRENDEL.

On tire le vaccin des bêtes.

MADAME STAAR.

C'est une conduite impie et stupide.

SPERLING, *qui s'est occupé pendant cette conversation avec les enfants,*

Enfants, laissez de côté vos tartines de beurre.

LES ENFANTS.

Non, moi ! na !

SPERLING.

Au moins, prenez des fleurs dans l'autre main.

SCÈNE XVI.

M. STAAR, LE BOURGUEMESTRE, SABINE, *l'un après l'autre*, LES PRÉCÉDENTS.

M. STAAR, *accourant.*

A l'instant même il franchit la porte. Toute la rue est remplie de gamins. Ils courent autour de la voiture et le regardent la bouche ouverte.

LE BOURGUEMESTRE, *accourant.*

Il vient ! il vient ! le garde de la tour est déjà en bas avec sa trompette.

Digitized by Google

SPERLING.

Eh! mon Dieu! ces enfants sont encore si bêtes!

M. STAAR.

Répandez seulement des fleurs et jetez-les-lui à son visage.

SABINE, *accourant.*

Olmers! Olmers! le voilà.

(*On entend les sons faux d'une trompette*).

LE BOURGMESTRE.

Allons, allons à sa rencontre.

M. STAAR.

D'abord les enfants!

SPERLING *leur arrache les tartines de beurre et les jette sur la table.*

Laissez là ces tartines.

M. STAAR *pousse les enfants vers la porte.*

En avant! en avant!

LES ENFANTS *criant.*

Ma tartine! ma tartine!

LE BOURGMESTRE, *les suivant.*

Voulez-vous tenir vos langues!

(*Sperling et M. Staar les suivent. Sabine se tient à une fenêtre et envoie des baisers*).

MADAME STAAR.

Madame l'inspectrice de la pêche et du bac, vous aurez la bonté de passer la première.

MADAME BRENDEL.

Pour cela, jamais, madame la greffière de la caisse de perception de la ville, je vous demande bien pardon.

MADAME MORGENROTH.

Madame la sous-receveuse des contributions, cet honneur vous appartient.

MADAME STAAR.

A Dieu ne plaise! Je suis dans ma maison.

MADAME BRENDEL.

Je connais mes devoirs...

MADAME MORGENROTH.

Je ne bouge pas de place...

(*Toutes trois, sans avancer, continuent à se faire des compliments*).

La toile tombe.

FIN DU PREMIER ACTE.

Digitized by Google

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE I.

Mmes STAAR, BRENDEL, MORGENROTH *toujours à la porte du fond se faisant des politesses.* SABINE.

MADAME BRENDEL.

Vous excuserez.....

MADAME MORGENROTH.

Je vous supplie.....

MADAME STAAR.

Je vous en prie, ne me forcez pas à manquer aux convenances.

MADAME BRENDEL.

Ah! je les entends, ils sont déjà sur l'escalier.

(Elles reviennent toutes trois sur le devant de la scène).

SCÈNE II.

MM. OLMERS, LE BOURGMESTRE, STAAR, SPERLING; Mmes STAAR, BRENDEL, MORGEN ROTH, SABINE.

LE BOURGMESTRE.

Heureuse est ma maison! heureuse est la bonne ville de Krœhvinkel!

OLMERS.

Comment donc, monsieur le Bourgmestre? Je suis heureux, si une seule personne *(il regarde Sabine)* se réjouit de mon arrivée.

LE BOURGMESTRE.

A Dieu ne plaise! je conseillerais à un seul bourgeois de ne pas se réjouir comme il le doit! Nous avons des moyens pour cela.

OLMERS.

Ces dames appartiennent sans doute à votre famille ?

LE BOURGMESTRE.

C'est ma chère cousine, madame Brendel l'inspectrice de la pêche et du bac; voilà ma chère cousine, madame Morgenroth, greffière à la caisse de perception de la ville.

Mmes BRENDEL ET MORGENROTH *en faisant des révérences.*

Nous nous réjouissons infiniment d'avoir l'honneur.....

LE BOURGMESTRE.

Voici ma mère, madame Staar, sous-receveuse des contributions.

MADAME STAAR.

Je vous demande mille fois pardon, si les rideaux ne sont pas blanchis, mais on ne les fait blanchir qu'à la Pentecôte et à Noël.

OLMERS.

Madame, je serais inconsolable si je troublais les habitudes de votre ménage.

Digitized by Google

MADAME STAAR *à part avec un né réchigné.*

Madame !

OLMERS *au Bourgmestre.*

Cette jeune fille est probablement mademoiselle votre fille.

LE BOURGMESTRE.

Tout le monde la reconnaît d'abord à sa ressemblance avec moi.

OLMERS.

Mademoiselle, j'ose espérer, que mon arrivée ne fait sur vous aucune impression défavorable.

SABINE.

Au contraire, cette impression est si agréable que je regrette seulement qu'elle soit si tardive.

M. STAAR.

Il est aisé de voir qu'elle a passé un an dans la capitale.

OLMERS.

Sans doute, vous y avez fait d'intéressantes connaissances?

SABINE.

Pas beaucoup, mais une cependant.

OLMERS.

Elle doit s'en estimer plus heureuse.

SABINE.

Qui sait? on trouve à peu près tout dans la capital, excepté le souvenir.

OLMERS.

Prenez garde que vous n'ayez à désavouer votre injustice.

SABINE.

Ce serait moi qui y gagnerais.

OLMERS.

Celui qui a été assez heureux pour vous voir une fois....

SABINE.

Vous flattez une pauvre provinciale.

LE BOURGMESTRE.

Bah ! bah ! Tu n'es pas précisément une provinciale. Nous habitons, Dieu soit loué! une belle ville.

M. STAAR.

Les deux principales rues sont pavées.

SPERLING.

Cinq mille habitants et quelques poètes.

MADAME STAAR.

Trois belles églises.

MADAME BRENDEL.

Une charmante promenade jusqu'à la potence.

OLMERS.

J'ai vu une jolie colline....

MADAME MORGENROTH.

Oh! elle est fort utile pour faire sècher le linge.

OLMERS.

Et une vallée pittoresque entrecoupée de bosquets....

MADAME BRENDEL.

Les plus belles fraises y croissent.

SPERLING *en regardant Sabine.*

Parfumées et purpurines comme certaines lèvres.

OLMERS.

Au fond de la vallée serpente une rivière.

Digitized by Google

MADAME STAAR.

Avec des truites et des corassins.

OLMERS.

Une forêt ombreuse donne asile à mille rossignols.

M. STAAR.

La forêt est assez épaisse, mais le bois devient, chaque année, plus cher.

OLMERS.

La ville fait-elle un grand commerce?

MADAME STAAR.

Considérable en raiforts.

M. STAAR.

Il y a aussi un magasin d'épiceries des Indes orientales et occidentales et un salon de lecture.

SPERLING.

Avez-vous entendu parler de notre tir à l'arquebuse?

OLMERS.

Hélas! non.

SPERLING.

Nous avons alors un bouffon(1).

MADAME STAAR.

Et l'après-midi un prédicateur à l'église de Saint-Gilles. C'est un apôtre! Oh! il ne peut vous être inconnu?

OLMERS.

Dans le fait, je suis honteux....

SPERLING.

Que dit-on dans la capitale, de notre théâtre de société? C'est moi qui joue le rôle de *Pierre* (2) dans *Misantropie et Repentir*.

MADAME MORGENROTH.

Et avec beaucoup de naturel.

SPERLING.

N'est-ce pas, Madame?

LE BOURGMESTRE.

Avant tout, je montrerai à monsieur notre Hôtel de ville. Un architecte de Gotha l'a bâti il y a trois cents ans. C'est une construction purement gothique.

OLMERS.

Sitôt que je serai un peu délassé du voyage....

MADAME STAAR.

Sabine, conduis monsieur dans sa chambre.

SABINE.

Avec plaisir.

LE BOURGMESTRE.

J'aurai l'honneur de vous accompagner.

M. STAAR.

Moi aussi.

SPERLING.

Moi aussi.

OLMERS.

Ne vous dérangez pas, messieurs, je suis parfaitement content de mon guide.

LE BOURGMESTRE.

Point du tout. Son Excellence, monsieur le ministre, m'a recommandé votre précieuse personne, et je ne manquerai pas de l'accompagner comme son ombre.

(1) Le jour du tir à l'arquebuse est une fête. On y joue des parades, et un personnage grotesque est chargé de faire rire. Ce personnage est ordinairement Hanswurst (Jean Saucisse), qui porte une énorme queue en forme de saucisson.

(2) Pierre est un rôle de niais dans *Misantropie et Repentir*.

Digitized by Google

OLMERS.

Alors vous marcherez souvent dans mon soleil.

LE BOURGMESTRE.

Du soleil? — Votre fenêtre est tournée au midi. Du reste, tout est très commode. Seulement trois escaliers à descendre en entrant dans la chambre et deux à monter pour entrer dans l'alcôve.

OLMERS *prenant la main de Sabine.*

Mademoiselle, avec l'aide de cette main, j'espère monter facilement ces escaliers.

SABINE.

Cela serait mieux, si nous avions déjà atteint le but. *(Elle sort avec Olmers, le bourgmestre les suit.*

SPERLING *à M. Staar.*

Qu'en pensez-vous? si je lui lisais de suite mon ode.... celle sur la bierre de Brunswick.

M. STAAR.

Pas maintenant. Je veux d'abord lui montrer mes gravures de Nuremberg (1). *(Ils sortent tous deux).*

SCÈNE III.

Mmes STAAR, BRENDEL, MORGENROTH.

MADAME STAAR.

Et bien, qu'en dites-vous, chères cousines?

MADAME BRENDEL.

Il m'a à peine regardée.

MADAME MORGENROTH.

Il ne m'a pas dit une parole.

MADAME STAAR.

Et il m'a traitée de *madame*! Voyez-vous *madame*! Je suis en tout honneur et avec l'aide de Dieu, madame la sous-receveuse des contributions et non pas *madame*!

MADAME BRENDEL.

Il aurait pu me demander si mon mari était mort depuis long temps, ou quelque chose de semblable.

MADAME MORGENROTH.

S'il s'était seulement informé de mes enfants.

MADAME STAAR.

Mon fils lui a cependant dit assez clairement : Madame la sous-receveuse des contributions et il s'est contenté de me dire avec impertinence : *madame.*

MADAME MORGENROTH.

Pour ce qui est de l'art de bien vivre, il doit l'apprendre à Krœhwinkel.

MADAME BRENDEL.

C'est un joli homme.

MADAME STAAR.

Oui, mais il n'a, en aucune manière, l'air empesé, guindé. N'agissait-il pas ici comme s'il avait été chez lui?

MADAME MORGENROTH.

Sans doute, chère cousine, il lui manque de la dignité.

MADAME BRENDEL.

Il portait du beau linge.

(1) Les gravures sur bois de Nuremberg sont de pitoyables productions. Elles alimentent le petit commerce d'images dans toute l'Allemagne.

Digitized by Google

MADAME STAAR.

Mais pas de manchettes.

MADAME MORGENROTH.

Ses cheveux pouvaient bien aussi avoir été poudrés il y a huit jours pour la dernière fois.

MADAME STAAR.

Cet homme me paraît pourtant si connu... Il me semble toujours que je l'ai vu quelque part.... *(se souvenant tout à coup du portrait et très effrayée)*. Ah! ah! le vertige! je me trouve mal!

Mmes BRENDEL ET MORGENROTH *lui donnant des soins empressés.*

Qu'y a-t-il, cousine?

MADAME STAAR.

Là, dans ma poche...,

MADAME BRENDEL.

Un flacon de sel?...

MADAME STAAR.

Non.... non.... un portrait.... un portrait....

MADAME BRENDEL *qui a cherché dans la poche.*

Ma foi oui, en voilà un... Eh! voyez donc, c'est le voyageur.

MADAME STAAR.

Donnez... Comme je suis une pauvre pécheresse! C'est !... je suis morte !...

MADAME BRENDEL.

Qui donc?

MADAME MORGENROTH.

Je ne puis penser...

MADAME STAAR.

Je ne puis reprendre haleine...

MADAME BRENDEL.

Serait-ce quelque criminel échappé.

MADAME MORGENROTH.

Cela pourrait bien être, on aura joint le portrait au signalement.

MADAME STAAR.

C'est le roi! c'est le roi!

Mmes BRENDEL ET MORGENROTH *en criant.*

Le roi!

MADAME STAAR.

Sa très glorieuse majesté.

MADAME BRENDEL.

Chère cousine, je me sens mal. *(Elle tombe sur un fauteuil).*

MADAME MORGENROTH.

Moi aussi, chère cousine. *(Toutes trois pleurent.)*

MADAME STAAR.

Non, je n'y survivrai pas.... l'honneur si grand.... la grâce si élevée.... et les rideaux qui ne sont pas lavés.

MADAME BRENDEL.

Personne ne le sait-il dans la ville?

MADAME STAAR.

Pas une ame chrétienne.

MADAME BRENDEL.

Ah! il faut courir? venez, chère cousine!

MADAME MORGENROTH.

Oui! oui! il me semble que j'ai du plomb dans les jambes... Mais le roi!.... l'amour de la patrie!.... Venez! venez! *(elles sortent.)*

SCÈNE VI.

Mme STAAR *seule.*

C'est fait de moi.... qu'importe?... Maintenant ma der-

Digitized by Google

nière heure peut sonner quand il plaira au ciel!... Oui, maintenant au nom de Dieu je serai *madame*! Le roi peut m'appeler *madame* tant qu'il voudra! Ecoutez! Il se promène là-haut d'ici et de-là.... On reconnaît cependant que c'est un pas royal! Si je pouvais seulement changer de place. Si je pouvais l'apprendre à mon fils pour qu'il ne manque pas de respect....

SCÈNE V.

LE BOURGMESTRE, M. STAAR, SPERLING, Mme STAAR.

MADAME STAAR.

Vous venez enfin? Voyez! je suis là assise, et qui sait si je me relèverai jamais.

LE BOURGMESTRE.

Que vous est-il arrivé, ma mère?

MADAME STAAR.

Je vous le dirai en peu de mots.... Je veux vous faire connaître ce grand secret.... et ensuite aller dans ma chambre et chanter à voix haute un psaume d'action de grâce.

M. STAAR.

Que raconte notre mère?

MADAME STAAR.

Où est votre hôte?

SPERLING.

Il va venir.

MADAME STAAR.

Personne près de lui?

LE BOURGMESTRE.

Pas une ame. Sabine voulait rester avec lui, mais je l'ai envoyée à la cuisine.

MADAME STAAR.

Courrez donc! mettez-vous à genoux en montant l'escalier! Nicolas! le roi est dans ta maison!

LE BOURGMESTRE, M. STAAR.

Comment? Quoi?

SPERLING.

Le roi!

LE BOURGMESTRE.

Ma mère, pas de confusion.

MADAME STAAR.

La! C'est à présent que la confusion va commencer. Tout Kræhwinkel sera en confusion! Il est là! vous dis-je, il est là! Semblable au seigneur, qui faisait son entrée sur un âne, il t'a choisi, Nicolas, mon fils! Il est entré dans ta maison. O heureux bourgmestre et doyen des anciens!

LE BOURGMESTRE.

Ma mère, je vous prie de vous expliquer; car je ne sais plus si je porte sur mes épaules une tête ou un moulin à vent.

MADAME STAAR.

Voilà! voilà le portrait de notre bon roi! maintenant, voyez vous-même: est-ce lui, ou n'est-ce pas lui?

LE BOURGMESTRE.

L'étranger, trait pour trait.

M. STAAR.

C'est ma foi vrai!

LE BOURGMESTRE.

Mais, ma mère, comment savez-vous....?

MADAME STAAR.

N'ai-je pas vu son grand-père il y a quarante ans? et son petit-

Digitized by Google

fils n'est-il pas moulé sur lui-même ? Je te le dis, voilà son portrait : et sa personne sacrée se promène au dessus de nos têtes.

M. STAAR.

Nous y sommes ! Il voyage incognito.

SPERLING.

Le père de la patrie dans une carrière !

LE BOURGMESTRE.

Ah ! mon Dieu ! Eh ! que faire maintenant ? Il faut rassembler la garde bourgeoise avec le vieux tambour.

SPERLING.

Et la compagnie des arquebusiers avec leur bannière.

M. STAAR.

Et le magistrat avec les orphelins.

MADAME STAAR.

Hélas ! pourquoi feu mon mari ne vit-il plus !

LE BOURGMESTRE.

Mais est-ce bien certain ?

M. STAAR.

Comment, mon frère, pouvez-vous encore douter ? Notre mère n'a-t-elle pas vu son grand-père ?

SPERLING.

Le portrait ne laisse rien à contester.

MADAME STAAR.

C'est le roi, je te le dis.

LE BOURGMESTRE.

Il faut mettre en branle toutes les cloches pour rassembler la bourgeoisie.

MADAME STAAR.

Les deux cousines sont déjà parties.

LE BOURGMESTRE.

Alors nous n'avons pas besoin de cloches. Mais il faut devant la maison une garde d'honneur.

MADAME STAAR.

Devant notre maison ! Si je vois une garde d'honneur, je prends une attaque d'apoplexie.

SPERLING.

Le voilà !

MADAME STAAR, *veut se lever.*

Mon Dieu ! mon Dieu !

LE BOURGMESTRE.

Un peu de courage.

SCÈNE VI.

OLMERS, LES PRÉCÉDENTS.

OLMERS.

Une maison fort commode en vérité, cher bourgmestre, et une vue ravissante. J'espère passer ici des heures agréables.

LE BOURGMESTRE.

Très gracieux souverain.....

OLMERS.

Comment ?

M. STAAR.

Votre royale majesté.....

OLMERS.

Quoi ?

SPERLING.

Glorieux monarque....

OLMERS.

Vous jouez-vous de moi ?

MADAME STAAR.

Oint du seigneur....

OLMERS.

Sommes-nous donc au six janvier ?

Digitized by Google

LE BOURGMESTRE.

Ne vous dérobez pas plus longtemps à vos fidèles sujets.

M. STAAR.

Nos cœurs brûlent....

SPERLING.

Ils s'enflamment.....

MADAME STAAR.

Ils se fondent....

OLMERS.

Que voulez-vous de moi ?

LE BOURGMESTRE.

Votre premier ministre vous a déjà à moitié trahi....

OLMERS.

Mon premier ministre....? (*à part*) Serais-je tombé dans la maison des fous ?

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENTS, LA SERVANTE.

LA SERVANTE.

Deux hommes sont en bas. Ils se disent députés des arquebusiers, et veulent saluer le roi.

LE BOURGMESTRE.

Votre gracieuse majesté veut-elle permettre....?

OLMERS.

Au diable ! à quoi pensez-vous? Je ne suis pas plus une majesté que votre garde de nuit.

LE BOURGMESTRE.

Hélas ! grand Dieu ! pourquoi votre souveraine majesté veut-elle rester plus longtemps inconnue ? Nous possédons déjà votre inestimable portrait.

OLMERS.

Mon portrait ?

MADAME STAAR, *lui donnant le portrait.*

Le voilà, grand roi !

OLMERS.

Oui, c'est bien mon portrait...

LE BOURGMESTRE.

Enfin ! (*à la servante*) La députation peut entrer : il daignera la recevoir.

OLMERS.

Pour l'amour du ciel, non ! Vous vous faites un jeu de ma personne ; je m'appelle Charles Olmers, et voilà tout.

M. STAAR.

N'insistez pas, mon frère ; sa majesté veut une fois pour toutes rester incognito.

MADAME STAAR.

Mais cependant votre sérénissime grandeur ne refusera pas une garde d'honneur.

OLMERS.

Si vous continuez, certes j'aurai besoin d'une garde, car je deviendrai fou. (*A Sabine qui entre.*) Ah ! mademoiselle ! que vous arrivez à propos ! On veut à toute force faire de moi un roi. Pourquoi ? Dieu le sait. Je ne suis certainement pas un roi ! Je ne désire régner nulle part, si ce n'est sur un cœur, et si j'atteins ce but, il ne me reste rien à envier aux monarques. (*Il sort.*)

SCÈNE VIII.

Mme STAAR, LE BOURGMESTRE, M. STAAR, SPERLING, SABINE.

LE BOURGMESTRE.

Il faut suivre sa majesté. (*Il veut sortir.*)

Digitized by Google

SABINE, *le retenant.*

Cher père, qu'est-ce que cela veut dire ? qu'est-ce qui vous vient dans l'esprit ?

LE BOURGMESTRE.

Sotte ! c'est notre roi.

SABINE.

Dieu nous protège ! Qu'est-ce qui vous a conté cela ?

M. STAAR.

Conté cela ?....

LE BOURGMESTRE.

Est-ce que ma mère n'a pas vu son grand-père ?

M. STAAR.

Est-ce qu'elle n'a pas son portrait ?

MADAME STAAR.

C'est d'elle-même que je l'ai reçu !

SABINE.

Ah ! je comprends..... Oh ! mon Dieu ! c'était une plaisanterie !

TOUS.

Une plaisanterie !

SABINE.

Calmez-vous, chère grand-mère....

MADAME STAAR.

Je te tordrai le col !

SABINE.

Pouvais-je prévoir....

MADAME STAAR.

Maudite enfant ! Tu savais, par conséquent, de qui était ce portrait ?

SABINE, *avec embarras.*

Non.... Je ne le savais pas....

MADAME STAAR.

Comment l'avais-tu ?

SABINE.

Je.... je l'avais trouvé....

MADAME STAAR.

Trouvé ?... Où ?.. Comment ?

SABINE.

Lorsque j'étais encore dans la capitale.... pendant une promenade.... dans de grandes herbes.... Je l'ai mis dans ma poche, et je l'ai oublié jusqu'à ce matin.

MADAME STAAR.

Eh ! pourquoi donc alors, lorsque je suis entrée, considérais-tu ce portrait avec tant de tendresse ?

SABINE.

De la tendresse ?

MADAME STAAR.

Oui, oui, mademoiselle, vous aviez perdu l'ouie et la vue.

SPERLING.

Ah ! ah ! mademoiselle.

SABINE.

Ah ! je puis vous l'expliquer aisément..... C'était de l'attention. On annonçait dans les journaux un portrait perdu. Celui-ci me revint à l'esprit, je le tirai de ma poche pour le comparer à celui qu'on demandait.

MADAME STAAR.

Je n'ai point vu de journaux.

SABINE.

Ils sont encore là sur la table.

MADAME STAAR, *mettant ses lunettes.*

Donne ; je veux lire l'article moi-même.

SABINE, *effrayée.*

Oh ! oui... pourquoi pas ?... les voilà.... Oh ! quel malheur ! les

Digitized by Google

enfants y ont jeté dessus leurs tartines de beurre.... c'est tout mouillé.... c'est illisible.

MADAME STAAR.

Trompeuse créature ! si j'avais suspendu ce portrait à l'épingle de ma coiffure.... toute la ville m'aurait montrée au doigt... Loin de moi ! que je ne le retrouve jamais devant mes yeux !

LE BOURGMESTRE.

Rendez-le à l'étranger.

SABINE.

Eh! sans doute. Il pourrait autrement trouver singulier....

SPERLING.

C'est à moi de le remplacer. Je me suis fait peindre.

SABINE, *à part.*

Ou plutôt empailler.

M. STAAR.

Ma nièce est une sotte. Une petite fille bouleverser toute une ville respectable comme un sac à broderie ! Il faut que je sorte et que je calme toute la bourgeoisie. *(Il sort.)*

LE BOURGMESTRE.

Et moi, je vais renvoyer la députation des arquebusiers. Ecoute ce que je te dis : Si jamais tu introduis dans notre maison un roi comme cela, je t'envoie dans la salle des fileuses (1). *(Il sort.)*

MADAME STAAR.

C'en est fait de nos réjouissances ! Je voyais déjà une garde d'honneur devant notre porte. Je racontais tout cela dans la tombe à feu mon mari.... et maintenant mon rôti est réduit en charbon. Va, race de corbeau ! *(Elle sort.)*

SCÈNE IX.

SPERLING, SABINE.

SABINE.

Monsieur l'inspecteur des ponts-et-chaussées, vous aurez sans doute encore quelque chose à faire avant le dîner ?

SPERLING.

Adorable demoiselle, avant et après le dîner, je n'ai qu'une affaire, c'est de déployer mon cœur devant vous.

SABINE.

Déployer ? Il ne s'agit pas de manteau.

SPERLING.

Poétiquement parlant c'est un manteau, mais il est sans plis. Belle Sabine, essayez-le ! enveloppez-vous-en pendant l'orage et l'hiver.

SABINE.

Je suis encore jeune, monsieur, et je n'ai pas besoin d'emprunter une chaleur artificielle.

SPERLING.

Voulais-je vous prêter seulement ce cœur fidèle ? Non ; je veux vous le donner ! *(Il se met à genoux.)* Là, à vos genoux recevez votre propriété ! disposez-en à votre fantaisie. Le roi s'est évanoui, mais le reine est devant moi ! Ma reine ! Ma divinité.

(1) Salle d'asyle et de travail pour les indigents.

Digitized by Google

SCÈNE X.

OLMERS, SABINE, SPERLING.

OLMERS *s'arrêtant avec surprise.*

Je vous demande pardon... on ne doit pas troubler un si doux entretien... *(Sperling se lève.)*

SABINE.

Cela ne signifie rien. Approchez-vous.

OLMERS *amèrement.*

Cela ne signifie rien ! Il y a bien des gens à qui une telle vue paraîtrait très significative.

SPERLING.

Et sans doute ! il faut que vous sachiez, monsieur, qu'après une éternité de deux années, l'amour fidèle triomphe enfin.

OLMERS.

En vérité? Je vous souhaite du bonheur.

SPERLING.

Si vous restez près de nous quelques semaines, vous assisterez à une fête où l'amour et l'hymen s'embrasseront fraternellement.

OLMERS.

Tout de bon ?

SABINE.

Oui, monsieur. Et je le désire de tout mon cœur.

OLMERS.

Quelle aimable sincérité ! Naturellement, je resterai assez long temps ici, car je dois recevoir quelque compensation pour ma voiture brisée.

SABINE.

Je ne suis pas encore fiancée, mais j'espère l'être bientôt.

OLMERS.

Vous ne le seriez pas encore ? Vous aimez plaisanter.

SPERLING.

Un simple jeu à la suite des grâces.

SABINE.

Monsieur, comprenez-moi bien. Depuis cinq semaines j'ai attendu que mon amant vint faire sa demande, mais il s'est tu.

SPERLING.

Il s'est tu, rusée ! Mes yeux ne parlaient-ils pas.

OLMERS *qui commence à comprendre*

Peut-être se taisait-il, pour tout préparer ?

SPERLING.

C'est cela, monsieur, on travaille encore à ma future habitation. Je loge à présent dans une mansarde chez monsieur le vice président du Consistoire.

SABINE.

Il aurait pu me faire parvenir ses nouvelles par une tierce personne.

SPERLING.

Tous les jours ne tombais-je pas à vos genoux ?

OLMERS.

Peut-être obéissait-il fidèlement à un ordre formel, que la modestie lui avait imposé ?

SPERLING.

Vous avez deviné, monsieur ! Lorsque mademoiselle visita la Capitale, elle me défendit expressément, de lui envoyer mes soupirs par la poste.

SABINE.

On pouvait toujours se confier à une cousine dévouée.

SPERLING.

Adorable Sabine, toutes nos cousines sont des bavardes.

OLMERS.

Peut-être pensait-on aussi avoir donné assez de preuves d'amour et de fidélité, pour mé-

Digitized by Google

riter à son tour une noble confiance ?

SPERLING.

Vous l'avez dit, Monsieur ! Je suis vraiment aussi fidèle que le chien de Mélai dans les esquisses de Meissner (1).

SABINE.

Ainsi, monsieur Olmers, vous pensez donc que mon amant ressent pour moi un amour aussi vif que jamais.

SPERLING.

Aussi vif?... dites aussi brûlant!... Oui, mademoiselle, si Archimède avait ressenti un tel amour, il n'aurait pas eu besoin de miroirs pour incendier la flotte ennemie.

OLMERS.

Je maintiens que ses sentimens n'ont fait que croître par l'absence.

SPERLING.

Sans doute ! sans doute, lorsqu'elle était à la ville je devenais enragé.

SABINE.

Maintenant je suis tranquille.

SPERLING.

Enfin !

OLMERS.

Et moi aussi.

SPERLING *à Olmers*

Vous êtes un galant homme, de vous donner tant de peines pour moi. Je vous demande votre amitié.

OLMERS.

Votre très humble serviteur.

SABINE.

Celui qui m'aime sincèrement ne doit pas le dire seulement à moi.

SPERLING.

A qui donc encore ?

OLMERS.

Probablement il doit se présenter à votre père.

SPERLING.

C'est déjà fait.

SABINE.

Ce qu'il y aurait encore à faire devrait être fait bientôt, car mes fiançailles sont fixées à demain.

SPERLING.

Voilà justement pourquoi il n'y a plus besoin de rien.

OLMERS.

Et s'il y était encore besoin de quelque chose, on pourrait le faire ce soir.

SPERLING.

C'est tout naturel.

SABINE.

Je flotte entre la crainte et l'espérance.

SPERLING.

Jettez-vous courageusement dans les bras de l'espérance.

OLMERS.

De puissantes recommandations peuvent être utiles.

SPERLING.

A quoi bon ? la famille est d'accord.

«Le papillon épouse la rose, et s'énivre de la rosée sur son sein»

SABINE.

Ainsi donc, en présence de Monsieur, je jure encore une fois un éternel amour !

(1) Meissner a recueilli des anecdotes pour servir à l'édification et à l'amusement de l'enfance.

Digitized by Google

OLMERS.

Je reçois le serment au nom de celui qui vous aime.

SPERLIFG.

Oh! que cela est touchant!

SABINE.

Aucune puissance ne me séparera de lui!

OLMERS.

Il vous est uni par un lien impérissable.

SPERLING.

Mes larmes coulent!

SABINE.

Pour gage de mes serments je lui donne ma main.

OLMERS.

Je la presse sur mes lèvres avec reconnaissance.

SPERLING.

Je suis au comble de la joie.

SCÈNE XI.

Mme STAAR, OLMERS, SABINE, SPERLING.

MADAME STAAR.

Le dîner est servi, les convives sont dans la grande salle. Si j'osais vous prier.

OLMERS.

A vos ordres! *(Il prend, en passant derrière Sperling, la main de Sabine, et s'esquive avec elle).*

SPERLING *en mettant ses gants blancs.*

Je vais donc en triomphe, à la main de l'amour... *(il se retourne avec galanterie pour donner la main à Sabine et se trouve en face de la grand'mère.*

MADAME STAAR *saluant*

Monsieur le substitut de l'inspecteur des ponts et chaussées.

SPERLING *balbutiant.*

Madame la sous receveuse-des contributions. *(Elle lui présente le bout du doigt, Sperling en fait autant et elle sort avec un visage aigre doux.*

FIN DU SECOND ACTE.

(La suite au prochain numéro).

Digitized by Google

le. Si

nd, en
ng, la
equite

gants

che, à
se re-
pour
et u
mère.

nt

e l'ins-
ssées.

t.

se-des
résente
ing en
reé un

Digitized by Google

EDIFICE A ÉRIGER

DANS LE QUARTIER DE LA BOUCHERIE DES TERREAUX.

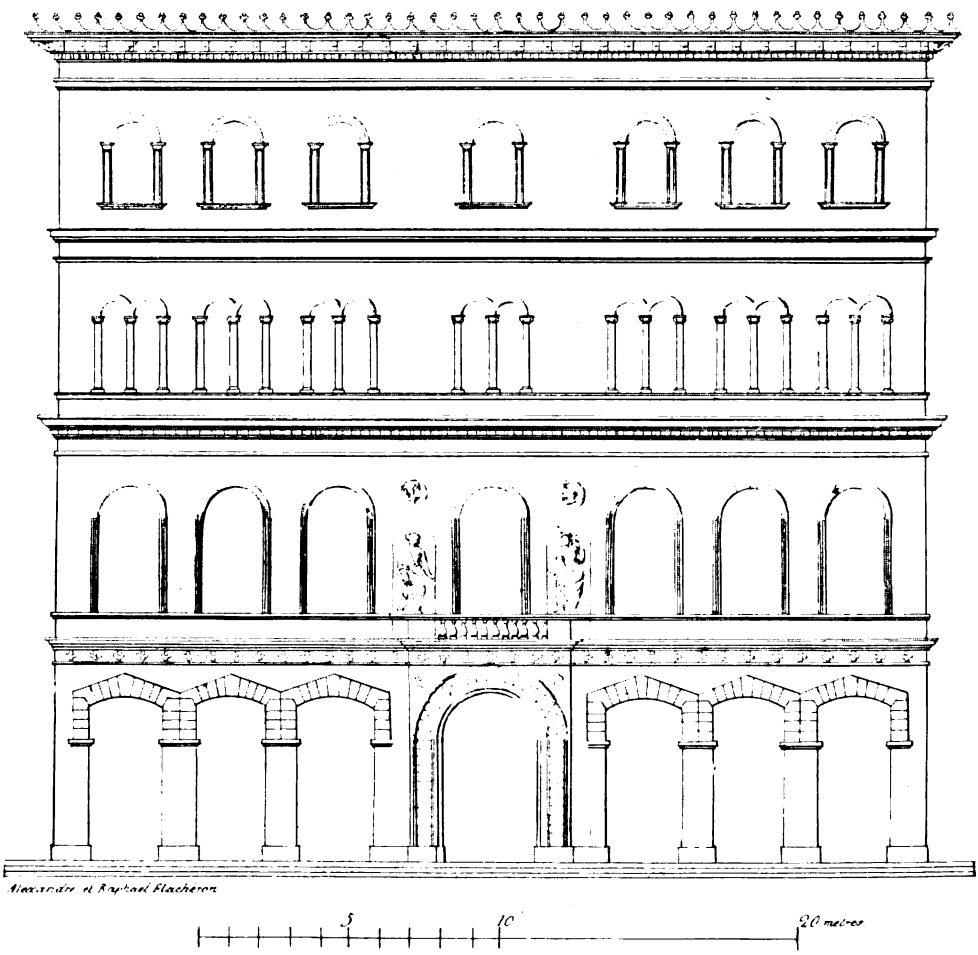

Esquisse de la Façade sur le Quai d'Orléans.

Imp. rue d'Ambérieu, 5

Digitized by Google

DE LA RÉGÉNÉRATION

DU QUARTIER

DE LA

BOUCHERIE-DES-TERREAUX,

ET DE L'ÉRECTION

D'UN ÉDIFICE DANS CE QUARTIER.

Plusieurs projets ont été proposés, à différentes époques, sur l'emploi auquel seront consacrés les terrains en ce moment occupés par les bâtiments de la Boucherie des Terreaux, lorsque la ville, propriétaire de ces bâtiments, les aura démolis. Ces projets ont passé inaperçus, soit parce qu'ils étaient présentés prématurément, soit parce qu'ils n'étaient pas accompagnés de tous les développements capables d'en faire apprécier le mérite.

Cependant, aujourd'hui que le conseil municipal de la ville de Lyon vient de décider la démolition immédiate des bâtiments formant l'ancienne Boucherie des Terreaux, et des maisons y annexées appartenant à la ville, il est opportun d'appeler l'attention publique sur la recherche du meilleur emploi

Digitized by Google

rationnellement possible des terrains que ces démolitions vont rendre libres.

Cette question est d'une extrême importance pour la ville de Lyon. Elle a pour objet la régénération d'un de nos principaux quartiers; elle se rattache, d'ailleurs, aux intérêts financiers en même temps qu'aux intérêts matériels de la cité. A ces titres, elle demande une étude approfondie et de sérieuses réflexions.

Parmi les divers projets qui ont été exposés, il en est un qui, plus que les autres, a excité l'attention générale. Il avait pour objet de centraliser en une seule association, sous la dénomination de *Cercle des Arts*, les principaux Cercles lyonnais. Cette idée était heureuse, aussi dès sa manifestation fut-elle favorablement accueillie. Mais ce projet, séduisant au premier aspect, paraissait difficile à réaliser, lorsqu'il était soumis à un examen approfondi. Un tel examen amenait à craindre que l'exécution ne fût entravée par des empêchements et par des obstacles de plus d'une nature. Le travail qui va suivre a été fait dans le but de développer un système capable de surmonter ces obstacles et d'éviter ces empêchements.

I.

Le premier point à examiner dans cette grave question, c'est la distribution des lieux.

Deux plans ont été successivement adoptés par le conseil municipal pour la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux. Le premier, voté en 1838, n'obtint pas l'approbation de l'autorité supérieure, parce qu'une inexactitude dans la topographie d'une partie de ce quartier avait passé inaperçue. Le second, voté en mai 1840, a été approuvé par une ordonnance royale.

Quelque respect que méritent les décisions du Conseil de la

Digitized by Google

commune, il est cependant permis de penser et de dire, sans manquer à ce respect, que le premier plan était de tous points meilleur et plus avantageux à la cité que le second. Un examen comparatif donnera la preuve de la vérité de cette assertion.

La rue du Bessard forme un arc dont la convexité est tournée vers le nord. Le plan de 1838 tirait une ligne droite d'un bout à l'autre de cet arc, et formait ainsi, par le nouvel alignement de la façade méridionale de cette rue un des côtés d'un parallélogramme dont les autres côtés étaient : à l'est, le prolongement de la façade orientale de la rue Lanterne; au nord, le prolongement en ligne droite de la façade septentrionale de la place de la Feuillée; et, au couchant, le prolongement du quai d'Orléans.

Dans ce parallélogramme était réservée une surface de même forme, destinée à être couverte de constructions. Ce massif devait être entouré : au nord et au midi, par deux rues égales, de 12 mètres de largeur chacune ; à l'ouest, par le prolongement du quai d'Orléans ; à l'est, par une petite place.

Le plan de 1840, prenant pour base l'alignement méridional de la rue de la Cage, prolonge cet alignement jusqu'au quai par une ligne droite qui, enlevant une partie de la maison assise à l'angle sud-est de la rue du Bessard, entre dans cette rue, la coupe diagonalement jusqu'au n° 7 et de là pénètre au travers des maisons pour aboutir à peu près à l'angle du quai d'Orléans et de la place de la Feuillée. Ce changement dans la direction de la rue du Bessard est la plus importante modification que ce plan consacre comparativement au plan primitif. Il résulte de cette disposition nouvelle que l'emplacement situé entre la nouvelle rue du Bessard, le prolongement de la rue Lanterne, la rue rectifiée de la Boucherie des Terreaux et le prolongement du quai d'Orléans, devra former un trapèze ayant à peu près 42 mètres de largeur du côté de la rue Lanterne, et seulement 16 mètres de largeur du côté de la Saône.

Digitized by Google

Ce trapèze serait entouré, au nord, par la rue de la Boucherie large de 12 mètres ; au couchant, par le quai d'Orléans prolongé; au midi, par la nouvelle rue du Bessard large seulement de 8 mètres ; enfin, au levant, par une petite place prolongée jusqu'au côté nord de la place de la Miséricorde, au moyen de la démolition des maisons dépassant l'alignement du bâtiment qui forme l'angle sud-est de cette place et de la rue des Augustins.

Cette rapide description des deux plans suffirait seule peut-être pour faire apprécier leur mérite relatif ; quelques explications feront mieux ressortir encore la différence notable qui les distingue.

Les rues du Bessard et de la Boucherie ont chacune leur destination naturelle, spéciale et tout-à-fait différente. La rue de la Boucherie sert de voie de communication entre le nord de la ville et le quartier des Terreaux; la rue du Bessard sert de voie de communication entre le midi et l'ouest de la ville et ce même quartier. Cependant la direction nouvelle, donnée par le dernier plan à la rue du Bessard, la fait aboutir, comme la rue de la Boucherie, à l'axe du pont de la Feuillée ; d'où il résulte que ces deux rues arrivent au même point, sans égard pour les services différents auxquels elles doivent pourvoir.

Si ce dernier plan recevait son exécution, la rue du Bessard serait donc construite dans une espèce de contradiction avec la ligne de viabilité à laquelle elle devrait se rattacher, et ferait, pour ainsi dire, un double emploi avec la rue de la Boucherie. Il résulterait de là qu'elle serait probablement peu fréquentée ; car sa rivale, plus large et plus facile, obtiendrait inévitablement la plus grande partie de la circulation. On sait, en effet, que toutes les voitures qui, des Terreaux se dirigent vers le midi ou vers l'ouest de la ville, prennent le plus tôt et conservent le plus longtemps qu'elles peuvent la voie des quais, parce qu'elles trouvent sur cette voie moins d'embarras et moins d'entraves. Il est donc naturel de penser que tout le

Digitized by Google

mouvement de circulation qui maintenant encombre constamment les rues St.-Pierre, St.-Côme et de l'Herberie, se jetterait sur les nouvelles voies qui lui seraient ouvertes pour gagner de suite les quais de la Saône. Or, il est facile de comprendre que les conducteurs de voitures, craignant de rencontrer des obstacles dans la rue du Bessard, large seulement de 8 mètres, préféreraient passer dans la rue de la Boucherie, large au moins de 12 mètres. Cette préférence, qui dériverait naturellement de la disposition des lieux, aurait un double inconvénient : elle amenerait dans la rue de la Boucherie une affluence capable de causer de fréquents accidents, et porterait un grand préjudice à la valeur des immeubles couteusement construits dans la rue du Bessard.

Cependant, si l'on voulait maintenir la distribution locale fixée par le plan de 1840, il serait presqu'impossible d'augmenter la largeur imposée par ce plan à la nouvelle rue du Bessard.

On ne pourrait, en effet, prendre cet élargissement du côté du midi, puisque, selon ce plan, ce côté doit suivre immuablement l'alignement du même côté de la rue de la Cage. Il faudrait donc prendre cet élargissement sur le côté nord, c'est-à-dire sur le trapèze destiné à être bâti; et comme ce trapèze n'a que 16 mètres de façade sur le quai d'Orléans, on ne pourrait diminuer cette dimension sans porter un dommage réel à la valeur vénale de cette façade, déjà si malheureusement restreinte, et sans rendre plus saillantes encore les fâcheuses distributions locales qui dérivent du plan cité.

C'est par ce motif, sans doute, que les auteurs de ce plan avaient réduit à 8 mètres la largeur de la nouvelle rue du Bessard; cette réduction était pour ainsi dire forcée.

Les considérations qui viennent d'être développées démontrent les conséquences fâcheuses qu'auraient la direction peu convenable et les dimensions étroites assignées par le dernier plan à la nouvelle rue du Bessard. On peut compléter cette démonstration par un exemple : si ce plan était exécuté, cette

Digitized by Google

rue serait à la rue de la Boucherie des Terreaux, comme la rue Ecorche-bœuf est à la rue de la Préfecture.

Tels sont les principaux inconvénients du plan de 1840. Examinons maintenant les conséquences du plan de 1838 ; nous serons ainsi amené à reconnaître lequel des deux offre le plus d'avantages aux intérêts de la cité.

Il a été expliqué que le plan de 1838 coupait par une ligne droite, courant de l'angle sud-est à l'angle sud-ouest de la rue du Bessard, l'arc en ce moment formé par cette rue, et lui donnait, comme à la rue de la Boucherie, une largeur uniforme de 12 mètres. Les avantages de ce plan sont faciles à comprendre. Présentant sur les quais l'entrée de chaque rue tournée vers le point de la ville que ces rues doivent naturellement desservir, il dirigeait la circulation d'une manière tout-à-fait convenable, et en provoquait une répartition égale, et favorable à la fois au bien-être de la population et aux intérêts des propriétaires. Il résultait de cette distribution rationnelle des lieux que l'espace compris entre le côté sud de la rue du Bessard régénérée et le côté nord de la rue de la Boucherie formait un parallélogramme, large partout de 29 mètres, et par cette raison même tout-à-fait propre à l'édification de vastes et régulières constructions.

Il semble en vérité que le seul énoncé de ce plan suffise pour démontrer son immense supériorité sur celui qui lui a succédé. Complétons cette démonstration par l'énumération des charges que l'exécution de l'un ou de l'autre plan imposerait à la ville.

Le plan de 1840 épargne les six maisons formant actuellement l'extrémité sud-ouest de la rue du Bessard, et par conséquent évite l'obligation de les acheter.

Le plan de 1838 condamne ces six maisons au reculement; mais il peut être exécuté de suite sans qu'il soit besoin d'acquérir immédiatement ces immeubles ; car ils sont placés de telle sorte que, malgré leur conservation temporaire, la circulation ne serait pas interrompue. Cette temporisation utile aurait,

Digitized by Google

il est vrai, l'inconvénient de laisser, pendant quelque temps, incomplète la régénération de la rue du Bessard; mais il est probable que les propriétaires de ces maisons, comprenant combien il leur serait avantageux de se reculer sur l'alignement nouveau, afin de profiter des bénéfices que cette amélioration devrait leur produire, s'empresseraient de reconstruire spontanément leurs immeubles et de vendre à la ville le terrain dénudé nécessaire à la voie publique. Il est plus probable encore que la spéculation, attirée par les avantages évidents d'une pareille opération, interviendrait pour la réaliser. Il faut remarquer, d'ailleurs, que sur ces six maisons une seule a une valeur considérable ; la valeur réunie des cinq autres n'atteint certainement pas cent cinquante mille francs. Il n'y aurait donc pas lieu de se préoccuper vivement de cette différence entre le plan de 1838 et celui de 1840. Cette différence est d'ailleurs compensée par les avantages que le premier de ces plans comporte.

Les dispositions qu'il consacre sont, en effet, beaucoup plus favorables à la bonne vente des terrains appartenant à la ville. On sait que plus une rue, longée par des terrains à bâtir, est large, plus la valeur vénale de ces terrains augmente; on sait aussi que plus une voie de communication a une spécialité distincte qui lui assure une circulation active, plus les terrains qui bordent cette voie peuvent obtenir une facile et avantageuse aliénation. Le plan de 1838 assure tous ces avantages à la nouvelle rue du Bessard, le plan de 1840 les lui enlève.

Le plan de 1838 absorbe en effet tous les terrains à vendre dans une masse unique, ayant la forme régulière d'un parallélogramme, et en facilite ainsi la vente plus prompte et meilleure. Le plan de 1840 réserve entre les rues du Bessard et de la Boucherie un espace formant un trapèze disgracieux, espèce de cône tronqué, large du côté des Terreaux, étroit du côté de la Saône, et présentant à sa base comme à son sommet des angles aigus très défavorables pour la construction. Il résulte de là que si la ville voulait vendre ces terrains, elle en

Digitized by Google

obtiendrait un prix moins avantageux, non seulement à cause de la direction mal entendue et du peu de largeur de la rue du Bessard, mais aussi à cause de la forme défectueuse du massif mis en vente.

Mais ce n'est pas tout encore. La nouvelle direction assignée par ce même plan à la rue du Bessard la prolonge à travers les maisons qui forment le côté nord de cette rue, à partir du n° 7, et la fait arriver à l'angle du quai d'Orléans et de la place de la Feuillée. Ce prolongement a pour résultat de placer un massif de maisons entre la nouvelle et l'ancienne rue du Bessard. Ce massif devrait nécessairement être démoli de suite, puisque les maisons qui le composent seraient en partie sacrifiées à l'ouverture de la voie nouvelle. Le terrain ainsi dénudé formerait un triangle long de 29 mètres, large de 12 mètres à sa base, de 6 mètres seulement au milieu de sa hauteur, et par conséquent extrêmement aigu. La base de ce triangle reposerait sur le quai d'Orléans et son sommet toucherait au point de section entre l'ancienne et la nouvelle rue. On comprend dès ce moment que cet emplacement triangulaire, étranglé et peu étendu, ne pourrait être vendu qu'aux propriétaires du côté sud de la partie de la rue du Bessard désormais condamnée à la suppression.

Ces propriétaires, en effet, possesseurs de servitudes de jours et de passage sur l'ancienne rue, s'opposeraient à ce que cette rue fût supprimée, à moins que leur intérêt n'y trouvât son avantage. Or, la ville n'aurait qu'un moyen de leur accorder cet avantage; ce moyen consisterait à leur vendre à bas prix le terrain dont il s'agit, et à les autoriser en même temps à faire avancer leurs constructions jusques sur la rue nouvelle, en absorbant à leur profit la partie condamnée de la rue ancienne. Maintenant est-il probable que les propriétaires, empressés d'obtenir l'avantage qui vient d'être décrit, iraient au devant de la ville et lui feraient de belles offres ? On est fondé à penser le contraire lorsque l'on considère que l'emplacement à vendre serait immédiatement dénudé, et qu'ainsi

Digitized by Google

les immeubles appartenant à ces propriétaires jouiraient de suite de tous les bénéfices de l'élargissement et de la régénération de la rue du Bessard; lorsque l'on considère enfin que la forme du terrain à vendre et son peu de surface faisant obstacle à ce qu'il soit couvert de constructions, lors même que les empêchements signalés ne s'y opposeraient pas déjà, les propriétaires riverains de l'ancienne rue du Bessard, certains de n'avoir à redouter aucune concurrence, auraient intérêt à conduire avec lenteur leur négociation avec la ville afin d'obtenir, de guerre lasse, de meilleures conditions.

Ainsi, sous quelque face que la question soit envisagée, aucun motif grave n'explique les modifications imposées au plan de 1838 par le plan de 1840; car on ne saurait considérer comme un grave motif celui qui s'appuie sur la convenance de prolonger sans déviation la nouvelle rue du Bessard sur l'alignement de la rue Lafont, de telle sorte que l'œil puisse voir librement du Rhône à la Saône. Il est facile de prouver l'inanité de ce motif.

Il faut remarquer d'abord que du Rhône à la Saône le terrain forme une convexité qui intercepterait la vue directe d'un quai à l'autre. Il faut remarquer ensuite que l'alignement désiré couperait nécessairement la rue de la Cage par une ligne diagonale tirée de l'angle sud-est à l'angle nord-ouest, et jetterait par son prolongement l'extrémité occidentale de la nouvelle rue du Bessard presqu'au même point que l'extrémité de la rue de la Boucherie. Il est facile de s'assurer de l'exactitude de cette assertion en examinant l'alignement du palais St.-Pierre. Cet examen fait reconnaître que cet alignement forme un angle saillant sur la rue de la Cage, et que par conséquent la direction de cette rue dévie en arrière du prolongement d'une ligne assise sur la façade principale de cet édifice.

Le plan de 1840 ne dirige donc pas le prolongement de la rue du Bessard dans l'exacte continuation de l'alignement du palais St.-Pierre. La vue directe que ce plan avait pour principal objet d'établir entre le quai du Rhône et celui de la Saône

Digitized by Google

serait interceptée et impossible. Et lors même que ces obstacles n'existeraient pas, l'exécution serait loin d'offrir les avantages dont quelques vives imaginations se sont laissées entraîner à concevoir l'espérance. La longueur de l'espace qui, sur ce point, sépare les deux fleuves, et le peu de largeur relative de la rue Lafont permettraient d'apercevoir seulement une étroite et insignifiante échappée du coteau qui longe la Saône, et cette échappée arriverait justement sur le massif de maisons que traverse la montée des Capucins, c'est-à dire sur le point le moins pittoresque de ce coteau. Il faut donc reconnaître que la théorie séduisante à laquelle on sacrifiait la distribution rationnelle des lieux, ne pourrait obtenir en application les avantages qu'on aurait espéré d'elle ; on doit ainsi renoncer sans regret à sa décevante réalisation.

Les considérations qui viennent d'être développées semblent prouver d'une manière incontestable que le plan de 1838 est de tous points préférable au plan de 1840. On objectera peut-être qu'une ordonnance royale ayant consacré ce dernier plan, il est devenu irrévocablement exécutoire.

Cette objection ne saurait être considérée comme sérieuse. Il est incontestable qu'on pourrait facilement surmonter cet obstacle, en obtenant une nouvelle ordonnance qui modifiât le plan actuel dans l'intérêt de l'exécution d'un projet utile et avantageux à la ville. La suite de cet écrit pourra démontrer qu'il y aurait lieu de provoquer une telle décision.

II.

Après avoir démontré que la distribution des lieux établie par le plan de 1838, est de tous points, la plus avantageuse aux intérêts matériels et financiers de la cité, après avoir établi qu'il serait possible d'obtenir une ordonnance royale qui ramenât le plan de 1840 aux dispositions du plan de 1838 en ce

Digitized by Google

qui concerne seulement la rue du Bessard, il faut examiner à quel emploi les intérêts de la ville de Lyon exigeraient que le parallélogramme disponible fût affecté.

Tout le monde reconnaît que la ville de Lyon a besoin d'un édifice dans lequel seraient réunis le Tribunal de commerce, le Conseil des Prud'hommes, la Chambre de Commerce, la Bourse et leurs dépendances. Les localités où sont établies en ce moment ces institutions utiles sont trop disséminées, d'un abord difficile ou peu connu, et, pour la plupart, d'une exiguité peu en rapport avec l'importance de leur destination; elles occupent enfin des locaux qui pourraient être utilement employés à d'autres services. Il faut d'ailleurs remarquer que notre ville s'avance vers un avenir de prospérité et de développements commerciaux sur lequel on n'a pas assez réfléchi peut-être. Le jour n'est pas éloigné où, par l'indispensable création de nombreux chemins de fer, Lyon deviendra le centre d'un transit immense, et de vastes opérations sur les marchandises. Il est donc utile de se préparer d'avance à pourvoir à tous les besoins nouveaux ou plus grands que cet heureux changement fera naître. Il faut agrandir notre Bourse, mieux loger notre Chambre de Commerce, placer dans un lieu plus facilement accessible notre Tribunal de Commerce et notre Conseil des Prud'hommes, donner à ce Conseil une chambre de délibérations, et déterrer notre Greffe commercial du coin obscur où il est caché.

Mais les besoins matériels et administratifs d'une cité ne sont pas les seuls auxquels il faille pourvoir ; il en est d'autres encore dont la satisfaction peut exercer une puissante influence sur les mœurs, sur le bien-être, et même sur l'avenir d'une population, et qui méritent une vive sollicitude et une sérieuse attention. Si l'on examine l'organisation actuelle de notre ville, on est étonné de reconnaître combien sur ce point nous avons à désirer et à acquérir.

Il n'est point de ville importante en France qui ne possède une salle de concerts, des associations artistiques et littérai-

Digitized by Google

res convenablement logées, accessibles à un grand nombre de citoyens, et capables d'offrir des distractions utiles, ou d'encourager le développement et les progrès des beaux arts. Lyon seule semble indifférente à ces avantages. Quelques associations de ce genre sont bien disséminées dans la ville; mais le petit nombre de leurs associés, l'insuffisance de leurs ressources, l'incomplet de leur organisation, et leur disjonction même, paralysent leurs efforts et font avorter tout le bien qu'elles pourraient produire.

Ce serait donc rendre un véritable service à notre ville que de la doter d'un édifice capable de recevoir en même temps les institutions d'utilité publique qui ont été énumérées, et les institutions d'agrément qui manquent ou existent incomplètement au milieu de nous.

Sur ce dernier point il faut cependant établir une réserve qui dérive de la force même des choses, et se défendre d'une complexité qui paralyserait l'exécution. Le programme devrait donc être avant tout resserré dans les limites du possible. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que Lyon possède un Palais des Arts. Ce monument a sa destination spéciale : l'édifice projeté devrait seulement avoir pour objet de le débarrasser des hôtes étrangers qui en occupent une partie, et de compléter les avantages que ce palais offre à notre ville, en créant de nouveaux moyens d'action capables de propager parmi notre population le goût de la littérature et des beaux arts.

Le meilleur moyen d'atteindre ce désirable résultat, serait sans contredit l'intervention active d'une association artistique et littéraire. Une telle société, composée de l'élite de la population lyonnaise, établie dans un local spécialement construit pour elle, et se constituant à elle-même un revenu assez considérable pour encourager par des dépenses bien entendues le développement des beaux arts, ne pourrait manquer d'obtenir un succès complet. L'édifice projeté devrait donc avoir pour principal objet d'offrir un local convenable à l'établissement d'une association aussi utile,

Digitized by Google

Examinons comment il serait possible de satisfaire à tous les besoins qui viennent d'être signalés. Examinons surtout comment il serait possible de pourvoir à cette nécessité sans grever les finances communales d'autres charges que celles qui déjà leur sont imposées, et en utilisant une partie du parallélogramme que rendrait disponible l'exécution du plan adopté en 1838 pour la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux.

Le parallélogramme destiné par ce plan à être couvert de constructions aurait 29 mètres de largeur sur plus de 100 mètres de longueur : on pourrait distribuer cette surface en trois parties dont chacune aurait un emploi spécial et différent.

La subdivision située au couchant, et dotée d'une façade sur la Saône, serait affectée à l'érection d'un édifice public ; la subdivision intermédiaire formerait une cour, séparée par une barrière de fer de chacune des rues latérales; la subdivision située du côté des Terreaux serait consacrée à des constructions particulières. Dans cette distribution, l'édifice occuperait une longueur de 55 mètres, la cour une longueur de 15 mètres, les maisons une longueur de 35 mètres. La largeur serait partout de 29 mètres.

Avant d'avancer plus loin dans l'examen de la question qui nous occupe, il est utile de définir exactement le mot *édifice*, qui a déjà été souvent employé et qui reparaîtra souvent encore dans cet écrit. Il faut bien expliquer qu'on doit entendre ici par ce mot une construction d'un style simple, mais de bon goût, dans le genre, par exemple, des maisons élevées dans la rue Sala, parallèlement aux bâtiments du Grenier à sel, sauf quelques modifications nécessitées par la spécialité de la destination, et sauf encore l'addition de quelques ornements d'architecture.

Ainsi, notre édifice devrait être en même temps élégant et simple. Il donnerait la preuve qu'il est possible d'élever à Lyon une construction publique sans enfouir des masses d'or

Digitized by Google

sous des masses de pierre, et qu'on peut faire bien en pareille matière, tout en alliant l'économie avec le bon goût.

L'édifice à construire devrait donc occuper le côté occidental du parallélogramme ; il aurait 55 mètres de long sur 29 mètres de large ; sa façade placée sur le prolongement du quai d'Orléans regarderait la Saône. Il faut maintenant examiner par quelles dispositions intérieures on pourrait y loger d'une manière convenable et suffisante un Cercle, la Bourse, le Tribunal de Commerce, le Conseil des Prud'hommes, la Chambre de Commerce et toutes les dépendances utiles.

Un architecte lyonnais a rédigé des plans qui pourvoiraient complètement à ces divers services. On trouvera une esquisse de ces plans à la suite de ce mémoire ; leur examen facilitera l'intelligence de la description sommaire qui va suivre.

Le rez-de-chaussée contiendrait la salle de la Bourse. Le reste de cette partie de l'édifice, réserve faite des espaces utiles au service des escaliers, formerait des magasins. Une cour intérieure, abritée sous une toiture vitrée, fournirait le jour nécessaire pour éclairer le centre de la construction.

La salle de la Bourse, quoiqu'inhérente à l'édifice, en serait cependant pour ainsi dire isolée. On y parviendrait par la grande cour séparée des rues de la Boucherie des Terreaux et du Bessard par deux élégantes barrières en fer. Cette cour servirait au besoin de Bourse d'été; et comme la façade orientale de l'édifice correspondrait au prolongement du côté occidental de la nouvelle rue des Bouchers, on pourrait de cette cour voir jusqu'à la place Sathonay.

L'entrée d'honneur serait placée sur la façade située sur le quai d'Orléans; deux entrées secondaires donneraient sur chacune des rues latérales. Deux escaliers desserviraient l'édifice et le diviseraient en deux corps de bâtiment. Un de ces escaliers serait exclusivement affecté au service du Cercle, et s'arrêterait au premier étage ; l'autre desservirait le second étage et monterait jusque dans les combles.

Le premier étage serait exclusivement consacré au service

Digitized by Google

ER

TERREAUX.

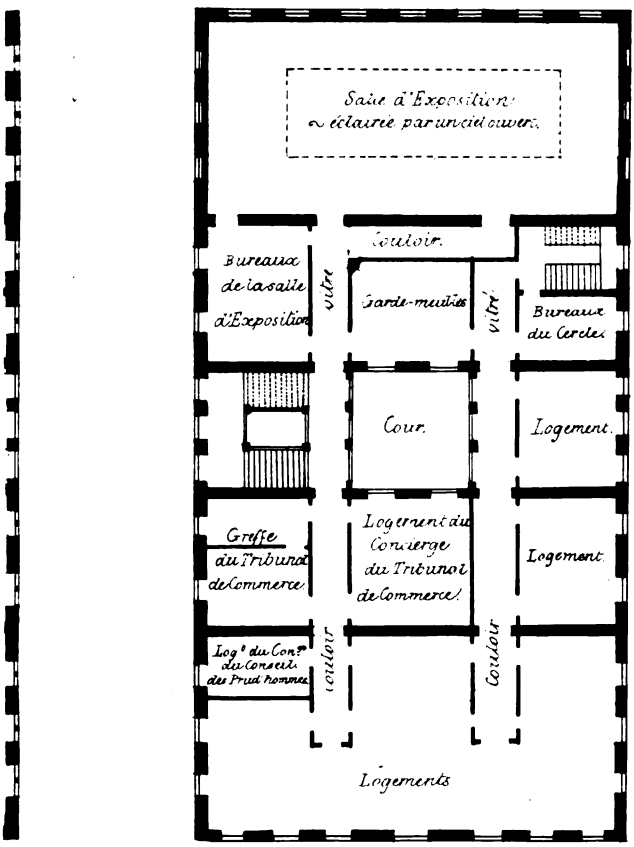

Plan du 3.e étage.
Saône.

Digitized by Google

Digitized by Google

du Cercle. Il contiendrait deux salles de lecture, une bibliothèque musicale et littéraire, trois salons et une vaste pièce occupant toute la façade sur le quai d'Orléans et destinée à servir de salle de bals et de concerts.

On arriverait au second étage par l'autre escalier. Cet étage contiendrait une salle des Pas perdus, le Tribunal de Commerce, le Conseil des Prud'hommes, la Chambre de Commerce et toutes les dépendances utiles.

Un escalier intérieur partant de l'antichambre desservirait la partie du second étage consacrée au service du Cercle. Cette partie entièrement indépendante contiendrait les bureaux du Cercle, un salon et deux grandes salles de billard communiquant entr'elles par trois arcades de vaste dimension.

Le troisième étage contiendrait une salle d'exposition, une pièce servant de garde-meuble au Cercle, le greffe du Tribunal de Commerce et les logements des concierges du Tribunal de Commerce et du Conseil des Prud'hommes. Les autres parties de cet étage seraient consacrées aux logements des domestiques, du bibliothécaire-secrétaire et du directeur-caissier du Cercle.

Il est, sans doute, inutile de faire observer que les distributions qui viennent d'être indiquées sont présentées seulement comme une preuve de la possibilité de loger d'une manière à la fois commode et convenable, dans l'édifice projeté, les diverses institutions appelées à y prendre place. Les plans joints à ce mémoire, et qui retracent ces distributions, doivent donc être seulement considérés comme un simple document explicatif. Il fallait prouver que l'édifice projeté pouvait recevoir tout ce qu'il s'agissait d'y mettre ; cette preuve est faite. Il faut examiner maintenant quelle serait la dépense probable que nécessiterait l'exécution du projet qui vient d'être exposé; par quels moyens il pourrait être pourvu à cette dépense; et, enfin, quel mode devrait être adopté pour tout le système de l'exécution.

Avant de procéder à cet examen, il convient de déclarer que

Digitized by Google

la plus consciencieuse attention a présidé aux évaluations et aux calculs présentés dans le cours de cet écrit. Cette réserve n'est pas inutile ; car il arrive trop souvent que des chiffres irréfléchis ou légèrement adoptés égarent la confiance publique. Les soins minutieux et les attentives investigations qui ont été consacrés à ce travail doivent le préserver d'un tel reproche.

III.

Pour élever une construction, il faut, avant tout, avoir, soit à titre de propriétaire, soit à titre d'usufruitier, la disposition du sol sur lequel on veut édifier. La destination de l'édifice à construire, son emploi, son avenir même, servent ordinairement de base à la fixation du mode qui règle cette disposition.

Lorsque le constructeur veut se réserver la jouissance exclusive et absolue de l'édifice qu'il se propose d'élever, il achète le sol. Mais si, par quelque motif que ce soit, il se résigne à n'avoir qu'une jouissance temporaire et non absolue, il peut traiter avec le propriétaire du sol et devenir usufruitier de ce sol à certaines conditions dont la principale est ordinairement le retour gratuit, après un certain nombre d'années, entre les mains du propriétaire primitif, du terrain et de la construction qui y a été superposée.

Mais lorsque le constructeur n'est pas appelé à jouir exclusivement de l'édifice, lorsque le propriétaire du sol veut participer à cette jouissance, il paraît naturel qu'il s'établisse entre le constructeur et le propriétaire une sorte d'association qui les fasse participer tous deux, et selon de rationnelles proportions, aux charges qu'impose la construction, comme ils devront participer aux bénéfices que cette construction devra plus tard produire.

C'est précisément dans ce cas que se trouverait placé le

Digitized by Google

constructeur de l'édifice projeté. La ville est propriétaire de la majeure partie du sol sur lequel cette édification devrait être faite; la ville participerait à la jouissance de cet édifice; la ville devrait donc former avec le constructeur une association dont les bases fondamentales seraient, d'une part, l'apport des parties nécessaires du sol que la ville possède, et, d'autre part, l'apport de l'édifice que le constructeur s'engagerait à élever.

On verra, plus tard, quelles conditions devraient compléter le contrat, et offrir à la ville des avantages capables de la dédommager amplement de la concession temporaire qui lui serait demandée. Il s'agissait seulement ici d'expliquer, d'abord, que le sol devait être gratuitement fourni au constructeur par la ville, sous toutes réserves en faveur de cette dernière d'obtenir dans l'avenir de rationnelles compensations.

Le constructeur obtiendrait donc de la ville la majeure partie du sol à construire. Mais le parallélogramme ne comprend pas seulement les terrains appartenant à la ville, il absorbe en outre cinq maisons, dont trois sur le quai d'Orléans sous les nos 3, 5, 7, et deux sur la rue du Bessard sous les nos 7 et 1. Le constructeur devrait acheter ces immeubles de ses propres deniers, et les joindre à ceux à lui abandonnés temporairement par la ville, pour les confondre ensemble et leur faire suivre un seul et même sort et un seul et même avenir.

Il est assez difficile de pouvoir faire une exacte appréciation de la valeur vénale des cinq maisons dont l'acquisition serait indispensable. Cependant, en portant cette valeur à 200,000 fr., on serait probablement fort au-dessus de la réalité. On peut donc admettre ce chiffre comme représentant d'une manière très-large le coût de cette quintuple acquisition. Cette dépense serait la seule qu'imposerait au constructeur la libre disposition du sol. Examinons quel serait le coût probable de la construction complète de l'édifice.

On a écrit qu'une somme de 500,000 fr. serait suffisante pour parer au coût de cette construction. Cette évaluation est

Digitized by Google

déjà assez élevée pour qu'on puisse l'admettre comme exacte; cependant, comme il arrive souvent que des causes, inaperçues d'abord, ou même impossibles à prévoir, viennent augmenter les devis prévisionnels, il peut paraître prudent d'ajouter à l'évaluation qui vient d'être citée. Admettons donc que la construction projetée, au lieu de coûter 500,000 fr., coûterait 800,000 fr. C'est faire une assez large part aux mécomptes que de leur attribuer une quotité de soixante pour cent sur la primitive évaluation.

Le constructeur aurait donc à payer :

Pour acquisition du terrain utile au complément de l'emplacement destiné à l'édifice	200,000 f.
Pour la construction même de l'édifice	800,000
Total.	1,000,000
Il faudrait ajouter à cette somme :	
Frais accessoires, spéciaux à l'organisation des plans, à la direction et à la surveillance de la construction.	50,000
Intérêts du capital engagé, jusqu'au moment où l'édifice serait complètement achevé, c'est-à-dire, jusqu'à la mise en activité du Cercle.	100,000
Ameublement et installation du Cercle	50,000
Enfin, pour parer encore à tout mécompte, somme qui, à défaut d'autre emploi, rentrerait dans la caisse de réserve. . .	100,000
Total général.	1,300,000

La dépense totale, nécessaire pour l'exécution complète du projet, s'éleverait donc à treize cent mille francs.

Il serait pourvu à cette dépense par l'émission de six cent cinquante actions, au capital de deux mille francs chacune, hypothéquées, du consentement de la ville, sur le sol et sur l'édifice, productives d'intérêts garantis par la ville au taux de cinq pour cent l'an, transmissibles à la volonté des possesseurs

Digitized by Google

par voie d'endossement, et remboursables d'année en année, par séries, à échéances fixes, dont la première arriverait à la fin de la onzième année, et la dernière à la fin de la quarantième année après le complet achèvement de l'édifice et la mise en activité du Cercle.

Il faut maintenant exposer les motifs qui ont inspiré le mode financier proposé, et développer les moyens d'action et les ressources qui peuvent en décider l'adoption.

La situation des finances de la ville de Lyon est assez belle pour fournir largement à toutes les dépenses nécessaires à l'achèvement des améliorations commencées, ou à l'entreprise de beaucoup d'améliorations nouvelles réclamées par les besoins publics; mais les ressources assurées aux budgets suffisent à peine à ces utiles emplois, et il serait peut-être impossible de consacrer une partie de ces ressources à la construction d'un édifice public sans ajourner forcément d'autres dépenses plus impérieusement nécessaires. Il conviendrait donc, pour assurer la plus prompte exécution du projet développé dans cet écrit, de rechercher des éléments d'action en dehors des finances communales, et de faire un appel aux capitaux privés.

On ne saurait mettre en doute le complet succès de cet appel. Les avantages du placement offert aux capitalistes seraient trop évidents pour ne pas être appréciés, et recherchés avec empressement. Ce placement serait un véritable prêt hypothécaire, moins les chances d'éviction de privilége, moins l'irrégularité du service des intérêts, et enfin moins les pénibles obligations de recourir aux formes longues, compliquées, incertaines et acerbes de l'expropriation pour obtenir remboursement. Il serait impossible de placer des capitaux d'une manière plus sûre et plus dégagée d'inquiétudes. Cinq francs de rente sur l'Etat coûtent aujourd'hui 112 fr., et encore a-t-on à redouter une imminente réduction d'intérêt. Cinq francs de rente en immeubles exigent un capital bien plus considérable que la rente sur l'Etat, puisque rarement le revenu net relatif

Digitized by Google

d'un immeuble dépasse la parité de 3 à 3 1/2 p. 0/0. Cinq francs de rente sont obtenus assez facilement, il est vrai, par un prêt de cent francs au commerce ou à l'industrie; mais les nombreuses faillites affichées à la porte des Tribunaux de Commerce témoignent des mauvaises chances que de tels prêts ont trop souvent à courir. Il serait donc impossible de trouver un placement plus sûr et plus avantageux que celui qui, pour un capital de cent francs, hypothéqué sur un immeuble d'une valeur presque double de la quotité totale du prêt, produirait par année cinq francs d'intérêt, payables par sémestre, à jour fixe, et garantis par la ville de Lyon.

On peut donc considérer comme certain que dès l'émission des actions spéciales à l'entreprise projetée, leur rapide placement serait assuré.

Il convient d'expliquer que les actionnaires ne seraient pas de droit membres du cercle, comme aussi les membres du Cercle ne seraient pas obligés à être actionnaires. Ces deux titres seraient complètement distincts.

Cependant une intime réciprocité d'intérêts unirait nécessairement les actionnaires bailleurs de fonds, et les associés membres du Cercle. Il est évident, en effet, que l'édifice ne pourrait être construit sans l'intervention des capitalistes, et que cette intervention n'aurait pas lieu si celle du Cercle venait à manquer. Il y aurait donc nécessairement appui réciproque et union d'intérêts; il devrait y avoir aussi concours simultané dans l'exécution.

Ce concours serait de deux sortes : passif de la part du capitaliste, actif de la part du Cercle. L'administration municipale dominerait sur l'opération pour exercer une surveillance impartiale qui ferait la sûreté réciproque de toutes les parties intéressées.

Ainsi, l'existence du Cercle serait la condition première de l'accomplissement de tout le projet; car l'édifice ne pourrait exister que si le Cercle lui donnait la vie. Il faudrait donc organiser le Cercle préalablement à toute autre opération.

Digitized by Google

Cette organisation se ferait nécessairement par anticipation, en ce sens qu'il faudrait attendre que l'édifice fût construit, c'est-à-dire, probablement au moins pendant deux années, avant de pouvoir mettre le nouveau Cercle en activité. Néanmoins les engagements pris par chaque sociétaire seraient immédiatement irrévocables, dans la limite assignée par les statuts spéciaux, quoique leur exécution fût ajournée jusqu'à l'ouverture du Cercle.

Comme le sort d'une telle institution dépendrait principalement des éléments appelés à la composer, il serait utile d'apporter les plus grands soins à cette primitive organisation. Probablement quelqu'un des Cercles dans ce moment existants à Lyon prendrait l'initiative, et commencerait seul, ou conjointement avec d'autres institutions semblables, l'organisation du Cercle nouveau. Si cependant, et contre toute attente, cette initiative tardait trop à se manifester, il ne faudrait pas que la réalisation du projet eût à en souffrir. Dans ce cas, un certain nombre de citoyens, agréés par le Maire de la ville, membre de droit et président honoraire du nouveau Cercle, formeraient le noyau de l'association. Ces citoyens se constitueraient, sous la présidence de l'un d'eux, en conseil provisoire d'administration. Ce conseil rédigerait les statuts destinés à régir le Cercle jusqu'à ce qu'une assemblée générale, réunie six mois après la mise en activité, eût adopté des statuts définitifs ; il prononcerait sur les admissions sollicitées ; il pourvoirait enfin à tout ce qui serait utile aux intérêts ou à l'avenir de la nouvelle association.

Ce conseil serait essentiellement provisoire. Aussitôt que l'association compterait deux cents membres, il devrait être renouvellé par moitié, en assemblée générale et au scrutin. Ce renouvellement se répéterait chaque année jusqu'à la mise à exécution des statuts définitifs, dont les prescriptions régleraient à l'avenir le mode d'organisation et les attributions du conseil.

Etabli sur de telles bases, le Cercle compterait bientôt, sans

Digitized by Google

doute, un nombre considérable d'abonnés. Dès que ce nombre aurait atteint le chiffre de cinq cents, la société serait définitivement constituée. Quand ce moment serait arrivé, le conseil d'administration s'occuperait de fixer, de concert avec l'administration municipale, les plans selon lesquels serait construit l'édifice. Il préparerait l'émission des actions, et s'occuperait de réunir tous les éléments et tous les moyens capables de rendre prompte et bonne l'exécution désormais assurée du projet.

Cependant les admissions continueraient comme par le passé, et sans doute alors les demandes seraient d'autant plus empressées que la réalisation du projet aurait une complète certitude. Il peut donc paraître certain que le jour de l'ouverture du Cercle, cette institution compterait au moins mille associés.

Mais il ne faut pas se hâter trop de présenter cette séduisante perspective d'un succès dont la réalisation exige tant de travail encore. Après avoir dit ce qu'il conviendrait de faire, il faut démontrer comment on pourrait pourvoir à tout ce qui devrait être fait. C'est cette démonstration qui va maintenant nous occuper.

IV.

L'édifice projeté serait destiné à recevoir:

1° La Bourse, le Tribunal de Commerce, le Conseil des Prud'hommes, la Chambre de Commerce et les dépendances de ces institutions publiques; 2° le Cercle; 3° des magasins.

Sur ces trois catégories, deux seulement, les magasins et le Cercle, seraient productives de revenus en espèces afférents, pour un temps donné, comme on le verra plus tard, dans une même caisse. L'autre catégorie produirait des revenus en nature au profit de la ville par la jouissance gratuite du logement de plusieurs institutions d'utilité publique. Il est tout-à-fait inutile de nous arrêter en ce moment sur cette dernière

Digitized by Google

catégorie; il faut seulement évaluer la quotité et l'emploi des revenus en espèces produits par les deux autres au profit temporaire du Cercle.

Les magasins, placés dans le pourtour extérieur de l'édifice, seraient au nombre de seize; chacun d'eux serait surmonté d'un entresol. Ce n'est pas exagérer le prix locatif de chacun de ces magasins que de le porter à une moyenne de deux mille francs par année. A ce taux, les seize magasins produiraient annuellement un revenu de trente deux mille francs que, par une prudente réserve, afin de parer aux non-valeurs et aux diverses réparations, il convient de réduire à trente mille francs. Notons dès ce moment cette somme ; nous en trouverons ultérieurement l'utile emploi, d'abord pour créer un fonds de réserve, et plus tard pour alimenter l'amortissement.

Les revenus produits par le Cercle proviendraient : des annuités payées par chaque associé, du produit des cartes et des billards, et de quelques autres moyens moins importants de recettes.

La quotité de chaque annuité serait de cent francs. Cette somme paraîtra peu élevée si l'on considère quels agréments et quels avantages offriraient la société d'élite et les distractions nombreuses et variées réunies dans cette institution. Les sociétaires trouveraient dans la bibliothèque un choix de bons livres sur la littérature, les sciences et les arts; cette collection s'augmenterait chaque année de tous les ouvrages remarquables qui seraient publiés. Les salons de lecture contiendraient les meilleures publications périodiques et les principaux journaux français et étrangers. Plusieurs vastes salons seraient consacrés à la musique, à la conversation, ou à des collections de tableaux et d'objets d'art. Des salles de billard compléteraient les moyens de distraction et de plaisir mis à la disposition des associés. Enfin, une salle serait consacrée aux expositions industrielles ou artistiques, et, chaque année, le Cercle pourrait donner un bal et quatre concerts. Tout sociétaire recevrait

Digitized by Google

une carte donnant entrée privilégiée aux expositions ; il aurait le droit d'assister au bal et aux concerts, et pourrait en outre présenter au comité d'administration le nom d'une personne à inviter à chacune de ces solennités. Ces plaisirs, sommairement détaillés, pourraient être complétés encore, selon les circonstances, par des fêtes exceptionnelles, dont le choix et l'organisation appartiendraient au conseil d'administration.

Le revenu produit par les cartes et par les billards s'éleverait sans doute à une somme considérable. Si quelque critique trop sévère contestait le mérite d'un tel revenu, il serait facile de le désarmer en faisant observer qu'il est assez rationnel que des plaisirs exceptionnels soient payés par ceux qui en profitent. Il y a là comme un impôt indirect dont la charge peut être acceptée ou non par les contribuables; il y a aussi comme une limite prévisionnelle, comme un avertissement tacite, rappelant que le jeu doit être seulement et toujours un motif de distraction et d'amusement.

Voici un état des recettes dont le Cercle pourrait disposer chaque année :

Mille annuités de sociétaires à cent francs. .	100,000 f.
Produit des cartes, billards, etc., etc. . . .	20,000
Produit des billets donnant droit à participer au tirage au sort des objets acquis par le Cercle à chaque exposition.	10,000
Produit de la vente des livrets d'exposition.	2,000
Total général des recettes. . . .	132,000

Les évaluations qui composent ce chiffre total de recettes sont basées sur des antécédents précis. Le produit des cartes et de deux billards a donné, en une seule année, dans un Cercle à Lyon plus de 15,000 f. Le Cercle nouveau aurait mille sociétaires, et posséderait au moins six billards ; on peut donc raisonnablement penser que la recette indiquée serait facilement réalisée et peut-être même dépassée.

Les évaluations relatives aux produits des billets et des livrets

Digitized by Google

d'exposition sont basées aussi sur les antécédents. Ces évaluations devraient même être augmentées, si les expositions, au lieu d'être annuelles, ce qui les rend moins attrayantes et moins belles, avaient lieu seulement tous les deux ans.

Examinons maintenant quelles charges seraient imputables à ce revenu. Pour procéder à cet examen, il faut nécessairement faire le compte annuel des dépenses du Cercle.

On a vu que les actions au nombre de 650 et formant ensemble un capital de 1,3000,000 fr., produiraient intérêts à raison de cinq pour cent l'an. Cette quotité d'intérêt, appliquée au capital indiqué, produirait une annuité de 65,000 fr.; cette dépense devrait être la première à laquelle les revenus du Cercle auraient à pourvoir. On verra plus tard que le système d'amortissement, applicable au remboursement successif des actions, employant les économies que l'abaissement progressif de la dette produirait chaque année sur la somme primitive des intérêts, cette somme devrait continuer d'être intégralement payée par le Cercle jusqu'à la complète extinction de la dette.

Les autres dépenses auraient pour objet le service ordinaire du Cercle, les frais d'expositions et ceux des concerts, des bals, ou de toutes autres fêtes qui seraient données par le Cercle.

Voici le détail des dépenses dont les causes viennent d'être sommairement exposées :

Service des intérêts.	65,000 f.
Un directeur-caissier, gratuitement logé dans l'édifice.	1,500
Un bibliothécaire-secrétaire, gratuitement logé dans l'édifice.	1,500
Six domestiques gratuitement logés dans l'édifice.	6,000
Impôts, assurance, frais de bureaux, etc. . .	3,000
Eclairage.	5,000
Chauffage.	3,000
A reporter. . .	85,000

Digitized by Google

Report d'autre part. . .	85,000
Entretien du mobilier.	2,000
Journaux et ouvrages périodiques.	10,000
Achat de livres et de musique.	3,000
Achat d'objets d'art.	20,000
Quatre concerts à mille francs.	4,000
Un bal.	3,000
Imprévu.	5,000
Total général des dépenses. .	132,000

En examinant les évaluations de dépenses on doit reconnaître qu'elles sont largement calculées. Celles relatives à l'acquisition des objets d'art sont les seules qui pourraient être trouvées un peu réduites. Mais, cet inconvénient disparaîtrait si, comme tout semble en démontrer la convenance et la nécessité, les expositions étaient bisannuelles au lieu d'avoir lieu chaque année. Dans ce cas, en effet, comme les dépenses relatives à l'exposition sont portées au budget pour. 20,000 f.
tandisque les recettes au même titre sont seulement de. 12,000

il résulte de ces deux chiffres une différence de. . 8,000
qui pourrait être économisée à chacune des années pendant lesquelles il n'y aurait pas d'exposition, et mise en réserve pour augmenter le crédit à ouvrir l'année suivante pour achat d'objets d'art. Ce crédit serait ainsi élevé à 28,000 fr. tous les deux ans; il pourrait s'augmenter encore par les économies de frais de bureaux que produirait l'intermittence annuelle des expositions, et, au besoin, par un prélèvement sur le crédit alloué pour dépenses imprévues.

On doit donc regarder l'exposé de dépenses qui a été développé comme exact et largement évalué.

Le résumé général du budget annuel du cercle s'éleverait ainsi à une quotité de recettes égale à la quotité des dépenses, réserve faite de cinq mille fr. pour parer à tous mécomptes.

Digitized by Google

Mais ce résultat est basé sur la présence de mille associés ; et peut-être objectera-t-on qu'il serait possible que ce nombre ne fût pas constamment complet, surtout dans les débuts de l'institution. On pourrait avec raison contester le mérite de cette objection; car il peut paraître certain qu'il y aurait à Lyon bien plus de mille citoyens que leur fortune, leur position sociale, et leur sympathie pour les nombreux agréments offerts par le Cercle, ameneraient à y solliciter leur admission. Cependant, quelqu'invraisemblable que soit une telle cause de déficit dans les revenus, cette cause est dans l'ordre des choses possibles, et, par ce motif, il fallait d'avance y pourvoir. Ce soin prévisionnel a été accompli.

On a pu remarquer que le produit locatif des magasins, réservé en faveur du Cercle, n'a pas été porté dans le compte des recettes figurant au budget annuel qui vient d'être détaillé. On se rappelle sans doute qu'en évaluant ce produit, il a été dit qu'il était destiné soit à former un fonds de réserve, soit à servir à l'amortissement annuel de la dette. Le moment est venu d'expliquer comment auraient lieu ces deux emplois et quels en seraient les effets.

Le produit locatif annuel des magasins a été évalué net à 30,000 fr. Le Cercle recevrait pendant vingt-huit années ce revenu ; il l'emploierait pendant les onze premières années à se créér un fonds de réserve, et pendant les dix-sept années suivantes au service de l'amortissement.

On verra plus tard quelle serait la part d'action du revenu des magasins dans le service de l'amortissement; il y a lieu de s'occuper ici seulement de l'organisation et de l'emploi des fonds de réserve.

La Caisse des consignations, et d'autres caisses publiques encore reçoivent en dépôt les capitaux qu'on veut leur confier et en paient l'intérêt au taux de trois pour cent l'an. Cette faculté de placement devrait être utilisée par le Cercle, pour se réserver le profit de la cumulation progressive des intérêts composés de toutes les sommes mises successivement en ré-

Digitized by Google

serve afin de pourvoir à des éventualités imprévues, ou au service de l'amortissement.

Comme l'organisation et l'action du service de l'amortissement commenceraient seulement à la douzième année, le Cercle pourrait appliquer à augmenter ses ressources annuelles, ou à se préparer des ressources dans l'avenir, les produits locatifs des magasins, produits dont, pendant les onze premières années de son existence, il aurait la libre disposition. Il faut remarquer, cependant, que le Cercle aurait besoin du secours d'une réserve seulement pendant quarante années, puisque, dès la quarante et unième année, la dette créée pour la construction de l'édifice étant amortie, son budget serait dégrévé d'une somme considérable de dépenses par l'effet de la suppression des intérêts annuels qu'il aurait dû payer jusqu'alors. Il s'agirait donc de pourvoir à la création d'une réserve capable de fournir des ressources supplémentaires à quarante budgets successifs. Voici comment on pourrait satisfaire à ce besoin prévisionnel.

Chacune des onze annuités de 30,000 fr. provenant du produit locatif des magasins, et afférents à la réserve du Cercle, seraient divisées en deux parts, l'une de 12,000 fr. immédiatement disponible, l'autre de 18,000 fr. à placer dans une caisse publique pour y produire et y cumuler des intérêts.

A la fin de la onzième année, le produit locatif des magasins cesserait d'être afférent à la réserve du Cercle ; il deviendrait dès ce moment applicable au service de l'amortissement. Mais alors, les 18,000 fr. annuellement placés dans la caisse publique, et les intérêts composés à trois pour cent l'an produits par les versements successifs, auraient créé une réserve de 230,510 fr. Cette réserve devrait dès lors pourvoir seule, et pendant vingt neuf ans, aux ressources supplémentaires dont le Cercle pourrait avoir besoin chaque année. L'accumulation incessante des intérêts relatifs que cette réserve produirait lui permettrait de continuer pendant ces vingt neuf années la subvention de 12,000 fr. qu'elle aurait

Digitized by Google

déjà fournie pendant onze ans à chacun des budgets du Cercle. A la fin de la vingt neuvième année il resterait encore disponible 685 fr.

On trouvera ci-derrière un tableau qui développe en détail l'organisation, la marche, et les effets du système de réserve qui vient d'être exposé.

Il reste donc prouvé que, dès le moment de sa mise en activité jusqu'au moment où ses budgets seraient affranchis d'une lourde charge par la cessation du paiement des intérêts de la dette, c'est-à-dire pendant quarante années, le Cercle pourrait disposer d'une recette annuelle supplémentaire de 12,000 francs. Cette ressource est déjà rassurante; mais elle ne serait pas unique. Elle pourrait s'augmenter au besoin des économies réalisables non seulement en modifiant, ou en supprimant même par exception pendant une année difficile, tout ou partie des dépenses extraordinaires, mais encore en réduisant quelques dépenses ordinaires largement dotées dans le budget prévisionnel qui a été exposé.

Ainsi, il a été porté une somme de 4,000 fr. pour frais annuels de quatre concerts : mais il pourrait bien arriver que ces concerts ne coûtassent aucuns frais. Notre ville possède, dans le talent d'un grand nombre d'amateurs et dans le désintéressement empressé de nos meilleurs artistes, tous les éléments capables de composer de telles fêtes sans les rendre coûteuses. On pourrait donc au besoin supprimer ce crédit. On pourrait aussi supprimer au besoin le bal auquel une somme de 3,000 fr. est consacrée par le budget. Enfin d'autres économies pourraient encore être faites, sans nuire au bon service ni à la bonne marche de l'institution. On comprend, en effet, que l'on pourrait réduire de 3,000 fr. la dépense des journaux, par la seule suppression des multiples exemplaires d'un même journal que le moindre nombre des sociétaires rendrait inutiles. Par ce même motif on pourrait supprimer au moins un domestique. On pourrait encore réduire à 2,000 f. l'allocation accordée pour achats de livres et de musique ;

Digitized by Google

TABLEAU DE L'ORGANISATION, DU MOUVEMENT ET DU MODE D'ACTION

du fonds de réserve

DESTINÉ A SUBVENTIONNER AU BESOIN LES BUDGETS DU CERCLE.

ANNÉE.	Subvention annuelle AU BUDGET du cercle.	EMPLOI ANNUEL des 30,000 fr.		ACCROISSEMENT ANNUEL DU FONDS DE RÉSERVE.			SITUATION ANNUELLE DU FONDS DE RÉSERVE.		
		à subventionner LE BUDGET du cercle.	à la RÉSERVE.	VERSEMENS nouveaux.	Intérêts 3 °/₀ sur la reserve de l'année précédente	TOTAL annuel.	Avant prélèvement	PRÉLÈVEMENT.	Après prélèvement
1	12000	12000	18000	18000		18000	18000	»	18000
2	12000	12000	18000	18000	540	18540	36450	»	36450
3	12000	12000	18000	18000	1095	19095	55635	»	55635
4	12000	12000	18000	18000	1665	29665	75300	»	75300
5	12000	12000	18000	18000	2250	20250	95550	»	95550
6	12000	12000	18000	18000	2865	20865	116415	»	116415
7	12000	12000	18000	18000	3490	21490	137905	»	137905
8	12000	12000	18000	18000	4135	22135	160040	»	160040
9	12000	12000	18000	18000	4800	22800	182840	»	182840
10	12000	12000	18000	18000	5485	23485	206325	»	206325
11	12000	12000	18000	18000	6185	4185	230510	»	230510
12	12000	»	»	»	6915	6915	237425	12000	225425
13	12000	»	»	»	6760	6760	232185	12000	220185
14	12000	»	»	»	6605	6605	226790	12000	214790
15	12000	»	»	»	6440	6440	221250	12000	209250
16	12000	»	»	»	6275	6275	215505	12000	203505
17	12000	»	»	»	6105	6105	209610	12000	197610
18	12000	»	»	»	5925	5925	203535	12000	191535
19	12000	»	»	»	5745	5745	197380	12000	185380
20	12000	»	»	»	5560	5560	190940	12000	178940
21	12000	»	»	»	5365	5365	184305	12000	172305
22	12000	»	»	»	5165	5165	177470	12000	165470
23	12000	»	»	»	4970	4970	170440	12000	158440
24	12000	»	»	»	4750	4750	163190	12000	151190
25	12000	»	»	»	4535	4535	155725	12000	143725
26	12000	»	»	»	4310	4310	148035	12000	136035
27	12000	»	»	»	4080	4080	140115	12000	128115
28	12000	»	»	»	3840	3840	131955	12000	119955
29	12000	»	»	»	3595	3595	123550	12000	111550
30	12000	»	»	»	3345	3345	114895	12000	102895
31	12000	»	»	»	3085	3085	105980	12000	93980
32	12000	»	»	»	2815	2815	96795	12000	84795
33	12000	»	»	»	2540	2540	87335	12000	75335
34	12000	»	»	»	2260	2260	77595	12000	65595
35	12000	»	»	»	1965	1965	67560	12000	55560
36	12000	»	»	»	1665	1665	57225	12000	45225
37	12000	»	»	»	1355	1355	46580	12000	34580
38	12000	»	»	»	1035	1035	35615	12000	23615
39	12000	»	»	»	705	705	24320	12000	12320
40	12000	»	»	»	365	365	12685	12000	685

Digitized by Google

retrancher 3,000 fr. sur le crédit pour achat d'objets d'art; diminuer de 1,000 les frais de bureaux, et enfin retrancher 3,000 fr. du crédit ouvert pour dépenses imprévues.

Voici un exemple des effets d'une telle réduction poussée à une extrême et complète application, et combinée avec l'emploi de la subvention annuellement offerte par le fonds de réserve :

Suppression des concerts	4,000 fr.
—— du bal.	3,000
Réduction sur la dépense des journaux . .	3,000
—— des domestiques .	1,000
—— d'achat de livres et musique . . .	2,000
—— d'achat d'objets d'art	3,000
—— de frais de bureaux	1,000
—— sur le crédit pour frais imprévus. .	3,000
. . . . .	20,000
Subvention fournie annuellement par la réserve.	12,000
Total.	32,000

Ainsi, par l'action combinée des ressources extraordinaires et des économies possibles, on pourrait réduire les dépenses de 20,000 fr., obtenir un supplément de recettes de 12,000 f., et remplacer ainsi chaque année l'absence réelle de 32,000 fr. équivalant à la réduction du nombre des associés à 680.

On peut affirmer avec toute apparence de raison que ce nombre minime serait constamment dépassé. Peut-être, et encore il y a lieu d'en douter, le nombre des associés serait-il seulement de neuf cents, ou même de huit cents, pendant les deux ou trois premières années ; mais, dans ce cas, grâce à l'action secourable des subventions offertes par la réserve, l'application d'une partie seulement des économies indiquées serait nécessaire, et les débuts du Cercle auraient tout le complément et toute la splendeur capables de lui assurer le plus

Digitized by Google

bel avenir et de lui attirer de nombreuses demandes d'admission.

Il peut donc paraître certain que le Cercle surmonterait sans aucune difficulté les entraves qui pourraient embarrasser ses premiers pas, et qu'il arriverait rapidement à une existence brillante et abritée contre toute mauvaise chance. Cette certitude a pour résultat immédiat d'assurer, dès ce moment, le service des intérêts de la dette; il faut examiner maintenant par quels moyens il serait pourvu au service de l'amortissement.

On a vu que les 30,000 fr. produit annuel de la location des magasins inhérents à l'édifice, seraient perçus pendant vingt-huit années par le Cercle, et que, pendant onze années, ce produit exclusivement profitable à cette institution serait consacré, soit à fournir un utile supplément de recettes, soit à créer un fonds de réserve. Dès la douzième jusques et y compris la vingt-huitième année, ce même produit serait absolument affecté au service de l'amortissement.

Mais cette ressource serait insuffisante, on le comprend, pour satisfaire seule à l'extinction complète de la dette; elle trouverait un complément utile dans la somme économisée chaque année sur la quotité toujours égale payée par le budget du Cercle à titre d'intérêts de la dette, et dans les intérêts cumulés produits par le placement de ces économies dans une caisse publique. Voici quel serait le mouvement et la marche de cette opération financière.

L'annuité employée à l'amortissement, serait de 30,000 fr. depuis la douzième jusques et y compris la vingt-troisième année; de la ving-quatrième année à la trente-troisième, l'annuité serait de 50,000 fr.; elle serait de 60,000 de la trente-quatrième à la trente-neuvième, et enfin de 80,000 fr. à la quarantième année. A cette époque finale, il resterait un boni entièrement libre, et disponible immédiatement.

Les douze premières annuités seraient complétement fournies par le produit locatif des magasins. Ce même produit entrerait seulement comme complément utile dans les cinq

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

de l'organisation, du mouvement et du mode d'action du fonds d'amortissement de la dette.

ANNÉES.	ANNUITÉ DE L'AMORTISSEMENT.	COMPOSITION DE LA SOMME CONSACRÉE CHAQUE ANNÉE A L'AMORTISSEMENT.			SITUATION ANNUELLE DE LA DETTE.		EMPLOI DES 65000 F. PAYÉS CHAQUE ANNÉE PENDANT 40 ANS PAR LE CERCLE A TITRE D'INTÉRÊTS.			ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA RÉSERVE.			SITUATION ANNUELLE DE LA RÉSERVE.		
		Revenu produit par les magasins.	Economies provenant de la réduction des intérêts.	Prélèvement sur la réserve.	Capital restant dû à la fin de chaque année.	Intérêts à payer chaque année.	Aux intérêts successivement réduits.	à l'amortissement annuel.	à la réserve.	Economies résultant de l'abaissement successif des intérêts.	Intérêts 3 % sur la réserve de l'année précédente	Total de l'année.	Avant prélèvement.	Prélèvement.	Après prélèvement.
		»	A	B	»	C	C	A	D	D	E	»	B	»	E
12	30000	30000	»	»	1,270000	65000	65000	»	»	»	»	»	»	»	»
13	30000	30000	»	»	1,240000	63500	63500	»	1500	1500	»	1500	1500	»	1500
14	30000	30000	»	»	1,210000	62000	62000	»	3000	3000	45	3045	4545	»	4545
15	30000	30000	»	»	1,180000	60500	60500	»	4500	4500	135	4635	9180	»	9180
16	30000	30000	»	»	1,150000	59000	59000	»	6000	6000	275	6275	15455	»	15455
17	30000	30000	»	»	1,120000	57500	57500	»	7500	7500	460	7960	23415	»	23415
18	30000	30000	»	»	1,090000	56000	56000	»	9000	9000	700	9700	33115	»	33115
19	30000	30000	»	»	1,060000	54500	54500	»	10500	10500	990	11490	44695	»	44695
20	30000	30000	»	»	1,030000	53000	53000	»	12000	12000	1335	13335	57940	»	57940
21	30000	30000	»	»	1,000000	51500	51500	»	13500	13500	1735	15235	73175	»	73175
22	30000	30000	»	»	970000	50000	50000	»	15000	15000	2195	17195	90370	»	90370
23	30000	30000	»	»	940000	48500	48500	»	16500	16500	2710	19210	109580	»	109580
24	50000	30000	18000	2000	890000	47000	47000	18000	»	»	3285	3285	112865	2000	110865
25	50000	30000	20000	»	840000	44500	44500	20000	500	500	3325	3825	114690	»	114690
26	50000	30000	20000	»	790000	42000	42000	20000	3000	3000	3440	6440	121130	»	121130
27	50000	30000	20000	»	740000	39500	39500	20000	5500	5500	3630	9130	130260	»	130260
28	50000	30000	20000	»	690000	37000	37000	20000	8000	8000	3905	11905	142165	»	142165
29	50000	»	30500	19500	640000	34500	34500	30500	»	»	4265	4265	146430	19500	126930
30	50000	»	33000	17000	590000	32000	32000	33000	»	»	3805	3805	130735	17000	113735
31	50000	»	35500	14500	540000	29500	29500	35500	»	»	3410	3410	117145	14500	102645
32	50000	»	38000	12000	490000	27000	27000	38000	»	»	3075	3075	105720	12000	93720
33	50000	»	40500	9500	440000	24500	24500	40500	»	»	2810	2810	96530	9500	87030
34	60000	»	43000	17000	380000	22000	22000	43000	»	»	2610	2610	89640	17000	72640
35	60000	»	46000	14000	320000	19000	19000	46000	»	»	2175	2175	74815	14000	60815
36	60000	»	49000	11000	260000	16000	16000	49000	»	»	1825	1825	62640	11000	51640
37	60000	»	52000	8000	200000	13000	13000	52000	»	»	1545	1545	53185	8000	45185
38	60000	»	55000	5000	140000	10000	10000	55000	»	»	1355	1355	46540	5000	41540
39	60000	»	58000	2000	80000	7000	7000	58000	»	»	1245	1245	42785	2000	40785
40	80000	»	61000	19000	»	4000	4000	61000	»	»	1220	1220	42005	19000	23005

NOTA. Les majuscules placées au dessus de quelques colonnes ont pour objet d'établir entre ces colonnes une corrélation qui existe de fait.

Digitized by Google

annuités suivantes. Mais dès la vingt-neuvième année, et par des raisons qui seront plus tard expliquées, le Cercle devrait renoncer à cette ressource. Le produit locatif des magasins affluerait à une autre caisse, et le Cercle serait obligé de pourvoir avec ses moyens propres à tout le service de l'amortissement. Quoique cette charge fut lourde, elle serait cependant facilement supportée ; voici comment il y serait pourvu.

Le budget du Cercle devrait payer, comme il a été dit, le total intégral de l'intérêt primitif jusqu'à la complète extinction de la dette. Cependant l'action progressive de l'amortissement, commencée dès la douzième année, diminuerait constamment le capital, et produirait ainsi une économie réelle dans la somme annuelle des intérêts. Cette économie serait placée au fur et à mesure dans une caisse publique, et s'augmenterait chaque année des intérêts cumulés et de tous les versements nouveaux qui pourraient être faits.

Un tableau, joint à cet écrit, développe les détails du mouvement de cette réserve et de la marche de l'amortissement. L'examen de ce tableau fait reconnaître que le fonds de réserve de l'amortissement, diminué par un seul prélèvement de 2,000 fr. à la vingt-quatrième année, s'élèverait à la fin de la vingt-huitième année à la somme de 142,165 fr. A partir de cette époque, le produit locatif des magasins n'étant plus affecté au service de l'amortissement, il serait pourvu à ce service par les économies provenant de la réduction des intérêts, économies désormais entièrement employées à l'amortissement au lieu d'être placées comme par le passé dans le fonds de réserve, et par un prélèvement sur le fonds de réserve même. Ce concours combiné de deux moyens d'action, achèverait en douze années la complète extinction de la dette, et présenterait même, le tableau en donne la preuve, un excédant final de 23,005 qui joint aux 685 fr. provenant du boni présenté à la même époque par la caisse de réserve, formerait une somme totale de 23,690 fr. dont le Cercle pourrait de suite disposer à son gré.

Digitized by Google

Il a été expliqué comment on pourrait construire un bel édifice sur le terrain prêté par la ville, de quelle manière cet édifice pourrait être employé, par quels moyens il pourrait être pourvu à la dépense que nécessiterait cette édification, et enfin, quels éléments de succès seraient assurés à un Cercle qui se chargerait de cette utile et belle entreprise ; mais jusqu'à ce moment, il s'est agi presqu'exclusivement du Cercle, de son existence, de ses intérêts et de son avenir; et il n'a rien été dit sur les avantages qui devraient être offerts à la ville, en compensation de la coopération passive et de la garantie qui lui serait demandées. Il convient d'examiner maintenant ce côté de la question, et de compléter ainsi l'exposé du projet auquel cet écrit se rattache.

V.

Les terrains dont l'usufruit serait accordé au Cercle par la ville ont une grande valeur. Leur concession, même temporaire, ne pourait être gratuite; elle devrait être compensée par d'avantageux dédommagements. La ville obtiendrait cette juste compensation.

On a vu que tous les immeubles compris dans la partie du parallélogramme sur laquelle devrait s'élever l'édifice n'appartiennent pas à la ville, et que le Cercle se chargerait d'acquérir les cinq maisons dont la démolition serait nécessaire pour lui compléter la libre disposition du sol. Cette acquisition, évaluée à 200,000 fr. serait faite en réalité au nom et au profit de la ville, quoique payée par le Cercle. En effet, plus de la moitié du sol occupé par ces immeubles, et nécessaire au complément de la nouvelle voie publique, serait de suite livrée gratuitement à la ville; l'autre moitié serait abandonnée au même titre, au moment où la ville prendrait possession de l'édifice et, par conséquent, du sol sur lequel l'édifice aurait été construit.

Ainsi, en toute autre hypothèse, la ville aurait été forcée de débourser la somme nécessaire pour l'acquisition de ces cinq

Digitized by Google

maisons ; on les acheterait pour elle. La ville gagnerait donc toute l'économie dont cette intervention lui offrirait le profit. Il y aurait là en sa faveur une véritable prime de 200,000 fr.

Aussitôt que l'édifice serait construit, la ville y installerait à perpétuité plusieurs institutions publiques. Cette prise de possession partielle lui constituerait un réel avantage ; mais d'autres avantages plus considérables encore lui seraient offerts, et compléteraient les dédommagements qu'elle obtiendrait pour prix de sa concession.

Dès le commencement de la 28e année, le produit locatif des magasins serait attribué à la caisse municipale. A cette époque le Cercle, suffisament doté désormais pour assurer la complète action de son fonds de réserve et de son fonds d'amortissement, restituerait à la ville le sol dont il avait l'usufruit, l'édifice construit sur ce sol, et la jouissance du produit locatif des magasins établis dans cet édifice. Il est sans doute inutile de dire que, malgré cette restitution, le Cercle conserverait à perpétuité, sauf certaines conditions expliquées plus tard, la jouissance de la partie de l'édifice dans laquelle il serait établi. Le principal effet de cette restitution serait que la ville deviendrait propriétaire de l'édifice, et, à ce titre, en percevrait les revenus.

Il y aurait donc là en faveur de la ville, l'acquisition, à partir de cette époque, d'une recette annuelle de 30,000 fr. perpétuellement assurée au budget communal. Cette recette s'augmenterait cependant encore dans l'avenir.

Après la quarantième année, le Cercle, délivré de toute sa dette, grâce à l'action de l'amortissement, ne serait plus obligé de porter à ses budgets la dépense précédemment nécessaire pour le service des intérêts. Cette brusque économie lui assurerait immédiatement la disposition annuelle d'une somme de 65,000 fr. Cette ressource offrirait le moyen de compléter les dédommagements dus à la cité.

Le Cercle devrait donc, dès la quarante-unième année, payer perpétuellement, et sous peine d'éviction, à la ville,

Digitized by Google

une somme annuelle de 40,000 fr. Cette dépense laisserait encore disponible entre les mains du Cercle une somme de 25,000 fr. par année. Une partie de cette somme pourrait être destinée à la création d'un nouveau fonds de réserve; l'autre partie serait consacrée à des emplois philanthropiques, à des encouragements à l'industrie, aux sciences et aux arts, ou, enfin, à l'augmentation des agréments que le Cercle pourrait offrir à ses associés.

Résumons maintenant les avantages progressifs offerts à la ville par l'exécution du projet:

Economie immédiate d'une dépense de 200,000 fr., nécessaire à l'achat de cinq maisons dont l'acquisition par les deniers communaux serait indispensable en quelqu'autre hypothèse que ce fut, puisque tous les plans consacrent à la voie publique la majeure partie du sol que ces maisons occupent.

Dotation, à titre complètement gratuit, d'un bel édifice dans lequel seraient de suite installés, et largement logés: la Bourse, le Tribunal de Commerce, le Conseil des Prud'hommes, la Chambre de Commerce et leurs dépendances.

Certitude d'un revenu perpétuel de 70,000 fr. dont la réalisation commencerait, pour 30,000 fr., après une période de 28 années, et, pour les 40,000 fr. complémentaires, douze années plus tard.

Et enfin, réserve complète, en faveur du trésor communal, du produit de la vente de toutes les parties du terrain appartenant à la ville qui ne seraient pas affectées à la construction de l'édifice.

Il y a certainement dans l'énonciation de ces avantages tous les éléments capables de démontrer l'utilité réelle et la solidité du projet qui nous occupe. Cependant, pour confirmer les convictions, il convient de réfuter d'avance quelques objections spécieuses qui pourraient être présentées.

La première, et la principale de toutes, est celle qui, présentant comme peu favorable la position financière de la ville, fait sonner bien haut les immenses ressources que

Digitized by Google

produirait la vente des terrains qu'il s'agit de consacrer à l'édifice projeté.

Il est incontestable et incontesté que les terrains occupés par la Boucherie des Terreaux ont une valeur fort considérable; mais il est heureusement facile de prouver que cette valeur n'est pas indispensablement nécessaire pour fournir un supplément utile aux budgets de la cité.

Les dépenses extraordinaires auxquelles doit pourvoir chaque année le trésor de la ville de Lyon peuvent être divisées en deux catégories distinctes: celles relatives au remboursement des parties échues des emprunts et aux intérêts du capital de la dette; celles relatives à la réalisation des diverses améliorations indispensables ou utiles.

Cette dernière catégorie, quoique variable dans les motifs qui la composent, reparaît chaque année sous divers titres d'une manière à peu près régulière, et sous un chiffre à peu près uniforme, parcequ'il est d'avance proportionné à l'excédant de recettes qui reste libre après avoir pourvu aux dépenses ordinaires. Le service de cette subdivision des dépenses extraordinaires marcherait donc constamment avec facilité, s'il n'était entravé par l'obligation de pourvoir à l'autre subdivision de ces mêmes dépenses, relative au paiement des intérêts et au remboursement des emprunts.

Ces détails expliquent comment la position financière de la ville de Lyon a pu être génée à certaines années par l'obligation mal calculée de rembourser des sommes très considérables en un même exercice. Mais ces embarras exceptionnels ne sauraient être considérés comme un symptôme de malaise réel; quelques explications en fourniront la preuve.

La ville a dû rembourser :

en 1839,	750,000 fr.
en 1840,	450,000
en 1841,	414,000

Mais, à partir de cette époque, les remboursements des

Digitized by Google

emprunts, échelonnés avec plus de prudence et de réserve, sont répartis d'une manière plus égale et plus légère sur les budgets communaux.

Les annuités de ces remboursements sont ainsi distribuées dans l'avenir :

En 1842,	230,000 fr.	en 1847,	225,000 fr.
43,	80,000	48,	225,000
44,	100,000	49,	225,000
45,	250,000	50,	225,000
46,	225,000	51,	225,000

Il résulte de ce tableau que les annuités du remboursement sont moins considérables dans l'avenir que celles imposées aux budgets précédents. Cependant, par un heureux arrangement des faits, il arrive que les années prochaines offrent la certitude d'un accroissement considérable dans les revenus de la cité, soit par l'effet de l'extension des limites de l'octroi, soit par l'effet de la mise en activité de l'entrepôt, soit enfin par quelques autres causes trop longues à énumérer.

Il est vrai que l'exercice de 1840 présente la prévision d'un déficit assez considérable; mais cette année a été exceptionnelle, et le déficit définitif sera probablement bien moindre qu'on ne l'avait d'abord pensé. Voici déjà que l'exercice de 1841, pour lequel on redoutait encore de voir un déficit apparaître, devra, au contraire, grâce aux sages mesures prises par l'administration municipale, présenter probablement un boni de plus de 11,000 francs. Ainsi, le présent, grévé des plus lourdes charges, n'offre aucun motif d'inquiétudes, et l'avenir, assuré d'une diminution sur les annuités du remboursement de la dette, et d'une augmentation de revenus, se présente sous le plus favorable aspect.

Il faut donc se préserver de toute crainte sur l'avenir financier de notre ville. Le rapide aperçu qui vient d'être présenté donne la preuve qu'une pareille appréhension ne saurait être fondée; et l'on doit reconnaître qu'il serait superflu et malhabile de consacrer à la création de ressources extraordinai-

Digitized by Google

res, un terrain qui peut trouver un meilleur emploi en servant à l'érection d'un édifice depuis long temps réclamé par les besoins publics. Si on laissait échapper l'occasion qui se présente de pourvoir à cette amélioration nécessaire, on aurait certainement à le regretter plus tard, car on en retrouverait difficilement une aussi avantageuse et aussi belle.

L'exécution du projet n'absorbe pas d'ailleurs tous les terrains occupés par les bâtiments de la Boucherie. Elle laisserait encore disponible, en dehors du fragment de la place de la Boucherie destiné à être couvert de maisons, une partie considérable de ces terrains qui serait vendue par la ville. On peut évaluer avec toute raison à 300,000 fr. au moins, le produit probable d'une telle vente. Si à cette somme on ajoute les 200,000 fr. que le Cercle aurait dépensés pour acquérir au profit, non aux dépens, de la cité, les cinq immeubles nécessaires soit pour l'élargissement de la nouvelle voie publique, soit pour compléter l'emplacement sur lequel devrait s'élever l'édifice, on trouve un total de 500,000 fr. Or la ville a dépensé jusqu'à ce moment, environ 1,000,000 fr. en acquisitions immobilières dans le quartier de la Boucherie des Terreaux; en déduisant de cette somme les 500,000 fr. dont le projet lui assurerait la rentrée, ses débours seraient réduits à 500,000. Ce serait là véritablement sa seule et unique mise de fonds. On a vu quels beaux profits cette mise de fonds serait assurée de produire.

Que si, après ces raisonnements, dans lesquels la question est considérée seulement sous un point de vue matériel, on persistait à regretter que les terrains dont il s'agit fussent consacrés à un noble et digne emploi au lieu d'être vendus ; que si l'on pouvait rester indifférent à la perspective de doter la ville de Lyon de tous les avantages que comporterait l'exécution du projet ; que si, enfin, l'on voulait rabaisser au niveau d'une ignoble spéculation d'argent l'acquisition et l'emploi par la ville des bâtiments de l'ancienne Boucherie des Terreaux ; il faudrait désespérer de pouvoir jamais rien faire

Digitized by Google

de beau et de grand dans notre cité, il faudrait remplacer le lion qui en décore les armoiries par le veau d'or.

Peut-être dira-t-on que les institutions publiques au logement desquelles une portion de l'édifice serait consacrée sont en ce moment bien logées, et que rien ne démontre la nécessité de les déplacer. Déjà cette objection a été combattue dans le commencement de cet écrit, par des considérations dont la force et la vérité ne sauraient être contestées. Sur ce point, d'ailleurs, l'opinion publique est unanime. On peut remarquer, en effet, que tous les projets ayant pour but d'utiliser dans l'intérêt public l'emplacement occupé par les bâtiments de la Boucherie des Terreaux, ont consacré tout ou partie de cet emplacement au logement de la Bourse, du Tribunal de Commerce, du Conseil des Prud'hommes, de la Chambre de Commerce et de leurs dépendances. Il faut ajouter, enfin, à tout ce qui a été dit sur ce sujet que les localités actuellement occupées par ces institutions publiques pourraient recevoir d'autres emplois non moins utiles. Ainsi, la salle des Archives de la ville, insuffisante pour le complet et commode classement de toutes les richesses qu'elle renferme entassées, pourrait s'agrandir de toute la salle du Tribunal de Commerce ; la salle actuelle de la Bourse pourrait être consacrée à recevoir quelques-uns des cours si brillamment professsés par notre Faculté des Lettres; enfin, le local maintenant occupé par la Chambre de Commerce pourrait donner asile à quelqu'une des collections savantes ou artistiques qui ont tant de peine à trouver place dans notre palais des Beaux-Arts.

La translation des institutions publiques désignées, du local que maintenant elles occupent, dans un local nouveau ne serait donc pas seulement motivée par la nécessité de pourvoir aux besoins de l'avenir ; mais encore par les avantages qu'obtiendrait immédiatement le présent. On pourrait compléter ces avantages, en installant dans la nouvelle salle de la Bourse quelques cours publics, et notamment le cours de

Digitized by Google

droit commercial qui déjà existe, et un cours d'économie politique, qui bientôt, sans doute, sera fondé dans notre cité.

Quelques personnes pourraient critiquer l'apparent mélange dans un même édifice d'institutions sérieuses et d'un Cercle ; ce blâme ne serait pas fondé. Le Cercle aurait un escalier spécial, qui lui serait exclusivement consacré ; les institutions d'utilité publique et la salle d'exposition auraient aussi le leur tout-à-fait indépendant. Chacun des escaliers prendrait entrée sur une rue différente. On pourrait même, pour mieux assurer le réciproque isolement, interdire à l'escalier consacré aux institutions publiques et aux expositions toute communication avec celui consacré au Cercle; il suffirait pour cela d'une légère et élégante barrière de fer. On a pu voir d'ailleurs que cette indépendance complète, réservée à l'extérieur, serait également assurée à l'intérieur. Le Cercle serait séparé de la manière le plus absolue des institutions installées dans l'édifice. Sur ce point, il n'y aurait donc aucun inconvénient à craindre.

L'obligation où serait placée la ville, de garantir aux actionnaires bailleurs de fonds le régulier et complet paiement des intérêts pourrait préoccuper quelques esprits; il n'y aurait cependant lieu de concevoir aucune inquiétude sur ce point; cette obligation ne produirait certainement aucune charge. On a pu reconnaître, en effet, que les ressources assurées au Cercle seraient suffisantes pour exempter cette garantie de toute mauvaise chance. Néanmoins, pour abriter plus sûrement encore les intérêts financiers de la ville, on obligerait le Cercle à soumettre chaque année son budget prévisionnel à l'examen et au contrôle du Conseil municipal.

Une dernière objection pourrait être élevée sur les difficultés de l'exécution. Cette objection ne serait pas plus sérieusement fondée que les autres.

D'abord ces difficultés ne seraient ni moindres ni plus grandes pour la ville, quel que fut le plan à réaliser pour la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux. Cette ré-

Digitized by Google

génération est décidée, elle est même commencée déjà, puisque la ville a engagé dans cette opération des sommes considérables; il faut donc qu'elle soit achevée de la manière la meilleure et la plus prompte possible. Le projet offre le moyen d'accélérer et d'assurer ce désirable succès.

Quant au Cercle, les moyens d'action qu'il posséderait rendraient sa tâche facile. Si, pénétrant dans les détails, on demandait comment le Cercle pourrait diriger et mener à bien la construction de l'édifice, comment il pourrait éviter les mécomptes, il serait aisé de répondre : que les devis seraient préalablement soumis à un examen sévère et à une contre-estimation attentive; que la direction des travaux serait confiée à un ou deux architectes; que le Cercle exercerait seulement, concurremment avec la ville, et secondé par elle, un ministère de surveillance ; que des marchés à forfait, passés avec des entrepreneurs par la voie de l'adjudication publique, pourvoiraient à l'accomplissement des travaux ; et enfin, que la dépense de construction, portée par une large évaluation à 800,000 fr. pourrait absorber encore la somme de 100,000 fr. mise en réserve pour *frais imprévus* sur le capital fourni par les actionnaires bailleurs de fonds.

Toutes les mesures seraient donc prises, tous les éléments réunis pour assurer complètement le succès.

L'exécution aurait pour résultat de régénérer un des principaux quartiers de Lyon, de pourvoir à des intérêts matériels et moraux de cette cité, de la doter d'un bel édifice et d'une institution sans égale peut-être en ce moment en France, Paris excepté, et d'assurer au trésor communal une économie immédiate de 200,000 fr. et un revenu perpétuel de 70,000 fr. par année.

Cette perspective est séduisante et belle, elle mérite d'exciter une sympathie unanime, puisse-t-elle obtenir ce succès et se réaliser bientôt !

B.

Digitized by Google

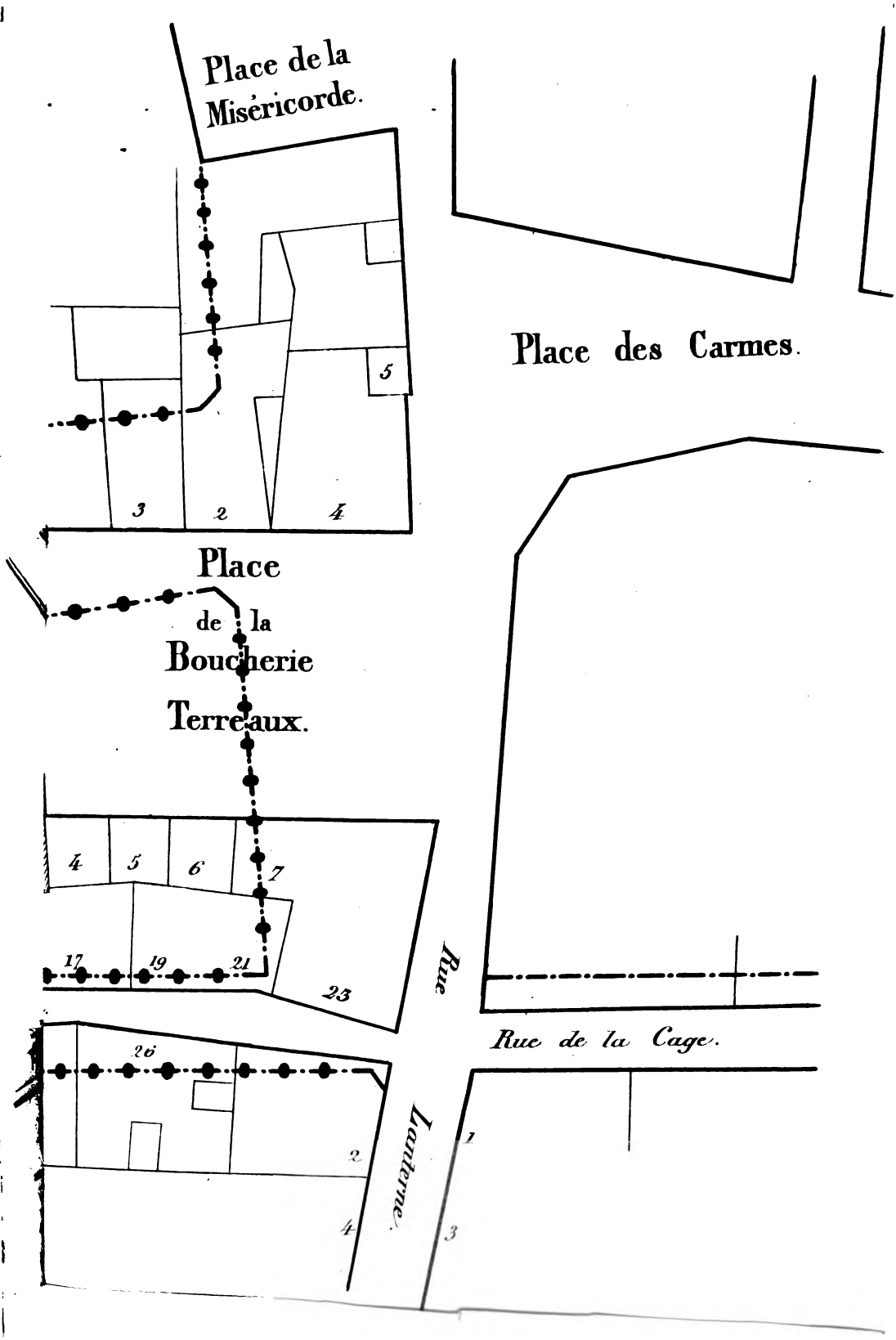

Digitized by Google

Digitized by Google

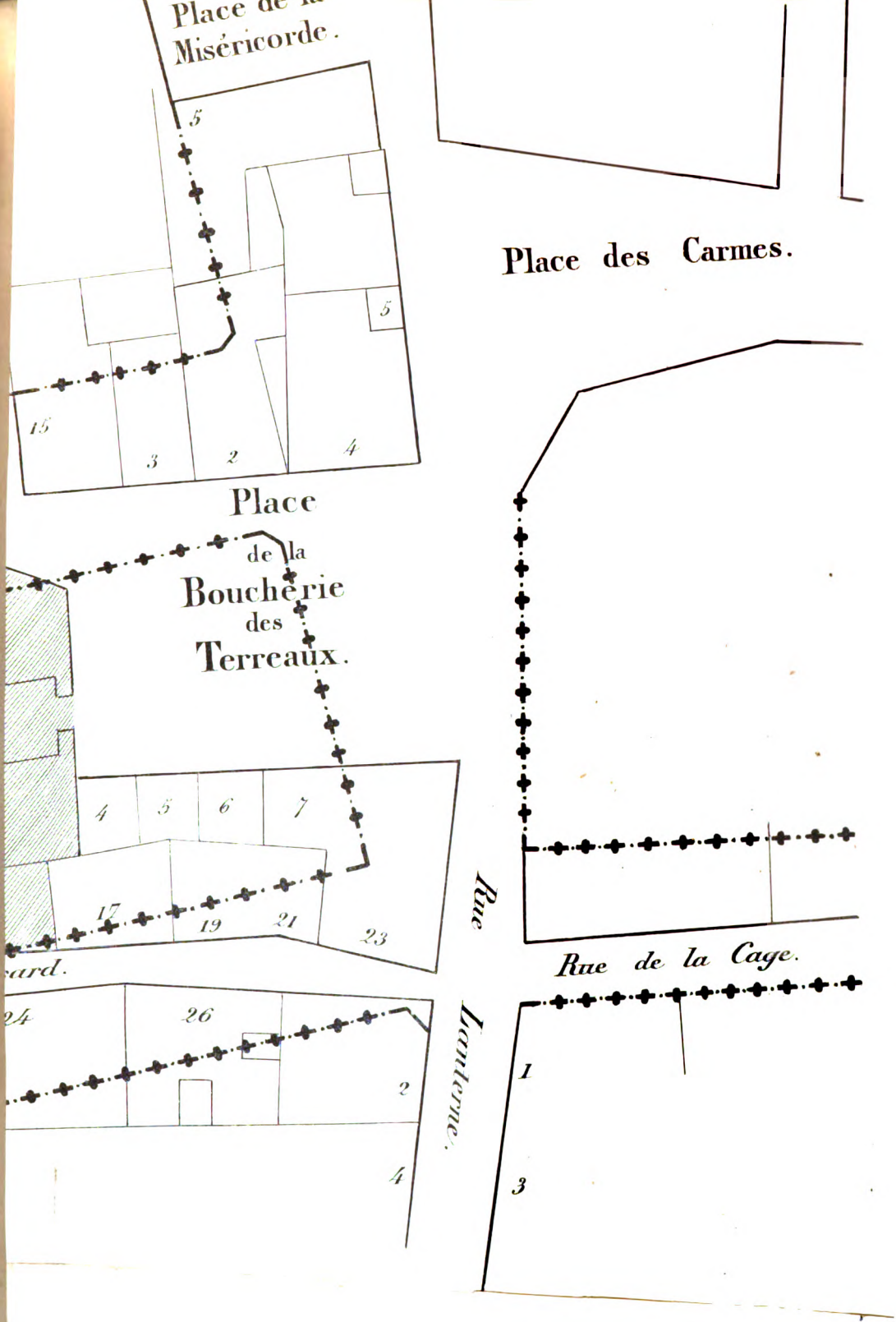

Digitized by Google

Digitized by Google

Deux Ames.

En vain de cette terre elle s'est effacée,
En vain j'ai vu clouer son étroite prison ;
Elle est bien loin de là vivante, et ma pensée
La suit sur un autre horizon :

Horizon large et pur qui réfléchit la vie,
Et d'où la vue, au loin, s'échappe jusqu'aux cieux ;
Horizon sur lequel toute image ravie
Vient se reproduire à nos yeux.

Digitized by Google

C'est là que son étoile est visible à ma flamme,
Et répand pour moi seul un jour paisible et doux;
C'est là qu'entre la vie et la tombe à son ame
Mon ame donne rendez-vous.

Il faut qu'en son essor elle soit bien rapide;
Car, malgré le chemin qu'elle doit parcourir,
A mon premier signal, toujours prompte sylphide,
Toujours je la vois accourir.

Et telle qu'autrefois avec sa robe blanche,
Sa démarche rêveuse et ses cheveux flottants,
Et son front gracieux qui sourit et se penche
Sous les fleurs de seize printemps.

C'est que la région où son esprit habite,
N'est point comme nos champs stériles d'ici-bas
Où tout se décolore et se fane si vite;
Le temps n'y peut porter ses pas.

Immortelle beauté d'un monde fantastique,
Il semble que son pied, en un printemps divin,
Se soit arrêté comme en un cercle magique,
Autour du quel il tourne en vain.

Et bien que le tombeau nous sépare, et que l'âge
Sans cesse m'en éloigne, et de ses doigts pesants
Effeuille ma jeunesse, elle n'est point volage:
Son amour a toujours seize ans.

Digitized by Google

A travers l'infini nos ames se répondent,
Franchissent pour se voir d'immenses régions,
Et dans de saints baisers s'unissent, se confondent
Comme deux limpides rayons.

Elles passent des jours à converser ensemble;
Rien ne peut séparer ces deux fidèles sœurs;
Mais à rien d'ici-bas leur amour ne ressemble:
Il a d'ineffables douceurs.

C'est un mystérieux et ravissant échange
De regrets, de soupirs, de pleurs délicieux;
C'est comme un doux hymen de la vierge avec l'ange,
Et de la vie avec les cieux.

Je lui redis mes maux, mes doutes, mes alarmes:
Elle, l'espoir lointain à son cœur révélé;
Et jamais de ses bras, sans y laisser mes larmes,
Jamais je ne m'en suis allé.

Car sa voix, pour charmer sa douleur qui m'accable,
A des accents qu'ailleurs on ne saurait trouver:
Elle a je ne sais quelle harmonie ineffable
Qui fait souvenir et rêver.

C'est le son affaibli d'un luth mélancolique
Qu'apporterait le vent d'un rivage lointain;
Mais cette aérienne et suave musique
N'a rien de vague et d'incertain.

Digitized by Google

J'y suis de ses pensers la trace fugitive;
Chacun de ses accords semble les exhaler:
Elle est comme une langue amoureuse et plaintive
Que nul, hors nous, ne sait parler.

Souvent, quand sur mon cœur tout bas elle résonne,
Et qu'à travers le soir mon regard l'entrevoit,
Je leur dis: elle est là... regardez! mais personne
Ne l'entend ni ne l'aperçoit.

Ah! c'est qu'en son empire on aime le mystère;
Il rend l'amour plus vif et le bonheur plus doux;
Puis, on est si méchant sur cette pauvre terre,
Et son amant est si jaloux!

Eh, bien! si ta beauté fuit le souffle du monde,
Si tu n'oses de l'aile en effleurer le sol,
De crainte d'alourdir de sa poussière immonde
La légèreté de ton vol;

Ou, si tel est du sort l'arrêt irrévocable,
Que tu ne doives plus y rester avec moi,
Pourquoi dans cet exil où le regret m'accable,
Pourquoi me laisser après toi?

N'est-il pas, au dessus des ombres de la vie,
Quelque plage secrète ouverte à notre amour?
Quelque asile ignoré du souffle de l'envie
Et des regards brûlants du jour?

Digitized by Google

Où, délivrée enfin de sa chaîne, mon ame
Doit voir entre elle et toi le temps s'évanouir ;
Où tu pourras sans crainte aux rayons de ma flamme,
Céleste fleur ! t'épanouir.

Ne peux-tu m'emporter vers quelque doux rivage ?
Et dans des champs fermés au reste des vivants,
Promener nos amours de nuage en nuage,
Sur l'aile rapide des vents ?

Car, formé d'une vile et périssable fange,
Je sens que j'en subis l'influence et la loi,
Et que, pour mériter ta tendresse, ô mon ange !
Il faut être ange comme toi.

Eugène Faure.

Digitized by Google

A des Proscrits.

A la mémoire de Khasimir et Wladislas, comtes Poninski,

morts en France;

A mon ami C. Gaszynski,

Slava Bogou! Wiara napchout!
Gloire à Dieu! peuple en avant!
CRIS DE GUERRE POLONAIS.

Mais quoi, pauvre poète!
Où m'emporte moi-même un accès belliqueux.
Victor HUGO.

Quand Paris fera signe à sa sœur Varsovie
Qu'il est temps de chasser aux ours de Moscovie;
Que, l'arme sur l'épaule et la giberne au flanc,
Vous suivrez à grands pas le drapeau rouge et blanc;
Qu'aux oreilles du tzar une brise française
Ira faire gronder l'ardente *Marseillaise*;
Que des mines du nord, oisives désormai,
Des voix arriveront chantant l'air du *Trois-Mai;*
Lorsque vous partirez, mes soldats, mes poètes,
Jeunes gens aux yeux bleus, douces et blondes têtes,
Cœurs naïfs et puissants, fleurs et bronze à moitié,

Digitized by Google

Lions pour la bataille, anges pour l'amitié,
Quand Dieu vous conduira libres, sans autre maître,
Pour venger tous vos morts.... et pour mourir peut-être!
Le moins digne entre ceux qu'alors vous choisirez,
Oh! frères, n'est-ce pas que vous m'emmènerez?
Vous savez! je ne suis qu'un poète qui rêve;
Je n'ai pas, comme vous, tiré l'éclair du glaive;
Enfant, qui n'avais plus rien de chaud que le cœur,
Lorsque vous combattiez, je mourais de langueur;
Je ne sais pas comment je ferai mon étape,
Mais l'ardeur restera, si la force s'échappe.
Allez! je n'aurai pas besoin de l'éperon,
Le jour de la mêlée, à l'appel du clairon!
Frères! sur un caisson, sur un affût, qu'importe!
Pourvu que dans son camp la liberté m'emporte;
Qu'on me jette à l'avant, à l'arrière, partout,
Mais qu'à votre pays je donne un sang qui bout!
Vous me trouverez bien un vieux sabre, une enseigne,
Un tambour oublié près d'un soldat qui saigne,
Et, le signal donné, devant la ligne en feu,
Je vous battrai la charge, en criant: Gloire à Dieu!
Et puis, lorsqu'en plantant votre aigle rajeunie
Sur le dernier rempart où meurt la tyrannie,
Une dernière balle, en me frappant au cœur,
Fera partir mon ame avec un cri vainqueur;
Mon poète, et vous tous qui reviendrez de France,
Vous que j'ai tant aimés dans vos jours de souffrance,
Et nos frères d'ici qui parmi vous seront,
Pour adieu vous mettrez un baiser sur mon front;
Dans notre saint drapeau troué par la mitraille,
Vous m'ensevelirez sur le champ de bataille,
Et quand vous chanterez vos chants de liberté
Vous parlerez de moi libre et ressuscité!

Digitized by Google

❀

Pourtant, il est chez nous une chère colline
D'où j'aime à regarder ma plaine qu'on domine,
Pays de rêverie et de doux souvenir....
Et, si je le pouvais, je voudrais y dormir.
Dans un tombeau lointain, ah! si la mort me jette,
Ecoute, c'est à toi que je parle, poète :
Comme on te chargera de porter à Paris
Des drapeaux pris au tzar, offrande des proscrits,
Tu voudras bien revoir Aix, Arles, les passages
Où l'exil t'a laissé quelques douces images;
Ah! viens, à ton retour, au pays de Forez;
Au bord des étangs gris, passe en nos sentiers frais,
Et tout près du Lignon, de la verte contrée
Où d'Urfé, notre comte, écrivit son Astrée,
Chez un de mes amis, s'il y reste toujours,
Dans ma petite ville arrête-toi deux jours;
Dis-lui qu'il te conduise, au bord de la rivière,
Vers un sapin tremblant qui sert de pont, derrière
Les vieux murs d'un couvent qu'on disperse aujourd'hui,
Endroit où j'ai passé si souvent avec lui,
Et là, sur quelque saule il coupera lui-même
La branche au gris feuillage, ombre pâle que j'aime,
Et, pour qu'il reverdisse au bord de mon tombeau,
Vous bénirez tous deux le funèbre rameau;
Car, vois-tu, je voudrais sur mon lit solitaire
Quelque chose qui vint de cette douce terre.
Mais peut-être en ces champs qui m'auront vu mourir
Les arbres de chez nous ne peuvent pas fleurir!

Victor de La Prade.

1834.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

UNE ANTIQUE INSCRIPTION

CHRÉTIENNE

QUI MENTIONNE UNE ÉCOLE POUR LES LECTEURS DE L'ÉGLISE DE LYON.

J'ai mentionné ailleurs très passagèrement, et sans même la rapporter, une inscription chrétienne fort curieuse qui nous fait connaître l'existence d'une école, établie déjà vers le milieu du VIe siècle de notre ère, pour les lecteurs attachés au service de l'église de Lyon (1). Je ne pouvais alors, sans m'écarter des limites qui me resserraient, m'arrêter, ainsi que je l'aurais désiré, sur ce monument ecclésiastique, quelque important qu'il soit en lui-même, et par rapport à l'antique histoire du christianisme dans notre ville. J'y re-

(1) *Sup.* p. 119.

Digitized by Google

viens aujourd'hui, comme je me l'étais proposé : je rapporterai l'inscription; je rechercherai les données historiques qui peuvent tendre à l'expliquer; et je rappellerai d'autres monuments analogues, et relatifs, comme celui-ci, à quelques points de la discipline de l'Eglise, que nous trouvons en vigueur dès les premiers siècles de son établissement.

Cette inscription intéressante, détruite, suivant toute apparence, ou du moins perdue aujourd'hui, de même que tant d'autres ruines de l'ancien *Lugdunum*, nous en devons la connaissance à notre savant compatriote Spon, qui l'avait transcrite lui-même dans le quartier de Saint-Irénée, celui de notre ville qui semble de tout temps avoir été le plus fécond en monuments épigraphiques des divers âges. Je suis littéralement d'abord, sauf à la modifier bientôt, la leçon qu'il nous en a conservée (1) :

IN HOC LOCO REQVIESCIT
FAMOLVS DĪ. STEPANVS PRIMICIRIVS
SCOLAE LECTORVM SERVIET. IN SECL.
LVGDVNINSI VIXIT ANNOS ΓXIV
OBIIT VIII XL. DECEMBRIS
DVODECIES P. C. IVSTINI
INDICTIONE XV.

Il n'est pas nécessaire de relever toutes les fautes en si grand nombre que présente l'orthographe de notre monument. Elles ne sauraient étonner dans une inscription de cette époque; et quiconque a étudié quelque peu les monuments écrits de ces premiers âges du christianisme sait assez combien ils en font observer communément, et de bien plus grossières encore, même dans des siècles antérieurs. Je ferai remarquer seulement les abréviations DĪ, pour D*e*I, ou plutôt pour D*omin*I, et XL, au lieu de KAL, qu'on lit ordinairement, pour KA-L*endas* ; de même que le signe Γ, évidemment fautif et mis, sans doute, pour la lettre L, dont il offre la figure renversée, dans le

(1) *Miscellan. erud. antiquit.*, p. 314.

Digitized by Google

groupe de nombres à la fin de la quatrième ligne, donnant ainsi à l'âge du défunt le chiffre de LXIV ans.

Mais ce qui me paraît plus essentiel, quant à l'objet de ces recherches, c'est une correction de deux lettres seulement à un mot de la troisième ligne, au moyen de laquelle on aura, ce me semble, une leçon plus rationnelle et plus claire. Au lieu de SECL, ainsi qu'a lu Spon; je proposerais ECCL; et je ne lirais pas comme lui SERVIET (pour SERVIIT) IN SECL*o*, ou SEC*u*L*o* : mais plutôt SERVIE*n*T*ium* IN ECCL*esia* LVGDVNINSI (*sic*). Dans la leçon du savant antiquaire, SERVIIT IN SECL*o*, et plus loin VIXIT, semblent former un pléonasme tout-a-fait gratuit; la phrase est mal coupée, et le sens embarrassé : car le mot LVGDVNINSI reste isolé et sans rapport. On évite ces inconvénients en lisant, comme je le propose; le sens alors est suivi et satisfaisant ; et je crois que ç'en est assez pour motiver ma correction. Spon, sans doute, quand il s'agit de monuments épigraphiques, mérite, en général, bien plus de confiance que tous nos autres historiens lyonnais. Mais pour peu que l'inscription fût altérée par le temps, ou mutilée par la main des hommes souvent plus destructrice encore, il était facile de prendre un E pour un S, et un C pour un E. Ceux qui sont habitués à étudier les inscriptions antiques comprendront aisément que Spon ait pu commettre cette double erreur, surtout s'il n'avait pas remarqué un trait horizontal que je suppose placé ainsi sur le mot SERVIET̄, pour tenir lieu de la lettre N, comme on le faisait déjà alors, comme nous le voyons dans cette même épitaphe sur le mot D̄I.

La date de notre monument mérite aussi une attention particulière. On sait qu'il n'est pas rare d'en rencontrer dans les inscriptions des bas siècles; mais elles offrent un nouvel intérêt quand ces inscriptions peuvent servir à constater un fait historique, ou à révéler l'origine de quelque ancien usage. La date de celle-ci, c'est-à-dire la mort de celui qu'elle appelle fautivement STEPANVS, pour STEP*h*ANVS, est déterminée par le consulat de Justin, auquel elle est postérieure de douze ans, comme l'indiquent ces mots DVODECIES *Post Consulatum* IVSTINI, formule peu ordinaire, équivalant à ANNO XII P. C. etc. Il s'agit donc de déterminer ici quel est ce Justin, et de reconnaître l'année de son consulat.

Digitized by Google

Le premier empereur qui porta ce nom, *Fl. Anicius Justinus*, fut deux fois consul, et cela depuis son avénement au trône : la première, avec *Fl. Eutharicus Amalus*, l'an 519 de l'ère chrétienne ; la seconde avec *Fl. Opilio*, l'an 524 (1). Plus tard, nous trouvons dans les fastes, un consul du même nom, *Fl. Justinus Junior*, qui le fut, l'an 540, sans collégue connu. Il y a grande apparence que ce personnage est différent de l'empereur Justin II, surnommé aussi le jeune, et portant le même prénom, *Fl. Justinus Junior*, lequel ayant repris en 566 le titre de consul, abandonné, ce semble, après 541 et le consulat de Basile (2), le dernier personnage de condition privée qui en ait été revêtu, le réunit désormais à la dignité impériale (3).

C'est au règne de ce dernier empereur que Spon a rapporté notre inscription lyonnaise; il en fixe la date à l'an 579, sans entrer, à cet égard, dans aucun calcul chronologique (4). S'il l'avait fait, il aurait reconnu bien vite qu'une telle détermination ne saurait être admise; car il est évident qu'elle ne peut concorder avec les données qui nous sont fournies par l'inscription dont il s'agit, le chiffre de l'indiction en l'an 579, n'étant pas XV, mais XII, ou plutôt XIII par rapport à notre monument, puisque les indictions commençaient en septembre (5).

Il n'en est pas de même du premier Justin, et il y a tout lieu de

(1) Une inscription de Gruter (CLXIV, 5) donne à ce Justin, à ce qu'il paraît, la qualification de COS. III; mais on manque de données pour placer ce troisième consulat en 526 ou 527, années dans lesquelles les consuls que nous connaissons n'ont aucun collègue indiqué par les monuments qui nous restent.

(2) Les dates furent longtemps désignées par les années qui suivaient ce consulat. Muratori (*Nov. thes.*, tom. I, p. CDXXX, 1) donne une inscription où on lit : XXXV (il propose XXIX) P. C. BASILII. Baronius en rapporte une autre (*ad ann.* 587) avec plusieurs dates, notamment celle-ci : QVADRAGIES ET SEXIES POST CONSVLATVM BASILII JVNIORIS, etc.

(3) Voyez l'*Art de vérifier les dates*, à la Chronologie des Consuls.

(4) *Loc. laud.*

(5) Dans l'Occident, par conséquent dans les Gaules et à Lyon, c'était le 24 de ce mois; dans l'Orient, le 1er.

Digitized by Google

croire que notre date se rapporte à son consulat de 524, et tombe à l'an de notre ère 536 (1). Ceci résulte: non-seulement des calculs faits d'après l'opinion généralement reçue, que les indictions doivent être comptées de l'an 313; mais encore d'une donnée plus spéciale, d'une autre inscription, qui, sans mentionner nommément le consulat de Justin, le désigne d'une manière assez positive par le nom de son collégue *Opilio*, et qui, par conséquent, appartient à cette même année 524, ainsi que le savant Hagenbuch l'a démontré dans une lettre au président Bouhier (2), contre l'opinion de Muratori (3). Elle est assez importante pour que je la donne ici, telle qu'elle est rapportée par ce dernier (4), par M. Orelli (5), etc.

HIC IN PACE REQVI
ESCIT COLVMBA VIRGO (6)
SACRATA DI QVE VI
XIT IN DNO ANNOS
PL. M. NONAGINTA (7)
DP. SVB D. VIII. IDVS (8)
AVGVSTAS OPILIO
NE. V. C. CONS. IN.SEC. (9)

D'après ces données, l'indiction qui finissait dans l'année du consulat d'Opilio et de Justin, c'est-à-dire en 524, était la IIme, et celle qui devait commencer, à la même année, en septembre, était la III; d'où résulte, en effet, pour notre inscription lyonnaise, par la double

(1) Sous le règne de Justinien, neveu de Justin et son successeur en 527.
(2) *Epist. Epigraph.*, p. 336.
(3) *Nov. thes.*, tom. I, p. CDVIII, 1.
(4) *Nov. thes.*, tom. I. *Loc laud.*
(5) *Inscript, lat. sel.*, tom. I, p. 253, 1160.
(6) Muratori a COLVBA.
(7) PL*us* M*inus*.
(8) D*e* P*osita*.
(9) IN*dictione* SEC*unda*.

Digitized by Google

addition du nombre 12, qu'indique l'expression DVODECIES *Post Consulatum* IVSTINI, le chiffre XV de l'indiction qui commençait, et la date de l'année 536 qui allait finir.

Notre monument est une nouvelle preuve de l'arbitraire qui existait dans les bas siècles par rapport à la manière de supputer les années d'après les consulats; mais il y en a beaucoup d'autres. On ne la rencontre pas seulement ainsi formulée, POST CONSVLATVM, aux époques où le consulat fut réservé aux maîtres de l'Empire; ce qui serait assez naturel, et ce dont il y a des exemples prolongés fort tard. On trouve aussi la même formule dans des années où l'on connaît des consuls, dont la magistrature a été ainsi négligée par un choix qui semblerait être de pur caprice. Quoiqu'il en soit, notre monument, auquel je reviens, nous fait voir dans notre ville, avant le milieu du VIe siècle, un établissement d'un haut intérêt pour son histoire, une école destinée à l'instruction des lecteurs qui faisaient le service divin dans l'illustre église de Lyon. Cette partie de l'inscription a bien droit, ce me semble, à quelques développements.

Les écrivains des premiers siècles chrétiens mentionnent souvent et de fort bonne heure les quatre ordres mineurs que l'Eglise conserve encore de nos jours, mais qui avaient alors une bien plus grande importance, ceux de Portier (1), de Lecteur, d'Exorciste (2),

(1) L'ordre des Portiers, *Ostiarii*, dont le nom exprime assez l'office, es indiqué dans l'Eglise latine par le IVe concile de Carthage tenu en 398, dans son Ve canon (Labbe, *Concil.*, tom. II, col. 1200) où il donne la forme de l'ordination. Mais on le trouve antérieurement à cette époque, notamment dans une lettre du pape saint Corneille, qui nous a été conservée par Eusèbe (*Hist. Eccles.*, VI, 43). On ne le voit pas constamment chez les Grecs; mais il est mentionné par saint Épiphane (*Exposit. fid.*, 21 ; *Op.*, tom. I, p. 1104) parmi les divers degrés de la cléricature.

(2) Le IVe concile de Carthage que je viens de citer, nomme également les Exorcistes dans son VIIe canon (Labbe, *loc. laud.*), et donne le rit de leur ordination. On peut croire les reconnaître ailleurs chez quelques pères, cependant, d'une manière douteuse, parce que, dans les premiers siècles, on voyait assez fréquemment de simples laïques exorciser. Du moins, saint Corneille en parle incontestablement, lorsqu'il mentionne les autres clercs de l'Eglise de Rome, dans la lettre que je viens de citer.

Digitized by Google

et d'Acolyte (1). On les trouve nommés aussi dans plusieurs inscriptions anciennes, à Rome et ailleurs (2). Le lectorat, dont il est question dans le monument que je commente, est le seul qui doive nous occuper ici; et je dois rappeler ce que l'antiquité ecclésiastique nous a conservé de plus intéressant à ce sujet, avant d'en venir aux écoles de lecteurs semblables à celle que nous fait connaître l'inscription de STEPHANVS. Cet ordre est peut être celui dont il est parlé le plus fréquemment chez les anciens auteurs ecclésiastiques, et dans les monuments lapidaires de ces premiers âges chrétiens.

Dès le troisième siècle, nous le trouvons mentionné par plusieurs des écrivains les plus célèbres de cette époque, saint Corneille, Tertullien, saint Cyprien, etc. Le saint pape, dans sa lettre fort importante qui nous a été conservée par Eusèbe (3), nous a fait connaître une donnée historique assez précieuse, quand il nous apprend que les lecteurs, avec les exorcistes et les portiers, formaient dans le clergé de Rome le nombre de cinquante-deux ministres inférieurs de

(1) Il en est de même de l'ordre des Acolythes, le plus élevé des quatre moindres, parce qu'il donnait une participation plus immédiate à la célébration du saint sacrifice. Le IVe concile de Carthage, dans son VI canon (Labbe, *loc. laud.*) a donné, comme pour les autres, la formule de l'ordination, tout-à-fait semblable à ce qui s'observe aujourd'hui. Le pape saint Corneille, dans sa lettre déjà citée, avait compté quarante-deux acolytes dans le clergé de Rome. Saint Cyprien mentionne fréquemment des clercs revêtus de cet ordre (*Epist.* XLII, LXXVIII, LXXIX, etc.), auxquels il attribue notamment la fonction de porter les lettres des évêques.

(2) Parmi les pierres tumulaires des premiers âges chrétiens que le temps a épargnées, je ne connais aucune inscription relative à des portiers, quoique l'on trouve fréquemment, sur des inscriptions païennes, les qualifications d'OSTIARIVS, et d'OSTIARIA donnée à des esclaves dans les maisons des riches Romains. Celles des acolythes sont rares : je ne puis en indiquer qu'une seule rapportée par Aringhi (*Roma subterran.*, tom. II, p. 136). On en trouve un beaucoup plus grand nombre qui appartiennent à des exorcistes, et dont quelques-unes sont curieuses : la plupart ont été indiquées ou recueillies par deux savants Italiens, le P. Oderico (*Inscripl. sylloge*, p. 238), et M. Clemente Cardinali (*Iscriz Veliterne*, p. 213.

(3) *Hist. eccles.*, VI, 43.

Digitized by Google

l'Eglise. Tertullien en a parlé, en signalant le désordre et la confusion que les hérétiques de son temps avaient introduits dans la hiérarchie de leurs églises, ou rien n'était stable. *Itaque*, disait-il, *alius hodie episcopus, cras alius : hodie diaconus, qui cras lector : hodie presbyter, qui cras laicus : nam et laicis sacerdotalia munera injungunt* (1). Quant à saint Cyprien, il a nommé fort souvent les lecteurs dans ses lettres, dont j'aurai bientôt à citer les passages les plus intéressants. Plus tard, à l'époque de la persécution de Dioclétien, nous trouvons les lecteurs et leur principale fonction mentionnés dans les actes de plusieurs martyrs, saint Pullion, ou Pollion, et les compagnons de son supplice. *Lectorum*, y est-il dit, ... *qui eloquentiam divinam populis legere consueverunt* (2).

L'an 398, fut tenu à Carthage un concile, qui est le quatrième célébré dans cette ville, et dont les actes sont précieux, surtout comme nous faisant connaître l'ancienne discipline de l'Eglise, par rapport aux cérémonies des ordinations. Celle des lecteurs n'y a pas été oubliée : on l'y retrouve tout-à-fait semblable, pour la matière et la forme, comme parlent les théologiens, à ce qui fut réglé plus tard par le Sacramentaire du pape saint Grégoire, à ce qui s'observe encore de nos jours dans l'église latine, conformément au Pontifical romain. Voici ce que prescrivait, dans son VIIIe canon, cette assemblée ecclésiastique, à laquelle nous devons tant de notions d'une haute importance historique : *Lector cum ordinatur, faciat de illo verbum Episcopus ad plebem, indicans ejus fidem ac vitam, atque ingenium. Post hæc, spectante plebe, tradat ei codicem de quo lecturus est, dicens ad eum : Accipe, et esto lector verbi Dei, habiturus, si fideliter et utiliter adimpleveris officium, partem cum eis qui verbum Dei administraverint* (3).

Lector a legendo, a dit saint Isidore de Séville (4). On n'aurait pas besoin de cette citation pour connaître les fonctions ordinaires du lecteur, qui consistaient à lire les leçons de l'Ecriture que l'é-

(1) *De præscription.*, XLI.

(2) Ruinart, *Acta mart.*, édit. in-f°, p. 404.

(3) Labbe, *Concil.*, tom. II, col. 1200.

(4) *Etym.*, VII, 12.

Digitized by Google

vêque devait ensuite expliquer aux fidèles, comme l'indique encore cette phrase de l'exhortation du pontife aux futurs lecteurs dans le Pontifical romain : *Lectorem siquidem oportet legere ea quæ* (ou *ei qui*) *prædicat*. Les anciens écrivains nous révèlent, à ce sujet, quelques particularités dignes d'attention. Ainsi, nous voyons que le lecteur, pour remplir cette fonction, montait dans la chaire, vraisemblablement à un degré moins élevé que la place de l'évêque ou du prêtre qui prêchait. Saint Cyprien le donne à entendre en plusieurs endroits, notamment quand il dit : *Nihil magis congruit voci quæ Dominum gloriosa prædicatione confessa est, quam celebrandis divinis lectionibus personare, post verba sublimia quæ Christi martyrium prolocuta sunt evangelium Christi legere, ad pulpitum post catastam venire* etc. (1) ; et ailleurs : *Super pulpitum, id est tribunal ecclesiæ, oportebat imponi, ut.... legat præcepta et Evangelium Domini*, etc. (2). Il paraît aussi, par ces citations, qu'alors, en Afrique du moins, il appartenait aux fonctions de cet ordre de lire même les leçons de l'Evangile; cela est indiqué encore dans cet autre passage du même docteur : *Nihil est in quo magis confessor fratribus prosit quam ut, dum evangelica lectio de ore ejus auditur, lectoris fidem quisquis audierit imitetur* (3). Ce ne fut que plus tard que les lecteurs chantèrent les leçons qui faisaient partie de l'office, disposé comme nous l'avons aujourd'hui (4), Il semble que la garde des livres saints était aussi une des fonctions des lecteurs : on peut citer, sur ce fait, l'autorité de saint Augustin, qui fait dire à un évêque : *Scripturas lectores habent* (5).

On trouve moins formellement indiquée chez les anciens écrivains ecclésiastiques une autre fonction que le Pontifical romain attribue

(1) *Epist.*, XXXIII; *Op.* p. 46,

(2) *Epist.* XXXIV; *Op.* p. 48.

(3) *Ibid.*

(4) Dans l'Eglise de Lyon, les prophéties qui précèdent l'Epître, à la messe de quelques grandes féries, sont aussi chantées par des lecteurs, revêtus de l'aube et portant le manipule entre les doigts : cette dernière particularité doit avoir une ancienne origine que je ne saurais expliquer.

(5) *Cont. Crescon.*, III. 39; *Op.* tom. IX, col. 451.

Digitized by Google

également aux lecteurs, mais qu'ils n'exercent plus aujourd'hui, celle de bénir le pain et les fruits nouveaux : *et benedicere panem, et omnes fructus novos.* Elle est, du reste, tout-à-fait étrangère à l'objet essentiel de mes recherches.

Au nombre des monuments épigraphiques des premiers siècles de l'Eglise chrétienne que les collecteurs nous ont fait connaître, on trouve d'assez nombreuses inscriptions dans lesquelles est mentionné ce grade de la cléricature; et je dois en citer ici quelques-unes des plus saillantes. La suivante, un peu mutilée, a été recueillie par Manni (1) et Foggini (2) :

B. M. (3)
. . . IACET FVNDANIVS
. OVIANVS LEC
. OR QVI VIXIT AN
NIS XVI MENS VIII D. XX
DEP IN PACE PRID NONA
S IANVARI

Au dessous est le monogramme du Christ.

Une autre fort longue et fort maltraitée, qui fait partie du recueil de Doni (4), appartient à un jeune homme, mort aussi à l'âge de seize ans, dont le nom n'a conservé sur le marbre que les lettres finales IVLVS, et qu'elle qualifie de LECTOR T.T. (5) SCE (6) MARTYRIS CAECILIAE.

(1) *Principi della religione cristiana in Firenze*, p. 108.
(2) *De romano D. Petri itinere*, p. 297.
(3) Bonæ Memoriæ.
(4) *Inscript. antiq.*, p. 529, n° 27,
(5) Tituli.
(6) Sanctæ.

Digitized by Google

Je trouve cette troisième inscription dans le recueil de Gruter (1) :

ATTIO . PROCVLO
LECTORI . FILIO . DVLCIS
SIMO. QVI. VIXIT. ANN. XVIII
M. VIII. D. VII . FABIA. SECVN
DA . CONTRA VOTVM ME
NSAM . POSVIT
B . M .

Celle-ci est curieuse par une formule assez rare, exprimant, selon toute apparence, que le monument a été élevé contre l'humble désir du défunt. M. Orelli l'entend ainsi à l'occasion d'un autre monument chrétien où on lit également POSVIT MENSAM (c'est-à-dire *tabulam sepulchralem*) CONTRA VOTVM (2).

On lisait à l'église de Saint-Paul, hors des murs, à Rome, cette épitaphe d'un autre lecteur, qui a été publiée d'abord par Malvasia (3), mais dont je crois trouver une leçon plus exacte dans le recueil des inscriptions de cette illustre basilique, si malheureusement détruite il y a peu d'années (4) :

VLPIVS LECTOR QVIESC..
PACE QVI VIXIT ANN. XXV
D . XXIII DEFVNCTVS
D. XVI. KAL. APRIL. DEP. XIII KAL

Je citerai encore les cinq premiers vers d'une inscription funéraire rapportée par Buonarotti (5) et par son compatriote Foggi-

(1) *Inscript. antiq.*, MXLIX, 9.
(2) *Inscript. lat. sel.*, tom. II. p. 295. n° 4460.
(3) *Marm. Felsin.*, p. 466.
(4) *Inscript. antiq, Basil. S. Pauli*, p. XIV, n. 195.
(5) *Osservaz. s. alcuni frammenti di vetro*, p. 115.

Digitized by Google

ni (1) : le reste, dans l'état où ils nous l'ont donné, ne paraît pas pouvoir offrir un sens suivi.

MESSI HIC ROMVLI CORPVS LONGA IN PACE QVI
ESCIT QVI XPI CVM PRIMIS IVSSA SERVARET AB ANNIS
TVM LECTOR DOMINI ANNIS QVINDECIM IVSTVS (2)
CONTINVIS PROBATVSQ. FVIT MERITOQ. IVVATVS
AECLESIAE SANCTAE DIACONII EST ORDINATVS HONORE ETC.

Celle-ci fournirait, au besoin, une nouvelle preuve que, dans les premiers siècles de l'église, on était quelquefois ordonné sans passer par les grades intermédiaires de la milice cléricale, ou, comme on dit, *per saltum*.

Enfin, je ne dois pas omettre cette autre inscription recueillie par Millin à Viviers (3), et qui a pour nous un intérêt spécial comme appartenant à notre Gaule :

IN HOC TOMOLO
REQVIESCET BON
EMORIAE SEVERVS
LECTVR ENNOCENS
QVI VIXIT IN PACE AN
NIS TREDECE OBIIT D
ECIMO KAL DECEM
BRES

Quoique Millin n'ait vu dans le mot LECTVR qu'un nom propre (4), je ne saurais douter qu'on ne doive y reconnaître une altération de LECTOR, telle qu'on en observe fréquemment à cette époque, et, en particulier, sur ce même monument du jeune SEVERVS.

Revenons maintenant à notre inscription lyonnaise qui nous ré-

(1) *De Rom. D. Petri itinere*, p. 308.
(2) Ici est le monogramme chrétien.
(3) *Vayage dans les départ. du midi de la France*, tom. II, p. 106.
(4) *Loc. laud.*

Digitized by Google

vèle au VIe siècle, l'existence, dans notre ville, d'une école destinée aux clercs de l'église de Lyon revêtus de l'ordre de lecteur. Cette notion est d'un haut intérêt, sans doute, mais elle ne saurait nous étonner comme une chose insolite : on va voir que diverses données fournies par l'antiquité ecclésiastique tendent à nous faire envisager cette institution comme tout-à-fait en rapport avec d'autres usages, et nécessaire, en quelque sorte, pour former ces membres du clergé inférieur aux fonctions qu'ils avaient à remplir.

Nous savons que les derniers degrés de la cléricature, dans ce temps de modestie et de piété, étaient souvent remplis par des hommes avancés en âge, qui tenaient à grand honneur les moindres places dans la maison de Dieu; les témoignages en sont fréquents dans l'histoire ecclésiastique. Mais elle nous apprend aussi que des jeunes gens, des adolescents, des enfants même étaient fort souvent initiés à la cléricature, et appelés notamment à l'ordre des lecteurs : je dois rappeler ici quelques exemples marquants de semblables ordinations, outre ceux qu'on a pu observer dans plusieurs des monuments lapidaires que je viens de rapporter.

Saint Cyprien s'exprime ainsi au sujet d'un jeune confesseur de la foi dont il avait cru devoir récompenser le courage et les vertus, en l'élevant au lectorat : *Aurelius, frater noster, illustris adolescens, a Domino jam probatus, et Deo carus, in annis adhuc novellus, sed in virtutis ac fidei laude provectus, minor in ætatis suæ indole, sed major in honore, gemino hic agone certavit, bis confessus, bis confessionis suæ victoria gloriosus, et quando vixit in cursu factus extorris, et cum denuo certamine fortiore pugnavit triumphator et victor in prœlio passionis.... Merebatur talis clericæ ordinationis ulteriores gradus, et incrementa majora, non de annis suis, sed de meritis æstimandus ; sed interim placuit ut ab officio lectionis incipiat* (1). Saint Augustin mentionne un lecteur adolescent (2); et ailleurs, dans un passage que je rapporterai plus loin, il parle en termes généraux d'enfants revêtus de cet ordre. Un historien de cette époque, Victor de Vite, ou d'Utique (car on

(1) *Epist.* XXXIII; *Op.* p. 46.

(2) *Epist. CCIX ad Cœlestin. pap.*, 3; *Op.*, tom, II, col. 777.

Digitized by Google

le désigne ainsi assez indifféremment), parlant des martyrs et des confesseurs que fit à Carthage la cruauté impie des Vandales, après qu'ils eurent exilé le pontife de cette église, met au nombre de ces derniers un grand nombre d'enfants élevés à ce degré de la cléricature : *Inter quos quam plurimi erant lectores infantuli, qui gaudentes in Domino procul exsilio crudeli truduntur* (1)

On peut citer plusieurs personnages illustres de l'antiquité ecclésiastique qui furent ordonnés fort jeunes. Ainsi Julien, devenu trop célèbre par le nom honteux d'apostat, et son frère Gallus furent admis dans leur adolescence parmi les lecteurs de l'église de Nicomédie (2). Ainsi, saint Sidoine Apollinaire dit du pieux prêtre Jean que notre saint pontife Patient ordonna évêque de Châlon : *Lector hic primum, sic minister altaris, idque ab infantia; post, laborum temporumque processu archidiaconus*, etc(3); et saint Paulin chante de son prédécesseur saint Félix (4) :

> . . . . *Primis lector servivit* (5) *in annis*
> *Inde gradum cepit, cui munus voce fideli*
> *Adjurare Malos, et sacris pellere verbis.*

Cette coutume d'ordonner d'aussi jeunes lecteurs se conserva, à ce qu'il paraît, malgré la décision de l'empereur Justinien, qui voulait qu'on ne put parvenir à ce degré de la hiérarchie cléricale avant l'âge de vingt-deux ans (6).

Quelques indications que fournit l'antiquité ecclésiastique pourraient faire soupçonner que la préséance relative des ordres mineurs entr'eux, telle qu'elle est admise aujourd'hui dans l'Eglise, ne fut pas toujours établie d'une manière uniforme. Mais il est certain, du

(1) *De persecut. Vandal.*, IV, 9

(2) Socrat., *Hist. eccles.*, III, 1.— Gregor. Nazianz., *Orat.* IV, 23; *Op.*, edit. Benedict.. tom. I, p. 88.

(3) *Epist.* IV. 25, cf. VII; 2.

(4) *De S. Felice, nat.* IV, v. 108,

(5) Il est bon de remarquer que nous retrouvons ici une expression de notre épitaphe, où on lit, comme nous l'avons vu, LECTORVM SERVIE*n*T*ium* IN ECCLE*sia* LVGDVNINSI.

(6) *Novell.* 123.

Digitized by Google

moins, que le lectorat ne fut jamais au premier rang. On peut dire, cependant, qu'il avait alors une importance particulière qui le distinguait entre les autres : et cette observation est bonne à constater ici, car elle se lie essentiellement à l'objet des présentes recherches. En effet, cette distinction tenait à ce que les fonctions attribuées à cet ordre, exigeaient de toute nécessité un degré d'instruction littéraire, qui n'était pas un besoin aussi rigoureux pour les fonctions des autres grades inférieurs de la cléricature. Cette nécessité était déjà bien reconnue à la fin du quatrième siècle; et c'est ainsi qu'il faut entendre ce que nous avons vu plus haut dans le canon du concile de Carthage relatif à l'ordination des lecteurs : *Faciat de illo verbum episcopus ad plebem, indicans ejus..... ingenium.* Plus tard on trouverait ailleurs quelques données plus positives sur les connaissances requises pour l'admission à cet ordre, notamment chez saint Isidore de Séville, lorsqu'il dit : *Qui autem ad hujusmodi provehitur gradum, iste erit doctrina et libris imbutus, sensuumque ac verborum scientia perornatus* etc. (1).

Tout jeunes qu'ils étaient, il paraît que les lecteurs étaient, en effet, pourvus communément de l'instruction grammaticale, littéraire et religieuse qu'on pouvait désirer, et souvent même de connaissances beaucoup plus complètes. On a vu déjà que plusieurs hommes de mérite qui brillèrent dans l'Eglise avaient été formés dans l'ordre des lecteurs; et l'histoire de ces premiers siècles chrétiens pourrait en fournir encore bien d'autres exemples. Je me borne à citer saint Augustin, qui nous donne une assez haute idée des études par lesquelles de jeunes enfants étaient préparés au lectorat, lorsqu'il dit de ceux qui répandaieut des écrits supposés sous les noms des Apôtres : *In qua fallacissima audacia sic excæcati sunt, ut etiam à pueris qui adhuc pueriliter in gradu lectorum christianas litteras norunt, merito rideantur* (2).

Pour donner à ces jeunes clercs l'instruction nécessaire, il est bien naturel de supposer qu'il exista de fort bonne heure dans l'Eglise des écoles destinées à leurs études, comme était celle que notre

(3) *De ecclesiast. offic.*, II, 11.

(4) *De consensu Evangel.* I, 15; *Op.*, tom. III, part. 2, col. 8

Digitized by Google

inscription désigne par ces mots : SCOLAE LECTORVM etc. ; et il n'est guère possible de douter de ce fait général. En effet, si nous ne voyons pas indiquées formellement, dès les premiers siècles chrétiens, des écoles spéciales pour les lecteurs, d'autres données historiques nous autorisent assez à en supposer l'existence avec toute certitude, si on les rapproche de ce qu'on vient de lire, de l'épitaphe de STEPHANVS, et de quelques faits particuliers que je mentionnerai bientôt.

Ainsi, nous savons bien positivement qu'il y eut, dès les premiers âges de cette période, des écoles chrétiennes ou ecclésiastiques en grand nombre, sur lesquelles je ne m'étendrai pas ici dans la crainte d'être trop long (1). Telles furent, parmi les plus célèbres, celle de Constantinople que mentionne l'historien Socrate (2), et la nouvelle école d'Alexandrie, qui donna à l'Eglise tant de grands hommes (3); peut-être aussi celle de Césarée, en Palestine, car on est fondé à présumer que saint Pamphile en avait établi une dans cette ville, conjointement avec Eusèbe; et encore ces écoles publiques que les fidèles fréquentaient avec tant d'empressement et de succès, auxquelles l'impie Julien interdit l'enseignement des lettres profanes (4). Ces écoles étaient réunies aux basiliques, et firent partie des dépendances considérables qu'on leur donna, quand la paix fut rendue à l'Eglise par Constantin (5). Beaucoup de saints et de savants évêques en avaient dans leurs maisons, et Charlemagne, si zélé, comme on sait, pour la discipline et les études cléricales, voulut plus tard que cette ancienne coutume devint une règle universelle (6).

Notre inscription nous fournit une des plus anciennes mentions

(1) Voyez Bingham, *Origin. Eccles.*, tom. II, p. 54; tom. III, p. 570, tom. V, p. 103;—Du Cange, ad voc. *Schola*, etc.

(2) *Hist. eccles.*, III. 1.

(3) On peut consulter M. Matter dans sa savante *Histoire de l'Ecole d'Alexandrie.*

(4) Voyez Herwerden, *De Juliano imperatore, religionis christianæ hoste, eodemque vindice.* Lugduni Batavorum, 1837, in-8°, pp. 34-36.

(5) Selvaggi, *Antiquit. christian. institut.*, tom. II, p. 48.

(6) Du Cange, *Glossar. latin.*, ad h. voc.

Digitized by Google

d'une école spécialement destinée aux lecteurs ; et l'on aime à retrouver une institution de cette nature dans une église aussi vénérable que l'illustre Primatiale de notre Gaule, qui brilla d'un éclat si vif dès les premiers siècles chrétiens. Mais, bien que de tels établissements se montrent à nous assez rarement dans l'histoire ecclésiastique, nous connaissons une autre indication d'une semblable école, qui remonte à une époque un peu antérieure, car nous la devons à saint Rémi de Rheims, cité par Du Cange (1). Quant à celle de Lyon, il paraît qu'elle se perpétua au moins jusqu'au règne de Charlemagne, ou qu'elle fut renouvelée à cette époque de renaissance pour les lettres. Leidrade, qui occupait alors la chaire pontificale de saint Pothin et de saint Irénée, parle ainsi d'une école de chantres, et d'une autre pour les lecteurs de son église, dans une lettre adressée à ce grand monarque, et que je cite d'après Du Cange (2) : *Habeo scholam cantorum, ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut alios erudire possint. Prœter hœc vero, habeo scholam lectorum, non solum qui officiorum lectionibus exercentur, sed etiam in divinorum librorum meditatione spiritalis intelligentiæ fructus consequantur : ex quibus nonnulli de libro Evangeliorum sensum spiritalem jam ex parte adipisci possunt. Plerique vero librum Prophetarum secundum spiritalem intelligentiam adepti sunt, similiter libros Salomonis, vel libros Psalmorum, atque etiam Job.*

Le chef de cette première école des lecteurs lyonnais est qualifié de PRIMICIRIVS (3) SCOLAE LECTORVM, etc. Le titre de *Primicerius*, qui s'appliquait avec diverses significations à des emplois civils et militaires (4), devint aussi l'expression propre de fonctions ecclésiastiques (5) : nous le trouvons employé notamment de la même manière qu'il l'est ici : dans la lettre de saint Remi, dont j'ai parlé plus haut, on lit également : *Primicerius scholæ*

(1) *Glossar. latin.*, ad h. voc.

(2) *Ibid.*

(3) Pour PRIMICERIVS.

(4) Forcellini, *Lexic.*, ad h. voc.

(5) Du Cange, *Glossar. latin.*, ad h. voc.

Digitized by Google

clarissimæ, militiæque Lectorum (1); et dans les actes du concile de Chalcédoine (XIVe session), le mot grec Ἀρχιαναγνώστης est rendu dans une version latine fort ancienne par le titre de *Primicerius Lectorum* (2).

Il est assez étonnant que l'épitaphe de notre compatriote ne nous ait pas fait connaître à quel degré des saints ordres il était élevé, car on ne saurait douter que, remplissant une emploi d'une telle nature, il n'appartint au clergé de l'église de Lyon. On pourrait présumer, avec quelque vraisemblance, qu'il était revêtu du sacerdoce. Mais peut-être aussi, à raison du silence que son monument funéraire garde sur cette particularité, serait-on mieux fondé à juger simplement qu'il n'était que lecteur, comme les clercs confiés à sa direction.

Ceci n'a, au reste, que peu d'importance. Ce qui en a bien davantage, et présente un grand intérêt pour notre histoire ecclésiastique, c'est que les Gaules, et Lyon surtout, nous font voir les pre mières des écoles cléricales qui furent l'origine des Manécanteries(3)

(1) Du Cange, *Glossar. latin.*, ad h. voc.

(2) Labbe, *Concil.*, tom. IV,, col. 733 et 734.

(3) Manécanterie, en latin *Manecanteria*, *Manicanteria*, est le nom donné, dans l'église de Lyon, à l'école des clercs et enfants de chœur de la Primatiale. On le donne encore dans notre ville à cet édifice, fort diminué et fort mutilé aujourd'hui, qu'on voit sur la place de Saint-Jean, à côté de l'Eglise, et dont la façade, de cette architecture qu'on appelle byzantine, lombarde, romane ou carlovingienne, est certainement un de nos monuments les plus curieux. Cet édifice, où est maintenant l'école appelée petit-séminaire de Saint-Jean, a recouvré ainsi une destination bien convenable à son ancienne dénomination. Mais il n'est pas aussi certain qu'elle lui ait été donnée dès son origine, ni qu'il faille y reconnaître le local des écoles dont parle l'archevêque Leidrade dans la lettre que j'ai citée. Quoiqu'il en soit, un de nos compatriotes, M. l'abbé Jacques, dans son intéressant opuscule qui vient de paraître sous ce titre : *Le révélateur des mystères, ou l'ancien cérémonial de Saint-Jean*, nous apprend, p. 67, que ce local fut aussi l'ancienne *Dapiferia*, c'est-à-dire le réfectoire où l'on prenait les repas de fondation imités des Agapes des premiers siècles. Il ajoute que le nom de *Dapifer* se donnait à celui qui préparait la salle à cet effet, signification fort différente de celle qu'on voit

Digitized by Google

au moyen-âge, et plus tard des petits-séminaires (1). Tel est le résultat essentiel des divers faits que je viens de rappeler, et dont je ne chercherai pas à pousser plus loin le développement. J'observerai seulement, en terminant cet article, que nous posséderions vraisemblablement bien d'autres données de la même nature, sans les ravages des barbares, des protestants, des révolutionnaires, sans l'incurie et l'ignorance, qui détruisent ou détournent tous les jours des objets antiques de tout genre, dont elles ne sauraient apprécier la valeur. En donnant un regret à tant de pertes, formons aussi le vœu que notre cité soit plus heureuse à l'avenir par rapport aux monuments que recèle encore son sol antique, et qui, tôt ou tard, seront mis à

donnée ailleurs à ce mot, mais qui paraît fort rationnelle, comme dérivée de *dapes*. L'étymologie du mot *manecanteria* n'est pas aussi facile à déterminer. M. Jacques le fait venir de *magnus cantus*, d'autres de *mansio*, de *manerium* ou *maneria* (manoir) *cantorum*; assez généralement on le dérive de *mane cantare*. Il fallait, en effet, se lever matin alors, pour parvenir à une connaissance parfaite de notre chant lyonnais, que l'on chantait toujours de mémoire, dans l'église Primatiale du moins, coutume qui s'observait encore lors des innovations si déplorables introduites dans notre vénérable liturgie par M. de Montazet. Ce qui est bien certain, c'est qu'il exista dans l'église de Lyon un office de *Manecantans*, et que ce nom désignait le prêtre chargé de célébrer la messe matinale; on peut voir le Glossaire de Carpentier à ce mot.

(1) Les petits-séminaires, nombreux en d'autres pays, étaient à peine connus en France, il y a un demi-siècle : la première éducation des jeunes gens se destinant au sacerdoce était reçue dans des colléges communs à toutes les vocations, et peut-être cela n'était pas plus mal. Mais au sortir des orages révolutionnaires, il fallait des écoles spéciales pour former une pépinière au clergé français décimé par l'échafaud et par l'exil, et elles ne tardèrent pas à s'établir. L'Eglise de Lyon avait donné l'exemple, dès les années mêmes de la persécution : c'est ainsi que s'élevèrent, par les soins de zélés et pieux missionnaires, le petit-séminaire de Saint-Jodard, celui de Marboz, au cœur de la Bresse, transféré depuis à Meximieux en 1804, celui de Roche, dans les montagnes du Forez, dont une partie, portée à Saint-Galmier, forma plus tard le petit-séminaire de l'Argentière. La première de ces écoles ecclésiastiques dut son existence à MM. Devis et Gardette, la seconde à MM. Ruivet et Merle,

Digitized by Google

découvert dans les travaux nombreux entrepris par l'administration locale, ou par les particuliers.

la troisième à MM. Feaux et Recorbet. On trouvera plus de détails à ce sujet dans la *Vie du Cardinal Fesch*, par M. l'abbé Lyonnet, chanoine et vicaire-général de Lyon, ouvrage important qui est sous presse, et qui doit paraître fort prochainement.

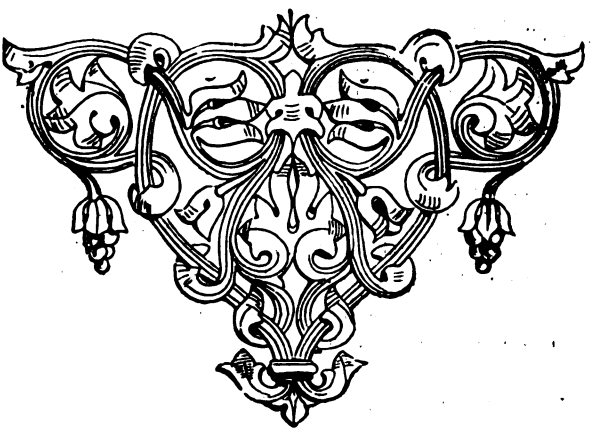

Digitized by Google

Voyages.

PALMA.

Soleil joyeux, sombres courtines;
Larges manteaux, courtes basquines;
Noirs repaires, roses boudoirs;
Cris menaçants, molles œillades;
Doux sourires, arquebusades;
Fracas des jours, calme des soirs.

Affreux brigands sur la montagne;
Sous l'oranger tendre compagne;
Taureaux cornus, époux trahis;
Moines cafards, nonnes gentilles;
Cœurs pleins d'amour, austères grilles,
C'est l'Espagne !... quel beau pays !!

La mode qui exige que les touristes visitent l'Ecosse, la Suisse, l'Italie, etc., etc., a sans doute décidé que les Iles Baléares ne seraient pas comprises dans l'itinéraire obligé; car à peine séparées du continent par un espace de quelques lieues, elles nous sont à peu près aussi inconnues que les Pagodes orientales dans leurs déserts de sable. Cependant aucune province en Europe n'a conservé une physionomie et des mœurs aussi primitives ; ce vieux sol est couvert de monuments qui ont vu disparaître des nations, s'éteindre des races ; chaque siècle leur a imposé un sceau indélébile; chacune de ces cons-

Digitized by Google

tructions hybrides raconte les progrès et les révolutions de l'art ; ainsi sur la masse lourde et carrée de l'ère romane qui supporte le plein-cintre, les lourds contreforts et les massifs de murs étayés d'arcs boutants, se sont élancés les frêles aiguilles gothiques, dans lesquelles les Arabes sont venus ensuite encadrer leur fine dentelle d'arabesques et de rosaces ; puis l'artiste du XVIe siècle, au milieu de ce luxe de sculpture, a fait courir et serpenter les enroulements capricieux de la Renaissance. A côté de ces pieuses merveilles dominant la plaine et la vallée, s'élèvent de nombreux châteaux, dont dix siècles n'ont pu abattre les orgueilleux remparts, d'antiques tours crénelées qui ont conservé leur nom mauresque d'*atalayas* (1). D'énormes piliers, couverts de mousse, d'où découle une eau pure qui s'élève elle-même du sol, sont dus à l'ingénieux esprit des Arabes. Ailleurs, les fortes grilles et les épaisses murailles des monastères au-dessus desquelles se montrent de beaux arbres fleuris, indiquent une puissance encore debout, fière de sa force et de sa richesse.

Quintus Metellus, surnommé le *Baléarique*, fut le chef de la colonie qui vint peupler les îles auxquelles il donna son nom, plus d'un siècle avant l'ère chrétienne. Ses descendants en restèrent paisibles possesseurs jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle les Maures les chassèrent. Charlemagne leur arracha cette précieuse conquête, mais elle retomba bientôt en leur pouvoir, et y resta jusqu'au XIIIe siècle. En 1229, Raymond Béranger vint mettre le siége devant Palma, mais ce ne fut qu'après une résistance désespérée, et un combat acharné dans l'intérieur de la ville même, et en disputant le terrain pied à pied, que les Maures s'avouèrent vaincus, et cédèrent la ville au belliqueux don Jayme, petit-fils d'Alfonse II, roi d'Aragon. Il laissa à ceux qui se soumirent leurs biens et la liberté (2) ; les autres furent donnés aux vainqueurs, ou vendus

(1) Vigie.

(2) Plusieurs familles considérées de Palma descendent directement des premiers Maures qui s'emparèrent de l'île.

Digitized by Google

comme esclaves, et la ville livrée au pillage. Les Arabes qui considéraient Palma comme une conquête assurée y ayant apporté toutes leurs richesses, le butin fut immense (1).

Don Jayme fit bénir la grande mosquée et la consacra au culte catholique: il fortifia le port et construisit plusieurs citadelles dans l'intérieur de l'île. La ville fut agrandie, embellie, et perdit bientôt toute trace de la sanglante expédition à laquelle les Espagnols donnèrent le nom de *Croisade*, qui décida enfin du sort des Iles Baléares, réunies alors au royaume d'Arragon et de Castille, et enfin à la couronne d'Espagne.

Le pays était dans l'état le plus florissant, lorsqu'un bâtiment, ayant la peste à bord, vint s'échouer à la côte. Les Palmitains en recueillirent imprudemment les épaves, et bientôt le fléau répandu dans l'île décima la population ; deux fois il suspendit ses ravages et deux fois il reparut avec fureur; la dernière surtout fut si désastreuse, qu'on publia dans toutes les Espagnes que quiconque viendrait fixer sa demeure dans l'île dépeuplée serait exempt d'impôts pendant vingt ans. Aux ravages de la peste succedèrent les horreurs de la guerre civile. Un Hidalgo, ayant enlevé une fille juive, le père de celle-ci assassina le ravisseur; le peuple furieux se porta aux lieux qui étaient affectés aux juifs, et massacra jusqu'aux femmes et aux enfants. Le feu détruisit la Juiverie et à la faveur du désordre le trésor et toutes les riches habitations furent pillées. Quelques années après, c'est-à-dire en 1390, la *Riora*, torrent redoutable, grossi des pluies inaccoutumées d'une saison sans récolte, renversa une partie des murailles de la ville, entraîna deux cents maisons et une église dans laquelle le peuple effrayé s'était réfugié (2). Une horrible famine fut la suite de ce

(1) A l'époque de la dernière guerre d'Espagne (1823), on montrait encore au château d'Alduernas, dans la Vieille-Castille, de précieux bijoux mauresques, un coffret byzantin, etc., conservés dans la famille depuis la prise de Mayorque par les Espagnols.

(2) Un tableau suspendu à un pilier de la cathédrale près la chapelle Saint-Pierre, conserve le souvenir de cet événement.

Digitized by Google

désastre; cinquante ans après, le *Riora* déborda de nouveau, le pays fut dévasté et la peste éclata encore une fois. On créa alors les *morbéros*, charge qui existe encore aujourd'hui, et qui consiste à veiller à la salubrité de la ville. Chaque compagnie se composait d'un gentilhomme, d'un bourgeois et d'un marchand ; le grand inquisiteur était président né de cette association; mais le temps fait justice de tout et à tous; qu'on parle à un Palmitain de la Sainte Hermandad, il montrera ironiquement le palais désert de l'inquisition; qu'on lui parle des *morbéros*, il indiquera, en se découvrant, leur petite chapelle où chaque samedi ils font célébrer une messe à la Vierge. Palma, l'un des plus riches entrepôts de la navigation marchande de l'Orient, ne tarda pas à reprendre son ancienne splendeur; elle devint alors l'objet des attaques des pirates de Gênes et d'Alger; ce fut pour la défendre de ces agressions que Ferdinand le catholique (1) fortifia le château de Belver, ancien palais des rois Maures, et construisit le fort St-Charles. Cet état de prospérité se maintint jusqu'au commencement du XVIe siècle; alors la découverte du Nouveau Monde et le changement de la route des Indes porta un coup fatal à ces belles provinces; une révolte qui éclata parmi les artisans, à la suite de laquelle la ville fut écrasée d'impôts, acheva de la ruiner; depuis lors son commerce s'est borné aux besoins de l'intérieur.

Mayorque, la plus grande des Baléares, contient, outre Alcudia et Palma (2), villes considérables, trente autres villes de moindre importance, plusieurs centaines de villages, un nombre considérable de châteaux, *villas*, etc., etc., et une quantité de forteresses, témoignages formidables des luttes que le pays eut à soutenir.

(4) C'est de ce règne que date l'Université de la ville, qui n'avait eu jusqu'alors qu'une chaire pour l'enseignement de l'arabe et de l'hébreu.

(5) Palma est située au sud-ouest de l'île, au fond du golfe, à 27 lieues

Digitized by Google

De hautes montagnes s'accusant vivement sur un ciel africain, servent de fond à Palma, qui se développe sur une pente assez rapide ; la jetée qui forme le port conduit à la Porte de mer par laquelle on franchit les remparts ; à peine a-t-on entrevu ces rues étroites et sinueuses, ces fenêtres défendues par d'épaisses jalousies, s'ouvrant sur de hauts et larges balcons qui assombrissent les rues, et ces édifices arabes qui paraissent aussi légers que les bouquets de palmiers qui s'élancent à côté d'eux comme un rival, qu'on devine la vieille ville des Maures et de Ferdinand le catholique. Palma est encore aujourd'hui l'Espagne au moyen-âge (1), rien n'y manque, ni les combats de taureaux, ni les sérénades; ce sont toujours des milliers de moines à la haute stature, la tête couronnée d'une étroite bande de cheveux, comme les portraits de Velasques et de Ribeira, avec leur grande robe dont les plis s'accusent à grands effets d'ombre et de lumière, se mêlant à cette belle population dont la physionomie tient à la fois de la sévérité ibérienne et de la mollesse orientale; d'agaçantes *Manolas*, d'élégants *Majos*, types effacés dans la Péninsule, mais que les Baléares conservent purs encore, dansent à l'ombre des orangers au son des guitares et des castagnettes, entourés de nombreux spectateurs qui, fièrement drapés dans le manteau traditionnel, ajoutent au plaisir de la musique la volupté du *cigarito*.

L'usage des Arabes de réserver tout le luxe de l'architecture pour l'intérieur des édifices, s'est conservé à Palma dans les constructions modernes; les cours sont ornées de colonnes, de sculptures (2), et dans la plupart on retrouve la fontaine jaillis-

de Mahon. Elle renferme près de 40,000 habitants, dont 3000 moines ou prêtres.

(1) La vieille clepsydre arabe (deux bassins d'eau et un morceau de liége) est encore en usage dans la campagne; le marché s'appelle Zocodover; Saut, en arabe marché.

(2) Nous avons vu dans les débris antiques recueillis avec soin et employés

Digitized by Google

sante usitée en Orient. L'influence de l'art payen se fait sentir jusque dans quelques églises qui appartiennent pourtant à ces XIIIe et XIVe siècles si profondément empreints de christianisme ; ainsi la riche couleur des vitraux, retraçant les grandes histoires de l'Ecriture sainte, se montre dans une ogive d'un épanouissement tout-à-fait profane; les statues longues et étroites, qui cachent la sobriété naïve de leurs draperies dans des niches surmontées de clochetons, sont unies entre elles par des galeries dont les trèfles et les rosaces sont évidées comme un balcon mauresque.

Il serait difficile de citer rien de plus original que le monument appelé la *Lonja*, situé à droite de la Porte de mer. Quoiqu'il remonte au XIVe siècle, époque où depuis longtemps l'île était rentrée sous la domination chrétienne, on retrouve encore l'influence de l'Orient dans une ligne de créneaux tout-à-fait arabes, qui couronnent l'édifice, où tout le reste est du style gothique le plus pur. C'est un carré long aux angles duquel s'élèvent quatre tours à pans coupés (1), mais qui ne dépassent que de fort peu la ligne des créneaux qui se prolonge sur les tours elles-mêmes; un ange aux ailes étendues, d'un excellent travail, remplit le cintre de la porte principale. Quatre grandes statues ornent les angles extérieurs, et dans les angles intérieurs les Evangélistes, grands comme nature, surmontent les portes qui conduisent aux tours. La disposition intérieure est remarquable par un de ces tours de force qui furent une prédilection des artistes du moyen-âge ; elle consiste dans une salle unique, qui comprend toute l'étendue de l'édifice dont la voute surbaissée est supportée par six colonnes en spirales profondément fouillées; six fenêtres éclairent cette salle dont la destination première est restée inconnue. A sa dimension, à l'absence de tout emplacement pour

en profusion dans ces décorations, des arabesques et figurines dignes des meilleures collections.

(1) Comme celle de St-Vincent de Mâcon.

Digitized by Google

un autel, on peut décider que ce monument n'a jamais été ni une église, ni une chapelle; quelques-uns l'ont désigné comme un lieu d'audience dépendant de quelques maisons épiscopales; ou le parloir d'un couvent maintenant disparu, mais le complet de son architecture détruit cette supposition; d'ailleurs, dès le XVe siècle, des chartres lui donnèrent le nom de *Lonja*, expression qu'on retrouve dans tous les dialects méridionaux pour désigner le lieu où se rassemblent les négociants. Il est donc présumable que, dès son origine, il servait de Bourse aux nombreux commerçants juifs attirés par l'hospitalité des Mayorcains, qui leur rendaient supportable le préjugé qui pèse encore sur eux dans toute l'Espagne. Maintenant ce remarquable monument sert aux fêtes publiques et aux bals masqués, genre de plaisir fort goûté par la jeunesse de Palma. Le jardin botanique fait partie des dépendances de la *Lonja*.

La cathédrale qui domine la ville et la baie, fut commencée au XIIIe siècle par Jean II et terminée sur la fin du XVIe. Les sculptures de la façade n'ont pas été achevées; entre les colonnes accouplées qui supportent le cintre du portail (1), et dans des niches superposées, on voit les deux Saint Jean et quatre figures d'évêques d'un assez bon travail; seize colonnes octogones forment la nef, et sont répétées contre le mur des bas-côtés. Dans le chevet de longues fenêtres en ogive seulement indiquées par les meneaux, et qui n'ont qu'une petite ouverture dans l'imposte, laissent à peine entrer la lumière; les grandes rosaces sont pleines et non sculptées; nous avons remarqué derrière l'autel, qui est fort simple, quelques hauts-reliefs qui nous ont paru du meilleur style du XIVe siècle. Vis-à-vis, c'est-à-dire, dans le mur même de l'église, est une niche du travail le plus délicat, qui surmonte une stalle de pierre qui servait à l'intrônisation des évêques; comme dans les églises d'Italie, le chœur est tendu d'une draperie mi-

(1) Il y a huit rangées de caissons enfoncés à petites rosaces, et à quelque ressemblance avec celui de notre église St-Nizier.

Digitized by Google

partie damas et velours; c'est dans cette église qu'est conservé la momie de Jayme d'Arragon, *roy de Mallarca*, mort en 1311. Le corps, habillé d'une robe mauresque, est étendu dans une vasque de *rosso antico*. Les deux chaires où se lisent l'épitre et l'évangile, sont remarquables par leurs sculptures ; la plus grande est entourée d'un bas-relief représentant l'histoire de la Vierge, d'une excellente exécution. On retrouve dans le travail des stalles des chanoines quelques-unes de ces bouffonneries fantasques dont les artistes du moyen-âge ont laissé de si curieux exemples à Saint-Pierre de Caen, à Saint-Spire de Corbeil, etc., etc.

On a conservé des planches dorées portant des sentences du Coran, et un lustre du travail le plus précieux, orné d'œufs d'autruches et de boules de cristal, qu'on prétend avoir servi dans la grande mosquée que Ferdinand consacra au culte catholique ; on montre, dans le trésor de l'église, le pesant reliquaire de Catherine Tomaza, patrone de l'île, et six magnifiques flambeaux sculptés par Benvenuto Cellini. Rien de remarquable en peinture, si non deux tableaux singuliers par leur composition: dans l'un on voit le réfectoire d'un couvent, où Jésus-Christ sur un nuage offre un morceau de viande au bout d'une fourchette et une assiette de potage à une religieuse qui refuse respectueusement. L'autre représente un Christ dont le haut du corps se détache de la croix et s'incline pour réveiller un saint que le sommeil a surpris dans ses méditations. Ces naïvetés qui blessent nos idées plus sévères en fait d'art et de religion, sont tout-à-fait dans le goût espagnol, et se retrouvent chez des artistes d'un ordre plus élevé que ceux auxquels on doit les tableaux de la cathédrale de Palma; Murillo a peint l'enfant Jésus donnant un morceau de pain à un mendiant, tandis qu'une troupe d'anges paraît au seuil du paradis qui s'entrouvre, portant autour de leurs bras des couronnes de brioches appétissantes.

Nous citerons encore une haute tour carrée tout-à-fait romaine, et une maison mauresque que la tradition désigne

Digitized by Google

comme ayant été l'habitation du dernier roi Maure qui gouverna Mayorque.

Dans le Musée, digne à peine de ce nom, si l'on en excepte quelques peintures gothiques et un beau tryptique bysantin, on a réuni tous les portraits des hommes célèbres de l'île, depuis Annibal qui naquit à Alcudia, jusqu'à Jayme II. Le peintre Mezguida, le sculpteur Jean de Morz, et Raymond Lulle (1) sont nés à Palma.

La place de Ferdinand, celle des Bornes, exclusivement habitées par la noblesse, sont fort belles; la promenade appellée *le cours de la Rambla*, d'où la vue s'étend sur les environs qui sont délicieux, est moins fréquentée que l'Alameida, que la fashion palmitaine a adoptée surtout le soir. C'est une espèce de large rue plantée d'acacias, de peupliers, de platanes, bordée d'un côté par les grands murs de plusieurs couvents, de l'autre par une ligne de maisons aux fenêtres grillées, ou fermées par des abat-jours de sparterie. Des bancs de pierre séparent des touffes de fleurs magnifiques qui exhalent à la brise du soir des parfums inconnus à d'autres climats. Au bout de la promenade murmure une fontaine surmontée d'une statue assez médiocre, mais qui ne manque pas d'effet à demi cachée qu'elle est par des saules pleureurs. Le soir, l'Alaméda, éclairé par des lanternes portées sur de gros piliers carrés, offre un coup d'œil ravissant. C'est là où nous avons vu, en dépit de l'invasion des modes françaises, quelques femmes de goût porter encore la robe de soie noire, garnie de hautes franges, collante aux bras et à la taille, et la *mantilla*, voile plus coquet que modeste, qui, posé sur un peigne énorme, cache la tête, les épaules, et laisse seulement apercevoir de brillantes coques

(1) Un gentilhomme de l'île Mayorque, qui s'appelait Raymond Lulle, de fort bonne et riche maison, qui, pour sa valeur et sa vertu, fut nommé, en ses plus belles années, au gouvernement de cette île où se voit encore sa demeure en laquelle est un retrait où, par fortes études, il inventa l'*eau forte*.

BRANTOME.

Digitized by Google

de cheveux arrondies sur les tempes, ou de luisants bandeaux, toujours ornés de fleurs naturelles. La robe, ne descendant que jusqu'à la cheville, montre un *piececillo* qui se pose avec la certitude d'être sur la trace d'un hommage; l'extrême cambrure de la taille, le mouvement des hanches, pour lequel la langue espagnole a un mot plein d'expression, s'efface un peu sous l'influence des robes françaises, mais se conserve dans la plus pure tradition avec le costume sévilien.

La musique est partout à Palma; dans les églises, dans les rues, et partout avec cette haute intelligence de la note et de l'accord qui repose dans toute oreille méridionale. Nous rencontrâmes dans la société du gouverneur de l'île une réunion de musiciens où l'on ne pouvait comparer que de véritables supériorités. Ce fut à sa *villa* que M. de la Romana (fils du célèbre Caro y Sureda de la Romana) nous offrit ce plaisir inattendu ; cette délicieuse retraite, d'une ordonnance toute mauresque, s'élève sur une colline au midi de la rade qu'elle domine; comme en Orient, une cour plantée d'arbres et de fleurs, autour de laquelle règnent d'immenses divans, tient lieu de salon ; un double rang de colonnes aux chapiteaux largement épanouis soutient une galerie ornée de précieux débris de sculpture sarazine, et se réflète dans le bassin d'un jet d'eau qui occupe le milieu du salon; en soulevant une riche portière de Smyrne, notre vue s'arrêta d'abord sur une terrasse, entourée de grenadiers chargés de fleurs, de magnifiques aloés, de bananiers, de palmiers, députés solitaires de cette terre d'Afrique où nous allions aborder; au loin, sur l'azur foncé du ciel, se détachaient les voiles blanches des pêcheurs qui, semblables à des mouettes regagnant leurs nids, effleuraient à peine cette mer si bleue, si transparente, étalant ses fonds diaprés où ses beaux coquillages dorment sur un lit d'algues; de légères vagues venaient paresseusement mourir sur la plage embaumée; toute la nature semblait s'endormir sous les flots de lumière qui inondaient les pompes de ce splendide paysage. Au milieu de ces arbres aux fleurs, aux feuilles écla-

Digitized by Google

tantes, sous cet air lourd de parfums, on se surprenait à murmurer la douce romance de Mignon : *Kennst du das land wodie citronëm Blühen.*

Après un déjeûner exquis dont la conversation la plus animée abrégea la durée, les instruments furent rapidement accordés et les parties distribuées; là, point de ces œuvres insignifiantes pour lesquelles nous avons en France une si déplorable prédilection ; c'était, avec les partitions des grands maîtres d'Allemagne et d'Italie, la musique sacrée d'Haydn et de Cherubini; c'était le *requiem* de Mozart, le plus beau des mottets de Palestrina entonné par le plus ravissant contralto, accompagné seulement par les sons mélancoliques du basson ; puis au chœur toutes les voix s'unirent à tous les instruments avec ce sentiment profond de la pensée du maître, et cette verve d'exécution qui change toutes les conditions de la musique et en fait une poésie qui élève l'ame jusqu'au ciel. On sentait à l'enthousiasme qui animait ces chants, que, fiers de prêter ses accents au génie, on oubliait son amour-propre d'artistes pour devenir le ministre d'un culte qui se dépouille des passions humaines, lorsque l'heure est venue d'exercer le sacerdoce. Là, point de complaisance forcée, de préludes prétentieux, ni de coquette timidité ; point de félicitations ni de remerciments ; s'exaltant à ses propres accents, chacun avait foi dans son talent, et se livrait tout entier à son inspiration; tout venait de l'ame, chacun subissait le charme pénétrant de l'harmonie, augmenté encore par les prestiges qui nous entouraient. La brise jouait sous les orangers de la terrasse, la volupté courait dans l'air avec les exquises senteurs de la mer. Pour nous, tristes habitants d'un climat glacé et sans lumière, tout était enivrant sous ce ciel poétique; jamais la sieste du printemps n'a donné un songe plus ravissant, que ce gracieux jour de la vie réelle, qui n'eut hélas! point de lendemain !

A côté des îles Baléares, qui s'élèvent du sein des eaux vertes et parfumées comme une corbeille de fleurs, un rocher

Digitized by Google

noir et pelé montre ses flancs déserts ; c'est Cabrera ! Las de surveiller et de garder à bord des pontons quelques milliers de prisonniers français, les Espagnols les jetèrent un jour sur cet aride coin de terre; un bateau venait de Palma toutes les semaines leur apporter une chétive et insuffisante nourriture ; quand le bateau contrarié par le temps ou par quelque autre cause tardait à arriver, des centaines de cadavres couvraient la plage !

Ces prisonniers, appartenant à des régiments, à des armes diverses, n'avaient aucun lien qui les unît entre eux, aucune organisation civile ou militaire ; ils se firent des espèces de lois; leur code ne reconnaissait qu'un délit, le vol des aliments. Un tribunal tiré au sort, établi pour un nombre de jours déterminé, appliquait la loi, prononçait la sentence, et l'exécutait séance tenante. Une autre commission était préposée à la garde des armes, c'est-à-dire, de branches de compas, de morceaux de fer fixés au bout d'un bâton. Lorsque deux adversaires voulaient en venir aux mains, et le cas était fréqnent, ils se présentaient, accompagnés de leurs témoins, aux gardes de l'arsenal, qui, sans avoir le droit de s'enquérir du sujet de la querelle, leur délivrait des armes, qu'ils étaient tenus, sous peine de mort, de restituer après le combat.

Ces hommes, rejetés tout-à-coup hors de toute civilisation, s'étaient fait une société qui se ressentait de la barbarie avec laquelle on les traitait, et de l'étrangeté de leur situation; ainsi, le même lieu qui servait à des duels, se terminant presque toujours d'une manière fatale, se voyait métamorphosé en théâtre. Des lambeaux de vêtements partageant en deux une vieille citerne en ruine, servaient de rideau ; les acteurs se présentèrent en foule, et les poètes, que la circonstance créa, ne tardèrent pas, à l'aide de leurs souvenirs et de leur propre invention, de fabriquer des comédies, tragédies, etc., etc., et les représentations eurent lieu régulièrement les jours où le bateau de Palma apportait à chaque prisonnier quatre onces de pain par jour! sombre et bizarre épisode du poème éclatant de l'Empire !

Mlle Jane Dubuisson.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES

HISTORIENS DU LYONNAIS.

V.

M. PASSERON.

Il est des hommes qui, ayant reçu de la nature une certaine vocation littéraire, l'ont négligée par une incurie qui n'est pas rare, ou bien n'ont pu la suivre, forcés qu'ils étaient par les circonstances, par mille incidents, mais surtout par les exigences de la vie, *dura necessitas*. M. Passeron me semble pouvoir être placé dans cette double catégorie. Né avec un esprit droit, observateur et généreux, ayant vu et retenu beaucoup, il n'a jamais pu se livrer à ses travaux littéraires que par intervalles, et il n'y a rien qui arrête les travaux de l'intelligence comme le peu de temps, le peu de liberté et d'aise que l'on a devant soi.

M. Passeron, dans ce qu'il a publié de pages qui se rapportent à notre histoire, aurait fait un juste et raisonnable volume, si tout cela était réuni. Ses notices sur quelques-uns des hommes illustres de Lyon, son *Histoire des Journées de novembre*,

Digitized by Google

sont des morceaux d'une consciencieuse exactitude, où le récit, sans avoir rien de brillant, attire néanmoins par une certaine manière de raconter, manière qui a sa bonhomie sincère et son tour piquant et inattendu. M. Passeron, né à Lyon, le 20 janvier 1780, nous a donné, dans la *Revue du Lyonnais* (III, 345), sous le titre de *Mémoires d'un pauvre diable*, quelques particularités sur sa jeunesse et sur ses études chez les Oratoriens de cette ville. Nous voudrions que ces causeries fussent encore prolongées.

M. Passeron est auteur des opuscules suivants :

I. *Réponse d'un cultivateur du département du Rhône à l'auteur de la Lettre d'un Français au roi.* Paris, 1815, in-8.,

II. *Opinion d'un habitant des Landes sur le concordat de* 1816. Paris, 1818, in-8°.

III. *Trois Lettres d'un cultivateur à son neveu demeurant à Lyon.* Paris, 1819, in-8°.

Ces trois Lettres présentent le tableau des variations de la monarchie française, depuis le règne de Clovis, jusques et y compris celui de Louis XVIII; elles furent écrites en réponse à un article de feu Benjamin de Constant, inséré dans la 20e livraison de la *Minerve*, et relatif aux *Considérations sur la Révolution française* par Mme la baronne de Staël.

IV. *Observations sur le caractère et le talent de feu Geoffroy*, rédacteur de la partie des *Spectacles*, dans le feuilleton de l'ancien *Journal de l'Empire*. Lyon, 1826, in-8°.

V. *Mélanges sur les beaux-arts*. Lyon, 1826, in-8°.

VI. *Souvenirs historiques à l'usage de tous les Français*. Lyon, 1827, in-8°.

Ces souvenirs furent écrits à l'époque des troubles de la rue Saint-Denis, sous le ministère de M. de Villèle. L'auteur y retrace l'affaire du *Champ-de-Mars*, les journées du 12 *germinal* et du 3 *prairial, an III*, l'affaire du 13 *vendémiaire*, et celle du *Camp de Grenelle*, où il prouve que tout gouvernement, dans l'intérêt de son autorité et de sa conservation, a le droit incontestable de repousser la force par la force.

Digitized by Google

VII. *Lettre à MM. les rédacteurs des Archives du Rhône.* Lyon, 1827, in-8°.

Cette letttre est relative à l'ouvrage de feu M. Cochard intitulé : *Séjours de Henri IV à Lyon, suivis des anecdotes les plus remarquables de sa vie.*

VIII. *Mémoires d'un pauvre diable.* Lyon, 1828, in-8° (extraits).

IX. *Compte-rendu* de l'ouvrage intitulé : *Histoire des émigrés français, depuis* 1789 *jusqu'en* 1828. Lyon, 1829, in-8°.

X. *Du Journal des Débats et de la déclaration du* 23 *juin* 1789. Lyon, 1829, in-8°.

XI. *Lettre à MM. les rédacteurs des Archives du Rhône.* Lyon, 1829, in-8°.

Cette Lettre est relative au discours prononcé par M. le docteur Prunelle au général Lafayette, à son passage à Lyon.

XII. *Mémoire à MM. les députés des départements de la France.* Lyon, 1830, in-8°.

XIII. *Napoléon, son élévation, sa chûte et son parti.* Lyon, 1832, in-8°.

XIV. *François Gacon et Jean-Baptiste Rousseau.* Lyon, 1834, in-8°.

XV. *Mémoires d'un pauvre diable.* Lyon, 1836, in-8° (extraits).

XVI. *Observations sur les quelques mots d'un anonyme.* Lyon, 1836, in-8°.

Ces observations présentent une défense des Mémoires ci-dessus, à propos de certains passages sur le siége de Lyon et sur le régime de la Terreur.

Dans la partie inédite de ces Mémoires, on lit le morceau suivant :

« M. de Précy qui, depuis le siége de Lyon, vivait retiré à l'étranger, n'obtint qu'en 1813 la faveur de rentrer en France. En lui accordant cette autorisation, le Gouvernement impérial lui assigna la petite ville de Sémur pour résidence, et il lui défendit expressément de se montrer à Lyon.

Digitized by Google

« Au mois d'avril 1814, quand l'arrivée à Paris de M. de Précy fut connue, plusieurs Lyonnais vinrent me voir à mon bureau, à la recette générale des droits réunis, et me prièrent de les accompagner dans la visite qu'ils devaient faire à l'illustre chef des défenseurs de Lyon en 1793. Je me rendis d'autant plus volontiers à leur demande, que j'étais fort curieux de revoir un homme que j'avais tant admiré vingt ans auparavant. Je me transportai donc à l'hôtel du général avec les personnes qui m'en avaient fait l'invitation, et quand on nous eut introduits, j'adressai au vieux défenseur du trône constitutionnel de Louis XVI une allocution qui parut lui faire quelque plaisir.

« Vers la fin d'avril, ces mêmes Lyonnais décidèrent qu'un banquet serait offert à M. de Précy qui s'empressa de l'accepter. Ce banquet, auquel prirent part une soixantaine de compatriotes, eut lieu dans une des salles du *Cadran-Bleu*, boulevard du Temple. M. de Précy prit place à la table, ayant à sa droite le spirituel Berchoux, auteur du joli poème de la *Gastronomie*; à sa gauche, M. de Vichy, le fils, colonel des chasseurs à cheval pendant le siége. Le repas fut charmant, on y but à la santé du roi et des princes de sa famille, à la gloire et à la prospérité de la France, à l'union de tous les Français; on y chanta plusieurs chansons analogues au grand et mémorable évènement de la Restauration; enfin tout s'y passa au mieux. Parmi les convives se trouvaient quelques anciens républicains désabusés depuis longtemps de leurs folles théories. Tous sont morts aujourd'hui, et tous ont bien religieusement gardé la foi monarchique dont ils faisaient profession. »

M. Passeron est auteur d'une comédie en trois actes et en prose intitulée : *Avis aux bourgeois*, lue au théâtre de l'Odéon, en 1813, non représentée et non imprimée.

Il est auteur de quelques poésies fugitives, parmi lesquelles on a distingué une épitre à M. Dumas sur les *petits vers*, une épitre à M. Jars, capitaine du génie, enfin une épitre de Voltaire à Beuchot, imprimée à Paris en 1817.

Digitized by Google

On trouve dans cette épitre les vers suivants :

Il est d'autres énergumènes
Moins dangereux, plus amusants :
Je parle de ces vieux enfants
Qui, de l'orgueil portant les chaînes,
Rêvent qu'ils sont indépendants.
Contre les titres de noblesse,
Contre les croix et les cordons,
Ces prêcheurs de nouvelle espèce,
Débitent les plus beaux sermons :
Des douceurs de la République
On les voit encore enchantés,
Et leur ardeur patriotique
Se ranime de tous côtes ;
En chemin rien ne les arrête;
Il leur fallait un nom fameux,
Ces messieurs n'ont cru faire mieux
Que de me placer à leur tête.
De grâce, mon cher Editeur,
Que pensez-vous de leur sottise ?
Vraiment, j'en ris de fort bon cœur ;
Mais d'une plus grosse méprise
Tâchons d'éviter le malheur.
Dites-leur donc que moi, Voltaire,
Je fus, bien que très libéral,
Du roi gentilhomme ordinaire,
Et, jusqu'à mon heure dernière,
De Ferney seigneur féodal ;
Dites-leur que, dans ma retraite,
Je ne recevais autrefois
Que le savant ou le poète,
Et jamais l'ignorant bourgeois;
Dans les demeures fortunées,
Avec Lafarre, avec Chaulieu,
Avec des têtes couronnées,
Je passe toutes mes journées
Entre Vendôme et Richelieu.

On doit à M. Passeron plusieurs notices sur des Lyonnais

Digitized by Google

célèbres, tels que Philibert de L'Orme, Gérard Audran, Antoine Coysevox, Guillaume et Nicolas Coustou, François-Frédéric Lemot, Daniel Sarrabat, Guillin Dumontet, incarcéré dans son château à Poleymieux, en 1791 ; enfin Louis Tolozan de Montfort, dernier prévôt des marchands à Lyon.

M. Passeron a fourni des articles à l'ancien *Bulletin de Lyon*, imprimé par Ballanche, au *Mercure de France*, au *Journal des arts*, au *Moniteur*, au *Journal général de France*, à l'*Aristarque*, à la *Gazette universelle de Lyon*, aux *Tablettes lyonnaises*, à la *Gazette du Lyonnais*, aux *Archives du Rhône*, à la *Revue du Lyonnais*. On lui doit une relation très exacte et fort sage des trois journées de novembre 1831 ; elle est imprimée dans la *Revue provinciale*.

M. Passeron occupe aujourd'hui une modeste place à la caisse de prêt, dans notre ville.

Ses divers Mémoires sur des artistes de Lyon, ou sur quelques-uns de nos hommes célèbres, ont presque tous paru dans la *Revue du Lyonnais*. Les pages consacrées à Guillaume Coustou, peuvent être utilement complétées par les documents suivants que nous extrayons du *Magasin encyclopédique* :

« Le sculpteur Pierre Julien fut placé par un de ses oncles (2) chez Perrache, sculpteur, et surtout architecte à Lyon. Julien remporta un prix à l'Académie de cette ville. Ainsi, Lyon qui a tant de droits à la gloire et à la richesse que les arts répandent sur toute la France, qui a vu naître Coysevox et les deux Coustou, peut se féliciter encore d'avoir développé le premier germe du talent de Julien.

« Perrache pressentit, sans doute, la destinée de son élève, et, persuadé qu'il ne pourrait pas l'accomplir à Lyon, il l'emmena à Paris, pour le confier à Guillaume Coustou, sculpteur du roi et Lyonnais. Julien resta environ dix ans dans l'obscurité de disciple, voué aux travaux de son maître et aux études de l'Académie des Beaux-Arts. Ce ne fut qu'en 1765, à l'âge de 34 ans, qu'il se présenta au concours, pour le grand prix de sculpture, et qu'il le remporta avec son bas-relief de Sabinus

Digitized by Google

offrant son char aux Vestales, afin qu'elles pussent fuir, au moment où les Gaulois allaient s'emparer de Rome.

« Julien partit pour Rome en 1768, et il y resta quatre ans. Pendant sa dernière année de séjour en Italie, il fut invité par Coustou à venir l'aider dans l'exécution d'un grand monument de sculpture, le mausolée du dauphin et de la dauphine, destiné à la cathédrale de Sens. Guillaume Coustou était au déclin de l'âge ; il connaissait, mieux que personne, l'extrême habileté de son élève pour travailler le marbre, et tout ce qu'il pouvait attendre de sa déférence. Il ne s'était point abusé ; Julien obéit à cet appel, qui jusque-là honore le maître et l'élève. Il obéit de même au conseil de ne point encore se présenter pour l'Académie, parce que son talent n'était pas assez formé, lui disait-on. Julien qui fut, toute sa vie, disposé à se croire beaucoup moins d'habileté qu'il n'en avait, souscrivit avec docilité à ce jugement. Mais, à moins de proposer plusieurs énigmes, je ne dois pas dissimuler que le conseil pouvait avoir d'autres motifs.

« Jusqu'à ce qu'un artiste fût de l'Académie, il n'était regardé que comme élève; il pouvait travailler beaucoup aux ouvrages de son maître, sans en recueillir l'honneur. Le titre d'académicien changeait ces rapports. La dépendance cessait. Il aurait fallu entrer en partage de gloire, car le nouvel élu avait sa propre dignité à garder. J'ajouterai que les maîtres ayant alors généralement le tort de tenir leurs élèves, même les plus habiles, à une trop grande distance d'eux, auraient eu un vaste intervalle à franchir, pour venir se placer sur la même ligne et en communauté de travaux. G. Coustou suivit donc à peu près l'usage et les abus du temps.

« Julien se livra tout entier à l'exécution du mausolée, et fut secondé par Beauvais, son condisciple et son ami. La figure de l'Immortalité est celle à laquelle Julien eut le plus de part. Elle était très peu avancée lorsqu'il arriva de Rome; il la termina, mais il avait 45 ans, et les épreuves graduées pour parvenir à l'Académie étaient longues.

Digitized by Google

« Ce n'était point par une nomination spontanée qu'on y entrait ; il fallait se soumettre à deux jugements, sur des ouvrages particuliers. Si le premier jugement était favorable, l'on était agréé. C'était le vestibule. Pour pénétrer plus avant, pour être reçu académicien, l'on devait présenter un autre ouvrage qui était jugé de nouveau. Le sculpteur exécutait d'ordinaire en marbre la figure dont il avait d'abord offert le modèle pour être agréé. Le peintre venait avec un second tableau.

« Quoique peu encouragé par son maître, Julien présenta pour sa première épreuve son *Ganymède* versant le nectar. Suivant l'usage encore, il fallait un patron présentateur ; G. Coustou voulut bien lui en servir. Il était alors recteur de l'Académie, et exerçait une grande influence. Julien cependant essuya la rare humiliation d'un refus, si tant est que l'injustice et une extrême dureté puissent humilier un grand talent déjà connu. La moindre inculpation qu'on ait fait peser sur G. Coustou, c'est d'avoir trop faiblement soutenu son élève; d'autres sont allés jusques à croire qu'il ne voulait l'émanciper que lorsque tous ses propres travaux seraient finis. Je ne prétends pas fixer un soupçon trop sévère peut-être, mais il est certain que les trois commissaires chargés d'examiner la figure présentée avaient proposé de l'agréer.

« Cette étrange rigueur surprit le public, mais elle accabla, elle découragea Julien. Il se condamna même à descendre de la haute sphère de l'art, et sollicita l'emploi de sculpteur de proues de vaisseaux, à Rochefort. Il allait l'obtenir, et d'après son caractère, il s'y serait sûrement borné, sans les efforts de quelques amis qui parvinrent, avec beaucoup de peine et de temps, à lui faire prendre une plus juste opinion de lui-même. Ils méritent un hommage public pour l'avoir conservé à l'art, à la gloire et à l'école française. Ce furent donc le président Hocquart, le baron de Juyt, de Lyon, qui lui demandèrent chacun l'exécution en marbre de cette même figure sur laquelle on venait de le refuser. Julien y fit quelques heureux

Digitized by Google

changements. Parmi ceux qui l'animèrent se trouva encore un jeune condisciple, M. Quatremère de Quincy, étudiant alors avec Julien, ou plutôt sous Julien, dans l'atelier de G. Coustou; il y eut enfin son digne ami Dejoux, qui, de Rome, où il était, le fortifiait contre le malheur et le découragement.

« Julien se releva donc; puis, en 1778, il fut agréé à l'unanimité, sur le modèle de son *Guerrier mourant*, et reçu de même Académicien en 1779, avec le marbre de cette figure. Il manqua, sans doute, au bonheur de G. Coustou de n'avoir pas pu contribuer de son suffrage à ce tardif triomphe ; il était mort l'année précédente.

« Naturellement débile, la santé de Julien avait été altérée par les amertumes. Il fut obligé, pendant longtemps, de quitter Paris, chaque été, pour respirer l'air des provinces méridionales. Il allait à Lyon, chez le baron de Juyt, dont la délicate amitié lui avait choisi d'avance des travaux qui pussent l'intéresser sans le fatiguer trop. Au bout de quelques jours Julien se trouvait mieux, et il reprenait le ciseau pour son ami, auquel il fit plusieurs copies d'après l'antique. Il revenait toujours à Paris avec du bonheur et de la santé (1). »

F.-Z. Collombet.

(1) *Magasin encyclopédique*, X^e^ année, tom. VI, pag. 128 et suiv.

Digitized by Google

Faculté des Lettres.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

DES ORIGINES DE LA POÉSIE ITALIENNE.

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ LE 6 MARS 1841.

MESSIEURS,

Je me propose de vous entretenir des origines de la poésie italienne. Du moins mon programme vous l'a dit : et il faut bien qu'un professeur s'accorde avec son programme, au moins dans sa première leçon. Mais comme une affiche est chose laconique par nature et qu'il n'en est pas de même d'un professeur, j'éprouve le besoin de revenir un peu sur la promesse faite en mon nom, et d'en déterminer le sens et les limites.

Je l'avouerai d'abord, le mot *origines* me déplaît. Ce mot est ambitieux : il a des prétentions : il vise à ce qu'on est convenu d'appeler de la science, à ce qu'on désignait autrefois sous le nom modeste d'érudition. Qu'un philologue aille demander au sanscrit les racines de tous les idiômes euro-

Digitized by Google

péens ; qu'un autre les trouve, avec non moins d'évidence dans l'hébreu, voilà ce que j'appellerai hardiment une étude des origines.

Moi, MM., qui n'ai rien de toutes ces belles choses à vous offrir, j'aurais voulu trouver un petit mot bien simple, bien court-vêtu, lequel vous eût dit naïvement : « MM., quoique « notre intention soit de vous mener au berceau de la poésie « italienne, de vous faire entendre ses premiers vagis- « sements, qui furent souvent des chants sublimes, ne vous « attendez pas pour cela à des listes bien complètes de noms « ignorés, à des catalogues irréprochables d'ouvrages in- « connus. Tout cela, MM., existe dans des livres, et vous « ne les lisez point. Si nous voulions vous les apprendre, « vous ne viendriez pas nous écouter, et vous auriez raison : « car entendre des choses fastidieuses n'est pas plus attrayant « que de les lire, et il n'est pas plus permis à un homme de « lettres d'être ennuyeux de vive voix que par écrit. » — Voilà, MM., ce que vous eût dit le mot que j'ai cherché, que j'ai cherché longtemps ; Il a donc fallu, faute de mieux, se contenter des origines.

Mais cet heureux phénix est encore à trouver.

Ainsi, malgré sa réputation équivoque, ce mot ne trompera personne. Personne ne viendra chercher ici ces détails bibliographiques très bien placés dans un mémoire, très déplacés dans un cours.

On n'enseigne pas les faits : on enseigne, ou du moins on tâche d'enseigner les lois. Qu'une chose ait existé ; que nous importe ? Qu'une chose ait dû exister, que telle cause l'ait rendue nécessaire ; volà ce qui nous intéresse. Nous cherchons ce qui est éternellement, et non ce qui fût par hasard, à travers les faits accidentels, c'est au principe immuable que nous marchons. Tant il est vrai que même en littérature, il n'y a de digne de notre esprit, de notre cœur, que ce qui porte au front le caractère de l'éternité !

Digitized by Google

Au reste, si la nature de nos recherches me faisait repousser le terme *d'origines*, l'époque à la quelle nous remonterons me permet peut-être de l'adopter.

La poésie italienne ne commencera pas pour nous avec la langue toscane. La poésie est un état de l'ame, avant d'être un son de la voix. Or, croirons-nous qu'à un jour donné du XIIe siècle, sur cette terre jusque là muette, soit descendu tout à coup le souffle poétique; que tant de générations se soient succédé impassibles témoins, à la vue de ces mêmes montagnes, aux rives de ces mêmes fleuves, dans le sein de cette même nature dont les embrassements furent dans la suite si féconds pour le génie? Quoi! avant les poètes de Sicile et de Toscane, ce ciel si chaud, cette terre si pleine d'accidents gracieux et terribles n'aurait-elle rien dit au cœur de l'homme, ou l'homme n'aurait-il pas eu d'ame pour l'entendre, de voix pour lui répondre.

Ne pensez pas, MM., que je veuille ici faire allusion à la poésie latine et la rattacher à mon enseignement. Non, la poésie de Rome n'est pas la poésie italienne; Rome n'est pas l'Italie; Rome c'est le pouvoir, c'est la conquête, c'est la main qui enchaîne ou plutôt le pied qui écrase. L'impérieuse cité imposa à l'Italie vaincue la poésie enlevée à la Grèce vaincue, elle entassait ainsi butin sur butin, et chargeait son esclave des dépouilles de sa victime.

Mais sur ce sol italien, ne pourrait-on pas trouver encore sous la lave romaine quelques débris desséchés de fleurs autrefois fraîches et brillantes? Ne reste-t-il plus rien de l'esprit poétique qui dût animer ces populations vierges du Latium, cette mystérieuse et sacerdotale Etrurie, ces braves et farouches Samnites. Alors aussi battirent de nobles cœurs, alors règnèrent de poétiques mœurs, de sombres ou grâcieuses croyances. Alors aussi, sans doute, on chanta les combats, on rêva au bord des fontaines. Peut-être avant le favori de Mecène, le bois de Tibur ou la Cascade de l'Anio avait-elle déjà vu un Horace.

Digitized by Google

Quel bonheur pour moi, si je pouvais vous faire non pas entendre, mais deviner quelques notes de ce concert éteint, quelque lointain écho de ces prophétiques voix qu'exhalait la grotte d'Albunée! Je l'essaierai, MM., car ce n'est pas la versification, mais le génie poétique de l'Italie que j'ai à cœur de vous montrer.

Bien plus dans les chants même où l'on emploie la langue des vainqueurs, au milieu de cette poésie d'emprunt, rapportée de la Grèce dans les bagages de la conquête, au milieu de la poésie d'orgueil qui fit toute l'originalité de la muse romaine, l'antique poésie italienne fait souvent irruption, il y a lutte entre l'élément étranger et l'élément indigène, et souvent ce dernier l'emporte : *victoresque cadunt Danai.*

Nous aurons donc à distinguer trois poésies dans les auteurs latins, la poésie grecque, la poésie romaine, et la poésie italique. Nous réserverons avec un religieux respect les deux premières à l'habile professeur de littérature ancienne: la troisième nous appartiendra. Notre savant collègue a choisi peut-être la meilleure part : elle ne lui sera point enlevée. A lui ce qui commande, ce qui triomphe; à nous ce qui proteste, ce qui lutte. A lui le Romain, le vainqueur; à nous l'Italien, le vaincu.

Mais bientôt vaincus et vainqueurs sont ensevelis dans le même silence : nous aurons à apprécier les causes de ce long sommeil de la muse italienne, les causes de son réveil glorieux.

Oh! quel tableau se présenterait alors à nous, MM., si ma faible main pouvait le tracer. Un ancien disait que le plus beau spectacle que la terre puisse offrir à Dieu, c'est l'homme de bien aux prises avec la fortune. Il en est peut-être un plus grand. C'est celui que présenta l'Europe au moyen âge: une nation, une race humaine toute entière, purifiée par la barbarie, renaît à de nouvelles et glorieuses destinées! l'humanité est jetée un instant dans un gouffre profond où luttent pêle-mêle, comme des flots déchaînés, la cruauté, le désespoir,

Digitized by Google

l'ignorance, le bien et le mal; les vertus nouvelles et les anciens vices; et enfin, au-dessus de cet abîme, sur la poussière humide qu'élèvent ces vagues brisées, se dessine comme un arc-en-ciel, gage d'une nouvelle alliance, une triple auréole de religion, de poésie d'amour.

C'est peut-être la seule époque de l'histoire connue de nous, créatures d'un jour, où nous puissions étudier cette faculté de régénération, heureux attribut de la famille humaine. Sans doute, elle se manifesta cent fois, mais ces époques rénovatrices sont ensevelies dans une obscurité profonde. Le moyen âge seul nous montre à découvert tous les secrets de cette divine alchimie. Là, nous voyons un sang nouveau couler goutte à goutte dans les veines du vieillard, nous observons les progrès de la vie qui renaît, nous comptons les battements du cœur de plus en plus accélérés. Oh! qu'un pareil spectacle est fécond en enseignements, et pour le poète, et pour quiconque porte un cœur d'homme et de citoyen! Qu'il est à la fois consolant et religieux! Si par fois la vue de nos misères sociales, de notre corruption, de notre épuisement, de notre scepticisme porte dans l'ame un découragement amer, tournons les yeux vers ces âges antiques, et nous y verrons luire un rayon d'espérance. Car si les nations vieillissent, la providence ne meurt pas.

Arrivé là, MM., sur cette cime de l'histoire, je vous demanderai la permission de descendre dans l'étude individuelle des auteurs. Je ne sais ce qu'éprouvent les autres : pour moi, quand je reste trop long-temps sur les cimes élevées, le froid me gagne. Je m'épouvante de l'immensité : cette image de l'infini dans l'espace qui d'abord était une admiration devient une terreur. Et puis, il faut le dire, il est triste de voir les hommes de trop haut, leurs traits deviennent indistincts : on les aime moins, parce qu'on les connaît peu : on les fait entrer comme des chiffres dans les calculs de ces vastes théories : on fait manœuvrer les abstractions comme une armée, sans connaître, sans apprécier les individus. Ce sont des ombres

Digitized by Google

et non plus des hommes. Ils ressemblent à ces illustres morts de la ballade que *la gloire* jette dans une même fosse,

Sans les nommer, sans les connaître,
Ils étaient tant.

Pour éviter ce malheur nous descendrons de la cîme dans l'enceinte d'un vallon bien circonscrit, mais fertile : nos yeux fatigués de l'ensemble se reposeront sur les détails. Nous ne nous contenterons pas d'entrevoir de loin comme Enée aux Champs Élysées la foule des ombres illustres, nous imiterons Dante, nous descendrons dans leur riant séjour, nous irons converser avec elles. Mais comme à lui les moments nous sont comptés : il nous faudra choisir scrupuleusement notre société. Il ne suffira pas, pour attirer notre attention, d'avoir écrit au XIIe ou au XIIIe siècle un sonnet ou une canzone. Si vous me confiez le choix de vos amis, deux conditions seront requises de tout poète italien pour avoir l'honneur de vous être présenté. Permettez-moi de vous exposer là dessus ma pensée. Ce sera en même temps vous soumettre le plan de la majeure portion de mon cours, et l'esprit qui présidera à cette partie de mon enseignement.

Dans cette étude des grands poètes, je m'écarterai un peu de la marche suivie par la plupart des littérateurs.

Les uns, fidèles à l'antique méthode, réduisaient un cours de littérature à un système de lois arbitraires, et pourtant inviolables, d'après lesquelles ils jugeaient sévèrement les grands hommes: Comme si l'on pouvait prévoir le génie, comme si ces deux mots *génie* et *prévision* ne s'excluaient pas, comme si le génie était autre chose que l'étonnant, l'imprévu! Certes, celui-là eût été un génie bien merveilleux qui eût fixé pour la postérité les bornes de l'esprit humain! Mais ne le croyons pas, MM., nul homme n'est plus grand que l'humanité, cet homme s'appelât-il Aristote.

J'insiste peu sur ce système. Il est jugé et condamné, c'est-à-dire abandonné.

Il en est un autre généralement suivi. Il a été inauguré par

Digitized by Google

des triomphes; il se soutient par d'éclatants succès. C'est le système historique. L'histoire, MM., est la gloire littéraire de notre époque. De vastes travaux, d'incontestables découvertes ont imprimé de nos jours aux études historiques un mouvement universel. De brillants et audacieux systèmes ont transporté même la poésie dans le domaine des faits. L'enthousiasme de la réalité a été plus puissant que celui de la fiction. Nos grands historiens sont nos plus grands poètes. Il semble que les époques de révolutions soient fertiles en enseignements historiques, et qu'on ait jamais mieux l'intelligence des évènements passés, qu'aux jours où l'on a vu éclore de grands évènements.

Que sont aujourd'hui auprès de l'histoire les autres branches de littérature? La poésie réduite à l'expression du sentiment personnel, enfermée dans un étroit lyrisme, semble tombée avec son ange.

L'éloquence réduite à s'exercer à huis clos dans une salle de vingt mètres, comme Eole enfermée dans son antre, se pétrifie dans la brochure ou dans l'article, dépouillée de ce qui faisait sa force, du geste, de la voix, du regard, de l'émotion sympatique d'une assemblée.

La philosophie, inhabile même à rêver un système, a renoncé à présenter une solution pour l'éternelle énigme, et pour vivre encore, elle a passé avec armes et bagages dans le seul camp où l'on vit, dans le camp de l'histoire.

Fière d'une telle autocratie, l'histoire a tout envahi dans le monde littéraire. Si un poète ose lever le formidable rideau, soyez sûr qu'il va jeter sur le théâtre un lambeau d'histoire dialoguée. Si la presse enfante une œuvre sérieuse, c'est une histoire; si une fiction, c'est un roman historique. Enfin si un pauvre suppléant ose monter un jour dans une chaire d'emprunt, il faut de toute nécessité qu'il promette l'histoire d'une littérature, encore s'il se contentait de faire l'histoire de la littérature! souvent il fera de l'histoire sous prétexte de littérature. Vous entretient-il d'un grand écrivain, il se borne à

Digitized by Google

vous raconter son siècle et à chercher dans ses écrits les traces des évènements qu'on récite. Quelques uns en sont venus à apprécier le mérite d'un poète en raison directe de son importance comme monument historique?

Hâtons-nous de le dire, relativement à l'enseignement littéraire, cette innovation renfermée en de justes limites et maniée par des hommes de talent a produit de beaux résultats. Mais cependant ne pourrait-on pas demander s'il ne reste plus rien à faire; si, parce qu'on a fait très bien, il faut faire mal, en répétant toujours, ce qui a été bien fait une fois. En un mot n'y a-t-il pas d'autre système à suivre dans l'étude des grands poètes que le système exclusivement historique?

Il en est un autre que j'appellerai tout de suite par son nom: c'est le système psychologique. Le précédent cherchait un siècle dans un poète, celui-ci y cherchera la nature humaine: le premier s'attachait à l'élément mobile et variable, aux coutumes, aux mœurs, aux évènements, le second s'appliquera à l'élément immuable et pourtant multiple dans ses formes, aux facultés de l'esprit, aux passions du cœur. Celui-là étudiait une époque, celui-ci étudiera l'homme.

Et remarquez, MM., quelle admirable matière les grands poètes offrent à notre investigation. La psychologie ordinaire prend pour objet d'observation le sujet même qui observe. Cette matière peut suffire pour les facultés communes et développées à un dégré ordinaire: chacun trouve en soi les germes de l'homme. Mais qui de nous peut se flatter de les avoir développés tous, d'avoir donné même à quelques-uns toute la croissance que leur destinait la nature? Qui de nous est l'homme tout entier, l'homme ce sujet si *merveilleusement ondoyant et divers*, l'homme avec tous ses flux et reflux de passions, ses espérances et ses terreurs, ses haines et ses amours, ses douleurs et ses joies, ses grandeurs et ses misères, l'homme soumis à toutes les épreuves de la vie, traité par tous les réactifs de la fortune? Non, MM., nul ne renferme dans son étroite poitrine toute la vie de ce colosse

Digitized by Google

immense qu'on appelle l'humanité. Mais ces facultés, ces passions dont chacun saisit en soi le germe, elles se sont isolément développées quelque part. Car il semble que la fin de la race humaine soit de réaliser dans l'espace et le temps tout ce qu'il y a de sentiment et d'action à l'état de possible dans l'ame de chaque homme. Toutes ont eu leur illustre représentant, c'est par elles qu'ont été les grands hommes.

La plupart de ces grands hommes sont morts pour nous tout entiers. A peine quelques vestiges de leurs desseins, quelques échos de leurs paroles sont parvenus jusqu'à nous. La terre recouvre le reste, et Dieu seul sait la longue et tragique histoire de ce qui les fit grands, de leurs passions et de leurs malheurs.

Mais tous n'ont pas emporté avec eux dans la tombe les titres de noblesse de l'humanité. Il en est qui vivent encore pour nous, qui ont sculpté en airain toutes leurs pensées, toutes leurs émotions. Incomplets, eux aussi, ils subissent en cela la condition commune de tout être créé; il n'est quelquefois qu'une qualité, qu'un penchant auquel ils ont livré toute leur ame. Mais cette atrophie des autres éléments de l'esprit est presque pour nous un bonheur, la qualité privilégiée apparaît sous des traits éclatants. Ce jet vigoureux, nourri de toute la sève de leur génie devient l'idéal d'une faculté humaine.

Voilà, MM., une des conditions que je devrai, je crois, exiger d'un écrivain pour le juger digne d'occuper votre attention. Il faudra qu'il soit le représentant d'une noble idée, d'une grande passion, d'un élément essentiel de l'esprit humain.

A cette condition il faut en joindre une seconde. Que nous servirait, en effet, qu'un homme ait nourri en lui-même cet élément précieux, s'il n'avait sû le faire vivre au dehors, lui donner une forme sensible, durable? La forme, MM., voilà peut-être le plus difficile en poésie. Sans elle, les sentiments les plus beaux ressemblent à ces gaz qui s'élèvent de nos

Digitized by Google

creusets, et qui se dissipent un instant après dans les airs, si une main habile ne vient saisir cette vapeur, la condenser, l'emprisonner dans un cristal pur, où tout le monde puisse la voir, et la toucher.

Telles sont donc les deux conditions essentielles que j'exigerai d'un poète pour le recommander à votre attention. Une grande idée et une belle forme : c'est là ce que nous aurons à étudier dans la poésie italienne.

Ce n'est pas que je prétende exclure de cette étude littéraire toute considération historique. Loin de là; l'histoire y trouvera sa place, seulement elle n'envahira point une place étrangère. Le poète n'est pas un être isolé dans son siècle. Il ressent les passions et les intérêts de ses contemporains, il les ressent plus vivement que personne : il les élève à leur idéal. Ce qui les touche le frappe; ce qui les échauffe l'enflamme.

Et chaque événement, en frappant sur son ame,
En fait naître un sublime accord.

Mais ce point de vue qui montre dans un écrivain le contre-coup des agitations contemporaines n'est ni le plus élevé ni le plus vaste. Il doit faire partie d'une étude littéraire et non la constituer. Car si le poète est l'expression de son siècle, le siècle lui même n'est que l'épanouissement d'un des éléments éternels de la nature morale.

Mais, parmi tous ces germes précieux qui féconde le génie des grands poètes, il en est qui leur est commun, qui diversifié à l'infini dans sa forme est toujours le même dans son principe, comme un rayon de lumière, coloré par différents milieux. Je veux parler de la poésie, cet attribut, l'un des plus glorieux de l'espèce humaine, ce phénomène, l'un des plus intéressants de l'esprit: ce sera, comme je l'ai annoncé, l'objet principal de nos études.

Mais comment vous le définir, comment vous en donner ici une idée. C'est en vous mêmes, MM., que je veux en chercher les traits, c'est avec vos souvenirs les plus suaves, avec vos émotions les plus nobles que je voudrais en composer l'image.

Digitized by Google

Car tous nous avons été poètes, tous, à certains moments de notre vie, nous avons éprouvé cet enivrement divin à qui il n'a manqué qu'un langage pour se traduire, qu'une forme pour s'éterniser.

Rappelez-vous donc ces vagues rêveries de l'adolescence, ces aspirations sans fin, ces émotions sans objet, ces larmes involontaires et douces dont vos yeux étaient tout-à-coup inondés, ces espèces d'extase, d'oubli de vous-même, où dans votre ame s'éteignait toute haine, où votre cœur n'était plus qu'amour, où la lumière vous semblait un sourire du ciel, le murmure des champs un concert divin, la nature une sœur bien-aimée; plongez à loisir dans ces souvenirs pleins de charmes; ressuscitez par la pensée tout un monde de jouissances et de bonheur, car c'est là un état poétique : ce sont là quelques-uns des symptômes qui accompagnent souvent la poésie. Ou encore souvenez-vous de ces trop rares instants où le dévouement a fait taire l'intérêt personnel, de cette soif de sacrifice, de ce bonheur de la souffrance que vous avez éprouvé sans doute dans quelques moments de votre vie. Mères qui m'écoutez, si quelquefois il a fallu au risque de votre santé, de votre vie, arracher à la maladie une fille bien aimée, sauver les jours d'un fils chéri, adresser à Dieu pour lui une de ces prières que les mères font seules, rappelez-vous, rappelez-vous ce jour : car alors vous étiez poètes.

A dire vrai, toutes ces émotions, cet ébranlement de l'ame sont les phénomènes sensibles qui accompagnent la poésie; mais ce n'est pas la poésie elle-même: c'est seulement l'auréole qui l'environne. Ce n'est pas la flamme sacrée, c'est la lumière mystérieuse que la lampe d'albâtre épanche autour d'elle dans le temple; c'est seulement le sillon d'ambroisie que répandaient sur leur trace les divinités antiques, quand remontant aux cieux elles laissaient briller la déesse à travers la femme, quand leur cou de rose jetait un doux éclat, et que leur chevelure dénouée exhalait au loin un céleste parfum.

Mais qu'est-ce que la poésie elle-même? Qu'est-ce que ce

Digitized by Google

mystérieux foyer qui verse autour de lui de si divins rayons?

Pardonnez-moi, MM., de faire passer une lourde analyse sur ce qu'il y a dans l'ame de plus suave et de plus délicat. Il faut bien se résoudre à déchirer une fleur, pour en étudier la structure.

Les objets réels qui existent dans le monde s'offrent à nous avec un mélange de beautés et de défauts. Ils existent, donc ils sont beaux : ils sont finis, donc ils sont imparfaits. Car le beau comme le vrai n'est autre chose que l'ETRE. Le néant n'a aucune beauté : la laideur n'est qu'une limite, un manque d'être, d'unité, d'harmonie. L'instinct infaillible des peuples l'a bien senti; les langues en sont la preuve. Le mot *défaut*, synonyme de *laideur*, vient d'un mot latin qui signifie *manquer*. Le mot *perfection*, synonyme de *beauté* vient d'un mot qui veut dire *achever*, *compléter*. La beauté est donc une plus grande plénitude d'être; plus un objet *est*, plus aussi il est beau.

Or, tous les objets que la nature présente à nos sens possèdent dans une proportion limitée l'être, la perfection, la beauté (toutes ces expressions sont synonymes).

Cette proportion limitée ne peut suffire au cœur de l'homme. Né pour l'infini, pour le parfait, il l'appelle sans cesse, il le demande au monde entier; et quand il a, sans s'assouvir, épuisé le réel, son imagination se jette dans le possible, s'élance vers un bien que l'œil de l'homme n'a jamais vu; elle tâche de l'atteindre, de le saisir, et quand ses efforts sont inutiles elle revient sur la terre, triste, découragée.

Comme un aigle lassé qui retombe des cieux.

Alors vient l'artiste, le poète. Il s'élève jusqu'à cet idéal du beau qui flottait nuageux et indécis à l'horizon de notre intelligence, il le saisit de sa puissante main, le comprime, le cristallise, en fait un ouvrage solide, visible aux yeux des autres hommes. Dans les objets qui l'environnent, il saisit le plan qui a présidé à leur formation, il découvre la loi dont

Digitized by Google

ils sont l'accomplissement imparfait : puis il les reforme, ces objets, suivant leur loi qu'il a conquise, suivant le plan qu'il a dérobé aux secrets du créateur. Il les refait plus complets et plus beaux; il anéantit les accidents qui les ont arrêtés dans leur croissance, il les crée de nouveau selon la parole éternelle qu'il a entendue dans les cieux. Rival de la nature, qui elle-même n'est qu'un artiste, il cherche comme elle, à traduire la pensée divine. Souvent il y réussit mieux que son concurrent : et l'œuvre du poète est plus vraie que l'œuvre de la nature. Alors la poésie existe, car alors elle a réalisé l'idéal. Alors aussi se manifestent les phénomènes dont j'ai parlé. Quels élans de bonheur et d'amour n'excite pas dans le poète cette conception qu'il sent en lui! Toutes les hardiesses de l'expression, toutes les richesses de sa langue suffisent à peine pour rendre son enthousiasme. Telle est, MM., la véritable poésie, c'est l'ame en contact avec le beau.

C'est à ce spectacle, c'est à l'étude de cette admirable faculté humaine, dans l'ame si mobile, si impressionable des Italiens, que j'ose vous convier; sûr que le sujet est assez intéressant pour compenser l'insuffisance du professeur. Je n'ignore pas les obligations que m'impose votre réunion : lorque tant d'hommes distingués à divers titres consentent à quitter leurs travaux, leurs affaires, leurs studieux loisirs, pour venir dans cette enceinte vivre et penser ensemble, lorsqu'ils font à un homme trop jeune encore, l'insigne honneur de le constituer pour un instant l'interprête de leurs idées communes, le centre de cette vie d'intelligence, le fil conducteur de cette pensée qui circule dans une assemblée, il doit reconnaître une si haute faveur, en tâchant d'occuper leur attention de quelque objet qui n'en soit pas indigne. Quand on parle aux hommes assemblés, il faut parler de ce qui intéresse l'homme. Mais de quel plus digne sujet pourrait-il les entretenir que de ce noble privilège de notre nature, par lequel l'homme devient créateur, par lequel il atteint et réalise le dessein même de Dieu?

Digitized by Google

Autrefois, aux beaux jours de la Grèce, dans ces magnifiques théâtres où se rassemblait toute une nation, il y avait aussi un professeur de poésie. Après une scène touchante ou terrible de Sophocle ou d'Eschyle, quand l'assemblée entière palpitait d'émotion, quand ses sanglots étouffés cherchaient une issue, une expression pour se traduire, tout à coup du centre de l'édifice, des gradins du Thymélé, de ce foyer où aboutissaient tous les rayons de l'hémicycle, une voix s'élevait, quelquefois calme comme la raison, quelquefois passionnée comme se passionnent la justice et la vertu. C'était souvent le chant mélodieux d'un vieillard, voix attendrissante comme les derniers adieux d'un beau jour; souvent c'était l'accent naïf d'une jeune fille qui semblait joindre au charme de l'innocence la majesté d'un sacerdoce public. C'était le Chœur, voix collective, représentant d'un peuple. Tous pensaient avec lui, admiraient par sa parole, pleuraient avec ses larmes. Lui, avait pour mission de prolonger l'émotion des spectateurs, d'exprimer, de faire sortir toute la poésie d'une situation tragique, de retourner dans la blessure le trait acéré de la pitié. Mais sa plus noble tâche, c'était, au milieu de la tourmente des passions scéniques, au-dessus des jeux de la fortune et des accidents de la vie, de faire planer l'idée d'une puissance divine, de chercher dans une pensée religieuse le secret des évènements humains.

Tel est, MM., à part le ton lyrique de cette parole, l'image de l'enseignement de la poésie. Nous nous rassemblons ici pour entendre les œuvres des grands poètes. Comme nous allons prier en commun dans les temples, nous venons ici pour admirer en commun. Nous nous réunissons là pour le culte du saint, ici pour le culte du beau, ces deux révélations du même Etre : et comme il faut bien qu'une voix s'élève dans cette enceinte, un homme tâchera de s'animer de vos sentiments et de vous renvoyer les émotions qu'il aura éprouvées avec vous.

Mais que fais-je, MM., moi qui tout à l'heure reculais

Digitized by Google

devant un mot qui me semblait faire de trop ambitieuses promesses, me voici engagé, sans m'en apercevoir, dans une très audacieuse comparaison. Voyez ce que c'est que de parler poésie! Mais daignez oublier cette imprudente image. En voici une autre qui rendra mieux ma pensée. C'est le corrigé de la première, il s'agit encore d'un entr'acte.

Il vous est arrivé souvent d'assister à la représentation des œuvres de nos grands poètes, et après que l'artiste avait ému vos cœurs par ses accents passionnés, la toile se baissait pour quelques instants. Alors, en attendant que le lever du rideau vous révélât de nouvelles merveilles, vous prêtiez volontiers l'oreille, pour passer le temps, à l'innocente causerie d'un voisin, pourvu qu'il eut un peu de bon sens. Voilà, MM., ce qu'il faut faire encore aujourd'hui, vous avez entendu pendant dix-huit mois dans cette chaire un drame admirable, un dithyrambe plein d'éloquence et de chaleur. Depuis six mois vous en êtes privés; vous en serez encore privés pendant six mois : l'entr'acte est un peu long. Que voulez-vous, MM., ainsi l'ordonne le poète. En attendant vous aurez, si vous le voulez bien, un pauvre voisin qui fera tout son possible pour avoir du bon sens : je ne réponds pas qu'il y réussira toujours. Mais quand il aura beaucoup de médiocrité, vous aurez encore plus d'indulgence; et tant bien que mal, avec un peu de patience d'un côté, beaucoup d'efforts de l'autre, nous arriverons au terme désiré.

Je dois, dès à présent, vous demander grâce pour le style simple et familier que, par goût et par besoin, j'apporterai dans cette chaire. Consacré depuis long-temps aux fonctions d'un plus modeste professorat qui, déjà,

> A jeté sur ma tête, avec ses doigts pesants,
> Deux lustres tout entiers, surchargés de trois ans,

j'ai dû habituer ma parole à marcher sans façon côté à côté avec une humble idée. D'ailleurs l'improvisation, qui, chez d'autres, est un talent, sera pour moi une nécessité. Vous daignerez vous souvenir que, chaque semaine, outre le laborieux

Digitized by Google

honneur de porter ici la parole, j'ai sept autres leçons à faire devant un jeune auditoire qui a droit à tout mon zèle comme il a part à mes plus vives affections ; qu'enfin le matin même du jour où je parais devant vous, une autre séance de deux heures a déjà usé mes forces et mon temps.

Au reste, je vous dirai confidentiellement que je n'en suis fâché qu'à demi. Il est doux de pouvoir mettre son amour-propre à l'abri derrière ses nombreuses occupations. Quand on s'adresse à un auditoire qui a le droit d'être difficile, il faut apporter ou du talent ou au moins une excuse : et il est plus facile de manquer de temps que d'avoir de l'esprit.

Permettez-moi donc de faire de ces leçons un entretien libre, flexible, s'élevant, s'abaissant tour à tour, docile à tous les caprices, à toutes les ondulations du sujet. Puissé je m'inspirer de votre présence, m'éclairer de vos avis, et répéter avec plus d'assurance à mes jeunes auditeurs les leçons que je serai heureux de recevoir de leurs pères.

DEMOGEOT.

Digitized by Google

Exposition de la doctrine de Fourier.

DU COURS DE M. CH. VICTOR CONSIDÉRANT.

La foule s'est pressée aux leçons de Charles-Victor Considérant comme elle s'était pressée aux prédications des Saint-Simoniens. Il y a aujourd'hui dans la société une avidité merveilleuse à recueillir les paroles de tous les novateurs. Que signifie cette avidité? Nul ne peut s'y méprendre ; elle signifie ce désir d'un état meilleur, ce besoin de réforme qui travaille plus ou moins toutes les classes de la société du XIXe siècle.

L'annonce d'une exposition de la doctrine de Fourier par le plus illustre de ses disciples avait vivement excité l'intérêt et la curiosité. Car le nom de Fourier longtemps inconnu commence à se répandre. Il y a peu de personnes aujourd'hui qui n'aient entendu plus ou moins parler de Fourier et de sa doctrine. Qui n'en a pas entendu raconter quelque drôlerie plus ou moins authentique? Qui n'a pas été initié à quelques-uns des singuliers écarts de la puissante imagination de son auteur? Toutes ces révélations partielles et extraordinaires, toutes ces idées si étranges, tous ces rêves si audacieux, tous ces détails détachés de l'ensemble semblaient devoir accabler sous le ridicule la doctrine naissante, tandis qu'au contraire ils ont inspiré le désir de la connaître tout entière. La plupart des personnes qui connaissaient le nom de Fourier connaissaient aussi le nom de M. Victor Considérant ; elles savaient que depuis longtemps il s'était dévoué à la cause du fouriérisme ; que, par ses leçons et par

Digitized by Google

ses livres, il avait plus que tout autre contribué à le répandre; elles savaient enfin que sous ses auspices et sous ses inspirations paraît un journal qui se distingue entre tous les autres par la nouveauté et par la fécondité des idées.

M. Victor Considérant n'a donc pas dû être surpris de se trouver, dès sa première leçon, en présence d'un auditoire qu'une salle immense pouvait à peine contenir. Ceux qui dans le missionnaire de la doctrine nouvelle s'étaient attendus à trouver un prédicateur ardent et passionné, ont été bientôt désabusés. M. Victor Considérant ne s'adresse ni au sentiment, ni à l'imagination, il ne prêche pas, il enseigne, il démontre, et cette parole si simple, si dénuée de toute prétention, témoigne peut-être une foi et une confiance plus grande dans la vérité de ses doctrines qu'une parole animée par l'éloquence et par la passion. L'intérêt qu'il a excité, le succès qu'il a obtenu, ne sont dus qu'à la nouveauté et à la vérité des idées qu'il a développées.

Le fouriérisme, tel que M. Victor Considérant nous l'a exposé, n'est point le fouriérisme pur et complet. Il en a soigneusement retranché toute la partie la plus fantastique et en même temps la plus contestable. Il nous a seulement introduits, pour me servir des termes de Fourier, dans le monde de la demi-harmonie. Je suis bien loin, pour ma part, de lui en faire un reproche. Sans doute, le fouriérisme ainsi représenté perd beaucoup de sa puissante originalité; il n'est plus animé de cette sorte de grande poésie épicurienne, dont il a été empreint par le génie de son auteur; mais ce qu'il perd en originalité, en verve, en poésie, il le gagne, selon nous, en vérité. M. Victor Considérant l'a réduit à un simple système d'association, soit des intérêts agricoles, soit des intérêts industriels, à un système d'économie politique, et c'est seulement sous ce point de vue que je me propose de le considérer. Mais si nous avons été satisfait, dans l'intérêt de cette

Digitized by Google

part de vérité que la doctrine renferme, d'en voir retrancher ce qui pourrait la compromettre aux yeux de tous les hommes sensés, nous avons été fâché de ne pas entendre d'abord reproduire contre la société actuelle cette critique si vive, si profonde dont Fourier est l'auteur. Nul mieux que lui n'a mis à nu les vices de cette société; nul, avec plus de vérité et de verve, n'en a fait ressortir les grossières imperfections. Nul n'en a mieux tourné en ridicule les sots préjugés. Toute réforme a pour antécédent nécessaire la critique de ce qui existe actuellement. Il faut voir le mal pour juger de l'opportunité du remède. Or, malgré le besoin de réforme qui travaille généralement les esprits, combien n'est-il pas d'hommes qui, ne voyant pas le mal ne sauraient accueillir l'idée d'aucune espèce de réforme? Ils sont bien logés, bien vêtus, bien nourris; ils sont à l'abri de toute espèce de besoins; ils pensent en conséquence que tout va pour le mieux, et que tout changement doit être un mal. Je comprends bien que cette critique, surtout faite dans une salle prêtée par le commerce, avait quelque chose de fort délicat; néanmoins, je pense que, dans l'intérêt de la doctrine, M. Victor Considérant devait commencer par faire ressortir les vices de l'organisation actuelle de l'industrie et du commerce.

En général, il nous a paru que M. Victor Considérant a usé de ménagements infinis pour ne pas éveiller les susceptibilités même des plus intraitables conservateurs. Il a déclaré qu'il ne voulait rien changer de tout ce qui actuellement est réglé par la loi dans l'ordre civil, politique, moral et religieux. Il se borne à réformer le domaine de l'agriculture et de l'industrie, qui actuellement n'est régi par aucune espèce de loi. Il vient proposer à la société une machine nouvelle en remplacement d'une ancienne machine. Il ne demande pas qu'on l'adopte sur parole, il demande à en faire un essai dont la société sera juge. Si elle trouve la machine bonne, elle l'a-

Digitized by Google

doptera; si, au contraire, elle la juge mauvaise, elle la rejettera. Mais, dans tous les cas, rien n'aura été changé, ni bouleversé dans la société actuelle. Malgré toutes ces précautions, je doute que M. Victor Considérant ait réussi à dissiper les défiances de ces hommes qui s'imaginent que tout novateur est nécessairement un individu qui se propose de mettre les biens en commun et de prendre l'argent dans leur bourse. Peut-être, M. Victor Considérant a-t-il eu tort de reprocher à d'autres novateurs de ne pas suivre la même méthode; car il n'en est pas de toutes les innovations comme de celles qu'il se propose de faire. On peut bien essayer un système d'association agricole ou industrielle sur une lieue carrée de terrain; mais concevez-vous qu'on puisse procéder ainsi pour un système de politique, de morale ou de religion? Après ces préliminaires dont le but était de rassurer la partie la plus conservatrice de son auditoire, M. Victor Considérant est entré en matière. La société se composant de communes, la commune étant l'élément de tout état civilisé, le problème social se réduit à organiser, à réformer la commune. La France, a-t-il dit, est un composé de 36 mille communes. Cette définition de la France nous paraît fort défectueuse; en changeant le chiffre, elle s'appliquerait tout aussi bien à la France de Louis-le-Gros qu'à la France de nos jours. La France n'est pas seulement un composé de communes. Ce qui constitue la France, c'est l'ensemble des liens politiques et moraux qui réunissent ces communes entr'elles, tout aussi bien que la commune elle-même. Par delà le problème de l'organisation de la commune, il y a le problème qui a pour objet de résoudre la question des rapports de ces communes entre elles, par delà le problème communal, il y a le problème politique dont M. Victor Considérant a peut-être trop atténué l'importance. Mais laissons le problème politique pour ne nous occuper, avec le disciple de Fourier, que du problème

Digitized by Google

de l'organisation de la commune, et seulement de l'organisation du travail dans la commune ; car le problème moral et religieux a été écarté comme le problème politique.

Le travail de la commune actuelle n'est pas organisé. Autant il y a de familles dans la commune, autant il y a de petites exploitations industrielles ou agricoles qui se font la guerre les unes aux autres. Pour que le travail de la commune fut aussi bien réglé et aussi productif que possible, il faudrait qu'à la place de toutes ces petites exploitations particulières et rivales les unes des autres, fût installée dans la commune une exploitation unique, embrassant à la fois tous les travaux industriels et tous les travaux agricoles.

Traçons à grands traits le plan d'organisation de la commune sociétaire. Au lieu de quatre ou cinq cents méchantes masures dont la commune actuelle se compose, s'élève en un site choisi un édifice unique aux grandes et belles lignes, dans lequel tous les habitants de la commune doivent trouver à se loger suivant leur fortune et suivant leurs goûts. Ces tristes cloisons dans lesquelles est aujoud'hui enfermé chaque petit coin de terre tombent et disparaissent. A la tête des travaux agricoles et des travaux industriels est placée une administration composée d'hommes les plus versés dans l'agriculture et dans l'industrie, qui donne à tous les travailleurs la direction et l'impulsion. A chaque espèce de travaux est attaché un groupe spécial de travailleurs, de même que dans un corps d'armée il y a des corps spéciaux pour chaque espèce de service. Dans une commune ainsi exploitée en commun, Fourier affirme que le revenu sera le quadruple du revenu qu'on peut obtenir dans la commune morcelée.

Mais un tel résultat ne sera-t-il obtenu qu'au prix de la liberté de chaque individu ? toutes les volontés devront-elles fléchir devant une volonté unique ? et la commune sociétaire sera-t-elle organisée comme un régiment? S'il en était ainsi,

Digitized by Google

Fourier n'aurait pas résolu le problème qu'il se proposait de résoudre, celui de la conciliation du plus grand ordre possible avec la plus grande liberté possible. Mais il démontre que cet ordre s'obtiendra par la liberté, et cette démonstration est la partie la plus originale et la plus remarquable de toute la doctrine. Non-seulement cette organisation de toutes les fonctions, de tous les travaux, ce concours de toutes les volontés et de tous les intérêts s'obtiendra sans aucune contrainte, mais encore il sera le résultat du libre développement de la volonté, des goûts et des inclinations de chaque individu. Peut-être le fouriérisme se fait-il quelque illusion en s'imaginant créer un état où chacun, sans jamais nuire à l'intérêt général, pourra agir en toute liberté, où il ne sera besoin d'aucune espèce de contrainte, d'aucune espèce de répression sociale ; mais il faut reconnaître que, dans la commune telle que nous l'a décrite M. Victor Considérant, le besoin de la répression se ferait bien moins souvent et bien moins vivement sentir que dans la commune actuelle. Tous les intérêts étant associés, de combien de délits contre les choses et contre les personnes la cause ne se trouverait-elle pas par là même entièrement détruite ? La plupart des considérations dont se sert Fourier pour prouver que l'ordre dans le travail, l'ordre dans toutes les fonctions de la commune, loin d'être incompatible avec la liberté en seront les résultats, reposent sur des observations exactes qui supposent une connaissance approfondie des instincts et des passions de la nature humaine. Il sera libre à chacun dans la phalange de faire ce qui lui plaît, et cependant toutes les fonctions seront divisées et remplies, personne ne vivra au dépens des autres, chacun travaillera, chacun par son activité concourra au bien général. Mais cette classe nombreuse d'individus dont le goût prédominant est le goût de ne rien faire, ne se livrera-t-elle pas aux douceurs d'un repos sans fin,

Digitized by Google

si elle n'est pas contrainte au travail ? Voilà l'objection qui s'élève de toutes parts contre ce grand principe du fouriérisme. M. Victor Considérant l'a réfutée d'une manière triomphante.

Qu'est-ce que le travail ? C'est un déploiement quelconque d'activité physique, intellectuelle et morale. Il est impossible de trouver quelqu'un qui ait le goût absolu de ne rien faire, c'est-à-dire de ne déployer aucune espèce d'activité. Chacun aime à faire ce qui lui plaît, mais personne n'aime précisément à ne rien faire. L'oisiveté absolue serait pour tout le monde un affreux supplice. D'où vient donc cette répugnance au travail, cette paresse qu'on peut remarquer chez la plupart des hommes ? La paresse n'est pas inhérente à l'espèce humaine, elle est relative à la nature du travail dans la société telle qu'elle est aujourd'hui organisée. Si la plupart des individus ne travaillent que sous l'empire de la nécessité ou du besoin, c'est que le travail actuel est rebutant. Il est rebutant pour différentes causes que Fourier a parfaitement analysées. Voici quelles sont les principales. Dans la société actuelle, bien peu d'individus peuvent suivre, dans le choix d'un état, leur goût, leur aptitude, leur vocation. Ce choix dépend des circonstances, de la volonté de la famille, et rarement de l'inclination des individus. Le travail se fait dans des ateliers tristes et malsains. Il n'est pas varié; un même individu fait toujours la même chose pendant toute sa vie et dans des séances de douze ou de seize heures. Or, si le plaisir le plus vif trop longtemps prolongé devient fatigant, à plus forte raison en est-il ainsi du travail. En outre, le travail actuel s'accomplit ou solitairement ou en compagnie de gens qui ne vous plaisent pas, de gens qu'on n'a pas choisis. Enfin, dans la plupart des cas, il est mal rétribué; telles sont les causes générales qui rendent le travail rebutant. Dans l'organisation phalanstérienne, toutes ces causes dis-

Digitized by Google

paraissent pour faire place à d'autres causes qui rendent le travail attrayant. Au lieu de contrarier les vocations, on les développe, chacun se livre librement au genre de travail pour lequel il a le plus d'aptitude et le plus de goût. Le lieu du travail, au lieu d'être triste et malsain, sera un lieu salubre et agréable. La subdivision du travail étant poussée à l'infini, chaque individu, au lieu de faire une seule chose, en fera vingt ou trente, de telle sorte qu'on ne travaillera à un même travail que dans de courtes séances. Au lieu de travailler isolément, ou en compagnie de gens qu'on n'a pas choisis, on travaillera par séries, par groupes composés d'individus qu'un même goût aura réunis ensemble et la rivalité qui se manifestera nécessairement entre les groupes divers se livrant à des travaux qui sont voisins les uns des autres, sera un puissant mobile qui poussera chacun à produire le plus et le mieux qu'il est possible. Enfin le travail par association devant être de beaucoup plus productif que le travail actuel, il pourra être mieux rétribué.

Ainsi le travail, au lieu d'être une peine, étant devenu un plaisir, on travaillera par goût et non par nécessité dans la commune phalanstérienne. La nature ayant mis dans les individus une grande diversité de goûts et d'aptitudes, pour chaque série de travaux il se formera des groupes de travailleurs volontaires et passionnés. L'ordre dans le travail résultera donc du plus grand développement possible des goûts et des aptitudes de chacun. Chaque groupe nomme ses chefs industriels, et comme la valeur et la capacité de chaque candidat sont parfaitement connues de tous ceux qui font partie du groupe, c'est toujours le plus habile qui est choisi. Autant il y a de travaux dans la commune, autant il y a de petites régences chargées de leur direction et composées des hommes qui ont fait preuve de plus d'habileté dans chacun de ces travaux. Toutes ces petites régences viennent elles-

Digitized by Google

mêmes aboutir à un centre commun qui est la régence générale de la phalange.

Mais la question qui semble la plus difficile à résoudre est celle de la répartition des produits entre les divers membres dont la phalange se compose. Fourier la résout avec autant d'équité que de bonheur. Trois éléments concourent à la production des richesses, le capital, le travail et le talent. Chacun dans la phalange comme dans une société par action touche un intérêt proportionnel au capital qu'il a apporté. Le talent s'apprécie et se mesure par les grades dont un individu est revêtu dans les groupes divers dont il fait partie. Enfin, le simple travailleur, celui qui n'a ni capital, ni talent est assuré d'un minimum au moins égal au salaire qui existe dans la société actuelle, plus d'une certaine part dans les bénéfices de la phalange.

Mais la conception de Fourier n'est pas limitée aux bornes étroites d'une phalange, elle embrasse l'univers tout entier. Fourier et ses disciples pensent qu'un jour viendra où toute la surface du globe sera couverte de phalanstères, où le genre humain tout entier sera distribué en phalanges.

Alors les nations, au lieu de consumer leurs efforts à lutter les unes contre les autres, travailleront d'un accord commun à embellir, à améliorer ce globe que la divine Providence leur a donné pour séjour. Alors ces armées entretenues à grands frais pour porter partout la dévastation et la ruine se changeront en des armées pacifiques, industrielles dont le but sera de fonder et non de détruire. Alors avec le concours de toutes les nations de l'univers s'exécuteront de gigantesques travaux qui changeront la face du globe. Les isthmes seront coupés, tous les fleuves seront rendus navigables et seront contenus par des digues immenses, les déserts arides seront changés en de vertes forêts. Pour tous ces travaux d'une grandeur fabuleuse, il faudra cependant moins de capitaux,

Digitized by Google

moins d'efforts que les peuples n'en dépensent aujourd'hui pour s'entre-détruire les uns les autres.

Telle est l'analyse des principales idées qu'a développées M. Victor Considérant dans les quatre séances qu'il a consacrées à l'exposition de la doctrine de Fourier. En réduisant la théorie fouriériste à ces termes, en la considérant seulement comme une doctrine nouvelle d'économie politique, comme un système nouveau d'organisation industrielle ou agricole, n'ayant d'autre prétention que celle d'associer les intérêts matériels d'après une combinaison plus heureuse que celle qui existe aujourd'hui, je ne pense pas qu'on puisse lui adresser des objections sérieuses. Ce mode nouveau d'organisation industrielle ou agricole est-il supérieur ou non, à l'organisation ou plutôt à la désorganisation actuelle de l'agriculture et de l'industrie? Voilà toute la question. La réponse ne saurait être douteuse, je veux bien qu'il y ait quelque exagération dans les promesses et dans les espérances des partisans de Fourier, en faisant la part de cette exagération, cette théorie présente encore assez d'avantages incontestables pour attirer puissamment à elle tous les hommes qui ont quelque souci d'amélioration du sort de l'espèce humaine sur cette terre. Il est vrai qu'il ne s'agit ici que des intérêts matériels de l'homme, pour lesquels quelques esprits superbes, dont le corps est amplement pourvu de tout ce dont il a besoin, professent un dédain profond. Je suis loin pour ma part de partager leur mépris. Travailler à améliorer le sort matériel de l'espèce humaine, n'est-ce pas travailler à l'affranchir de la misère et de l'esclavage du monde extérieur? Le développement des intérêts matériels, loin d'être en opposition avec le développement des intérêts intellectuels et moraux, est en harmonie avec lui. Pour l'homme sans cesse obligé, sous peine de mourir par la faim, de travailler du travail de ses mains, il n'y a pas de loisir, pas d'éducation, pas

Digitized by Google

de travail de l'esprit. L'accroissement seul de la richesse peut permettre d'étendre, de développer l'éducation et d'éclairer davantage les volontés par un développement plus grand de l'intelligence. Le développement de la richesse ne constitue pas sans doute le développement moral, mais il le sert et il le prépare. Quand la vie matérielle sera garantie et assurée à chacun, alors seulement chacun pourra s'appliquer aux choses de l'intelligence, alors seulement cette immense partie du genre humain, déshéritée aujourd'hui par la misère du patrimoine de la science, se trouvera appelée à en recueillir sa part.

De l'association de tous les intérêts, agricoles et matériels, il résulterait pour une commune d'énormes avantages, le travail, au lieu d'être rebutant comme il l'est aujourd'hui, pourrait être rendu attrayant, voilà des vérités que M. Victor Considérant a parfaitement démontrées et qui demeurent acquises à l'économie politique. Ces vérités semblent avoir fait quelque impression sur la foule. Mais en même temps qu'on s'accordait à reconnaître combien un tel état de choses serait supérieur à ce qui existe actuellement et combien la réalisation en serait désirable, on ajoutait que la réalisation en était impossible. Tel est, en général, l'anathème que prononcent certains esprits contre toutes les théories nouvelles. Le monde des rêves et des chimères commence pour eux audelà du cercle étroit dans lequel leurs idées sont enfermées. Cependant la sagesse la plus vulgaire doit nous enseigner à ne pas trop nous hâter de juger impossible, dans la pratique, ce que nous jugeons excellent dans la théorie. Combien de choses qui ont été déclarées impossibles et qui cependant ont été réalisées! Est-il une seule des institutions de la société actuelle qui n'ait existé à l'état d'utopie, et dont la réalisation n'ait paru à quelques-uns de nos ancêtres tout aussi impossible que ne le paraît aujourd'hui

Digitized by Google

à quelques esprits la réalisation de l'organisation industrielle et agricole dont Fourier est l'inventeur. J'ai plus de foi en l'avenir de l'humanité, et je pense qu'elle doit dans son développement réaliser ces principes féconds de l'association de tous les intérêts, de toutes les forces en un intérêt commun, en une force commune. Néanmoins je suis loin de partager cette impatience avec laquelle les disciples de Fourier soupirent après un essai. Rien n'est fatal aux progrès d'une théorie naissante, alors même qu'elle est rigoureusement vraie, comme les essais prématurés. Nous demandons un essai, a dit M. Victor Considérant, et si cet essai ne réussit pas, nous avouerons que nons nous sommes trompés. Un tel engagement me paraît téméraire. Combien de circonstances, indépendantes de la vérité de la théorie, peuvent faire échouer un pareil essai entrepris à l'encontre des idées et des préjugés dominant dans cette vieille société dont il sera de toutes parts environné et pénétré.

Ne vaut-il pas mieux attendre que la société actuelle y soit mieux préparée par des applications partielles de plus en plus étendues du principe de l'association ? Ne vaut-il pas mieux attendre le jour où le besoin d'une telle organisation commencera à se faire sentir. Ce jour, les disciples de Fourier le hâteront par leurs leçons, par leurs journaux et par leurs livres, et, lorsqu'il sera venu, avec combien plus de chances de succès, un essai décisif ne pourra-t-il pas être tenté ?

Mais lorsque l'organisation phalanstérienne aura triomphé, tous les problèmes sociaux seront-ils résolus, et l'harmonie sera-t-elle constituée entre tous les membres de la grande famille humaine ? M. Victor Considérant a semblé le croire. C'est une illusion que je ne saurais partager. Quand le monde des intérêts matériels aura été réglé, il restera à régler encore le monde des idées. Il ne faut pas croire

Digitized by Google

que lorsque tous les intérêts matériels seront d'accord, la discorde, l'antagonisme, la guerre seront bannis de ce monde. Ce n'est pas seulement dans la lutte des intérêts, c'est aussi dans la lutte des idées et des croyances que la discorde entre les hommes prend sa source. Qu'on ouvre l'histoire, on y verra que les hommes se sont aussi souvent fait la guerre pour des idées et des croyances que pour des intérêts. L'unité du genre humain sera sans doute préparée par l'accord des intérêts matériels, mais elle ne pourra s'accomplir qu'au sein d'idées et de croyances communes. J'ai quelquefois entendu faire au fouriérisme le reproche de n'avoir ni métaphysique, ni morale. Ce reproche pourrait être mérité si les disciples de Fourier avaient, en effet, la prétention d'avoir une métaphysique et une morale. Mais du moment que, comme M. Victor Considérant, ils rejettent la pensée de toute réforme morale et religieuse, et ne manifestent d'autre prétention que celle de régler le monde industriel, je ne vois pas comment on pourrait justement les blâmer de n'avoir pas quelque chose de plus à nous donner.

Blâmer les hommes qui ont résolu le problème de l'organisation de l'industrie de n'avoir pas résolu en même temps tous les autres problèmes sociaux, c'est faire preuve d'une singulière ingratitude. Fourier et ses disciples ont résolu le problème de l'association des intérêts, d'autres sans doute viendront plus tard, qui résoudront les autres problèmes sociaux. Dans les bornes où M. Victor Considérant a eu la sagesse de la circonscrire, la part de la doctrine de Fourier est encore assez grande et assez belle, el l'humanité aura sans doute quelque reconnaissance pour la mémoire de ceux qui, comme Fourier et son disciple, ont consacré tous leurs travaux, toutes leurs pensées à améliorer les conditions de son existence en ce monde.

FRANCISQUE BOUILLIER.

Digitized by Google

Chronique Musicale.

La musique est vraiment appellée à opérer chez nous une pacifique et bienfaisante révolution. Elle adoucira dans nos mœurs et dans nos rapports tout ce qu'y jette de rude et de positif la préoccupation des intérêts commerciaux. Elle élèvera notre ame vers de plus hautes régions et agrandira notre intelligence. Le Cercle musical se propose donc un noble but dans ses soirées mensuelles; il popularise d'une part la musique des grands maîtres et habitue de l'autre nos amateurs exécutants à se produire en public; double échange de bonne volonté et d'indulgence où l'art ne peut que gagner et notre éducation aussi.

— Chacun des concerts du Cercle indique un progrès et cause de plus vives jouissances. L'école de chant est à elle seule une institution qui mérite toutes nos sympathies. C'est là qu'est en germe tout notre avenir musical. Qu'on y songe bien !

— Des artistes de talent adoptent notre ville. M. Alexandre Billet y fonde une école de piano à l'instar du Conservatoire; M. Georges Hainl s'empare, au mois d'avril, de la dictature de l'orchestre du Grand-Théâtre et les chœurs vont trouver en M. Maniquet un bon

Digitized by Google

maître de chant. Une troupe italienne va nous initier à de nouvelles partitions de Bellini et de Donizetti, ces deux sources de mélodies. Voilà de puissants éléments de rénovation musicale.

—La musique religieuse vient aussi en aide à la musique profane pour vulgariser encore dans les masses le sentiment de l'harmonie. M. Zieger a doté St-Polycarpe d'un orgue remarquable. On a déjà pu apprécier à quelle perfection il a poussé les jeux qui reproduisent la petite flûte, le cor anglais, le haut-bois et la voix humaine. Il doit ajouter 12 nouveaux jeux aux 46 dont se compose son orgue. Tout le monde connaît le désintéressement de M. Zieger et son amour pour l'art qu'il cultive. Il en a donné une preuve non équivoque aux fabriciens de Saint-Polycarpe. Que l'orgue de Saint-Jean le dédommage !

—M. H. Bertini, cet excellent pianiste, qui occupe en même temps une place si distinguée parmi les compositeurs, est arrivé parmi nous, et, le cœur touché de nos derniers désastres, il a proposé lui-même de donner un concert au profit des inondés. Les sentiments généreux et les bonnes actions accompagnent d'ordinaire les grands talents. Il y avait donc là double intérêt, double motif pour l'empressement du public : Le but et l'artiste. Après le sextuor d'une facture si neuve et si scholastique tout à la fois, exécuté avec un ensemble très satisfaisant, il y avait un puissant attrait, pour nos myriades de pianistes, à entendre ce maître, qui a tant fait pour l'éducation musicale, jouer, avec sa verve toujours nouvelle et sa perfection de compositeur exécutant sa propre musique, ces belles *études* que tous les pianistes savent par cœur. M. Bertini a trouvé en Mme Montgolfier, Mlle Roman ; en MM. George Hainl, Baumann, Cherblanc, Renard, de Seynes, etc. de dignes interprètes, et des cœurs empressés à l'aider dans sa bonne œuvre.

Digitized by Google

DU BLASON

AU XIXe SIÈCLE,

ET SPÉCIALEMENT DES ARMOIRIES

DE

La ville de Lyon.

Bien des choses sont devenues impossibles aujourd'hui. Les goûts et les habitudes varient à chaque instant; les vieilles nécessités se modifient peu à peu, et sont rendues inutiles par des besoins naguère inconnus. Tout change, en un mot, autour de l'homme ; lui seul reste le même, malgré l'ardeur avec laquelle il substitue à ses antiques idoles de nouveaux dieux qu'il renversera bientôt de leur piédestal. Les esprits les plus conservateurs sont pourtant obligés d'avouer que ces divinités d'un jour ne sont pas maintenant également regrettables; sans se demander encore si les temps modernes sont, au fond, supérieurs aux temps anciens, il nous semble évident que notre génération sévère et utilitaire, s'il en fut, a fort bien fait de laisser de côté la plupart

Digitized by Google

des futilités que l'on prisait si fort pendant les derniers siècles. L'art héraldique, par exemple, l'une des premières victimes de la révolution, n'a jamais pu se relever au milieu d'une société populaire comme la nôtre; ni les efforts que Napoléon tenta pour se reconstituer une noblesse à lui, ni le zèle avec lequel les Bourbons tâchèrent de reprendre les choses au point où ils les avaient laissées, ni la soif d'honneurs et de distinctions, qui, après la soif de l'argent, caractérise le mieux notre époque, rien n'a pu reconstituer en France le blason déchu, rien n'a pu lui rendre un peu de ce lustre positif et glorieux dont il avait brillé pendant sept siècles. Un vent fatal a soufflé sur lui, et le voilà devenu une ruine comme tant d'autres.

Mais toutes les ruines ne sont point méprisables; ce qui ne convient plus à tous peut convenir encore à quelques-uns; et, pour avoir été dédié à un Dieu désormais inutile, un monument n'en est pas moins précieux à connaître. Sept cents ans de durée sont un titre, sans doute; les antiquaires s'attachent bien souvent à des vestiges moins respectables. Le blason en a d'autres encore; tout ce qui était grand jadis lui fut attaché; d'illustres maisons n'avaient souvent pas d'autres parchemins que leurs armoiries; le courage, la science, la vertu, le génie dépendaient presque toujours de lui, ou ne tardaient guère à recevoir sa haute sanction. Pour nous qui nous en soucions peu, à l'heure présente, sous le rapport positif, parce que nous sommes bien de notre siècle, nous professons pour lui un grand respect, respect d'archéologue, cela va sans dire; et, tant il est vrai que le fond règle la forme, dès que nous fouillons ces vénérables souvenirs, nous sentons notre phrase devenir grave, s'arrondir malgré nous, et notre style emprunter une allure magistralement empesée aux panégyristes héraldiques.

Nous confesserons donc que le blason, cette science morte,

Digitized by Google

nous a toujours offert un vif attrait ; aussi, avons-nous eu souvent à nous défendre des attaques de personnes qui croyaient terminer la lutte à leur avantage, quand elles formulaient un superbe *à quoi bon.*

Mais à quoi sont bons les travaux de l'érudition en général ? L'archéologie, les sciences qui n'ont pas d'applications directes, les littératures anciennes, la poésie elle-même, ne sont-ce pas de nobles délassements ou de charmantes occupations ? L'esprit peut-il mieux faire que de s'exercer ? L'exercice ne l'élève-t-il pas, et n'est-il pas plus fort quand il est plus haut et plus vaste ? Qu'y a-t-il d'aussi attrayant que la connaissance intime des temps passés ? La science des détails n'est-elle pas, entre toutes les sciences qui se rattachent à l'histoire, la plus facile et la mieux appropriée à nos faibles organisations ? et l'art héraldique n'est-il pas la facette la plus brillante du prisme qu'elle présente à ses amateurs ?

Chacun sait que les armoiries sont souvent parlantes ; ce sont elles qui nous rendent alors les noms de familles oblitérés par les noms de fiefs, ou confondus à travers les transactions et les alliances. Elles sont pour les blasonnants un fil certain qui les guide dans le dédale des promptuaires, des arbres généalogiques et des traités héraldiques.

Supposons, par exemple, qu'il se rencontre un monument d'origine incertaine, au front duquel soit écrit le nom de Charles de Poix; supposons encore qu'au dessus de ce nom soit un écu chargé d'une espèce d'arbrisseau de forme bizarre que l'on pourrait tout aussi bien prendre pour un chandelier à sept branches, et surmonté d'une couronne fleuronnée. Ce sont énigmes pour le vulgaire ; il regarde à peine et passe aussitôt. L'homme instruit s'arrête ; il cherche à deviner ce que peuvent être et l'emblême singulier qu'il a sous les yeux, et le nom remarquable qui l'accompagne ; il sait bien que

Digitized by Google

jadis des hommes célèbres portèrent le nom de Poix; mais il y a plusieurs familles de ce nom; mais trois races, au moins, distinctes et sans alliances entr'elles, l'ont porté pendant de longues années. Quelle est la maison dont il s'agit ici, est-ce celle des Poix-Marecreux qui eurent des comtes à la primatiale de Lyon? ou bien celle des Poix en Poitou qui ne manquent pas d'illustration non plus? là est le doute; en attendant, le monument reste sans date et sans nom d'auteur connu. Vienne un amateur du blason, voilà, s'écriera-t-il aussitôt, voilà une œuvre de la maison de Créqui ; parce que le nom de Poix est accompagné du cerisier sauvage ou *Créquier* de *gueules* de la plus célèbre famille de Picardie, et suivant le proverbe:

Tanques, Ailly, Mailly, Créquy,
Tel nom, telles armes, tel cry,

il ne peut s'agir que d'un Créqui, lequel joignait le titre de prince de Poix à son nom patronymique.

En effet, nous trouvons, au commencement du XVII.e siècle, un *Charles de Blanchefort de Créqui, chevalier des ordres du roi, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France, gouverneur de Dauphiné, sire de Créqui, de Fressin, et de Canaples, PRINCE DE POIX, comte de Sault, d'Agoult, de Vesc, de Montlaur, et de Montauban.* Or, la principauté de Poix en Picardie n'étant pas antérieure à Charles dans la famille de Créqui, il s'ensuit que le monument est du dix-septième siècle, et que l'on doit mettre de côté, d'abord: les Poix en Poitou dont les armes sont *d'or à deux vols de gueules* (1), et non pas *d'or au créquier de gueules*; ensuite les Poix-Marécreux qui portaient ; *de sable à trois aigles d'or* (2); enfin l'on observera que ces deux dernières maisons

(1) Le *vol* est une paire d'ailes. — Le *gueules* est la couleur rouge.
(2) Le *sable* est la couleur noire.

Digitized by Google

n'étant pas ducales ni princières, n'avaient pas le droit de couronne fleuronnée.

Il est mille autres familles dont les incertitudes pourraient être fixées par le blason ; nous avons pris la première qui s'est présentée sous notre plume.

Nous avons dû nous-même de précieuses découvertes à notre fréquentation des livres héraldiques. Un jour, entre autres, que nous parcourions les ruines si anciennes et si pittoresques de Châtillon d'Azergue, dans le Lyonnais, nous déplorions l'obscurité qui couvre l'édification de ce château ; nul habitant du pays n'avait pu nous apprendre le nom de ses anciens maîtres, personne ne savait qui l'avait bâti, restauré, agrandi; quelques débris de sculpture qui roulèrent devant nous au milieu des décombres, nous donnèrent la clé de ce mystère. C'était une croix jaune sur un fond noir (1), que l'on pouvait attribuer au XIIIe siècle, et que nous reconnûmes pour être celle de la puissante et antique race des d'Albon. Puis nous trouvâmes sur la porte du château l'écu aux six *sautoirs* (2) des Balzac, autre maison illustre qui nous parut avoir possédé Châtillon au XVIe siècle. Plus tard, des documents authentiques nous convainquirent de la justesse de nos suppositions.

Une autre fois, c'était dans l'église abbatiale d'Ambronay en Bugey, nous admirions les riches dentelles qui décorent le tombeau d'un abbé enterré dans une chapelle au nord de la nef septentrionale. Un écu *d'or à la fasce ondée de gueules* (3) brillait au milieu des figures des anges, du Christ, et du vénérable abbé lui-même ; cet écu était jeté à foison sur toutes les nervures de la partie méridionale de l'église, évidem-

(1) Blasonnez : de *sable* à la *croix d'or*.

(2) Le *sautoir* est une croix de Saint-André, laquelle est en forme d'X.

(3) La *fasce* est un bandeau horisontal qui traverse l'écu.

Digitized by Google

ment postérieure à la basse nef de gauche. Nous voulûmes savoir quel était le fondateur de l'église *actuelle*, on nous répondit : Saint Barnard ; bien que Saint Barnard ait vécu peu après Charlemagne, et que rien dans Ambronay ne soit antérieur au XIIIe siècle. Nous demandâmes ensuite quel abbé était représenté dans cette chapelle historiée, et à qui l'on attribuait la reconstruction du beau vaisseau que nous admirions ? — Saint Barnard. — Saint Barnard avait tout fait ; constructeur de l'église au IXe siècle, il l'avait réparée au XIIIe, agrandie au XIVe, et il gisait lui-même sur un coffre gothique fleuri, entouré d'emblêmes héraldiques qui n'ont été employés en Europe que 300 ans après sa mort. Peu satisfait de ces réponses, nous cherchions à mettre de l'ordre dans nos souvenirs qui nous rappelaient la *fasce ondée* comme pièce essentielle du blason des Mauvoisin du Forez ; mais les Mauvoisin étaient inconnus à Ambronay. Ayant ouvert Guichenon, nous trouvâmes, à notre grande joie, un abbé de Mauvoisin au XVe siècle, parmi les supérieurs du monastère d'Ambronay, et nous consultâmes par conscience l'armorial de l'avocat bressan. Les armes des Mauvoisin y sont : *d'azur semé d'étoiles d'argent au lion d'or lampassé de sable brochant sur le tout* (1). Les voûtes de l'église seraient tombées sur notre tête, que notre stupéfaction n'eût pas été plus grande. Toutes nos conjectures étaient renversées, et la statue de l'abbé mitré et crossé allait rester indéfiniment celle de Saint Barnard. Heureusement notre confiance en Guichenon n'était pas illimitée ; nous songeâmes naturellement à recourir au contrôle du P. Menestrier ; là nous éprouvâmes une satis-

(1) Le *lampassé* indique une langue d'une couleur différente de celle du corps. — Un objet broche sur le tout quand il est placé non seulement par-dessus le fond de l'écu, mais encore par-dessus les pièces accidentelles dont celui-ci peut être chargé.

Digitized by Google

faction complète. Les Mauvoisin portent *d'or à la fasce ondée de gueules*. Nous pûmes donc donner un nom à cette statue, une date à son tombeau, une date aux embellissements de l'église d'Ambronay, et Saint Barnard fut détrôné.

L'intérêt des armoiries ne se borne pas là. Combien d'hommes illustres, combien de héros conquirent par leurs vertus ou leur vaillance un blason glorieux qui jette encore un si beau lustre sur la vieille noblesse française ! Voyez cet écu de gueules tâché de quatre grandes larmes d'argent (1) ; cette couleur rouge est le sang le plus pur des Comminges ; ils le versèrent en Afrique, pour la France, et aux côtés de leur roi. Les quatres marques blanches sont les cicatrices des quatre blessures qu'Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans reçut à Mansoura et en allant *recourre* le comte de Poitiers. Ce fut à la suite de cette sanglante affaire qu'il délaissa pour toujours ses anciennes armes. Elles étaient, suivant Joinville, *d'or à la bordure de gueules*.

Les Montmorency, au dire de J. le Féron, portaient d'abord *d'or à la croix d'argent cantonnée de quatre alérions d'azur* (2); mais ils ne tardèrent pas à conquérir un écusson plus brillant. Matthieu Ier de Montmorency qui accompagnait Philippe Auguste à Bouvines, y fit des prouesses incroyables ; il enleva de sa main douze étendards aux ennemis, et reçut de cruelles blessures. Philippe qui se connaissait en bravoure, le fit aussitôt son connétable, et trempant une main dans le sang qui coulait de ses plaies, il en traça une croix sur le bouclier peint qui pendait à son col : « Brave homme, lui dit-il, vous remplacerez désormais votre croix d'argent par une croix de

(1) Blasonnez : De *gueules* à 4 *otelles* d'argent posées en sautoir.—*Otelle* du grec ὠτειλη blessure (Menestrier).

(2) *Cantonnée*, — accompagnée, à chacun des angles que laisse l'intersection des bras de la croix, de quatre aigles bleues éployées, sans bec n serres.

Digitized by Google

gueules, et, aux quatres aigles désarmés que vous portez, vous en joindrez autant que vous m'avez conquis d'enseignes. » Depuis lors les Montmorency portent : *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur.*

Godefroi de Bouillon, devenu roi de Jérusalem, abandonna de même ses anciennes armoiries pour celles que l'on remarque en tant de lieux, et surtout dans les quartiers des maisons d'Anjou ancien, de Savoie et de Lorraine. Elles sont *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même* (1). Ces armes sont connues de tout le monde, soit à cause de leur célébrité, soit parce qu'elles sont contraires aux lois héraldiques; il serait plus juste de dire qu'elles ont précédé les règles; elles ont cela de commun avec les armes primitives des Montmorency. Depuis longtemps l'on n'admet plus couleur sur couleur, ni métal sur métal; mais alors on n'y regardait pas de si près.

La *croix potencée* du premier roi chrétien de Jérusalem nous rappelle une assez bonne épigramme héraldique que l'on peut attribuer avec quelque fondement au père Menestrier. Ce savant se mêlait parfois de poésie, et ne tournait pas mal un rondeau. Le Laboureur, ancien prévôt de l'Ile-Barbe, qui blasonnait comme tout le monde alors, avait prétendu que la croix du comte de Jaffa était *potencée*, tandis qu'elle n'était réellement que *pattée* (2). Un des amis de Menestrier, nous sommes fondé à croire qu'il s'agit de Menestrier lui-même, lui décocha l'épigramme suivante :

Votre plume un peu trop pressée
Donne au comte de Jaffe une croix potencée
En changeant ses extrémités ;
Pour réparer cette ignorance,

(1) La *croix potencée* a ses extrémités terminées en forme de potence ou béquille. Les *croisettes* sont de petites croix.

(2) *Pattée*, aux extrémités élargies en forme de pattes.

Digitized by Google

Refaites-lui des bords pattés,
Et reprenez votre potence.

Le Laboureur était malheureux dans ses étymologies ; inquiet du mot *gueules*, qui signifie en blason la couleur *rouge*, il l'avait tiré du latin *conchylium*; changeant *c* en *g*, *on* en *eu*, supprimant les trois lettres qui suivent, il en avait fait *geulium*, et de là tout naturellement gueules.

Alfana vient d'*equus* sans doute.....

Mais il avait affaire avec une forte partie; Menestrier commença par le mettre en haleine au moyen de ce petit quatrain, toujours fourni par le complaisant ami :

On vous attend sur le passage (1),
Ariste, il vous faut filer doux,
Car notre illustre personnage
Est plus fort en gueules que vous.

Ensuite il lui prouva d'une manière péremptoire que *gueules* vient de l'arabe *gul*, qui, comme tout le monde le sait, veut dire rose. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le père Menestrier parlait l'arabe; il faisait mieux encore, il l'écrivait. Les imprimeurs auxquels il confiait sa copie, avaient besoin pour le moindre de ses opuscules, de caractères empruntés aux langues de trois parties du monde. Aujourd'hui l'on se contente d'un peu moins.

Au reste, la dispute ne dura pas toujours, car Menestrier, qui alors avait à peine trente ans, parle fort avantageusement de le Laboureur dans un autre de ses ouvrages postérieurs.

On ne saurait croire combien de jouissances nous avons trouvées dans l'étude du blason ! que de choses originales,

(1) Il s'agissait d'un passage de Saint-Bernard.

Digitized by Google

quoique anciennes, on y rencontre, et de quelle effroyable érudition ont fait preuve les écrivains qui s'en sont occupés! Mais en revanche, nous avons été plus d'une fois cruellement affecté par la maladresse des auteurs modernes lorsqu'ils ont voulu se mêler d'art héraldique. Eh ! bon Dieu ! que ne laissaient-ils en paix le sinople (1) et le pal (2), auxquels ils n'entendaient rien, et qu'ils n'exhumaient que pour faire parade d'une science inutile à leur gloire!

Ici, c'est un littérateur maritime qui tranche du héraut, et, d'un ton de gaillard d'avant, blasonne les armoiries d'une belle dame :

« La livrée, dit-il, était violet et or, trois étoiles de cinople (*sic*) se découpaient dans un écusson barré mi-parti de sable et d'azur. »

Voilà un bien savant homme, ont dit les Parisiens en lisant cette drôle de phrase !.... Hélas ! bien plus savant sera celui qui pourra la comprendre ! M. J. L. C. a bien voulu passer pour un blasonneur distingué, mais il n'a pas voulu se donner la peine de le devenir; de là son langage indéchiffrable.

Nous connaissons le *sinople*, mais non pas le *cinople*. 1re faute. N'était-il pas plus simple de dire : trois étoiles de couleur verte ? Il est vrai que tout le monde aurait compris !

Se *découpaient*. Nous supposons que ce mot est là pour : se distinguaient, se montraient; découper n'est pas français, ni héraldique dans le sens qu'on lui donne ici. 2e faute.

Avant de blasonner les détails, il fallait parler du champ ou fond. 3e faute.

Un écusson *barré* ne peut être *mi-parti*, et un écusson *parti* ne peut être *barré*. Le *barré* est un composé de six barres au moins diagonales de gauche à droite et parallèles

(1) *Sinople*, — couleur verte.

(2) *Pal*, — bandeau vertical occupant ordinairement le milieu de l'écu.

Digitized by Google

entr'elles ; le *parti* est un simple trait vertical qui partage l'écu en deux portions égales. *Mi-parti* ne s'emploie pas en armoiries. 4e, 5e, et 6e fautes.

De *sable* et *d'azur*. Le *sable* ne peut être réuni à l'*azur*; ce serait couleur sur couleur, chose contraire aux lois ; par la même raison le *sinople* ne peut figurer avec les deux couleurs précédentes. 7e, et 8e fautes.

Enfin, la livrée ne peut être *violet* et *or*, parce que ni l'un ni l'autre ne figurent dans les armes citées, et que la première condition d'une livrée est de répéter les couleurs de l'écu.

En tout: 9 bévues pour onze mots héraldiques ou soi-disant tels ; cela fait un peu plus de 0,8 de bévue par mot. En conscience, c'est trop. On pense bien que toutes les règles que nous venons d'indiquer ne sont pas sans exceptions, mais ces exceptions mêmes ne peuvent servir d'autorisation. Si M. J. L. C. avait désiré d'être intelligible, il aurait pu s'exprimer ainsi, si nous-même l'avons compris toutefois, et nous y avons mis le temps nécessaire :

« Trois étoiles vertes brillaient dans un écusson noir et bleu, également divisé par une ligne diagonale de gauche à droite. » Ou mieux : « *Taillé de sable et d'azur à trois étoiles de sinople brochant sur le tout.* » A ce compte, sa phrase n'aurait plus contenu que deux fautes ; il est vrai que la moindre d'elles suffit pour frapper d'impossibilité les armes en question.

Après cette observation, nous insisterons peu sur la seconde tentative héraldique que nous avons rencontrée dans le *Capitaine Sabord*. « ... Le vaisseau d'argent qui brille en champ d'azur aux armes de la ville de Paris. » Certes, M. J. L. C. qui habite la capitale, devrait bien savoir que le champ de ses armes n'est pas bleu, mais rouge, car elles s'y voient partout. M. J. L. C. nous paraît avoir la vue bien basse, ou la main bien malheureuse.

Digitized by Google

Qu'un romancier parle de blason, cela nous étonne peu; car de quoi ne parlent pas les romanciers! qu'il parle mal cet idiome, nous le concevons encore, puisqu'il ne possède même pas bien le sien. Mais qu'un historien s'avise de bégayer la langue de Menestrier, sans en connaître les premiers éléments, voilà ce que nous ne saurions approuver. Il s'agit de M. Alexandre Dumas.

Nous avons lu, dans un de ses ouvrages, de belles phrases sur les *merlettes* (1) de l'écu de Lorraine. Des *merlettes*, grands dieux! M. Dumas n'a donc jamais vu l'écu de Lorraine, ou bien ne sait-il pas distinguer une *merlette* d'un *alérion*! soyez donc un aigle! un aigle désarmé, il est vrai, mais, néanmoins, un bel et bon aigle; figurez en tout pays comme un symbole illustre de la valeur; ennoblissez les armoiries des Montmorency, des Guise, des empereurs d'Autriche, et des grands ducs de Toscane, pour vous entendre appeler *merlette* par M. Alexandre Dumas!

Après tout, ces profanations héraldiques nous intéressent peu. Elles concernent des familles illustres, il est vrai, mais qui n'ont pas de rapports avec la ville de Lyon. Gardons notre désapprobation pour ceux qui ont porté une main téméraire sur les vénérables armoiries de la cité. Nous rougissons de le dire, le vieil écu au lion dont l'origine se perd dans une antiquité si reculée qu'elle est presque fabuleuse, lui qui caractérisait déjà notre patrie lorsque Rome commençait à peine à montrer ses légions aux Gaulois, et qui figurait sur les médailles d'Antoine frappées dans *Lugdunum* ancien, lui qui a donné peut être son nom au *Lugdunum* de nos jours, le noble emblême du courage de nos pères armés pour la défense de leurs libertés, cet écu que Louis XVIII trouva in-

(1) Oiseau vu de profil, sans bec ni pattes. Il paraît être de la famille des canards.

Digitized by Google

tact après sept siècles au moins de prospérité et de triomphes, pour l'honneur duquel il nous octroya en 1819 une charte scellée de son grand seau de cire verte, cet écu enfin respecté par la révolution de juillet et par les orages qui l'ont suivie dans nos murs, il a été déshonoré, mutilé, sali par un de nos compatriotes, par la première de nos autorités, par le conservateur-né des traditions et des droits de la ville !

Lequel de nos maires a commis ce crime de lèse-histoire? nous l'ignorons, et ne voulons pas le savoir. Ce que nous savons, c'est qu'on l'a regardé comme une chose toute naturelle ; on l'a tripoté comme une simple affaire de bureau, sans façon, sans pudeur. Les antiques et illustrissimes fleurs de lis de France qui couronnaient notre écu ont déplu à la municipalité, et on les a grattées. Le lion d'argent à la gueule terrible restait sur un champ couvert de sang, fier et prêt au combat, puissant par sa propre force, comme pendant les guerres de la Commune contre l'Archevêché, comme à l'époque de la bataille d'Anthon, ces deux plus beaux faits d'armes de notre histoire locale que nous sûmes fort bien accomplir sans l'assistance des rois. Mais le lion qui avait guidé à la victoire le sénéchal de Grolée et les Lyonnais, ne pouvait suffire à l'ornementation du carrosse d'un maire ; on l'a enrichi encore de nous ne savons quel *chef cousu d'azur*, chargé d'une légende de deux vers gothiques, comme si le *chef* (1) était fait pour porter *la devise !....*

O Menestrier! ô d'Hozier, vous qui trônez au ciel entre les plus illustres familles de la chrétienté dont vous avez réglé les généalogies et les armes, vous qui regardiez avec amour et respect ces armoiries, juste emblême de la bravoure lyonnaise, que dites-vous lorsque vous voyez passer dans nos rues, sur nos places, la voiture du prévôt des marchands de

(1) *Chef*. Bandeau horisontal qui occupe la partie supérieure de l'écu.

Digitized by Google

1840, étalant sur ses panneaux la honte de la cité et l'ignorance de ses administrateurs ! sans doute, vous voilez votre face et vous déclarez anathème l'auteur de cette outrecuidance ! Voilà, savants illustres, ce qui reste de l'art héraldique à Lyon; voilà où en sont les traditions et le goût dans une ville qui possédait, il y a cinquante ans, un collége où vos élèves professaient le blason devant de nombreuses assemblées !

Avant d'aller plus loin, nous voudrions pouvoir donner une date certaine à l'adoption du lion, comme marque distinctive de notre ville; mais nous avouons que nous sommes réduit à des conjectures sur ce sujet intéressant, au moins pour les temps intermédiaires entre la création de notre Commune et l'époque du Triumvirat romain. Nous n'attachons aucune importance aux rêves de quelques savants des siècles passés qui faisaient exister le blason dès les premiers âges de la civilisation. Selon eux, les héros anciens auraient eu des armoiries (1), et Adam lui-même en aurait porté. La chronique de Nuremberg donne à Alexandre le Grand un écu chargé de trois cloches, sans doute par allusion au bruit que ce conquérant a fait dans le monde. Un littérateur qui, de nos jours, met au service de ses nombreux paradoxes une érudition assez piquante, M. Granier de Cassaignac, semble porté à suivre cet exemple; mais nous doutons qu'il ait foi lui-même à ses propositions. D'après les meilleurs critiques, le blason ne saurait remonter au delà du XIe siècle, si on l'envisage comme une science ayant ses lois, ses règles, ses auteurs, et surtout, si on ne veut l'admettre qu'à partir du moment où les armoiries, d'abord individuelles, devinrent héréditaires et presque immuables. L'écu de *gueules au lion d'argent* que notre ville possède encore, ne peut donc précéder

(1) Voyez, J. le Féron.

Digitized by Google

la première croisade, puisqu'on s'accorde à regarder les croisades et les tournois de la chevalerie, comme le point de départ de l'art héraldique; et encore, n'avons-nous aucun document certain pour le reporter jusque là, car nos monuments de cette époque gardent le silence.

Mais si l'on met de côté la forme de l'écu provenant, comme tout le monde le sait, du bouclier de combat; si l'on veut négliger les couleurs blanche et rouge qui distinguent le nôtre; si, enfin, on se contente de rechercher l'origine de l'emblême, abstraction faite du sens et de l'importance toute particulière qu'il doit à l'art héraldique, le champ des conjectures s'élargit, et l'on entrevoit çà et là quelques lumières qui peuvent guider l'archéologue.

Avant d'être constitué, scientifiquement parlant, le blason existait déjà, incertain, il est vrai, variable, sans lois, sans caractères précis; il consistait en devises et autres signes de distinction qu'adoptaient, suivant leur fantaisie, les individus, les cités, les corporations, les empires, sauf à en changer à la première occasion. L'enseigne des Romains, dit le P. Menestrier, était un aigle, celle des Phrygiens un pourceau, celle des Thraces un mort, celle des Goths un ours, celle des Alains un chat, celle des Saxons un cheval, etc.

L'enseigne de Lyon était un lion.

Ses premières traces depuis l'établissement de la royauté en France, à notre connaissance, du moins, sont le sceau adopté par la Commune soulevée contre l'Eglise. On y voit le pont de la Saône, aujourd'hui du Change, accompagné de tours et de châteaux; au milieu est une croix flanquée à droite d'une fleur de lis, et à gauche d'un lion, avec cette légende: SIGILLVM COMMVNE VNIVERSITATIS ET COMMVNITATIS LVGD. Le contre-sceau représente un fleuve avec une tour de chaque côté; entr'elles, est le lion surmonté d'un croissant et d'une fleur de lis. La légende est:

Digitized by Google

S. SECRETI VNIVERSITATIS LVGD. Les fleurs de lis indiqueraient que Lyon s'était mis sous la protection des rois de France. La date primitive de ce sceau n'est pas précise; elle flotte entre les années 1215 et 1270; opinion confirmée par le texte de Paradin (1), et par l'absence de pont sur le contre sceau, qui nous semble reproduire l'état du Rhône avant l'arrivée du pape Innocent IV. On sait que ce pontife, méritant doublement son nom, vint en 1245 présider à Lyon un concile œcuménique, et préparer l'édification du pont nommé aujourd'hui pont de la Guillotière.

Si nous voulons aller plus loin, nous trouverons quelques indications dans l'étymologie même du nom de Lyon. Lorsque la langue latine eut fait place dans nos pays à la langue romane, et le serment de Louis le Germanique nous apprend que cette transition était complète au IXe siècle, le nom de Lugdunum fut remplacé par celui de Lyon, ou un autre approchant. Nous témoignons ici du doute, parce que le latin seul étant resté en possession des actes authentiques, nous n'avons, jusqu'au XIIIe siècle, aucun document sur ce changement de nom. Néanmoins, cette dérivation ne doit point nous paraître extraordinaire, elle est appuyée sur de nombreuses analogies. *Noiodunum* et *Noviodunum* ont fait Noyon; *Novidunum*, Nyon; *Laudunum*, Laon; *Sedunum*, Sion; etc. On peut donc admettre que lorsque les cités se donnèrent des marques distinctives, Lyon, imitant la plupart de ses sœurs, prit des armes parlantes. Le lion était, en effet, un symbole honorable qui flattait son amour propre, et qui avait, d'ailleurs, l'avantage de se rattacher à une origine plus ancienne dont nous parlerons bientôt. Tel était aussi l'opinion de l'historien de Rubys.

Remontons plus haut; « il paraît, dit l'auteur des *Mé-*

(1) V. Paradin, p. 138, et Menestrier, *Hist. Cons.* XXXIII.

Digitized by Google

« *langes biographiques et littéraires*, que le lion était déjà « l'arme et l'étendard lyonnais, lorsque la ville passa, dans « le Ve siècle, sous la domination des rois de Bourgogne, « qui, par hasard, portaient la même bannière. » Nous ignorons à quelle source ont été puisés ces renseignements. Mais remontons encore : « On croit, dit le même auteur, que « le lion a été adopté en l'honneur de Marc Antoine qui « l'avait choisi pour symbole. » Antoine séjourna, en effet, très longtemps dans les Gaules, et l'on s'accorde à lui attribuer plusieurs de nos monuments. « Il existe une médaille « d'argent de ce triumvir, portant d'un côté son nom, et « de l'autre la figure d'un lion avec le mot LVGVDVNI, « la lettre A, et le chiffre XL. » Nous avons plus d'une médaille attribuée à Antoine, avec le lion au revers. Colonia, Spon et Menestrier en citent une première ; Menestrier en donne deux autres qui offrent des différences, et dont l'une, citée aussi par J. Spon, n'appartient pas au triumvir. Il y joint une remarque qui nous paraît fort juste ; c'est que le lion des médailles ne provient point d'Antoine, mais de la Colonie ; nous ajouterons, aux raisons qu'il donne pour motiver son opinion, quelques observations qui nous semblent avoir du poids.

Lugdunum, où Plancus amena une colonie, existait, sans nul doute, longtemps auparavant. Les savants ont pensé qu'il avait été fondé d'abord par ces mêmes Grecs à qui la Gaule devait Beziers, Marseille, et plusieurs autres établissements, tant en Languedoc qu'en Provence. Dans ce cas, *Lugdunum* possédait peut-être aussi le lion pour emblême; et l'on se rappellera que les seules médailles qui nous soient parvenues des temps où il était libre encore de la tutelle des empereurs, portent un lion au revers.

Menestrier croit que la médaille d'Antoine où l'on voit un

Digitized by Google

lion tenant une glaive, fut frappée à *Lugdunum*, et il soutient cette hypothèse par des preuves concluantes.

Parmi les 220 médailles que Morell attribue à Antoine et à sa famille, six seulement offrent le lion ; Menestrier en donne précisément deux comme lyonnaises, et en effet, elles datent de l'époque où *Lugdunum* était dans la province d'*Antoine*. N'est-il pas bien extraordinaire que cette devise favorite du triumvir ne se retrouve dans aucun autre de ses monuments, lorsque l'on y voit à profusion les aigles, les galères, les serpents, depuis ses premiers pas dans le monde, jusqu'au moment de sa mort, et même parmi les insignes de Cléopâtre ?

Pour faire honneur du lion à Antoine, on rappelle qu'il prétendait descendre d'Anton, fils d'Hercule, et qu'il courut dans Rome, avec la comédienne Cythéris, sur un char traîné par des lions; mais Pline, qui cite ce fait, ne parle pas du *symbole chéri* (1) du triumvir; et l'on oublie que le nombre de ceux qui se sont servi d'attelages semblables est assez grand. Tigres, éléphants, lions, panthères, paraissaient dans les processions, et dans les triomphes, sans que, pour cela, lions, panthères, éléphants ni tigres fussent la devise favorite des vainqueurs et des pontifes.

En outre, la médaille portant d'un côté le lion avec les mots LVGVDVNI. A. XL. et de l'autre un buste de femme ailée, que Spon, Colonia et M. Breghot (2) attribuent à Antoine, *malgré l'absence de son nom*, est mise au nombre des monnaies des villes gauloises, dans l'atlas que le savant M. Lebas a joint à son histoire de France. Spon cite (3), il est vrai, une

(1) Pline, *Hist. Nat.* lib. VIII, ch. 16.

(2) V. J. Spon, *Recherche des antiquités de Lyon*, p. 18-19.—Menestrier, *Hist. consulaire de Lyon*, p. XVIII. XXIV, XXV, 89, etc...—Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, I. p. 40-42. — Breghot du Lut, *Mélanges biographiques et littéraires*, p. 432.

(3) Pag. 19.

Digitized by Google

autre médaille pareille à celle-ci, avec la différence qu'elle porte les mots ANTONI. IMP. à la place de LVGVDVNI; mais c'est peut-être ce qui l'a trompé; il est possible qu'Antoine, au lieu de donner son lion à *Lugdunum*, se soit servi du nôtre comme d'un type précis pour les revers de ses médailles frappées dans cette ville. On trouve le lion, nous le répétons, six fois seulement parmi les deux cent vingt médailles du triumvir, et lorsqu'il avait *Lugdunum* dans sa province; singularité incompréhensible si le lion eût été sa devise chérie, comme le prétend J. Spon ; tandis qu'on y rencontre : 3 fois la corne d'abondance, 4 fois l'aigle, 13 fois les serpents ou le caducée, 12 fois les vases sacrés, ou les autres symboles du pontificat, 9 fois la victoire ; 17 fois le char attelé, 53 fois les enseignes, armes ou trophées, et 55 fois la galère (1).

Le savant M. Greppo, dans une des notes qui accompagnent la traduction de St-Jérôme par MM. Grégoire et Collombet, rappelle l'opinion des archéologues à propos des animaux qui figurent avec un chiffre sur différentes médailles romaines; selon lui, le lion indiquerait des jeux du cirque où cet animal aurait figuré, et le chiffre préciserait l'époque où les jeux auraient eu lieu. Nous citons cette précieuse autorité sans la discuter, car il nous importe peu que le lion de nos médailles soit grec ou romain ; il nous suffit qu'il ait figuré sur des monuments lyonnais d'une haute antiquité, et il nous semble évident que nos pères le choisirent plus tard pour emblême, par la raison qu'il s'était montré déjà, plusieurs siècles auparavant, sur les médailles de leur patrie.

D'ailleurs, les chiffres que l'on voit sur les médailles d'Antoine relatives à *Lugdunum*, ne se lient à aucune ère importante connue ; ni à l'âge d'Antoine, ni à la date de la fondation de Rome, ni à celle de Lyon.

(1) Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines*; — et *Thesaurus Morelli*.

Digitized by Google

Enfin, si l'opinion publique peut être invoquée en témoignage dans cette occasion, nous citerons le procès que Lyon intenta, sous Charles VI, à l'archevêque Amédée de Talaru qui voulait dépouiller la ville de ses armoiries, sous prétexte qu'elles avaient été concédées par ses prédécesseurs. Il fit même enlever un écusson gravé en pierre « que les Eschevins « avoient faict poser sur la porte St-Marcel..... Mais ceux-ci « lui répondirent hardiment que leurs armoiries estoient « plus anciennes que les archevesques, et qu'ils les avoient « portées en leurs bannières et enseignes du temps des Ro- « mains et avant qu'il y eust aucun archevesque à Lyon. » Le roi donna des lettres à ce sujet, le Consulat obtint gain de cause contre Amédée de Talaru, et l'écusson fut rétabli (1).

On peut donc croire sans hésitation à l'antiquité du lion, comme symbole de notre ville, s'il n'est pas également certain que son usage ait été constant depuis le commencement de l'ère chrétienne, jusqu'à l'émancipation de la Commune. Quoiqu'il en soit, on le voit figurer sur nos sceaux dès le milieu du XIIIe siècle, et tout porte à supposer qu'il avait pris place, à la même époque, au milieu de l'écu adopté alors par Lyon, à l'imitation des cités et des hommes nobles. Cent ans plus tard, environ, cette ville tomba dans le domaine des rois de France; elle joignit, en conséquence, à ses armoiries celles des princes dont elle venait de reconnaître le patronage; de là, *le chef d'azur* aux *trois fleurs de lis d'or*, que nous avions conservé jusqu'en 1830.

Par cette addition, il faut l'avouer, la simplicité primitive de notre blason se trouvait gravement altérée; mais l'illustration de l'alliance dut fermer bientôt les yeux de nos pères sur l'inconvénient de la surcharge. D'ailleurs l'écu démeurait dégagé d'ornements parasites ; devise, supports, couronne, lui

(1) V. Paradin, pag. 411.

Digitized by Google

furent étrangers pendant des siècles, bien que des indiscrets tentassent parfois d'y joindre des inutilités de ce genre. On s'arrêtait sagement à la marge; le texte demeurait intact comme une relique sacrée. Il était réservé à un de nos derniers consuls de porter une main profane sur le palladium des Lyonnais. Quelque mauvais génie lui souffla ces vers bien connus et légèrement altérés de ceux que Clément Marot adressait à nos murs où il avait reçu bon accueil :

Suis le lion qui ne mords point
Si non quand l'ennemi me poinct.

On effaça donc les fleurs de lis proscrites de l'écu municipal, pour mettre ce distique à leur place. Ce qui ne pouvait être, à toute rigueur, qu'une devise, c'est-à-dire un accessoire insignifiant, passager, et relativement très-moderne, devint partie intégrante d'un de nos plus anciens monuments, et cela contre les lois du bon sens et du blason qui n'ont jamais permis de placer la devise dans l'écu. Bien plus, cette devise n'était pas même celle de la ville, puisque Lyon n'en avait point. Il en prit quelquefois, il est vrai, dans ses grandes solennités, mais il en changea suivant les circonstances. Outre celle empruntée à Marot, je citerai encore celle-ci, prise d'abord par Sébastien Gryphe :

VIRTVTE DVCE, COMITE FORTVNA;
PRIMA SEDES GALLIARVM,

particulière à l'archevêché;

GEMINO FACIT COMMERCIA MVNDO,

devise d'imprimeurs et du commerce lyonnais;

VN DIEU, VNE FOI, VNE LOI,

pendant la ligue;

FORTITVDINE ET PRVDENTIA,

avec un lion accompagné d'un serpent, etc. Mais aucune

Digitized by Google

d'elles ne peut être regardée comme autre chose qu'une légende de fantaisie et sans conséquence. Nos armes n'ont point de devise, de supports, ni de couronne; tout ce qu'on nous attribue en ce genre est apocryphe et doit être rejeté. Ce n'est pas que l'emploi des caractères de l'écriture, dans l'écu, soit interdit par les lois héraldiques ; il y en a des exemples marquants:

Maître Antoine Chevalier, chevalier de l'ordre du roi, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de Louis XIV, portait: *d'azur à deux lettres E gothiques d'or liées d'un lac où nœud de même, écartelé d'argent au lion de sable; sur le tout de gueules à la licorne levée d'argent; le grand écu chargé d'un lambel de trois pendants de gueules* (Armorial de Nolin: p. 75).

Quartier de Venise : *d'azur au lion de St.-Marc, couronné d'or, tenant une épée et un livre de même, où sont ces mots : PAX TIBI MARCE EVANGELISTA MEUS* (Menestrier).

L'ancienne république de Lucques: *d'azur au mot LIBERTAS d'or posé en bande, accosté de deux cottices de même (Idem).*

La république de Raguse : *d'argent à trois bandes de gueules au mot LIBERTAS d'or en fasce, brochant sur le tout (Idem).*

Dans les armes compliquées de saint Charles Borromée, une des partitions est : *d'argent au mot HUMILITAS de gueules mis en fasce et couronné d'or (Idem).*

Enfin, le canton de Vaud, en Suisse, porte dans son écu la devise: *HONNEUR ET PATRIE.* Nous citons ce dernier exemple par impartialité, car nous ne l'approuvons guères; d'ailleurs, il est d'une création bien récente, le canton de Vaud n'ayant été formé aux dépens du canton de Berne que depuis un petit nombre d'années.

Le mal ne consistait donc point à faire entrer dans l'écu des lettres, ni même des mots; mais à y faire entrer une devise

Digitized by Google

entière et des plus longues; à coudre sur un champ de gueules un chef d'azur, infractions qui auraient dû être motivées par un arrêt suprême ; mais surtout à s'être permis de porter une main sacrilège sur la plus pure des reliques léguées à notre cité par le moyen-âge. Si la municipalité a tout simplement eu en horreur les fleurs de lis d'or qui témoignaient du patronage exercé par les rois de France envers Lyon, elle devait savoir, avant de les rayer, qu'elles tiennent au champ d'azur comme le champ d'azur leur est attaché; les deux ne font qu'un; et le chef entier étant supprimé, notre écu serait resté, néanmoins, aussi complet qu'il l'était avant que la ville fût réunie au royaume de France. Dans ce cas, la faute que nous avons laissé commettre provient d'une ignorance dont nous avons à rougir plus que d'un crime même.

Ailleurs, au lieu d'une devise, on a mis dans le chef d'azur trois étoiles d'or ! C'est au palais St.-Pierre , dans la salle des marbres modernes, que l'on s'est permis cette nouvelle infraction aux lois de l'histoire et du blason. La faute est moins grossière, il faut en convenir; mais encore une fois, à quoi bon ces tripotages et ces incertitudes? que nous importent les étoiles, y en eût-il autant qu'au firmament ?

Les courtiers de commerce de Lyon méprisent les étoiles et n'ont jamais entendu parler de Marot. L'écu ajouté par eux aux bulletins du commerce distribués chaque jour dans la ville, est surmonté d'un chef d'azur à trois abeilles d'or, le lion lui-même est armé d'une épée. Les belliqueux ! On voit qu'ils ont commis la même faute que nous venons de signaler déjà.

Enfin, dans la cour inférieure de l'Hôtel-de-Ville, nous avons vu récemment sur une humble porte qui donne accès dans le corps de garde des pompiers, un écu *de gueules au lion d'argent, au chef cousu de gueules à trois abeilles d'or*. Les expressions nous manquent pour rendre l'indignation qui

Digitized by Google

nous saisit alors. En effet, l'ennemi le plus déclaré du blason, à grand renfort d'imagination et de haine, n'aurait pu se moquer plus cruellement d'un art honorable. Le misérable badigeoneur ne s'était pas contenté de peindre des pièces de sa façon, il avait joint un chef de gueules à un écu de gueules ! Certes, nous qui avions l'intention de présenter au Consulat un savant mémoire pour demander le rétablissement des armoiries lyonnaises sur tous les monuments qui appartiennent à la ville, nous nous garderons bien de donner suite à notre projet. Il nous siérait bien de parler blason à des gens qui ont traité ainsi notre pauvre écu. *Gueules sur gueules ! !*

Nos braves compatriotes s'imaginent, sans doute, qu'il suffit d'avoir pour emblême une figure de lion; ils ne pensent pas que sa couleur, ni celle du fond, soient choses importantes. Les malheureux ! mais ils ignorent donc qu'il y a en Europe près de deux mille familles dont les armoiries ont des lions ! comment les reconnaîtrait-on si les couleurs et d'autres détails n'étaient là pour les distinguer ? Il s'en trouve au moins cent cinquante dans la Belgique seule; douze des anciennes provinces unies l'avaient pris pour leurs armes. Il en est qui se trouvent joints à des pièces diverses, comme ceux de l'ancien Bourbonnais et de Lusignan. — D'autres sont réunis deux à deux, comme dans l'écu de Normandie. — Trois à trois, comme dans les armes d'Angleterre et de Danemarck. - Ou par quatre, comme dans la maison princière de Beauvau. — On par six, comme dans celle de Saresbery. — Si l'on y joint ceux qui n'ont que la tête, comme dans l'écu de Montaigu; — la patte, dans celui des Essarts; — les quatre membres, dans celui des Brancas ; — enfin, ceux qui sont purement accessoires aux armoiries, comme chez les Bayard, les Villars, les Saconnay, les Joinville, on ne sera pas étonné que nous portions à plus de quinze cents le nombre des maisons qui ont le lion dans

Digitized by Google

leurs armes. Chez six cents d'entre elles, on le voit seul et entier; comment se tirerait-on d'un pareil dédale, si les armes une fois adoptées n'étaient pas fixes à toujours. Heureusement il y a, outre cette inamovibilité, les neuf émaux héraldiques qui facilitent les distinctions, en variant la couleur du champ et celle de l'animal (1). Ce moyen ne suffit point encore; il a fallu en chercher d'autres pour n'être pas confondu dans la foule. Ainsi, on a retourné les lions. — Les uns regardent à droite ; Brabant. — A gauche ; Gueldres. — En face ; Lyobard. — Derrière; Charolais. — Les uns marchent ; Brehant. — Les autres s'élancent; Flandres. — Les uns ont la langue d'une autre couleur; Beaujeu. — Les autres les pattes ; Minutolo. — Il en est de coupés en deux couleurs superposées; Schomberg. — De rayés; Hesse — De couronnés; Chabannes. — Sans ongles; Léon en Bretagne. — Sans queue; Luxen. — Parmi ceux qui ont une queue, et c'est le grand nombre, les uns l'ont fourchue: Bartole. — Fourchue et passée en sautoir; Meulant. — Fourchue, passée en sautoir et nouée ; Luxembourg. — La plupart, il faut le dire, sont debout; la queue dressée, la gueule ouverte, la langue tirée, les pattes armées d'ongles cruels, et prêts au combat. Tel était notre lion d'argent, lorsque Louis XVIII lui mit une épée dans la patte dextre (2), sur la demande de notre conseil municipal. Nous reproduisons les lettres patentes que le roi donna à ce sujet ; elles ne sauraient être déplacées ici :

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut;

VOULANT donner à nos fidèles sujets des villes et communes de

(1) Les émaux sont : 2 métaux, l'or et l'argent; 5 couleurs, azur, gueules, sinople, sable, pourpre; deux fourrures, vair, hermine.

(2) Dans une des médailles d'Antoine, on trouve déjà un lion tenant une épée dans sa patte dextre. V. Mionnet , *De la rareté et du prix des médailles romaines*, p. 70, Le cachet de Pompée que César reçut en pleurant, portait aussi l'image d'un lion tenant une épée. Breghot du Lut, *Mélanges*; p. 434.

Digitized by Google

notre royaume un témoignage de notre affection, et perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées aux dites villes et communes, et dont elles sont l'emblême, nous avons, par notre ordonnance du vingt-six septembre mil huit cent quatorze, autorisé les villes, communes et corporations de notre royaume, à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet pardevant notre commission du sceau; nous réservant d'en accorder à celles des villes, communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu de nous ou de nos prédécesseurs; et par notre autre ordonnance du vingt-six décembre suivant, nous avons divisé en trois classes lesdites villes, communes et corporations.

EN CONSÉQUENCE le baron Rambaud, maire de notre bonne ville de Lyon, département du Rhône, en exécution de la délibération du conseil municipal du onze février mil huit cent dix-huit, s'est retiré pardevant notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre commission du sceau, que le conseil municipal de ladite ville de Lyon a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres patentes portant attribution de ses anciennes armoiries qui étaient de gueules à un lion d'argent et un chef d'azur à trois fleurs de lys d'or, et l'addition à ces armoiries d'une épée dans la patte dextre du lion.

A CES CAUSES, sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre commission du sceau, et des conclusions de notre commissaire faisant près d'elle fonctions de ministère public, nous avons, par les présentes, signées de notre main, autorisé et autorisons notre bonne ville de Lyon à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui seront dorénavant : *de gueules à un lion d'argent tenant dans sa patte dextre une épée haute de même, et un chef d'azur à trois fleurs de lys d'or.*

MANDONS à nos amés et féaux conseillers en notre cour royale de Lyon de publier et enregistrer les présentes : car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable pour toujours, notre garde des sceaux y a fait apposer, par ses ordres, notre grand sceau, en présence de notre commission du sceau.

Digitized by Google

Donné à Paris le vingt-septième jour de février de l'an de grâce mil huit cent dix-neuf et de notre règne le vingt-quatrième.

LOUIS.

PAR LE ROI :

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice,

C. DE SERRE.

VU AU SCEAU:

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice,

C. DE SERRE.

Le greffier en chef de la cour royale de Lyon, soussigné, certifie que les présentes lettres ont été publiées et enregistrées en présence de M. le baron Rambaud, maire de la ville de Lyon, en l'audience solennelle des chambres civiles réunies de la cour royale de Lyon du samedi dix-neuf août dix huit cent vingt, suivant arrêt du même jour.

Lyon, le vingt-trois août dix huit cent vingt.

FRANCHET.

Au haut de ces lettres on voit notre écu corrigé et augmenté; au bas se trouve le sceau représentant d'un côté le roi sur son trône, et de l'autre ses armes avec la légende LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. Et pour conclure, le timbre de la cour royale suit la légalisation de l'acte.

A cette citation, nous ajouterons deux remarques; la première c'est que Louis le Désiré, grand amateur par goût et par système de la déification de la monarchie, du haut de l'Olympe fleurdelisé où il avait daigné s'asseoir, malgré son érudition, démêlait parfois assez mal l'histoire de ses sujets. Il range fièrement Lyon au nombre des villes dont les armoiries ont été concédées, tandis qu'elles ne sont rien moins que telles. Son orgueil de roi absolu ne pouvait tolérer qu'une commune de ses états possédât quelque distinction qui ne vînt pas de

Digitized by Google

lui ou de ses prédécesseurs. Malheureusement, un bon tiers de la France se trouve dans le même cas que Lyon.

Notre seconde remarque porte sur la gravité singulière avec laquelle la ville envisageait, vers 1818, la grande affaire du recouvrement de ses armoiries.

Il y eut proposition,

Délibération du conseil municipal,

Députation du maire de Lyon à Paris, près la commission du sceau,

Examen et conclusion de ladite commission,

Autorisation du roi,

Emission de lettres patentes, signées et scellées,

Enfin, publication et enregistrement d'*icelles*, par la cour royale, réunie en audience solennelle, le 19 août 1820. Le tout pour mettre un glaive dans la patte de notre lion. Il est vrai qu'un autre de nos maires s'est moins gêné pour supprimer le glaive et les fleurs de lis, et intégrer à leur place une devise du XVIe siècle. Il y a compensation.

Malgré l'éloquence que M. le procureur général déploya pour faire envisager l'arrêt de Louis XVIII comme une haute récompense (1) ; malgré les médailles de la *Restauration*, où le lion armé figure comme notre emblême, des hommes éclairés qui nous font l'honneur de partager en cela notre opinion, pensent que l'on peut supprimer les accessoires qui, jusqu'en 1830, distinguaient notre lion de tous ceux de sa couleur. Tel qu'il nous reste, il est encore en bonne compagnie, il est le frère des lions de Grammont, de Duras, et d'Olivier de Clisson.

DE GUEULES AU LION D'ARGENT.

Il est donc impossible, on le voit, d'apporter à l'écu de notre cité des modifications semblables à celles que nous dé-

(1) *Tablettes chronologiques* de M. Péricaud.

Digitized by Google

plorons, sans blesser les lois établies. Le changement insignifiant, en apparence, de la seule couleur de la langue, dans le noble animal qui est notre symbole parlant, dérouterait tous les blasonneurs, et donnerait un démenti formel, non seulement aux livres héraldiques qui l'ont traité avec honneur, mais encore aux monuments de tous temps et de tous genres où il a été peint, sculpté, coulé ou frappé. Le chef de France qui l'accompagnait jadis, suffisait pour le séparer de tous les lions possibles, présents, passés, et futurs; mais, puisqu'on a jeté au rebut ces fleurs glorieuses (crapauds, iris, fers de lance, ou abeilles), on ne peut conserver le champ qui les supportait; si l'on veut absolument un signe de distinction quelconque, on peut ajouter au-dessus de l'écu une couronne murale qui caractérise la ville fermée, et renvoyer au-dessous dans un bandeau de fantaisie la légende niaise et verbeuse qui fait hausser les épaules aux connaisseurs.

Plus d'un puritain, je le sais, s'effarouchera des tendances rétrogrades que nous paraissons favoriser, et nous accusera, en lisant ici les mots d'armoiries et de fleurs de lis, de vouloir rebâtir les châteaux, creuser les oubliettes, réorganiser la féodalité et rappeler le règne du bon vouloir ; mais qu'on se tranquillise, il ne s'agit que de rétablir l'usage d'une enseigne plus commode que les enseignes ordinaires. Les armes de Lyon sculptées et peintes au front de chacun de nos monuments édifieraient le passant autant et mieux qu'une longue ligne de lettres, fussent-elles onciales. Il est bon, ce semble, que la propriété de tous soit distinguée par quelque signe de la propriété de chacun. Un écu remplirait admirablement ce but. Je ne parle pas du goût ni du style, honteusement choqués par des inscriptions comme celles-ci : *Abattoir PUBLIC, propriété de la COMMUNE*, ou bien *Gendarmerie départementale*, *Hôtel-de-Ville*; *Ce pont appartient à la VILLE*, etc., enseignes qui avilissent le noble art de l'architecture, et le

Digitized by Google

ravalent au niveau de la boutique du mercier ou de l'étal de la marchande de volailles.

Les anciens qui savaient donner à leurs différents édifices des caractères assez variés pour que chacun, et l'étranger même, pût en reconnaître au premier coup d'œil la destination, les anciens ne manquaient presque jamais d'y joindre des emblêmes ou des allégories qui en spécifiaient le but. Ainsi, les temples de Vesta joignaient à leur forme ordinairement ronde des détails de sacrifices applicables à cette déesse seule. Les cirques et les amphithéâtres à plusieurs rangs d'étages étaient elliptiques pour la plupart; dans leur ornementation, on voyait figurer des têtes de taureaux, de lions, et d'autres animaux que l'on y donnait en spectacle. Les arcs de triomphe étaient couverts de trophées: celui de Langres n'a été reconnu qu'à ses boucliers. Les temples de Vénus adoptaient par préférence la colonne ionique; ceux de Jupiter avaient les aigles et la colonne corinthienne. Les théâtres ne ressemblaient point aux basiliques où se rendait la justice ; enfin l'œuvre immortelle d'Ictinus et de Phidias, le Parthénon d'Athènes, joignait à ses statues de la *Vierge* par excellence les fameux frontons ou *pédiments* représentant un des traits de son histoire, et l'immense frise des panathénées. Les architectes modernes se dispensent d'empreindre leurs constructions d'un caractère spécial approprié à leur but, mais *en revanche*, ils ne se donnent pas toujours la peine d'y joindre des détails, ni une ornementation typique. Il en résulte qu'une dévote qui croit s'agenouiller devant sainte Geneviève adresse ses oraisons à la cendre de Voltaire, qu'un plaideur entre à la Bourse, et qu'un ami de la musique se précipite en fredonnant dans le sanctuaire dédié à Marie Magdeleine; encore est-il confirmé dans sa première idée par la décoration intérieure de l'édifice qu'il a pris pour un théâtre, en voyant le luxe de boudoir qui le décore. Dans quelque temps, une erreur

Digitized by Google

de ce genre ne sera plus excusable, car les bas-reliefs de Triquetti, les bénitiers de Moine, les peintures de Ziegler révéleront au public la destination nouvelle de l'ancien palais de la gloire ; mais on sera toujours fort embarrassé pour y placer la chaire, les confessionaux, les orgues, les cloches, et pour y voir clair en temps de neige, ce temple n'ayant pas de recoins, de clocher, ni de fenêtres. Quant à la prière, on n'y a jamais songé; qui va aujourd'hui à l'église pour prier ?

Certains pays qui nous surpassent en plus d'une chose, et jouissent, pour le moins, d'autant de liberté que nous, ne regardent point l'usage public des armoiries comme un pas fait en arrière. La Prusse, la Hollande, la Belgique, que dis-je, le modèle des états démocratiques, la Suisse, ont conservé pour leurs vieilles armes un respect qui les honore. Ceux qui ont pu se débarrasser des Nassau et des Habsbourg auraient bien eu la force de rejeter leur lion (1) et leur croix (2) ; s'ils les ont gardés, ce n'a point été par amour pour les institutions tyranniques; un meilleur motif les animait; l'utilité réelle.

L'Angleterre, qu'il faut citer presque partout où il s'agit d'une perfection matérielle, n'a pas non plus renié le blason. Je ne parle pas ici des armoiries particulières qui sont d'une certaine utilité dans un pays où l'aristocratie nobiliaire est une puissance, et seulement là; je ne m'occupe que de celles des états, des villes, et des corporations. Les monuments publics appartenant au royaume y portent les armes du royaume, qui *écartèle*, comme on le sait, d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse; il en est de même pour les agents du gouvernement. Quant aux villes, elles ont leurs écus spéciaux qui aident à reconnaître la destination des hommes et des choses. La cité de

(1) La Belgique.
(2) La Suisse.

Digitized by Google

Londres a sa croix et son poignard; — celle de Westminster, sa herse; — Birmingham, ses scies; — Manchester, ses bandes; — Liverpool, son oiseau; — Glascow, son arbre et son poisson; Edimbourg, son château ; — Dublin, ses phares, etc.. Là, ces insignes se trouvent partout et ne sont jamais inutiles, au front des monuments, sur le tableau des navires, sur l'habit du *polizeman*, sur le bois des pompes à incendie, sur la fonte des candélabres de la rue et des innombrables bornes qui distribuent l'eau. Chez nous, chacun a son monogramme, son estampille, son blason, si l'on veut. Toute chose est numérotée, marquée, depuis le papier à lettre du fashionable et le bouquin précieux du bibliophile, jusqu'à l'outil de l'artisan, et à l'eustache du gamin. Notre cité seule n'aurait-elle pas son chiffre, et ce chiffre ne doit-il pas être le même que dans les siècles passés ? Nous savons bien que l'Hôtel-de-Ville, ni le palais St.-Pierre ne risquent pas de s'égarer, mais ce sont les hommes qui s'égarent, et il faut souvent les remettre sur la bonne voie. Notre Collége, par exemple, n'aurait point donné lieu à tant de débats, à tant d'actes processifs entre la ville et le gouvernement, si notre cité avait eu le soin de mettre ses armes sur cette propriété.

Revenons donc, sans crainte, au vrai lion de nos pères; l'histoire, le bon goût et nos plus chers souvenirs nous en font une loi. Puisque nous ne voulons pas rétablir notre *chef* en entier, supprimons-le. Paris et la plupart des autres villes de France nous ont donné cet exemple. Lyon, qui est si souvent la première entre elles, ne doit être la dernière dans aucune circonstance.

H. Leymarie.

Digitized by Google

LES

HABITANTS

D'UNE

petite ville allemande,

Comédie en 4 actes (1).

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

Mme STAAR.

Non, je n'ai jamais vu manquer ainsi aux convenances. Sont-ce là les belles manières de la capitale? Dieu nous en préserve!... Quant au «*Madame*» je n'en parlerai plus. Je l'ai déjà refoulé bien profond dans ma poitrine.... Mais.... je lui avais réservé la place d'honneur entre deux dames d'un âge respectable; qu'a-t-il fait? il les a laissées assises comme deux figures de cire sur un tréteau de foire, et va se fourrer au milieu de la jeunesse!.. Ho! ho! ho!... Par exemple, je me loue de Monsieur le substitut de l'inspecteur des ponts-et-chaussées. C'est çà un homme! aimable et galant, empesé et tiré à quatre épingles.

SCÈNE II.

Mme STAAR, Mme BRENDEL, Mme MORGENROTH, *toutes deux parées d'une manière extraordinaire.*

MADAME STAAR.

Eh bien! cousine! le cher hôte est délicat!

MADAME BRENDEL.

Il m'a semblé un homme bien immoral.

MADAME MORGENROTH.

Avez-vous vu comme il faisait de petites boulettes de pain qu'il lançait à notre jeune cousine?

MADAME STAAR.

Le scélérat! le beau présent de Dieu!

(1) Voir pour les deux premiers actes la 74e livraison (tom. XIII, p. 104). Cette comédie, tirée à part, se trouve au bureau de la *Revue du Lyonnais*. Prix: 1 fr. 50 c.

Digitized by Google

MADAME BRENDEL.

Il a répandu du vin rouge sur la nappe.

MADAME MORGENROTH.

Que dites-vous donc? Il a même laissé tomber une étincelle des mouchettes.

MADAME STAAR.

Le démon! sur ma nappe de damas!

MADAME BRENDEL.

Les mets ne paraissaient pas non plus de son goût.

MADAME MORGENROTH.

Il a laissé passer, sans y toucher, plusieurs plats devant lui. Est-ce de la bienséance, là!

MADAME STAAR.

Je lui ai pourtant assez dit comment chaque plat était apprêté et quels étaient les ingrédients qui le composaient.

MADAME BRENDEL.

J'espère que nous l'avons assez prié....

MADAME MORGENROTH.

Il a été ma foi assez éhonté pour nous dire de cesser nos prières.

MADAME STAAR.

On voit qu'il a encore peu fréquenté la bonne société.

MADAME BRENDEL.

Il n'a pas loué une seule fois la pâtisserie, et elle était exquise.

MADAME MORGENROTH.

Extraordinairement légère.

MADAME BRENDEL.

Elle se fondait sur la langue.

MADAME MORGENROTH.

Sans doute, vous l'avez faite vous-même?

MADAME STAAR.

Pour vous servir.

MADAME BRENDEL.

Oh! on s'en aperçoit bien!

MADAME STAAR.

Vous êtes trop bonne.

MADAME MORGENROTH.

La pâte ressemble à de la mousse.

MADAME STAAR.

Vous me faites rougir.

MADAME BRENDEL.

Oserais-je vous demander, ma cousine, combien vous employez d'œufs?

MADAME STAAR.

J'aurai l'honneur de vous donner toute la recette.... On prend d'abord....

SCÈNE III.

M. STAAR, LES PRÉCÉDENTES.

M. STAAR.

Qu'il aille au diable, votre grand personnage! il devrait d'abord prendre dans ma bibliothèque un livre de bonnes manières et l'étudier attentivement.

MADAME BRENDEL.

Oui certes, Monsieur le vice-président du consistoire, il a reçu une éducation bien négligée.

M. STAAR.

D'abord, il n'a dit ni son bénédicité ni ses grâces.

MADAME STAAR.

Et bien plus, il a ri lorsque les petits enfants disaient, selon la vieille coutume: « Viens, Seigneur Jésus, être notre convive.»

M. STAAR.

Et moi, lorsque je portais, en

Digitized by Google

badinant, l'ancien toast : « A ce que nous aimons ! » il s'est aussitôt écrié : « Et à celles qui nous aiment ! et qui donnent un baiser à leur voisin ! »

MADAME BRENDEL, *en s'éventant pudibondement.*

J'avais le malheur d'être assise à sa gauche !

MADAME STAAR.

L'aimable Mademoiselle Morgenroth, qui était à sa droite, est devenue rouge comme du feu.

M. STAAR.

Sabine lui a lancé un regard courroucé.

MADAME STAAR.

A la fin, il voulait même chanter une chanson païenne : « Joie, belle étincelle de la Divinité ! (1) » Non, rien d'aussi immoral n'a lieu chez nous.

M. STAAR.

Parce qu'il n'a pas de titre lui-même, il ne rend à personne les honneurs qui lui sont dus.

MADAME STAAR.

Lorsque mon fils le bourgmestre et doyen des anciens, parlait de notre grand procès, il griffonnait sur son assiette avec sa fourchette.

MADAME BRENDEL.

Et il a mis dans son café toute une poignée de sucre.

MADAME MORGENROTH.

Et au lieu de faire, après le repas, les souhaits de bénédiction (2) en baisant la main des dames, il s'est contenté de saluer une seule fois la société.

M. STAAR.

Je voudrais bien savoir comment monsieur le ministre peut recommander de tels individus.

SCÈNE IV.

SPERLING, LES PRÉCÉDENTS.

SPERLING.

Très honorables cousines, votre étranger aurait dû rester dans la carrière : là, soit dit entre nous, il a une conduite indécente.

M. STAAR.

Sur cela nous sommes d'accord.

SPERLING.

Avez-vous bien remarqué ce sourire moqueur, lorsque je récitais ces vieilles et admirables rimes ?....

M. STAAR.

De votre belle ode sur la bière de Brunswick? il n'en a pas écouté trois paroles.

MADAME BRENDEL.

Il faisait sans cesse des signes à notre jeune cousine, qui était en face de lui.

SPERLING.

Il montre peu de goût pour la belle littérature.

M. STAAR.

Il n'a pas encore lu Rinaldo Rinaldini.

SPERLING.

Il est bien à plaindre. Les dispositions peuvent ne pas lui manquer, mais point de culture.

M. STAAR.

Point de manières.

(1) Premier vers de l'hymne de Schiller, à la joie.

(2) Ancien usage de la galanterie tudesque.

Digitized by Google

MADAME BRENDEL.

Point de morale.

MADAME MORGENROTH.

Point de savoir-vivre.

MADAME STAAR.

Point de titre.

SPERLING.

S'il assiste demain à notre grande fête, prenez garde, il servira de jouet aux enfants.

M. STAAR.

Rendons grâce au ciel que la jeunesse soit mieux élevée dans notre bonne ville de Kræhwinkel.

SCÈNE V.

SABINE, LES PRÉCÉDENTS.

MADAME STAAR.

Tu arrives à propos, Sabine. Dis-nous un peu : les jeunes gens de la capitale ressemblent-ils tous au sieur Olmers?

SABINE.

Ils ont tous la prétention de lui ressembler.

MADAME STAAR.

Vraiment? c'est charmant.

M. STAAR.

C'est, sur ma foi, un manant.

MADAME BRENDEL.

Il fait des boulettes de pain.

MADAME MORGENROTH.

Il tache la nappe.

MADAME STAAR.

Il ne donne de titre à personne.

SPERLING.

Il se moque de la poésie.

MADAME BRENDEL.

Ne loue pas les gâteaux.

MADAME MORGENROTH.

Il en laisse la moitié sur son assiette.

M. STAAR.

Il ne sait point de prières.

MADAME STAAR.

Veut chanter des chansons païennes.

SPERLING.

Embrasser sa voisine.

MADAME STAAR.

Il n'a prêté attention ni à ton père ni au vénérable *Pastor loci*.

SABINE.

Oh! mon Dieu! mon Dieu! ce pauvre Olmers!... Chère grand'mère, dans la capitale on proscrit, autant que possible, toute contrainte. Les compliments sont aussi fatigants pour ceux qui les font, que pour ceux qui les reçoivent. On laisse manger aux gens ce qui leur plaît et autant qu'ils veulent; on ne les presse jamais. Les prières ne sont plus en usage, parce que les enfants ne font que les répéter, et les grandes personnes n'y pensent pas. Un amusement innocent, une chanson joyeuse assaisonnent le repas. On ne se sert de ses titres que dans l'administration; dans la vie privée, ils épouvanteraient l'amitié. En un mot, un hôte aimable cherche à éloigner tout ce qui pourrait gêner la liberté de son convive. On vient, on s'assied, on reste debout, toujours selon son plaisir. On se retire sans prendre congé.

MADAME STAAR.

Ouais! je n'entends plus! Le vertige me prend.

MADAME BRENDEL.

Sans prendre congé? Est-ce possible?

Digitized by Google

MADAME MORGENROTH.

Ne pas rendre grâce de l'honneur dont on a joui !

SABINE.

La satisfaction des convives est pour celui qui les reçoit le meilleur remercîment.

MADAME STAAR.

Hélas ! mon Dieu ! La capitale est donc devenue une taverne de village!

SCÈNE VI.

LE BOURGMESTRE, OLMERS, LES PRÉCÉDENTS.

LE BOURGMESTRE.

Comme je vous le dis, Monsieur Olmers, depuis cent ans les troupeaux de la ville ont le privilége de paître sur les chaumes de Rummelsburg.

OLMERS.

Vraiment ?

LE BOURGMESTRE.

Mais voilà que le bailli a saisi dernièrement encore un mouton sur les lieux.

OLMERS, *à Sabine.*

Ma jeune et belle hôtesse vous m'avez échappé.

LE BOURGMESTRE.

Il a saisi, vous dis je un mouton....

OLMERS, *à Sabine.*

Les soins de la maison vous absorbent entièrement.

LE BOURGMESTRE.

Un mouton gras, vous dis-je...

SABINE, *à demi voix.*

Ecoutez donc, on parle du mouton !

OLMERS.

Laissez cela, M. le Bourgmestre. Je suis suffisamment convaincu des priviléges de vos troupeaux. Le bailli doit restituer le mouton, cela s'entend.

LE BOURGMESTRE.

Eh ! cela ne finira pas comme çà.

OLMERS.

Eh bien ! ajoutez l'amende aussi forte que vous le voudrez... *(A Madame Staar).* N'est-il pas vrai, Madame ?.... Vous nous avez si bien traités que nous ne pouvons à présent nous intéresser à un mouton, fût-il le plus gras de tous.

MADAME STAAR.

Il paraît d'ailleurs, Monsieur, qu'une conversation sensée n'intéresse pas tout le monde. De mon temps, on honorait la vieillesse. Les personnes qualifiées et d'un âge mûr avaient la parole, la jeunesse non qualifiée écoutait et s'instruisait.... Mais, puisqu'aujourd'hui, ces manières décentes sont hors d'usage, les personnes âgées font bien de se retirer de la société et de gémir dans une retraite chrétienne sur tant de dépravation. *(Elle salue et sort).*

OLMERS.

J'espère que Madame n'est pas irritée contre moi ?

M. STAAR.

Ma mère, Madame la sous-receveuse des contributions, est si hautement respectée dans Krœhwinkel qu'elle a droit d'être indignée, lorsque celui-ci ou celui-là lui refuse le titre qui lui est dû. *(Il sort).*

Digitized by Google

OLMERS.

Mon Dieu! les titres sont dans cette province si longs et l'étude en est si difficile.....

SPERLING.

Surtout lorsque l'on a pas de titre soi-même. *(Il sort.)*

OLMERS.

Dans une société aimable on devrait bannir toute contrainte.

MADAME BRENDEL.

On ne se réunit pas dans un repas pour se réjouir, mais bien pour user gravement et avec bienséance des dons de Dieu, et de cette manière on a égard, comme de juste, à la dignité respective des convives. *(Elle salue et sort).*

MADAME MORGENROTH.

En même temps et seulement par un cérémonial plein de noblesse, on conserve les bonnes mœurs dans toute leur pureté. *(Elle salue et sort).*

OLMERS.

Le ciel me soit en aide.

LE BOURGMESTRE. *(A part, en ajustant sa perruque).*

Si ce n'était du ministre, je le lui aurais déjà dit.

SABINE *(bas).*

Vous êtes dans la bonne route pour exaspérer la famille. Parlez à mon père avant qu'il ne soit trop tard. *(Elle sort).*

SCÈNE VII.

OLMERS, LE BOURGMESTRE.

LE BOURGMESTRE.

Revenons à notre susdit mouton....

OLMERS.

O Monsieur le Bourgmestre! quand vous me promettriez tous les moutons du Tibet, j'ai un désir qui me tient plus au cœur.

LE BOURGMESTRE.

Vraiment! vraiment!

OLMERS.

J'aime Mademoiselle votre fille.

LE BOURGMESTRE.

Eh! eh!....

OLMERS.

Je désire l'épouser.

LE BOURGMESTRE.

C'est trop d'honneur.

OLMERS.

Je suis riche, et la protection du ministre me fait espérer d'obtenir bientôt une dignité convenable.

LE BOURGMESTRE.

Je vous en félicite.

OLMERS.

Votre consentement manque seul à mon bonheur. Puis-je me flatter?

LE BOURGMESTRE.

Votre très humble serviteur.

OLMERS.

Comme un homme d'honneur je vous ai fait ma demande en peu de mots et avec simplicité. Veuillez me faire une semblable réponse.

LE BOURGMESTRE.

Oh! oui... Vous permettrez seulement.... Je suis le *pater familias*.... Mon devoir me commande de convoquer ensemble tous les parents et parentes, et de leur énoncer votre sollicitation *in terminis* pertinents.

Digitized by Google

OLMERS.

Faites; je passe dans le jardin, où j'attends votre décision avec impatience. *(Il sort.)*

SCÈNE VIII.

LE BOURGMESTRE *seul.*

Eh! voyez cependant! cet homme va droit au but. Est-ce là une manière d'épouser? Il ne sait donc pas qu'avant d'en venir à cette extrémité, l'on doit d'abord, pendant six mois, aller et venir, sortir et entrer dans la maison, jusqu'à ce que toute la ville en parle. Dieu pardonne mes péchés! mais il semblerait bien, ma foi, que, pour certaines raisons, il faut hâter la noce, coûte que coûte. *(Il va à la porte et appelle).* Marguerite! dis à ma mère, à mon frère et à mes cousines de venir ici. J'ai à les consulter sur des choses très importantes. *(Il revient).* Oui, si seulement ce n'était le ministre, je l'aurais expédié sur le champ. Mais je voudrais cependant qu'il fît à son Excellence un rapport fidèle de la fête de demain; pour cette raison, je dois le ménager.

SCÈNE IX.

LE BOURGMESTRE, Madame STAAR, M. STAAR, Madame BRENDEL, Madame MORGENROTH.

MADAME BRENDEL.

Monsieur le Bourgmestre nous a demandés.

MADAME STAAR.

Que veux-tu, mon fils?

M. STAAR.

Que désire, mon frère?

LE BOURGMESTRE.

C'est une affaire de famille que nous allons mettre en délibération. C'est pour cela que j'ai voulu réunir tous mes chers parents.

MADAME BRENDEL, MADAME MORGENROTH.

Eh! quoi donc? cher cousin, quoi donc?

LE BOURGMESTRE.

Quelque chose de nouveau.

MADAME BRENDEL.

Ce n'est pas à-propos de Madame la Receveuse qui veut absolument passer devant notre très respectable cousine en allant à la Sainte-Table?

MADAME STAAR.

Elle n'a qu'à essayer....

LE BOURGMESTRE.

Non, ce n'est pas cela.

MADAME MORGENROTH.

Ou à propos de Chistian, le fils du chirurgien qui a appelé *« cruche »* votre Théophile?

LE BOURGMESTRE.

Pas davantage. Cette affaire est maintenant pendante devant l'illustre conseil et ne peut pas être terminée avant deux années.

MADAME STAAR.

Eh bien! expliquez-vous, mon fils.

LE BOURGMESTRE.

Prenons préalablement place pour procéder dans un ordre pertinent. Madame ma mère, au milieu, comme présidente de la famille. Les membres masculins, des deux côtés. Et Mesdames mes cousines, à l'aile droite et à l'aile gauche. C'est cela.

Digitized by Google

MADAME BRENDEL, *en s'asseyant.*

Je meurs d'envie....

MADAME MORGENROTH, *de même.*

Je crêve de curiosité....

LE BOURGMESTRE, *après avoir toussé.*

Il est à la connaissance de chacun que ma fille aînée et légitime, Sabine, a atteint présentement l'âge de nubilité.

MADAME STAAR.

Sans doute, elle doit se marier.

MADAME BRENDEL.

Elle pourrait bien encore être un peu jeune.

MADAME MORGENROTH

Si elle n'était pas ma chère cousine, je dirais qu'elle est un peu étourdie.

M. STAAR.

C'est cela. Les livres de ma bibliothèque ne sont pas assez bons pour elle.

MADAME BRENDEL.

Une petite mondaine qui reçoit les modes de la capitale.

MADAME MORGENROTH.

Elle se moquait dernièrement de notre manière de faire la révérence.

MADAME BRENDEL.

Et pourtant notre ancien maître de danse était dans son temps un homme renommé.

MADAME MORGENROTH.

Il est vrai qu'il ne savait rien de la nouvelle *sauteuse.*

MADAME BRENDEL.

Et qu'il ne souffrait pas qu'on allât dans la rue comme si l'on courait la poste.

MADAME STAAR.

Bah! bah! Très chères cousines on doit passer quelque chose à la jeunesse. Ma Sabine a un cœur droit. Continue, Nicolas, mon cher fils.

LE BOURGMESTRE.

Actuellement, Monsieur le Substitut de l'inspecteur des ponts-et-chaussées songe à conduire chez lui, comme sa légitime épouse, ma susdite fille.

M. STAAR.

C'est assez connu... ensuite.

LE BOURGMESTRE.

Mais avant que les *spousalia* soient consommées, un concurrent se présente qui nourrit aussi des espérances honnêtes.

TOUS.

Qui? qui?

LE BOURGMESTRE.

C'est celui qui m'a été recommandé si expressement par son excellence sérénissime Monsieur le ministre.... C'est Monsieur Olmers.

MADAME STAAR.

Lui?

M. STAAR.

Hum!

MADAME BRENDEL.

Eh!

MADAME MORGENROTH.

Voyez-vous ça?

MADAME STAAR.

Sérieusement?

M. STAAR.

Prodigieux!

MADAME BRENDEL.

En effet....

MADAME MORGENROTH.

C'est inoui!

Digitized by Google

LE BOURGMESTRE.

Que pensent mes chers parents en réfléchissant à cette chose ?

MADAME STAAR.

Eh mais....

M. STAAR.

Je crois....

MADAME BRENDEL.

En ce qui concerne....

MADAME MORGENROTH.

J'ai ma manière de voir.

MADAME BRENDEL.

Les mariages de la capitale ne prospèrent pas toujours .... on a des exemples.

MADAME STAAR.

Vous avez bien raison, ma cousine; la fille du secrétaire de la ville....

MADAME BRENDEL.

C'était une joie, une réjouissance lorsqu'elle a épousé un journaliste.

MADAME MORGENROTH.

On acheta trois robes neuves d'un coup.

MADAME STAAR.

Et il ne se passa pas un an qu'elle revint avec une pauvre petite créature.

MADAME BRENDEL.

Et maintenant elle ronge le drap de la misère.

MADAME MORGENROTH.

Les étoffes de soie sont vendues.

MADAME STAAR.

C'est tout naturel. Il faut bien vivre.

MADAME BRENDEL.

La nourriture devient tous les jours plus chère.

MADAME MORGENROTH.

C'est la vérité, chère cousine; le beurre valait un gros de plus au dernier marché.

MADAME STAAR.

Où cela s'arrêtera-t-il?

MADAME BRENDEL.

Et cependant, madame la Greffière de la chambre des comptes Wittmann donne à dîner tous les jours.

MADAME MORGENROTH.

Je le sais bien ma foi! Elle a fait cuire hier de la pâtisserie.

MADAME STAAR.

Que dites-vous là?

MADAME BRENDEL.

Son mari n'est pourtant que surnuméraire.

MADAME STAAR.

Où ces gens prennent-ils de l'argent ?

MADAME MORGENROTH.

Oh! si je voulais vous dire...

Mmes STAAR ET BRENDEL.

Oh! parlez, chère cousine, parlez!

LE BOURGMESTRE.

Une autre fois si j'ose vous le demander, sauf meilleur avis. Venons de rechef à ma Sabine.

M. STAAR.

A quoi pensez-vous, mon frère? Cet homme n'a pas de famille.

MADAME BRENDEL.

On ne sait ma foi pas seulement ce qu'il est né?

Digitized by Google

MADAME MORGENROTH.

Si on doit lui écrire « très noble » ou seulement «noble?»

MADAME BRENDEL.

Vous savez que les notabilités de notre ville se marient entre elles de temps immémorial.

MADAME MORGENROTH.

C'est pour la satisfaction des familles que les mariages s'arrangent.

M. STAAR.

On se pousse l'un et l'autre dans l'illustre Conseil.

MADAME BRENDEL.

Notre cousin doit le savoir au mieux.

MADAME MORGENROTH.

Un étranger est un frêlon dans notre jolie ruche.

M. STAAR.

Il ne sait rien de nos vieux et vénérables usages....

MADAME BRENDEL.

Il s'égaie sur nos mœurs si respectables...

MADAME MORGENROTH.

Il corrompt cette chère jeunesse, qui devient sans cela de de jour en jour plus mauvaise...

MADAME STAAR.

Oh! oui bien! ma cousine, de notre temps....

MADAME MORGENROTH.

Eh mon Dieu, oui! mon Dieu, oui!

MADAME STAAR.

Je m'étonne seulement que vous puissiez oublier l'affaire principale! Cet homme n'est ma foi rien, pas même surnuméraire ou quelque chose de semblable... Voyez vous cependant! cela ne nous conviendrait pas mal? La fille d'un bourgmestre et d'un doyen des anciens! La petite-fille d'un sous-receveur des contributions! Il porte le nez bien haut.

LE BOURGMESTRE.

La conclusion de la délibération a pour résultat...

MADAME STAAR.

Non, il ne l'aura pas!

LE BOURGMESTRE.

Ben! optime! C'est aussi mon avis. Maintenant il reste encore à discuter comment on pourra le lui apprendre d'une manière délicate! Car le respect dû à son excellence Monsieur le ministre nous force à traiter cette affaire avec des ménagements particuliers.

MADAME STAAR.

Lorsqu'il aura été notre hôte toute la journée, il me semble qu'il pourra déjà être content.

LE BOURGMESTRE.

C'est bien quelque chose.

MADAME BRENDEL.

Mon cousin pourrait lui envoyer de la part du conseil le vin d'honneur (1).

LE BOURGMESTRE.

Non, ma cousine, ce serait trop.

MADAME MORGENROTH.

Ou bien, au premier baptême

(1) Ancien usage pratiqué envers les étrangers de distinction dans presque toutes les villes au moyen-âge, et qui s'est conservé dans quelques villes d'Allemagne.

Digitized by Google

qui se célébrera dans la famille on pourrait le prier d'être parrain.

LE BOURGMESTRE

Cela n'est pas à dédaigner.

M. STAAR.

Et que serait-ce si.... (car ce qui lui importe le plus, est de s'établir à Krœhwinkel), si on lui proposait une autre femme?

LE BOURGMESTRE.

Mon frère a là une excellente idée.

MADAME STAAR.

Oui, mais qui ?

M. STAAR.

Votre Ursule. Elle va sur ses neuf ans. Il peut attendre, et pendant ce temps là, avec l'aide du ministre, il peut devenir un homme grave et respectable. Il peut, dans notre société, apprendre l'art de bien vivre; se former en lisant ma bibliothèque, et se présenter alors.

MADAME STAAR.

Bien, et puis on est toujours maître d'accepter ou de refuser.

LE BOURGMESTRE.

Et s'il ne veut pas attendre aussi long temps, car je connais les jeunes gens, quand une fois l'envie de se marier les tourmente, elle leur tourne la tête.

M. STAAR.

Et bien, je veux lui offrir une beauté mure.

TOUS.

Qui donc ?

M. STAAR.

Et notre cousine, madame l'Inspectrice de la pêche et du bac.

MADAME BRENDEL *pudiquement.*

Ah ! vous voulez plaisanter !

M. STAAR.

Elle est veuve depuis huit mois.

MADAME BRENDEL.

Bientôt neuf mois, monsieur le Vice-président du Consistoire, bientôt neuf mois.

M. STAAR.

Elle est riche, elle peut lui acheter d'aventure un titre; ils ne sont pas chers. C'est un joli homme, il faut en convenir.

MADAME BRENDEL.

C'est un joli homme, on doit le dire.

M. STAAR.

De cette manière il entre dans la famille.

MADAME STAAR.

C'est ce qui lui importe le plus.

LE BOURGMESTRE *à madame Brendel.*

Qu'en pensez-vous, ma cousine?

MADAME BRENDEL *se cachant derrière son éventail*

Hélas ! je laisserai la volonté de Dieu s'accomplir !

SCÈNE X.

OLMERS, LES PRÉCÉDENTS.

OLMERS.

Pardonnez à l'impatience qui me poursuit sans relâche. Je vous vois rassemblés. Mon sort est peut-être décidé. Oserais je me flatter d'appartenir à cette réunion ?

Digitized by Google

LE BOURGMESTRE *troublé et avec hésitation.*

Oui.... Oui.... son excellence Monsieur le ministre vous a si puissamment recommandé... Et si certains désirs.... non clairement.... exposés....

MADAME STAAR.

De cette manière il y aurait encore moyen....

M. STAAR.

Avec quelque modification....

MADAME BRENDEL.

Hélas! taisez-vous! je vous en prie.

MADAME MORGENROTH.

La famille est, Dieu merci, considérable....

MADAME BRENDEL.

Vous me ferez rougir.

OLMERS.

Que dois-je conclure de ces phrases entrecoupées? Je vous supplie, monsieur le bourgmestre, expliquez-vous clairement.

LE BOURGMESTRE.

Ma mère est le chef de la famille : C'est à elle à prendre la parole *(Il sort)*.

OLMERS.

J'attends de votre bouche, madame, ma sentence.

MADAME STAAR *éternue.*

TOUS *excepté Olmers.*

A vos souhaits! Dieu vous bénisse!

MADAME STAAR *(à part)*

Ce rustre ne m'a pas même saluée! *(Haut)* Non, Monsieur, une *Madame* n'a pas de sentence à prononcer. Parle, toi, mon fils tu connais mes sentiments. *(Elle sort)*.

OLMERS.

Hâtez-vous, Monsieur! Ne me laissez pas dans cette douloureuse incertitude.

M. STAAR.

C'est une chose délicate. Il appartient aux femmes de s'occuper de mariage et d'enfiler des aiguilles. Je vous prie donc de vous adresser à mes cousines. *(Il sort)*.

OLMERS.

Vous aussi, Mesdames?

MADAME MORGENROTH.

Le cœur d'un jeune homme, monsieur, ne sait jamais ce qu'il désire. Souvent il se croit éloigné du but, lorsque l'amour par un heureux échange est sur le point de le faire toucher au bonheur.

OLMERS.

Qu'est-ce que cela veut dire?

MADAME MORGENROTH.

Demandez seulement à ma cousine. *(Elle sort)*.

OLMERS.

Me donnerez-vous enfin le mot de l'énigme.

MADAME BRENDEL.

La famille a des desseins.... Elle croit vous devoir un dédommagement.... on propose.... on fait des plans..... Mais vous sentez bien, Monsieur, qu'il serait peu décent qu'une jeune femme voulut traiter de ces choses, lorsqu'elle est veuve depuis dix mois. *(Elle sort)*.

SCÈNE XI.

OLMERS *seul.*

Que diable est-ce que ça *si-*

Digitized by Google

gnifie! On est vraiment bien mal à l'aise, lorsqu'on a vécu toute sa vie dans une grande capitale. Si le hasard vous amène dans une petite ville, vous êtes là comme un hibou sur la perche; les corneilles battent des ailes autour de lui et maltraitent le pauvre étranger.

SCÈNE XII.

SABINE, OLMERS.

SABINE.

Vous êtes enfin seul?

OLMERS.

Oui, mais pas d'une humeur!..

SABINE.

J'ai mille choses à vous dire...

OLMERS.

Moi, je n'en ai qu'une.

SABINE.

C'est que vous m'aimez, n'est-ce pas?

OLMERS.

Vous avez deviné.

SABINE.

Ce n'est pas le moment de le dire: le fatal Sperling est sur mes talons.... Ah! mon Dieu! le voilà déjà!

SCENE XIII.

SABINE, OLMERS, SPERLING.

OLMERS (*bas*).

Faut-il le mettre à la porte?

SABINE *bas.*

Pour l'amour de Dieu! n'achevez pas de tout perdre!

SPERLING.

Me voilà! me voilà fugitive Sabine! fidèle et inséparable comme la queue de votre robe.

OLMERS *qui se contient avec peine.*

Alors vous courrez risque qu'on vous marche sur le pied.

SPERLING.

Hélas! mais hélas!
« La jeune fille vint
Et n'eut pas pitié de la violette
Elle foula aux pieds la violette infortunée....»

OLMERS.

La cruelle!

SPERLING.

Cela ne fait rien, n'est-ce pas Sabine? Nous savons où nous en sommes déjà l'un et l'autre.

OLMERS.

Pas encore à l'autel?

SPERLING.

Bientôt; bientôt.
« Une couronne de myrte dans ses blonds cheveux,
Je conduis ma bien aimée à l'autel. »

OLMERS *près d'éclater.*

Mais monsieur le Substitut de l'inspecteur des ponts et chaussées, si vous deviez avant vous couper la gorge avec un rival?

SPERLING.

Eh! eh! Comment cela!

OLMERS *s'approchant de lui.*

Si on vous déclarait franchement et d'un seul mot....

SPERLING *en reculant.*

Et quoi donc! et quoi donc?

SABINE, *passant entre Olmers et Sperling*

Oui, monsieur Olmers vous avez raison. Il vaudra mieux demander un conseil à monsieur.

SPERLING.

Sur quoi?

Digitized by Google

SABINE *à Sperling, faisant signe à Olmers.*

Il est bien résolu à cela, vous pouvez m'en croire.

SPERLING.

A quoi donc, mon ange ?

SABINE *à Sperling.*

Vous allez voir ; Monsieur est sur le point de terminer un roman....

OLMERS.

Moi, un roman?

SABINE *bas.*

Et taisez-vous donc !

SPERLING.

Un roman de chevalerie?

SABINE.

Oui, oui, une espèce de roman chevaleresque ; et maintenant pour amener le dénouement, il est absolument nécessaire que le chevalier ait un entretien secret avec son amante.

OLMERS.

Oui, monsieur, c'est absolument nécessaire.

SPERLING.

Bien, bien, je comprends cela.

SABINE.

Mais maintenant la pauvre jeune fille est, tout le jour, surveillée par des regards fâcheux. Tantôt le père, tantôt la mère, tantôt le rival....

SPERLING.

Ah ! ah ! Il y a aussi un rival? Sans doute une stupide créature !

OLMERS.

Certainement, monsieur, un sot insupportable !

SPERLING, *en riant,*

Je comprends. Ha ! ah ! ah ! ah ! ah !

SABINE.

Il s'agit donc d'inventer une ruse, pour donner à la jeune fille le moyen de causer mystérieusement avec son chevalier, car *(avec intention)* elle a à lui dire des choses d'une grande importance....

SPERLING.

Que le rival ne doit pas entendre.

SABINE.

C'est cela.

SPERLING.

Je comprends. Et monsieur est embarrassé pour trouver cet expédient.

OLMERS.

Précisément. Si vous vouliez avoir la bonté de m'aider de vos conseils.

SPERLING.

De tout mon cœur. Rien de plus aisé au monde. *(Il réfléchit).* Voyez-vous..... par exemple..... l'entrevue ne peut avoir lieu pendant le jour, puisque l'inepte rival est toujours aux côtés de la jeune fille.

OLMERS.

Il est vrai, monsieur.

SPERLING.

Ainsi donc pendant la nuit! et sans contredit à l'heure des spectres ! à minuit !

SABINE.

Cela donne à réfléchir, car la jeune fille est représentée vive et espiègle, mais aussi très sévère.

OLMERS.

Cela ne signifie presque rien,

Digitized by Google

puisque le chevalier est déjà à moitié son fiancé.

SABINE.

Non, monsieur Olmers, l'honneur de votre héroïne m'est trop cher. Ce ne sera pas à minuit. Tout au plus le soir.

SPERLING.

Bien, bien, le soir. Le rival est probablement un hébêté qui se couche de bonne heure.

SABINE.

Vous l'avez dit.

SPERLING.

Ainsi, nous nous en tenons au soir. Il y a un long et solitaire corridor dans le château, faiblement éclairé par une petite lampe.

SABINE.

Non, non. Les lieux sont déjà peints avec beaucoup de détails. Ce corridor n'y est pas.

SPERLING.

Ou un jardin, et une allée d'ifs noirs....

SABINE.

Vous oubliez, monsieur Sperling, qu'une jeune fille chaste ne va pas dans une allée d'ifs noirs.

OLMERS.

Il me semble cependant qu'on pourrait l'y laisser aller.

SABINE.

Dieu nous en préserve! elle n'ira point.

SPERLING.

Ma foi, nous sommes alors dans un grand embarras.... Je voudrais, Dieu le sait! de tout mon cœur pouvoir arranger cela.... Mais il est fâcheux que vous ayez donné à la jeune fille un caractère aussi chaste et aussi sévère.

OLMERS.

Vous avez raison.... Je vois qu'elle tombera en partage au rival imbécile.

SPERLING.

Non, non, non! cela n'aura pas lieu! Non, parbleu, non! Nous l'empêcherons!.... *(réfléchissant)*. Comment..... si..... La seule chose à quoi la jeune fille puisse se résoudre, serait peut-être un court entretien, devant la porte de la maison, avant d'aller se coucher. Tout le monde serait encore éveillé.... Des personnes passeraient, le garde de nuit.... ou d'autres.... qu'en pensez-vous?

OLMERS.

Une excellente idée!

SABINE.

Il ne me paraît pas trop convenable....

SPERLING.

Soyez tranquille. Je prends tout sur moi. *(A Olmers)*. Faites, au nom de Dieu! votre entrevue de cette manière! Personne ne peut y trouver à redire.

SABINE.

Eh bien oui, Monsieur Olmers, si cela vous plaît ainsi....

OLMERS, *à Sperling*.

Je suis votre conseil avec joie.

SPERLING *se frottant les mains*.

Ah! nous avons donc cependant tiré de peine cette chaste jeune fille.

SABINE, *faisant une révérence*.

Elle vous en doit de la reconnaissance.

SPERLING.

J'ai agi de bon cœur. Peut-être

Digitized by Google

pourrait-on encore disposer la scène de façon que le ridicule rival n'y vît que du feu ?

SABINE.

Sans doute.

SPERLING.

S'il est assez bête pour cela.

OLMERS.

Oh ! je vous en réponds.

SABINE.

Par exemple, si la jeune fille donnait le rendez-vous à son amant, en présence du rival ?

SPERLING.

Bravo ! bravo ! cela donnerait à rire.

SABINE.

On pourrait faire qu'il en rit lui-même.

SPERLING.

De mieux en mieux ! de mieux en mieux. *(Il rit de tout son cœur).*

SABINE.

Ecoutez ! les convives se retirent. Bonne nuit, messieurs ! Demain nous en rirons davantage : car sans doute monsieur Olmers préparera tout pour cela dès ce soir.

OLMERS.

A coup sûr.

SABINE.

Eh bien ! alors, au revoir ! *(Elle sort).*

SPERLING.

Vous voulez encore travailler aujourd'hui ?

OLMERS.

Oui, on doit profiter du premier feu.

SPERLING.

Vous avez raison.... écoutez... quand le roman sera fini, pourrai-je vous prier de m'en donner un exemplaire ?

OLMERS.

Il doit vous être dédié (1). *(Il sort).*

SCÈNE XIV.

SPERLING *seul.*

C'est trop d'honneur ! Monsieur, oh ! trop d'honneur !.... Il me semblait presque cependant qu'il voulait s'amuser à mes dépens....monsieur le romancier !..

Il se gonfle comme un surintendant ! (ecclésiastique).
Il espère de la gloire et de l'argent !... Eh bien ! Dieu le veuille !
Que son roman par vingt critiques
Soit déchiré ! prenez y garde ! Je vivrai assez pour le voir.
Certes, je lui ai aidé de mon propre talent ;
Sans moi.... il reculait comme une écrevisse ;
« La jeune fille descendra dans la rue.... »
C'est moi qui lui ai soufflé le mot !

(IL SORT).

(1) Cette scène a été plusieurs fois imitée par nos auteurs comiques ; notamment par M. Planard, dans un mauvais opéra comique intitulé, l'*Auteur mort et vivant*, joué en 1820.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

Digitized by Google

QUATRIÈME ACTE.

SCENE PREMIÈRE.

Une rue devant la maison du bourgmestre. En face de celle-ci, la maison à plusieurs étages de son frère, le vice-président. Dans les mansardes, la chambre de Sperling. Devant cette maison, est un poteau avec une lanterne qui n'est pas allumée. Il est nuit, et on voit encore de la lumière dans les deux maisons.

OLMERS *seul.*

(*Il sort de la maison*).

Grâces à Dieu, on va se coucher de bonne heure dans les petites villes! Je n'ai cependant pas été maître d'une minute dans toute la journée. Ça parle, ça fait des compliments, ça bavarde sans cesse ; cela veut tout savoir, et cela sait toujours mieux que les autres. Ils ne laissent pas un instant seul leur cher hôte. A chaque pas, à chaque mouvement ils se glissent après lui. Il faut manger sans faim, boire sans soif, rester assis sans fatigue. Voir les merveilles, entendre les cancans de leur petite ville, et tout louer, tout admirer. Je souffrirais tout cela de bon cœur pour posséder celle que j'aime! Mais nulle espérance ne me sourit et une causerie en tête-à-tête n'est pas encore venue adoucir cette triste position. Elle voulait venir ici quand tout serait en repos dans la maison : tiendra-t-elle sa parole?

SCENE II.

SABINE OLMERS.

SABINE *qui s'esquive de la maison, le frappe sur l'épaule.*

Oui, sceptique, elle tient sa parole.

OLMERS.

Enfin! chère Sabine! enfin, nous sommes seuls. Et je puis vous redire une fois tout ce que mon cœur....

SABINE.

Quoi donc? Tout ce que vous avez à me dire, je le sais depuis long-temps....

OLMERS.

Mais il faut que je dérobe les instants....

SABINE.

C'est ainsi que vous êtes tous. Les amants ne trouvent jamais assez de temps pour redire mille

Digitized by Google

fois ce qu'ils ont déja dit mille fois. Les maris au contraire peuvent babiller tout le jour, mais ils vont et viennent par la chambre en grognant.

OLMERS.

Je ne pense pas....

SABINE.

Que vous en fassiez autant? Ni moi non plus, je ne le pense pas. Mais il reste toujours vrai que les amants et les alouettes ne chantent qu'au printemps, et l'on doit encore s'estimer heureuse, s'ils ne s'en vont pas tout-à-fait quand vient l'automne.

OLMERS.

Je vous jure....

SABINE.

Ne jurez pas si haut. Il y a autour de nous une douzaine de paires d'oreilles. Voici la chambre à coucher de mon père, elle a encore de la lumière. Ici se tient ma grand' mère, à coup sûr elle chante encore son cantique du soir. Là en face, mon oncle, il feuillette encore quelque roman. Et là-haut, dans la mansarde, M. Sperling fait encore quelque sonnet pour moi. De plus nous n'attendrons pas bien longtemps; sans voir passer le garde de nuit avec son cor et le garde du feu avec sa crécelle.

OLMERS.

Chère amie, sans doute aussi on allumera bientôt cette lanterne?

SABINE.

Non, pour cela, non. Il fait clair de lune.

OLMERS.

Oui, le matin.

SABINE.

Cela ne fait rien. Il est marqué dans le calendrier, et nous nous piquons d'une sage économie.

OLMERS.

Assurément avec le magnifique pavé....

SABINE.

Ne vous en moquez pas tant, et soyez content d'en être quitte pour un né écorché.

OLMERS.

Mais, chère Sabine, dans ma chambre, nous aurions été bien plus tranquilles, bien moins troublés.

SABINE,

Vous pensez? Ah oui! il est seulement fâcheux que les jeunes filles de Krœhwinkel n'aient pas l'habitude d'aller dans la chambre de leurs amants. Dans cette rue je suis sous la protection de tous mes parents.

OLMERS.

Et vous pouvez au besoin appeler à votre aide le garde de nuit.

SABINE.

Certainement, Monsieur.

OLMERS.

J'aurais cru que comme ma fiancée....

SABINE.

Je ne le suis pas encore et si vous continuez à vous conduire aussi maladroitement, je doute que je le sois jamais.

OLMERS.

Maladroitement? Comment cela?

SABINE.

Quel démon vous a inspiré

Digitized by Google

d'appeler ma grand'mère « Madame ? » Elle est Madame la sous-receveuse des contributions, notez cela.

OLMERS.

Eh bien ! demain elle l'entendra trois cents fois au moins.

SABINE.

Le plus sera le mieux. Et pourquoi ce soir n'avez-vous pas mangé un morceau ?

OLMERS.

Parce que ce soir je n'avais plus faim.

SABINE.

Qu'importe ? Quel amant pitoyable que celui qui ne brave pas une indigestion pour l'amour de sa belle !

OLMERS.

Bien je mangerai comme le célèbre Paul Butterbrod. (1).

SABINE.

Et pourquoi bâilliez-vous toujours lorsque mon père vous racontait le long procès?

OLMERS.

Précisément parce qu'il était long.

SABINE.

Cela ne fait rien. Il fallait l'écouter patiemment et attentivement.

OLMERS.

Attentivement ? lorsque vous êtes devant moi.

SABINE.

Vous savez bien cependant, en face de moi, bâiller admirablement. Et vous avez donc tout-à-fait perdu la tête pour répondre à mon oncle qui vous étalait sa bibliothèque : « Ce n'est vraiment que du rebut ! »

OLMERS.

En effet, ce n'est que du rebut. Des brigands, des bandits, des romans et des almanachs pieux.

SABINE.

Qu'est-ce que cela vous fait ? Nous croyons ici avoir beaucoup de goût. Nous sommes supérieurs au commun de la nature humaine. Nous ne lisons plus Wielland et Engel.

OLMERS.

Alors, demain, je louerai vos puissants génies, plus encore qu'ils ne se louent eux-mêmes.

SABINE.

Cela vous sera difficile ; mais essayez toujours.

OLMERS.

Je ferais l'impossible pour vous posséder.

SABINE.

Avec tout cela cependant vous ne toucherez pas encore au but. Il vous manque une qualité indispensable.

OLMERS.

Qui serait ?

SABINE.

Un titre ! cher ami ; un titre ! sans titre ne vous aventurez pas à Krœhwinkel. Un morceau de parchemin scellé vaut mieux ici que de l'or en lingot. Un titre

(1) Butterbrod est un mangeur de la force de Gargantua.

Digitized by Google

c'est l'anse d'un homme ; sans titre on ne sait comment le prendre; on ne demande pas : est-il savant? a-t-il du mérite? mais bien: Comment est-il intitulé? Celui qui ne peut pas mettre de douze à quinze syllabes devant son nom, ne doit pas se permettre de parler, lors même qu'il est dix fois plus entendu que les autres. Nous emportons nos titres dans notre lit, dans notre tombe, et ma foi nous nourrissons une douce espérance, celle d'entendre au dernier jour sortir quelque titre de la dernière trompette. En un mot, mon beau monsieur, sans titre vous n'obtiendrez pas ma main. Ma grand'mère ne consentira jamais qu'au jour de la publication des bancs, le ministre dise simplement : « le futur est monsieur Charles Olmers. »

OLMERS.

Mais si je possède déjà un titre assez sonore?

SABINE.

Vous en avez un ? alors plus de difficultés pour nous. Pourquoi ne le disiez-vous pas d'abord?

OLMERS.

Je n'y pensais pas....

SABINE.

Vous auriez dû y penser. Croyez-vous donc que l'épidémie des titres règne seulement dans ce pays? *C'est partout comme chez nous* (1). — Silence ! j'entends du bruit c'est la lucarne de Sperling. Nous aurait-il écoutés ?

SCENE III.

SPERLING *à sa fenêtre*, SABINE, OLMERS.

SPERLING.

Holà ! Holà ! ouvre, mon enfant !
Dors-tu mon amour, ou rêves-tu ?
Quelle est encore ta pensée sur moi?
Et pleures-tu ou ris-tu ? (2).

SABINE *bas.*

C'est bien une apostrophe à mon adresse.

SPERLING.

Voilà les fenêtres chères, derrière lesquelles se tient ma bien-aimée. Partout l'obscurité et les ténèbres. Peut-être ses yeux vainqueurs se sont déjà fermés ?

SABINE.

... Vainqueurs... Entendez-vous ?

OLMERS.

Il ne me dit rien de nouveau.

SPERLING.

Il faut que de douces mélodies berçent le sommeil de la vierge. *(Il accorde un violon.)*

SABINE.

O malheur ! Cela va devenir une vraie sérénade. Il est dans le cas d'arracher en raclant tout le voisinage au sommeil.

OLMERS.

Que le diable l'emporte !

SPERLING *jouant et chantant.*

Trallirum larum, écoute moi,
Trallyrum larum lyre.... (3).

(1) Ces mots sont en français.

(2) Vers de la ballade de Lénore de Burger.

(3) Vieil opéra allemand intitulé, je crois, la *Vierge du Danube.*

Digitized by Google

SABINE, *qui a regardé autour d'elle, parle pendant la chanson.*

Maintenant, il ne nous manquait plus que cela. Le garde de nuit vient ici. Vite derrière le poteau de la lanterne. (*Ils se cachent tous les deux aussi bien qu'ils peuvent*).

SCÈNE IV.

LE GARDE DE NUIT, LES PRÉCÉDENTS.

LE GARDE DE NUIT, *soufflant dans son cor.*

Ecoutez, bourgeois...

SPERLING *criant.*

Audacieux coquin ! n'entend-il pas que je fais de la musique?

LE GARDE DE NUIT.

Et qu'est-ce que cela me fait à moi? Si monsieur veut chanter les heures, qu'il descende! (*En chantant*). Ecoutez bourgeois et laissez-vous dire....

SPERLING *jouant et chantant.*

Trallirum larum, c'est moi....

SCÈNE V.

Mme STAAR, LES PRÉCÉDENTS.

MADAME STAAR *à sa fenêtre chantant en même temps.*

« Toutes les forêts.... » (*parlant*) Mon Dieu! quel tapage. (*chantant*) « reposent.... »

LE GARDE DE NUIT *chantant.*

L'horloge a sonné neuf heures.

SPERLING *chantant.*

« Amie du cœur, ton fidèle amant! »

MADAME STAAR.

On ne s'entend pas ici.

SPERLING.

Damné garde de nuit.

LE GARDE DE NUIT.

Là! là! je suis déjà loin. (*Il sort*).

SCÈNE VI.

M. STAAR, LES PRÉCÉDENTS.

M. STAAR.

Mon voisin, de là haut ne raclez pas ainsi. Le bétail s'émeut dans son étable.

MADAME STAAR.

Et les personnes sont troublées dans leur dévotion.

SPERLING.

Je voulais seulement donner une sérénade à ma fiancée.

MADAME STAAR.

Eh! elle dort depuis long temps. (*Elle ferme sa fenêtre, et l'on entend se perdre dans l'éloignement les dernières notes de son cantique*).

M. STAAR.

Nous nous dérangeons aujourd'hui. Il est près de dix heures.

SPERLING.

A qui la faute, si ce n'est à cet aventurier échappé de la capitale.

SABINE *à Olmers.*

C'est vous.

M. STAAR.

Et à cette petite sotte qui ordinairement ferme toujours les yeux dès huit heures.

OLMERS *à Sabine.*

C'est vous.

SPERLING.

Il me semble presque qu'elle

Digitized by Google

n'a pas levé les yeux de la personne de ce vagabond.

SABINE *à Olmers.*

C'est vous.

M. STAAR.

Hélas ! Nous nous donnons des airs de modestie.

OLMERS *à Sabine.*

Cela vous regarde

SPERLING.

Et cependant nous supporterons l'impertinence d'un étranger.

SABINE.

Ceci est à votre adresse.

M. STAAR.

Ma jeune nièce est trop fière de son minois.

OLMERS *à Sabine.*

Notez cela.

SPERLING.

Et monsieur Olmers avec ses phrases de philosophie.

SABINE.

Inscrivez cela sur vos tablettes.

M. STAAR.

Il faut demain que cela finisse.

SABINE.

Avec l'aide de Dieu.

SPERLING.

Demain les fiançailles.

OLMERS *à Sabine.*

Entre nous.

M. STAAR.

Bonne nuit, monsieur le substitut de l'inspecteur des ponts-et chaussées.

SPERLING.

Reposez agréablement, monsieur le vice-président du consistoire. (*Ils se retirent tous deux*).

SCÈNE VII.

OLMERS, SABINE.

OLMERS.

Enfin ils sont partis !

SABINE.

Mais il faut que nous rentrions aussi.

OLMERS.

Pas encore. La soirée est si belle.... si tiède. Encore un tour de promenade devant la porte de la ville.

SABINE.

Etes-vous fou? Pourquoi pas plutôt dans votre carrière.

OLMERS.

Ou bien à travers les rues.

SABINE.

Pas davantage. Voyez à quoi s'expose une jeune fille, lorsqu'elle s'écarte d'un doigt des convenances ! Parce que je me suis laissée attirer devant la porte de la maison, Monsieur pense tout de suite, qu'il peut parcourir avec moi le monde entier.

OLMERS.

Une innocente promenade....

SABINE.

Un joyeux voyage à travers la vie à votre côté ; mais point de cette promenade avant le mariage. Ainsi, bonne nuit ! Demain présentez-vous de bonne heure avec votre titre, et suivez ponctuellement le reste de mes instructions.

Digitized by Google

OLMERS.

Bonne nuit, charmante Sabine! Vous ne me refuserez cependant pas un baiser?

SABINE.

Un serrement de main est déjà beaucoup trop. Bonne nuit..... Malheur! Je vois une lanterne qui vient ici en toute hâte. C'est cet aveugle huissier du Conseil. si je ne me trompe pas.... Vite encore à cache-cache derrière le poteau de la lanterne! *(Ils se cachent de nouveau derrière le poteau de la lanterne.)*

SCÈNE VIII.

KLAUS, huissier du conseil, LES PRÉCÉDENTS.

KLAUS *hors d'haleine.*

Ouf! malheureux! je suis un homme mort! j'en perdrais la vie! Hélas! hélas! pourvu que je ne perde pas ma place! Mais à quoi bon... Il faut que le bourgmestre le sache... Cette nuit même peut-être fera-t-il sonner le tocsin? (*Il frappe à la porte*). Hé! holà! hé!

LE BOURGMESTRE *dans la maison.*

Qui frappe donc si tard?

KLAUS.

Ouvrez, l'état est en danger!

LE BOURGMESTRE *à sa fenêtre.*

Klaus, est-ce vous! Que voulez-vous?

KLAUS.

Ah! seigneur bourgmestre, je suis mort!

LE BOURGMESTRE.

Que se passe-t-il donc?

KLAUS.

La délinquante....

LE BOURGMESTRE.

Eh bien!

KLAUS.

Elle est au diable!

LE BOURGMESTRE.

Quoi?

KLAUS.

Elle a pris le large.

LE BOURGMESTRE.

Dieu vienne à notre secours!

KLAUS.

Mon honneur, ma réputation, mes bénéfices! Je cours me jeter dans l'étang.

LE BOURGMESTRE.

Silence! Klaus, silence! cette affaire doit se traiter secrétement. Attends un peu, je descends. (*Il ferme la fenêtre*).

KLAUS.

Pauvre, misérable créature! qui paraîtra demain à la potence? Pas une ame chrétienne dans la ville ne se dévouera pour me tirer de peine.

SCÈNE IX.

LE BOURGMESTRE en robe de chambre de brocart; LES PRÉCÉDENTS.

LE BOURGMESTRE.

Eh bien, Klaus! raconte-moi l'enchaînement de cet effroyable drame.

KLAUS.

Votre seigneurie sait bien que, tous les soirs, je dois porter à la délinquante une demi livre de pain et une cruche d'eau des fossés de la ville? Cela s'est fait encore aujourd'hui. Elle était gaie et de bonne humeur. Les

Digitized by Google

menottes tenaient bien. La paille vieille et humide de son bon lit était retournée.... Je lui souhaite du bonheur pour sa fête de demain. Je ferme, je mets les verroux, Je me couche. Il y a une heure, ma femme me pousse le côté de son coude pointu, et me dit : « Ecoute donc comme les chats font du tapage, là-haut. » — « Quoi? les chats! » répondis-je en réfléchissant, « On leur a défendu, il y a long temps, de se montrer à l'Hôtel-de-ville, depuis que, par la plus haute inconvenance, une chatte choisit un jour le fauteuil de Monsieur le bourgmestre, pour faire ses couches. »

LE BOURGMESTRE.

Continuez seulement.

KLAUS.

Je prête l'oreille... j'écoute... je soupçonne... je m'étonne... Cela a bien pu durer une demi heure...

LE BOURGMESTRE.

C'est beaucoup trop long temps.

KLAUS.

Enfin je recueille mes esprits, je me lève, j'allume ma lanterne, je monte sans bruit, je tire les verroux, j'avance la tête.... Je restai frappé de la foudre! Le nid était vide.... l'oiseau s'était envolé !

LE BOURGMESTRE.

Avec l'aide de Satan ?

KLAUS.

Comment sans cela ? Elle s'est débarrassée des menottes, elle a percé le mur, s'est introduite dans ma chambre aux jambons, s'est emparée d'un jambon et de trois saucissons, et elle est partie !

LE BOURGMESTRE.

C'est une sorcière... il faut la brûler !... Je fais un rapport à la Chambre.... L'intendant des forêts fournira du bois seigneurial pour le bûcher.

KLAUS.

Si nous pouvions seulement d'abord la reprendre!

LE BOURGMESTRE.

Maudite catastrophe ! Depuis neuf ans je me suis donné tant de peine ; les actes s'élèvent à la hauteur d'un étage (*pathétiquement*). Enfin c'est demain que brille le grand jour où je dois récolter les fruits de mes travaux.... Déjà tout Krœhwinkel attend cette heure solennelle. Déjà la potence se dresse pour l'honneur et la gloire de l'illustre conseil... Et mes orgueilleuses espérances sont détruites comme les bulles de savon des gamins.

KLAUS.

Ma réputation ! mes bénéfices ! mon jambon !

LE BOURGMESTRE.

Ne peut-on trouver aucune trace de quelque main criminelle qui aurait favorisé sa fuite ?

KLAUS.

Celle du Diable et non d'une ame chrétienne! Cette femme avait fait, comme cantinière, la dernière guerre de Lorraine (1).

(1) Un proverbe dit : *Méchant comme un Lorrain.*

Digitized by Google

C'est là qu'elle a fait connaissance du Diable. L'astucieuse créature! elle savait arranger ses paroles comme une grande dame et lisait tout le long du jour. Il y avait encore sur sa table une couple de livres, et ce morceau de papier crasseux ; je ne sais pas lire.

LE BOURGMESTRE.

Donne-moi ce papier. *(Il lit à la lumière de la lanterne).* « L'illustre conseil m'excusera si je le prive de sa farce de demain.... » Farce? Ce n'était rien moins qu'une farce.

KLAUS.

Si nous te rattrapons seulement! nous t'en donnerons de la farce!

LE BOURGMESTRE *lisant.*

« Le temps me paraissait à la fin trop long. J'ai voulu prendre le grand air... » N'aurait-elle pu attendre au moins jusqu'à ce qu'on l'eut mise à la potence?

KLAUS.

Créature ingrate! nous l'avons nourrie neuf ans.

LE BOURGMESTRE *lisant.*

« Je dois à Monsieur le vice-président du Consistoire ma liberté.... » Comment? quoi? mon frère! est-il fou?

KLAUS.

Dieu soit loué nous en tenons un!

LE BOURGMESTRE *lisant.*

« Il a eu la bonté de me prêter quelque bon livre de sa bibliothèque.... « C'est le Diable qui l'a inspiré! *(Il lit)* « Entre autres la vie du major Trenck (1) et sa fuite de prison.... » Je voudrais qu'on l'y enfermât lui-même *(Il lit)* « J'ai appris dans ce livre à préparer ma fuite par le courage, par la patience, et par l'adresse. Le moment est venu.... je fuis! »

KLAUS.

C'est vrai, elle est déjà loin.

LE BOURGMESTRE *lisant.*

« Je remercie sa seigneurie le bourgmestre pour son pain moisi..., » — La sotte plaisanterie! J'aurais dû lui envoyer des gâteaux? *(Il lit)*! « et monsieur l'huissier Klaus pour son eau gâtée.... »

KLAUS.

C'est une calomnie! Les fossés de la ville ont des sources souterraines.

LE BOURGMESTRE *lisant.*

« Je recommande ma mémoire à tous les habitans réunis de Krœhwinkel. Je me repens du fond du cœur, d'avoir volé une vache, il y a neuf ans, car elle était trop maigre. »

KLAUS.

Cette particularité est juste.

LE BOURGMESTRE *lisant.*

« Que le ciel bénisse Monsieur le bourgmestre et lui fasse profiter le rôti de la fête de demain! EVA SCHMERRWINKEL. » — O Abominable Eva!

KLAUS.

Serpent!

(1) La relation du major Trenck forme un volume.

Digitized by Google

LE BOURGMESTRE.

Basilic ! Quels cris d'allégresse vont maintenant pousser les Rummelsbourgeois ! Mon honneur ! la gloire de la ville de Krœhwinkel! tout est perdu.... Ecoute, Klaus ? Tu ne sais personne de notre fidèle bourgeoisie qui, par patriotisme et pour notre honneur, voulût.... on pourrait bien mettre un masque.

KLAUS.

Personne ne voudra le faire, illustre bourgmestre. Tout le monde veut bien voir ; mais si quelqu'un doit marcher pour le salut de l'état, il n'y a, ma foi, personne à la maison.

LE BOURGMESTRE.

Hélas ! hélas !.... Et.... mon frère! mon frère damné ? qui dort *quasi re bene gesta. (Il bat la caisse sur la porte de M. Staar)*. Hé da, holà ! hé da !

M. STAAR *à sa fenêtre.*

Mille démons! qui frappe si tard ! Retirez-vous ! passé dix heures, je ne vends plus de café ! (*Il ferme la fenêtre*).

LE BOURGMESTRE.

Entendez-moi ce badaud là !... Moi, bourgmestre et doyen des anciens, venir chercher dans votre boutique une demi once de café ! (*Il frappe de nouveau*). Hé da ! holà !

M. STAAR *à sa fenêtre*

Si vous ne détalez promptement, je vais tirer la police de son premier sommeil.

LE BOURGMESTRE.

Que mon frère se réjouisse qu'elle ne soit pas éveillée.

M. STAAR.

Eh ! parbleu, c'est mon frère ! qui l'amène donc si tard ?

LE BOURGMESTRE.

Une nouvelle funeste ! Descendez seulement, mon frère !

M. STAAR.

Ah ! ah ! Le feu n'est cependant nulle part !

LE BOURGMESTRE.

Plût à Dieu que la moitié de la ville fut incendiée et la maison de mon frère la première !

M. STAAR.

Dieu nous en garde ! Je descends. (*Il ferme la fenêtre*).

LE BOURGMESTRE.

Venez seulement, venez seulement. L'honorable bourgeoisie s'est tant réjouie de la fête de demain ; on a fait faire des habits neufs, et on a saigné des porcs engraissés. Si on apprend qu'il n'y a rien par sa faute, on est capable de donner l'assaut à sa maison et de clouer toute sa bibliothèque à la potence.

KLAUS.

Justement ! Elle ne se compose absolument que de voleurs.

SCÈNE X.

M. STAAR en robe de chambre,

LES PRÉCÉDENTS.

M. STAAR.

Eh bien ? Qu'y a-t-il donc ?

LE BOURGMESTRE

Monsieur mon frère a fait de belles choses, des merveilles....

M. STAAR.

Quoi ? moi ?

Digitized by Google

LE BOURGMESTRE.

Avec ses damnés livres !

M. STAAR.

Damnés! Ils ont tous passé à la censure.

LE BOURGMESTRE.

Qui a permis de par la justice à Monsieur mon frère de charmer l'ennui d'une délinquante.

M. STAAR.

Oh ! mon Dieu ! Tout le monde veut lire aujourd'hui. Les coupables s'ennuyent autant que les grands personnages. Par charité, je lui ai, de temps en temps, fait passer un brigand ou quelque monstre de la même espèce.

LE BOURGMESTRE.

Parfait !

M. STAAR.

Ainsi qu'un nouveau cantique d'après Jacob Bœhm, dont elle a été édifiée.

LE BOURGMESTRE.

Admirable édification ! Elle est au diable.

M. STAAR.

Quoi ?

LE BOURGMESTRE.

Elle s'est fait jour à travers la muraille.

KLAUS.

Elle a volé mon jambon.

LE BOURGMESTRE.

Et elle vous fait ses remerciments, mon frère.

M. STAAR.

A moi ?

LE BOURGMESTRE,

Oui ! oui ! Prenez la lanterne et lisez. (*M. Staar prend la lettre et lit*).

SPERLING *à la fenêtre.*

Qu'est-ce qui murmure? qu'est-ce qui chuchote ? qu'est-ce qui bourdonne ? qu'est-ce qui bruit ?

LE BOURGMESTRE *apercevant Sperling.*

Nous y voilà ! tous les sots de Krœhwinkel se réveilleront encore.

SPERLING.

Que vois-je ? qu'entends-je ? qu'aperçois-je ?

LE BOURGMESTRE.

Si vous êtes alerte sur vos jambes, descendez et mettez-vous à sa poursuite.

SPERLING.

Ma fiancée a-t-elle fui ? Je descends sur les ailes de l'orage (*Il ferme la fenêtre*).

LE BOURGMESTRE *à M. Staar.*

Eh bien ? comment trouvez-vous cela ?

M. STAAR.

Mon frère, vous me voyez consterné....

LE BOURGMESTRE.

Et que m'importe ? je ne puis mettre à la potence votre consternation !

SCÈNE XI.

SPERLING en robe de chambre

LES PRÉCÉDENTS.

SPERLING.

Me voilà ! me voilà ! qui l'a enlevée ?

LE ROURGMESTRE.

Le diable !

SPERLING.

Je vois, je sais, je comprends ! déjà ! Le diable, c'est Olmers.

Digitized by Google

LE BOURGMESTRE.

Etes-vous aliéné? Qui parle de ma fille? La délinquante est partie.

SPERLING.

La délinquante?

KLAUS.

Avec mon jambon et mes saucissons.

LE BOURGMESTRE.

Mon frère l'a aidée.

M. STAAR.

Elle a lu Trenk.

SPERLING.

O puissance divine! Qu'entends-je! que comprends-je! Demain point de fête! point de potence! point de fiançailles!.... Que deviendront nos chefs-d'œuvre! J'ai composé un sonnet sur la délinquante! un triolet sur la potence à trois pieds!

LE BOURGMESTRE.

Je voudrais que vous fussiez tous pendus!

M. STAAR.

Quel parti prendre?

LE BOURGMESTRE.

Oui, oui, nous restons-là comme un troupeau de bœufs au pied d'une montagne.

SPERLING.

Un sacrifice interrompu (1)!

M. STAAR.

Les Rummelsbourgeois en mourront de rire.

LE BOURGMESTRE.

C'est la moindre des choses? Mais qu'en dira-t-on dans la capitale?

M. STAAR.

Cela s'appellera du désordre.

LE BOURGMESTRE.

De l'imprévoyance, de la négligence.

M. STAAR.

Le ministre sera hors de lui.

LE BOURGMESTRE.

Le roi se mettra en colère.

M. STAAR.

Mon frère sera destitué.

LE BOURGMESTRE.

Et mon frère mis dans une maison de correction.

M. STAAR.

O malheur! malheur!

LE BOURGMESTRE.

Trois fois malheur!

M. STAAR.

Il faut sonner le tocsin! Il faut la poursuivre!

LE BOURGMESTRE.

La nuit est bien sombre.

M. STAAR.

Ordonnez, mon frère, que les lanternes soient allumées à l'instant même!

LE BOURGMESTRE.

Le calendrier marque le clair de lune.

M. STAAR.

C'est égal! il y va du salut de l'Etat! je fournis l'huile. Allons, monsieur Klaus, commencez devant ma maison.

(1) *Le Sacrifice interrompu* est un opéra allemand.

Digitized by Google

KLAUS.

De tout mon cœur, si je pouvais seulement par ce moyen revoir mon jambon. (*Au moment où il va allumer la lanterne, il aperçoit Olmers et Sabine, et s'écrie* :) Ah! la délinquante! la voilà en personne!

LE BOURGMESTRE, M. STAAR, SPERLING.

Comment! quoi!

KLAUS.

Et le diable avec elle!

LE BOURGMESTRE.

Avance! avance! maudite créature!

KLAUS, *prenant Sabine par le bras.*

Où est mon jambon?

SABINE *se mettant à genoux.*

Hélas! mon père!

LE BOURGMESTRE, M. STAAR.

Quoi! Sabine?

SPERLING.

La jeune fiancée?

KLAUS.

C'est un prestige satanique.

OLMERS *s'avançant.*

Monsieur le Bourgmestre....

LE BOURGMESTRE, M. STAAR.

Notre hôte aussi?

SPERLING.

Ne l'avais-je pas dit?

LE BOURGMESTRE *à Sabine.*

Comment es-tu là?

SABINE.

Demain, vous saurez tout. Le hasard nous a surpris.... J'aime Olmers.... je déteste Sperling.

SPERLING.

Barbare!

SABINE.

Olmers a de la fortune, il a un titre, il est l'ami du ministre...

OLMERS.

Et s'estimerait heureux d'atténuer à la cour le malheureux événement dont il vient d'être témoin. Car on ne peut en disconvenir, le cas est fâcheux, très grave.

LE BOURGMESTRE *avec anxiété.*

Le pensez-vous, en vérité?

M. STAAR *de même.*

Qu'avons-nous à craindre?

OLMERS.

Vous, Monsieur le Bourgmestre, vous serez destitué.

LE BOURGMESTRE *avec effroi.*

Tout de bon?

OLMERS.

Et vous, Monsieur le vice-président du consistoire, vous irez en prison.

M. STAAR.

Sans rémission?

OLMERS.

Mais je prends tout sur moi, et je réponds d'arranger cette affaire!

LE BOURGMESTRE.

Si vous pouviez.....

M. STAAR.

Mon frère doit aussi sentir que Mademoiselle deviendra, dans notre ville, un sujet de plaisanterie. Au milieu de la nuit, dans une rue ouverte, avec un jeune homme : personne n'en voudra plus.

Digitized by Google

SPERLING.

Quant à moi, j'y renonce.

LE BOURGMESTRE.

Je le voudrais aussi, à cause de la tournure sérieuse..... Mais la grand'mère....

SABINE.

Il a un titre.

LE BOURGMESTRE.

En a-t-il un vraiment?

MADAME STAAR *à la fenêtre.*

Tous les mauvais esprits sont-ils donc déchaînés cette nuit? Quel vacarme fait-on là-bas?

LE BOURGMESTRE.

Vous voilà à propos. Venez un peu ici, ma mère. Nous allons célébrer les fiançailles.

MADAME STAAR.

Dans la rue? en plein air? dans la nuit et le brouillard? Ce serait quelque chose de beau. *(Elle ferme la fenêtre).*

LE BOURGMESTRE *à Olmers.*

Je vous le dis, Monsieur, l'affaire de la coupable doit être arrangée, avant de penser à la noce.

OLMERS.

Je prends tout sur moi.

SCÈNE XIII.

Mme STAAR en robe de chambre.
LES PRÉCÉDENTS.

MADAME STAAR.

Eh bien! Monsieur le substitut de l'inspecteur des ponts-et-chaussées, quelles romanesques aventures avez-vous encore!

SPERLING.

Hélas! il n'est plus question de moi!

LE BOURGMESTRE.

Monsieur Olmers veut épouser Sabine, et Sabine le désire aussi.

MADAME STAAR.

Et c'est pour cela qu'on me tire du lit? N'ai-je pas déjà montré clairement et franchement mes sentiments au grand jour? Non, il n'en sera rien.

M. STAAR.

Mais il s'est passé bien des choses....

MADAME STAAR.

Qu'est-ce que cela me fait?

LE BOURGMESTRE.

Monsieur peut nous tirer d'un embarras très sérieux.

MADAME STAAR.

C'est égal.

M. STAAR.

Sabine est restée cachée avec lui derrière le poteau de lanterne.

MADAME STAAR.

Tant pis.

LE BOURGMESTRE.

Maintenant elle ne trouvera plus de mari.

MADAME STAAR.

Eh bien! elle mourra comme une vénérable vierge.

LE BOURGMESTRE.

Monsieur est riche.

MADAME STAAR.

C'est la seconde chose.

M. STAAR.

Rempli de mérite.....

MADAME STAAR.

C'est la troisième.

Digitized by Google

LE BOURGMESTRE.

Il a un beau titre.

MADAME STAAR.

Un titre? comment? quel titre a-t-il?

OLMERS *présentant son portefeuille.*

Si Madame la sous-receveuse des contributions veut avoir la bonté de jeter un coup d'œil sur ce papier, je me flatte que Madame la sous-receveuse des contributions voudra, d'après les sentiments élevés qui lui sont connus et que tout le monde s'accorde à vanter dans Madame la sous-receveuse des contributions.....

MADAME STAAR *apaisée.*

Eh! eh! eh! Monsieur est un homme courtois; il faut l'avouer. Quel est donc ce titre?

OLMERS.

Conseiller de la commission secrète.

MADAME STAAR *stupéfiée.*

Conseiller!

M. STAAR *de même.*

Conseiller de la commission!

LE BOURGMESTRE *de même.*

Conseiller de la commission secrète!

MADAME STAAR.

Eh ma foi! cela change tout-à-fait la question. Nous n'avons encore rien eu de *secret* dans notre famille. Et, puisque cette dignité lui appartient, si Monsieur le conseiller de la commission secrète veut faire l'honneur à notre maison.....

OLMERS.

Mon bonheur est entre les mains de Madame la sous-receveuse des contributions.

MADAME STAAR.

Monsieur le conseiller de la commission secrète peut compter sur moi.

OLMERS.

Madame la sous-receveuse des contributions est la bonté même.

MADAME STAAR.

Et Monsieur le conseiller de la commission secrète est un modèle de bon ton.

LE BOURGMESTRE.

Maintenant, allons, mes enfants, rentrons, il faut dresser en même temps le contrat et le signalement.

M. STAAR.

Çà va! Nous ferons du punch. Je vais vous chercher des citrons. (*Il sort*).

OLMERS.

Pourrai-je avoir l'honneur d'offrir la main à Madame la sous-receveuse des contributions?

MADAME STAAR.

Monsieur le conseiller de la commission secrète trouvera toujours en moi sa très humble servante. (*Olmers rentre avec elle dans sa maison.*

LE BOURGMESTRE *à Sperling.*

Ne m'en veuillez pas, Monsieur. Lorsque la patrie est en danger, un patriote doit immoler sa propre fille à Moloch. (*Il sort*).

SPERLING.

Très humble serviteur!

Digitized by Google

SABINE *à Sperling.*

Monsieur le sous-inspecteur des ponts et chaussées, je vous prie de faire mon épithalame. *(Elle fait une profonde révérence et rentre).*

SPERLING.

Attends seulement ! je te ferai un arc de triomphe ! un chef-d'œuvre !

KLAUS.

Qui sait derrière quel buisson la cantinière est assise maintenant et dévore mes saucissons ?

SPERLING.

Monsieur Klaus, venez chez moi ; je veux vous lire mon triolet sur la potence.

KLAUS.

A tous les diables votre trio ! Rendez-moi mon jambon ! (*Il sort*).

SPERLING *seul.*

Je n'ai cependant pas voulu l'écrire pour rien..... si le garde de nuit venait seulement !.... *(Au public, avec une politesse sucrée).* N'y a-t-il donc personne qui veuille s'empresser de venir entendre mon triolet ?

La toile tombe.

FIN DU 4e ET DERNIER ACTE.

Digitized by Google

DE LA RÉGÉNÉRATION

DU QUARTIER

DE LA

BOUCHERIE-DES-TERREAUX.

DERNIER ARTICLE.

La partie déjà publiée du Mémoire sur la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux a eu pour principal objet de démontrer la nécessité de modifier le plan adopté en 1840 pour cette opération. Elle a développé en même temps un système capable d'utiliser cette régénération pour doter la ville de Lyon d'un édifice public dont le besoin se fait depuis longtemps sentir, et d'une institution dont l'importance et l'utilité ne sauraient manquer d'exciter une vive et universelle sympathie. Mais ce travail aurait été incomplet s'il s'était arrêté à considérer seulement au point de vue des intérêts d'un bien-être matériel et d'une amélioration de luxe, la question si grave à laquelle il se rattache. Il devait aussi considérer cette question sous le point de vue spécial et absolu des intérêts financiers de la cité, dans le cas possible où l'administration municipale, ne voulant, ou ne pouvant ériger un édifice public sur le bel emplacement que la régénération projetée rendra momentanément disponible, bornerait son intervention à un

Digitized by Google

simple remaniement des lieux, et revendrait tous les terrains restés libres après l'exécution des modifications imposées aux rues entourant les bâtiments actuels de la Boucherie des Terreaux. Le travail qui va suivre a pour but de traiter la question sous cet intéressant rapport.

I.

La régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux se divise en deux parties. Satisfaire à l'indispensable amélioration des voies de circulation de ce quartier, saisir cette occasion pour compléter cette amélioration par un embellissement bien entendu, également éloigné d'un luxe inutile et d'une mesquine parcimonie, tel est le double but auquel doit tendre cette importante opération.

Il est inutile de rappeler ici les raisons qui prouvent combien le plan proposé dans la première partie de cet écrit satisfait mieux que le plan adopté en 1840 au programme qui vient d'être exposé. Ces raisons ont été suffisamment développées. Il faut seulement examiner comparativement quelles seraient les conséquences financières de l'exécution de chacun de ces deux plans, afin de bien connaître quelles charges la ville aurait à supporter selon qu'elle persisterait à conserver le plan défectueux et incomplet de 1840, ou qu'elle adopterait le plan rationnel de 1838.

Deux hypothèses se présentent d'abord : la ville exécutera-t-elle immédiatement et par voie d'ensemble la régénération projetée ; ou exécutera-t-elle cette régénération lentement, à mesure que les occasions lui seront successivement présentées par l'initiative spontanée des propriétaires riverains.

Il suffit d'examiner la distribution future des lieux, et l'arrangement actuel des faits pour reconnaître que l'intérêt bien entendu de la ville exige impérieusement l'adoption du premier de ces deux systèmes.

Digitized by Google

Tous les plans proposés ou adoptés pour la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux ont été d'accord sur les principales modifications. Les dissentiments ont porté d'une manière presqu'exclusive sur la largeur et sur la direction de la rue du Bessard.

Il résulte de cette unanimité la preuve qu'il faut indispensablement démolir : 1° le pâté de maisons formant retour en équerre, qui obstrue d'une part le sommet de la rue de la Boucherie, et d'autre part l'entrée de la place de la Miséricorde ; 2° le pâté de maisons qui forme le côté sud de la place de la Boucherie ; 3° le massif en saillie sur le quai d'Orléans ; 4° le côté sud de la rue de la Boucherie ; 5° et enfin les deux côtés de la nouvelle rue du Bessard.

Peut-être, dira-t-on, qu'on pourrait exécuter successivement ces travaux, en commençant d'abord, et de suite, par les plus utiles. Mais une telle marche serait susceptible d'inconvénients fort graves. Il faut remarquer d'ailleurs que l'arrangement des faits impose à la ville l'obligation d'exécuter au plus tôt, et simultanément, l'importante régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux.

La ville, en effet, depuis longtemps préoccupée de la nécessité de cette œuvre utile, a eu l'habile précaution d'acheter à des prix très avantageux la majeure partie des bâtiments situés entre la rue de la Boucherie et la rue du Bessard. Ces acquisitions ont été faites dans l'intention de dénuder les terrains occupés par ces bâtiments, et de revendre ensuite les parties de ces terrains restées libres après toute distraction utile aux élargissements projetés. Il résulte de là que la régénération du quartier de la Boucherie ne saurait être scindée, ni ajournée sans porter de très grands préjudices aux intérêts financiers de la ville, et sans annuler, ou convertir même en pertes onéreuses, les bénéfices qu'elle a lieu d'espérer de la sagesse de ses combinaisons.

Il est facile, en effet, de concevoir que plus la régénération de ce quartier sera ajournée ou scindée, moins les terrains à

Digitized by Google

vendre pour le compte de la ville auront chance de trouver des acheteurs empressés et de bons prix; tandis que plus cette régénération sera prompte, plus elle sera simultanée, plus la ville obtiendra pour ses terrains des prix avantageux et des acheteurs nombreux. Ajoutons encore, pour compléter cette comparaison, que plus la régénération projetée sera mesquine et insuffisante, moins les terrains à vendre auront de valeur; tandis que plus cette œuvre sera complète et bien entendue, plus ces mêmes terrains auront de prix. Remarquons enfin que dans le cas d'ajournement ou de division d'exécution, les terrains que la ville devra acquérir successivement au lieu de les acquérir de suite, augmenteront nécessairement leur valeur actuelle de toute la plus value dont les dotera l'amélioration commencée. Cette augmentation du prix des terrains à acheter, jointe à la dépréciation de la valeur des terrains à revendre par la ville, viendrait donc, dans l'hypothèse dont il s'agit, imposer une double et onéreuse perte aux finances de la cité. Mais ces résultats défavorables ne seraient pas les seuls qui dériveraient de ce mode fâcheux d'exécution, il en produirait d'autres encore, moins graves peut-être, mais qu'il ne serait cependant pas moins important d'éviter.

Si, comme on vient de le reconnaître, l'arrangement des faits exige que la régénération du quartier de la Boucherie soit simultanément exécutée, afin que la ville profite en faveur de la revente de ses terrains de toute la plus value que cette régénération doit produire, si cette exécution simultanée est exigée aussi par les besoins réels de la circulation, il faut savoir utiliser ces circonstances pour imposer aux constructeurs qui réédifieront le long des rues nouvelles, l'obligation de suivre un type d'architecture uniforme et de bon goût, préalablement fixé par l'administration. Il serait cependant presqu'impossible d'obtenir cet avantage si la ville se bornait à acquérir le terrain nécessaire à la voie publique. Dans ce cas, en effet, il est certain que l'expropriation pour cause d'utilité

Digitized by Google

publique ne réserverait pas à la ville la faculté d'une telle exigence, et il est douteux que les traités amiables acceptassent cette condition sans la faire chèrement payer par la cité. Cependant cette régularité d'architecture serait une heureuse innovation capable de provoquer des imitations nombreuses et de produire les meilleurs effets. L'ajourner, ce serait la compromettre, elle aussi demande une exécution instantanée.

Ainsi, tous les motifs se réunissent pour rendre indispensable le prompt et complet accomplissement de la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux. Un ajournement ou une scission aurait pour résulat d'augmenter considérablement la dépense, d'infliger une lenteur fâcheuse à une amélioration impérieusement nécessaire, et d'enlever enfin à toute l'opération cette homogénéité seule capable d'en assurer le mérite et le succès.

Il a été prouvé jusqu'à ce moment que la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux est urgente ; que cette régénération doit être prompte, complète, et simultanée, quelques soient les plans qui lui serviront de base ; il faut examiner maintenant quelles charges dériveraient de l'exécution de chacun des plans proposés, et par quels moyens la ville pourrait pourvoir à cette exécution.

II.

On a vu que, dans toute hypothèse, c'est-à dire, soit que l'on persiste dans le plan de 1840, soit que l'on adopte le plan proposé, il faudrait indispensablement acquérir :

1° Le pâté de maisons qui obstrue le sommet de la rue de la Boucherie et l'entrée de la place de la Miséricorde ;

2° Le pâté de maisons qui forme le côté sud de la place de la Boucherie ;

3° Le massif en saillie sur le quai d'Orléans ;

Digitized by Google

4° Et enfin les deux côtés de la nouvelle rue du Bessard.

Or, pour pouvoir démolir en tant que de besoin toutes ces maisons, il faudrait que la ville en fût propriétaire. Recherchons combien il lui en coûterait pour acquérir cette propriété.

Pour qu'une telle évaluation soit exacte, il faut nécessairement y procéder par voie partielle, avec une sévère attention, et en tenant compte des charges, en quelque sorte exceptionnelles, qu'entraînerait le système d'acquisition dont il s'agit. Ce devoir a été consciencieusement accompli. Un sentiment de réserve, qui sera sans doute approuvé, empêche de donner ici le détail de ces évaluations ; leur total sommaire sera seulement exprimé par masses selon les grandes divisions ci-dessus indiquées.

Le pâté de maisons assis au sommet de la rue de la Boucherie et formant retour vers la place de la Miséricorde, a été estimé valoir.	700,000 f.
Le massif de maisons formant le côté sud de la place de la Boucherie et la partie correspondante formant le sommet nord-est de la rue du Bessard, ont été évalués.	650,000
Le massif en saillie sur le quai d'Orléans entre la place de la Feuillée et la rue du Bessard, déduction faite des parties appartenant déjà à la ville, a été estimé	200,000
Ces trois masses ont ensemble une valeur de	1,550,000

Il faut joindre à cette estimation celle du côté sud de la rue du Bessard. Mais c'est sur ce point que porte la différence existante entre le plan proposé et le plan de 1840. Dans le premier cas, en effet, il devient nécessaire d'acheter et de démolir de suite tout le côté sud de la rue du Bessard ; dans le second cas, il suffit à toute rigueur d'acheter et de démolir sur le même côté, d'abord le n° 2, et ensuite depuis et y compris le n° 16 jusques et y compris le n° 28. Voici l'évaluation sommaire de chacune de ces subdivisions.

Digitized by Google

Tout le côté sud à démolir dans le cas d'adoption du plan proposé, a été évalué. . . . . 700,000 f.

Le n° 2 et les n° 16 à 28, de ce même côté, ont été estimés 500,000

En résumant les évaluations qui précédent, on trouve que l'exécution du plan de 1840 coûterait :

Total partiel ci-dessus détaillé	1,550,000 f.
Coût de partie du côté sud de la rue du Bessard	500,000
Total général. . . .	2,050,000

En appliquant les mêmes calculs à l'exécution du plan proposé, on trouve le résultat suivant :

Total partiel ci-dessus détaillé.	1,550,000 f.
Coût de tout le côté sud de la rue du Bessard	700,000
Total général . . .	2,250,000

Mais ces indications ne portent que sur une partie de l'opération, et pour la compléter il faut connaître le produit de la revente des terrains qui resteraient libres après tout prélèvement nécessaire à la voie publique. Voici une appréciation sommaire des surfaces de ces terrains et du produit probable de leur vente.

Selon le plan de 1840, la ville aurait à revendre une superficie totale de 3,505 mètres carrés. La valeur vénale de ces terrains varierait selon leur situation plus ou moins favorable. On peut les diviser en deux grandes catégories. La première comprendrait tous les terrains bien situés, et par ce motif susceptibles d'obtenir un meilleur prix. Ces terrains seraient tous ceux restés libres au sommet de la rue de la Boucherie des Terreaux; ceux restés libres sur l'emplacement en ce moment occupé par la maison n° 2 formant l'angle sud-ouest de la rue actuelle du Bessard; et enfin les parties du trapèze situées sur la nouvelle rue de la Boucherie, sur le quai d'Orléans et sur le prolongement de la rue Lanterne, parties comprenant à peu près les deux tiers de la surface de cet empla-

Digitized by Google

cement. Cette catégorie forme une superficie totale de 2,595 mètres carrés.

La seconde catégorie comprendrait la partie du trapèze située sur la rue du Bessard; toutes les parties vacantes du côté sud de cette même rue; et enfin le défectueux triangle assis sur le quai d'Orléans et prolongé entre la nouvelle et l'ancienne rue du Bessard. Cette catégorie forme une superficie totale de 910 mètres carrés.

La première catégorie peut être évaluée 500 francs, et la seconde catégorie, 400 fr. le mètre carré.

Ces évaluations sont assises sur les probabilités les plus modérées. On sait que l'emplacement occupé par l'ancienne halle aux poissons à l'angle du quai d'Orléans et de la rue Tête-de-Mort a été vendu par la ville 580 fr. le mètre carré. Ce prix peut servir de type de comparaison pour reconnaître l'exactitude des évaluations qui précèdent. Peut-être pourrait-on taxer d'exagération l'estimation de la seconde catégorie ; car les terrains de cette subdivision seraient dans une situation relative bien moins favorable que les autres, soit en ce qui concerne le triangle déjà indiqué, à cause des servitudes qui lui imposeraient une dépréciation notable, soit en ce qui concerne les autres terrains à cause de leur situation au bord d'une rue plus étroite, et par conséquent moins agréable et moins passagère. Mais cette estimation a été sciemment portée au maximum possible afin de prouver quelle loyauté consciencieuse préside aux évaluations exprimées dans cet écrit.

L'exécution du plan proposé laisserait à la disposition de la ville une superficie de terrains formant un total de 3,675 mètres carrés. La situation de ces terrains pourrait être considérée comme étant au moins autant favorable partout, en moyenne, que celle de la première catégorie de l'hypothèse qui précède; et à ce titre leur valeur vénale peut être portée, comme celle de cette catégorie, à 500 f. le mètre carré.

Ces évaluations étant posées, examinons quelles recettes

Digitized by Google

produirait la vente des terrains selon qu'on exécuterait l'un ou l'autre plan.

Le plan de 1840 laisserait libres

2,595 mètres carrés de terrain à 500 fr. . .	1,297,500 fr.
910 — — à 400 fr. . .	364,000
Total général du produit. . .	1,661,500

Le plan proposé laisserait libre

3,675 mètres carrés de terrain à 500 fr. . .	1,837,500 fr.

Maintenant résumons les divers calculs qui précèdent et comparons leurs résultats relativement à chaque système.

Le plan de 1840 coûterait *brut*.	2,050,000 fr.
La revente des terrains disponibles produirait.	1,661,000
Dépense définitive. . .	389,000
Le plan proposé coûterait *brut*	2,250,000 f.
La revente des terrains disponibles produirait.	1,837,000
Dépense définitive. . .	413,000

Résumé comparatif :

Selon le plan proposé — dépense définit. .	413,000 f.
Selon le plan de 1840 — dépense définit. .	389,000
Différence en faveur du plan de 1840. . . .	24,000

Ainsi, par une dépense réelle de quatre cent mille francs, la ville pourrait exécuter de suite la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux.

Ainsi, des deux plans proposés pour cette régénération, le plan nouveau coûterait vingt-quatre mille francs de plus que celui de 1840, et pour vingt-quatre mille francs de plus la ville serait dotée d'une amélioration infiniment plus rationnelle, mieux entendue, plus grandiose, et plus complète.

Ce résultat est concluant et décisif, et lors même qu'on voudrait contester les bases sur lesquelles il repose, il n'en resterait pas moins invariable; car, ces bases étant les mêmes

Digitized by Google

pour chaque système, si on veut les changer, il faut que ce changement porte également sur chacun d'eux, les points de comparaison doivent donc continuer leurs proportions réciproques, la différence qui les distingue doit rester toujours la même.

La première partie de cet écrit a démontré que le plan proposé était infiniment préférable au plan de 1840 en ce qui concerne les intérêts matériels de la cité ; il vient d'être démontré dans ce qui précède que l'exécution de ce plan nouveau dépasserait à peine le coût de l'exécution de l'ancien plan; dès lors ce plan doit être jugé, ou plutôt il doit être condamné, sans hésitation. Disons maintenant quelques mots sur les moyens d'exécution et sur quelques objections spécieuses qui pourraient être présentées à ce sujet.

III.

La dépense nécessaire pour l'exécution immédiate du plan proposé s'éleverait à 2,250,000 fr.

Il résulte, de ce qui a été dit, que cette dépense serait divisible en deux catégories, dont l'une, comprenant une somme de 1,850,000, serait provisoire, en ce sens qu'elle serait compensée à bref délai par les recettes provenant de la revente des terrains restés à la libre disposition de la ville; et dont l'autre, formant une somme de 400,000 fr. , serait définitive, puisqu'elle représenterait le coût réel de l'achèvement de l'opération.

Il est évident que la dépense devant être simultanée, il ne pourrait y être pourvu par les ressources ordinaires du budget: la ville devrait donc recourir à un emprunt. Cette proposition aura peut-être quelque chose de malsonnant aux oreilles de quelques personnes prévenues qui éprouveraient de la répugnance à mettre en action le crédit de la ville, et redouteraient à la fois qu'un emprunt obtînt peu de succès, ou fût

Digitized by Google

contracté à des conditions onéreuses, ou même ne fût pas autorisé par le gouvernement. Quelques courtes explications dissiperont ces appréhensions mal fondées.

Il peut paraître hors de doute que le gouvernement accorderait, sans hésiter, son approbation à un emprunt dont l'utilité et l'indispensable nécessité seraient si évidemment démontrées. Le gouvernement a pu en de rares et exceptionnelles occasions, renfermer dans les limites correspondantes avec l'urgence des faits certains emprunts projetés par des communes sur des bases trop larges et incomplètement motivées ; mais on ne saurait penser raisonnablement que l'autorité supérieure s'opposerât à une opération financière justifiée par de si impérieuses raisons.

Si l'emprunt devait être contracté par un appel aux capitalistes, comme le remboursement des quatre cinquièmes de cet emprunt serait fait à bref délai par le produit de la revente des terrains libres, on pourrait craindre que cette circonstance ne produisît une fâcheuse influence sur le sort de l'emprunt, et n'en rendît les conditions moins avantageuses à cause de la proximité du remboursement. Heureusement l'emprunt pourrait être obtenu sans l'intervention des capitalistes.

Depuis quelques années, le gouvernement a adopté en principe que les communes forcées d'emprunter pourraient à leur choix mettre l'emprunt en adjudication publique, ou emprunter directement de la Caisse des Consignations au taux de 4 1/2 pour cent l'an. Il faut louer le gouvernement pour cette décision, avantageuse à la fois aux communes qui obtiennent ainsi la certitude de ne pas payer plus de 4 1/2 pour cent d'intérêt pour leurs emprunts, et à l'État qui prête à 4 1/2 pour cent l'an des sommes déposées dans les caisses publiques au taux d'intérêt de 3 pour cent l'an.

La ville pourrait donc, pour l'emprunt dont il s'agit, utiliser cette facilité. Elle emprunterait de la Caisse des Consignations.

Ce mode pourrait même lui offrir le double avantage de

Digitized by Google

toucher les sommes prêtées seulement au moment de l'emploi, et d'opérer les remboursements à peu près à sa volonté. Elle réduirait ainsi au nécessaire strict et inévitable la somme d'intérêts dont elle devrait supporter la charge.

Puisque ces mots : *intérêts à la charge de la ville* se présentent ici, il est opportun de faire à ce sujet une remarque utile.

On a pu observer que la somme de ces intérêts n'a pas été comprise dans l'énumération de la dépense nécessaire pour l'exécution proposée. Mais on a pu observer aussi que les produits de la vente des matériaux provenant des démolitions à faire n'ont pas été compris dans l'énumération des recettes. Ce n'est pas exagérer ces produits que de les évaluer à la parité de la dépense des intérêts et autres faux frais. Ces deux omissions volontairement faites se compensent donc l'une par l'autre, cette compensation explique le silence gardé sur ce point.

Ainsi, la ville pourvoirait à la dépense de prompte et simultanée exécution par un emprunt à la Caisse des Consignations au taux de 4 1/2 pour cent l'an; et cet emprunt si justement motivé serait certainement autorisé par le gouvernement.

Cependant, il pourrait arriver que, tout en reconnaissant l'exactitude de tous les raisonnements et la convenance de toutes les propositions qui précèdent, on essayât de les repousser par quelques objections qui seraient en réalité des fins de non recevoir.

Ainsi, on pourrait manifester des craintes sur la possibilité d'obtenir une nouvelle ordonnance royale révoquant celle qui a approuvé le plan de 1840 et approuvant le plan nouveau; ainsi, on pourrait s'effrayer de la perte de temps qu'entraînerait l'accomplissement des formalités indispensables pour obtenir cette nouvelle ordonnance ; ainsi, enfin, on pourrait se récrier contre la dépense considérable que nécessiterait l'exécution du projet. Ces objections seraient mal fondées ; il est facile de les réfuter.

Digitized by Google

On doit toujours supposer, jusqu'à preuve contraire, que l'administration veut le bien, et le bien aussi complet que possible. Si donc, après un examen approfondi de l'ensemble des questions qui se rattachent intimément à la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux, examen qui n'a pas encore été fait, la ville reconnaît que les diverses propositions développées sur ce sujet dans cet écrit concordent sur tous les points avec les intérêts matériels et financiers de la cité ; si la ville, après avoir acquis cette conviction, prend les mesures capables de coordonner les faits avec l'exigence des besoins ainsi reconnus; si la ville, en soumettant ces mesures à l'approbation de l'autorité supérieure, exprime et développe les motifs qui les justifient, peut-on raisonnablement admettre que cette autorité, fermant ses yeux et bouchant ses oreilles, refuserait de céder à l'évidence et à la raison ? une telle supposition serait une injustice et même une injure, il faut la repousser.

Le gouvernement approuverait donc le nouveau plan, parce que ce plan est en même temps rationel et avantageux aux intérêts de la cité.

Quant aux délais nécessaires pour obtenir la consécration des nouvelles décisions de la ville, ils ne seraient susceptibles de causer aucun préjudice; il est facile de s'en convaincre par un rapide examen de l'état des faits. La ville a récemment décidé la démolition des immeubles dont elle est propriétaire dans le quartier de la Boucherie. Cette démolition ne peut avoir lieu avant le mois de juillet prochain, époque à laquelle les occupants actuels, au titre de locataires, auront vidé les lieux.

Cette opération usera au moins la fin de l'anné ; et comme c'est au mois de mars seulement que les travaux de construction peuvent être commencés, il suffirait de mettre en vente au commencement de l'année prochaine les terrains libres dont la ville aurait acquis la disposition. On aurait ainsi huit mois, au moins, pour examiner, adopter, et faire approuver

Digitized by Google

par l'autorité supérieure les mesures nécessaires pour l'exécution du plan proposé. Ce délai peut paraître plus que suffisant pour l'entière solution de cette affaire, il serait facile de citer des décisions, relatives à des intérêts moins graves et cependant plus compliquées encore, qui, soumises aux mêmes formalités, ont été en moins du quart de cet espace de temps complètement controlées et approuvées par l'autorité supérieure. Et d'ailleurs, si, en définitive, il fallait supporter un léger délai, devrait-on pour un motif si peu grave laisser incomplète et nuisiblement organisée une amélioration aussi importante ? La réponse à une telle question ne saurait être un instant douteuse.

La dépense nécessitée par cette régénération si utile d'un des principaux quartiers de la ville serait considérable on ne saurait le nier ; mais ceux qui prétendraient combattre le projet par une telle objection emploieraient un argument peu solide ; car ils seraient forcés d'avouer à leur tour qu'on ne peut accomplir sans dépense des améliorations du genre de celle qui nous occupe. L'essentiel, en pareil cas, c'est que la dépense soit raisonnable et relativement modérée. L'adoption des propositions qui précèdent assurerait la réalisation de ce désirable résultat.

La dépense finale de 400,000 fr. qui resterait à la charge de la ville ne causerait d'ailleurs aucun embarras aux finances de la commune. Les revenus de la cité s'augmenteront beaucoup pendant les prochaines années, soit par l'accroissement des produits de l'octroi causé par la récente extension des limites , soit par la mise en activité de l'entrepôt des liquides, soit par la diminution des frais de l'éclairage public résultant de la substitution du système d'éclairage par le gaz à celui de l'éclairage par l'huile, soit enfin par la réduction dans les limites légales de l'énorme subvention accordée à l'hospice des enfants trouvés par la ville de Lyon qui, jusqu'à ce jour, a bénévolement supporté sur ce point la majeure partie de la charge qu'elle doit partager avec les villes suburbaines et le

Digitized by Google

département. Evaluer cette augmentation de recettes à une moyenne annuelle de 400,000 fr. comparativement avec le budget de 1841, c'est rester au-dessous des probabilités les plus modérées. Cependant une seule de ces annuités suffirait pour parfaire la dépense reconnue nécessaire !

On ne saurait donc combattre par de sérieuses objections l'adoption du plan et du système d'exécution proposés par cet écrit pour la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux.

Ce système doterait ce quartier d'une amélioration complète, large, bien entendue et instantanée. Il ne coûterait presque pas davantage que le système opposé, auquel cependant il est matériellement bien supérieur. Son exécution ne causerait ni plus d'embarras, ni plus de temps, ni plus de dépenses. Les intérêts de la cité exigent donc qu'il soit approuvé ; espérons que telle sera la décision de ceux qui sont appelés à gérer et à défendre ces grands intérêts.

B.

Digitized by Google

Correspondance.

A M. LÉON BOITEL, DIRECTEUR DE LA *REVUE DU LYONNAIS*.

MONSIEUR,

Je remercie beaucoup M. F.-Z. Collombet de m'avoir donné une place dans ses ETUDES SUR LES HISTORIENS DU LYONNAIS. Je dois cependant lui faire observer qu'il s'est trompé en mettant la date de ma naissance au 20 janvier 1780; je suis né le 20 février, et, si l'erreur est légère, je ne la relève que parce qu'en matière biographique, on ne saurait apporter trop d'exactitude.

Une autre observation que je prendrai la liberté de lui faire, c'est qu'en m'occupant de la biographie de Guillaume Coustou, frère de Nicolas, je n'ai parlé que par extension de Guillaume et de Charles-Pierre Coustou, ses fils, tous deux nés à Paris, l'un en 1716, l'autre en 1721. Je ne me suis pas cru obligé de donner la biographie complète de ces deux Coustou, qui ne sont pas LYONNAIS, et je ne devais conséquemment pas m'occuper de Pierre Julien, né au Puy en Velay, en 1731.

Le MAGASIN ENCYCLOPÉDIQUE, cité par M. Collombet, dans votre REVUE du mois de mars dernier, me paraît s'être fortement trompé en disant que le célèbre Perrache, sculpteur et architecte à Lyon, chez lequel Julien avait été placé dans sa jeunesse, le conduisit lui-même à Paris et le confia à Guillaume Coustou, sculpteur du roi et LYONNAIS.

Nicolas Coustou et son frère Guillaume étaient nés à Lyon, l'un en 1658, l'autre en 1677. Nicolas mourut en 1733, et Guillaume en 1746.

Julien, à la mort de Guillaume Coustou, était donc âgé de quinze ans, seulement; il ne put donc pas être placé chez lui, mais chez Guillaume Coustou, son fils, âgé de trente ans, à la mort de son père, et déjà en grande réputation comme sculpteur.

Julien remporta le grand prix de sculpture, à Paris en 1765, à l'âge de trente-quatre ans, et il avait travaillé pendant dix ans dans l'atelier de Guillaume Coustou, le fils; il y était donc entré à l'âge de vingt-quatre ans, ce qui est très vraisemblable.

Louis, dauphin de France, père des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, mourut à Fontainebleau le 20 décembre 1765, et fut inhumé

Digitized by Google

selon son désir, dans l'église cathédrale de Sens, le 29 du même mois. A quelle époque précise, Guillaume Coustou, le fils, fut-il chargé de l'exécution du mausolée à élever à ce prince et à la Dauphine sa femme ? C'est ce qu'il me serait assez difficile d'établir, pour le moment, n'ayant pas sous la main les renseignements nécessaires à ce sujet; mais il est probable que ce fut seulement en 1767, puisque la Dauphine mourut quinze mois après son mari : or, en 1767, Guillaume Coustou, le fils, n'était pas, comme l'a dit le Magasin Encyclopédique, dans le déclin de l'âge; il n'avait que cinquante et un ans, et, certes, il s'en fallait bien que cet habile artiste fût alors ce que notre brillante jeunesse, dans ses accès de mauvaise humeur, appelle aujourd'hui une croute. D'un autre côté, Julien étant parti, en 1768, et y étant resté quatre ans, le mausolée devait être fort avancé quand il revint d'Italie ; aussi dit-on qu'il ne fit que terminer une des principales figures du monument, celle de l'Immortalité.

A l'égard du refus fait, à cette époque, par l'Académie royale de peinture et de sculpture, de recevoir Julien au nombre de ses membres, il me semble bien téméraire de l'attribuer à la secrète influence de Guillaume Coustou, alors recteur de cette académie. On sait qu'il n'est pas rare de voir des hommes en crédit abuser de l'avantage de leur position, et se permettre sans scrupule de graves injustices; mais le fait reproché à la mémoire de Coustou, le fils, n'étant fondé que sur de vains soupçons, le Magasin Encyclopédique, servile copiste de M. Périès, auteur de l'article Julien, dans la Biographie Universelle, aurait dû s'abstenir de le rapporter. M. Auguis, aujourd'hui membre de la Chambre des Députés, auteur des articles Coustou, dans la Biographie Universelle, a gardé sur ce fait un silence complet.

Au surplus, je pense, avec tous les amateurs des arts, que Pierre Julien fut un artiste fort distingué. Son beau talent fut apprécié par M. le baron de Jouy qu'on vit, à Lyon, le protecteur de Joseph Chinard ; M. de Jouy se montra même l'ami de Julien en diverses circonstances, et la ville de Lyon se rappellera que l'auteur des excellentes statues de Lafontaine et du Poussin affectionnait son séjour et la société choisie que renfermaient alors ses murs.

Agréez, etc.

J. PASSERON.

Lyon, le 7 avril 1841.

Digitized by Google

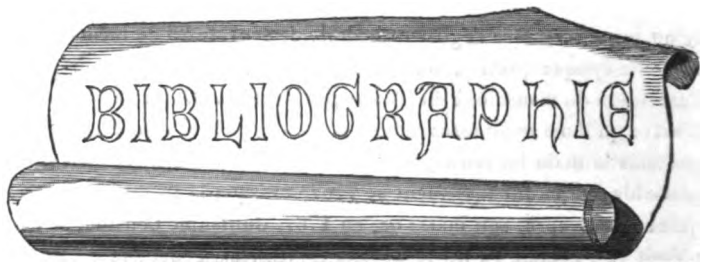

Les journaux de Paris font assez souvent les superbes et les dédaigneux envers les productions littéraires de la province, pour que nous reproduisions ici, avec quelque orgueil, un jugement de la *Revue de Paris* sur deux poèmes de M. Victor de Laprade, et un jugement tel que notre amitié n'aurait osé le formuler, quoique bien avant la sanction de la capitale notre opinion fût arrêtée sur le talent poétique de notre collaborateur.

Il s'agit des *Parfums de Magdeleine* et de la *Colère de Jésus*, poèmes publiés dans la *Revue du Lyonnais* ; et voici en quels termes les apprécie M. Auguste Desplaces.

« Je dirai quelques mots d'un talent, jeune je suppose, mais déjà mûr et tout formé, et qui semble soutenu et inspiré d'une bien belle ame. Ce poète-là n'a pourtant point encore reçu la consécration de l'in-8°, ni même les modestes honneurs de l'in-18 ; il n'a point appris à cadencer ses vers selon les lois de telle coterie, à les colorer selon le procédé de telle autre ; mais, dans le silence recueilli de la province, il s'est, de lui-même, initié à tous les mystères de la muse, et n'a guère jusqu'ici confié ses consciencieuses productions qu'à des journaux lyonnais, échos peu sonores comme toutes publications provinciales. Deux des poèmes de M. Victor de Laprade nous sont cependant parvenus, et c'est pour nous un devoir et un plaisir de signaler, aux rares mais intelligents amis des poètes, ce talent digne de toutes leurs sympathies. L'un de ces

Digitized by Google

poèmes est intitulé les *Parfums de Magdeleine*, mais nous parlerons de préférence de la *Colère de Jésus*, qui nous semble supérieur à l'autre par le mérite du style.

« Dans la *Colère de Jésus*, l'auteur assimile le rôle du poète à celui du Christ qui vint sur la terre uniquement pour consoler et bénir, qui guérissait les lèpres de l'ame comme celles du corps, qui ne repoussait ni la faiblesse ni le repentir, et qui sanctifia l'amour, dont il agrandit l'horizon par la charité. M. de Laprade a su trouver des accents émus, des couleurs d'une évangélique simplicité pour peindre cette divine nature, toute de paix et de mansuétude ; et quand il propose cette sublime figure comme modèle au poète, quand il invite l'homme inspiré à suivre les voies pacifiques du Christ, à chanter selon son esprit et sa parole, alors aussi le vers de M. de Laprade, harmonieux toujours, mais d'une mélodie sévère et lente, formule en poétiques symboles les préceptes qu'il émet.

O poète, sois calme et beau par la douceur !

. . . . . .

Au sarcasme jamais n'ouvre ta bouche d'or.
Qu'en tes vers, blonde gerbe où nul serpent ne dort,
La tendre sympathie, ou visible ou voilée,
Comme une fleur du ciel soit toujours recelée.
Que ta parole enfin, pour qu'on y croie un jour,
Vive par l'harmonie, et surtout par l'amour!

« Oui, M. de Laprade a raison, et c'est un noble rôle que celui qu'il assigne au poète; c'est même la seule mission digne du génie, la seule que devrait couronner la gloire. Oui, l'exaltation de toutes les pensées généreuses, jointe à une immense pitié pour toutes les infortunes , c'est bien de ces inspirations sublimes que la poésie doit faire retentir les cœurs, et c'est à de tels signes qu'on reconnaît sa haute origine. Le poète est l'homme sympathique, dit une maxime orientale; qu'à ce titre donc son oreille s'ouvre à tous les sanglots, que sa poitrine tressaille au cri de toutes les misères, et qu'il tende à toutes

Digitized by Google

les bouches altérées l'urne de ses chants, afin que tous y puissent étancher, ou, tout au moins, rafraîchir leur soif.

« Cependant, si le monde offre au poète des spectacles dignes de toucher son ame et d'éveiller sa compassion, il lui présente aussi le tableau de turpitudes bien faites pour allumer sa colère et armer sa main indignée du fouet dont le Christ châtiait les vendeurs du temple.

« L'iambe dicté à M. de Laprade par ce sentiment de répulsion instinctive qu'inspire à toute ame éprise d'idéal, l'esprit mercantile du temps, et toutes les hontes qui en découlent, cet iambe, bien qu'il marche d'un pas animé, et qu'il étincelle de beautés nombreuses, parmi lesquelles il faut citer ces quatre vers :

O toi, parole ! ô voix qui féconde et qui crée,
Parole, ô don terrible et grand,
Part de l'ame divine à l'homme conférée,
Parole, un des noms que Dieu prend !

Malgré de pareils vers, aussi artistement faits qu'énergiquement conçus, cet ïambe, dis-je, n'est pas, à mon gré, la plus remarquable partie du poème. Quant au fond, d'abord, je crains que l'auteur, qui avait cependant à parcourir un assez vaste champ d'infamies, n'ait, un peu inconsidérément, cédé à la pente de son indignation, et ne se soit élevé contres des scandales imaginaires, Dieu merci, lorsque, par exemple, il parle du poète qui se loue à tant l'orgie, et du pontife qui vend sa foi. Et puis on le reconnaît vîte, ce ton d'ardente diatribe n'est pas naturel à M. de Laprade, et quand il a rempli ce pénible ministère d'invectives, se repliant épuisé sur lui-même, il s'écrie d'une voix dont l'accent ému trahit bien naïvement les instincts de son ame :

Ah ! même en servant Dieu, que la colère est rude !

« Je regrette de ne pouvoir multiplier les citations, car l'on verrait à quelle langue harmonieuse, limpide, colorée, M. de Laprade confie l'expression de ses pensées ; mais les courts extraits qu'on vient de lire suffiront aux esprits intelligents pour

Digitized by Google

apprécier la délicatesse, la pureté, l'élégance volontiers mystique de son style, où l'image se déploie riche et brillante, mais sans jamais faire cristallisation sur l'idée. La seule critique que je veuille me permettre, c'est que la phrase n'éclaire pas toujours la pensée de son véritable sens, ou ne jette pas autour d'elle une lueur suffisante : on dirait d'un habile archer qui frappe bien à tout coup dans la cible, mais qui n'atteint pas constamment le point de mire. »

Auguste Desplaces.

DES CAUSES DE L'INSALUBRITÉ DE LA DOMBES, par le docteur Bottex.

En 1838, une commission, formée par le préfet de l'Ain, fut chargée de procéder à une enquête sur la question du desséchement des étangs, et de l'assainissement de la Dombes. L'enquête eut lieu, et les résultats en furent consignés dans un rapport fort remarquable. C'est en coopérant à ce travail, comme membre de la commission, que M. Bottex conçut la pensée d'étudier la question d'une manière toute spéciale dans ses rapports avec l'hygiène, et de lui donner tous les développements dont elle était susceptible. Appelé souvent à traiter des affections dont il avait à indiquer les causes, né lui-même aux lieux qu'il avait à décrire, M. le docteur Bottex se trouvait, mieux que qui que ce soit, en position d'éclairer une discussion trop longtemps abandonnée aux théoriciens de cabinet. Aussi la brochure que nous lui devons est-elle digne de fixer l'attention non-seulement de tous les esprits sérieux, mais encore des hommes du pouvoir chargés de poursuivre la réalisation des projets utiles au bien de l'humanité.

M. le docteur Bottex établit d'abord un fait, démontré pour lui et pour tous les médecins de bonne foi, à savoir que les émanations marécageuses produisent des fièvres intermittentes. Une telle proposition semble, au premier abord, n'avoir pas besoin de preuves; mais les opinions les plus paradoxales trouvant qui les professe et qui les adopte sur la parole du

Digitized by Google

maître, l'auteur a voulu démontrer ce fait jusqu'à l'évidence, et il y a réussi de manière à convaincre les plus incrédules.

De ces considérations sur l'insalubrité des marais, M. le docteur Bottex passe à la description du pays de la Dombes. On croit assez généralement que c'est à la nature et à la disposition du sol qu'il faut rapporter l'existence des amas d'eau qui font de ces contrées un séjour inhabitable. C'est là une erreur qui s'évanouit devant l'inspection des localités, erreur funeste, puisqu'elle présente le mal comme à peu près sans remède. « La Dombes, écrit M. le docteur Bottex, n'est point, comme on l'a dit, une plaine privée de pente, puisque le plateau qui la constitue est élevé de 370 pieds au-dessus du niveau du Rhône, de la Saône et de la rivière d'Ain, entre lesquels il est situé, et qu'il forme un plan légèrement incliné. »

Aussi les étangs ne se sont-ils pas formés naturellement; ils sont l'œuvre de la spéculation, et les eaux n'y sont retenues qu'à l'aide des chaussées qui ont été successivement élevées.

Rien ne serait donc plus facile, suivant l'auteur, que de rendre à ce malheureux pays les conditions de salubrité qui lui manquent, par la suppression des étangs et le desséchement complet des eaux stagnantes. Pour détruire les étangs, il suffirait d'abattre les chaussées qui retiennent les eaux ; et les marais disparaîtraient, si l'on ouvrait une issue à leurs eaux, en creusant des tranchées destinées à en faciliter l'écoulement.

Pourquoi ces travaux si simples, indiqués par la commission, n'ont-ils pas déjà reçu un commencement d'exécution ? Pourquoi l'enquête, ordonnée par le préfet de l'Ain, il y a plus de trois ans, n'a-t-elle même été suivie d'aucune mesure gouvernementale ? Il y a là cependant toute une population inévitablement vouée à la mort; 20 à 22 ans, tel est le terme moyen de la vie dans ces contrées où le chiffre des décès surpasse encore celui des naissances !

Le mémoire du docteur Bottex est un excellent plaidoyer en faveur de la Dombes. Comme tout ce qui émane de la plume de l'auteur, ces pages sont remarquables de raisonne-

Digitized by Google

ment, de logique et de clarté. Médecin, M. Bottex aura ajouté à sa réputation par un travail qui lui assure, en même temps, des titres à la reconnaissance de ses compatriotes. C. F.

— M. Léon Cailhava, l'un de nos bibliophiles lyonnais, a publié en 1 vol. in-4°, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, un poème latin *de Tristibus Franciæ*. Cet ouvrage, dont l'auteur est inconnu, et qui est écrit en un fort mauvais latin, jette beaucoup de jour sur nos guerres religieuses du XVIe siècle, et sur les scènes atroces qui se passèrent dans nos contrées. On a reproduit les dessins originaux, qui sont tout au moins aussi curieux que le texte, et qui en sont le commentaire le plus précieux. Nous aurons à revenir sur ce poème, qui a été imprimé avec luxe par M. Louis Perrin.

— A ses nombreuses dissertations sur divers sujets, M. Nolhac vient de joindre un travail assez étendu, où il recherche quel peut être l'auteur du beau livre *de l'Imitation de Jésus-Christ*. L'opinion de M. Nolhac, c'est que l'auteur de ce livre n'est ni A-Kempis, ni Gerson, ni Gersen, mais simplement un moine qui sut mettre en pratique ce qu'il dit *Ama nesciri, et pro nihilo reputari* (aimez à être ignoré, et regardé comme rien). Toutefois M. Nolhac semble avoir en vue le nom de saint Bernard. Nons reviendrons probablement sur ce travail, qui offre de l'intérêt, quoique l'on puisse penser d'ailleurs des conclusions.

— M. Alphonse Dupasquier a publié ces derniers jours sur les eaux minérales d'Allevard un important travail qui ne peut manquer d'ajouter à sa réputation comme chimiste, comme médecin et comme écrivain. Nous rendrons compte de cet ouvrage dans notre prochain N°.

— M. Seringe, professeur à la Faculté des Sciences, vient de faire paraître sur la botanique un livre élémentaire spécialement destiné aux maisons d'éducation. Cet ouvrage se recommande par une grande clarté et beaucoup d'ordre. Il rendra un grand service à la jeunesse en lui facilitant l'étude d'une science aussi attrayante qu'utile.

Digitized by Google

LYON. — CHRONIQUE D'AVRIL.

NÉCROLOGIE.

M. le comte Gabriel-Henri-Aymon de Virieu est décédé à Fontaine, le 7 avril dernier, à l'âge de 53 ans; il a terminé par une mort chrétienne, par une belle fin, une vie qui fut noble et digne. Né d'un homme tout à la fois orateur et guerrier, qui soutint, à la tribune nationale, les droits du peuple et ceux de la couronne, et qui eut un important commandement, sous le général de Précy, dans la défense mémorable que notre ville soutint en 1793, M. Aymon de Virieu resta orphelin dans un âge bien tendre; son père fut tué dans la retraite des Lyonnais.

La carrière publique de M. de Virieu a été courte. Les événements de 1830 la brisèrent au moment où elle s'agrandissait devant lui. Après avoir débuté par les armes, comme son père, il remplit différentes missions au Brésil, en Allemagne, à Turin, et se trouvait investi des fonctions de secrétaire d'ambassade au congrès de Laybach.

M. de Lamartine, qui étudia quelques années à Belley avec M. de Virieu, professait pour lui une profonde estime, et regrettait vivement qu'il fût renfermé dans la vie privée. Leur amitié, ce qui honore l'un et l'autre, n'avait point été altérée par des divergences politiques et religieuses bien tranchées.

Le *Réparateur* a consacré à M. de Virieu une excellente notice nécrologique de la main de M. Jacquemont. Le biographe a retracé avec soin quelques faits qui montrent combien M. le comte de Virieu fut un homme distingué, bon pour tous, charitable sans faste. Nous savons qu'il y avait à ses funérailles un grand concours, de nombreux paysans, et que d'abondantes larmes ont été versées. Touchant et merveilleux panégyrique que celui-là !

M. Jacquemont a désigné l'abbé Forestier comme ayant reçu la confession du père de M. de Virieu ; il aurait pu ajouter que ce nom était celui sous lequel se cacha, dans ces temps difficiles, l'abbé Huot de Villers. On peut consulter, à ce sujet, le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par MM. Breghot du Lut et Péricaud, article de VILLERS.

— Avant M. de Virieu, était mort un homme sur lequel nous devons écrire quelques lignes ; c'est M. Thomas-Jacques de Cotton, ancien officier de marine, né à Lyon, vers 1766. Il émigra pendant la Révolution, rentra en France lorsque Bonaparte eut été proclamé empereur, puis fut nommé en 1804, membre du conseil général des hôpitaux de Lyon. Il était maire de la commune de Joux-sous-Tarare, où il avait

Digitized by Google

une terre, et membre du conseil général du département du Rhône, lors de la première entrée des Autrichiens à Lyon. Par un arrêté du 26 mars 1814, le prince de Hesse-Hombourg, qui commandait en chef l'armée du Sud sous Lyon, le nomma préfet provisoire du département du Rhône, en l'absence de M. de Bondy, qui ne reprit ses fonctions que le 7 mai suivant. Le 18 août de la même année, Louis XVIII le nomma chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis. En 1817, il fut appelé à la préfecture de Vaucluse, et en 1823, il passa à celle de la Drôme; il y fut remplacé en 1827 par M. de Malartic, sans être appelé à d'autres fonctions. Député du Rhône depuis 1815 jusqu'en 1822, il siégea constamment à la droite, et fit imprimer la plupart de ses *Opinions*. Son pamphlet le plus remarquable est sa *Réponse à Camille Jordan*, au sujet des événements dont Lyon avait été le théâtre en 1817. M. de Cotton, rendu à la vie privée, publia, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage moitié théologique et moitié politique, intitulé : *De la Religion, de la Religion de l'Etat, de la Religion catholique considérée sous ce rapport;* Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1820, in-8°. M. Grattet Duplessis, alors recteur de l'Académie de Lyon, rendit compte de cet ouvrage dans le tome IX des *Archives du Rhône*. Depuis la Révolution de juillet, M. Cotton s'était retiré à Avignon, où il est mort le 6 mars 1841. Il a été traité un peu sévèrement dans la *Biographie des Contemporains*, où on le suppose petit-neveu du P. *Coton* (qui signait ainsi), jésuite et confesseur d'Henri IV, et où l'on dit : « Qu'il s'est constamment montré digne du nom qu'il porte. »

—M. l'abbé Carrand, chanoine honoraire de la primatiale, chevalier de la Légion d'Honneur, et ancien préfet apostolique de la Martinique, est mort, dans les derniers jours de mars, âgé de 50 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— M. Séguy, ancien procureur-général à Lyon, ancien député et chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort le 3 mars 1841, à l'âge de 57 ans.

— Le commerce lyonnais a perdu, le 16 avril, une de ses notabilités, en la personne de M. Frankin Bonafous.

Le père de notre compatriote, homme de conception et d'exécution, fut le premier qui établit des diligences de Lyon en Italie par la route des Alpes. Il fallait tout son mérite, toute la force de son esprit et de sa raison pour surmonter les obstacles sans nombre qu'il rencontra, obstacles qui furent tels que, pendant longtemps, il fut obligé de diriger lui-même le service de ses voitures, et de se défendre à main armée contre les brigands qui infestaient des chemins jusqu'alors impratiqués.

Digitized by Google

Il ne négligea point pour cela de faire donner une excellente éducation, à ses fils dont les aînés furent élevés chez M. Gourju, oratorien du Grand-Collége de Lyon, et plus tard doyen professeur de philosophie de la Faculté des lettres.

Cette éducation a porté ses fruits. L'aîné de ses enfants, M. Mathieu Bonafous, membre de l'Institut de France, chevalier de la Légion d'honneur, et aujourd'hui directeur du Jardin-des-Plantes de Turin, est l'un des agronomes les plus renommés, particulièrement pour tout ce qui a rapport à l'industrie sericole.

M. Frankin, celui dont on déplore la perte, s'est distingué comme tous ses frères par son aptitude et son habileté dans les affaires commerciales et par un caractère noble et généreux.

NOMINATIONS.

L'Eglise de Lyon a reçu un honneur qui était dû à sa noblesse historique et au rôle imposant qu'elle a joué dès son origine : la pourpre romaine est venue revêtir son premier chef spirituel; Mgr de Bonald a été élevé au cardinalat.

En recevant la barette des mains de Louis-Philippe, le nouveau prince de l'Eglise avait des paroles de remercîment à adresser au roi, et il l'a fait ; mais, nous le dirons avec douleur, et toutefois avec respect, le langage de Mgr de Bonald a surpris bien des gens, et en a affligé beaucoup d'autres. En effet, il y avait dans les paroles du cardinal quelque chose que le pontife chrétien n'avait peut-être pas assez pesé; nos calamités de la fin de 1840 ont fourni le texte de compliments démentis par des faits authentiques, bien connus de tous, et la munificence royale a été exaltée outre mesure. C'est ce que des hommes graves et religieux ont vu avec peine.

Quant à nous, qui ne voulons envers le pouvoir ni flagorneries, ni leçons arrogantes, mais qui aimerions simplement des égards respectueux et nobles, à moins que la conscience ne soit engagée dans des résistances nécessaires, oh ! combien nous eussions désiré que la parole du pasteur chrétien eût fait entendre dans la demeure des rois le cri des besoins du peuple, eût raconté dans sa vérité pure et simple ce dévouement universel qui éclatait sur tous les points de notre cité, et enfin eût confondu dans les mêmes éloges le riche et le pauvre, le grand et le petit, le prêtre et le magistrat ! Alors, croyons-nous, il n'y aurait pas eu autour des paroles de Mgr de Bonald les sourds murmures qu'elles ont occasionné.

Son Eminence doit assister incessamment au baptême du Comte de Paris. Louis-Philippe, qui a voulu entourer de

Digitized by Google

splendeurs civiles et religieuses le berceau de son petit-fils, et consacrer, autant que possible, sa dynastie, a mis en jeu toute son habileté pour avoir à Paris les trois cardinaux français. C'est par adresse, dit-on, qu'il l'a emporté sur les excuses de Mgr de Bonald. Après avoir employé un ou deux évêques, puis un ministre, il a terminé avec son autorité royale toutes les négociations. « Monseigneur, aurait-il dit au cardinal, je vous remercie de votre future présence au baptême de mon petit-fils. » Ce ne sont pas les mots, mais c'en est le sens, et Mgr de Bonald n'a eu d'autre parti à prendre que d'accepter. Il figurera donc au baptême, mais les légitimistes !

— M. de Bonald est le douzième prélat de l'Eglise de Lyon qui ait été décoré de la pourpre romaine. Ceux qui ont joui avant lui de cette haute dignité sont : Pierre de Tarentaise ;— Bérard de Goth ; — Guy de Boulogne, ou d'Auvergne; — Charles de Bourbon ; —André d'Espinay ; — Hippolyte d'Este ; — François de Tournon; — Denis-Simon de Marquemont ; — Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu ; — Pierre Guérin de Tencin ; — et Joseph Fesch. — Nous ne croyons pas devoir comprendre dans cette liste le cardinal d'Isoard, nommé archevêque de Lyon après la mort de M. Fesch, parce que ce prélat est mort avant d'avoir pris possession du siége de Lyon.

— Sur la présentation du comité historique des arts et monuments historiques, Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, a été reçu membre correspondant de ce comité.

— M. Bravais a été nommé conservateur de l'Observatoire de Lyon, en remplacement de M. Clerc, qui garde le titre de conservateur honoraire.

— M. le docteur Montfalcon a été récemment nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque du palais Saint-Pierre, dont M. le docteur Comarmond reste conservateur principal.

— M. l'abbé Pavy, doyen suppléant de la Faculte de théologie, et M. l'abbé Ferrand, curé d'Ainay, ont été nommés chanoines d'honneur du chapitre de Saint-Jean, par Mgr. l'archevêque de Lyon. C'est une juste et digne récompense du talent distingué dont le premier a donné tant de preuves dans l'enseignement, et du mérite éminent que le second a déployé dans un long exercice du ministère sacré.

M. l'abbé Pavy, frère du professeur de théologie, précédemment vicaire à Tarare, a été attaché en la même qualité à l'église de Saint Polycarpe.

— Une lettre datée de Tehéran (Perse), écrite par un Lyonnais habitant ce pays depuis deux années, et qui occupe un

Digitized by Google

grade élevé dans l'armée du shah de Perse, annonce que l'armée persanne est en partie commandée en ce moment par deux français. L'un, M. de Damas, dont le nom est bien connu à divers titres dans ce département, vient d'être promu au grade de *serdar* (feld-maréchal), et l'autre, M. Ferrier, à celui d'adjudant-général.

DONATIONS.

Le gouvernement a donné à la ville de Lyon un exemplaire sur vélin des trois premiers volumes de l'ouvrage intitulé : *Galeries historiques de Versailles*. Ils ont été déposés au Palais-des-Arts.

— M. le ministre de la marine vient d'annoncer à M. le maire de Lyon qu'il destine à la Bibliothèque de notre ville les ouvrages suivants :

1° *Relation du voyage de la frégate* LA VÉNUS, par M. le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars ;

2° *Saint-Jean-d'Ulloa*, par MM. Blanchard et Dauzats ;

3° Le poème de *la Navigation* de Baldi, traduit par M. A. de Galiani.

En règle générale, les ouvrages auxquels souscrit le gouvernement sont d'une passable insignifiance. A quoi bon, par exemple, envoyer aux Bibliothèques le poème de M. Baldi, sur *la Navigation* ?

— La bibliothèque du Palais-des-Arts vient de recevoir l'album typographique de Duverger, habile imprimeur de Paris, auquel on est redevable d'un procédé fort ingénieux pour imprimer la musique par la presse typographique.

De nouvelles et sages mesures ont été prises pour la conservation des ouvrages précieux qui composent la bibliothèque de Saint-Pierre.

— M. le ministre de la justice et des cultes vient d'accorder à la ville de Lyon un secours supplémentaire de 6,000 fr. pour réparation à l'église St-Bonaventure.

Au moyen de cette allocation, la subvention du gouvernement pour les travaux de cette église se trouve portée à 16,000 fr.

— M. Lombard, premier chirugien du bey de Tunis, envoie à M. Prunelle, membre du conseil municipal, une caisse contenant des objets d'histoire naturelle rares et curieux que notre honorable concitoyen avait demandés pour le Musée de notre ville.

Cette caisse, qui sera suivie d'une autre dans le courant du printemps, est en quarantaine à Marseille à bord d'un brick du bey. Ce brick ne tardera pas d'être mis en libre pratique.

Digitized by Google

— On a fait, en présence d'un de MM. les adjoints délégués par M. le maire, l'inventaire des objets d'art donnés à la ville par feu M. Rocoffort de Vinières ; ils consistent en tableaux, dessins, gravures, marbres, plâtres et médailles. Quelques-uns de ces tableaux figureront au Musée avec cette inscription: *Donné par M. Rocoffort,* d'après son intention, afin, a-t-il dit, d'avoir des imitateurs.

Les héritiers n'ayant pas fait d'opposition, la ville sera prochainement autorisée à accepter ce legs.

— M. Rocoffort de Vinières a encore légué à l'hospice de la Charité 10,000 fr. pour l'érection d'une statue en marbre blanc de saint Vincent de Paule.

M. Rocoffort a, dans son testament, émis le vœu que cette statue fut placée au milieu de la première cour d'entrée et entourée d'une balustrade ; qu'il fut, pour son exécution, ouvert un concours entre les artistes de Paris et ceux de Lyon, avec exposition de modèles et que le choix fut arrêté par un jury composé en partie de membres de l'institut.

Peut-on, contrevenant aux dispositions du testateur, confier sans la voie du concours, l'exécution de la statue de saint Vincent de Paule soit à M. Pradier ou à tout autre statuaire choisi parmi les plus habiles artistes de la capitale. Peut-on, au lieu du marbre prendre la fonte ou le bronze pour cette statue et la reléguer dans tout autre cour que celle qui a été désignée ? La volonté du mort n'est-elle pas sacrée, et si l'on accepte son legs ne doit-on pas s'y conformer en tous points ? Agir autrement, n'est-ce pas décourager pour l'avenir ceux qui auraient de semblables intentions ? Le conseil municipal a renvoyé à une commission le soin de résoudre ces différentes questions.

— M. Guillaume Antonin Charpentier a fait, en 1839, une donation de 32,000 fr. aux sœurs de saint Vincent de Paule, demeurant dans le quartier St-Jean, pour la fondation, dans le même quartier, d'une maison de providence dirigée par elles et dans laquelle un certain nombre de jeunes filles pauvres recevront l'instruction.

L'acceptation de cette libéralité ne pourra être autorisée que lorsque cette communauté aura une existence légale.

— Mlle J. C. Jourdan a légué à l'institution de la Société maternelle une somme de 1200 fr.

—M. de Lalande a laissé en mourant une somme de 66,000 f. pour être répartie à des institutions publiques ainsi qu'il suit :

aux hospices civils de Lyon, 40,000 fr.

à l'institution du Dispensaire, 1,200

à l'institution de Jeunes Orphelins, fondée par feu Mc de Nuzières, 25,000.

Digitized by Google

LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

FACULTÉ DES LETTRES. Cours du deuxième semestre de 1841.

PHILOSOPHIE. Les mardis et les jeudis, à une heure et demie, au Palais Saint-Pierre. M. Bouillier, professeur, continuera l'exposition et la critique de la philosophie sensualiste du XVIIIe siècle.

Ce cours s'est ouvert le mardi 20 avril.

HISTOIRE. Les mardis et les vendredis, à midi, à l'Hôtel-de-Ville. M. François, professeur, continuera l'exposition de l'Histoire moderne (époque de la réforme).

Ce cours s'est ouvert le mardi 20 avril.

LITTÉRATURE ANCIENNE. Les lundis et les jeudis, à midi, au Palais Saint-Pierre, M. Demons, professeur, continuera, les jeudis, l'histoire de l'éloquence grecque, et expliquera les passages les plus remarquables de Démosthène, d'Eschine, de Lysias, etc. Il donnera, les lundis, la suite de l'histoire des poésies d'Horace, et expliquera les deux livres des Epîtres.

Ce cours a été ouvert le 19 avril.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. Les mercredis et les samedis, à midi, au palais Saint-Pierre. M. Reynaud, professeur, continuant l'histoire du genre dramatique en France, examinera le théâtre de Corneille.

Ce cours a été ouvert le samedi 24 avril.

LITTERATURE ÉTRANGÈRE. Les samedis, à six heures du soir, au Palais Saint-Pierre. M. Demogeot, professeur-suppléant, expliquera Dante et Pétrarque.

Ce cours a été ouvert le samedi 24 avril.

— L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon a, dans une de ses dernières séances ordinaires, entendu plusieurs lectures intéressantes, entre autres celle d'un mémoire de M. le docteur Imbert, sur la doctrine de Gall, et de couplets soit-disant *politiques*, dans lesquels M. de Montherot a répandu beaucoup d'esprit et de gaîté. Dans cette même séance, M. Gonon a fait hommage à l'Académie d'une médaille qu'il vient de faire frapper en mémoire de l'établissement du système décimal. Cette médaille a été dessinée et frappée par M. Marius Penin.

— L'ouverture du cours d'agriculture professé par M. Nivière, qui devait commencer au mois de juin dernier, est retardée jusqu'au mois de décembre 1841.

C'est par erreur qu'il a été annoncé que cet agronome avait obtenu une allocation de douze mille francs pour la création

Digitized by Google

de l'école d'agriculture de la Saulzaie. Ce fait est tout-à-fait dénué de fondement.

—La sixième livraison du tome III des Annales publiées par la Société royale d'Agriculture vient de paraître ; on apprécie tous les jours d'avantage l'intérêt scientifique de cette publication.

—Depuis un mois environ, il existe au dessus du café Grand, place des Terreaux, au premier, un cercle formé par les dessinateurs de commerce en magasin ou en cabinet.

Ce cercle est très bien organisé. Le local, très beau, est décoré avec beaucoup d'élégance et de goût ; il n'en pouvait être autrement. Il y a deux billards, un salon pour la lecture des différents journaux, et un cabinet de travail où se trouvent déjà beaucoup d'utiles matériaux concernant l'art du dessinateur. Un cercle de ce genre manquait à notre ville.

—L'*Entr'acte*, le petit journal de nos deux scènes, a changé de nom et de rédaction; il est devenu l'*Artiste en province*, et sous la direction consciencieuse de M. Eugène Laugier, il s'occupera d'une manière toute spéciale des arts et des théâtres. Des dessins, des portraits, des romances et de la musique de piano illustreront cette feuille du dimanche, et en feront à la fin de l'année un beau volume-album. Dire que l'exécution typographique est confiée à M. Louis Perrin, c'est déjà en faire l'éloge.

— Un nouveau journal a paru à Lyon le 20 mars, sous ce titre : *Le Rhône, journal de Lyon, de l'Est et du Midi*. L'imprimeur-gérant, M. Marle, s'est associé pour la rédaction, M. Grandperret, inspecteur des écoles primaires du Rhône et archiviste de la mairie de Lyon.

—L'orgue que le cardinal-archevêque accorde à l'église primatiale, et qui sera placé dans le chœur pour accompagner le chant sera exécuté à Lyon par MM. Daublaine et Callinet, facteurs à Paris, d'après les plans de M. Baussan architecte.

— M. Bouillier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon, vient de remporter un beau succès dans le concours *sur l'examen du cartésianisme*.

Six mémoires avaient été envoyés à l'Académie des sciences morales et politiques. Le prix a été partagé entre MM. Bouillier et Demoulin.

—Un tableau de fleurs, de Vandaël, connu sous le titre de la *Tubéreuse cassée*, et appartenant au général Parchappe, vient d'être acquis par M. le Maire de Lyon, au prix de 1,600 fr., pour être placé au Musée.

— Les beaux paysages de *Pilata* dernièrement achetés par la ville, ont été transportés de l'Archevêché au Palais-des-Arts,

Digitized by Google

dans la salle même du Musée, ou l'on en achèvera la restauration; ils auront bientôt dans notre galerie une place définitive.

— M. Bolo, auquel nous devons déjà une notice biographique du duc d'Albuféra, maréchal Suchet, vient de prendre auprès de notre conseil municipal une noble initiative, en réclamant l'honneur d'une statue sur la place des Terreaux pour cet illustre compatriote, qui fut d'abord destiné au commerce, mais dont l'amour de la gloire militaire fit un guerrier et la victoire un général. La lettre que M. Bolo vient d'adresser à M. le Maire sera soumise à son conseil afin qu'il prenne à ce sujet une délibération. Elle ne peut manquer d'être favorable à un vœu aussi légitime.

—Les inscriptions de notre Musée lapidaire sont, pendant la réparation du Palais-des-Arts, exposées sans ménagement à toutes sortes de mutilations. Nous engageons l'autorité à prendre des mesures pour que l'histoire locale n'ait pas à regretter la perte de quelques-uns de ces monuments.

DÉCOUVERTES.

« Dans une des dernières séances de la société royale d'agriculture et arts utiles de Lyon, il a été lu un mémoire très-intéressant pour l'industrie sericole, et qui a pour objet de substituer le gaz hydrogène bi-carbonné à la vapeur d'eau, pour le chauffage des bassines, pour l'étouffage, et de filer jour et nuit; de telle sorte qu'un atelier de filature qui, par les procédés actuels, dure quatre mois et quelquefois plus, n'aurait plus qu'une durée de cinquante à soixante jours. Ce procédé procurerait, à ce qu'il paraît, une économie notable sur les déchets de filature, qui s'augmentent en raison directe de la durée des ateliers. L'étouffage au gaz semble devoir procurer surtout une grande économie dans les déchets, les teignes et les vers n'attaquant pas les cocons passés au gaz; il en est de même des souris.

« La société a ordonné l'impression de ce mémoire. »

— Le monde industriel s'occupe beaucoup d'une découverte faite, il y a peu de temps, par l'un de nos concitoyens, M. Ch. Depouilly, établi depuis longtemps à Puteaux, près Paris. Avec des vieux draps, de vieilles laines, on parvient à composer un tissu nouveau qui ne le cède en rien aux meilleures étoffes. Une société par actions, dont fait partie M. de Laroche-Jacquelain, s'est formée pour l'exploitation de cette nouvelle industrie qui prend, dit-on, un grand accroissement.

Digitized by Google

La

Tour Saint-Michel à Bordeaux.

I.

Des siècles écroulés j'adore les décombres !
J'aime ces lourds débris qui parlent du passé,
Ces gothiques manoirs, ces basiliques sombres,
Dernier reste d'un monde à jamais effacé !
Et quand, du sein bruyant de nos riches Ninives,
J'aperçois se lever un de ces monuments,
Avec son front ridé, ses murs gris, ses ogives,
Je dis : « C'est un vieillard aux leçons instructives,
Qui prêche à ses neveux !.... » et j'écoute longtemps !

Digitized by Google

Portons loin des humains notre ame qui nous pèse !....
Nos songes et les leurs ne sympathisent pas !
Il faut, dans le sentier pour marcher à son aise,
A leur pas dérober la trace de nos pas.
Voyez-vous cette tour par le temps morcelée,
Immobile et puissante, ainsi qu'un trône à bas ?
Le vent siffle à l'entour de sa crête isolée
Que la foudre du ciel a souvent mutilée....
C'est l'heure du poète.... allons rêver là-bas !

Quand nous aurons franchi bien des marches, usées
Par bien des pieds divers qui ne marcheront plus ;
Bien des froides parois par bien des mains creusées....
Et qu'au sommet enfin nous serons parvenus,
Nous croirons nous trouver sous un charme d'optique,
Tant les objets divers s'y pressent sous les yeux;
Panorama sans fin, grand tableau fantastique
Où se meut tout entière une cité magique
Aux bords d'un fleuve pur, méandre gracieux.

A cet aspect riant qui le trouble et l'enivre,
Le peintre enthousiaste a saisi les couleurs;
C'est un travail plein d'art où son nom doit revivre,
Qu'il lègue au Panthéon des triomphes flatteurs.
Mais du poète épris la lyre fécondée
A de plus saints transports réserve ses accents;
Sous l'inspiration d'une puissante idée,
Le front bas, l'œil rêveur, et la tête accoudée,
Pour écouter son ame, il fait taire ses sens !

Digitized by Google

II.

Du sort fatal qui vous promène,
Suivez le souffle délirant,
Mortels, feuilles que le vent mène
Tour à tour de l'arbre au torrent!
Agitez-vous sur votre sphère,
Sous l'influence délétère
Ou de la gloire ou de l'amour!
Courez, suivez d'un pas rapide
L'appel du plaisir qui vous guide....
Obéissez aux dieux du jour
Vous qui vous faites une joie
Des cris, des pleurs de l'innocent,
Tandisque sur une autre proie
La foudre encore se fourvoie,
Prenez, buvez!... voici du sang!

De la gaîté joyeux adeptes,
Soyez heureux! ne craignez rien!
Ajoutez sans cesse aux préceptes
Du plaisir épicurien!
Laissez s'égarer vos gondoles
Au gré du flot paisible et doux....
Au caprice des brises folles,
Laissez flotter vos banderolles....
L'onde vous berce.... endormez-vous!

Ou si vous préférez des fêtes,
En jours brillants changez vos nuits!

Digitized by Google

Parez-vous ! couronnez vos têtes....
Foulez vos fleurs.... cueillez vos fruits !
Par tous les sens buvez la vie !....
Faites l'amour !.... faites l'orgie !
Vos thyrses, vos parfums sont prêts !
Chantez tous les chants de la lyre....
De la folie et du délire
Epuisez la coupe à longs traits !....
Bien loin du port qui les invite,
Tandisqu'oublieux du destin,
A mes pieds leur reflux s'agite,
De ce sommet, nouveau Stylite,
J'observe tout.... j'attends la fin !....

III.

Il vient un jour cruel ! jour de deuil et d'alarmes,
Où l'homme, de son haut violemment renversé,
Tombe, le front pâli, l'œil abreuvé de larmes,
La couronne flétrie et le tyrse cassé !

Ils ont joué la vie.... et la mort les décime !
Sur le cèdre et l'hyssope elle étend son niveau.
Pêle-mêle englouti, tout roule dans l'abyme,
La houlette à côté du sceptre.... et la victime
Côte à côte avec son bourreau !

Digitized by Google

IV.

Sur le fleuve qui court, la cité qui fermente,
Et l'essaim bourdonnant de la foule mouvante,
Quand vos regards longtemps se seront égarés,
Reprenez le chemin des voûtes ténébreuses....
Descendez à pas lents les marches tortueuses,
Où la clarté du jour expire par degrés....
Où, par degrés aussi, sur votre ame étonnée
Une teinte lourde s'étend !
Saluez d'un regret la scène abandonnée....
C'est le drame qui vous attend !

Déjà tremble et pâlit le flambeau qui vous guide,
Et sur ces murs jaloux
Que frappe son reflet livide,
Les ombres en dansant s'allongent devant vous !
Le cœur bat, malgré soi, d'une crainte secrète,
Le pied se ralentit.... tout à coup il s'arrête....
Un objet devant vous paraît se dessiner ;
Et votre conducteur vous dit : Baissez la tête !
On n'entre pas sans s'incliner !

Et vous vous inclinez !.... puis, la tête courbée,
Vous marchez, vous rampez, tremblant, silencieux....
Dans un trouble indistinct la pensée absorbée....
Puis on vous dit : Levez les yeux !....

Levez les yeux ! voyez ! C'est une vaste enceinte
Où tout sexe et tous rangs vinrent s'accumuler.

Digitized by Google

Le chaleur dans ces corps ne semble pas éteinte....
D'un dernier sceau de vie ils conservent l'empreinte....
On dirait qu'ils vont vous parler !

Involontairement, sous ces voûtes antiques,
D'une tristesse amère on se prend à rêver,
Voyant si près de soi tant d'horribles reliques
Séculaires débris qu'en leurs cours méthodiques
Les ans ne peuvent achever !

Loin ! loin, ce mausolée où le luxe étincelle,
Accusant la grandeur et jamais le néant....
Illusoire tombeau dont la richesse frêle
Eveille le désir au cœur du mécréant !
Le trépas ne veut point de frivoles emblêmes ;
Il doit, tout nu qu'il est, s'offrir à l'œil humain ;
Il faut de son linceul nous revêtir nous-mêmes,
L'embrasser du regard.... le palper de la main !

Ici, quel changement ! Tout vous pèse et vous navre !
Partout s'offre l'horreur à vos sens déchirés !
Vous cherchez un appui ?.... vous touchez un cadavre !..
C'est la mort que vous respirez !....

Vous regardez ?.... partout la forme grimaçante
D'un squelette dont l'œil semble vous défier !
Vous marchez ?.... sous vos pieds où la mort est gisante,
Ce sont des ossements que vous sentez crier !

Tous ces géants d'orgueil, ces atômes célèbres,
Quand on veut les instruire aux leçons du trépas,
C'est ici, dans ce lieu peuplé par les ténèbres,

Digitized by Google

Réceptacle muet de vérités funèbres,
Qu'il faut les traîner à grands pas !

Favori des honneurs, captif de la fortune,
Demi-dieu que la voix d'un mortel importune,
Je t'adjure de t'approcher !
Sur ces chairs en lambeaux, ces os crispés ensemble,
Promène tes regards.... porte les doigts.... et tremble !
C'est un des tiens que ta main va toucher !

Je veux au pilori traîner ton opulence !
Dans tes pompeux réduits regorgeant d'abondance,
Le malheur fut toujours accueilli d'un dédain,
Jamais pour l'indigent ne s'ouvrit ta demeure....
Et dans tes longs banquets, le mendiant qui pleure
N'eut jamais sa part de ton pain !

Tu meurs ! de ton orgueil comme la mort se joue !....
Connais ton voisinage, et sois humilié !
Vois ! au fumier du pauvre elle confond ta boue !
Sur l'or et les haillons, le temps impur secoue
La poudre où s'imprime son pié !

Vante-nous maintenant l'éclat de ta naissance !
Nu tout mortel est né !.... tout mortel s'en va nu !
Ce pauvre était ton frère !.... et tu l'as méconnu !
Sur tes droits et les siens établis la balance !....
Lui, n'a-t-il pas aussi sa richesse et ses droits ?
N'a-t-il pas, comme toi, ses chairs où se repose
L'insecte habitant des parois ?....
Et ses lambeaux flétris que le temps décompose,
Et sa place entre ces murs froids !....

Digitized by Google

V.

Toi du hideux malheur victime noble et pure,
Approche et viens te soulager !
Dans ton cœur qui déborde, étouffe le murmure !
Du sort trop rigoureux dont tu souffres l'injure,
Le sort même va te venger !

Comme toi, j'ai passé par une voie austère !....
Au banquet des douleurs docile convié,
Frère ! tout comme toi, j'ai bu la coupe amère...,
De la faveur des grands puis-je être tributaire,
Quand je n'ai jamais mendié !

Qu'importe du destin si j'ai subi l'entrave ?
J'oppose à ses rigueurs un cœur libre, un œil fier !
Si je fus enchaîné, je ne suis point esclave,
Et je puis, sans rougir, lever mon front à l'air !

Aux humaines grandeurs ne portons plus envie !...
Laissons, faible ruisseau, s'écouler notre vie !
Tout fleuve à l'Océan doit rendre son tribut....
Frère ! gardons notre onde ignorée et chétive....
Qu'importe un lit plus vaste, une plus vaste rive ?....
Nons courons tous au même but !

Joséphin Soulary.

Digitized by Google

LES

GOUVERNEURS DE LYON.

1462 (environ).

I. Tanneguy du Chastel, vicomte de la Bellièvre, grand écuyer de France, paraît être le premier officier de la couronne qui ait commandé dans le Lyonnais avec le titre de gouverneur (1). Toutefois nous ferons observer que, suivant Belleforest (2), il faudrait peut-être faire remonter jusqu'à Charles V l'institution des gouverneurs de province. Brillon cite (3) un arrêt du parlement de Paris, du 6 juillet 1328, qui déboute l'archevêque de Lyon de sa prétention au droit de nommer le gouverneur de la ville; mais Brillon se trompe : le texte

(1) Le gouvernement de Lyon comprenait le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais; c'était un des dix-huit gouvernements généraux de première classe. Nous ferons observer que Lyon a été ville frontière jusqu'en 1501, époque à laquelle la Savoie fut réunie à la France.

(2) *Annales*, livre 5, chap. XXXIX.

(3) *Dictionnaire des arrêts*, article Gouverneurs.

Digitized by Google

de l'arrêt porte *gardiator* (1) et non *gubernator*. On trouve, dans une ordonnance de Jean-le-Bon, prédecesseur de Charles V, rendue en 1361, un duc de Berri (2) qualifié de lieutenant du roi dans le Lyonnais (3); mais il est à présumer que la lieutenance du duc de Berri ne fut que temporaire. Il en est de même de Gilbert de la Fayette qui était lieutenant général de Lyonnois en 1418, et qui devint maréchal de France en 1420 (4); et nous pensons avec Menestrier et Brossette que le Lyonnais n'eut des gouverneurs qu'à partir du règne de Louis XI (5), et que Tanneguy du Chastel fut le premier qui

(1) Voyez sur les *Gardiateurs de Lyon*, le père Menestrier, *Hist. cons.* p. 397. La principale fonction du Gardiateur était de veiller à la conservation des priviléges des citoyens de Lyon (p. 482). C'était le roi qui le nommait; sa commission était annuelle (p. 399).

(2) Jean, duc de Berri, était fils de Jean-le-Bon. Il fut reçu comte de Lyon, dans l'église cathédrale de Lyon, le 29 juillet 1392. C'est probablement alors qu'il fit don à cette église d'un os de la mâchoire de Saint Jean-Baptiste, et d'un vase d'or pour le renfermer. Ce don est rappelé dans un bulle de Clément VII, datée du XIII avant les calendes de février, l'an XV de son pontificat (1393). C'est par erreur que cette bulle a été donnée comme étant de 1330, dans les *Nouvelles Archives du Rh.* 1,158, et depuis dans les *Notes et documents sur Lyon*, par A. P. 1re partie, p. 63.

(3) *Ord. des rois de Fr.*, v, 218.

(4) Moréri, X, 300.

(5) On lit dans le *Répertoire de Jurisprud.* de Guyot, VIII, 179, édit. in-4°: « Charles VI est le premier qui ait donné en titre le gouvernement des provinces. Tous les gouverneurs grands et petits s'attribuèrent insensiblement la qualité de *lieutenants-généraux*; mais le roi François Ier, par son édit du 6 mai 1545, le leur défendit, et ne permit de porter cette qualité qu'aux neuf gouverneurs des provinces qui étaient dans le royaume. C'étaient ceux de Normandie, de Guyenne, de Languedoc, de Provence, de Dauphiné, de Bourgogne, de Champagne et de Brie, de Picardie et de l'Ile de France. Le roi ne voulut pas néanmoins toucher aux autres droits des gouverneurs, et il leur permit de jouir de leurs charges, comme leurs prédécesseurs en avaient joui.» Voyez ci après l'article de Jean d'Albon, n° VII.

Digitized by Google

vint y remplir cette charge. A son entrée à Lyon, en 1462 ou 1463, le Chapitre métropolitain le complimenta et lui fit des présents, comme on le voit dans les actes de ce Chapitre (1). Nous avons lieu de croire qu'il ne résida pas à Lyon, car il ne paraît y avoir fait aucun acte, et son nom n'y figure dans aucun évènement. Six ans après son entrée à Lyon, et en 1468 (2), il fut nommé gouverneur du Roussillon, et Louis XI ne cessa de l'employer dans les guerres et les négociations. Il mourut, en 1477, des suites d'une blessure qu'il avait reçue en visitant les fortifications de Bouchain (3). Ce n'est que vingt ans après que nous lui trouvons un successeur dans le gouvernement du Lyonnais.

1498.

II. César Borgia, vicomte de Valentinois, fils naturel d'Alexandre VI. Chargé d'apporter le chapeau de cardinal à George d'Amboise, archevêque de Rouen, il partit de Rome

(1) Livre XXI, f. 234.

(2) Cette même année 1468, le comte de Comminges (Jean, bâtard d'Armagnac), maréchal de France et gouverneur du Dauphiné, vint à Lyon au mois de juin, avec le titre de *lieutenant du Roy au pays de Lyonnois*, et fit faire différentes fortifications pour préserver cette ville d'une surprise de la part des troupes du duc de Bourgogne. Le 30 octobre suivant, on apprit que la paix avait été signée entre Louis XI et Charles-le-Téméraire. Le comte de Comminges partit alors de Lyon, où, durant son séjour, le Consulat lui fit présent, entre autres choses, *de draps de soie jusqu'à* 100 *livres, et de deux bassins d'argent*, du poids de 12 marcs. Vers la fin de l'année suivante, le Consulat ayant appris que le comte de Comminges se disposait à épouser Marguerite de Saluces, députa Philibert de Chaponay à Grenoble, pour lui offrir, au nom de la ville de Lyon, 12 douzaines de *perdrix rouges et blanches*, et 12 douzaines de *connils*. En décembre 1470, Lyon éprouva de nouvelles craintes de la part de Charles-le-Téméraire et de Philippe de Savoie; Comminges revint en cette ville et s'y trouvait encore en août 1472. *Actes consulaires*, copie de C. B., T. III, p. 2-97; A. P., *Notes et documents*.

(3) *Biogr. univ.* et *Biogr. lyonn.*, art. *Tannequi*.

Digitized by Google

le 1er octobre 1498. Lorsqu'il fit son entrée à Lyon, le 18 de ce mois, le chapitre lui offrit des présents, et lui donna la comédie à Portefrau... *Vicecomiti Valentiniensi, gubernatori regis, ingredienti solemniter, Capitulum obtulit munera, et ad Portam fratrum eidem ex theatro drama exhibuit....* (1). Les historiens ne le font apparaître que cette seule fois à Lyon. Il fut tué devant le château de Viane dont il faisait le siége, le 12 mars 1507 (2).

15...

III. Jean-Jacques de Trivulce, marquis de Vigève, et non de *Vigieux*, maréchal de France, mort à Paris en 1518, souvent mentionné dans nos actes consulaires où l'on voit qu'en août 1513 « il visita les remparts de la ville, et les trouva bons et bien faits. » Ces mêmes actes nous apprennent que Just II de Tournon, qui était alors lieutenant du roi dans le Languedoc, vint, peu de temps après, commander à Lyon, en l'absence de Trivulce, avec le titre de lieutenant et gouverneur pour le roi en cette ville, et qu'il y resta jusqu'à la fin de juillet 1514, époque à laquelle il reçut du roi l'ordre de retourner en Languedoc. Trivulce revint à Lyon vers la fin de mars 1515, et prit son logement dans le couvent des Cordeliers (3). Le 20 juin de la même année, le Consulat offrit à

(1) *Act. Capit.*, livre XXX, f. 227.

(2) Moréri et *Biogr. Univ.*

(3) Il y avait alors quelque agitation parmi le peuple au sujet de la ferme des droits d'entrée sur les draps de soie; c'est ce que nous apprend un acte consulaire du 4 avril 1515 (N. S.) « Au sortir du Consulat, est-il dit dans cet acte, un conseiller trouva sur la galerie de l'hôtel commun regardant Saint Nizier une lettre close ayant pour adresse : A nos seigneurs les Conseillers et Gouverneurs de la cité de Lyon. » Seigneurs Consuls qui avez charge de la chose publique, et qui devez être soigneux du profit et soulagement du pauvre peuple, pour Dieu ne souffrez pas faire une si grande playe à la ville que pour remplir cinq ou six méchants larrons, traistres et suceurs de

Digitized by Google

la marquise de Vigève, épouse de Trivulce, *douze boîtes de dragées*, et fit présent à son mari de *quatre ponsons de vin blanc et claret*. Le maréchal partit de Lyon le 27 septembre suivant; il paraît qu'il y revint l'année suivante; car on lit dans un acte capitulaire de 1516, qu'il fit au Chapitre une demande d'argent pour achever les murailles de la ville, afin de la fermer entre le Rhône et la Saône depuis le boulevard St.-Clair jusqu'au boulevard St.-Jean. Après la mort de Trivulce, nous retrouvons encore, à différentes reprises, Just II de Tournon dans notre ville. Il y vint, en septembre 1522, avec le titre de gouverneur et de lieutenant général. Toutefois nous croyons que ces missions diverses ne furent que temporaires, et qu'il conserva toujours sa lieutenance de Languedoc (1).

15...

IV. Théode ou Théodore de Trivulce, maréchal de France (2). Constamment employé dans les guerres que la France eut à soutenir sous Louis XII et sous François Ier, son nom apparaît rarement dans nos annales. Pompone de Trivulce, son neveu (et non son cousin-germain), gouverna en son absence, et faillit être tué pendant la fameuse émeute du 25 avril 1529. Le 1er mai suivant, les imprimeurs plantèrent un *mai* devant son hôtel; Etienne Dolet et Clément Marot firent, à cette occasion, le premier des vers latins, le second des vers français. Voici ceux de Marot :

sang des pauvres, tout votre populaire soit mis à perpétuelle pauvreté et indigence, et employez notre chevalier et gouverneur, le seigneur *Jean-Jacques*; et si vous et lui n'êtes assez forts, nous aurons fer, feu, et eau, et cœur pour en faire l'exécution, si aspre qu'il en sera perpétuelle mémoire, et notez, notez, et notez. *Et au-dessous* : P. V. P. E. folle et destruite. »

(1) Voyez la *Collection Petitot*, 1re série, XIX, 38; Le-Laboureur, *Maxures*, II, 605; *Mém. de Trévoux*, août 1703; *Actes cons.* (copie de C. B. *passim*).

(2) Voyez le P. Anselme, VII, 114, 118 et 164; les *Actes consulaires*, au 12 octobre 1532; la *Biogr. univ.* et la *Biogr. lyonn.*; Colonia, *Hist. litt.* II, 468; *Doleti carmina, Lugd.*, 1538, in-4°, p. 108.

Digitized by Google

Au ciel n'y a ne planette, ne signe
Qui si à point sceut gouverner l'année,
Comme est Lyon la cité gouvernée
Par toi, Trivulce, homme cler et insigne.
Cela disons pour la vertu condigne,
Et pour la joie entre nous demenée
Dont tu nous as la liberté donnée,
La liberté des trésors le plus digne.
Heureux vieillard, les gros tabours tonnans,
Le May planté, et les fifres sonnans,
En vont louant toy et ta noble race.
Or pense donc que sont nos volontez,
Veu qu'il n'est rien, jusqu'aux arbres plantez,
Qui ne t'en loue, et ne t'en rende grâce.

Théodore de Trivulce mourut à Lyon, en octobre 1532, et non en 1531; il fut inhumé dans l'église des Jacobins.

1552.

V. Pompone de Trivulce, le même dont nous avons parlé dans l'article précédent. Il fit continuer, de concert avec les échevins, *l'œuvre des remparts et fortifications de la ville*, et voici en quels termes il en parle dans une lettre qu'il écrivit à François Ier : « Sire, votre maréchal Théode de Trivulce, « mon *oncle*, gouverneur de votre ville, suivant votre bon « plaisir, a toujours fait continuer à toute extrémité les « clostures, boulevards, remparts de pierre de ceste ville, ce « que depuis le trespas de mondit oncle j'ai fait et fais con- « tinuer de mieux en mieux, tellement qu'il les fait beau voir « autant ou plus que closture de ville que l'on sache en vostre « royaume (1). » Pompone avait son hôtel dans la maison du *Cheval blanc*, à la Grenette. Ortensio Lando, célèbre écrivain

(1) Extraits tirés par feu l'abbé Sudan des *Actes consul.*, mars 1535 (copie de M. Breghot du Lut, T. VII, p. 440).

Digitized by Google

milanais, qui séjourna à Lyon en 1534, lui dédia son *Cicero relegatus*, etc, imprimé la même année chez Sébastien Gryphe (1). Eustorg de Beaulieu, poète et comédien, qu'on regarde comme l'auteur de quelques Moralités qui furent représentées à Lyon en 1536, se déclare le *serf* de Pompone, et l'appelle son *maistre* dans un dixain qu'il lui adresse le Ier janvier 1537, et qui se trouve dans ses *Divers rapportz*, imprimés à Lyon la même année par Pierre de Sainte-Lucie. Pompone était frère du cardinal Augustin de Trivulce, auquel le Consulat fit les honneurs d'une entrée solennelle, le 21 juillet 1536. Jean du Peyrat, qui avait fait preuve d'habileté et de courage pendant l'émeute du 25 avril 1529, fut lieutenant du roi sous le gouvernement de Pompone (2).

1536 (10 octobre).

VI. François de Tournon, cardinal, et, quinze ans après (en 1551), archevêque de Lyon, succéda à Pompone de Trivulce (3). Charles-Quint ayant été repoussé de la Provence, François Ier chargea cet illustre prélat de diriger, comme un autre lui-même, toutes les opérations de la guerre. Tournon,

(1) C. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 134. A. P., *Notes et documents*, année 1534.

(2) Nous ignorons la date de la mort de Pompone de Trivulce; mais il est constant qu'il mourut à Lyon; car, à l'occasion de la mort de Jean du Peyrat, le Consulat rappelle, dans sa séance du 15 janvier 1550 (1549, V. S.), qu'il assista « aux obsèques de feuz les sieurs Théode de Trivulce et Pomponio de Trivulce, jadis gouverneurs, etc. » Copie de M. B., tome IX, p. 38.

(3) Les lettres du roi qui nomment le cardinal de Tournon lieutenant-général au pays de Lyonnois, Forez, etc., sont datées de *Lyon le* 10 *octobre* 1536; elles sont rapportées dans l'*Hist. du cardinal de Tournon*, par Fleury, p. 146. Le P. Menestrier, *Notes inédites*, les donne sous la date *du* 10 *décembre* 1535, et renvoie aux registres de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Il est à présumer que cette première nomination resta sans effet, le roi étant venu diriger en personne toutes les opérations de la guerre dans les provinces au gouvernement desquelles il appela plus tard le cardinal de Tournon.

Digitized by Google

dit M. Fortia d'Urban, avait comme négociateur donné des preuves de la plus haute capacité. Placé dans une situation nouvelle, il montra tout ce que peuvent un grand caractère et un esprit étendu (1). Lyon était alors menacé par d'autres ennemis : les sectateurs de Luther voulaient faire de cette cité le boulevard de la Réforme ; mais ils échouèrent dans toutes leurs menées, tant que dura l'administration du cardinal de Tournon qui se démit de ses fonctions vers 1540, et qui mourut archevêque de Lyon le 22 avril 1562, huit jours avant la prise de cette ville par les troupes du baron des Adrets.

1540.

VII. Jean d'Albon (fils de Guichard), seigneur de Saint-André, sénéchal de Lyon, paraît avoir succédé immédiatement au cardinal de Tournon ; car on le trouve, dès le 1er juillet 1540, qualifié de *sénéchal et gouverneur de Lyon* dans les actes consulaires de cette ville. Toutefois ce n'est que dans un de ces actes, daté du 23 septembre 1544, qu'on lui donne pour la première fois le titre de « gouverneur et lieutenant « général pour le roi à Lyon, pays de Lyonnois, Savoie et Dau- « phiné (2). » Henri II, par sa lettre du 21 mars 1546, lui accorda le gouvernement des provinces de Lyonnois, *de Beaujolois et de Dombes*, avec le titre de *lieutenant général*, et ordonna de l'admettre en cette qualité, nonobstant l'édit de François Ier, du 6 mai 1545, où il était dit que le *Beaujolois* et la *Dombes* faisaient partie du gouvernement de Bourgogne (3). C'est par erreur que, dans les *Archives du Rhône*, VII, 293, on lui a donné le prénom d'*André*, en parlant d'une revue générale des habitants de Lyon qu'il passa au mois d'août 1544, et dans laquelle il se trouva 18,000 hommes en

(1) *Biogr. univ.*

(2) Copie de M. Breghot, VIII, 354.

(3) Voyez ci-dessus la note 5 de la page 2.

Digitized by Google

état de porter les armes. Jean d'Albon mourut à Paris, le 28 décembre 1549. Il avait eu pour secrétaire le Forésien Etienne du Tronchet, qui fut ensuite successivement celui du maréchal de Saint-André et de Catherine de Médicis (1). Jean du Peyrat, lieutenant général pour le roi depuis 1532, mourut le 15 janvier 1550, et non en 1549, comme on l'a dit dans la *Biographie lyonnaise*. Il fut remplacé par Jean Tignat qui avait été échevin en 1541 et 1542. Celui-ci eut pour successeur, en décembre 1554, Guillaume Gadagne, seigneur de Saint-Victor, qui fut remplacé par Néry de Torvéon, promu le 22 décembre 1555.

1550.

VIII. Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, (fils de Jean qui précède), tué à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562. La première fois qu'il vint à Lyon, le 24 août 1550, le Consulat lui fit une entrée solennelle et lui offrit, au nom de la ville, un présent de la somme de 1,200 écus ; on fit don à M. de la Bessée, gentilhomme de sa chambre, de 50 écus d'or ; à ses deux maîtres d'hôtel, à chacun 20 écus ; aux sieurs Malatrat et du Tronchet, ses deux secrétaires, à chacun 40 écus; aux clercs de ses deux secrétaires, 6 écus d'or; aux deux valets de chambre et au barbier du maréchal, 20 écus; à ses deux écuyers de cuisine, à chacun 10 écus ; à son sommélier, 10 écus; à son maréchal-ferrant et à son fourrier, 4 écus ; aux serviteurs du sieur de la Bessée, 6 écus, et aux laquais du sieur Malatrat, 1 écu. Enfin, on offrit à madame la maréchale de Saint-André 200 écus, dans une bourse de velours. La totalité de ces dons s'élevait à 1,639 écus d'or sol., valant 2,769 livres 14 s. tournois (2). Nous ferons ob-

(1) Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 392; Le-Laboureur, *Maz.*, II, 162 ; Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 88; A. P., *Notes et documents*.

(2) *Actes cons.* des 23 et 26 août 1550.

Digitized by Google

server qu'à cette époque, la ville de Lyon était endettée, depuis huit ans, de plus de 200 mille livres, par suite des emprunts qu'elle avait faits, afin de payer les subsides mis les années précédentes pour le paiement des gens de guerre. — Après la bataille de St.-Quentin, où le maréchal de Saint André fut fait prisonnier, le 10 août 1557, le gouvernement de Lyon fut confié à Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan, et après la mort de ce dernier, à Antoine d'Albon, abbé de Savigny, nommé par lettres d'Henri II, du 8 décembre 1558. — On trouve comme lieutenants du roi, sous le maréchal de Saint-André, Jean Tignat, mort en 1554, Guillaume Gadagne, et Néry de Torvéon, déjà nommés, ensuite François d'Agoult, comte de Sault, d'une ancienne famille de Provence, lequel fut envoyé à Lyon, en octobre 1561, pour y commander en l'absence du maréchal. Antoine du Pinet, calviniste de Besançon, qui a fait un long séjour à Lyon, donne au comte de Sault les plus grands éloges dans la dédicace qu'il lui a faite, le 15 avril 1564, des *Plantz, pourtraicts et descriptions de plusieurs villes*. Cet auteur remarque, page 35 de son livre, « qu'ordinairement les gouverneurs de Lyon ont sous leur « jurisdiction et gouvernement le Franc-Lyonnois, Forez, « Beaujolois, Dombes et Masconnois, et mesme l'Auvergne « et le Bourbonnois. » Loué par les écrivains protestants, de Sault était en horreur aux catholiques qui l'accusaient, avec quelque raison, d'avoir laissé surprendre, en 1562, la ville de Lyon par les troupes du baron des Adrets. Après l'édit de pacification du mois de mars 1563, les catholiques lyonnais qui s'étaient réfugiés en Bresse, pendant l'occupation des protestants, avaient arrêté qu'ils ne reviendraient point à Lyon tant que de Sault y commanderait; ils n'y revinrent, en effet, que lorsque le maréchal de Vieilleville, que le roi y avait envoyé (1) pour faire exécuter l'édit de pacification,

(1) Mai 1563. Voyez les lettres du comte de Sault à Charles IX, publiées

Digitized by Google

leur eut fait dire que, pendant qu'il serait à Lyon, le sieur de Sault *n'y auroit point de commandement*, attendu sa qualité de *maréchal de France*, et qu'il leur promettait de n'en point bouger jusqu'à la venue du roi..... Le maréchal quitta Lyon le 5 juillet 1564. Un peu avant, le comte de Sault avait été remplacé par M. de Losses, premier capitaine des gardes, et de la garde du corps du roi (1).

1562 (27 décembre).

IX. Jacques de Savoie, duc de Nemours. — La reine mère, en quittant Lyon vers la fin de juillet 1564, y laissa René de Birague pour gouverneur en l'absence de Nemours; ce dont le pape Pie IV fut très mécontent, car il taxait Birague de luthérianisme (2). L'année suivante, au mois de septembre, Birague fut nommé lieutenant de roi, en remplacement de M. de Losses, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1568 : ce fut François de Mandelot qui lui succéda. Le duc de Nemours se démit de ses fonctions de gouverneur en 1571, et mourut à Annecy en 1585 (3).

1571 (17 février).

X. François de Mandelot, mort à Lyon le 24 février 1588. — Notre ville s'accrut et s'embellit sous le gouvernement de Mandelot ; mais une tache ineffaçable a terni sa mémoire : il fut assez faible pour laisser exécuter sous ses yeux l'horrible massacre des vêpres lyonnaises. En septembre 1574,

pour la première fois dans les *Notes et docum. pour servir à l'hist. de Lyon*, par A. P., années 1562 et 1563.

(1) Rubys, p. 404. Voyez sur M. de La Vieilleville, ses *Mémoires*, le *Dict. hist. des généraux français*, par M. de Courcelles, IX, 119, et le *Diction.* de Moréri, art. Scepeaux.

(2) P. Matthieu, *Histoire de Charles* IX, c. 5.

(3) *Biogr. Lyonn.*, art. Nemours, Perron (Jean), et Testefort (Guillaume).

Digitized by Google

Henri III, pendant son séjour à Lyon, joignit « en faveur de « Mandelot le gouvernement de Forez à celui de Lyonnois « et Beaujolois; et demeura Monsieur d'Urfé, qui s'en disoit « gouverneur (du Forez), son lieutenant audict gouverne- « ment (1). » Après la St-Barthélemy, on avait donné à Mandelot, Maurice du Peyrat pour lieutenant; plus tard, et sans doute par la résignation de d'Urfé, Guillaume Gadagne, seigneur de Bothéon, exerça les mêmes fonctions jusque vers la fin de 1680, époque de sa mort (2).

1588 (24 novembre).

XI. Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours. Il embrassa le parti de la ligue, et puissamment secondé par l'archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, il prolongea, pendant cinq ans, la guerre civile dans nos contrées. Lui aussi convoita la couronne de France; car il se fit dresser par Nicolas de Lange une généalogie dans laquelle cet historien chercha à démontrer qu'il devait hériter de Louis XII, *son bisaïeul maternel en ligne droite*. Nemours fut destitué de ses fonctions de gouverneur, et emprisonné à Pierre-Scise, lorsque les Lyonnais se soumirent à l'obéissance d'Henri IV. Il mourut à Annecy le 15 août 1595. Le duc de Mayenne lui avait donné pour lieutenant le marquis d'Halincourt, mais ce jeune seigneur, gendre de Mandelot, étant devenu suspect au peuple, le Consulat se vit forcé de demander son éloignement (3). — Le maréchal Alphonse d'Ornano qui était entré à Lyon avec ses troupes, le 18 février 1594, fut chargé par le roi, le 10 mai suivant, de commander à Lyon et dans le Lyonnais,

(1) Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 426.

(2) Rubys, p. 420. J.; Morin, V, 247.

(3) Morin, *Hist. de Lyon*, V, 331. Voyez la *Biogr. lyonn.*, art. Nemours; le *Supplément de la Biogr. univ.*, art. Epinac et Gadagne; et la *Chroniq.* de Jean d'Anton, IV, 292, édit. de 1835.

Digitized by Google

jusqu'à la nomination d'un gouverneur; et de fait il y commanda jusqu'au mois de septembre 1595 (1).

1695.

XII. Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont. Ses provisions, en date du 21 septembre, ne furent enregistrées que le 14 juin 1596; on y lit qu'il exercera la charge de gouverneur jusqu'à ce « que *César Monsieur*, fils naturel du roy, soit en âge (2). » Il eut pour lieutenant Antoine Gadagne d'Ostun, marquis de la Baume, lequel avait succédé, vers la fin de 1600, à Guillaume Gadagne de Bothéon. — Philibert de la Guiche n'a pas d'article dans la *Biographie universelle*. Voici quelques détails extraits d'une notice inédite sur ce personnage : « Né vers 1541, il était l'aîné des fils de Gabriel de la Guiche, le même qui, grâce aux habiles manœuvres de ses troupes, chassa de la Bresse, en 1557, quinze mille Espagnols commandés par le baron de Pouleville, qui avait failli surprendre la ville de Lyon. Philibert, qui avait aussi embrassé la profession des armes, se fit remarquer, dès sa jeunesse, par son courage et sa magnanimité. « Si j'étais « la Guiche, disait Henri III, et si la Guiche était roi, je serais « sûr d'être aussi aimé de lui qu'il l'est de moi. » Ce prince lui donna (le 6 juillet 1578) la charge de grand maître de l'artillerie, vacante par la démission d'Armand de Gontaud, maréchal de Biron. En ce temps là, quand une ville assiégée

(1) De Courcelles, *Dictionnaire des Généraux français*, VIII. On trouvera des détails curieux sur l'entrée d'Ornano à Lyon, et sur ses différents séjours en cette ville dans un poème italien intitulé : *Il d'Ornano Marte, del capitano Biassino Leca detto Alcione*. Stampato in Bourdeo l'anno *M. D. CII*. Pet. in-8°. — M. de Grégorj, conseiller à la Cour royale de Lyon, et membre de la Société littéraire de cette ville, possède un exemplaire de ce rare et précieux volume. Voyez aussi une vie d'Alphonse d'Ornano, par L'Hermite de Soliers, dans les *Corses françois*, Paris, 1767, chap. XIII, XIV et XV.

(2) Brillon, *Dict. des Arrêts*, art. Gouverneurs.

Digitized by Google

avait laissé tirer le canon, et qu'elle était ensuite obligée de se rendre, toutes ses cloches, même celles de ses églises, et les différents instruments et ustensiles de guerre, en cuivre ou en airain, appartenaient au grand maître de l'artillerie, et les habitants étaient tenus de les racheter d'une somme d'argent ; mais tant que la Guiche exerça cette charge, il abandonna cette somme à la veuve ou à la fille de l'officier peu fortuné qui avait été tué le premier au siége de la ville qui s'était rendue. En 1584, la Guiche ayant fait faire à l'arsenal de Paris la grande porte en face du quai des Célestins, y fit graver l'inscription suivante, qui paraît faire allusion aux complots que la ligue formait déjà contre le roi :

Ætna hæc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

« Ce distique est de Nicolas Bourbon le jeune, et non de Santeuil, qui le trouva si beau quand il le lut pour la première fois, qu'il s'écria : « Dusse-je être pendu, je voudrais en être l'auteur ! » *Parole*, s'écrie à son tour un écrivain moderne, *digne d'un poète ou d'un fou !* La Guiche ne fut pas moins aimé d'Henri IV qu'il l'avait été d'Henri III. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il contribua beaucoup à l'heureux succès de la journée d'Arques, et au gain de la bataille d'Ivry. Après la réduction de Lyon sous l'obéissance du roi (en 1594), il fut nommé gouverneur de cette ville, en remplacement du duc de Nemours. Claude de Rubys, qui lui dédia le second livre de son *Histoire de Lyon*, dit, qu'en l'appelant à ce gouvernement, « il semble qu'à ce faire Sa Ma« jesté ait esté conduite, outre les mérites particuliers de ce « seigneur, par inspiration de Dieu. » Rubys fait aussi un grand éloge de Madame de la Guiche, *paragon de beauté, de sagesse et de vertu.* Lorsque cette incomparable dame arriva à Lyon, le 25 avril 1598, le consulat lui fit une réception

Digitized by Google

solennelle. Au-dessus de la porte de Vaise étaient ces vers ;

Tu reçois dans tes murs, Lyon, l'honneur des dames,
Les merveilles des yeux, et le désir des ames.

Et ceux-ci au palais du gouvernement :

L'allégresse et la paix, l'amour et le bonheur
Ne font plus qu'un logis et n'habitent qu'un cœur.

« L'administration de Philibert de la Guiche fut toute paternelle, et ne fut troublée par aucun évènement funeste. Il avait rallié les partis et ramené la paix et l'abondance dans une ville qui avait été longtemps en proie à l'anarchie. En 1600, il conduisit un corps de troupes au roi, qui faisait alors le siége de Montmélian : cette place capitula le 14 octobre, et ouvrit ses portes le 9 novembre. Après l'expédition de Savoie, il retourna dans son gouvernement, et mourut à Lyon le jour de la fête-Dieu, 14 juin 1607 ; son corps fut transporté, pour y être inhumé, à Chaumont-la-Guiche (1). »

1607.

XIII. César, duc de Vendome, fils aîné d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en juin 1594, mort à Paris en 1665. Gouverneur de Lyon pendant cinq ans, il ne paraît avoir laissé d'autres traces de son administration que les quittances des émoluments attribués à ses fonctions que remplissaient les lieutenants de roi (2).

1612 (18 février).

XIV. Charles de Neufville de Villeroy, marquis d'Ha-

(1) Saint Foix, *Ordre du Saint Esprit*, p. 169 ; Prost de Royer, *Dict. de Jurisprud.*, art. Arsenal ; Dulaure, *Hist. de Paris*, (règne de Charles IX) ; l'*Accueil de Madame de la Guiche*, etc., Lyon 1598, in-8° ; D. Thomas, *Précis*, Lyon, 1835, in-8° ; *Revue du Lyonnais*, II, 50 : M. de Courcelles, *Dict. des Généraux français*.

(2) Voyez la *Biogr. univ.* XLVIII, 119 ; d'Herbigni, *Mém. inédits sur le Gouvernement de Lyon* ; le P. Anselme, 1, 196.

Digitized by Google

lincourt, mort le 17 janvier 1642. Il paraît qu'avant d'être gouverneur de Lyon, il avait été lieutenant de roi sous le duc de Vendôme ; car on voit qu'en 1610, il fit, en cette qualité, des démarches pour obtenir une garnison à Lyon, afin, disait-il, d'avoir un corps de réserve pour marcher contre les Protestants du Languedoc ; mais le Consulat, qui ne vit dans cette demande qu'un prétexte de porter atteinte aux priviléges de la ville de Lyon, s'opposa vigoureusement à ce projet et le fit échouer (1). Charles de Neufville eut pour lieutenants, vers 1619, Henri de Neufville, comte de Bury, tué au siége de la Rochelle en 1628, Jacques Mitte, seigneur de Chevrières, et Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamont (2).

16

XV. Nicolas de Neufville (fils du précédent), premier marquis, puis duc de Villeroy, né le 14 octobre 1598, passa successivement par tous les grades militaires, et fut promu maréchal de France en 1646. Constamment à la cour ou dans les camps, il ne fit que de rares apparitions dans son gouvernement. Il se trouvait à Lyon avec François de Neufville, son fils, lorsque Louis XIV fit son entrée dans cette ville, le 25 novembre 1658. Voici comment Loret raconte cet évènement dans sa *Muse historique* :

La veille Sainte-Catherine,
Avec bel ordre et discipline,
Suite, splendeur et cetera,
Dedans Lyon la cour entra,
Où, puisqu'il faut que je le die,
Elle fut si bien applaudie,
Et reçue avec tant d'amour,
Que quand j'écrirois tout un jour,

(1) *Biogr. univ.*

(2) Voyez sur les Villeroy, la *Biogr. lyonn.*, p. 314, 316 et 336.

Digitized by Google

Et même toute une semaine,
Bref, quand j'épuiserois ma veine
(Exagération à part),
Je ne déduirois pas le quart
Ni de la pompe magnifique,
Ni de l'allégresse publique,
Ni des beaux discours concertés
Dont on reçut leurs Majestés
Et même les hautes personnes
Qui suivent de près leurs couronnes.
Monsieur le *duc de Villeroy*
Si constant serviteur du Roy,
Seigneur prudent, esprit habile,
Gouverneur de ladite ville,
Politique des mieux sensés,
Courtisan des plus avancés,
Et l'archevêque aussi, son frère,
Prélat que tout Lyon révère,
D'une respectueuse voix,
Les haranguèrent plusieurs fois,
Les traitèrent, les régalèrent,
Et tout-à-fait contribuèrent
(Sans jamais en paroître las)
A leur honneur, gloire et soulas.
. . . . . .

Le duc de Villeroy mourut à Paris le 28 novembre 1685. Son corps fut apporté à Lyon et enseveli dans l'église des Carmélites, où son frère, Camille de Neufville, archevêque de Lyon, lui fit élever un magnifique mausolée. Cet illustre prélat qui avait été promu lieutenant du roi au gouvernement de Lyon, le 16 mai 1646, exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juin 1693, peu de jours après avoir calmé une émeute populaire occasionnée par la disette des céréales. Les biographes et les panégyristes ne lui ont pas manqué (1). Pouvait-il en être autrement? Il avait préservé

(4) Ce fut Massillon qui prononça l'oraison funèbre de Camille; ses entrailles

Digitized by Google

Lyon des troubles de la Fronde, favorisé les sciences, les lettres et les arts; enfin il s'était montré, durant sa longue administration civile et ecclésiastique, le digne représentant du roi qui mérita le nom de Grand.

1685.

XVI. François de Neufville, duc de Villeroy, maréchal de France, en 1693, ministre d'état, etc. (fils de Nicolas qui précède), né le 7 avril 1744. — Non moins connu par ses fautes et ses revers, que par les épigrammes et les chansons dont il fut chamarré, cet illustre maréchal n'en conserva pas moins les faveurs de Louis XIV. Ce prince lui fit don, le 6 octobre 1699, d'une somme de 300 mille livres à prendre sur les octrois de la ville de Lyon, et payable par sixième d'année en année; mais cette ville était alors tellement obérée qu'elle fut obligée de recourir à la banque de Gênes, et de faire un emprunt de 98,200 écus. A l'expiration de la sixième année, le même don lui fut renouvelé. La faveur dont il jouissait alors à la cour était telle qu'il agissait en véritable despote dans son gouvernement. Il disposait seul de toutes les charges municipales; il nommait le prévôt des marchands qui administrait seul et ne rendait compte qu'au gouverneur, lequel ne rendait compte à personne ; tellement, dit saint Simon,

furent enterrées dans l'église de Saint-Jean; son cœur fut déposé dans l'église de Neufville qu'il avait fait construire, et son corps fut inhumé dans une chapelle de l'église des Carmélites, fondée par Jacqueline de Harlay, sa mère, qui y avait été inhumée en 1618, ainsi que Charles de Neufville son mari en 1642. Cette belle église des Carmélites, que les Vandales de 1792 avaient dépouillée de ses marbres, de ses bronzes, et de ses monuments les plus précieux, aurait pu être restaurée et rendue au culte. Eh bien ! le croirait-on ? cette belle église, construite sur les dessins du célèbre Dorbay, a été démolie sous la *restauration*, presqu'en même temps que celle des Dominicains. A. P., *Tablettes Chronolog.*, année 1649; *Notice sur Camille de Neufville*; Lyon, Barret, 1829, in-8°.

Digitized by Google

que c'était parler exactement, que de dire que le maréchal de Villeroy était le seul roi de Lyon, et que le prévôt des marchands y était son vice-roi *ad nutum* (1). En 1714, le maréchal vint à Lyon pour apaiser une sédition populaire qui avait éclaté le 4 juin, à l'occasion d'un impôt qui avait été mis sur les bestiaux destinés à la consommation de la ville. Un des principaux fauteurs de l'émeute fut condamné à mort, mais la reine de Pologne, Christine de Brandebourg (femme de Frédéric-Auguste II), qui passait alors à Lyon, demanda grâce pour le coupable, et obtint la commutation de sa peine (2). Le 9 du même mois de juin, mourut Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, lequel eut pour successeur un des fils du maréchal, François-Paul de Neufville. Pendant son séjour à Lyon, Villeroy fit une nouvelle institution du guet, et retourna à la cour vers la fin du mois de septembre (3). En 1720, il perdit sa place de gouver-

(1) Voyez les *Mém. de Saint-Simon*, V, 22; VI, 85; X, 66; XI, 306; XV, 259; XX, 264.

(2) Voyez l'*Oraison funèbre* de François de Villeroy, par le P. Renaud; Annecy, 1730, in-4°, p. 21; les *Extraits* de Dangeau publiés par Lemontey, tome IV de ses Œuvres, pages 297-301; les *Mém. de Saint-Simon*, XI, 181, et la *Biogr. lyonn.*, art. Ravat.

(3) Avant de quitter Lyon, le maréchal chargea Jean Hubert, seigneur de Saint Didier, de faire la recherche des titres qui servaient de fondement aux priviléges du *Franc-Lyonnois*. Le territoire ainsi nommé, situé au-dessus de Lyon, sur la rive gauche de la Saône, comprenait plusieurs paroisses; ses habitants étaient exempts d'impôts, et ce privilége remontait à une très haute antiquité. On lit, en effet, dans Grégoire de Tours, *de Gloria confessor*, I, XIII, que l'empereur Léon avait affranchi Lyon de tout impôt à trois milles autour de cette cité, parce que l'archidiacre de Lyon (que l'abbé de Marolles croit être Saint-Nizier), avait guéri la fille de cet empereur. (Voyez la *Notice sur Saint-Nizier*, par A. P., Lyon, Barret, 1830, et la *Biblioth. de l'école des Chartres*, I, 41.) Hubert de Saint Didier s'acquitta de sa mission avec le plus grand zèle, et publia, en 1716, le *Recueil des titres* qu'il avait recouvrés, et le dédia à François de Villeroy. Cette dédicace porte la date du 26 juin 1716.

Digitized by Google

neur du jeune roi, et fut exilé par le Régent dans son gouvernement. Le Consulat, malgré la disgrâce dans laquelle était tombé Villeroy, donna, soit par reconnaissance, soit par flatterie, son nom à la partie du quai de Saône située entre le pont de Pierre et la rue des Soufflettiers (1). C'est sous son gouvernement, et en 1700, que fut fondée l'Académie de Lyon. L'illustre maréchal s'en déclara le protecteur, et son nom fut, ainsi que celui de ses successeurs, placé en tête de la liste des membres de cette Compagnie, qui, depuis 1800, date de son rétablissement, jusqu'en 1814, a eu pour protecteurs Bonaparte, premier consul et Napoléon empereur; depuis 1815 jusqu'en 1830, le roi de France et de Navarre, et depuis 1831 jusqu'à présent, le roi des Français (2). — François de Neufville supprima, dans son gouvernement, les jeux de hasard dont la ferme lui rendait annuellement 12,000 livres. Cette suppression eut lieu sur la demande du consulat, mais sous la condition que la ville payerait une rente viagère de 7900 livres aux officiers et domestiques de la maison Villeroy, rente qui devait cesser dans le cas où les jeux prohibés seraient rétablis. François de Neufville mourut à Paris le 8 juillet 1740. Le P. Louis Renaud, dominicain, né à Lyon vers 1690, prononça son oraison funèbre dans l'église de la Charité, le 15 septembre 1730. Le Consulat fit faire à l'illustre défunt, dans l'église des Carmélites, une pompe fu-

On donna, en 1740, une seconde édition de ce *Recueil* précédée de la même dédicace, que l'on data du 1er juin 1740. C'était un singulier parachronisme: François de Villeroy n'existait plus depuis dix ans, et, s'il faut en croire les auteurs de la *Biogr. lyonn.*, p. 149, Saint-Didier était décédé le 1er juin 1737. Voyez la *Notice sur le Franc lyonnois*, par M. Journel, Lyon, 1839, in-8°.

(1) Cette partie du quai de Saône fut construite en 1719. C. Breghot. *Dict. des rues de Lyon.*

(2) *Hist. de l'Académie de Lyon*, par J. B. Dumas, 1840; 2 volumes in 8°.

Digitized by Google

nèbre dont la dépense fut fixée à 17,783 livres. — François de Neufville eut pour lieutenants : 1° Alphonse de Créqui, comte de Canaple, qui avait succédé à Camille de Neufville, et qui fut rappelé en 1697; 2° François Catherin de Neufville, dit le chevalier de Villeroy, mort en 1700; 3° Louis-François-Anne de Neufville de Villeroy, dit le duc de Retz; 4° François-Camille de Neufville, marquis, puis duc d'Halincourt, puis duc de Villeroy, lequel fut remplacé, en 1734, par Gabriel-Louis-François de Neufville, qui n'avait alors que trois ans, et qui fut nommé gouverneur de Lyon, en 1763.

1730.

XVII. Louis-François-Anne de Neufville de Villeroy, dit le Duc de Retz, fils du précédent (François de Neufville), mort à Versailles le 13 décembre 1765. Une délibération consulaire, du 1er septembre 1740, donna le nom de ce duc à la partie du quai du Rhône située entre le pont St-Clair et la place du Concert. Il paraît s'être démis, deux ans avant sa mort, en faveur de son neveu, qui suit.

1763 — 1790 (31 décembre).

XVIII et dernier. Gabriel-Louis-François de Neufville, marquis, puis duc de Villeroy, fils de François-Camille et de Marie-Joséphine de Boufflers, né le 8 octobre 1731. Nommé gouverneur de Lyon, en novembre 1763, ses provisions furent enregistrées à la Sénéchaussée de Lyon le 29 janvier 1765, avec celles de François-Louis de Neufville, duc de Villeroy, son lieutenant. Cet enregistrement eut lieu en leur présence. — François-Louis de Neufville fut remplacé comme lieutenant du roi, le 15 avril 1766, par Charles-Eugène de la Croix, marquis de Castries, lequel eut pour successeur, vers 1782, le comte de Charlus, qui fut remplacé en 1785 par le duc de Castries, brigadier des armées du roi. Gabriel-Louis-François de Neufville fut le dernier gouverneur de Lyon et

Digitized by Google

le dernier duc de Villeroy (1). Sa tête tomba sous la hache révolutionnaire à Paris, le 28 avril 1794. Avec lui mourut aussi le dernier intendant de la généralité de Lyon, Antoine-Jean Terray, neveu et légataire du célèbre abbé Terray.

*** Nous avons vu que Pompone de Trivulce avait son hôtel à la Grenette dans la maison du *Cheval Blanc*. Nous ignorons où logeaient ses prédécesseurs; mais il paraît que, vers le milieu du XVIe siècle, la ville de Lyon loua, pour en faire l'hôtel de ses gouverneurs, une maison appartenant à Claudine d'Aurillac, située sur la place du *Petit-Palais*, qui dès lors changea son nom en celui de place du *Gouvernement*. Le comte de Sault qui vint, en 1561, commander en l'absence du maréchal de Saint-André, y avait son logement. Mandelot, Nemours et la Guiche y habitèrent aussi. Le marquis d'Halincourt, ayant acheté un hôtel sur la même place, vint l'occuper en 1618. Nicolas de Neufville, son fils, l'agrandit en 1655, par l'acquisition d'un hôtel contigu qui dépendait de la succession de Falque d'Aurillac, président au parlement de Grenoble. Camille de Neufville y mourut, en 1693, et François de Neufville, en 1730. Le comte de Soissons y avait logé en 1623; Christine, reine de Suède, en 1656 ; le prince et la princesse de Conti, en avril 1730. La troupe de Molière y donna une représentation en 1653, et il est à présumer qu'on y joua en diverses autres circonstances, puisqu'il y avait un théâtre dont on fit une salle de danse vers la fin du XVIIIe siècle. A cette occasion nous ferons observer que nos gouverneurs avaient les spectacles dans leurs attributions. Les affiches du théâtre des Terreaux commençaient par ces mots : *Les Comédiens de Monseigneur le duc de Villeroy don-*

(1) Le décret portant suppression des gouverneurs de provinces et de places, de lieutenants-généraux, lieutenants du roi, majors et autres, à compter du 1er janvier 1791, est du 20 février de la même année.

Digitized by Google

neront aujourd'hui, etc. En 1734, le duc de Villeroy, dit le duc de Retz, vendit le palais du Gouvernement au Consulat qui lui donna un logement dans l'Hôtel de ville où les gouverneurs de Lyon et leurs lieutenants habitèrent jusqu'à leur suppression. On voit encore, dans une des salles, celle des archives municipales, quelques-uns de leurs portraits peints sur toile, et d'une assez bonne exécution (1).

Par une ordonnance du 18 mars 1776, les gouverneurs généraux des provinces de première classe devaient percevoir chacun annuellement, soit en appointements, soit en émoluments, une somme de 60,000 livres. Le gouvernement du Lyonnais appartenait, comme nous l'avons dit, à cette première classe. Suivant l'article 1er de la même ordonnance, les gouvernements généraux du produit de 60,000 livres chacun, qui n'avaient point été accordés à des princes du sang, ne pouvaient l'être qu'à des maréchaux de France. Avec de pareils émoluments joints à leurs revenus particuliers, les gouverneurs de Lyon, s'ils eussent été tenus à résidence, auraient pu nous léguer des souvenirs plus durables que ceux qui nous restent de leur grandeur et de leur munificence.

A. P.

(1) Il existe, dans la bibliothèque de l'Académie de Lyon, un *Armorial chronologique des gouverneurs et lieutenants généraux de Lyonnois, Forez, et Beaujolois*, Ms. in-fol. de 16 feuillets (et non de 60 pages) présenté au consulat en 1727, par J. B. Chaussonnet, archiviste et chronologiste de la ville de Lyon. Delandine, après avoir décrit ce volume (n° 37 du *Catal. des* Mss. *de la B. de Lyon*), ajoute : « L'ouvrage serait plus instructif, si on eût réuni aux armoiries l'historique de leurs actions, et particulièrement de ce qu'ils ont fait pour la ville de Lyon. » Nous aurions désiré que notre illustre prédécesseur se fût acquitté de cette mission, qui eût été bien moins difficile pour lui que pour nous. Inutile de dire que l'*Armorial* de Chaussonnet ne nous a rien appris ; outre les lacunes qui se trouvent dans la série des gouverneurs, lesquels ne sont pas même classés chronologiquement, il offre plusieurs dates fautives dans les courtes notices qui sont au bas de chacune des armoiries.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES

HISTORIENS DU LYONNAIS.

VI.

A.-C. GERMAIN.

LES ŒUVRES DE SIDOINE.

Il est des thèses qui deviennent aujourd'hui des volumes, et des volumes d'autant meilleurs qu'ils roulent sur un sujet spécial, choisi d'affection par l'auteur, étudié de près, et mûri longuement quelquefois. Les monographies ne sont pas rares chez nos voisins d'outre-Rhin, et se distinguent d'habitude par de recommandables qualités.

Nous aimons à trouver, parmi les plus récents travaux que la France ait produits en ce genre, un excellent *Essai littéraire et historique sur Apollinaris Sidonius*, par A.-C. Germain, professeur à la Faculté de lettres de Montpellier (1). Il était difficile de choisir un sujet plus original et plus neuf, d'aborder une grande figure littéraire qui ait été moins étudiée que celle

(1) Montpellier, 1840, in-8° de 182 pages.

Digitized by Google

de Sidonius, le noble évêque des Arvernes, ce dernier et brillant témoin de la civilisation romaine, ce curieux historien des races barbares qui fondent sur l'Empire, ce poète enfin, ce prosateur si aimable et si spirituel.

M. Germain croit pouvoir fixer au 5 novembre 431 la naissance de Sidonius, qui, suivant lui, était Lyonnais, et c'est, en effet, l'opinion des critiques les plus judicieux. Quant à sa mort, il la place au 21 ou 22 août, 488 ou 489. Les années qui s'écoulèrent entre ces deux dates furent remplies par une carrière brillante et variée, suivant le monde et suivant l'Evangile. Sidonius, issu d'une race noble et distinguée, parvint aux emplois civils, et en était certainement fort digne, à en juger par la distinction de son ame et de son esprit. Nous ne connaissons guère d'écrivains latins dont l'existence soit semée d'autant d'accidents qui piquent la curiosité et excitent l'intérêt. Le livre de M. Germain met parfaitement en saillie toutes les faces de ce talent marqué à un coin si individuel. Il ne se contente pas de chercher dans les écrits de saint Sidonius les faits propres à éclairer sa vie ; il pénètre encore dans les mœurs de la société au sein de laquelle vécut Sidonius, et les dépeint à l'aide de ses œuvres. Sidonius présente un double caractère : il fut successivement revêtu des dignités civiles et des dignités ecclésiastiques. Dans ces deux positions diverses, il cultiva divers genres de littérature ; homme de cour, il publia des poésies ; homme d'église, il fit paraître des lettres. Quelles sont ces poésies? Quelles sont ces lettres? Que nous apprennent-elles sur l'auteur? Que nous apprennent-elles sur son siècle? Voilà ce que M. Germain recherche avec une grande habileté, et déroule avec un charme véritable, faisant avec sagesse la part des qualités et des défauts de l'écrivain, comme celle des petites faiblesses et des grandes vertus civiles et chrétiennes d'un homme qui avait un cœur si tendre pour ses amis et pour les malheureux; une ame si pleine d'un sincère amour de la patrie, amour qu'il sut épancher dans des lettres vives et généreuses.

Digitized by Google

Voici comment M. Germain juge la manière littéraire de notre illustre compatriote:

« Beaucoup de recherche, un emploi fatiguant de métaphores, un abus continuel de l'antithèse et de l'esprit, l'amour excessif de la forme, tels sont en général les défauts de Sidonius. Ces défauts, nous les avons remarqués dans les panégyriques, où ils ressortent avec d'autant plus d'éclat, qu'ils se trouvent souvent au milieu de morceaux qui ne manquent ni d'énergie ni de beauté. Ils sont peut-être plus frappants encore dans les lettres. Si, comme Sidonius le reconnaît, le ton mâle de la prose repousse l'exubérance des richesses poétiques, quoi de moins simple que les expressions *potor Mosellæ* et *bibitor Araricus*, pour désigner les habitants des bords de la Moselle et de la Saône ? Quoi de plus ampoulé que l'exorde de la lettre destinée à accompagner l'éloge d'Eurik ? A quoi bon ces fréquentes oppositions d'idées et de mots qui ont l'air de vrais tours de force, comme, par exemple, dans le tableau des mœurs de Ravenne ou dans le portrait de Seronatus ? Pourquoi même ces allusions, ces pointes, ces calembourgs ? Y a-t-il donc de la honte à parler d'une manière intelligible ? Si les contemporains de Sidonius pouvaient à peine le comprendre, si Ruricius avait besoin, pour pénétrer le sens de ses écrits, du secours de son fils Apollinaris, faut-il s'étonner que Pétrarque se soit plaint de leur obscurité, et que les modernes aient reculé devant les difficultés d'une traduction rigoureuse ? Il est vrai que le style de Sidonius est un peu celui de son temps, et que la responsabilité ne lui en appartient pas tout entière. Sidonius est loin de justifier ses prétentions à l'originalité. Écho du passé en littérature comme en politique, il semble chargé de continuer les traditions romaines, afin d'en rattacher la chaîne à celle du monde nouveau. Aussi se croit-il obligé de marcher sur les traces des anciens. Il imite dans ses poésies les écrivains du beau siècle, Virgile et Horace, et surtout ceux de la décadence, Stace et Claudien. De même, dans ses lettres, il se propose pour modèles Pline et Sym-

Digitized by Google

maque. Ce sont là ses auteurs favoris, ceux qu'il affectionne entre tous ; ce qui ne l'empêche pas de s'inspirer quelquefois aussi de la lecture de Plaute, de Térence, de Martial, d'Ovide, de Lucain et de Juvénal. L'imitation, du reste, lui paraît toute naturelle ; il l'avoue avec franchise. Il est le premier à dévoiler ce penchant, dans la dédicace à Constantius. Quant à Cicéron, bien qu'il le cite, bien qu'il le juge même, il ne se montre pas très jaloux d'atteindre à sa pureté. Quoiqu'en aient pu dire Pétrarque et Politien, ce n'est point par dédain, mais plutôt par impuissance. Sidonius convient naïvement que son ambition ne s'élève pas jusqu'à rivaliser avec un écrivain qui n'a pu trouver un digne imitateur dans Julius Titianus. C'est principalement Pline et Symmaque qu'il a en vue dans ses lettres, comme le révèle une comparaison attentive, appuyée de ses propres paroles. Il se proclame formellement le disciple de Pline. Aussi n'hésite-t-il pas à lui emprunter non seulement des tours et des idées, mais même des expressions qui ont à peine obtenu le droit de bourgeoisie. Il pousse la fidélité de l'imitation, jusqu'à insérer dans son recueil une lettre de Mamert Claudien, pour faire en quelque sorte le pendant de la lettre de Tacite. »

Dans un autre endroit, M. Germain dépeint l'aspect du Ve siècle d'après les Lettres de Sidonius. Nous détacherons encore ces deux pages.

« Les traits de mœurs ne sont pas rares dans Sidonius ; ses lettres sont le tableau le plus complet que l'on puisse rencontrer de la société gallo-romaine. Vie politique, vie littéraire, vie religieuse, vie morale, tout s'y trouve. Cela se conçoit; Sidonius a passé par toutes les conditions ; il a tout vu et tout raconté. Il a beau se défendre d'être historien ; personne ne l'est plus que lui. Il l'est avec d'autant plus de vérité, qu'il l'est sans intention. Ses écrits sont un trésor où la science peut puiser à pleines mains. Il n'est pas jusqu'aux récits de voyages, jusqu'aux descriptions en apparence purement littéraires, qui n'offrent un vif intérêt pour l'histoire. Soit qu'il aille à Rome,

Digitized by Google

soit qu'il aille à Nîmes, il recueille, chemin faisant, une foule de curieux détails. Vient-il de visiter Consentius, il nous décrit sa villa octavienne avec ses hautes murailles, sa chapelle, ses portiques et ses thermes. Des champs, des eaux, des vignes, des oliviers, des avenues, une terrasse, une colline, en font un séjour enchanteur, qu'embellit une nombreuse bibliothèque. Ailleurs, c'est Narbonne, dont il vante le climat et les campagnes, dont il énumère les édifices ; Narbonne, aujourd'hui bien déchue de son antique splendeur, avait alors ses portes, son forum, son amphithéâtre, ses temples, son capitole, ses monnaies et ses arcs de triomphe. Puis c'est Avitacum, ce domaine tant aimé, où se trouvaient réunis, sur les bords d'un lac, des appartements d'hiver et d'été, des bains, des portiques, de longues galeries. Tantôt Sidonius va se délasser chez Ferréol et Apollinaris, dans leurs délicieuses résidences de Voroangus et de Prusianum, qu'arrose le Gardon. Tantôt, promenant son imagination rêveuse au confluent de la Dordogne et de la Garonne, dans le *burgus* pittoresque de Leontius, il contemple, au milieu des tours aériennes, sous de magnifiques lambris, les marbres et les peintures. Il y a, dans ces descriptions, une foule de détails d'architecture qui donnent une idée assez exacte de la somptuosité des habitations gallo-romaines. Une villa était un vrai palais ; il n'y manquait rien, puisqu'on y rencontrait jusqu'à des musées et des bibliothèques. Naturellement la vie de ces châteaux devait répondre à leur extérieur. C'est encore ce qui résulte des lettres de Sidonius. Le matin, les visites ; puis, le jeu ou la lecture. A la cinquième heure, le dîner. Il était ordinairement sénatorial, c'est-à-dire, court et abondant. Après la méridienne, une promenade à cheval et le bain servaient de préparation au souper. C'est à table surtout que l'on goûtait le plaisir de la conversation. Un spirituel badinage, une gaîté franche, une fine plaisanterie en faisaient les principaux charmes. C'est à table que Sidonius devisait avec ses amis, et qu'il soutenait ces luttes poétiques si bien racontées par lui ; c'est à table qu'il impro-

Digitized by Google

visait des vers sur le livre de Petrus, et qu'il triomphait, en présence de Majorien, des calomnies de Pæonius.

« Telles étaient les occupations des seigneurs gallo-romains dans leurs villas. Quelles étaient celles des femmes ? C'est ce qu'il est difficile de savoir d'une manière précise. Il paraîtrait cependant, d'après quelques mots de Sidonius, qu'elles s'appliquaient à filer et à lire. Mais il est vraisemblable qu'elles avaient leur bibliothèque spéciale, formée uniquement de livres de piété, à la différence de celle des hommes, où l'on distinguait les plus beaux ouvrages de l'éloquence latine : saint Augustin, Varron, Horace, Prudence et de plus Origènes. L'indication d'un gynécée donnerait aussi à entendre que leur vie était solitaire et cachée.

« Jusqu'à quel point les mœurs de ces grandes villas étaient-elles pures ? Devant une pareille question la critique doit se montrer circonspecte. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Sidonius vante la religieuse austérité de Consentius. Mais il le fait en termes qui ne sauraient être admis comme règle générale. « O riante demeure, s'écrie-t-il, ô pieux pénates ! C'est là qu'habitent la pudeur et la liberté, si difficiles à rencontrer et à concilier. » Ailleurs, en décrivant ses bains d'Avitacum, il prend la peine de remarquer qu'on n'y voit aucune peinture obscène, aucune de ces nudités qui, en faisant admirer l'art, déshonorent l'artiste ; ce qui indiquerait qu'il n'en était pas ainsi partout. Ce ne sont là néanmoins que des traits particuliers ; et, en fait d'appréciation morale, nous n'avons pas plus que Sidonius le droit de généraliser. »

Sidonius, ami des plaisanteries et des jeux de mots, ne devait pas épargner les fils d'Hippocrate, et il est heureux au moment même où il emmène avec lui à la campagne sa fille Sévériana, de faire un intraduisible calembourg au sujet du médecin Justus, « plus habile, dit-il, dans l'art de Chiron que dans celui de Machaon. » Il faut savoir qu'en grec le nom de Chiron et le comparatif *pire* s'écrivent de la même manière.

Pline l'ancien, qui aime tant à épuiser sur quelque sujet sa

Digitized by Google

verve et son indignation déclamatoire, n'a pas épargné les médecins, et il rappelle cette inscription d'un monument de deuil : Le grand nombre de médecins m'a tué (1). On attribue ce mot à l'empereur Hadrien, qui, ce nous semble, venait bien tard pour le dire le premier. Longtemps avant qu'il y eût à Rome des empereurs, Ménandre avait dit :

Πολλῶν ἰατρῶν εἴσοδος μ ἀπώλεσεν.

Les comiques modernes ont trouvé un plaisir particulier à retourner dans tous les sens les vers de Ménandre. Après Molière et Regnard est venu Lesage, dont les épigrammes ont fini par faire volume, et après Lesage, Beaumarchais; et après Beaumarchais, Casimir Delavigne, qui, dans ses *Comédiens*, met en scène un neveu racontant la mort de son oncle, et du reste s'en étonnant peu, vu que son digne parent était soigné par trois médecins. « Que vouliez vous, dit-il à son interlocuteur,

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

et tout le parterre répond avec le vieil Horace :

Qu'il mourût.

Il y a quelques années que M. Grégoire et moi publiâmes une version des œuvres de Sidonius, avec le texte en regard, et d'amples commentaires, encore bien insuffisants. Jamais cet écrivain n'avait été traduit, sauf pour quelques lettres et quelques fragments de vers. Nous avouâmes sans honte aucune, et il n'y avait pas de modestie en cet aveu, que nous n'avions pu comprendre quelques passages. Depuis lors, un ecclésiastique distingué, M. l'abbé Gorini, curé de la Tranclière, au diocèse de Belley, nous a adressé la solution de deux endroits. Nous la placerons ici avec d'autant plus de plaisir qu'elle est tout-à-fait juste.

Quant aux gracieusetés que renferme cette lettre, nous les admettons ici sans façon, quitte que nous en sommes pour déclarer qu'il a passé sous nos yeux d'autres lettres servant d'antidote à la louange.

(1) *Turba se medicorum perisse. Nat. hist. XXIX*, 5.

Digitized by Google

« Monsieur,

« J'ai enfin pu lire votre saint Sidoine, grâce à un bienheureux hasard, car, dans mon humble et pauvre retraite, ce n'est qu'au hasard que je dois de si précieuses bonnes fortunes. Je ne me permettrai pas de faire l'éloge de votre travail. Que signifie le jugement d'un inconnu, louangeur ou incompétent peut-être ?

« Je ne vous dirai pas combien je me plais à lire vos traductions, écrites d'un style si facile et si ferme à la fois; pleines de vie et de couleur, pourtant sans prétention et sans exagération; esclaves de l'original, en restant libres et sans gêne. Qu'ajouterais-je à la part de louanges si large et si bien méritée que vous avez reçue des maîtres de la critique ?

« Il se rencontre dans votre saint Sidoine quatre passages que vous avez jugés intraduisibles; je crois pouvoir en expliquer deux.

« Je n'oserais pas vous adresser mon interprétation, mais la vue d'un volume de votre saint Jérome, que l'on me montra ces jours derniers à Bourg, m'a donné le besoin, la fièvre de traduire aussi, au moins deux lignes. Voici donc ma découverte.

« La première difficulté se rencontre dans l'Epithalame de Polémius.

« *Asserit hic Samius.* . . . . . .

. . . . . .

« *Signaque, zodiacus quæ circulus axe supremo*

« *Terra quater retinet, proprio non currere motu,*

« *Æquis inter se spatiis tamen esse locata;*

« *Fixaque signifero pariter quoque cernua ferri....* (1) »

« Je traduirais: Pythagore de Samos assure que les douze signes du zodiaque n'ont pas un mouvement qui leur soit propre, et qu'ils sont placés néanmoins à une distance égale les uns relativement aux autres, et que, fixés au même cercle céleste, ils sont également emportés dans sa course oblique.... »

« On a dit que ces signes n'ont pas de mouvement particulier, et cependant ils marchent; Pythagore explique donc qu'ils sont entraînés par le zodiaque. C'est de l'obliquité de ce zodiaque que vient l'épithète *cernua* donnée aux signes.

« Dans le poème sur Majorien, on lit :

« *Tua viscera ferro,*

« *Majoriane, petam, Phœbus si nocte refulget,*

« *Luna die, duplex ponto si plaustra novatur*

« *Parrhasis.....* (2)

(1) T. III. p. 222, vers 57.

(2) T. III. p. 78, vers 279.

Digitized by Google

« Quoi, Majorianus, avec le fer je te percerais les entrailles! On verrait plutôt le soleil brûler pendant la nuit, la lune pendant le jour, la grande et la petite ourse laver (renouveler) leurs charriots dans la mer.....

« Ce serait, en effet, pour nos pays, pour les Gaules, un désordre non moins grand dans les cieux, si les deux ourses descendaient derrière l'horizon comme les autres constellations, que si le soleil brillait la nuit. Vous connaissez mieux que moi ce fait astronomique.

« Il y a deux remarques à faire sur ce passage de saint Sidoine : 1° Cette locution : *renouveler leurs chariots*, pour dire, *descendre sous l'horizon*, est peut-être bien étrange. Mme Deshoulières n'a-t-elle pas dit du soleil qu'il allait

Rallumer dans l'onde
Ses feux amortis ?

« Allumer le feu dans l'eau n'est pas moins singulier que le sens que je trouve dans votre auteur.

« On demandera aussi ce que veut dire à l'accusatif le mot *plaustra*, puisque le verbe est passif. Cette façon de parler me semble très fréquente chez les Latins; ils sous-entendent alors *secundum*, ou tout autre mot. Je trouve, d'ailleurs, dans la Grammaire latine de Port-Royal, page 461, une assez longue liste de verbes passifs pris activement. Ne serait-ce pas d'une liberté pareille qu'aurait usé saint Sidoine ? Si je pouvais consulter Vossius et Nonius auxquels Port-Royal renvoie, peut-être trouverais-je *novatur* pris aussi activement.

Je crains, monsieur, que ma traduction de ces deux passages n'ait le malheur de venir trop tard, et que depuis longtemps ces difficultés ne se soient éclaircies pour vous ; ce serait du moins une preuve de l'intérêt que l'on porte à vos travaux.

« Je suis, etc.

GORINI.

« La Tranclière, le 24 octobre 1840. »

M. Germain, qui a mentionné, chemin faisant, quelques travaux sur Sidoine, aurait pu ajouter avec toute justice les remarquables articles de M. Philarète Chasles, dans les *Débats*, 25 Mai, 24 Août et 10 Septembre 1830.

F.-Z. COLLOMBET.

Digitized by Google

CLAPÉ.

Aux premiers jours du christianisme, chaque chrétien fut apôtre, et nul ne se mit à l'écart de la prédication. Plus tard, quand l'armée fut devenue nombreuse et qu'il put se former une réserve en dehors de la troupe militante, des ames saintes et ferventes, encore étonnées des grandes choses qui venaient d'être révélées au monde, éprouvèrent le besoin de se recueillir pour comprendre et goûter la vérité.

De là les Paul, les Jérôme et tant d'autres hommes forts, qui, tenant à peine du pied à la terre, vécurent de la tête

Digitized by Google

comme le cèdre et le palmier, portant pour fruits la prière et la pensée. Mais bientôt persécutés dans leur isolement par la fureur des païens, ils sentirent la nécessité de se rapprocher, et pour se défendre les uns les autres ils prirent une retraite commune, s'y donnèrent une règle de vie, et voilà quelle fut l'origine des communautés religieuses.

Au VIe siècle, saint Benoît choisit pour la sienne le Mont-Cassin; ce fut la première et la plus remarquable de toutes; et bientôt, après lui, chaque contrée des Gaules, de l'Allemagne et de l'Angleterre fut dotée d'une communauté, pieux asile où le pauvre sans héritage et le roi dépouillé trouvèrent un égal appui contre les tyrannies de l'orgueil.

La plupart des monastères devinrent aussi des remparts contre les ravages des barbares, et de loin en loin contre le brigandage de ces premiers barons qui ne descendaient jamais en pays plat, de leur nid de vautour, que pour décimer leurs vassaux.

Qu'on ne s'étonne donc plus de cette règle qui voulait que tous les monastères fussent non seulement sains et commodes, mais encore fortifiés (*sana, commoda et fortia*).

Le Mont-Cassin était, comme point fortifié, le vrai couvent modèle. Il dut à cet état de perfection le singulier honneur de servir de redoute en l'année 1820. Les constitutionnels du royaume de Naples s'y établirent pour lier leurs opérations avec les provinces soulevées du nord de l'Italie. Tant que dura cette levée de boucliers, les Religieux ne furent le moins du monde troublés dans leurs exercices de piété, et le monastère du Mont-Cassin offrit le spectacle d'une place de guerre agitée et d'un couvent paisible. C'était là un premier hommage rendu à cette liberté pour laquelle on se battait en Italie.

Malheureusement, au VIIIe siècle, lorsque les Sarrasins vinrent désoler nos contrées, tous les asiles de piété n'étaient

Digitized by Google

pas des Mont-Cassin, c'est-à-dire des places imprenables. Aussi l'Eglise de ce temps eut-elle à gémir des plus affreuses spoliations.

Au pillage des Sarrasins, comme ensuite aux profanations des Huguenots, et plus tard à celles de 93, échappèrent une foule d'objets précieux et chers à la vénération des fidèles, comme ils l'étaient à la science. Ces objets recueillis par certaines familles devinrent leur propriété.

C'étaient là les épaves ramassées sur la grève dans le commun naufrage, épaves que beaucoup s'adjugèrent par suite de la disparition des naufragés. Or, bon nombre de reliques, dans ces temps d'orage et de tempête, se dispersèrent, et s'enfouirent dans des oratoires particuliers. Elles servirent à des fondations de chapelles, et leur adoration en dehors du culte ordinaire devint ensuite peu à peu un objet de spéculation en pleine place publique, une fois le calme revenu.

Dans toutes les vieilles villes, par exemple, on trouve encore de ces restes échappés au grand naufrage de la chrétienneté, restes saints que les fabriques n'ont point encore pu racheter. Les chapelles, les oratoires ont à peu près disparu, pour rentrer dans le giron unitaire de l'administration ecclésiastique. En cela la centralisation épiscopale, depuis quelque temps, a bien assez vite marché; elle gagne du terrain tous les jours, mais elle a encore du chemin à faire pour atteindre au but désiré.

Espérons néanmoins que toutes ces choses réputées saintes que l'on expose à la vénération des fidèles hors des lieux consacrés, et dont on se servait en des temps de persécution, parce qu'alors on priait bien où l'on pouvait, que toutes ces choses tenues cachées, n'auront plus d'abord d'autres dépositaires que les prêtres du culte, auquel elles doivent revenir, ce qui évitera non seulement des abus, mais encore des profanations.

Digitized by Google

C'est ainsi, que dans les ruines d'une église abandonnée, on voit à Saint-Chamond la sœur d'un ancien curé trafiquer des reliques de sainte Victoire, et avec ce qu'elle appelle les vraies et seules reliques de saint Ennemond, faire concurrence à d'autres reliques du même saint, déposées dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. C'est ainsi qu'à la montée de Fourvières, l'ancien acteur Guérin, du théâtre des Célestins, avait encore sa chapelle à lui en 1820. Le matin, sauf la répétition de dix heures, il était tout à ses reliques; mais le soir, en revanche, l'idolâtre ne manquait jamais à son autre culte,

Il dînait de l'autel, et soupait du théâtre.

A propos de ces adorations excentriques, et, pour ainsi dire, de contrebande, il n'y a pas de bien longues années qu'à l'entrée de Saint-Chamond, et sur cette même route qui de Saint-Etienne menait nos *Gagas* droit dans le Lyonnais, leur seul Finistère à eux, existait un lieu de station que l'exposition publique du saint Sépulcre annonçait au voyageur. Le Christ mort gisait dans un tombeau découvert avec ses plaies aux pieds, aux mains et au côté, ses chairs livides sillonnées par les empreintes de la flagellation. A l'entour, les sage-femmes de Galilée, les femmes fidèles : Marie-Magdeleine, l'autre Marie, mère de Jacques et de Joseph, celle encore du fils de Zébédée. Avec ces saintes femmes, les gardes qu'avaient placés les princes des prêtres et les Pharisiens, au refus de Pilate, tous veillaient sur le saint cadavre; les bonnes Galiléennes, pour assurer le triomphe de la résurrection, et les soldats celui de la décomposition et de la mort.

Telle était cette image sépulcrale, et cette image, comme on le voit, eût été plus religieusement placée dans les caveaux d'un temple qu'aux portes d'une ville, aux allées et venues de tant de charretiers. Quoiqu'il en soit, ce morceau de sculpture datait de 1400. Le saint Suaire de la grand'église

Digitized by Google

de Saint-Etienne n'en est que la doublure. Ce sont les mêmes entailles, les mêmes coups de hâche, pour ne pas dire de ciseau, qui ont fait rendre au frêne ou au bouleau cette mort et cette passion si douloureuse.

Au saint Sépulcre de Saint-Chamond, comme à celui de Saint-Etienne, l'artiste avait atteint son but, produit tout son effet, savoir : l'horreur sacrée, l'effroi religieux. Aussi, ces profondes entailles, ces couleurs acres se gravaient à l'eau-forte sur l'imagination des fidèles, et tout ce qu'on a observé à Nogent, quant à l'effet de telles impressions, se remarquait dans le quartier du saint Sépulcre à Saint-Chamond, au type de certains visages.

Nous le dirons en passant : elle est réelle, elle est active, cette action des images grossières sur les physionomies locales, et cette influence signalée à Nogent n'est pas une illusion d'artiste ; aussi, le feuilleton sur les nez de ce pays, publié par un journal du Midi, est plutôt d'un savant physiologiste que d'un commis-voyageur.

Allez, en effet, partout où la foule se porte en pélerinage, en *remèage*, à Valfleury, à la Louvesc, partout où vous voudrez, étudiez-y le type de l'ancienne population sur l'ancienne décoration des chapelles, et vous reviendrez convaincus que les Grecs avaient raison de n'exposer que des chefs-d'œuvre au regard du peuple.

Plus qu'un mot là dessus : que l'on tienne, par exemple, en adoration, après une confession de vendredi saint, une jeune mariée devant le Suaire de notre grand'église de Saint-Etienne ; qu'à cette pénitente troublée on fasse subir un long chemin de croix à travers toutes ces figures d'une pose difforme, et qu'en rentrant cette jeune ame n'ait pas encore de jolis enfants pour se distraire, qui osera répondre de l'effet de telles impressions sur l'avenir de son petit ménage ?

Digitized by Google

Le saint Sépulcre de Saint-Chamond avait cet avantage sur celui de Saint-Etienne, que l'artiste, afin d'atténuer dans son œuvre l'horreur sacrée poussée jusqu'à l'effroi, avait eu le bon esprit de placer au pied du saint tombeau une petite sentinelle accroupie, dormant, ronflant du plus profond sommeil.

A ce factionnaire le ciseau du sculpteur avait su donner une attitude si singulière qu'il était bien difficile, en la voyant, de se garantir de certaines explosions d'hilarité, malgré la sainteté du lieu.

Il le fallait bien, ce personnage, pour les pauvres petits enfants que l'on menait au Suaire. Car, si le Christ a demandé qu'ils vinssent à lui, c'était alors qu'il avait des habits blancs comme la neige et que la majesté divine rayonnait sur son visage ; c'était bien avant que la mort eût décomposé ces traits d'ange où la douceur n'excluait ni la force, ni la puissance ; ou bien il les voulait lorsque, enfant lui-même, couché dans l'étable sur de la paille, réchauffé par l'haleine d'un bœuf, le sourire sur les lèvres, il pouvait crier vers eux et leur tendre ses petits bras sauveurs.

Le Christ mort n'est pas pour les enfants ; dans la bière, le Christ fait peur, mais dans la crêche, voilà leur Dieu, voilà celui qu'ils aiment. Qu'aux endurcis, aux Publicains, aux Pharisiens du jour il faille de telles images, et avec ces images la parole de Bridaine, il n'y a rien de trop ; mais sachons ménager à la fragilité de cet âge la terreur de telles contemplations.

Assez de ces réflexions ; revenons à notre petite sentinelle endormie. Tous les chrétiens savent qu'à la nouvelle de la résurrection du Christ, les princes des prêtres et les sénateurs donnèrent vite une grande somme d'argent aux soldats en leur disant : « Dites que ses disciples sont venus la nuit et « l'ont enlevé pendant que vous dormiez, et si le gouver-

Digitized by Google

« nement vient à le savoir, nous l'apaiserons et nous vous « mettrons en sûreté. »

Or, cette petite sentinelle narquoise paraissait avoir déjà reçu le mot d'ordre, et, son pécule touché, vouloir dormir de manière à ne rien entendre, ni les tremblements de terre, ni le renversement de la pierre fermant l'entrée du sépulcre.

La vue d'un geolier qui dort ou qui feint de dormir pour laisser fuir son prisonnier a toujours ému le peuple. Au théâtre, dans les sujets sacrés comme dans les sujets profanes, cette vue est toujours aux drames d'un merveilleux effet. Le peuple rit et pleure à la fois à toutes ces scènes d'évasion, par amour pour la victime qui reprend sa liberté, et ensuite en haine des bourreaux auxquels cette victime échappe.

Voilà donc pourquoi les pélerins au saint Sépulcre de St-Chamond ont toujours éprouvé des sentiments dont l'impression, comme l'expression, était moins religieuse et moins sévère qu'au saint Sépulcre de la grand'église de Saint-Etienne.

Au résumé, et pour en venir à notre chronique, c'est à de tels sentiments, à ces généreux penchants enracinés dans le cœur du peuple que nous allons devoir toutes les vicissitudes qu'a éprouvées, dans sa vie de *statue de bois*, notre petit factionnaire, enfin cet être si drôlatique que grands et petits ne connaissent dans le pays que sous le nom de *Clapé*.

Clapé veut dire dans la langue du peuple *clapi*, caché. Au dire des uns, *Clapé* était le vrai nom du gardien veillant sur le saint cadavre ; au dire des autres, dans ce pays industriel un *clapet* est une petite soupape d'échappement, et d'après ceux-ci ce nom tirerait donc son origine de la situation première de notre héros qui avait laissé fuir le *mort* ; c'est ainsi que nous avons encore des Dupré, des Lacour, des Lagrange, des du Vivier, des de l'Etang et des de la Mare, des Gours, enfin des Montmorenci (*mon mort occis.*)

Digitized by Google

Les pélerins de la Terre-Sainte qui ont éprouvé les mers *clapoteuses* qui mènent en Syrie, et qui ont vu de leurs propres yeux, sur le pont des navires, les passagers atteints du mal de mer et pliés par l'action du vomissement et du *clapotage*, dans l'attitude de Clapé, se seront peut-être amusés à le baptiser ainsi.

Enfin, quoi qu'il en soit, du nom de *Clapé*, à ce nom tous les enfants rient, de même qu'à Lyon ils rient tous au seul nom de la mère Coquard. La mère Coquard, ce mot-là résume toutes les joies d'un petit enfant. La mère Coquard est une prime d'encouragement, c'est aussi une peine, une récompense. Dans voir ou ne pas voir la mère Coquard, il y a tout l'avenir d'une semaine, de huit jours bien ou mal passés.

Or, Clapé est le père Coquard de l'endroit, avec cette différence pourtant qu'on peut aller voir la mère Coquard sans prendre de l'eau bénite en entrant, sans mettre deux petits genoux sur la dalle, sans croiser deux petites mains mouillées et sans faire une courte prière à ce bon Dieu qui fait pleurer.

A ce nom de Clapé vient encore aboutir tout ce que la popularité a d'infidélité et d'inconstance, l'heur et le malheur d'un nom dans la bouche du peuple. Aujourd'hui on l'adore, demain on l'outrage. Hier encore on bénissait Clapé. La lampe sainte brûlait pour lui; ce matin on a soufflé sur la lampe, et Clapé a reçu une éclaboussure. La roche Tarpéienne est près du Capitole, a dit Mirabeau. Eh bien ! du temps de ce tribun, Clapé fut porté au clocher; sous le Consulat, on le redescendit dans l'église.

Mais n'anticipons pas sur l'ordre des événements et sachons, comme Fléchier, diviser notre sujet, seulement l'orateur sacré n'avait pas des exordes si longs.

Voyons d'abord Clapé aux portes de la ville, disons sa vie

Digitized by Google

à ciel ouvert, nous le suivrons ensuite dans l'église de Notre-Dame de Pont-Charra.

CLAPÉ AUX PORTES DE LA VILLE.

En sa qualité de gardien du saint Sépulcre, Clapé a toujours fait partie du groupe dont nous avons parlé. Ce vieil et pieux ornement du moyen-âge dépendait d'une chapelle particulière dont une famille M..... tirait les bénéfices. Cette chapelle avait son clocher, son sanctuaire et son horloge dont la suppression a fait faute au quartier. A côté du saint Sépulcre, se trouvait une relique en grande faveur auprès des vieux Gagas. C'était la relique de Saint-Michel dont la fête coincidait avec les noix fraîches et le vin blanc nouveau ; concordance qui, par parenthèse, exposait notre Clapé à d'assez graves humiliations de la part de ce peuple bon, pieux, mais railleur dans le vin : de là ses premières infortunes.

Il était, lui, sur le premier plan de la scène, on ne l'avait séparé du contact profane que par une grille dont les mailles ne pouvaient le sauver d'une masse de projectiles en monnaies de billion, dont le peuple se faisait un malin plaisir de l'accabler, car le peuple, il faut le dire, pour voir Clapé, était obligé ces jours-là de recourir à la métamorphose qui rendit accessible Danaé au maître du tonnerre.

Dans ces jours de dévotion Clapé n'avait pas toutes ses aises. Les jours ordinaires, il y avait moins d'adoration, il est vrai, mais sa vie était plus tranquille. Clapé fonctionnait, posait beaucoup moins. Cependant il n'était jamais pour cela à couvert des railleries, des folles joies du peuple, car le peuple savait que ce n'était pas un péché que de tourmenter le Juif qui avait aidé à persécuter le Christ.

La lampe de Clapé servait à fournir du feu au quartier

Digitized by Google

quand, par hasard, ces feux de houille qui brûlent encore jour et nuit venaient à s'éteindre. Un passant distrait y allumait sa pipe comme à un bureau de tabac. Lorsque la cloche publique avait sonné le couvre-feu et la fermeture des cabarets, on entendait dans la nuit de fort longues conversations engagées avec Clapé. C'étaient de savantes dissertations. Tantôt la voix de l'interlocuteur était haute et tantôt basse. Les vives allocutions dégénéraient parfois en tumulte. On voulait avoir raison des réticences de Clapé, de son mutisme. Ces retardataires avinés le priaient de rire, de chanter, de danser, et surtout on voulait que cette marmotte de Clapé ne dormît pas toujours. Le mari que le jeu ou le vin retenait donnait pour prétexte Clapé. La jeune fille dissimulait un rendez-vous par une farce faite à Clapé. Clapé portait tout.

Un jour, Clapé, par un temps noir, fut pris pour un cordonnier. Un voiturier avait besoin d'allumer son fallot; il heurta chez Clapé. — Monsieur le cordonnier, ouvrez-moi, s'il vous plaît ! — et Clapé n'ouvrait pas. Clapé fut cause d'une avarie au chargement et d'une retenue sur la bonne lettre de voiture. Il fut cause de mille insultes et d'une mauvaise réputation faite aux gens du pays. Le voiturier les trouvait cruels, durs, inhospitaliers, peu serviables ; il jurait, pestait, battait son ane et son cheval. Clapé valut tout cela à ses concitoyens ; mais le voiturier, dans ses imprécations, sut faire à ce mauvais *St-Crépin* une large part de ses malédictions. En quinze minutes il donna notre Clapé mille fois au diable et réveilla tout le quartier.

La position de Clapé était toujours fausse. On lui demandait de faire plus qu'il ne pouvait. Les ivrognes exigeaient de lui une conduite à domicile. C'était trop demander. Il n'était pas rare que les confrères du Saint-Ciboire, du Saint-Rosaire, de la Bonne-Mort, se prissent de querelle avec lui, à

Digitized by Google

la sortie de leurs réunions de corps, toujours à cause de ses fonctions. Clapé était l'Hudson-Low des confréries. Cependant, en présence du Christ mort, on lui pardonnait son péché pour que d'autres péchés fussent aussi pardonnés. On faisait sa paix ensuite avec Clapé en déposant dans sa sébille quelques pièces de monnaie que Clapé avait par ma foi bien gagnées. Clapé était sans rancune; avec lui, c'était toujours au revoir! *Tu dors, Clapé!.... — Soyons amis, Clapé!* — Nos dramaturges parodiaient Cinna, Brutus, et Clapé souffrait tout.

Le malheur était pour Clapé que sa souffrance, sa passion ne se passait pas tout entière dans sa chapelle. On le faisait pâtir ailleurs, enfin voyager. Tantôt on le traînait sur la montagne, tantôt on le roulait dans la plaine. On se servait même de lui pour des surprises même peu décentes: Clapé devenait *poisson d'avril.*

Un jour d'automne la vigne était belle; le raisin mûr tombait de la grappe, tant le cep était chargé. La jubilation régnait à la vigne du seigneur marquis de la Vieuville de Saint-Chamond. De jeunes filles réunies en attendant la danse de la veillée, et impatientes jusque là, se concertèrent pour bien remplir la journée. Le nom de Clapé vole de bouche en bouche, et, sûr de plaire aux jeunes filles, le plus galant des vendangeurs se détache et va droit à Clepé : il se charge Clapé comme on se charge une benne de vendange, il arrive avec ce précieux fardeau, que personne d'abord ne reconnut, car Clapé est difforme, comme Silène ; mais à peine le vendangeur a-t-il mis Clapé sur son séant, qu'à ce cri : *C'est lui! c'est bien lui!* tous les travaux sont suspendus. On fête le nouveau venu, on le barbouille de grappes oubliées, on le raille. Le terrain est en pente, on ne tient pas compte de son infirmité : il roule, personne ne le relève. Pauvre Clapé!

Cependant une bonne vieille femme qui ne pouvait se faire à l'idée de tant d'avanies, à ce que rapportent les légendaires,

Digitized by Google

court à lui, le relève, le met en place, l'essuye, le console, le plaint de toute son ame. A peine l'a-t-elle relevé, ô ciel, des larmes grosses comme des pois s'échappent des yeux de Clapé. Clapé pleure cette fois.... on s'approche, encore des larmes.... de vraies larmes! A cette vue, l'effroi, le désespoir succèdent à la joie parmi les vendangeurs. Aux larmes de Clapé se mêlent d'autres larmes. Au lieu de rire, on s'agenouille, on se recueille, on se signe, on se met en prières. Clapé est religieusement rendu à son saint Sépulcre. On doit juger si après un tel prodige il fut possible aux filles de danser le soir !

Autre chronique. — Le peuple tient si peu compte des enseignements de la veille que la patience de Clapé fut bientôt après remise à l'épreuve, et Clapé se vit une seconde fois dans la nécessité de prouver que tout saint de bois qu'il était, il avait encore le sentiment des injures et le don des miracles.

On s'était promis d'amener Clapé à la noce. Le fiancé avait fait espérer qu'on se régalerait, à son mariage, de Clapé; or, on comptait sur Clapé, de même qu'à ces épousailles de moyenne condition, savoir, à Lyon, on se promet Breton, et, à Paris, le bon Odry.

Clapé se vit donc enlevé à sa chapelle et mis en croupe sur le cheval d'un des conviés. Le bidet allait bon train, on riait des poses grotesques de Clapé sans s'inquiéter de ses meurtrissures.

A l'extrémité de la paroisse se présente une rivière faisant limite. On était au fort de la canicule, elle était donc à sec. Le lit de ce cours d'eau n'était qu'un lit de gravier et de cailloux réfractaires. Le cheval croit marcher là comme sur la route. Son guide avait la même pensée, et les moqueries ne décessaient pas sur Clapé. Mais avant d'entrer le cheval hésite ; il se cabre. Ses mouvements sont ensuite ceux d'un animal qui nage, il nage en effet, puis il enfonce, et, chose

Digitized by Google

étonnante, il n'y avait pas d'eau ! L'eau arrive cependant au nez du cheval, elle lui gagne les oreilles, et le cheval se noie, où ? dans cette rivière qui n'avait pas d'eau. Le cheval noyé et une fois entraîné par l'invisible torrent, force fut de rapporter à bras Clapé, et Clapé, chemin faisant, par malice se fit bien lourd. La noce après un tel signe se passa sans gaîté et Clapé en acquit de la réputation.—Pour que Clapé en vînt à noyer un cheval dans une rivière sans eau, dirent longtemps après ses partisans, il a fallu qu'on l'ait poussé à bout et que Satan s'en soit mêlé.—

Les aventures de Clapé, pendant toute la durée de son habitation aux portes de la ville, seraient une Odyssée trop longue. Hâtons-nous de venir à la deuxième période de sa vie. Là se trouvent de non moins grandes tribulations, encore des années climatériques pour lui.

CLAPÉ DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE PONTCHARRA.

Clapé y fut admis au Consulat, comme nous l'avons dit ; ce fut à la faveur du concordat de l'an X. Il quitta son clocher, son arche à lui, et sa vue, de même que l'apparition de la colombe après l'orage, annonça le calme et le retour des joies patriarchales, les gros rires du peuple. Mais, dans cette communion de malheurs, l'émigré ne retrouva plus sa chapelle d'enfance. Son manoir venait d'être vendu à un charcutier, et c'est alors que le bon curé P.... le fit entrer, sans forme de procès, dans l'église paroissiale.

L'y voilà.—Pour l'en exclure, Clapé lié au saint Sépulcre avait trop de droit à cette admission. Pourtant Clapé n'est pas un saint, bien que nous l'ayons canonisé en commençant ; Clapé n'est pas non plus un démon, ni un ange. Enfin qu'est donc Clapé ? Il est juif, il est chrétien. — Juif ? Sa vie errante, persécutée, conforme à celle d'Isaac Laquedem fait foi de son origine, et cependant Clapé juif ne serait pas admis

Digitized by Google

dans une église catholique. Clapé, c'est Clapé, et ne demandez rien de plus. Aussi, cette incertitude a-t-elle jeté dans de grands embarras nos pénitenciers. Faut-il absoudre ou condamner les injures faites à Clapé ?

Cette équivoque nature, cette nature de sphinx ne peut se traduire. Enfin ce problème ne peut se résoudre que par la qualification que lui donnent la plupart des Stéphanois..... Clapé serait tout nettement *Monsieur Clapé*.

L'un d'eux, dans sa simplicité native, apostrophait encore ainsi, l'année passée, une vieille paroissienne en plein *remeage*. Madame, madame, dites : N'est-ce pas ce monsieur qu'on appelle *Monsieur Clapé* ? C'était en désignant Clapé que la bonne ame faisait cette question.

La paroissienne qui ne voyait que des personnes de son sexe dans l'église était fort embarrassée pour répondre. Elle cherchait.

Le questionneur souleva Clapé, le tourna et retourna, l'examina avec un intérêt si vif, que la réponse ne se fit plus attendre : — Oui, c'est là Monsieur Clapé.... — Ah ! c'est Monsieur Clapé ! et le groupe des pélerins continua ses *ora pro nobis*, en remerciant la dame de ses bons renseignements.

Lorsque la vie d'un homme est livrée à ses concitoyens, à l'exemple de celle de Clapé, on aime à trouver dans cet homme un caractère propre. Autrement la foule a bien vite répété :— « Il nage entre deux eaux, il n'est ni chien ni loup, »—et cet homme ne tarde pas à tomber en un fatal discrédit dans l'opinion publique.

Ainsi s'expliquent toutes les adversités de Clapé, cette persécution acharnée, ce culte de la part des uns, et cette moquerie de la part des autres, car comme on sait les saints on les adore.

La foule est ainsi faite, il faut qu'elle sache à qui parler, elle n'aime pas qui la joue. Ni chrétien, ni juif, ni damné, ni saint, Clapé a dû dès lors devenir son martyr.

Digitized by Google

Or, on pensait que la propre maison de Dieu préserverait Clapé de cette perplexité sans fin.

Hélas! il n'en fut rien. Sans doute il était écrit que Clapé serait atteint dans son repos là comme ailleurs, et par la nouvelle comme par l'ancienne génération.

Entre autres persécutions, tantôt Clapé était trouvé noyé dans le bénitier; souvent il étouffait sous la masse des chaises et des bancs entassés sur sa tête. Il n'y a que la force de sa constitution qui ait pu le faire survivre à tant de dommages.

Que de fois ne l'a-t-on pas exposé aux rebuffades des jeunes vicaires ! On les appelait pour confesser; qui trouvaient-ils au tribunal de la pénitence ? Qui ? Clapé.

Qui frappe à la porte de la cure? encore Clapé.

Un malade demandait l'extrême onction, ce malade, c'était Clapé.

On riait dans l'église, le curé se fâchait : la cause de cette irrévérence? Clapé.

Quoiqu'à poste fixe Clapé voyageait encore ; ce fut pour le constituer sédentaire que la fabrique prit le parti de l'attacher, et pour qu'un geolier ne fût pas enchaîné, ce qui eût été un contre sens, on avait dissimulé les liens, en plaçant les chaînes au siége même de Clapé, c'est assez dire par où Clapé tenait à ses fonctions.

Rien n'y fit. La désolation et l'abomination commençaient donc à n'avoir plus de borne partout où se trouvait Clapé, et Clapé, comme tant d'autres, fut immolé au repos public.

Déjà deux semaines saintes ont passé sans qu'on sache ce qu'est devenu Clapé. On l'aurait déjà fait crier si Clapé n'était pas lui encore *un homme usé*.

Cependant Clapé laisse un vide dans le pays, on se le demande, c'est une vieille connaissance, un ami d'enfance, de jeunesse qu'on a perdu. Le peuple, qui ne rompt pas de suite avec le passé, le voudrait encore.

Digitized by Google

Clapé avait échappé aux rigueurs inquisitoriales de l'ancien archevêque de Montazet dont la première tournée fut une razzia complète de toutes ces images difformes. Par suite il y eut, à ce que rapporte l'histoire, au grand déplaisir de nos dévotes, dans la cour même du palais de Saint-Jean, un magnifique *auto da fé* de tous ces saints de bois du diocèse, qui, par leur laideur, expièrent ainsi la faute de leur père. Sans doute pour Clapé, on jugea que le fils ne devait pas souffrir héréditairement.

Mais ce qui apaisera le peuple, c'est que le peuple sait que Clapé n'a pas fait mauvaise fin, qu'il n'a quitté l'église que sous la protection de la Charte, et qu'il n'arrivera jamais rien de désagréable à Clapé. On le soignera, il en est sûr, à cause de ses vieux services.

Aussi, cette population religieuse se résigne-t-elle à cette disparition, à ce brusque enlèvement de Clapé, en récitant les paroles du psaume :

Je me suis tû, seigneur, parce que c'est vous qui l'avez fait.

De toutes ces choses, il va donc arriver que désormais Clapé vivra en paix dans les greniers de la cure. Il sera mort au monde, sans doute, mais *qui bene latuit bene vixit*. Et semblable à ces fonctionnaires dont on s'est assez servi, de saint de bois en activité, il tombera dans la catégorie, lui aussi, des *honoraires*. Ou bien ce sera Moncey aux Invalides, Mgr de Pins aux Chartreux, Charles Quint dans un cloître.

Une fois là, c'est-à-dire aussitôt que l'existence de l'homme qui a fait parler de lui est arrivée à cette période d'inutilité, il faut plier bagage, penser à l'autre monde. L'affection du peuple, qui toujours descend, ne remonte plus à cet être qui décline. Et l'égoïste histoire qui ne trouve pas son compte auprès de telles gens, leur ferme impitoyablement son livre. Aussi tous les légendaires arrêtent-ils là l'histoire de Clapé.

A. Couturier.

Digitized by Google

EXAMEN DU RAPPORT

DU Dr BOWRING,

SUR

LE COMMERCE ET LES MANUFACTURES

DE

LA SUISSE.

❀

Nous n'avons pas l'intention, en examinant le remarquable travail du docteur Bowring, de nous livrer à une polémique approfondie sur les principes économiques qui doivent présider à la direction du commerce. Nous nous contenterons de développer les avantages qu'un système libéral peut produire même dans un pays aussi désavantageusement situé que la Suisse.

Cependant, avant de nous occuper du livre de M. Bowring, nous ferons remarquer combien, depuis quelques années, en Angleterre, les saines doctrines économiques sur le commerce ont acquis de développement, et combien leur application, quoique faite sans éclat, a été active et importante. Ainsi on ne peut nier que si, dans leurs der-

Digitized by Google

nières sessions, les chambres anglaises n'ont pas mérité de grands éloges sur d'autres points, elles ont eu, du moins, le mérite d'avoir marché hardiment dans les bonnes voies en fait d'économie commerciale. L'égalisation du droit sur les sucres, cette mesure utile qui avait excité les alarmes de l'opposition toute entière, et dont la seule annonce avait provoqué les plus vives remontrances de la part de tous ceux dont les intérêts sont engagés dans le commerce avec les Indes occidentales, a été adoptée presque sans opposition, et, bien plus, presque sans débat ; et l'excellente proposition, présentée par M. Poulett, pour l'abaissement des droits imposés sur un grand nombre de marchandises, n'a pas même été combattue par la petite minorité encore attachée aux doctrines restrictives. Au milieu des alarmes inspirées aux conservateurs par les propositions de changer l'état actuel des choses, une opinion générale a surgi qui a compris combien il y aurait avantage à rendre l'accès du marché national aussi facile au sucre du Bengale qu'à celui de la Jamaïque, combien il importait plus d'avoir certains produits bons et à bas prix que de s'inquiéter s'ils provenaient de l'Italie ou de la France, et qui a reconnu enfin que les consommateurs anglais ne devaient pas payer plus cher que les consommateurs du continent les riches bois de teinture du Nouveau-Monde.

Le rapport que nous voulons examiner est dû à la plume d'un homme d'état qui, plusieurs fois, pendant le cours de ces dernières années, a reçu du gouvernement anglais la mission d'explorer l'état commercial de divers pays. Ces missions n'avaient pas uniquement pour objet de recueillir des renseignements sur le commerce et sur l'industrie des nations ainsi visitées ; leur but, également explorateur et diplomatique, était aussi de découvrir et de révéler les relations réciproques que les états européens pouvaient établir entre eux, et de provoquer partout le développement du commerce international sur des bases libérales et bien entendues. Déjà M. Bowring a présenté précédemment d'intéressants rapports sur la France

Digitized by Google

et la Belgique ; il vient de présenter récemment le résultat des explorations qu'il a faites en Suisse pendant l'année 1835. C'est de ce dernier travail dont nous allons nous occuper.

La première partie de ce rapport est générale, et s'applique à toute la Confédération suisse : elle est suivie d'une série de documents statistiques sur chacun des cantons fédérés. Ces documents comprennent les revenus, les dépenses, l'état actuel et les progrès comparatifs de l'instruction, la nourriture, les mœurs et les prérogatives politiques des habitants de chaque canton. Ils contiennent aussi un aperçu sommaire de l'histoire commerciale, et des remarques relatives aux effets produits sur le commerce et sur l'industrie par certains événements importants tels, par exemple, que l'Edit de Nantes, la Révolution française, le décret de Milan et autres de même nature. Enfin, ces documents sont d'autant plus précieux et d'autant plus dignes de confiance et d'autorité, qu'ils s'appuient sur des renseignements fournis au savant auteur par les hommes les plus éminents que possèdent le commerce, l'industrie et l'administration des pays qu'il a visités. Aussi regrettons-nous vivement que les limites de cet article nous empêchent d'en publier des extraits aussi nombreux et aussi étendus que nous l'aurions désiré dans l'intérêt de l'instruction et de l'agrément de nos lecteurs.

Il est certain que s'il y a au monde un pays moins favorablement disposé qu'un autre pour l'établissement et pour les progrès des industries manufacturières, s'il y a sous la zône tempérée un pays civilisé qui paraisse plus déshérité qu'un autre des faveurs de la nature, ce pays est la Suisse. D'un côté de ce pays, en effet, sont les Alpes, inaccessibles aux canaux et aux chemins de fer, et au travers desquelles le génie de Napoléon semble seul avoir pu établir des routes praticables ; d'un autre côté est la France, nation qui obéit en matière d'économie commerciale à des doctrines indignes de sa haute civilisation; et enfin, d'un autre côté encore, est l'Allemagne qui, récemment, et par des considérations moitié dé-

Digitized by Google

fensives moitié offensives, s'est constituée presque toute entière en une puissante ligue commerciale. Cependant, malgré tous les désavantages de sa position, la Suisse a su donner un remarquable développement à sa richesse nationale. Voici comment M. Bowring s'exprime à ce sujet :

« Il y a certes matière à exercer les méditations des hommes réfléchis dans ce fait que les manufactures suisses, quoique livrées à elles-mêmes et privées de toute protection, aient réussi, avec peine il est vrai, mais avec un plein succès, à s'ouvrir le chemin de tous les marchés du monde, même les plus éloignés et, en apparence, les plus inaccessibles. Ce résultat n'est pas la conséquence de la situation géographique ou des avantages naturels de la Suisse ; car ce pays ne possède aucun port capable de favoriser ses exportations, et se voit obligé de subir les conditions qu'il peut convenir à ses voisins mieux avantagés de lui imposer pour prix de l'accession de leurs ports maritimes. Aucune manufacture suisse ne doit sa prospérité à l'intervention de lois protectrices, et cependant cette prospérité est arrivée à un développement presque sans exemple bien qu'elle ne fut pas favorisée par l'appui des douanes pour empêcher l'introduction des produits des peuples concurrents, ni par celui des lois prohibitives pour frapper d'interdiction ces mêmes produits. Je m'attendais bien à trouver en Suisse un exemple frappant et instructif de la vérité et des heureux effets de la mise en pratique de nos grands principes d'économie commerciale; mais je ne pensais pas rencontrer la preuve que l'application de ces principes put produire autant d'aisance et de bien-être que j'en ai reconnu dans les cantons manufacturiers, et que cette application put élever, dans des proportions aussi larges, les classes laborieuses à un état d'indépendance et de confort. »

Le docteur Bowring pense que les sources de cette remarquable prospérité proviennent du système libéral, suivi par la Suisse en fait d'économie commerciale.

« Il est impossible, dit cet auteur, de méconnaître l'in-

Digitized by Google

fluence de la politique suisse sur les progrès de ce pays en bien-être et en prospérité générale. Dans la majeure partie des cantons manufacturiers, le pouvoir législatif est, d'une manière tout-à-fait directe, entre les mains de la masse du peuple. Tout principe économique dont l'application peut nuire aux intérêts communs est condamné et ne subsiste pas un jour de plus. Cette marche est consacrée par une longue pratique et par une approbation unanime. Deux millions d'hommes ont fait, au milieu de tous les désavantages possibles, l'essai du système de la liberté du commerce. Les incontestables succès qu'ils ont obtenu me paraissent devoir écarter tous les doutes et abaisser tous les obstacles imaginaires dont pouvait se préoccuper un observateur bien intentionné et impartial. Il ne manque à la Suisse que d'être une nation maritime pour devenir la plus prospère des nations manufacturières. Son capital s'accroît rapidement par le développement libre d'une industrie livrée à elle-même. De nouveaux progrès se manifestent chaque jour sur l'intelligence de sa population ; sur l'intelligence, cette riche conséquence d'une instruction populaire universelle et bien entendue. »

Rien, en vérité, ne saurait être plus honorable pour la Suisse que l'empressement avec lequel elle consacre une part considérable de son petit revenu à l'instruction nationale. Sans doute cette portion, si convenablement employée, du revenu public des cantons peut paraître minime au premier aspect ; elle dépasse cependant la dépense consacrée aux armements ordinaires et extraordinaires et à l'artillerie de l'Helvétie. Un observateur réfléchi doit retirer de cet examen la conviction que si les progrès de l'éducation nationale sont moins développés et moins rapides en Angleterre que dans plusieurs autres contrées, cette différence est plus sensible encore si l'on compare l'Angleterre avec la petite République helvétique. Les Suisses ont recueilli de cette supériorité incontestable, de nombreux et importants avantages sous le multiple rapport de l'ordre social, de la morale publique, et de la pratique des bons prin-

Digitized by Google

cipes économiques, avantages auxquels ne peuvent atteindre leurs voisins plus puissants, mais moins instruits.

Tout s'enchaîne, en effet, dans les institutions publiques d'un peuple ; et quand les bons principes sont bien établis, quand ils sont connus et appréciés par tous les citoyens, ces principes sont appliqués sans entraves et sans opposition, et leurs avantageuses conséquences sont facilement et complètement obtenues. C'est ainsi que, grâce au développement intellectuel et à l'instruction de sa population, la Suisse a pu donner un exemple des bienfaisants effets de la liberté de l'industrie et du commerce.

« La Suisse, dit le docteur Bowring, est éloignée des ports de mer capables de favoriser l'exportation de ses produits; les cotons qu'elle manufacture doivent traverser plusieurs centaines de milles avant de lui arriver, soit qu'ils viennent des ports de la Méditérannée soit qu'ils viennent de ceux de l'Atlantique. La Suisse tire ses soies de l'Italie et de la France, et ses laines de l'Allemagne. Les produits qu'elle veut expédier sur les marchés étrangers doivent subir les risques, les délais et les charges d'un transit difficile, long et coûteux; ils doivent traverser la chaîne du Jura ou celle des Alpes, puis des fleuves ou des lacs ; et cependant, malgré tous ces obstacles, on trouve les produits manufacturiers de la Suisse sur tous les marchés de l'univers. La raison de ce succès est simple et évidente : l'industrie a été laissée libre ; la richesse n'a pas été détournée de ses tendances naturelles par l'intervention des lois ; le gouvernement a eu la sagesse de ne pas encourager et favoriser le monopole d'un petit nombre au détriment des intérêts de tous.

« On aurait pu penser que le système prohibitif dont les états voisins de la Suisse se sont entourés comme d'une infranchissable barrière aurait alarmé les manufacturiers de ce pays, et les aurait entraînés à solliciter l'établissement de traités de commerce avec ces mêmes voisins, en adoptant, comme eux, ce système si faussement appelé *protecteur*. Mais les

Digitized by Google

Suisses, instruits par l'expérience, ont adopté une marche toute différente. Plusieurs des manufacturiers les plus éminents de ce pays m'ont affirmé qu'ils avaient été vivement émus, et alarmés même en 1814, des grands changements qui se manifestaient dans les affaires politiques, et qu'ils avaient un moment désiré, à cette époque, de contracter avec les peuples voisins des alliances basées sur des avantages réciproques ; mais que maintenant ils étaient revenus de cette pensée et qu'ils étaient convaincus que le système du *laisser-faire* et du *laisser-passer* était le plus sage, le plus favorable et le meilleur.

« Je suis persuadé que, malgré les désavantages naturels de la position géographique des cantons suisses, il n'existe pas au monde d'industrie manufacturière plus solidement, plus vigoureusement, plus énergiquement constituée que celle de ce pays. En traversant les différents districts, j'ai constamment trouvé des marchands et des manufacturiers dont les relations s'étendaient jusques dans les pays les plus éloignés. Ils m'affirmaient qu'ils étaient entièrement rassurés contre l'inquiétude que leur avaient d'abord inspiré les armées de douaniers dont les avaient entourés leurs *bons* voisins d'Italie, de France et d'Allemagne. Ils se félicitaient d'être par le fait indépendants de l'étroite et égoïste politique sous l'influence de laquelle tant de nations européennes ont créé leur dangereux arsenal de tarifs ; ils se félicitaient d'avoir à exploiter un champ large et fertile, dont ils peuvent obtenir de si beaux profits, grâces au secours de leur capital toujours croissant et de leur excellent système de production.»

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici le contraste existant entre les désavantages matériels qui dérivent de la position géographique de la Suisse, et les facilités que la Grande-Bretagne obtient de son heureuse organisation topographique. Comparons les moyens de transit que possède l'Angleterre à ceux que possède la Suisse, et voyons lequel de ces deux pays paraîtrait avoir le plus besoin de recourir aux moyens protec-

Digitized by Google

teurs approuvés par certaines doctrines économiques.

Manchester reçoit ses cotons de Liverpool par un chemin de fer qui, la semaine suivante, peut remmener ces mêmes cotons convertis en tissus et destinés à l'exportation. Birmimgham, par ses canaux, communique facilement avec la Severn, la Mersey et la Tamise; et quand les chemins de fer en construction sur sa direction seront achevés, elle sera le centre d'une ligne de transit qu'on pourra regarder avec raison comme une des plus importantes du monde. Leeds et Sheffield ont l'Humber à l'est et la Mersey à l'ouest pour faciliter leurs vastes exportations en Amérique. Les mêmes avantages sont assurés à un grand nombre d'autres villes importantes qui d'ailleurs sont elles-mêmes de beaux ports de mer. Telles sont Dublin, Glasgow, Belfort et Dundee. Mais les cantons helvétiques n'ont pas été aussi favorisés par la nature : non seulement la Suisse est environnée d'une ceinture de rochers, de montagnes et de torrents ; mais encore l'homme a su ajouter des obstacles artificiels à ces naturels obstacles, en établissant autour de la Suisse des empêchements destinés à compliquer de difficultés la sortie des produits manufacturiers de ce pays.

Et malgré tous ces désavantages, la faiblesse native de la Suisse est devenue force par l'effet de la pratique persistante des bons principes économiques, et de l'observation intelligente de cette maxime : *concordiâ res parvæ crescunt.* La Suisse, avec laquelle des nations cent fois plus favorisées qu'elle ont dédaigné d'établir des traités de commerce, a su s'ouvrir forcément un chemin sur toute la terre. Elle a obtenu de tels succès que la France et l'Allemagne, les tisserands de Manchester et de Spitalfieds, les artisans de Birmingham et de Shefield, en sont venus au point de redouter la concurrence que font à leurs produits ses cotons, ses soies, sa quincaillerie et ses bijoux. Franchissant la barrière que lui opposaient les Alpes et traversant les mers, la Suisse, aidée par ses sages principes économiques, a su s'établir sur les

Digitized by Google

marchés les plus lointains. Livourne et Gênes, Marseille et le Hâvre, les ports de la Belgique situés à l'embouchure du Rhin, Venise et Trieste sur l'Adriatique, sont tour à tour les intermédiaires par lesquels les produits hélvétiques s'éparpillent dans le monde, sollicitant partout la préférence des acheteurs par leur invincible bon marché. Et d'où provient ce bon marché qui produit de tels miracles? De l'immunité dont jouit la Suisse de tout impôt vexatoire; de la légéreté comparative de ses taxes; et, surtout, de cette intelligente diffusion de l'éducation parmi toutes les classes du peuple, avantage prépondérant qui dote les Suisses de la faculté de connaître, de comprendre et d'apprécier ce qui convient à leurs intérêts, et leur inspire une persistance raisonnée à repousser toute tentative qui aurait pour conséquence d'introduire chez eux le *système protecteur*. La déclaration suivante, adoptée en 1833 par la confédération réunie par suite des alarmes que lui inspiraient les événements commerciaux survenus à cette époque, pourra mieux faire connaître encore quel est le système suivi par ce pays.

« 1° La Confédération helvétique adhère irrévocablement au système de liberté commerciale et industrielle actuellement en vigueur dans la République.

2° Dans aucune circonstance et sous aucune condition que ce soit, la Suisse ne fera partie du système douanier de la France ou de la ligue commerciale prussienne, ou de la ligue de douane de toute autre nation étrangère.

3° La Suisse emploiera constamment ses efforts à établir et à étendre le principe de la liberté du commerce.

4° La Suisse discutera et établira autant que possible avec les états voisins des conventions tendant à faciliter la libre circulation des produits de l'agriculture, des vins et des bestiaux, à obtenir la libre introduction des grains en franchise de droits, et à maintenir son commerce journalier et les opérations de ses marchés dans des rapports réciproques de saine économie politique et de bon voisinage.

Digitized by Google

5° Partout où la liberté du commerce ne pourra être entièrement obtenue, la Suisse s'efforcera d'obtenir la levée des prohibitions, et l'abaissement des droits, et d'assurer au commerce de transit les conditions les plus avantageuses.

6° Les faveurs exceptionnelles que la Suisse devra demander et pourra obtenir, devront avoir toutes pour objet le développement des mesures capables d'accélérer la réalisation du but qu'elle se propose ; pourvu, toutefois, que ces mesures ne puissent porter aucun préjudice à la liberté du commerce ni à la liberté individuelle.

7° Toutes les mesures seront prises dans les divers cantons de la confédération helvétique afin de favoriser l'industrie et d'écarter tous les obstacles susceptibles de gêner le commerce, en ayant soin, cependant, d'éviter avec la plus grande attention toute intervention dans les intérêts personnels des commerçants ou des manufacturiers. »

Les observations consignées dans la suite du rapport de M. Bowring donnent la preuve que l'attention de ce savant explorateur a porté d'une manière particulière sur les cantons suisses qui s'occupent plus spécialement de l'industrie manufacturière. Il a représenté dans des tableaux ingénieux le résumé détaillé des ressources, des revenus, de la dette publique, de la dépense municipale et administrative, et des sommes consacrées à l'instruction publique dans chaque canton.

De toute la confédération, les états de Zurich, Basle, Genève, Saint-Gall, Neufchatel, Appenzell et Argovie sont les plus remarquables par leur industrie et par leur croissante prospérité. Ces cantons ont toujours été engagés dans la carrière manufacturière dès les temps les plus anciens de leur origine. Par l'alliage d'une vie moitié industrielle moitié pastorale, les habitants de ces parties de la Suisse sont arrivés à un état d'aisance, sans égal parmi les nations contemporaines, et réunissant la richesse et l'intelligence, mais non les vices, des peuples plus nombreux et plus puissants.

Il paraît que plusieurs fois des tentatives furent faites par

Digitized by Google

certains cantons pour assimiler le système commercial de la Suisse à celui de quelques états contigus. Ces tentatives furent motivées tantôt par la peur et le découragement qu'inspiraient les restrictions imposées par les nations voisines, tantôt par le désir d'user de représailles, tantôt, comme cela est arrivé récemment dans les cantons allemands, par l'attrait des avantages paraissant devoir résulter pour la Suisse de son incorporation dans la ligue commerciale prussienne, si richement pourvue de consommateurs. Il est satisfaisant, cependant de voir, comme on a pu le reconnaître par la déclaration que nous avons citée, l'entraînement unanime avec lequel les Suisses repoussent toute apparence de dérogation à leur système national d'économie commerciale, et combien s'augmente leur antipathie contre les fausses théories, à mesure que s'augmentent les priviléges du peuple.

Ainsi, nonobstant l'extension du pouvoir électoral obtenu par le peuple Suisse dans l'année qui a suivi la dernière révolution française, nous voyons les assemblées populaires proclamer le triomphe des principes adoptés en Angleterre seulement par un petit nombre d'hommes qui ont dévoué leur temps et leurs réflexions à ce grave sujet. Dans tous les renseignements recueillis et textuellement cités par le docteur Bowring, on remarque un esprit déterminé d'adhésion au système adopté par la Suisse, et une sorte de blâme exprimé avec conviction et entraînement sur les droits oppressifs imposés par l'Angleterre et par la France sur les productions helvétiques. Ainsi, dans un renseignement fourni par Von Der Muhll Burchardt sur le canton de Basles, on lit : « Nos relations avec l'Angleterre et ses colonies, au point de vue de nos exportations, sont d'une minime importance, attendu les droits excessifs, ou au moins élevés, frappés sur nos produits et principalement sur nos rubans, droits rendus plus lourds par la manière dont ils sont perçus. Cependant la Suisse importe d'Angleterre de l'indigo et autres produits des Indes, du coton en laine, filé et tissé, des draps et autres étoffes de

Digitized by Google

laine, du fer, de l'étain, de la tôle, de l'acier, des machines, de la quincaillerie, de la coutellerie, de la poterie, etc, etc. Je ne vois qu'un moyen d'augmenter nos relations avec la Grande-Bretagne, c'est que ce pays réduise le taux de ses tarifs, et permette la libre exportation, en toute franchise, de certaines machines. On pourra espérer à ces conditions de provoquer entre ces deux pays des rapports nombreux, animés et réciproquement avantageux. Je ne parle que des mesures à prendre par la Grande-Bretagne ; car, pour la Suisse, elle a depuis longtemps ouvert ses portes à la libre et franche introduction des productions de l'Angleterre et des colonies britanniques. »

Ce n'est pas ainsi qu'a fait l'Angleterre ? elle a frappé d'un droit de vingt pour cent l'importation des montres fabriquées en Suisse, et l'on sait que cette fabrique est une des plus importantes branches de l'industrie helvétique. Il est arrivé de là que le trésor public de la Grande-Bretagne ne perçoit rien ou presque rien sur les montres suisses; et que nos fabriquants d'horlogerie anglaise ont à lutter contre la concurrence d'une importation annuelle de plus de 20,000 montres introduites en fraude des droits. Déjà la France a réduit ses droits sur cette marchandise ; mais il reste encore en ce pays tant de difficultés et d'entraves sur le transit, et autrement même, que si nous faisions une réduction semblable, Londres deviendrait le grand entrepôt du commerce des montres. Les fabriquants suisses préféreraient consigner leurs produits à des commissionnaires anglais, à Londres, plutôt que de courir la chance des expéditions à destination lointaine, telles que New-York ou Calcutta, expéditions engageant les capitaux pour un long temps, et nécessitant des retours souvent onéreux. Ces observations paraîtront plus graves quand nous aurons dit que le Canton seul de Neuchâtel fabrique plus de 120,000 montres par année, que Genève en fabrique au moins autant, et enfin que la valeur totale de ce produit de l'industrie helvétique peut être évaluée au moins à un million de livres sterling.

Les résultats de l'enquête accomplie par le docteur Bowring

Digitized by Google

peuvent être résumés en peu de mots. Il a trouvé en Suisse un commerce important et prospère en cotonnades, en soieries et en montres. Il a trouvé une population instruite, industrieuse et frugale; des impôts légers, et des moyens de subsistance dégagés de l'augmentation factice dérivant des droits sur les matières premières. Il a vu un pays qui a su obtenir ces étonnants succès en dépit de l'obstacle naturel élevé par les Alpes et des obstacles artificiels élevés par la jalouse inimitié de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ces observations donnent lieu à de sérieuses réflexions.

Il y a eu des exemples remarquables de succès commercial parmi les nations anciennes et modernes ; mais jamais ces succès n'ont été obtenus au milieu de difficultés si graves et si permanentes.

Quad la Hollande s'est conquise elle-même sur l'Océan, elle a eu comparativement moins de peine ; et, après la fatigue des semailles, elle a eu les douceurs d'une incessante moisson. Quand Tyr et Carthage eurent développé et mis en pratique l'art de la navigation, elles s'en attribuèrent le monopole au-delà aussi bien qu'en deçà des colonnes d'Hercule, et sans plus d'efforts elles obtinrent d'immenses et incontestables profits. Mais la Suisse est obligée de recommencer chaque jour ses luttes et ses efforts de la veille. Enclavée au milieu d'autres nations, elle est exposée à subir non seulement le reflet des révolutions qui les agitent, mais encore les capricieuses décisions que peut leur inspirer un égoïsme soumis à de fâcheux préjugés. Tantôt les tarifs de l'Allemagne, tantôt les prohibitions de l'Italie, souvent la jalousie de la France et de l'Angleterre, toujours enfin la chaîne des Alpes, ont entravé les progrès de l'industrie helvétique. Cependant, à force d'économie, d'intelligence et d'activité, les Suisses ont surmonté toutes ces difficultés. Quand la Tamise a refusé leurs produits, ils sont allé les placer sur l'Hudson ; si l'Hudson a refusé à son tour, ils sont allés sur la rivière des Amazones ou sur l'Indus. Quand l'ouest leur a été hermétiquement fermé'

Digitized by Google

ils sont allés dans l'est, aventurant avec une hardie résolution leurs marchandises dans de longs voyages par terre, au travers de la Russie et de la Perse. Ce même esprit qui a conservé leur indépendance a conservé leur industrie. L'ame énergique de Guillaume Tell plane encore sur leurs montagnes; et de même que ce grand citoyen affranchit son pays de la domination autrichienne, de même ses descendants devenus des artisans industrieux ont fait triompher leur pays sur la jalouse concurrence des peuples étrangers.

Cela nous conduit à faire observer que si, malgré tous les désavantages de sa position, sans avoir eu le puissant appui des Arkwright, des Wedgewood et des Watt, sans avoir possédé un capital suffisant pour mettre en pratique les grandes conceptions de ses manufacturiers, la Suisse a pu obtenir des succès industriels capables d'alarmer non seulement nos marchés de moindre importance, mais encore Manchester elle-même, combien l'Angleterre, dotée des plus grands avantages qu'aucune nation possède sur terre, n'obtiendrait-elle pas des succès plus remarquables encore, combien n'augmenterait-elle pas sa richesse nationale, si, comme la Suisse, elle adoptait le système de la liberté du commerce. Grâces aux récents débouchés que nous avons trouvés dans l'est, et dans les vastes continents américains dont les besoins et la demande augmentent chaque jour, nous avons, il est vrai, ressenti moins vivement le dommage que nous cause notre rigoureux système commercial ; mais nous n'en avons pas moins éprouvé les funestes atteintes en ce qui concerne nos relations en Allemagne, dans la Baltique, en Pologne, en Russie, et enfin dans tout le vieux monde.

Il est maintenant du devoir du Parlement d'utiliser la juste prépondérance dont il jouit pour proclamer progressivement par des actes annuels d'émancipation commerciale notre adhésion pratique aux saines doctrines économiques. Cette marche avantageuse lui est indiquée par le gouvernement ; et le ministre éclairé qui préside aux destinées du commerce anglais a pris un excellente mesure en faisant explorer, comme

Digitized by Google

il l'a fait en France et en Suisse, et comme il a, dit on, l'intention de le faire en Italie, l'état actuel des manufactures et des doctrines économiques des pays étrangers.

Mais quelle que puisse être la décision de l'Angleterre sur les facilités qu'elle doit offrir à l'introduction chez elle des produits étrangers, nous espérons que les Cantons Suisses résistant à l'impatience irritante que doit leur causer le système restrictif adopté vis-à-vis d'eux par la France et par l'Angleterre, persisteront dans les principes qu'ils ont si honorablement suivis jusqu'à ce jour. Autrefois, les étrangers étaient attirés en Suisse par le désir de voir les saisissantes beautés et les pittoresques magnificences dont la nature a si largement doté ce pays ; mais, depuis quelques années, une curiosité plus intéressante encore et surtout plus utile appelle en Helvétie les hommes sérieux. On vient aujourd'hui dans les Cantons observer le peuple qui a su se faire la réputation méritée d'être le meilleur économiste pratique du monde. Si donc il est vrai, comme nous le croyons, que la politique libérale des Suisses ait augmenté en même temps leur richesse nationale et leur réputation, nous espérons que si quelques-uns d'entr'eux, découragés par les entraves que leur suscitent leurs voisins, ou par les droits exagérés frappés sur leurs produits proposaient de changer de système ou de faire cause commune avec leurs voisins d'Allemagne, la saine majorité de la nation persistant dans la déclaration de 1833 que nous avons citée, repousserait une telle tentative.

L'application des principes que cette déclaration exprime a fondé la prospérité de la Suisse ; l'avenir de ce pays dépend de la continuation persévérante de ce système rationnel.

(Traduit de l'anglais). B.

L'article qui précède nous a paru d'un grand intérêt ; mais, tout en appréciant son mérite, nous croyons devoir faire nos réserves sur la portée de quelques-unes des opinions absolues qui s'y trouvent exprimées.

L'école économique anglaise, influencée par les inconvénients patents provenant des restrictions excessives qui pèsent sur l'organisation industrielle de ce pays, a été entraînée à prêcher l'adoption et la mise en pratique du principe du *laisser faire* et du *laisser passer*.

Digitized by Google

L'école française, elle aussi, avait autrefois adopté ce système. Mais quand cette théorie eut été mise en pratique, cette école, instruite par l'expérience, dût reconnaître que les principes absolus peuvent rarement être convertis en règle ; et cette conviction l'a conduite à modifier ce système par une distinction nécessaire et par une définition meilleure.

Ainsi, cette école, conservant avec persistance le principe du *laisser passer*, a proclamé la nécessité de supprimer partout, avec tous les égards cependant que méritent les intérêts actuels, et par une progression sagement calculée, les tarifs et les douanes. Cette opinion est justement motivée par l'intérêt simultané des producteurs et des consommateurs. Les tarifs et les douanes, en effet, sont des entraves funestes qui nuisent à tous les intérêts. Leur action réagissant sur le prix des choses, augmente réellement le coût de *tous* les produits, soit en augmentant de toute la quotité des droits de douane le prix des matières employées dans la production, soit en rendant plus cher la vie animale des producteurs, ce qui se traduit par une augmentation du prix des salaires, soit enfin en provoquant des mesures de réciprocité qui soumettent à de lourdes taxes l'introduction des produits nationaux, et en restreignent ainsi la consommation chez les étrangers. Mais cette action s'étend plus loin encore ; la masse entière de la population en souffre. La population est appelée, en effet, au rôle réciproque de consommateur, sauf des proportions basées sur la fortune et sur les besoins individuels. Si donc la production est plus coûteuse, les produits veulent être payés plus cher. Dès lors ils ne sont plus accessibles qu'à un nombre limité de consommateurs, et même en plus ou moins grande quantité pour chacun d'eux; car, il devient évident qu'en pareil cas le riche est forcé *d'acheter moins*, et le pauvre est forcé de *n'acheter pas* des produits souvent utiles et quelquefois même indispensables. Alors, le cercle de la consommation se rétrécit, les chances de vente diminuent; et cependant, la production continuant son activité irréfléchie, l'encombrement survient, et avec l'encombrement arrivent la baisse, le chômage, les pertes et les ruines. Chacun alors déplore ces orages qui, à des périodes de plus en plus rapprochés, viennent affliger les industries et les populations. On en recherche les causes, et l'on s'arrête aux premières que l'on découvre, sans compléter cette exploration utile, sans s'apercevoir ou sans remarquer que le plus grand, le plus puissant remède, c'est de faciliter le développement de la consommation, c'est de RENDRE LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE BONS PRODUITS ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE CONSOMMATEURS !

Mais en reconnaissant le mérite de la maxime du *laisser passer*, l'école française a été conduite aussi à reconnaître les inconvénients graves et nombreux du *laisser faire*, et le besoin d'un système de restrictions modérées et prudemment choisies en ce qui concerne l'action matérielle de l'industrie et du commerce. Ce n'est pas ici le lieu de développer la nature et la portée de ce nouveau système ; nous dirons seulement que les restrictions salutaires dont l'application est invoquée par cette école doivent être à la fois éloignées des entraves étouffantes brisées par la Révolution française, et de la liberté industrielle illimitée qui a succédé à ces entraves, et qui laisse les hommes et les choses livrés au seul arbitre de l'intérêt individuel, toujours égoïste, et trop souvent immoral.

Partisans de cette nouvelle école française qui nous paraît la plus rationnelle et la plus sociale nous avons dû expliquer notre opinion. Il nous a paru utile d'établir une distinction nécessaire sur un principe à notre avis complexe, et qui doit être divisé et séparé à l'avenir en théorie comme en pratique.

B.

Digitized by Google

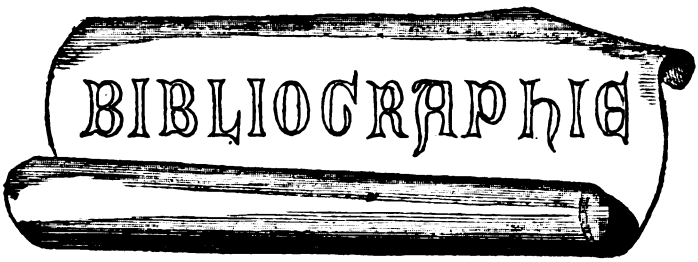

LA VILLE DES AUMONES, tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon, par l'abbé N. Bez, chanoine d'honneur de Saint-Diez.

Dire que Lyon est la ville des aumônes, c'est confesser implicitement qu'elle est la ville des pauvres. C'est là, du reste, une triste vérité qui ne sera malheureusement contestée de personne. Y aurait-il quelque chose de mieux à faire que l'aumône dans une cité essentiellement laborieuse où tant de fortunes s'élèvent chaque jour, créées par ceux-là même qui tendent incessamment la main à la charité publique ? Oui sans doute ; et une époque viendra, époque prochaine peut-être, où l'on s'étonnera qu'il ait fallu des siècles pour arriver à la solution de ce problême. Mais, en attendant que le mal ait trouvé son remède, ne refusons pas le palliatif qui nous est offert ; s'il ne peut guérir, il calme du moins la souffrance. Il est, d'ailleurs, des misères dont la source ne saurait être tarie, des misères contre lesquelles la meilleur organisation possible du travail resterait à jamais impuissante. Nous aurons toujours des pauvres, parce que nous aurons toujours des orphelins et des veuves, des vieillards et des infirmes. Inclinons-nous donc devant cette providence visible qui corrige, autant qu'il est en elle, la destinée des êtres nés pour souffrir. Glorifions, avec l'auteur de *La Ville des Aumônes*, les pieux fondateurs des établissements de bienfaisance que renferme notre cité.

Parmi ces institutions, toutes utiles, quelques-unes, appar-

Digitized by Google

tenant d'une manière toute spéciale à la localité, sont remarquables par leur origine vraiment providentielle dont le souvenir ne doit pas s'effacer de la mémoire des Lyonnais.

Ainsi, la maison des *Jeunes filles incurables*, fondée en 1819 par Mlle Perrin et renfermant aujourd'hui 70 pauvres infirmes; œuvre admirable que chaque jour verra grandir et qui servira de modèle pour la création d'un établissement analogue en faveur de jeunes garçons incurables ;

L'*Institution Denuzières*, ouverte en 1835, et comptant aujourd'hui plus de 40 orphelins, admis au bienfait d'une éducation industrielle complète; pieuse fondation d'une mère qui, sur les bords de la tombe où l'entraînait la douleur, exprimait ainsi ses dernières volontés : « Libre de disposer de toute ma « fortune, je veux qu'elle soit employée à une fondation « agréable à Dieu, utile à la société; les jeunes garçons pauvres « et orphelins en seront l'objet. C'est le souvenir d'un fils, que « je pleure chaque jour, qui me détermine à ce choix, entre « tant d'autres bonnes œuvres; »

L'*Œuvre des Messieurs*, rue du rempart d'Ainay, où près de 60 jeunes filles, sous la direction des vénérables sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, sont formées au travail et à la pratique de toutes les vertus ;

Et combien d'autres institutions charitables répondant aux nombreux besoins de notre cité populeuse!

C'est, du reste, dans l'ouvrage de M. l'abbé Bez qu'il faut étudier l'histoire complète de la bienfaisance lyonnaise. Ecrit sous l'influence d'une admiration profonde pour les trésors de charité que renferme notre ville, ce livre sera lu avec intérêt, et nous ne saurions trop le recommander à l'attention des riches qui ont besoin d'être stimulés aux bonnes actions.

C. F.

— Les bains d'Aix en Savoie vont bientôt prélever sur notre population leur contingent de baigneurs, malades endoloris et heureux oisifs. C'est donc le moment de leur recommander deux récentes publications indispensables à quiconque va passer une saison aux eaux d'Aix. L'une, intitulée :

Digitized by Google

Itinéraire du haut Rhône, où *voyage de Lyon à Aix-les-Bains*, donne tous les renseignements utiles, répond à toutes les questions du voyageur, du malade et du curieux. Etes-vous désireux de connaître l'histoire des rives et des lieux que vous parcourez, les vertus médicinales des eaux, et la vie nouvelle que vous allez suivre, le petit volume que M. Louis Perrin a édité vous apprendra tout ce qu'il est intéressant et utile que vous sachiez ?

M. Ordinaire, médecin à Mâcon, a, sous le titre d'*Aix en Savoie et ses environs pendant la saison des eaux*, donné un spirituel volume, écrit de verve avec cette grâce et cette facilité qui le distinguent. Il vous initie à la vie du baigneur, et vous montre sous toutes ses faces cette société flottante que l'on trouve aux eaux. Il y a deux hommes en M. Ordinaire, le médecin et l'homme d'esprit. Mais l'homme d'esprit fait ici bon marché de la science, et s'il vous parle des choses qui ressortent du domaine de la médecine, c'est pour vous en amuser, pour en rire avec vous. N'ayez peur de ses ordonnances. Prenez son livre, vous ne le quitterez qu'après l'avoir lu.

Les deux ouvrages que nous annonçons se complètent l'un par l'autre. Le premier nous dit surtout le côté physique des lieux, et le second s'attache de préférence au côté moral. Celui-ci vous guide avec le sérieux d'un *cicerone*, celui-là vous égaie à propos de tout (1).

— M. Aimé Martin, qui appartient à notre pays, car il est né près de Lyon, a publié dernièrement *Quelques esquisses de la vie judiciaire de M. Chauveau-Lagarde*; Paris, Lenormant, 1841, in-8°. Cet excellent morceau de biographie avait paru dans les *Débats* du 22 mars. La vie modeste et noble, le courage sincère et franc du défenseur de Marie-Antoinette, y sont appréciés avec un talent et un cœur qui honorent véritablement le biographe. Du reste, M. Aimé Martin excelle dans ce genre d'écrit, et sa *Vie de Bernardin de Saint-Pierre*, son étude sur l'abbé Fleury, etc, sont des morceaux d'histoire littéraire où l'on remarque de saines idées, un goût sûr et fin, exprimés dans un style chaud et coloré.

M. Aimé Martin, qui a dirigé la réimpression de l'*Etat* ou *la République de Platon*, trad. de Grou (Paris, Lefèvre, 1841, in-12), a mis en tête de ce volume quelques bonnes pages où il juge Platon d'un point de vue peu vulgaire. « On lui a reproché, dit-il, de n'être point assez positif; et moi je lui reprocherais volontiers de n'être point assez idéal, car c'est par ses idéalités qu'il a civilisé le monde. » Après cela, M. Aimé Martin fait sagement la part des abus, des erreurs, et des hautes vérités qui se trouvent dans ce chef-d'œuvre d'un des plus beaux génies de l'antiquité.

(1) Ces deux ouvrages sont en vente à Lyon, chez M. Gourdon, libraire, rue Lafont.

Digitized by Google

— La *quatrième* livraison de l'*Album historique et pittoresque du département de Saône-et-Loire* a paru. On y remarque une jolie vue de Mâcon, lithographiée avec le fini que nous avons déjà admiré dans le dessin des tours de Saint-Vincent, et un plan d'*Autun, fac simile* exact d'une ancienne gravure que peu de personnes possèdent. C'est une heureuse idée que de reproduire ainsi des plans de diverses époques, et de mettre les villes d'aujourd'hui en regard des villes d'autrefois, si différentes d'aspect. Une simple comparaison de plans donnerait une idée plus exacte de ce qu'étaient jadis nos principales villes, que les descriptions les plus complètes.

Tout annonce que cette publication, fondée sous les plus heureux auspices et qui est encouragée par les suffrages les plus honorables, obtiendra un succès mérité.

— L'Académie de Lyon a publié le compte-rendu de ses travaux de l'année 1840. Comme président, M. Guerre en a été le rapporteur. Ce travail a pris sous sa plume un véritable intérêt. C'est une tâche qui n'est pas sans difficulté que d'avoir à parler de tant de sujets variés et à coordonner tant d'éléments divers. M. Guerre a su se tirer avec honneur d'une mission toujours délicate, celle de rendre compte des ouvrages d'autrui.

— M. Mathieu Bonafous a fait récemment passer dans notre langue, en fort beaux vers, le poème latin, *de Bombyce*, publié à Rome en 1527 par un illustre prélat, Marc-Jérome Vida. Avant cette muse latine, Lazzareli, mort à la fin du XVe siècle, avait déjà fait paraître sous le titre de *Bombix* un semblable travail. En 1510 Giustolo avait, lui aussi, célébré le ver a soie et émis cette idée que la musique instrumentale exerçait sur lui une grande influence. M. Mathieu Bonafous a donné avec raison la préférence à l'œuvre de Vida. Là se trouvent réunis, en effet, à un haut degré, l'image poétique et la connaissance entière du sujet. M. Bonafous a donc rendu un véritable service, non seulement aux lettres, mais encore à ceux qui se livrent à l'éducation du ver fileur. Car, pour ces personnes, son livre peut servir de manuel. C'est à la fois une histoire du précieux insecte auquel nous devons la soie, et un cours complet d'enseignement pour l'amener heureusement jusqu'à sa dernière métamorphose. Le précepte est stéréotypé dans le moule poétique et se grave dans la mémoire. Le poète est resté à la hauteur de sa tâche et le naturaliste a enrichi d'abondantes notes l'œuvre du poète. Heureux qui peut, comme M. Bonafous, posséder ce double talent et éclairer ainsi l'un par l'autre.

Digitized by Google

LYON.—CHRONIQUE DU MOIS DE MAI.

Cercle social.—Institut catholique.—Prospectus du journal : le Travail.—Le Lutin.—Un journal de médecine.—La musique italienne.—Mme Miro-Camoin.—Le Cercle musical.—Ecole de chant de M. Maniquet.—Ordonnance de police sur les pots de fleurs.—Statue de Jean Cleberg.—Statue de Chinard. —Sa campagne.—Sur le legs de M. Rocoffort de Vinières.—Pamphlets contre l'archevêque de Lyon.—Des tableaux du Guaspre-Poussin, trouvés à la maison Puilata:—Nouvelles diverses.

Avec le mois des feuilles et des fleurs, il s'opère partout une recrudescence de vie. Notre ville elle-même n'a pas échappé à cette influence. Elle a senti se développer en elle des instincts littéraires, des besoins nouveaux. Ses cercles ne lui suffisent plus ; il lui faut d'autres journaux aussi. Il se forme donc en ce moment un *Cercle social* où viendront se débattre et s'éclairer les idées de nos modernes économistes. Notre jeunesse croyante fonde de son côté un *Institut catholique*, qui aura bientôt son organe hebdomadaire.

Le *Communisme* vient de donner signe de vie. Il a lancé chez nous son manifeste... le prospectus d'un journal qui aura pour titre : *le Travail*. Les oisifs et les hommes de lettres sont exclus de la rédaction de cette feuille. Ce n'est point un épigramme que nous faisons ; cette note littérale se trouve dans le prospectus. Les hommes de lettres, qu'ils le sachent ! ne comptent plus au nombre des travailleurs. Arrière ! place à l'aristocratie du calus !

Depuis trois semaines, chaque jeudi nous apporte de l'autre monde, pour l'amusement de celui-ci, un tout petit journal aux couleurs changeantes. Espiègle comme un lutin, il en a pris le nom et il le justifie.

La médecine lyonnaise va posséder enfin un journal mensuel. Nulle ville, plus que Lyon, n'offre des ressources aussi abondantes pour la science, des hôpitaux aussi variés et des hommes de talent aussi nombreux. Le journal de mé-

Digitized by Google

decine de Lyon remplira donc une lacune, et rendra un véritable service au monde médical.

— Depuis l'invasion chez nous des troupes, je veux dire, des compagnies italiennes, la musique ultramontaine est devenue à l'ordre du jour. C'est une affaire d'engoument et de mode. Dans les salons, dans nos concerts, au théâtre et en famille, c'est à qui estropiera la langue de Pétrarque. On ne chante plus que Donizetti, et *tutti quanti*. On dirait vraiment qu'on a honte d'être français. Exécutants, chanteurs, et spectateurs, sans y comprendre guère plus les uns que les autres, s'ennuyent tous de la meilleure grâce du monde et font de l'enthousiasme à froid, le tout au nom de l'art. Cela ne manque pas d'avoir son côté bouffon.

Mais fort heureusement voici une voix qui mettra un terme à ce tohu-bohu musical et rendra à notre chant français et son esprit et son charme. Avec une méthode aussi exquise que la sienne, des moyens d'exécution aussi brillants que ceux qu'elle possède, Mme Miro-Camoin opérera facilement chez nous cette heureuse révolution. Ses débuts sur notre première scène ont été des ovations et l'opéra comique va renaître spirituel et fin. Cette fois, Jules Janin aurait pu dire avec quelque raison que, sans sortir de notre ville, l'on entendait chanter le rossignol.

— Le Cercle musical a terminé dignement la série de ses concerts. Cette institution, à peine formée, a prouvé ce qu'elle pourra faire, lorsqu'elle aura acquis tout le développement qu'elle est appelée à recevoir dans un local plus vaste, plus en harmonie avec les justes exigences de tous. On ne peut mettre en doute les résultats et les avantages qui sortiront de cette association philharmonique.

—En attendant, nous devons encourager vivement les efforts déjà couronnés de succès d'un jeune professeur de chant de notre ville. M. Maniquet, d'après la méthode de Vilhem, a fondé dans les écoles de la société pour l'instruction élémentaire, une classe de chant qui, dès son début, compte plus de

Digitized by Google

cent élèves. Nous avons pu juger du progrès d'un enseignement qui date à peine de six mois, et nous sommes encore surpris des résultats obtenus en un si court espace de temps. Nous avons entendu exécuter avec une précision, une vigueur et un ensemble dignes d'éloges, différents chœurs dont la musique est l'œuvre de M. Maniquet. Le professeur s'est attaché à donner à chacun de ces chants d'atelier un but moral; il cache une leçon sous un plaisir. C'est une bonne idée que de faire aimer à l'ouvrier son état, que de l'ennoblir à ses yeux en lui en montrant l'utilité et l'importance. N'est-ce pas déjà lui alléger la fatigue du travail? Nous félicitons M. Maniquet de la voie heureuse dans laquelle il a dirigé son enseignement.

Une séance publique viendra, le 6 juin, faire partager notre opinion à tous ceux qui seront admis à entendre ces jeunes élèves.

— On prend son bien où on le trouve. Nous reproduisons les lignes suivantes empruntées au *Journal de Saint-Etienne*, dont le feuilleton toujours spirituel et fin trahit l'esprit de M. Beliard, rédacteur en chef de cette feuille. La preuve, la voici :

« La police de Lyon fait depuis quelque temps une rude guerre aux jardins sur les fenêtres ; elle verbalise contre les giroflées en caisse ; elle met la saisie-brandon sur les rosiers en pots et les dahlias en marmite. C'est une grande désolation parmi tous les horticulteurs de troisième, quatrième et cinquième étages où l'on voit des prairies dans des assiettes et des bosquets de cobœas qu'on arrose avec des cuillères à pots. Tant chez les hommes est vif le besoin de posséder un peu de terre! Cette Sainte-Barthélemy de fleurs va troubler bien des existences, rompre bien des relations sociales et de douces intimités commencées. Le cobœa est, comme on sait, une tige grimpante, armée de vrilles tenaces ; ses fleurs sont grandes et passent du vert à un beau violet. Dans une rue étroite, comme il y en a tant à Lyon, deux voisins qui logent au même

Digitized by Google

étage dans deux maisons situées vis-à-vis l'une de l'autre, s'ils plantent en même temps des cobœas sur leurs fenêtres, ne tarderont pas de part et d'autre à voir leurs jeunes tiges atteindre le haut de la fenêtre. Il s'agit alors de tendre une corde d'une fenêtre à l'autre pour que les cobœrs forment au dessus de la rue une douce alliance de verdure entre un voisin et sa jolie voisine. Combien d'amours, combien de mariages qui n'auraient eu pour origine que le cobœa, vont être rompus à Lyon par suite de la guerre municipale contre les jardins sur les fenêtres !

« Mais c'est qu'aussi les jardins sur les fenêtres compromettent la sûreté des citoyens. La semaine dernière, dans un jour de grand vent, il pleuvait à Lyon des pots de fleurs. Le propriétaire d'un de ces jardins en l'air voyant tomber son pot, s'écria : — « Un si beau réséda !.... » Ce n'est qu'en second lieu qu'il songea à regarder si son réséda n'avait tué personne. Un garde municipal passait par là avec son chien ; un petit morceau du pot alla ricocher sur le bout de la queue du chien. Le garde municipal irrité fit son rapport à M. le maire, et la guerre fut aussitôt déclarée à tous les jardins sur les fenêtres. On a bien raison de dire : les petites causes produisent de grand effets ; c'est encore ici la moralité du *Verre-d'eau.* »

— Il est des traditions qu'il ne faut jamais laisser s'éteindre, et que vraies ou fausses, il importe, au contraire, de perpétuer comme un utile enseignement pour les générations à venir. Relevons donc la statue de Jean Cléberg, dit l'*Homme de la roche*, qu'elle ait été ou non, dans le principe, l'effigie de ce brave Allemand qui acheta par ses bienfaits et ses aumônes des lettres de naturalisation parmi nous. Conservons le souvenir de Jean Cléberg. Jean Cléberg, on le sait, contribua de sa fortune à la fondation de l'Aumône générale, aujourd'hui l'hospice de la Charité ; il voulut encore après sa mort faire bénir sa mémoire, et laissa dans son testament une somme pour doter chaque année les plus pauvres jeunes filles du quartier de Bourgneuf. De là cette reconnaissance populaire

Digitized by Google

qui s'est attachée à l'homme de bien et s'est chargée, à de longs intervalles, de réédifier sur son rocher la grossière statue de l'*Homme de la roche* à mesure que le temps la mutilait. Il serait plus qu'opportun aujourd'hui de remplacer par un monument durable, par une œuvre d'art, les misérables tronçons de bois que l'on montre aux étrangers comme l'image d'un des bienfaiteurs de la cité. Ils doivent à cette vue concevoir une singulière opinion de notre culte pour les souvenirs.

Nous nous associons donc au *Journal du Commerce* de notre ville, qui a réclamé plusieurs fois dejà contre l'oubli dans lequel on laisse le projet fort louable de réédifier la statue de Jean Cléberg. « Il importe, dit-il, que cette érection, dégagée de tout esprit de coterie et de toute arrière pensée d'amour propre et d'intérêt personnel, soit empreinte d'un caractère de grandeur et d'utilité publique, qui contribue à l'embellissement et au bien du quartier.

C'est ainsi que deux fontaines d'un style élégant et simple figureraient, on ne peut mieux, au pied du rocher que surmonterait la statue de Jean Cléberg. De cette manière, il semblerait encore répandre autour de lui l'abondance, en faisant couler une eau pure si nécessaire aux besoins de la population.

« Et encore, pourquoi la statue de Chinard ne s'éleverait-elle pas dans le quartier où il avait établi sa résidence ? Si l'on dresse des monuments en l'honneur des bienfaiteurs de l'humanité, pourquoi n'en dresserait-on pas en l'honneur de ceux qui se sont fait un nom dans les arts ? Chinard, ce qui ne s'est pas vu depuis un siècle, a obtenu le premier prix de Rome, tandis que son élève obtenait le second !

« Qu'on ne vienne donc pas dire que Chinard n'était pas une *assez grande illustration* pour mériter une statue, quand, du reste, sa veuve avait légué, avec le bloc de marbre d'où cette statue devait sortir, la somme nécessaire à son exécution.

« Nous nous plaisons à espérer que le conseil municipal reviendra sur une question qu'il a trop légèrement tranchée.

Digitized by Google

Si la France doit des monuments aux hommes célèbres qui l'ont honorée par leurs grandes actions ou par leur grand savoir, à plus forte raison leur en est-il dû dans les villes qui les ont vu naître. »

— Le nom de Chinard vient de réveiller en nous la pénible émotion que nous a fait éprouver l'aspect désolé que présente aujourd'hui la maison de notre habile sculpteur. Ne cherchez plus au pied du verdoyant coteau, entre le rocher de Pierre-Scise et la pittoresque église de l'Observance, la gracieuse *villa* dont l'artiste lyonnais avait fait son atelier de travail et où reposait naguère encore sa mortelle dépouille. Elle n'est plus, cette charmante habitation qui jetait tant d'ombre et de fraîcheur, qui faisait de ce côté-là une si belle entrée de verdure à notre ville. Tout a été ravagé, fouillé ; le sol est nu. Rien n'a été respecté, ni le souvenir d'un nom célèbre, ni la mémoire du défunt. Son tombeau, placé comme il l'avait demandé sous les frais ombrages, près des eaux murmurantes de ce lieu qu'il aimait tant, son tombeau a été enlevé et transporté dans notre vaste nécropole. Pourquoi ce changement ! Qui de nous n'aurait été heureux de conserver à cette propriété le souvenir et la tombe de Chinard ! En quelles mains étrangères est donc tombée la retraite chérie de l'artiste, et quel sentiment d'intérêt ou d'ambition a pu entraîner l'héritier de cette maison à la vendre si vite à un homme qui s'est empressé de la métamorphoser en terrain à bâtir !

Pauvre Mme Chinard, vous aviez cru pourtant en choisissant de préférence, pour héritier de votre belle demeure, un parent heureux et riche, assurer aux mânes de votre époux la tranquillité de la tombe !

—Nous avons, dans l'un de nos derniers numéros, fait connaître les difficultés qui paraissaient devoir s'élever entre le Conseil municipal et l'administration des hôpitaux civils, à l'occasion de l'acceptation d'un legs de 10,000 fr. de M. Rocoffort de Vinières.

Suivant les intentions du testateur, intentions très minu-

Digitized by Google

tieusement développées dans l'acte testamentaire, la statue de Saint-Vincent de Paul, en marbre blanc, entourée d'une balustrade, doit être placée dans la grande cour de l'hospice de la Charité ; les 10,000 fr. sont consacrés à ce monument. M. de Vinières, pour éviter tout acte de camaraderie dans le choix du statuaire auquel ce travail serait confié, *ordonne*, ce mot est dans le testament, qu'un concours, auquel seront conviés les artistes de la capitale et ceux de Lyon, soit ouvert et l'exécution abandonnée à celui qu'un jury, composé notamment de membres de l'Institut, aura jugé le plus digne.

Rien n'était plus simple, rien n'était plus clair, rien n'était plus rationnel, et l'informe production à laquelle on a donné le nom de statue de *Jacquard*, démontre suffisamment que les précautions indiquées par M. de Rocoffort sont des précautions salutaires.

Eh bien ! le croirait-on ? L'administration des hospices, qui, déjà, dans l'achèvement du magnifique ouvrage de Soufflot de l'Hôtel-Dieu, nous a révélé sa portée artistique, a trouvé que les conditions imposées par le testateur étaient inexécutables, parce qu'une statue, placée dans la grande cour de la Charité, déparerait le monument; — et vous savez tous ce que c'est que ce monument, construction informe et sans goût, — et que, d'ailleurs, elle gênerait la circulation des voitures.... *Risum teneatis.*

Elle a pensé qu'un concours était une chose inutile, oiseuse ; que son choix, à elle, serait bien plus sûr que le choix fait, après épreuve, par une commission d'artistes distingués, et elle a décidé :

1° Que la statue serait placée, hors de la vue du public, dans la cour reculée de la crèche ;

2° Que M. Pradhier serait chargé de produire la statue. C'est-à-dire que, sans respect pour les volontés du testateur, elle a confisqué, au profit des petits enfants et des nourrices, un monument qui devrait être exposé à la vénération de tous

Digitized by Google

et qu'elle a jugé M. Pradhier le seul statuaire possible pour l'achèvement de cette œuvre.

Que la commission des hospices ait pris cette résolution, cela nous importe peu, mais que l'héritier, mais que l'exécuteur testamentaire aient accordé bénévolement leur adhésion à la mutilation du testament de leur oncle, c'est ce qu'il est difficile de comprendre.

Quoiqu'il en soit, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'acceptation du legs ; cet avis qu'on veut, à ce qu'on nous rapporte, réduire à une simple formalité, n'est point émis encore. Que fera-t-il? nous l'ignorons ; mais il nous semble que si le Conseil municipal comprend sa haute mission, et nous espérons qu'il la comprendra, il votera l'acceptation du legs, en subordonnant cette acceptation à l'exécution rigoureuse, stricte des volontés du testateur.

On l'a dit, au sein du Conseil municipal, lorsque cette question s'y est présentée pour la première fois : *dicat testator et erit lex*. Il n'appartient à personne de substituer sa volonté ou son caprice à l'autorité de la loi.

Quelle a été l'intention de M. de Rocoffort ? Evidemment cette intention a été, tout en honorant par un legs pieux la mémoire de l'homme qui dévoua sa vie entière aux malheureux, surtout aux enfants trouvés, d'offrir son image à tous pour exciter dans le cœur de tous et la reconnaissance et le désir de suivre, d'imiter son sublime exemple. Et cette image d'un caractère religieux, sévère, on veut la placer au milieu d'un bosquet, en faire l'ornement d'un jardin?

C'en est assez sur ce point, sans doute, et la résolution de la commission des hospices est jugée, mais que dire encore de sa prétention d'interdire au Conseil municipal, la faculté de donner son avis sur cette clause capitale du testament?

En consacrant une somme de 10,000 fr. à l'érection d'une statue, M. de Rocoffort a-t-il voulu que les hospices fussent seuls propriétaires de cette statue et qu'elle ne fut offerte qu'aux commensaux de la maison ?

Digitized by Google

N'est-ce point à la ville que cette donation est faite? ne l'est-elle pas pour l'embellissement d'un monument municipal? Les hospices n'appartiennent-ils plus à la commune, chargée de les subventionner, de leur venir en aide, de leur ouvrir ses coffres quand leurs ressources sont insuffisantes?

Est-il permis d'opérer dans un bâtiment municipal un changement quelconque sans l'autorisation du propriétaire?

Ces réflexions se produiront sans doute dans la discussion. On y dira, sans doute aussi, que se soustraire aux conditions imposées par les bienfaiteurs et mépriser leurs volontés, c'est vouloir tarir la source des bienfaits, rendre plus rares les actes de générosité qui seuls ont enrichi nos hospices et les ont élevés à cette splendeur qui les distingue, et nous le demandons, quel est l'homme généreux qui, en présence d'un pareil vandalisme, voudrait courir le risque de voir substituer à sa pensée, une pensée qui n'aurait point été la sienne?

Pour nous, nous croyons que le Conseil municipal ne doit pas hésiter à autoriser l'acceptation du legs; à se prononcer pour l'exécution des volontés auxquelles il est subordonné et qu'enfin il doit user de tout son pouvoir pour empêcher qu'un monument pieux par sa destination, remarquable, il faut l'espérer, par son exécution, soit soustrait à la vénération et à l'admiration et de nos concitoyens et des étrangers.

Nous apprenons à l'instant que le Conseil municipal, dans sa dernière séance, d'après les conclusions du rapporteur de la commission chargé de l'examen de cette affaire, n'a approuvé l'acceptation du legs que sous la condition que toutes les charges seraient littéralement remplies. La statue de Saint-Vincent de Paul sera donc en marbre, placée dans la première cour de l'hospice et exécutée par la voie d'un concours. Avis à nos artistes!

— Quand on occupe un poste éminent, et que les actes, que les paroles doivent tomber sous le jugement du public, il est difficile d'échapper à une certaine portion de blâme, aujourd'hui surtout que les partis sont nombreux et qu'ils

Digitized by Google

s'observent. Mgr. de Bonald, archevêque et cardinal, peut en savoir maintenant quelque chose. Son discours au roi l'a mis au plus mal avec les légitimistes, et ce n'est pas là, à l'heure qu'il est, un point si indifférent dans la vie d'un évêque. Il faut ajouter que les hommes sérieux et graves, à quelque opinion qu'ils appartiennent, auraient voulu que le prélat s'en tînt sévèrement à sa lettre de prise de possession, lettre que cette *Revue* a fait connaître à ses lecteurs et louée avec raison.

Mgr. de Bonald, s'il eût suivi cette ligne qu'il s'était tracée, n'aurait pas eu à subir les reproches de quelques feuilles, de la *Mode*, entre autres, ni à entendre parler de libelles et de pamphlets. Les écrits de ce genre, si méprisables qu'ils soient, ont toujours quelque portée ; ils sont par un certain endroit l'aveu de l'opinion indépendante et libre.

Mais en tout état de cause, il est sûr que le pouvoir fait des avances au clergé, et nous croyons que, dans le grand combat des opinions et des intérêts les plus graves, le clergé, s'il veut se concilier l'amour et la vénération, doit avant tout prendre le parti des populations, accorder au pouvoir le respect et l'obéissance, tant que le devoir religieux n'est point engagé, mais laisser au pâle et éternel troupeau des courtisans, les petites flagorneries dont celui-ci ne se fait pas faute.

DES TABLEAUX DU GUASPRE-POUSSIN,

TROUVÉS A LA MAISON PILATA.

« Le baron Fouquières est venu me trouver avec sa grandeur accoutumée, » dit Poussin, dans une de ses lettres à M. de Chantelou, « il trouve fort mauvais qu'on ait mis la main à l'ornement de la grande galerie, sans lui en avoir communiqué autre chose ; il prétend avoir un ordre du roi, et

Digitized by Google

dit que les paysages sont les ornements dudit lieu, étant le reste seulement des accessoires. J'ai voulu vous écrire ceci pour vous faire rire. » Le baron Fouquières avait probablement une théorie sur le paysage ; ainsi fait-on de notre temps ; pour la plupart de nos paysagistes, le grandiose est de la prétention, et la vérité un système ; pour ceux-là, la nature est une masse de couleurs remuées avec le couteau à palette, puis glacées ensuite, pour les faire rentrer dans l'ordre et le mystère ; il arrive de là, qu'un paysage copié mille fois par des artistes différents, prend tous les aspects, excepté le véritable ; l'art doit avoir pour objet le vrai et ils lui donnent pour but le faux.

Les paysagistes trouveront de hauts enseignements dans ces merveilleuses pages du Guaspre, dont aucun système d'école ne peut nier la toute puissante beauté. Ce sont des modèles accessibles à toutes les intelligences que ces imitations simples et élevées de la nature ; au lieu de la plier aux conventions d'un goût ou d'une mode, le Guaspre l'a rendue dans le sentiment large et compréhensif de l'homme dont de sévères études ont élevé l'ame, agrandi l'imagination et épuré le goût.

La mélancolie sauvage, familière au pinceau de Guaspre, rejette les sujets qui demandent de l'arrangement, d'où résulte ordinairement l'effet ; il y a dans l'aspect sévère de ces beaux paysages quelque chose de solennel qui pénètre profondément dans l'ame ; à quelle qualité attribuer cette impression, sinon à cette vérité d'imitation qui vaut mieux que l'illusion ? Chez lui, l'impression du vrai se fait sentir jusque dans ses défauts ; sans doute il a exagéré quelquefois le feuillé de ses premières plans, et les a traitées dans une proportion plus large que la réalité, mais il a toujours respecté la forme et la couleur ; ce sont toujours des espèces distinctes, avec leur aspect, leurs habitudes, et même leurs passions, comme dirait l'esthétique. L'art véritable ignore les conventions d'école ; il n'a pour principe que la nature, pour moyen que l'imitation.

Guaspre Dughet, qui joignit plus tard à son nom celui du

Digitized by Google

Poussin, son beau-frère, naquit à Rome de parents français, en 1613. Ce fut chez son père, Jacques Dughet, que Nicolas Poussin trouva, pendant une longue et douloureuse maladie, les soins de la plus tendre hospitalité; il épousa par la suite la fille de son bienfaiteur, et prit dans son atelier les deux frères de sa femme dont l'un Jean Dughet devint un graveur habile; l'autre fut celui dont les œuvres nous occupent en ce moment. Avant son départ pour l'Italie, le Poussin, jeune encore, séjourna à Lyon et travailla pour quelques-uns de ces riches étrangers, moitié commerçants, moitié grands seigneurs, auxquels Lyon dut sa première prospérité; lorsque plus tard, appelé par Louis XIII ou plutôt par le cardinal de Richelieu, le Poussin revint en France, il s'arrêta quelque temps à Lyon avec ses beau-frères, c'est sans doute à cette époque (1640) que furent faits les tableaux que la ville vient d'acquérir. Cette date coincide d'ailleurs avec celle de la construction de la *villa* d'Octavio Mey qui prit plus tard le nom de son gendre Puilata. Octavio Mey avait décoré cette habitation avec un luxe presque royal; il y avait formé une collection précieuse d'antiquités parmi lesquelles figurait le bouclier votif en argent qui fut trouvé dans le Rhône près d'Avignon; il représente, selon Vinkelmann, la dispute d'Achille et d'Agamemnon pour Briséïs, et non la continence de Scipion comme l'ont cru quelques antiquaires. Ce fut en 1658, lorsque Louis XIV visita la collection d'Octavio Mey, que Guillaume Puilata lui offrit ce bouclier qui est maintenant au cabinet royal des antiques à Paris. Les fragments de fresques évidemment italiennes qu'on trouve encore sur les murs de la maison, attestent du goût qu'Octavio Mey déploya dans la décoration de cette *villa*. Les beaux tableaux de Guaspre, dont notre Musée vient de s'enrichir, furent faits sans aucun doute pour les lieux d'où ils viennent de sortir pour la première fois.

Digitized by Google

NOUVELLES.

NOMINATIONS.—Le Roi, à l'occasion de sa fête, vient de nommer chevaliers de la Légion-d'Honneur :

M. Paul Martin, adjoint au maire de Lyon ;

M. Devouges, juge-de-paix du 2me arrondissement de Lyon ;

M. Dolbeau, président du Tribunal de Commerce ;

M. Raynard, directeur de l'École vétérinaire ;

M. Senac, directeur de l'École secondaire de médecine ;

M. l'abbé Noirot, professeur de philosophie au Collége ;

M. l'abbé Pavy, professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique à la Faculté de théologie ;

M. Fournet, professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences.

—M. Monfalcon, docteur-médecin, connu dans le monde par la publication des éditions polyglottes d'Horace et d'Anacréon, a été nommé, le 11 mai, conservateur de la Bibliothèque du Palais des Arts, en remplacement de M. Comarmond, appelé au poste de directeur de la galerie archéologique. Nous espérons voir cesser enfin le vandalisme avec lequel ont été traités, pendant la restauration du palais, nos monuments lapidaires.

DONATIONS.—Le gouvernement a fait don à notre ville de deux portraits du roi. Ces ouvrages sont dus, l'un au pinceau de M. Borionni, l'autre à celui de M. Léon Alexandre, ancien élève très distingué de notre école des beaux-arts. Le premier tableau sera déposé au Musée ; le second orne dès à présent la salle des séances du conseil municipal.

—La Société d'agriculture de Lyon a reçu d'un de ses correspondants de Turin, M. Bellardi, une caisse contenant une collection de coquilles fossiles trouvées dans le Piémont.

La Société a fait hommage de cette collection à la ville de Lyon, pour son Musée d'histoire naturelle.

SCIENCES, LETTRES ET ARTS. — Le congrès scientifique qui doit se réunir à Lyon ouvrira ses séances le 1er septembre, et les continuera jusqu'au 10 du même mois, et au plus tard jusqu'au 14.

On annonce que les villes de Chambéry, Turin, Pise, Padoue, Florence, Naples, Milan, etc. y seront représentées. M. le contre amiral Dumont Dur-

Digitized by Google

ville et M. Isidore Lebrun, auteur de plusieurs ouvrages, assisteront au congrès.

Pendant le séjour des savants étrangers qui viendront alors dans notre ville, la Société royale d'Agriculture fera une exposition de fleurs et de fruits, le 6, le 7 et le 8 du mois de septembre. On s'occupe en ce moment à organiser, pour la même époque, une exposition des produits de l'industrie du département du Rhône.

— Dans sa séance du 11 mai, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, invitée à prendre part aux travaux du Congrès scientifique qui se réunira en cette ville le 1er septembre prochain, a décidé qu'elle se mettrait en relation directe avec M. de Caumont, président de ce congrès, et a nommé une commission chargée de rédiger les questions qui seront présentées, et son nom, à cette réunion savante. Cette commission, qui devra faire son rapport à la séance prochaine, et qui représentera l'Académie au congrès, est composée de MM. Fournet, Polinière, Pavy, Boullée, Monfalcon et Grandperret, auxquels, selon l'usage, les membres du bureau pourront s'adjoindre.

Cette compagnie a décidé dans la même séance la création d'une nouvelle classe de membres, sous le titre *d'Académiciens libres*, qui seront choisis parmi les membres résidant dans le département du Rhône et les départements limitrophes. Leur nombre est fixé à *douze*; ils pourront assister à toutes les séances particulières et publiques, et y faire des lectures et des rapports. Ils auront voix consultative dans toutes les délibérations et pourront faire partie de toutes les commissions.

— La Société d'éducation de Lyon poursuit son œuvre d'utilité publique avec zèle et persévérance. Chacune de ses séances est marquée par l'adoption d'importantes mesures et le développement de quelques-unes des hautes et intéressantes questions qui se rattachent au but qu'elle se propose.

Dans sa réunion du 13 mai, elle a ajouté à la liste de ses membres titulaires le nom de M. Guillard père, inspecteur émérite de l'académie de Lyon, et celui de M. Thiaffait, président de la Société d'instruction élémentaire.

Cette compagnie, désirant prendre part au Congrès, a nommé une commission chargée, conjointement avec son bureau, de la représenter à cette solennité littéraire et de rédiger les questions à soumettre au docte aréopage. Cette commission est composée de MM. Clermont, de Bornes et Pasquier.

Elle a ensuite entendu la lecture d'un mémoire de M. le docteur Pasquier sur cette question physiologique : *De l'influence du tempérament, des habitudes, de l'air et du climat sur le développement physique et intellectuel de l'homme, surtout pendant l'enfance et l'adolescence.*

Digitized by Google

La séance a été close par un rapport de M. Hoffet sur un ouvrage offert à la société par M. Bruch, doyen de la faculté de théologie de Strasbourg. Le rapporteur a demandé, en terminant sa lecture, que M. Bruch fût admis au nombre des membres correspondants. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

—M. Bravais, directeur de l'Observatoire de Lyon, a fait l'inventaire général des instruments et des objets divers existant à cet Observatoire.

M. le maire est dans l'intention de consacrer une somme de 5,000 fr. pour compléter le matériel du cabinet astronomique.

— La salle des séances du conseil municipal de Lyon est maintenant ornée de trois beaux tableaux représentant le roi, l'abbé Rozier, le propagateur de l'agronomie, et Jacquard, le second créateur de l'industrie lyonnaise; ce dernier est l'œuvre de M. Bonnefond.

— La dernière fête de l'hippodrome, à Lyon, a été très brillante et fort goûtée de la population. Il se pourrait qu'elle fût moins agréable aux amateurs de chevaux. Un cheval bai, dans sa course, s'est cassé la jambe; c'est la fatigue causée par la longueur de la course et par la chaleur qui l'a fait s'abattre; son vainqueur, le cheval *Bijou*, n'a pas été plus heureux; en rentrant à l'écurie, il est mort d'un spasme nerveux.

— En creusant des fondations dans la propriété de M. Delechamps, à la barrière de Vaise, on a découvert des constructions romaines à trois mètres au dessous du sol: ce sont des conduits allant dans la direction de Gorge-de-Loup, ce qui ferait présumer que les Romains avaient amené dans le bas de la ville les eaux de source qui se trouvent dans cette localité; déjà, dans la propriété de M. Schrimpf, à Vaise, l'on avait découvert un réservoir souterrain. L'origine de ces constructions ne peut être contestée, car l'on a trouvé dans les fouilles des débris de poterie romaine.

— Une assez grande quantité de débris de constructions romaines ont été trouvés dans les fondations d'une maison, place d'Ainay. Ce sont des briques, des fragments d'une espèce de béton et des urnes funéraires, dont quelques-unes sont d'une forme très élégante.

— La drague de M. Cancalon, qui manœuvre au milieu de la Saône, en face du quai Saint-Antoine, a extrait du fond de la rivière un fort quartier de bois de châtaigner complètement pétrifié. L'une des extrémités qui est carbonisée indique que ce fragment peut être un débris d'incendie de date fort ancienne. Cette pièce remarquable a été portée sur-le champ à M. le maire.

TRAVAUX.—Les feuilles de notre ville ont annoncé de prochains travaux pour la réparation de l'Eglise paroissiale de Saint-François. Cette église, qui a couté déjà 600,000 francs, est, en effet, un des plus tristes monu-

Digitized by Google

ments de Lyon, et l'on y dépenserait encore une somme égale à la première, que l'on n'arriverait qu'à avoir un édifice sans caractère, sans dignité, sans grandeur, comme il s'en fait malheureusement beaucoup de nos jours. Au surplus, bien qu'il soit question de refaire la Sacristie, gravement endommagée par les affouillements des eaux, l'insuffisance des fonds ne permettra pas de changer grand'chose à l'aspect de cette église. Les plans ont été dressés par M. Benoit, architecte, qui a dirigé les travaux de l'église Saint-Paul.

Il est question aussi de l'église de Saint-Nizier, qui sera réparée à l'intérieur, et dont la belle façade sera achevée, dans l'espoir sans doute que la rue des Bouquetiers sera enfin élargie, de manière à ce que l'on puisse, de la descente du pont du Change, découvrir ce monument.

— La chûte des voûtes de la grande nef de l'église de Saint-Just paraissant inévitable, le conseil de fabrique a fait dresser et vient de transmettre à M. le maire le dévis des travaux nécessaires pour achever la consolidation de cette voûte, travaux commencés l'année dernière par ordre de l'autorité municipale. A ce devis, qui s'élève à 8,240 fr., le conseil de fabrique a joint son propre budget, pour donner la preuve de l'impuissance où il est de subvenir à ces réparations avec ses ressources particulières et sans l'assistance du trésor communal.

En 1713, le chapitre de Saint-Just fut autorisé à faire une loterie, dont le produit devait être employé à la reconstruction de ces voûtes. Cette loterie n'eut pas le succès attendu, et les voûtes jusqu'à ce jour sont restées dans un état de délabrement auquel on n'a toujours remédié que par des restaurations provisoires.

Les billets de cette loterie, d'après un document curieux resté dans les archives, étaient portés au prix de 50 sous; le tirage des billets devait avoir lieu devant une assemblée des notables de la ville, et le programme de cette loterie, tiré à un grand nombre d'exemplaires fut imprimé par F. Barbier, imprimeur très-renommé de cette époque, et libraire du roi. Il demeurait rue Confort, à l'angle de la place des Jacobins.

— M. le maire est autorisé à faire emploi, jusqu'à concurrence de 10,000 fr., du crédit ouvert à l'article 42 du chapitre 2 du budget de 1841 pour complément des travaux de construction de l'Abattoir.

— M. le préfet a approuvé le devis montant à 492 fr. non compris une somme à valoir de 108 fr. pour dépenses imprévues des réparations à faire dans le petit bâtiment du Palais-des-Arts afin d'établir l'école communale des filles dirigée par les Sœurs Saint-Charles.

— M. Louis Chicot, de Caen, s'occupe de la suspension des cloches de notre cathédrale, suivant un système à bascule dont il est l'inventeur.

Digitized by Google

D'après ce nouveau travail, les sonneurs sont suspendus au dessus des bourdons, sur des planches qui y sont attachées, de sorte qu'ils sont enlevés avec eux. Ce spectacle est fort curieux, mais tant soit peu effrayant pour les personnes qui le voient pour la première fois. Ce mode de sonnerie, beaucoup plus économique, beaucoup plus simple, mieux entendu et moins dangereux que l'ancien, a déjà été établi dans les principales villes de France.

Le bourdon de notre cathédrale a 2 mètres 20 centimètres de hauteur et de largeur; il est construit pour peser 9,000 kilog., et sur l'échelle de 13 bonds. Mais comme on lui a donné un renfort de 18 millimètres au cordeau, ce renfort augmente son poids de 800 kilog, ce qui ne devrait pas être d'après les porportions gardées dans la construction des cloches.

Le battant existant autrefois était trop faible pour aller chercher la cloche de lui-même, il fallait cinq minutes pour mettre le bourdon en pleine volée, tandis que d'après le système à bascule, et le battant étant renforcé, une minute et demie et quatre hommes au lieu de seize suffiront.

Il a été nécessaire, pour retourner la cloche, de percer son cerveau de deux trous ayant 4 centimètres de diamètre; dans ces trous doivent entrer les goujons de la nouvelle colombette. Cette opération ne nuit en rien aux vibrations de la cloche, les trous étant bouchés hermétiquement.

Les deux capitales de la Russie, qui ont deux cloches monstrueuses, profitent maintenant de l'invention de M. Chicot. Cet habile mécanicien, qui n'a encore que vingt-trois ans, vient d'être appelé par Mgr l'évêque de Belley pour suspendre les cloches de cette ville d'après son système à bascule.

—Le bourdon de Saint-Jean se trouvant démonté en ce moment, nous avons pu transcrire exactement l'inscription qui l'entoure; nous croyons devoir la consigner ici.

D. O. M.

DEIPARÆ SEMPER VIRGINI, B. JOANNI BAPTISTÆ PRIMO SANCTORVM, ET B. STEPHANO PRIMO MARTYRVM PRIMÆ GALLIARVM ECCLESIÆ PATRONIS. ❧ AN. CIↃ. IↃVIII IVLIO II SVMMO PONTIFICE, LVDOVICO XII, REGE CHRISTIANISSIMO, EX ÆRE ILLVSTRIVM DD. DECANI ET CANONICORVM COMITVM LVGDVN. FVSA ANNA II SVB MARIÆ SVSCEPTRICE. ❧ AN. CIↃ. IↃCXXII RIMIS ACTA ET DISSONA, EX EODEM ÆRE, GREGORIO XV SVMMO PONTIFICE, LVDOVICO XIII GALL. ET NAVAR. REGE CHRISTIANISSIMO, SEMPER

Digitized by Google

AVGVSTO, HÆRETICORVM VSQVE REBELLIVM DOMITORE JVSTISSIMO, REFVSA ANNA III REGINA SVB EJVSDEM MARIÆ SVSCEPTRICE AVSPICATISSIMA, P. RECORDON FAB. 1622. LVGDVNENSE DECVS, INSIGNIVS ORBIS FANVM, RELIQVIIS DIVVM, PIETATE, PATRONIS, NOBILITATE, CHORO, GALLIS PRIMATIBVS, ARIS ANTIQVIS, SEDET HAC PRIMA CAMPANA PRINCIPE PRAESTAT.

—Plusieurs journaux de notre ville s'occupent d'un projet qui aurait pour but d'unir le plateau de la Croix-Rousse, les quartiers des Chartreux et des Colinettes avec le côteau de Fourvières au moyen d'un pont suspendu qui dépasserait en élévation et en hardiesse toutes les constructions connues en ce genre.

L'emplacement sur lequel on a jeté les yeux pour l'établissement de cette voie de communication est situé dans la partie du lit de la Saône la plus resserrée par les rochers à pic qui dominent l'une et l'autre rive, c'est-à-dire, aux environs de l'Homme-de-la-Roche, où ils ne sont distants que d'environ 200 mètres.

Un premier pont, dans des proportions et au niveau ordinaire, serait jeté d'un quai à l'autre pour desservir les quartiers bas correspondants à ses débouchés. L'autre pont serait établi au dessus de celui-ci, et les chaînes seraient portées par des massifs construits de chaque côté sur la base granitique des deux coteaux, entre lesquels il devrait établir une communication. Au moyen de ces massifs, le tablier serait porté à un niveau plus élevé que celui de la crête des rochers et presque égal à celui du coteau des Chartreux, auquel il aboutirait par un chemin qui passerait à côté de l'église de ce nom. Il serait divisé en trois travées à grandes dimensions, l'une centrale et les deux autres latérales. Deux escaliers en spirale pourraient, en outre, être menagés sur chaque rive et permettraient aux piétons de s'élever à la hauteur de cette voie de communication. Un chemin à lacet, sur le flanc du côteau de Fourvières, conduirait de l'entrée du pont de ce côté aux points les plus élevés de cette localité.

Si nous sommes bien informés, la pensée de ce projet qui ne manque point de hardiesse et que nous croyons fort réalisable, appartiendrait à M. Louis Bonnardet, à qui nous devons la construction du pont de la Caille.

On nous assure qu'une commission a été instituée à cet effet et que les membres qui la composent se sont déjà réunis plusieurs fois. Ce projet, nous

Digitized by Google

n'en doutons pas, serait favorablement accueilli par les propriétaires des quartiers où ces ponts seraient construits, car il en résulterait nécessairement une augmentation dans la valeur de leurs propriétés ; d'un autre côté, la réalisation de ce projet mettrait en valeur les points supérieurs où le développement de la population ne se produit qu'avec une extrême lenteur, fait qui résulte évidemment de l'éloignement où ils se trouvent de l'intérieur de la ville, du centre de l'activité et des affaires. La classe ouvrière pourrait, les distances se trouvant ainsi atténuées, y transporter une partie de ses ateliers et de ses habitations tant accumulées sur d'autres points, au grand détriment de la salubrité; elle trouverait là de l'air, de la lumière et de l'espace.

Nous ne pouvons que former des vœux pour que ce projet, favorisé par l'autorité, reçoive son exécution.

— La construction de la nouvelle église des Brotteaux est déjà fort avancée ; on achève les murs extérieurs sur lesquels la toiture pourra bientôt être placée; on travaille en même temps à la pose des colonnes canelées du péristyle, dont trois sont déjà en état de recevoir leurs chapiteaux. Tout fait donc espérer que cette église ne tardera pas d'être livrée à l'impatience des fidèles.

—On parle de l'ouverture d'une nouvelle rue dans le quartier des Colinettes et de la construction d'un perron qui feraient communiquer directement la rue Camille-Jordan avec la rue Sainte-Blandine. Les terrains à acquérir pour réaliser ce projet sont de la valeur de 24,000 fr. Déjà les propriétaires intéressés ont fait entr'eux une souscription qui s'élève à 10,000 fr. et maintenant ils sont en instance auprès de M. le maire pour obtenir une subvention de 14,000 fr. moyennant laquelle ils se chargent d'ouvrir la rue et de reconstruire le perron à leurs risques et périls. Nous aimons à croire que cette proposition, qui a un but incontestable d'utilité, sera accepté par le conseil municipal.

— Il est question de l'établissement d'un pont au port de la Chana.

— Sur plusieurs points de la cité on construit des trottoirs. Bientôt, dans toutes les rues où la viabilité le permettra, nous jouirons d'une amélioration due à la sollicitude du Conseil municipal.

— Le rétablissement de la passerelle Saint-Vincent, qui se relève sur modèle de l'ancienne, est en plein cours d'exécution. Cette voie, que réclament tant de besoins, sera bientôt rendue au public.

DÉCOUVERTES.— Le verre qui est si difficile de couper sans diamant, se laisse attaquer avec la plus grande facilité avec une paire de ciseaux, si on a, au préalable, frotté avec de l'essence de térébenthine le morceau

Digitized by Google

de verre qu'on veut façonner. Ce moyen tout simple ne laissera pas que d'être utile en beaucoup d'occasions entre les mains des habitants de la campagne, qui pourront utiliser avec profit les débris des carreaux de vitres, etc.

— Un mécanicien de Marseille, le sieur Nicolas Lévêque, dit Levreski, vient de prendre un brevet d'invention pour cinq ans, pour une machine qui doit remplacer la vapeur, au moyen de trois moteurs principaux, et sans employer ni fer ni combustible.

— Encore un procédé pour la direction des aréostats. Par ordonnance du roi du 15 novembre dernier, M. Barratte (Joseph-Augustin), limonadier, demeurant à Lons-le-Saulnier (Jura), a été définitivement breveté pour invention d'un ballon, d'une nacelle et des moyens de les diriger dans les airs. Dans le courant de mai une ascension avec *direction* aussi *brevetée*, a eu lieu aux Brotteaux.

RECTIFICATION A PROPOS DE LA TÊTE DU LAOCOON.

Notre *Revue* a publié, dans sa 72e livraison, une lettre par laquelle M. Valmore nous écrivait, de Bruxelles, qu'il avait vu dans la galerie du prince d'Aremberg la véritable tête du Laocoon. Cette nouvelle eut le retentissement qu'elle devait avoir. Elle donna lieu, de la part de M. Paul Autran, secrétaire de l'Académie de Marseille, à des *Observations sur le Laocoon*. M. Chenavard fut chargé de rendre compte de ce travail à l'Académie de Lyon. Pour arriver à la connaissance du fait signalé par notre correspondant, M. Chenavard s'est adressé à M. Ténérani, le plus célèbre statuaire actuellement à Rome. Il résulte de l'inspection de cet artiste que le torse et la tête du Laocoon du musée du Vatican sont absolument d'un seul bloc de marbre, sans joint ou rapport aucun. Le Laocoon, œuvre admirable d'Agesandre, est donc complet. Il reste maintenant à chercher à quel torse peut s'appliquer la tête si expressive que l'on voit à Bruxelles chez le prince d'Aremberg.

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LE COMMERCE DES VINS

A *LUGDUNUM* ET DANS LES GAULES,

A L'OCCASION DE QUELQUES INSCRIPTIONS ANTIQUES.

Comme on creusait, en 1829, les fondations d'une maison, dans la rue Sainte-Colombe, à l'extrémité de l'Arsenal, et sur un emplacement que l'on croit avoir été occupé par une partie de l'antique église de Saint-Michel, on découvrit sous le sol deux inscriptions romaines, d'un grand intérêt pour l'histoire ancienne de la colonie de *Lugdunum*. Elles ont été placées plus tard au Musée Saint-Pierre, où on les voit aujourd'hui; la première (1) est ainsi conçue :

C . APRONIO
APRONI
BLANDI FIL
RAPTORI
TREVERO
*d*EC . EIVSD. CIVITATIS
N . ARARICO PATRONO

(1) Sous le n° XX.

Digitized by Google

EIVSDEM CORPORIS
NEGOTIATORES VINARI
LVGVD. CONSISTENTES
BENE DE SE MERENTI
PATRONO
CVIVS STATVAE DEDICA
TIONE SPORTVLAS
DED. NEGOT. SING. CORP.X.V.

La seconde plus curieuse (1) fait lire :

MINTHATIO M. FI*l*
VITALI NEGOTIAT. VINAR
LVGVD. IN KANABIS CON
SIST. CVRATVRA EIVSDEM
CORPOR. BIS FVNCT ITEM.
Q. NAVTAE ARAR. E NAVIC
PATRONO EIVSD. CORPORIS
PATRON. EQ. R. IIIIII VIR VTR*i*.
CLAR. FABROR. LVGVD. CON.
SIST. CVI ORDO SPLENDIDIS
SIMVS CIVITAT. ALBENSIVM
CONSESSVM DEDIT
NEGOTIATORES VINAR
IN KANAB. CONSIST. PA*tr*
OB CVIVS STATVAE DED*ica*
TIONE SPORTVL. X . . .
DEDIT

(1) Sous le n° XX.

Digitized by Google

Déjà, avant cette découverte importante, on connaissait d'autres monuments épigraphiques relatifs aux marchands de vins de *Lugdunum*, ou qui en faisaient mention accidentellement. En voici un, aujourd'hui placé sous les arcades de Saint-Pierre (1), et qu'on voyait autrefois à l'entrée de l'église de Saint-Etienne; il mentionne, comme on va voir, une distribution faite aux marchands de vins de cette ville par un citoyen notable, revêtu de plusieurs dignités municipales, et assez opulent pour donner les jeux du cirque.

s EX LIGVRIVS. SEX. FIL.
GALERIA MARINIVS
SVMMVS. CVRATOR. C. R
PROVINC. LVG. Q. II VIRALIB
ORNAMENTIS. SVFFRAG.
SANCT. ORDINIS. HONO
RATVS. II VIR. DESIGNATVS
EX. POSTVL. POPVLI. OB HONO
REM. PERPETVI. PONTIF. DAT
CVIVS. DONI. DEDICATIONE. DE
CVRIONIB. X. V. ORDINI. EQVES
TRI. IIIIII VIRIS. AVG. NEGOTIATO
RIB. VINARIS.X.III ET OMNIB. COR
PORIB. LVG. LICITE. COEVNTIBVS.X.II
ITEM. LVDOS. CIRCENSES. DEDIT. L. D. D. D

Si je ne suis pas trompé par un vague souvenir, il a existé au musée lapidaire de Lyon un fragment d'inscription, où il était parlé des marchands de vin de cette ville; mais il y avait été transporté postérieurement à la dernière édition du catalogue de ses monu-

(1) Sous le n° XXXVI. Je ne donne que la copie de M. Artaud : il m'a été impossible d'approcher du monument encombré, comme tous ceux de cette galerie, par les matériaux destinés aux réparations qu'on exécute dans la cour du Palais Saint-Pierre.

Digitized by Google

ments; et je ne saurais le retrouver aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je dois rapporter encore une inscription de Rome, connue depuis longtemps par le recueil de Gruter (1). C'est l'épitaphe d'un chevalier, patron du corps des marchands de vins établis à *Lugdunum;* la voici d'après la leçon reproduite par M. Orelli (2) :

D. M. S.

C. SENTIO. REGVLIANO. EQ. R. DIFFVS
OLEARIO. EX. BAETICA. CVRATORI. EIVSDEM
CORPORIS. NEGOT. VINARIO. LVGVDVN
IN. CANABIS. CONSISTENTIVM. CVRATORI. ET. PA
TRONO. EIVSD. CORPORIS. NAVTAE. ARARICO
PATRONO. EIVSD. CORPORIS. PATRONO. IIIIII VIR
LVGVDVNI. CONSISTENTIVM. L. SENTIVS. REGINVS
AVG. ET. VLATIA. METRODORA. FILI. EIVSDEM
PONENDVM. CVRAVERVNT. PROCVRANTE. DIONY
SIO. ET. BELLICIANO. ET. . . . . .

Il y aurait, sans doute, beaucoup à dire sur les diverses inscriptions que je viens de rapporter, si l'on voulait commenter en détail chacune d'elles. Pressé d'en venir aux résultats généraux qui sont l'objet de ces recherches, et qui se rattacheront à d'autres particularités historiques fort multipliées, je dois peu m'arrêter aux remarques dont ces monuments pourraient me fournir l'occasion, et me borner ici à un petit nombre d'observations qui me paraissent les plus essentielles.

Je ne saurais passer sous silence les discussions auxquelles donnèrent lieu, au moment de leur découverte, les deux inscriptions d'*Apronius* et de *Minthatius*. Publiées d'abord sans commentaire par

(1) *Inscript. antiq.* CCCCXVI, 7 : — le cardinal Passionei qui la rapporte également (*Iscriz. ant.*, p. 12, n° 9) suit une autre division de lignes.

(2) *Inscript. lat. sel.*, tom. II, p. 232, n° 4077.

Digitized by Google

M. Breghot du Lut (1), elles furent ensuite commentées par feu M. Artaud, alors conservateur du Musée (2). Mais cet homme respectable, dont on ne saurait trop louer le zèle studieux pour les monuments de notre ville, n'avait pas toutes les connaissances nécessaires pour l'étude érudite de l'archéologie : il s'épargnait trop souvent les recherches laborieuses et les rapprochements multipliés qui peuvent seuls conduire à l'intelligence des monuments, et sans lesquels l'antiquité ne serait qu'une énigme à deviner. M. Artaud, dans cette occasion, commit quelques graves erreurs. La plus sérieuse fut l'interprétation hasardée qu'il crut pouvoir donner au mot KANABIS, lequel se lit deux fois dans l'inscription de *Minthatius*, que l'on connaissait déjà avec l'orthographe CANABIS dans celle de *Regulianus*, et que l'on trouve deux fois aussi, mais avec deux NN, dans une fort curieuse inscription du musée du Vatican, publiée par le seul Guasco (3) : AEDIFICARE. LOCO. CANNABAE. etc. ; et plus loin : TEGVLAS. OMNES. ET. IMPENSA. DE. CASVLIS. ITEM. ET. CANNABIS. ET. AEDIFICIIS. IDONEIS, etc. M. Artaud prétendait que ce mot désignait un marché au chanvre: il rappelait, à cette occasion, qu'il existait autrefois à Lyon un faubourg et une porte appelés de Chenevière, et paraissait supposer avec Menestrier (4) que ce marché au chanvre se tenait dans le quartier des Terreaux, où les gens de la campagne continuent de vendre cette denrée, sur la place Saint-Pierre et dans la rue Sainte-Catherine. Feu M. le docteur Ozanam réfuta fort bien cette interprétation, mais en lui en substituant une autre qui n'approchait pas davantage de la vérité, et qui avait été émise anciennement par le P. Menestrier que je viens de citer, et dans un autre ouvrage (5). Il proposait de reconnaître dans le mot KANABIS l'ablatif pluriel du grec Καναβος latinisé, et de lui faire indiquer les pieux plantés pour amarrer les ba-

(1) *Archives du Rhône*, tom. X, p. 146.

(2) *Bulletin universel* de Ferussac, VIe section, tom. XIII, p. 75-81.

(3) Guasco, *Mns. Capitol. ant. inscript.*, tom. III, p. 113.

(4) *Hist. de Lyon*, p. 16.

(5) *Caractères des ouvrages historiques, etc.*, p. 416.

Digitized by Google

teaux, ou plutôt le lieu où ils étaient plantés (1). Un savant italien, le docteur Labus, de Milan (2), vint terminer par quelque chose de plus positif cette controverse toute de conjectures (3). Il prouva d'une manière fort érudite, suivant sa coutume, et par les autorités les plus irrécusables des écrivains anciens et des monuments, que ces KANABAE lyonnaises n'étaient autre chose que des constructions temporaires, des baraques, des huttes, des cabanes (4), dans lesquelles ces marchands vendaient leurs vins. Après cette explication lumineuse, ce procès grammatical et archéologique est jugé sans appel.

M. Labus a rectifié également une autre erreur commise par M. Artaud dans l'interprétation de l'inscription d'Apronius. Il fait remarquer, avec toute raison, que les deux lettres numérales X et V ne doivent pas être réunies pour former le nombre XV, ainsi que l'a supposé M. Artaud; mais que la première n'est autre chose que le signe indicateur du denier, usité sur les marbres antiques, aussi bien que sur les médailles des familles romaines, tandis que la seconde exprime le nombre de ces deniers distribué à chaque membre des corporations de marchands, lors de la dédicace de la statue d'Apronius : en sorte que ces deux lettres forment une abréviation de DENARIOS, ou DENARIORVM QVINQVE. Cette observation est d'autant plus importante à rappeler ici qu'elle peut trouver de fréquentes applications à d'autres monuments, sans parler des exemples cités par le savant italien. Ainsi, pour ce qui concerne les inscriptions que je viens de rapporter, dans celle de Minthatius, X, à l'avant-dernière ligne est aussi la marque du denier, mais la lettre numérale est effacée.; dans celle de Ligurius, il est question de cinq deniers à la ligne 11, de trois à la ligne 13, de deux à la ligne 14,

(1) *Archives du Rhône*, tom. XI, p. 357.

(2) C'est à M. Labus que j'ai adressé ma *Lettre sur une inscription funéraire du Musée de Lyon, qui paraît avoir appartenu à une femme chrétienne;* Lyon, 1838, in-8°.

(3) *Bulletin universel*, VIIe section, tom. XIV, p. 209-216.

(4) Il est assez vraisemblable que ce mot serait l'étymologie du français CABANE.

Digitized by Google

au lieu de quinze, treize et douze, comme avait lu M. Artaud.

Pour les personnes qui sont peu familiarisées avec le langage de l'antiquité romaine, je dois peut-être expliquer cette phrase SPORTVLAS DEDIT, qu'on vient de lire dans les deux inscriptions de la place Saint-Michel, et qui se lie avec ce que j'ai dit sur les lettres numérales indiquant une distribution d'argent. Il en est souvent question chez les anciens écrivains de Rome, et les matériaux qu'ils nous fournissent pourraient faire le fonds d'une dissertation intéressante. Je ne citerai pas la XXVIIe de celles qui ont été publiées à Venise par le libraire Groppo, et qui a pour titre : *Degli obelischi, della voce* SPORTULA, etc. : elle ne mérite pas d'être lue ; mais je renverrai à Juvénal, celui des écrivains latins qui a donné sur cet objet le plus de détails. On sait assez généralement que, sous le nom de *sportula* qui dans le sens propre veut dire « une petite corbeille, » les Romains entendaient certaines distributions de comestibles faites à des clients, et pour lesquelles d'abord chacun apportait cet ustensile domestique. On sait moins généralement que cette appellation passa aussi à des largesses faites en argent, dans quelques occasions solennelles ou publiques, par des hommes riches et honorés. C'était quelquefois une sorte de droit d'assistance pour les membres des colléges et des corporations, comme dans les circonstances auxquelles se rapportent nos monuments lyonnais. Des passages d'auteurs anciens que je pourrais recueillir sur ce point d'antiquité, je me contenterai d'un seul, qui sera suffisant, d'autant qu'il dit beaucoup en peu de mots. C'est un morceau d'une des lettres que Pline le jeune adressait à Trajan lorsqu'il gouvernait pour ce prince la province de Bithynie ; elle roule sur cette coutume, et a pour titre *De divisione sportularum. Qui virilem togam sumunt*, dit-il à l'empereur, *vel nuptias faciunt, vel ineunt magistratum, vel opus publicum dedicant, solent totam bulen atque etiam e plebe non exiguum numerum vocare, binosque denarios, vel singulos dare*, etc. (1).

De toutes les données que nous fournissent ces diverses inscriptions, il résulte que les marchands de vin étaient nombreux dans notre ville à l'époque romaine : il faut bien qu'il en soit ainsi, puis-

(1) *Epist.* X, 117.

Digitized by Google

que le temps nous a conservé autant de monuments épigraphiques qui les concernent. Nous voyons, d'ailleurs, qu'ils y formaient une corporation qui paraît avoir eu quelque importance. On voit aussi que plusieurs d'entre eux étaient également aggrégés à la corporation des NAVTAE par un titre purement honoraire, sans doute, et qui s'explique fort naturellement, les deux fleuves de *Lugdunum* devant être la grande voie de communication qui servait à leur commerce dans les Gaules, avec la capitale et les diverses provinces de l'Empire.

Il en résulte également que ces négociants étaient riches, puissants et honorés ; (1) que de nombreuses corporations les choisissaient pour leurs patrons (2) : qu'ils obtenaient de leurs concitoyens des dignités municipales ; que d'autres villes leur conféraient aussi des droits honorifiques, comme nous le voyons dans ces lignes de l'inscription de Minthatius : CVI ORDO SPLENDIDISSIMVS CIVITAT*is*. ALBENSIVM (3) CONSESSVM DEDIT ; qu'ils devenaient chevaliers romains, titre, il est vrai, qui sous l'Empire perdit beaucoup de la considération dont il jouissait antérieurement, mais qui néanmoins était encore une distinction ; enfin, qu'on leur décernait aussi les honneurs d'une statue, ainsi qu'il arriva au même Minthatius, dont l'inscription rappelle la dédicace d'un tel

(1) M. Orelli, qui a inséré dans son recueil (tom. I, p. 214, n° 4020) l'inscription de Ligurius, met en note comme une de ses particularités remarquables : *Negotiatores vinarii Lugduni equitibus et sexviris æquati.*

(2) Ce genre de patronage est, comme on sait, une des nombreuses particularités de la vie publique des Romains que mentionnent souvent les inscriptions antiques : naturellement il ne devait être décerné qu'à des hommes considérés et puissants.

(3) *Alba*, *Alba Augusta*, *Alba Helviorum*, était la ville principale de ces peuples qui occupaient le territoire de notre Vivarais ; quelques-uns, comme Valois (*Notit. Galliar.*, p. 243), ont cru que c'était Viviers même ; mais on est mieux fondé à y reconnaître, avec d'Anville (*Notice de l'ancienne Gaule*) et Lancelot (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, tom. V, 1re part., p. 235), la petite ville d'Alps, qui est riche de nos jours en monuments d'antiquités.

Digitized by Google

monument, et fort vraisemblablement lui servit de piédestal (1). Ces indications m'empêcheraient d'admettre l'opinion du docteur Labus, qui présume que ces marchands débitaient eux-mêmes leurs vins en détail dans les cabanes que mentionnent deux de nos inscriptions ; j'y verrais plutôt des entrepôts, comme il en existe de nos jours, où cette marchandise aurait été vendue en gros. La supposition de mon savant ami ravalerait nos négociants à la condition de cabaretiers. Or, il est peu vraisemblable que les honneurs, municipaux et autres, qu'on leur voit décernés, eussent été obtenus par des hommes aussi peu considérés que le furent dans tous les temps ceux qui exerçaient cette profession. Pour les mêmes motifs, l'expression DIFFVS*ori* OLEARIO, que fait lire l'épitaphe de Regulianus, ne me paraît point susceptible de l'interprétation que lui donne Forcellini, lorqu'il dit : *ut opinor, qui oleum in cados diffundit, servandi causa (travasatore)*. Elle fait de ce personnage un simple manœuvre, ce qui ne convient ni à sa qualité de négociant ni à ses dignités. Il me paraît plus rationnel de reconnaître ici l'union du commerce des huiles avec celui des vins, bien que ce ne soit pas une explication pleinement satisfaisante de ce terme, que l'on ne trouve point ailleurs.

Ainsi, nous pouvons encore le conclure, le commerce des vins était considérable et florissant dans notre ville, du temps de nos ancêtres romains ; et l'on comprendra qu'il devait en être ainsi, si l'on se rappelle que Strabon fait de *Lugdunum* le vaste marché de toutes les Gaules (2), et si l'on fait attention aux avantages de sa situation, aux moyens de communication dont la nature et l'art l'avaient favorisée, mais surtout aux vignobles féconds et renommés dont étaient plantés et son propre territoire et ceux d'autres provinces gauloises. Je pense que quelques détails sur ce point de statistique agricole, à l'époque romaine, ne manqueront ici ni d'à-propos, ni d'intérêt.

On a dit bien souvent, et l'on répète tous les jours que l'empe-

(1) Je ne parle pas d'*Apronius* qui n'est pas désigné comme marchand de vins.

(2) *Rer. geogr.*, IV, 192.

Digitized by Google

reur Probus planta les premiers vignobles qui aient été cultivés dans notre Gaule. Il en est de ce récit comme de beaucoup d'autres : c'est l'extension exagérée d'un fait historique bien certain, et il me paraît important de le réduire ici à ce qu'il a de vrai. Voici ce que rapportent à ce sujet les écrivains anciens qui ont traité de cette époque, un moment si brillante, de l'histoire des empereurs.

On sait assez que les Romains, bien plus sages que nous à cet égard, ne laissaient point leurs soldats croupir dans une funeste oisiveté durant les années de paix, et que c'est aux travaux utiles dont ils avaient coutume d'occuper les légions que nous devons ces routes, ces aqueducs, et tant d'autres ouvrages importants, dont les restes, conservés encore après tant de siècles, nous frappent d'admiration par leur grandeur et leur solidité, si supérieures à celles de nos œuvres modernes. Telle fut, en particulier, la manière d'agir de Probus, l'un des grands empereurs qui portèrent la couronne des maîtres du monde : nous voyons que, pour utiliser les loisirs des troupes qui stationnaient en diverses provinces de l'empire, il les employa notamment à planter de vignes les coteaux de la Mésie, de la Pannonie et des Gaules (1). Un passage d'Aurelius Victor relatif à ce fait spécial mérite d'être cité : *Post quem* (*Florianum*), dit-il, *Probum in Illyrico factum accepere, ingenti belli scientia, exercitandisque varie militibus, ac duranda juventute, prope Hannibalem alterum. Namque, ut ille oleis Africæ pleraque per legiones, quorum otium reipublicæ atque ductoribus suspectum rebatur, eodem modo hic Galliam, Pannoniamque et Mœsorum colles vinetis replevit, etc* (2). Ailleurs nous trouvons indiqués divers coteaux de la Mésie supérieure, où de telles plantations furent ainsi exécutées par ordre de ce prince : *Opere militari Almam montem apud Sirmium, et Aureum apud Mœsiam superiorem, vineis consevit* (3). Eutrope, rapportant les mêmes faits, se sert littéralement

(1) Aurélien, prédécesseur de Probus, mais dans des vues fort différentes, avait déjà favorisé la culture des vignes dans l'Etrurie, où elle était connue depuis longtemps : c'est Vopiscus qui nous l'apprend dans la vie de ce prince (48).

(2) *Cæsar*, XXXVII.

(3) *Epit.* XXXVII.

Digitized by Google

des mêmes expressions ; seulement il ajoute : *et provincialibus colendas dedit* (1). Un autre historien, Vopiscus, dit aussi à peu près de même : *Ipse Almam montem, in Illyrico circa Sirmium, militari manu fossum lecta vinea consevit* (2). Il avait rapporté précédemment que la permission d'avoir des vignes, et de faire du vin fut concedée par ce prince à tous les Gaulois, aux Espagnols et aux Bretons : *Gallis omnibus, et Hispanis, ac Britannis hinc permisit ut vites haberent, vinumque conficerent* (3). Aurélius Victor (4) et Eutrope (5) parlent de la même autorisation accordée par Probus aux habitants des Gaules et à ceux de la Pannonie : *Vineas Gallos et Pannonios habere permisit.* Suivant toute apparence, il faut lire *Pannoniis* au lieu de *Britannis*, dans le texte de Vopiscus : on est fondé à le conjecturer, soit d'après ce qu'on lit dans les deux autres historiens que je viens de citer, soit d'après la nature du climat de la Grande-Bretagne, lequel sans doute, n'est pas devenu plus âpre dans les temps modernes, et cependant ne permet pas aux Anglais, ses habitants actuels, de cultiver la vigne, quoiqu'ils ne soient point insensibles aux attraits du liquide qu'elle produit.

Cette autorisation accordée par Probus pour la culture des vignobles, et la fabrication du vin peut paraître une mesure assez singulière ; et naturellement, elle doit faire supposer l'existence de prohibitions antérieures à ce prince, auxquelles il aurait ainsi dérogé. Un seul fait de ce genre me paraît mentionné dans l'histoire de Rome sous l'Empire ; mais il appartient à une époque de beaucoup antérieure. Nous apprenons de Suétone que Domitien, jugeant que les profits qu'on trouvait dans la culture de la vigne faisaient négliger celle plus importante des céréales, donna un édit par lequel il prohibait toute plantation de nouvelles vignes en Italie, et ordonnait que dans les provinces on arracherait la moitié des anciennes. *Ad summam quamdam ubertatem vini, frumenti vero ino-*

(1) *Hist. rom. brev.* IX, 17.
(2) *Prob.* 18.
(3) *Ibid.*
(4) *Loc. laud.*
(5) *Loc. laud.*

Digitized by Google

piam, existimans nimio vinearum studio negligi arva, edixit ne quis in Italia novellaret, utque in provinciis vineta succiderentur, relicta, ubi plurimum, dimidia parte (1). Philostrate a raconté le même fait d'une manière moins précise (2), et mentionné dans un autre endroit les réclamations des Ioniens en cette circonstance (3).

Mais cette mesure arbitraire du tyran de Rome paraît être demeurée alors sans résultat. Suétone ajoute à ce qu'on vient de lire : *nec exequi rem perseveravit* (4); et dans un autre chapitre, il donne pour motif à l'abandon de cette tentative mal conçue, la crainte inspirée à Domitien par la menace exprimée dans une de ces boutades que le peuple romain se permettait si souvent contre ses maîtres, seul reste qu'il conservât de son antique liberté. On avait parodié deux vers d'un poète grec, dans lesquels substituant le nom de César au terme qui désignait un bouc, on lui disait que, malgré cette rigoureuse prohibition, il resterait encore assez de vin pour le sacrifice qui l'immolerait : *Quare pavidus semper, atque anxius prætermodum commovebatur, ut edicti de excidendis vineis propositi gratiam facere non alia magis re compulsus credatur, quam quod sparsi libelli cum his verbis erant :*

Κἂν μὲ φάγῃς ἐπιρίζαν, ὅμως ἔτι κἀρποφορήσω
Ὅσσον ἐπισπεῖται Καίσαρι θυομένῳ (5).

Cette ordonnance avait-elle été renouvellée par quelques-uns des successeurs de Domitien, avant l'époque de Probus, de même qu'elle le fut en France dans le siècle dernier par Louis XV, et sur des motifs tout semblables à ceux du fils de Vespasien (6)? On peut le

(1) *Domit.* VII.

(2) *Vit. Apollon.* VI, 17.

(3) *De vit. sophist.*, edit. Olear., p. 520.

(4) *Loc. laud.*

(5) *Domit.* XIV.

(6) On lit ce qui suit dans le *Répertoire de jurisprudence* de Merlin, au mot Vigne. « Par arrêt du 3 juin 1731, le roi en son conseil a défendu de faire aucune plantation nouvelle de vignes, a ordonné que les vignes qui auraient été deux ans sans qu'on les eût cultivées ne pourraient être rétablies sans sa

Digitized by Google

présumer, d'après les expressions des historiens de Probus ; car il est peu vraisemblable que ce prince eut accordé une permission, s'il n'avait existé de prohibition que dans un édit ancien et tombé complétement en désuétude. Mais si nous n'avons à cet égard aucune donnée positive, du moins nous savons bien certainement que longtemps avant Probus, et peu après Domitien, les coteaux étaient couverts de riches vignobles dans diverses contrées de la Gaule et que les vins de cette province étaient généralement estimés. On peut recueillir sur ce point de fort nombreux témoignages qui tendent à nous rendre compte de ce que pouvait être alors dans notre patrie, l'étendue et l'importance de cette branche de commerce.

Les régions méridionales de la Gaule, qu'habitèrent à une époque fort ancienne des colonies de Phocéens, durent être les premières favorisées de ce genre de culture, sans doute importé par eux des bords heureux de l'Ionie : plusieurs vins de ces contrées nous sont signalés en effet par les écrivains de Rome. Martial a mentionné les vins de Marseille ; mais il n'en fait pas le même éloge que de quelques autres plus délicats; car il veut qu'on les réserve pour les repas nombreux, ou peut-être pour ces distributions dont j'ai parlé plus haut, auxquelles on donnait le nom de *Sportula*, au lieu que des vins plus recherchés étaient servis surtout dans le petit comité. Voici son épigramme qui n'a que deux vers (1) :

Cum tua centenos expugnet sportula cives,
Fumea Massiliæ ponere vina potes.

Il faut bien remarquer que l'épithète *fumea* employée ici par le poète n'indique point des vins capiteux, comme des lecteurs mo-

permission expresse, à peine de 3000 l. d'amende. Les motifs de cet arrêt ont été « que la trop grande abondance des plants de vigne dans le royaume « occupait une grande quantité de terres propres à porter des grains, ou à « former des pâturages, causait la cherté des bois, par rapport à ceux qui « sont annuellement nécessaires pour cette espèce de fruit, et multipliait « tellement la quantité de vins qu'ils en détruisaient la valeur et la réputa- « tion dans beaucoup d'endroits. »

(1) *Epigr.* XIII, 23.

Digitized by Google

dernes de Martial pourraient être portés à le présumer, mais bien des vins auxquels on avait donné une certaine préparation à la fumée; procédé bizarre, bien éloigné de nos goûts, accusant peut-être, de même que beaucoup d'autres, celui des Romains, et dont on ne saurait se faire une juste idée, quoiqu'il en soit question ailleurs chez les auteurs anciens (1). Il paraît qu'on attribuait à cette opération la propriété de mûrir les vins et de hâter leur vieillesse ; ainsi dit Columelle : *quoniam vina celerius vetutescunt, quæ fumi quodam tenore præcocem maturitatem trahunt* (2). On appelait *fumarium* l'emplacement destiné à cette manipulation ; on le voit par ces vers du poète que je viens de citer, dans lesquels il semble traiter assez mal ces vins du territoire Marseillais (3) :

Improba Massiliæ quidquid fumaria cogunt
Accipit ætatem quisquis ab igne cadus, etc.

Pline a parlé des vins de cette contrée, et en distingue deux qualités : l'une était plus grosse ou plus liquoreuse, et servait à en confectionner d'autres : *Inter Pyrenæum Alpesque*, dit-il, *Massilia gemino sapore, quando et condiendis aliis pinguius gignit, quod vocant succosum* (4).

Le savant naturaliste mentionne après cela le vin de Béziers, dont la réputation se bornait aux Gaules ; et d'autres de la Narbonnaise, qu'on préparait aussi à la fumée, et en y ajoutant encore divers ingrédients fort étranges. *Bœterrarum intra Gallias consistit auctoritas. De reliquis in Narbonensi genitis adseverare non est : quoniam officinam hujus rei fecere tingentes fumo, utinamque non et herbis, ac medicaminibus noxiis ! Quippe etiam aloen mercantur, qua saporem coloremque adulterant* (5). Dans un autre endroit il parle de vins doux de la Narbonnaise, dans lesquels on pour-

(1) Horat., *Carm.* III, 8, v. 11. — Martial., *Epigr.* III, 82, v. 23; X, 36, v. 1.—Pline, *Nat. hist.* XIV, 1 (3) ; 6 (8), etc.

(2) *De re rust.* I, 6.

(3) *Epigr.* X, 36, v. 1.

(4) *Nat. hist.* XIV, 6 (8).

(5) *Loc. laud.*

Digitized by Google

rait croire reconnaître la clairette de Die, et la blanquette de Limoux. Il y a en effet quelque rapport dans les procédés de fabrication ; de plus, Limoux n'est pas fort éloigné de Narbonne, et dans la géographie ancienne, Die porte le nom de *Dea Vocontiorum*, de celui des peuples que Pline indique aussi en cet endroit. Ce passage est curieux, et il mérite d'être cité, quoiqu'il soit un peu long. *Medium inter dulcia vinumque est quod Græci aigleucos vocant, hoc est semper mustum. Id evenit cura, quoniam fervere prohibetur : sic appellant musti in vinum transitum. Ergo mergunt e lacu protinus in aqua cados, donec bruma transeat, et consuetudo fiat algendi. Est etiamnum aliud genus ejus per se, quod vocat dulce Narbonensis provincia, et in ea maxime Vocontii. Adservatur ejus gratia uva diutius in vite pediculo intorto. Ab aliis palmes inciditur in medullam, ab aliis uva torretur in tegulis, etc* (1). Ailleurs, il donne quelques détails sur la culture de la vigne dans cette province, sur la plantation, l'engrais, la manière d'étayer les ceps (2).

Peut-être faudrait-il placer ici un vin qu'on pourrait avec quelque vraisemblance donner à une contrée méridionale qui forme aujourd'hui une de nos provinces. Je veux parler de celui que Martial appelle *Cæretanum*, et dont il fait l'éloge dans cette épigramme (3) :

Cæretana Nepos ponat, Setina putabis ;
Non ponit turbæ, cum tribus illa bibit.

Il est vrai que les commentateurs reconnaissent ici le nom d'une ville de l'Etrurie, qui eut quelque illustration dans l'antiquité. Mais s'il n'y a pas pour cette attribution des arguments incontestables, et je n'en vois aucun, sera-t-il déraisonnable d'y retrouver la contrée des peuples que les anciens appelaient *Cerretani* ou *Ceretani* (4), laquelle est aujourd'hui la Cerdagne; dont une partie appartenait à l'Espagne Tarraconaise, et dont l'autre, qui est aujourd'hui française, devait appartenir à la Gaule? Les vins genéreux que produit

(1) *Nat. hist.* XIV, 9 (11).
(2) *Nat. hist.* XIV, 1 (3); XVII, 2 (9).
(3) *Epigr.* XIII, 224.
(4) Plin., *Nat. hist.* III, 3 (4).—Strabon. *Rer. Geogr.* III, 162 ; etc.

Digitized by Google

le Roussillon, ne sont pas indignes de l'estime qu'en fait en cet en droit le poète romain.

Plusieurs autres provinces gauloises sont encore mentionnées par Pline pour les vins qu'elle produisaient : ce sont la Séquanie, l'Auvergne, le territoire de Vienne, et le pays des Helviens. *Jam inventa*, dit-il, *per se in vino picem resipiens, Viennensem agrum nobilitans, Averno, Sequanoque et Helvico generibus, non pridem illustrata* (1). Je ne sais si l'on trouverait ailleurs quelque notion sur ces vins des *Sequani* et des *Arverni*. Il y a aujourd'hui des vins estimés dans la Franche-Comté, qui est l'ancienne Séquanie ; je ne sache pas que ceux de l'Auvergne aient encore de la célébrité hors de cette province et de ces vers de Boileau (2) :

> D'un Auvergnat fumeux, qui, mêlé de lignage,
> Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.

Mais nous voyons que saint Sidoine Apollinaire fait mention des vignobles qui couvraient les coteaux de cette province (3). Quant aux *Helvii*, dont la ville principale, *Alba Helviorum*, avait accordé au marchand Minthatius le droit de siéger dans ses assemblées, Pline parle d'un plant qui leur était propre : *Septimo hinc anno in Narbonensis provinciæ Alba Helvia, inventa est vitis uno die deflorescens, ob id tutissima*, etc. (4). Je ne saurais dire si c'est de leur nom que vient celui d'un autre plant appelé par le naturaliste *Helvenacum*, qui était fort estimé, qu'on avait tenté vainement d'acclimater en Italie, et qui produisait des vins fort capiteux (5), ce qui convient assez aux vins du Vivarais connus aujourd'hui.

Mais les vins du territoire de Vienne ont une plus grande célébrité chez les anciens. On les trouve mentionnés par Plutarque, comme fort estimés des Romains (6) ; et par Martial, qui, dans une épi-

(1) *Nat. his.* XIV. 1 (3).
(2) *Sat.* III.
(3) *Epist.* IV, 21.
(4) *Nat. hist.* XIV, 3 (4).
(5) *Ibid.* XXIII, 1 (24).
(6) *Sympos.* V, 3 ; edit. paris., p. 676.

Digitized by Google

gramme distique que je rapporterai bientôt, donne à cette ville l'épithète de *vitifera* (1). Pline aussi, que je viens de citer, parle encore ailleurs de ce vin pour nous apprendre qu'il avait un prix très élevé, et qu'il passait pour un des vins les plus froids quand il était refrigéré. *Viennenses soli picata sua, quorum genera diximus, pluris permutasse, sed inter sese amore patrio creduntur. Idque vinum frigidius reliquis existimatur in frigido potu* (2). Parmi les vignobles d'une qualité supérieure qni donnaient au territoire viennois ces vins si renommés, il faut compter sans doute ceux qui portent aujourd'hui le nom de Côte-Rôtie, situés en face de Vienne, et peut-être aussi ceux de l'Ermitage, qui pouvaient appartenir encore à ce territoire. Si nous n'avons pas la preuve positive que ces riches coteaux étaient alors plantés de vignes, nous sommes du moins fondés à présumer, avec une extrême vraisemblance, que leur heureuse exposition les fit choisir des premiers pour une telle culture, lorsqu'elle s'établit dans cette partie des Gaules.

On a remarqué l'épithète *picata* donnée par Pline aux vins du territoire viennois. Martial la leur donne aussi dans cette épigramme (3):

Hæc de vitifera venisse picata Vienna
Ne dubites : misit Romulus ipse mihi ;

et Plutarque les qualifie de même dans l'endroit que j'ai cité. Pline suppose que le goût de poix était naturel à ces vins (4), ce qui serait inexplicable, et d'autant moins admissible que ce goût n'a jamais été observé de nos jours, ni dans les vins de cette contrée, ni dans ceux d'aucune autre. Mais plusieurs auteurs nous apprennent que les Romains mettaient réellement de la poix dans la vendange en fermentation, ce qui lui en communiquait le goût. Columelle, dans un passage trop long pour que je le transcrive ici, indique la manière de faire cette préparation, et il nomme les Allobroges comme la

(1) *Epigr.* XIII, 107.
(2) *Nat. his.*, XIV, 4 (6).
(3) *Epigr.* XIII, 107.
(4) *Nat. hist.* XIV, 1 (3); XXIII, 1 (24).

Digitized by Google

donnant à leurs vins (1). Pline lui-même mentionne ce procédé en plus d'un endroit (2). Nous savons aussi que les anciens enduisaient de poix les vaisseaux dans lesquels ils conservaient leurs vins (3), et ceux-ci pouvaient s'imprégner plus ou moins du goût de ces vaisseaux, comme il arrive à ceux que les modernes Espagnols mettent encore dans des peaux de bouc. Il paraît, en général, que les enfants de Romulus avaient sur les qualités des vins qu'ils buvaient des idées fort différentes des nôtres, et ce genre de manipulation est une des nombreuses preuves que leurs écrivains nous fournissent à cet égard. Nous voyons, au reste, qu'ils attribuaient aux vins ainsi préparés des propriétés salutaires ou médicinales (4); c'était peut-être un des motifs de cette coutume, autant que leur goût, dépravé à force de recherches.

Jusqu'ici il n'a pas encore été question nommément des vins du Lyonnais, ou du Beaujolais, dont il existe aujourd'hui tant de variétés, plus ou moins renommées. Il est à croire néanmoins que les coteaux des environs de notre ville, si heureusement situés sur la rive droite du Rhône, depuis Sainte-Foy jusqu'au dessous de Condrieu, ne restèrent pas étrangers, sous la domination romaine, à un genre de culture qui fait aujourd'hui leur richesse : une partie des vins que Pline donnait à la Viennoise croissaient vraisemblablement sur cette rive droite; et ceux-ci, la colonie de Plancus a droit de les revendiquer plutôt que la cité des Allobroges. Quant aux contrées qui portent aujourd'hui le nom de Beaujolais, la qualité de leurs vins modernes, le voisinage de la Saône qui les baigne et la grande voie militaire qui les longeait, allant de *Lugdunum* à *Matisco*, et dont une station, *Assa Paulini*, située dans ces cantons mêmes, nous est connue par les itinéraires anciens (5), tout cela nous fournit de nom-

(1) *De re rust.* XII, 23.

(2) *Nat. hist.* XIV, 19 (24); 20 (25).

(3) Columel., *De re rust.* XI, 2.—Pallad., *De re rust.* X, 11.—Plin., *Nat. hist.* XIV, 20 (25); etc.

(4) Plin., *Nat. hist.*, XXIII, 1 (24).

(5) On croit communément que c'est la petite ville d'Anse; et cela me paraît tout-à-fait hors de doute.

Digitized by Google

breux motifs pour croire que cette contrée, très ouverte dès lors, et aujourd'hui si fertile, eut aussi fort anciennement l'avantage de nombreux et riches vignobles.

Mais, si tout ceci ne forme cependant que des conjectures plus ou moins plausibles, on trouvera quelque chose de plus positif dans le témoignage d'un écrivain lyonnais, qui constate l'existence de vignobles dans le territoire de sa patrie à une époque reculée. Cet auteur n'est autre que saint Sidoine Appollinaire, et le témoignage dont je parle est consigné dans une petite pièce que, de la ville de Clermont, dont il était déjà le premier pasteur, et qu'il appelle sa seconde patrie, il adressait à son ami Ommatius, en l'invitant à un frugal repas. Je n'en citerai que ces jolis vers où l'on retrouve tout l'esprit de leur aimable auteur (1) :

Nec scyphus hic dabitur, rutilo cui forte metallo
Crustatum stringat tortilis ansa latus.

. . . . . .

Vina mihi non sunt Gazetica, Chia, Falerna,
Quæque Sareptano palmite missa bibas.
Pocula non hic sunt illustria nomine pagi
Quod posuit nostris ipse Triumvir agris.
Tu tamen ut venias petimus : dabit omnia Christus,
Hic mihi qui patriam fecit amore tuo (2).

Ici, il est de toute évidence que la contrée désignée par ces mots *nostris agris* ne saurait être celle qu'habitait alors saint Sidoine, l'Auvergne; à Clermont, il n'aurait pu dire bien certainement *pocula non hic sunt*, etc. Il demeure donc non moins évident qu'il veut parler des vins que produisait le territoire lyonnais dont la cité l'avait vu naître. La place que le poète leur donne à côté des vins célèbres de la Palestine, de la Grèce et de l'Italie, semble nous indiquer l'estime qu'on faisait alors du produit de nos vignobles. Le vers,

Quod posuit nostris ipse Triumvir agris,

(1) *Carm.* XVII, v. 9.

(2) Toutes les éditions portent en effet *tuo* ; je voudrais qu'il y eût *suo*, ce qui me semblerait plus rationnel et plus juste; mais je n'ose, sans autre autorité, proposer cette leçon.

Digitized by Google

pourrait donner lieu à bien des commentaires; mais leur résultat ne serait pas de nous faire connaître quelle partie de notre sol produisait alors les vins les plus recherchés. Alors on comprenait mieux que nous cette allusion au bourg qu'un triumvir avait fondé dans les campagnes de *Lugdunum*. On n'est pas d'accord non plus sur ce triumvir, ni sur la nature du triumvirat dont il faisait partie. S'il s'agit du triumvirat politique qui gouverna l'univers romain après la mort de Jules-César, ce pourrait être Marc-Antoine qui eut avec notre ville des relations qui nous sont peu connues, mais qu'attestent assez les médailles d'argent où on lit son nom avec celui de *Lugdunum*. Le Père Sirmond pense qu'il est question ici des triumvirs délégués pour la fondation de la colonie de *Lugdunum*, qui furent Silanus, Lepidus et Plancus, comme Dion Cassius a pris soin de nous l'apprendre suivant lui (1) : il serait fort naturel, en effet, ainsi que le remarque le savant jésuite, qu'ils eussent donné leurs noms à quelques lieux des environs de cette ville (2).

Ici, je ne dois pas oublier, ce me semble, de dire au moins quelques mots des prétendues conserves antiques de vin, que plusieurs de nos écrivains ont cru reconnaître parmi les débris de notre cité appartenant à la période romaine. Le P. Menestrier attribuait cette destination à un réservoir souterrain découvert dans l'enclos de l'Antiquaille (3). Mais il est assez généralement reconnu aujourd'hui que cette excavation a dû servir simplement à conserver les eaux, de même que plusieurs autres semblables, et notamment le monument bien plus entier, plus vaste et plus curieux qu'on voit encore dans le jardin des anciennes Ursulines de Saint-Just, et auquel on donne communément, si mal à propos, la dénomination de Bains-Romains (4). Ce que dit cet historien, des murs encore rouges

(1) *Hist. rom.*, XLVI, 324; quelques écrivains lyonnais en ont jugé comme le P. Sirmond; mais la part de Silanus à la fondation de cette colonie est indiquée bien faiblement par Dion, pour ne rien dire de plus.

(2) *Ad. Sidon. not.*, p. 153.

(3) *Hist. de Lyon*, p. 64.

(4) A la page 66 de cette même histoire, Menestrier donne le plan et l'élévation du monument qui, presque intact aujourd'hui encore, est un des

Digitized by Google

du tartre formé par le vin sur l'enduit de ces parois prouve seulement une chose : c'est qu'il entrait dans ce ciment de la brique pilée ou toute autre substance de cette couleur, ce qu'on a souvent observé dans les constructions antiques. Il serait plus difficile de se rendre compte d'une autre découverte, que le même auteur rapporte en ces termes : « En travaillant pour le jeu de Maille (*sic*), le long des « Murailles de Saint-Just, ceux qui aplanissoient la terre décou- « vrirent une Cisterne à tenir du Vin, d'une Figure en forme de Poire, « d'une vingtaine de pieds de diamètre, très bien cimentée, d'un « ciment que le tartre avoit rendu rougeâtre ; quand on ouvrit cette « Cisterne, il en sortit des exhalaisons semblables au feu de l'Esprit « de Vin, qui s'éteignirent aussi-tôt, et qui firent croire aux Ouvriers, « et à ceux qui virent ces Esprits allumez, que c'étoit une de ces « Lampes, que l'on mettoit dans les Tombeaux, et que l'on s'est faus- « sement persuadé être des Lampes éternelles, qui ne s'éteignoient « que quand on y introduisoit de l'air en ouvrant les Tombeaux (1). » Les circonstances merveilleuses qui accompagnent ce récit le rendent, comme on voit, peu digne de confiance, et font qu'on ne sait trop que penser même du fait principal.

Il y eut certainement à *Lugdunum* de nombreux entrepôts, de vastes celliers, où les vins destinés au commerce étaient conservés dans des vaisseaux de bois ou de terre (2). La découverte d'un grand nombre de ces derniers, dans quelque ruine de construction romaine, pourrait seule fournir un indice probable d'une telle destination. Mais il serait assez surprenant que de semblables dépôts se rencontrassent sur les hauteurs qui formaient alors, il est vrai, la principale partie de la ville. Ils devaient exister plutôt dans des emplace-

restes les plus précieux de la magnificence romaine dans la colonie de Plancus.

(1) *Hist. de Lyon*, p. 64.

(2) Outre leurs *dolia* en terre cuite, les anciens en connaissaient aussi en bois et cerclés comme les nôtres. Pline (*Nat. hist.* XIV, 21 (27) les mentionne chez les peuples des Alpes. On voit de semblables tonneaux sur les pierres funéraires des premiers chrétiens, pour lesquels ils étaient un symbole religieux, allusif sans doute au mystère de l'Eucharistie.

Digitized by Google

ments plus commodes pour l'importation et l'exportation des vins, près des *Kanabæ* des marchands de cette denrée, dont probablement ils faisaient partie, et dans le voisinage du Rhône ou de la Saône. La circonstance du local où furent découvertes les inscriptions d'Apronius et de Minthatius, lequel est situé entre ces deux fleuves et fort près de leur confluent, à cette époque, ajoute un argument très probable à ces conjectures assez rationnelles.

Nous avons vu plus haut que le territoire de Vienne était fertile en vins, et en vins fort estimés. De cette donnée, et de la position avantageuse de cette ville sur le fleuve dont les flots viennent de baigner les rives lyonnaises, on doit conclure que la cité des Allobroges faisait un commerce considérable de ces produits de son sol ; et nous possédons à cet égard deux documents personnels que mes lecteurs ne me sauront pas mauvais gré de rappeler. Il y a lieu de croire que Martial, en nommant un certain *Romulus*, dans une épigramme que j'ai citée (1), nous a fait connaître un des marchands de Vienne qui se livraient à ce commerce. Le nom d'un autre de ces négociants nous est fourni avec plus de certitude par une inscription de la ville de Vienne, rapportée inexactement par plusieurs auteurs (2), et dont je donne ici les premières lignes d'après une restitution plus exacte (3) :

D. M.

C . MAXIMIO . C . FIL .

VOLT. PATERNO . DECV

RIONI . NEGOTIATORI

v INARIO . VIENNA . . etc.

(1) *Epigr.* XIII, 107.

(2) Gruter, *Inscript. antiq.*; DCXLV, 10.—Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, p. 253.

(3) Dans la 6e livraison de la *Revue de Vienne*, p. 194-203, on trouve un article intéressant dans lequel cette inscription est rétablie avec sagacité par M. Delorme, conservateur du Musée de Vienne, qui s'occupe avec un zèle éclairé des antiquités de cette ville, et prépare notamment un catalogue raisonné des monuments précieux confiés à ses soins.

Digitized by Google

Arrivé à la fin de cet article, j'aurais voulu pouvoir le compléter, en faisant connaître les diverses boissons fermentées dont usaient quelques peuples de la Gaule, soit que leur climat et leur sol ne fussent pas favorables à la culture de la vigne, soit que, fidèles gardiens de l'antique simplicité gauloise, ils imitassent les Nerviens, desquels César avait dit : *Nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium, inferri : quod his rebus relanguescere animos, eorumque remitti virtutem existimarent* (1). Mais je ne trouve que peu de détails sur cette matière, même chez le célèbre naturaliste de qui j'en ai emprunté un si grand nombre sur la vigne et ses produits. Je ne puis citer de Pline que deux passages où il ne s'exprime encore qu'en termes généraux. *Est et Occidentis populis sua ebrietas*, dit-il, *fruge madida : pluribus modis per Gallias Hispaniasque, nominibus aliis, sed ratione eadem. Hispaniæ jam et vetustatem ferre ea genera docuerunt*, etc. (2). Et ailleurs, en parlant des grains : *Ex iisdem fiunt et potus, zythum in Ægypto, celia et ceria in Hispania, cervisia et plura genera in Gallia*, etc. (3). L'empereur Julien, avec cet esprit caustique dont il fit trop souvent un plus mauvais usage, s'est égayé sur cette boisson des Gaulois, dans une épigramme qui nous a été conservée (4).

H. Greppo.

(1) *Bell. Gall.* II, 15.

(2) *Nat. hist.* XIV, 22 (29).

(3) *Ibid.* XXII, 25 (82).

(4) Martinii *Præf. in Misopogon.*, p. 9 ; *in Op. Juliani*, ed. Spanheim.

Digitized by Google

Philosophie.

DE LA RESSEMBLANCE RIGOUREUSE

QUI EXISTE ENTRE

LA CERTITUDE DANS LE CHRISTIANISME

ET

LA CERTITUDE DANS TOUS LES GENRES.

« Un beau mouvement religieux se manifeste dans l'école « de Lyon, et va bientôt se produire, » m'écrivait récemment un des jeunes hommes que son talent et son amour de la vérité destinent à y prendre une des parts les plus actives. Ce mouvement, longtemps élaboré dans le silence par l'enseignement précis, vigoureux de M. Noirot, est, en effet, au moment de sa maturité. On connaît ces disciples brillants qui ont été appelés à produire ailleurs les richesses d'un savoir précoce et d'une foi éclairée et puissante ; et sans quitter Lyon, il serait long de passer en revue toutes les individualités qui figurent avec honneur dans cette phalange sacrée, élite de notre jeunesse, de toutes ces intelligences neuves, si variées dans leurs genres et leurs attributions, et en même temps si merveilleusement unies dans une communauté de sentiments

Digitized by Google

et de vues. Je me sens empressé de rendre à tous cet hommage au moment où je viens me joindre, trop faible recrue, à ceux d'entre eux qui concourent à la collaboration de cette *Revue*, et parmi lesquels je compte plusieurs camarades, et je pourrais compter plusieurs maîtres.

Or, dans ce mouvement, et dans le mouvement général dont celui-ci fait partie, et qui, sur tous les points de la France, ramène les esprits à la foi catholique, trois idées me frappent plus particulièrement. Je voudrais les indiquer ici, et insister surtout sur la troisième qui me semble embrasser le mouvement dont je parle, et le résumer tout entier.

Notre société, froide et studieuse, ne saurait revenir au christianisme par les surprises de l'enthousiasme ; et quand elle le ferait, ce serait un malheur : car l'enthousiasme passe, et l'état qui le suit est un état de sécheresse et d'indifférence, où le défaut de connaissances positives et réelles ouvre l'esprit de toutes parts au doute. Disons-le nettement : il n'y aurait pour le christianisme qu'un faux air de triomphe à ce que nous lui fissions des soumissions aveugles, et un tel retour à la foi ne serait pas un progrès, mais une simple phase ; bientôt reviendrait la phase du doute, et la suite des générations n'offrirait que des oscillations perpétuelles. Je souhaite au christianisme un retour moins soudain et plus solide, un retour qui ait sa raison scientifique, et un caractère de démonstration tel que désormais des esprits dispos, unis à des cœurs droits, ne puissent être ébranlés dans leurs convictions. C'est là ce qui fait la nouveauté de la polémique religieuse de nos jours. Non pas, sans doute, qu'avant cette époque on n'ait jamais su donner au christianisme ses véritables bases : une telle prétention serait insensée autant qu'irrévérente envers les génies de tous les âges qui ont reçu d'en haut la mission de l'apologie chrétienne, génies dont on ne trouverait de notre temps que de trop pâles imitateurs. Mais les vérités

Digitized by Google

éternelles revêtent des formes variables suivant les lieux et les siècles, la tournure des idées et les besoins des esprits. L'apologie chrétienne n'a point à se perfectionner quant au fond ; mais elle réclame une forme particulière qui la mette en état de convaincre la science actuelle. Cette forme ne lui donnera pas des forces nouvelles, mais elle mettra en évidence celles qu'elle reçoit de sa puissante constitution. Tel qu'un athlète dont les membres robustes sont enveloppés et voilés sous les plis de sa toge, au moment où la lutte l'appelle, il la dépouille, et la rejetant à ses pieds, se montre dans toute sa vigueur.

C'est par la science donc qu'on reviendra et qu'il faut qu'on revienne au christianisme. Mais par quelle science? Il n'en est aucune qui, de près ou de loin, n'ait avec lui quelque rapport, et ne lui fournisse un genre de démonstration ; mais la science de l'homme plus directement sans doute que toute autre. Or, cette science est double, suivant notre double nature à ce double point de vue de la science de l'homme, c'est la médecine et la psychologie, dont, suivant la remarque profonde du très savant et très catholique Ampère, l'une résume la science des corps et l'autre ouvre la science des esprits.

Ainsi, retour au christianisme par la science de l'homme considéré sous le point de vue de la vie organique, dont les rapports avec la vie morale sont si intimes et si remarquables ; retour au christianisme par la science de l'homme considéré dans ses besoins moraux, et surtout dans les besoins de son cœur : ce sont les deux premières idées que je voulais signaler. La troisième, c'est le retour au christianisme *par la conséquence inévitable d'une logique plus forte que les logiciens.* La médecine, notre nature morale, enfin la méthode même commune à toutes les sciences et à la philosophie, par ces trois voies la science conséquente marche au christianisme.

Digitized by Google

Qui a la vue assez large pour embrasser d'un coup d'œil la science de nos soixante ou quatre-vingt dernières années, y découvre un tel progrès dans ce sens, qu'il est tenté de se récrier d'étonnement, et non de s'impatienter des lenteurs de la révolution religieuse. Depuis longtemps, les vrais talents manquent à toutes les doctrines avilissantes ; ils abondent, ils sont unanimes pour développer celles qui sont grandes et morales ; ils sont en majorité, et une majorité qui converge vers l'unanimité pour en référer définitivement au christianisme. Sans parler des médecins et des moralistes, il n'est presque pas de philosophe proprement dit qui ne fasse au christianisme, implicitement ou explicitement, hommage entier et sans réserve. Certes, nous voilà bien loin de l'encyclopédie ; et les *esprits forts* ne sont plus les incrédules, mais les croyants.

De ces trois modes sous lesquels se prépare plus particulièrement le retour au christianisme par la science, les deux premiers ont déjà trouvé deux interprètes distingués parmi nos jeunes compatriotes. *La physiologie dans ses rapports avec la société, la morale et la religion*, qui a valu à son auteur les encouragements des hommes de premier ordre qui surveillent de Paris la marche des hautes idées, va recevoir prochainement sa seconde édition. *L'unité spirituelle*, ouvrage admirable où le *cœur* se trouve soumis à une analyse scientifique qui jusqu'ici n'avait été appliquée qu'à l'intelligence, et où la philosophie la plus rigoureuse se trouve en même temps dépouillée de toute richesse, cet ouvrage, longtemps appelé, paraît enfin et dépassera toutes les attentes.

Il reste le troisième point de vue, qui est de pure logique, mais d'une importance décisive. Nulle part encore il n'a été spécialement traité ; j'espère que Lyon aura l'honneur de lui fournir un peu plus tôt ou un peu plus tard un interprète digne de lui. M. Noirot est le seul philosophe, à ma connais-

Digitized by Google

sance, qui mette dans ses leçons ce point de vue en pleine évidence ; et il ne me semble pas possible qu'il ne sorte pas enfin de son école un écrivain qui le produise.

Je sens trop que je ne suis pas proportionné à la tâche que je viens d'indiquer, et à cet égard je ne me fais aucune illusion, même au milieu d'encouragements bien flatteurs. Cependant, en attendant mieux, j'ai par deux fois essayé d'appeler sur le point de vue dont il s'agit l'attention de quelques penseurs. Aujourd'hui encore, en écrivant ce chapitre, j'ai eu le même but, et je ne doute pas que tout lecteur qui voudra méditer un peu sérieusement les lignes qui vont suivre, ne reste convaincu de l'immense portée du principe qu'elles exposent et qui est le titre de ce chapitre.

La polémique religieuse sera bien avancée, ou plutôt elle sera terminée sans retour pour tous les penseurs de bonne foi, lorsqu'on aura fait voir par une analyse incontestable cette proposition : que *la certitude dans le christianisme n'est pas autre chose que ce qu'elle est partout* ; que celui qui croit au christianisme d'après les bases sur lesquelles il repose, ne fait qu'appliquer la condition logique de la croyance appliquée par tout homme qui croit à quelque chose, c'est-à-dire par tout le monde ; que la certitude dans les choses vulgaires, que la certitude dans la science, que la certitude dans la philosophie, et qu'enfin la certitude dans le christianisme ne sont que les applications diverses d'un même principe de certitude, de telle sorte que l'homme de bon sens, le savant, le philosophe, ne sont parfaitement conséquents au bon sens, à la science, à la philosophie, qu'en étant chrétiens. Essayons d'expliquer ces idées.

Il y a un grand principe commun à toute certitude et que tout homme professe implicitement par là même qu'il croit légitimement à quelque chose, dans l'ordre du bon sens, dans l'ordre de la science, ou dans l'ordre de la philosophie.

Digitized by Google

Ce principe, le bon sens ne l'a jamais abandonné, la science et la philosophie ne l'ont reconnu absolument, et ne s'y sont soumises sans restriction que dans les temps modernes. Le christianisme ne lui a jamais été infidèle, et c'est ce qui fait son infaillibilité. Et l'infaillibilité, pour le dire en passant, n'est pas, il s'en faut, le caractère exclusif du christianisme ; il est aussi celui du bons sens, de la science et de la philosophie, quand ces trois choses sont légitimes. A quoi tient donc cette infaillibilité ? quel est donc ce principe merveilleux qui l'assure, qui la crée ? Ce principe est celui de *l'autorité des faits*. On a beaucoup parlé, déclamé, argumenté contre l'autorité, et l'on a soutenu qu'il est indigne de la raison de s'abjurer elle-même devant l'autorité, et que, de plus, c'est une absurdité. Et moi, je dis la même chose, s'il s'agit de *l'autorité de l'homme*, quelque soit cet homme, fût-ce Aristote, fût-ce Voltaire, fût-ce, je le nommerai, Lamennais. Mais j'ajoute qu'il est une autorité devant laquelle nous nous inclinons dans tout ce que nous croyons, une autorité à laquelle il faut bien nous soumettre, *sous peine de ne croire absolument à rien* ; j'entends l'autorité des faits.

Homme de bons sens, savant, ou philosophe, je vous le demande, croyez-vous à quelque chose, si ce n'est par l'autorité des premières données, premières données que vous constatez, que vous prouvez, que vous établissez, mais que vous ne démontrez point ? En voici des exemples.

De tous les moyens de connaissance, nul n'est employé plus habituellement que les sens. Or, pourquoi croyez-vous que ce que vous croyez, est ? Est-ce parce que votre raison veut bien permettre que cela soit ? Mais votre raison admet aussi bien que cela ne soit pas. Voilà un corps rond et blanc; mais je le conçois tout aussi bien carré et noir. S'il n'y a donc pour décider que les répugnances de ma raison, l'embarras est grand, puisqu'elle ne répugne pas plus à l'un qu'à l'autre. Je crois

Digitized by Google

donc, non par décision de ma raison, mais *parce que le fait est au dessus de la discussion.* Si la raison dit quelque chose, elle dit tout simplement cela, mais voilà tout, et, du reste, elle déclare son incompétence absolue. En effet, s'il fallait non seulement que le fait fût constaté, mais que la raison l'approuvât, je dis qu'on serait dispensé de croire à rien, car il n'est rien contre quoi je ne conçoive des arguments possibles. Tout le monde sait parfaitement qu'un homme d'esprit décidé à subtiliser peut tout réfuter, et que celui qui voudrait *légitimer un fait*, prouver que ce fait est logique, serait dans un impasse où tout habile dialecticien pourra l'acculer tout à son aise.

Rien ne me paraît plus ridicule pour un être raisonnable que de souffrir du mal de dents ; mais j'en souffre, voilà le fait. Que de gens, fiers sans doute mal à propos, seraient fort aises de *se démontrer* qu'ils sont exempts des infirmités humaines, et qu'ils ne sont asservis, eux, nobles intelligences, à aucun besoin du corps. Mais la faim persuasive est là pour leur rappeler le contraire, et ils n'ont garde de recuser son autorité et de lui démontrer son absurdité.

Réfléchissez-y bien ; ne croyez-vous pas à une foule de faits sur le témoignage de vos sens ? ne croyez-vous pas à une foule d'autres sur le témoignage de ce qu'on appelle votre sens intime ? tels sont ceux-ci : je souffre, je m'ennuye, je suis inquiet, etc. Ne croyez-vous pas à une foule d'autres sur le témoignage des hommes? tels sont ceux-ci : un tel est bien portant, le feu a pris dans tel quartier, les arbres ont gelé la nuit dernière, etc. Or, dans ces trois cas, croyez-vous à ces différents faits *parce qu'ils vous sont démontrés conformes à la raison*, ou tout simplement, *parce qu'ils sont indubitablement ?* Voilà toute la question.

Que serait-ce qu'un physicien qui dirait ; moi, je n'admets pas toutes sortes de choses, mais seulement ce qui satisfait

Digitized by Google

ma raison ; en conséquence, je laisse là les faits ; je m'enferme, je rêve, je combine, et voici venir, à force de méditations, toute une théorie de l'univers. Je sais que le premiers savants s'y sont pris ainsi, et que je n'ai pas l'intention de me moquer d'eux. Mais enfin ils se sont trompés évidemment, et si leur erreur était excusable alors, elle serait aujourd'hui grossière, aujourd'hui que, dans les sciences naturelles et physiques, il est reconnu que l'autorité des faits est au dessus de tout.

Je ne parle pas de la philosopie, des sciences sociales et politiques ; le principe de l'autorité des faits n'y est pas encore établi définitivement ; seulement ses progrès y sont évidents, et là aussi on commence à reconnaître nettement que la science est incessamment soumise aux faits.

La conséquence la plus immédiate du principe de *l'autorité des faits*, conséquence à laquelle cependant il n'est pas d'homme qui ne manque souvent, est celle-ci : les différents faits sont connus par des moyens divers, et *nul fait ne doit être constaté que par le moyen qui lui est propre.*

Ainsi, ne serait-ce pas une absurdité que de refuser de croire aux couleurs et aux apparences visibles que fait connaître la vue, sous prétexte que le toucher ne peut les atteindre? ou bien aux sons, parce qu'ils ne se voient ni se touchent ? Personne ne commet de telles méprises, mais il en est d'aussi grossières et qui sont fort communes. Combien de gens déclarent, systématiquement du moins, qu'ils ne veulent croire à aucun des faits qu'on appelle faits de conscience, tels que l'idée, le sentiment, sous prétexte que ces faits échappent aux sens ? Or, c'est le propre de ces faits d'échapper aux sens, comme aux couleurs d'échapper au toucher, et aux sons d'échapper à la vue. S'il est ridicule de demander à voir le son d'une trompette, il l'est tout autant de demander à voir ou à palper une pensée. Le bon sens naïf fait parfaitement

Digitized by Google

cette distinction, et reconnaît les limites de chaque moyen de connaître, même dans l'esprit de ceux qui par système s'efforcent de les oublier; car il n'est pas un d'eux qui ne croie qu'il a un système, et ce système, quand l'a-t-il vu, touché ou entendu ?

Et de même un homme qui voudrait tout ramener à l'expérience individuelle, et n'admettre les faits prouvés par le témoignage et l'histoire, qu'autant, non pas qu'ils seraient véritablement prouvés, mais qu'ils seraient conformes aux faits de son expérience privée, celui-là commettrait et une contradiction et une absurdité. Une contradiction, car examinez bien, vous trouverez que, parmi les faits à notre connaissance, dix-neuf sur vingt, au moins, nous viennent du témoignage ; or vous les croyez, remarquez bien cela, non parce qu'ils sont *raisonnables*, mais parce qu'ils sont *prouvés*. L'homme dont nous parlons fait comme vous et croit à une foule de faits, non parce qu'ils sont en rapport avec les *idées* qu'il retire de son expérience propre, mais parce que ces faits sont établis. Une absurdité, car y a-t-il la moindre différence entre ne pas croire un fait bien établi par le témoignage, sous prétexte qu'il ne tombe pas dans le cercle de mon expérience personnelle, et ne pas croire aux faits de l'oreille sous prétexte qu'ils ne tombent pas dans le cercle de la vue ?

Si le témoignage des personnes qui entourent un aveugle-né établit l'existence d'un cinquième sens dans les autres hommes, l'aveugle-né devra-t-il ne pas croire parce que ses oreilles et ses mains ne lui en donnent aucune idée ? Devra-t-il refuser de croire par la même raison qu'à l'aide de ce sens inconnu on mesure les distances, on élève des palais, on embrasse un horizon immense, on parcourt le monde, on traverse les mers, on saisit le cours des astres, on communique avec des gens qui ne sont plus ?

Si un paysan, dans son village retiré, apprend qu'à des

Digitized by Google

distances que son imagination regarde comme inoüies, il existe une grande ville dont les maisons de pierres semblent toucher les nues, et couvrent sans discontinuer des espaces cent fois grands comme son champ, devra-t-il s'en moquer parce que le chaume de sa demeure est si loin de cette merveilleuse réalité? Que sera-ce si on lui fait la description des divers empires de ce globe, si on lui parle de nos arts, etc. ?

Si un homme qui n'a jamais lu ni vu lire apprend de plusieurs autres qu'on peut dans une feuille de papier mettre sa pensée et l'envoyer à cent lieues de là, faudra-t-il qu'il nie la chose, quoique parfaitement attestée, bien qu'elle soit de vrai absolument incompréhensible pour lui?

Et si, dans quelque prophète, il se trouve écrit que le royaume d'Egypte ne sera plus indépendant, *qu'il n'y aura plus de roi en Egypte*, s'il se trouve que, depuis deux mille ans que l'évènement concorde exactement, l'Egypte n'ayant jamais cessé, en effet, dans cet intervalle d'être sous une domination étrangère, mais ayant passé successivement sous les Macédoniens, les Romains, les Sarrazins, le Mamelouks, les Turcs, les Français, les Ottomans; s'il se trouve ainsi que la question d'Orient, naguères débattue si vivement, ait été résolue d'avance par ce prophète, et que *la soumission de Méhémet-Ali ne soit que l'accomplissement d'un anathème porté depuis vingt siècles*, faudra-t-il parce que la chose est vraiment prodigieuse, ne pas croire que ce qui est écrit est écrit, et que ce qui a été prédit ait été prédit ? Or, ouvrez Ezéchiel, chapitre XXX, verset 13, vous trouverez ce que je viens d'indiquer. C'est incroyable ! oui, *mais cela est*. La règle que vous avez reconnue vraie dans les exemples précédents, il faut bien l'admettre ici, car il n'y a pas la moindre différence, absolument pas la moindre.

Voilà ce que signifie la proposition qui est en tête de ce chapitre. Le christianisme repose sur des faits, ces faits s'éta-

Digitized by Google

blissent parfaitement par le genre de preuves qui leur est propre, c'est-à-dire, par le témoignage historique, et mieux que tous les faits qui ressortent de ce même ordre de preuves. Voilà ce qui est absolument incontestable, et ce qui, faites-y attention, *n'a jamais été contesté*. Car autre chose est de dire purement et simplement : ces faits-là ne sont pas bien sûrs, autre chose est d'établir par la discussion qu'ils sont douteux ; et jamais pareille chose n'a été essayée.

Dans les limites étroites d'un article de *Revue*, il m'est impossible de donner à cette pensée toute l'étendue qui lui serait nécessaire pour former une doctrine ; mais, telle que la voilà, je ne mets pas en doute que tous les lecteurs intelligents et de bonne foi, les jeunes hommes surtout qui sont à l'abri de tout esprit de système, l'auront parfaitement comprise et en auront senti toute la force.

Toutes les fois que j'ai eu occasion de l'exposer à des hommes graves et sensés, j'ai toujours eu le plaisir de les voir en être vivement frappés. Je termine en citant quelques exemples. Et en premier lieu, parmi les ecclésiastiques.

Un jeune prêtre, du diocèse d'Autun, ex-professeur de philosophie, était curé, il y a quelques années, dans une des plus riches campagnes de la riche Bourgogne, où il consacrait tous les loisirs que le ministère laissait à son ame ardente entre la méditation et les beaux arts, qu'il avait constamment cultivés avec un double amour. C'est là que je le vis, et que, dans le courant de la conversation, je lui parlai de la *méthode chrétienne*. Son étonnement fut grand, et il avoua n'avoir jamais saisi cette méthode dans toute sa simplicité.

Un archiprêtre, d'un autre diocèse, grand argumentateur, après une conférence de même genre, se récria d'admiration, non certes devant son interlocuteur, trop chétif champion de la vérité, mais devant la simplicité, la clarté et la force de la

Digitized by Google

méthode que je lui expliquais. « Savez-vous bien, dit-il, que moi, vieux barbon, j'apprends là des choses fort nouvelles ? »

J'ai trouvé, il n'y a pas longtemps, un jeune abbé, plein d'ame et de talent, qui m'a très franchement avoué n'avoir, ni dans sa philosophie, ni dans sa théologie, trouvé une idée aussi lucide.

Et ce n'est pas, je l'ai remarqué plus haut, que les docteurs chrétiens ne soient très forts sur les bases des croyances chrétiennes ; la méthode seulement n'y est pas *mise en évidence*. Il n'y a rien à changer à leurs preuves ni à leur science qui, chez plusieurs, est immense ; mais pour les philosophes de notre âge, il est nécessaire d'y adapter la méthode reconnue la seule bonne dans toutes les recherches sur les réalités.

Voici d'autres exemples pris parmi les laïques ; sur les laïques penseurs, ils seront d'un plus grand poids.

Un soir d'automne, sous un ciel assombri, je parcourais les sentiers inégaux et tortueux d'un vallon éloigné du bruit, j'étais en conversation intime avec un homme d'un grand sens et d'un cœur parfaitement droit. Nous vînmes à parler des preuves du christianisme, et je lui dis en quelques mots, comment j'avais appris à me rendre compte de leur valeur logique. Je n'oublierai jamais le cri de surprise et de joie que cet homme honnête poussa quand il m'eut compris : je venais, sans m'en douter, de déchirer un voile !

Un vieux général, homme dont je vénérerai toujours la mémoire, d'une grande instruction et surtout d'une connaissance remarquable des hommes, me força, un jour, dans une conversation secrète, de lui faire un exposé à peu près complet de ma doctrine philosophique, surtout dans les points relatifs au christianisme. J'en éprouvais une vive contrariété, car, dans de semblables discussions, je crains toujours que l'infériorité de la défense ne rejaillisse sur la cause elle-même. Heureusement j'avais affaire à un homme d'un vrai mérite et

Digitized by Google

d'un esprit réellement distingué ; je m'excitai pour dire les choses le plus clairement et le moins mal possible; mon interlocuteur fit le reste par sa sagacité, et j'eus le plaisir de l'entendre déclarer que, présentée ainsi, la vérité religieuse était irrécusable, mais que malheureusement cette méthode était trop peu connue, et que lui, avec ses soixante-dix-huit ans de vie et sa longue expérience du monde, ne s'en était jamais douté.

Que les jeunes hommes qui aiment la vérité veuillent donc prendre la peine de méditer la règle logique que je viens d'exposer : ils en retireront, je le leur annonce, de grandes lumières et une grande sécurité morale. Que les élèves de M. Noirot surtout, dont l'esprit est ouvert par ce maître illustre à toute la simplicité et à toute la fécondité de la vraie méthode, s'appliquent à bien comprendre la verité et la profondeur de la méthode chrétienne; c'est parmi eux, j'en ai la confiance, qu'il doit surgir un homme de talent qui saura établir, à l'honneur de l'école lyonnaise, l'alliance rigoureuse de la philosophie et du christianisme.

P. C. Gourju.

Professeur de philosophie au collége de Roanne.

Digitized by Google

Appréciations littéraires.

PAUL DE KOCK

JUGÉ

PAR LES ANGLAIS.

Le fécond écrivain dont le nom figure en tête de cet article a été pendant longtemps en France le favori exclusif et chéri du large cercle des liseurs de romans. Mais, soit à cause du systématique mépris de Paul de Kock pour cette exagération maladive et pour cette extase mystique employée par les fondateurs de la nouvelle école littéraire, soit à cause de son indifférence apparente pour cette fatuité sublime, caractère distinctif de la *littérature de la Morgue* (1), qui mêle le matérialisme le plus prononcé aux plus nobles sentiments, les coteries romantiques des salons parisiens ont péremptoirement dé-

(1) Tous les mots en italique sont en français dans le texte anglais.

Digitized by Google

détourné de lui leurs aristocratiques suffrages, quoiqu'il soit l'un des auteurs les plus populaires qu'ait produit la France. Cependant cette proscription dédaigneuse frappée sur les ouvrages de Paul de Kock ne les empêche pas de pénétrer dans toutes les classes de la société, de se glisser mystérieusement dans le boudoir de la grande dame aussi bien que dans le magasin de la modiste, et d'envahir l'atelier de la couturière, la loge du portier, et même l'échoppe du cordonnier le plus infime.

Cette extraordinaire popularité a été un motif déterminant de la réprobation prononcée contre les œuvres de Paul de Kock par ceux qui se piquent d'avoir des sentiments plus distingués que le vulgaire. Ils accusent cet auteur d'écrire pour les *grisettes*, ils plaisantent dédaigneusement sur la grossièreté de ses lecteurs ordinaires, tandis qu'ils élèvent au septième ciel les sensualités raffinées de *Lélia*, ou les délicates dépravations de la *Peau de Chagrin*. Si, après avoir entendu certains critiques français déprécier ainsi les nombreux ouvrages de Paul de Kock, un anglais lisait ces ouvrages pour se former une opinion propre sur leurs défauts ou sur leur mérite, il serait étonné de trouver au milieu d'une exubérance de saillies, qui souvent dépassent les limites du bon goût et quelquefois même blessent les lois d'une saine morale, l'expression des sentiments les plus nobles et les plus élevés, et même des passages qui excitent dans l'ame les plus touchantes émotions. Peut-être, peut-on dire en toute vérité que jamais auteur n'a dépassé le génie qui a créé le *Bon Enfant* et *Frère Jacques*, ce drame animé et pénétrant dont les éléments sont puisés dans les passions par lesquelles, chaque jour, la vie humaine est agitée.

Les critiques envieux, qui ont représenté le talent de Paul de Kock comme supérieur seulement pour dépeindre des farces grossières ou pour tracer de joviales caricatures, ont commis contre cet écrivain une grande injustice. Comme Hogarth, Paul de Kock a su cacher, avec une subtile et pro-

Digitized by Google

fonde habileté, de sérieuses leçons sous des formes agréables ou plaisantes. Au milieu de ses peintures vigoureuses et énergiques, il semble exclusivement occupé de folies; mais toutes ses compositions tendent à faire ressortir d'une manière imposante et avec une grande force les funestes conséquences du vice. Nous doutons que jamais la France ait possédé un écrivain qui ait produit des fictions plus capables de donner d'aimables et touchantes leçons de morale. Il est fâcheux que cette qualité soit ternie par un défaut qui se trouve dans plusieurs ouvrages de Paul de Kock. Cet auteur, moraliste en tout autre point, et moraliste plein de discernement et de vérité, forfait à ce caractère en tout ce qui concerne les rapports entre les deux sexes. Comme il semble qu'il cherche à justifier ce défaut par de faux raisonnements, et que même il soit soutenu dans son erreur par les nombreux exemples qu'il trouve pour le motiver dans les mœurs de ses compatriotes, nous pensons qu'il n'est pas hors de propos de combattre ses raisonnements sur ce sujet mondain et quelque peu inconvenant.

Nous savons bien qu'en France on prête rarement une sérieuse attention aux homélies des critiques anglais sur la morale, et que de telles homélies sont souvent considérées dans ce pays comme des actes de pruderie ou même d'hypocrisie. Nous savons que les Français appellent *peintures de mœurs* ce que nous appellons *licence*; et nous ne nous dissimulons pas que nos observations et notre blâme seront peut-être mis dédaigneusement à l'écart. Cependant pour prouver la bonne foi de notre critique, nous avouons qu'en Angleterre la morale contrôle d'une manière plus absolue les relations établies entre les deux sexes, et que, dans ce pays, l'on qualifie trop péremptoirement de moralité ou d'immoralité telle chose ou telle personne, non pas tant selon les devoirs et les convenances d'une société civilisée que selon les opinions reçues en fait de morale; nous admettons que la décence est une illusion qui peut aussi bien et aussi complètement dériver du vice que de

Digitized by Google

la vertu, qui peut aussi bien être pratiquée par le sage qu'affectée par l'hypocrite; et nous accordons enfin que l'on peut contenir dans de convenables limites les passions matérielles même en remplissant ses devoirs avec indolence et en négligeant de faire tout le bien dont on serait capable. Mais on ne saurait tirer de nos concessions cette conséquence qu'un écrivain honnête et judicieux soit justifiable de violer les convenances par faiblesse pour un mauvais principe. Un auteur ne saurait être excusé s'il s'écarte du décorum, quoique le décorum soit souvent une transaction intéressée ayant pour but de prévenir les récriminations de la société contre une conduite blâmable. Et d'ailleurs, un homme qui a la prétention de nous rendre meilleurs ou plus heureux ne mérite aucune indulgence, si, de propos délibéré, il abaisse ou affaiblit les barrières que les femmes, et même les hommes, ne peuvent transgresser sans s'exposer à des peines sévères et à de poignants remords. Peut-être, en France, ces peines et ces remords sont-ils moins sévères qu'en Angleterre, mais nous ne pensons pas que, même en France, aucun auteur essaie de nier que la rigide observation par les femmes des sentiments de pudeur et de chasteté, ne soit intimement liée avec l'honneur du caractère public et avec la paix de la vie domestique.

Quelques écrivains français, parmi lesquels il ne faut pas compter Paul de Kock, affectent de déplorer l'erreur que nous combattons tout en y participant eux-mêmes. A les entendre, ils voudraient opérer une utile réforme, ils considèrent cela comme un devoir, et ils prétendent avoir le droit de poursuivre ce but par tous les moyens. Mais de même qu'un homme, entraîné par un vif désir de voir établir une république, commettrait un crime plus qu'ordinaire s'il sacrifiait la vie de quelques-uns de ses concitoyens dans une conspiration sans succès possible contre les institutions monarchiques, de même un écrivain qui condamne de bonne foi cette rigidité, salutaire à notre avis, avec laquelle nous identifions l'honneur et la vertu des femmes, se rend coupa-

Digitized by Google

ble contre la morale s'il dissimule à dessein les conséquences funestes qui dérivent de l'oubli des lois rationnelles imposées par l'opinion. Nous avons insisté sur ce point afin de rappeler, non seulement à Paul de Kock, mais encore aux autres écrivains dont l'exemple pourrait lui servir d'excuse, combien leurs actes s'écartent des principes qu'ils proclament.

Nous regrettons donc vivement que Paul de Kock ait souillé son talent par de fréquents oublis des lois de la morale. Cependant nous ne blâmons pas tant encore la forme que le fond. Nous admettons qu'on peut, en quelque sorte, conserver la pureté des idées tout en les exprimant avec un certain laisser aller, et qu'on peut même choquer le bon goût sans pervertir les bons sentiments ; mais nous condamnons, et nous devons condamner ce que la morale ne saurait excuser. Notre blâme porte sur la légéreté avec laquelle Paul de Kock traite la vertu des femmes qu'il semble regarder comme *peu de chose*, et sur le choix fâcheux qu'il fait trop souvent dans ses fictions de caractères peu conformes à de sages principes. Dans une de ses préfaces, il se défend vivement contre cette accusation, et affirme que ses joviales et naïves descriptions des passions humaines sont bien moins dangereuses que les sophismes raffinés, ou l'éloquence dépravée de plusieurs de ses contemporains. Si malgré l'esprit supérieur qui le distingue et les sympathies qu'il manifeste pour tout ce qui est noble et bon, Paul de Kock se trouve satisfait de cette misérable distinction, nous n'avons rien à dire. Nous admettons volontiers que, malgré tous ses défauts, cet écrivain est beaucoup moins dangereux que ceux qui pervertissent des sentiments dont la direction sagement réglée favoriserait le développement de la vertu ; mais, nous le répétons une fois encore, nous ne pouvons l'excuser de tracer des tableaux qui sont, en quelque sorte, une apologie des passions et des excès funestes qu'engendre le vice. Si nous en jugeons par la haute raison que montre si souvent Paul de Koch,

Digitized by Google

et par la philosophie aimable et juste avec laquelle il semble apprécier l'objet et le but de la vie humaine, nous espérons qu'il sera bientôt animé de l'ambition d'obtenir des succès plus nobles et plus élevés que ceux qu'il a réalisés jusqu'à ce jour. Nous serions grandement désappointés si l'auteur qui a écrit le *Cocu* et *Frère Jacques*, ne comprenait enfin les graves devoirs dont la société, dans son propre intérêt, a le droit d'exiger l'accomplissement de la part de ceux qui sont doués, comme lui, du talent de remuer le cœur humain et peuvent utiliser cette influence pour diriger les hommes vers le bien.

Nous ne pouvons citer tous les ouvrages de cet écrivain, un des plus féconds de notre siècle, pour prouver la justesse des reproches que nous lui adressons à regret, et la sincérité des éloges que nous lui accordons avec empressement. Mais comme son mérite de spécial n'est pas généralement connu hors de son propre pays, nous pensons qu'une courte analyse d'un de ses principaux romans le fera mieux apprécier par nos lecteurs, que ne pourrait le faire une critique obligée de porter sur cinquante où soixante volumes.

Pour cette analyse, nous choisirons *Frère Jacques*. Si cet ouvrage n'est pas le plus élevé et le plus délicat de tous ceux de Paul de Kock, il en est du moins le plus animé et le plus saisissant. Il est, d'ailleurs, celui qui, même sous la forme mutilée d'une analyse, peut le mieux donner une idée exacte du talent de l'auteur, et désabuser des préventions qu'on aurait pu adopter d'après le jugement erroné de ceux qui, jugeant superficiellement Paul de Kock, le représentent comme un *gros farceur*, ou comme le peintre des mœurs de guinguette et de cabaret.

Frère Jacques commence par une de ces joyeuses scènes de la vie actuelle dont personne, mieux que Paul de Kock, n'a su faire des peintures joviales et animées. L'auteur fait assister son lecteur à une noce célébrée au *Cadran-bleu*, dans ce restaurant si célèbre parmi les classes moyennes de Paris.

Digitized by Google

Adeline, la jeune mariée, est une charmante création. Jolie, modeste, et tendrement attachée à Edouard Murville auquel elle vient d'être unie, Adeline fait un mariage qui est à la fois d'inclination et de convenance. Elle a une belle dot, et son mari possède une bonne place dans une administration publique. Edouard n'a jamais eu qu'un frère au préjudice duquel il a toujours obtenu la bienveillance et la tendresse de sa famille. Le caractère de ces deux frères, alors qu'ils étaient enfants, était complètement dissemblable. Edouard était tranquille, rangé, prudent, mais d'une faible capacité ; Jacques, tel est le nom de son frère, était bruyant, paresseux, ardent, mais plein d'esprit et de courage. Dégoûté du séjour de la maison paternelle dans laquelle ses affections les plus douces étaient froissées et méconnues, Jacques s'en est éloigné à quinze ans, et, depuis lors, on n'a plus entendu parler de lui.

Madame Germeuil, mère d'Adeline, a décidé sa fille à préférer Edouard Murville à d'autres partis plus séduisants « Ce jeune homme, pensait-elle, rendra ma fille heureuse. Il n'a pas une grande force de caractère ; mais qu'importe ? ma chère enfant sera maîtresse chez elle, et les ménages gouvernés par les femmes sont souvent les mieux conduits »

Au milieu de la réunion nombreuse et gaie qui célèbre la noce, un personnage attire plus l'attention que les autres. Ce personnage est introduit en scène en peu de mots, avec cet art facile qui distingue l'auteur ; mais on comprend de suite qu'il est appelé à jouer un rôle important dans cette histoire. Dufresne, tel est son nom, est âgé de trente-huit à quarante ans ; la régularité de ses traits est agréable, mais ils ont une expression équivoque et sinistre qui grimace la bienveillance et repousse la confiance et l'estime. Il est frappé de la beauté de la jeune mariée ; et dès ce moment, en homme habitué à mettre de côté tous les scrupules, il forme contre le bonheur qui semble réservé au jeune couple les plus odieux et les plus criminels desseins.

Digitized by Google

Le lendemain, Edouard et sa femme parlent de leur avenir. Edouard exprime le désir de renoncer à la place qu'il occupe. « Ne pourront-ils pas vivre honorablement avec la fortune qu'ils possèdent? La vie de campagne a tant de charmes! » L'exécution de ce projet est résolue. Les petites affiches apprennent à Edouard que la maison dans laquelle il a passé ses jeunes années est à vendre. Cette propriété est située à Villeneuve-Saint-Georges. La jeune femme est ravie à la seule pensée d'habiter la maison dans laquelle est né son mari. Les prudentes observations de madame Germeuil sont écartées; l'heureux couple et la *bonne maman* vont visiter la maison de Villeneuve-Saint-Georges.

Le lecteur conçoit quels sentiments agitent le cœur d'Edouard à la vue de ce lieu qui lui rappelle de si intéressants souvenirs; il conçoit aussi quelle sympathie cette circonstance inspire à la charmante jeune femme. Il est impossible d'imaginer rien de mieux dans ce genre que la grâce délicate et l'exquise sensibilité avec lesquelles l'auteur sait amener et exprime l'expansion de ces sentiments.

Cependant la vue de ce séjour de son enfance rappelle à Edouard le souvenir de Jacques, de ce frère qui partageait ses jeux et qui depuis si longtemps est absent. Ce souvenir l'attriste toutes les fois qu'il se présente à son esprit. Il est à moitié persuadé que le malheureux fugitif n'est plus ; il souhaite presque qu'il en soit ainsi. Il n'ose s'arrêter à la pensée que peut-être ce frère délaissé, pauvre et dégradé mène une vie vagabonde. Il repousse encore plus cette image depuis qu'il a fait un avantageux mariage. Si son frère vit encore, s'il est dans une position fâcheuse, cette déplorable circonstance peut produire un funeste effet sur l'esprit de madame Germeuil, cependant, et c'est dans cette distinction que brille le talent ingénieux et vrai de l'auteur, Edouard, quoiqu'il soit égoïste, n'est pas entièrement insensible. Son cœur est vain, mais il n'est pas cruel; il ne veut pas repousser son frère s'il se présente, mais il redoute qu'il ne se présente pauvre et

Digitized by Google

misérable. « Tels sont les hommes, s'écrie l'auteur, ce diable d'amour propre étouffe les plus nobles et les plus douces affections. Trop souvent on rougit d'un frère, d'une sœur et quelquefois même d'un père et d'une mère. Ceux qui agissent d'une manière aussi déplorable pensent, sans doute, qu'ils ne sont pas assez estimables par eux-mêmes pour se passer d'un arbre généalogique. »

Cependant Edouard, sa femme et sa belle-mère continuent leur examen. Ils arrivent à l'extrémité du jardin qui donne sur les champs et qui en est séparé seulement par une grille. Tout-à-coup ils aperçoivent, de l'autre côté de la grille, un homme examinant le jardin d'un air triste et sérieux. Son extérieur est fait pour allarmer à la première vue. D'épaisses moustaches, un teint hâlé, des yeux noirs et une large cicatrice sur un côté de la figure rendent son aspect peu prévenant. Les dames poussent un cri de frayeur; à ce cri l'homme disparaît. Cet incident est bientôt oublié; l'achat de la maison est résolu. Après un dîner pittoresque au *restaurant* du village, dîner décrit avec une charmante originalité, l'on retourne à Paris.

Edouard accomplit à Paris quelques arrangements préliminaires; puis il revient seul à Villeneuve-Saint-Georges pour terminer l'acquisition qu'il projette.

Pendant qu'arrêté dans le jardin, il médite sur les changements qu'il se propose d'y faire exécuter, il aperçoit tout-à coup, de l'autre côté de la grille, ce même homme qu'il a déjà vu au même endroit. Les vêtements en lambeaux, la longue barbe de l'étranger annoncent qu'il est dans la misère. Edouard l'interroge, l'inconnu dit et prouve qu'il est Jacques!

L'auteur décrit l'entrevue des deux frères avec un talent qui prouve combien il a soigneusement étudié, et combien il connaît les faiblesses du cœur humain. Edouard hésite entre deux sentiments qui luttent dans son ame. D'un côté l'affection fraternelle l'excite à bien accueillir Jacques; de l'autre, une fausse honte, inspirée par un amour propre égoïste, compri-

Digitized by Google

me l'élan dans son cœur. Jacques est misérablement vêtu, il est brusque et grossier même; mais il est franc, honnête et fier. Charmé de retrouver son frère, son cœur s'épanouit à la douce pensée de trouver un ami dans le compagnon de son enfance. Mais cette première impression fait bientôt place à l'indignation et à la peine que lui cause l'accueil froid et embarrassé du nouveau propriétaire de cette maison si bien connue. Il espérait trouver un ami, il rencontre seulement une aumône !.... il s'éloigne le cœur brisé.

Edouard repentant court sur les traces de Jacques. Il l'appelle; mais il est trop tard : Jacques a disparu.

Edouard se console. « Je lui offrais de l'argent, pense-t-il, je ne vois pas pourquoi il s'offense de cette offre. Ai-je donc si grand tort d'être peu envieux de présenter à ma belle-mère et à ma femme un homme qui ressemble à un échappé de prison? Ma foi, j'ai raisonnablement agi. »

Laissant l'heureux Edouard retourner auprès d'Adeline, l'auteur retourne auprès de Jacques. Le caractère de ce nouvel acteur mis en scène, est une des plus habiles et des plus puissantes créations de Paul de Kock. La brusquerie de Jacques et ses nombreuses excentricités appartiennent au genre comique; mais ces légers défauts, jetés sur ce personnage, sont effacés avec un art admirable par les nobles principes d'honneur dont il est doté avec peut-être même un peu trop d'exagération.

Jacques a éprouvé de longues aventures, dont le récit remplit une grande partie de l'ouvrage, sans être absolument utile à la marche de l'action principale. Engagé dans l'armée française, il a servi avec honneur et distinction. Malheureusement, ses répugnances à s'instruire pendant qu'il était sous le toit paternel, ont laissé son éducation fort incomplète; il n'a jamais pu s'élever au dessus du rang de simple soldat. Mais sa pensée chérie a toujours été l'espoir de revenir dans son village, honoré de quelque distinction prouvant sa bonne conduite et son courage. Son désir a été rempli; il a obtenu la croix

Digitized by Google

d'honneur. Ce témoignage précieux de son mérite ne l'a jamais quitté : pauvre, il l'a porté sous ses haillons, et il pensait que sa famille recevrait avec orgueil un brave soldat décoré d'une si flatteuse distinction ; le froid accueil de son frère a détruit cette douce espérance. Après cette entrevue, dont le résultat l'a tant peiné, Jacques rejoint un de ses compagnons d'armes, Sans-Souci, dont le nom peint parfaitement le caractère. Unis par une vive amitié, ils se mettent tous deux au service d'un fermier voisin. Sans-Souci rend mille petits services à la fermière. Jacques laboure les champs du fermier, puis il passe ses soirées à raconter les batailles auxquelles il a assisté, et, pendant la nuit, il pense à son frère, à la maison paternelle de Villeneuve-Saint-Georges, ou à sa croix d'honneur chérie, seule consolation qui lui reste.

Tandis que Jacques passe ainsi sa vie, Edouard marche à grands pas vers sa ruine. Ce Dufresne qui avait été si vivement impressionné par la beauté d'Adeline, le jour de la noce, se lie intimement avec Edouard et obtient toute sa confiance. Dufresne est doué d'une grande intelligence naturelle ; mais il a, depuis longtemps, renoncé à tous principes de morale, et son ame est profondément dépravée. Il vit en véritable chevalier d'industrie, alliant avec adresse les spéculations d'une vie d'affaires avec les amusements d'une vie de plaisirs. Dès le premier jour du mariage d'Edouard, il a conçu une violente et criminelle passion pour Adeline. Mais Paul de Kock connaît trop bien le cœur humain pour avoir représenté un tel homme comme animé seulement d'une passion d'amour ; aussi peint-il les désirs de Dufresne, dirigés sur la fortune au moins autant que sur la femme d'Edouard, dont l'esprit faible et irrésolu subit bientôt, d'une manière absolue, l'ascendant de son perfide ami.

Ces incidents, enrichis de scènes d'une gaîté charmante, au milieu desquelles jaillissent des traits de satire pleins de philosophie et de justesse, se développent avec une brillante rapidité sous l'œil du lecteur. Sous l'influence de la fatale in-

Digitized by Google

timité qui le lie à Dufresne, la fortune de Murville s'écroule ; son bonheur domestique est détruit. Son cœur, d'abord égaré, est bientôt corrompu ; car ce faible caractère dominé par un égoïsme intéressé et par une basse ambition est impuissant à conserver les honorables principes qu'il possédait autrefois.

Au milieu des sombres et des frivoles caractères qui animent ce drame, la belle et tendre Adeline brille d'une douce et pure clarté. Son aimable portrait est tracé avec une délicatesse parfaite. Elle se présente comme la bonté même personnifiée sous une figure de femme, au milieu de méchants et de fous. Mais, hélas ! cette gloire est ternie ! En vain, Edouard reçoit de nombreux avertissements sur les coupables projets et sur les vices de Dufresne ; plus il se sent enfoncer dans l'abaissement, plus il s'attache à sa fatale amitié. Livré à une vie déréglée, il ne peut se passer de la présence du compagnon de ses débauches. Enfin par un horrible artifice, Dufresne commet un infâme outrage contre Adeline. Cette infortunée jeune femme est innocente et pourtant déshonorée !

Nous avouons qu'en dépit du talent avec lequel les circonstances de ce crime sont tracées, nous considérons l'idée de cet incident comme une faute de l'auteur. Nous sommes révoltés et choqués, sans que rien justifie la nécessité de nous imposer ces pénibles sentiments ; car la leçon de morale donnée par cet histoire eut été aussi complète en écartant ce douloureux épisode.

Depuis ce crime détestable, le génie solitaire qui veillait encore sur la vie de Murville cesse d'exercer sa douce mais trop faible influence ; l'infortunée Adeline se retire à la campagne avec sa fille. Dès ce moment, quoique Edouard n'ait pas encore découvert les tromperies de son compagnon, l'espérance s'évanouit, et le drame n'offre plus au lecteur qu'un intérêt inspiré par la terreur et l'anxiété.

Déshonoré par son ami, trompé par ses ignobles maîtres-

Digitized by Google

ses, Edouard Murville, de prodigue et joueur qu'il était, devient bientôt escroc et faussaire. Dans ce moment critique, Adeline se met à sa recherche pour le sauver ; mais ses efforts sont vains, elle ne peut le découvrir. Edouard est descendu à ce point de dégradation qu'il a renoncé à tout sentiment de vertu. Obligé de cacher son nom, il est dans la position où s'était placé autrefois Jacques, ce frère qu'il a si cruellement dédaigné ; avec cette différence que Jacques exilé resta vertueux quoique pauvre, tandis que Edouard est forcé de se cacher, parce qu'il a perdu sa fortune et forfait à l'honneur.

Cependant Adeline, retirée à Villeneuve-Saint-Georges, s'est trouvée voisine de la ferme dans laquelle Jacques avait trouvé un asile. Ce brave soldat se présente à elle et se fait connaître. Il la console de ses peines, et quand enfin la maison de Villeneuve-Saint-Georges est vendue, il l'engage à venir chercher un abri dans la ferme où il s'est lui-même retiré.

Bientôt on apprend que le malheureux Edouard a été arrêté et mis en prison. Adeline découvre ce fatal secret qu'on s'était efforcé de lui cacher. Elle se précipite vers Paris, emportant sa fille avec elle. Elle se dirige vers la prison. Elle arrive sur la place du Palais de justice. Cette place est couverte d'une foule nombreuse, agitée par l'approche d'un spectacle impatiemment attendu. Infortunée Adeline ! Elle a toujours blâmé l'empressement que met le peuple à rechercher les scènes de crime et d'expiation ; mais, dans la funeste position où elle se trouve, ce déplorable empressement la révolte bien plus encore. Elle s'efforce en vain de sortir de cette foule qui à chaque instant s'augmente et se resserre; elle ne peut y parvenir. Bientôt les fluctuations de cette masse vivante l'entraînent jusques à l'endroit où des gendarmes entourent le criminel qu'une flétrissure indélébile va séparer à jamais de la société. Elle entend un cri aigu et déchirant, elle lève ses yeux, elle voit son mari pâle, hagard et défiguré, c'est lui qui vient d'être marqué par le fer du bourreau !!! A ce terrible aspect elle tombe inanimée, serrant sur son cœur sa fille,

Digitized by Google

la fille du malheureux qui vient de recevoir le châtiment de ses méfaits.

L'auteur décrit de main de maître cette scène déchirante. Il dépeint en homme qui connaît à fond le cœur humain la rapide mobilité avec laquelle le peuple passe, de la grossière sensation excitée par l'horrible spectacle d'un supplice, aux sentiments d'une douce compassion et d'un délicat empressement pour la malheureuse jeune femme. Adeline est enfin rappelée à la vie, sa première pensée est pour son mari, elle veut le rejoindre. Edouard a expié ses fautes par le châtiment qu'il vient de subir, ils peuvent désormais se réunir et oublier leurs malheurs. Mais ses sens ne peuvent supporter le souvenir de la terrible scène dont elle a été témoin. Ses forces physiques et morales l'abandonnent. Heureusement, elle est secourue par un vieillard qui s'était trouvé avec elle dans la voiture publique de Ville-Neuve-Saint-Georges à Paris, et qui, pendant le trajet, avait été touché d'un généreux intérêt pour les manières distinguées et pour l'air modeste de cette jeune femme.

Le noble caractère de cet homme respectable est admirablement tracé. M. Gerval, tel est son nom, emmène chez lui Adeline et sa fille. Le délire de cette femme infortunée continue; il dégénère bientôt en une complète aliénation mentale.

Aussitôt qu'ils ont appris la fuite d'Adeline, Jacques et son ami Sans-Souci sont partis pour Paris. Là, sur le boulevart, ils rencontrent la chaîne des condamnés partant pour Toulon. Jacques s'arrête machinalement à regarder ces misérables ; il reconnaît son frère au milieu d'eux. A cette funeste vue, d'un geste aussi rapide que sa pensée, il saisit la croix d'honneur qui brille sur son habit, l'arrache, et la cache dans son sein. Pas un mot n'est dit en ce moment sur les sentiments qui agitent le fier soldat; Paul de Kock est trop habile pour parler mal à propos. Le geste de Jacques dit tout.

Edouard, qui, au milieu des douleurs de son supplice, a

Digitized by Google

cependant reconnu sa femme et sa fille, arrive à Toulon. Infecté par la contagion des misérables au milieu desquels il est placé, il perd bientôt jusqu'au sentiment du remords. Il trouve enfin le moyen de s'échapper. Découvert dans sa fuite par un homme qui aperçoit la flétrissante marque dont il porte l'empreinte, et sur le point d'être livré à la justice, il n'hésite pas à assurer son salut par un meurtre!

Le hasard le réunit à Dufresne. Cet autre misérable a réussi à se soustraire au châtiment infligé à ses complices; il est maintenant chef d'une bande de voleurs. Dufresne raconte son histoire à Edouard. Fils d'un homme ruiné par la perte imméritée d'un procès, et dont le caractère aigri par l'infortune a tourné à un misanthropisme exagéré, son esprit hardi, indépendant et subtil, a pris au pire les déclamations de son père, et il a contracté une précoce disposition à devenir un mauvais sujet. Cette esquisse offre au lecteur une leçon philosophique pleine d'importance et de vérité. Les passions de Dufresne naturellement ardentes, et libres des utiles entraves qu'impose une bonne éducation, sont encore excitées par les épreuves pénibles auxquelles la pauvreté soumet l'homme. L'adversité produit trop souvent ce funeste effet d'amener l'homme malheureux à regarder les autres hommes comme ses ennemis naturels. Dans ces cas déplorables, l'intelligence se développe tandis que le cœur s'endurcit.

Dans le cours de son récit, Dufresne révèle à Edouard l'outrage commis sur Adeline. Murville frémit d'horreur en apprenant cet attentat! mais il est arrivé trop bas et trop loin pour pouvoir regarder en arrière. Son caractère toujours faible a plus que jamais besoin d'un guide : il abhorre le crime de Dufresne, mais il a besoin de l'habileté de cet homme pour conserver sa liberté; il se tait.

Adeline, dont la raison continue d'être égarée, habite toujours la maison du généreux Gerval. Les terreurs que le délire fait éprouver à la pauvre insensée sont décrites avec une sensibilité d'autant plus touchante qu'elle est exempte de toute

Digitized by Google

exagération. Les mots sont souvent insuffisants pour bien exprimer la délicatesse des pensées de l'auteur.

Pendant une nuit orageuse, trois voyageurs demandent l'hospitalité dans la maison de Gerval. Ces trois voyageurs sont Dufresne, Edouard et un troisième bandit. Tous trois sont soigneusement déguisés; ils ont formé le dessein d'assassiner Gerval et de dévaliser la maison. La scène pendant laquelle se prépare l'exécution du crime est empreinte d'un intérêt vif et saisissant. Quand tout est silencieux dans la maison, Dufresne, après avoir assassiné un vieux domestique dont la surveillance soupçonneuse le gênait, introduit deux nouveaux complices, et assigne un poste et une consigne à chacun de ses misérables subordonnés. Les bandits savent qu'une femme privée de la raison est logée près de la principale pièce de la maison; Edouard est chargé d'aller surveiller cette insensée et de la tuer si elle pousse un seul cri.

Le lecteur doit comprendre quelles dramatiques émotions fait naître cet incident. Edouard est seul dans la chambre, où, sans qu'il le sache, repose sa femme. Prêtant l'oreille au plus léger bruit, il va sans cesse de la fenêtre au lit et du lit à la fenêtre. Enfin, il s'approche des rideaux qui entourent le lit, un berceau vide est à sa droite : Adeline plus agitée pendant cette nuit d'orage, s'est couchée toute vêtue; elle tient son enfant dans ses bras, Curieux de voir la personne qu'il surveille, Edouard écarte doucement les rideaux; mais il s'arrête attentif à un bruit qui paraît venir du bois voisin. Il court à la fenêtre, il entend le craquement du givre et des branches mortes sous les pas de quelques nouveaux arrivants. On s'appoche, il distingue des voix. Si c'étaient des gendarmes! La crainte lui fait oublier sa prudente réserve, il fait un brusque mouvement, Adeline se réveille. Elle se lève à demi, et tirant vivement les rideaux, elle s'écrie : Est-ce toi? est-ce toi? Murville éperdu se précipite vers le lit le poignard à la main. Son bras se lève, il va frapper, lorsqu'il reconnaît sa femme et son enfant.

Digitized by Google

Cette brusque apparition du coupable époux qu'elle croyait à jamais perdu, rappelle Adeline à la raison. Elle reconnaît Edouard et se précipite dans ses bras; mais celui-ci, épouvanté en découvrant quel nouveau crime il allait commettre, est saisi de remords et prend la fuite.

Il fuit à temps. Les pas qu'il a entendus étaient ceux de Jacques et de Sans-Souci qui, occupés à rechercher Adeline, sont arrivés pendant la nuit près de la maison de Gerval à la porte de laquelle ils ont frappé pour demander un asile. Las d'attendre en vain qu'on leur réponde, ayant découvert la brèche par laquelle se sont introduits les complices d'Edouard et de Dufresne, ils sont entrés. Ils sauvent la vie de Gerval; et, au milieu du tumulte de cette scène, Dufresne est tué par la main de Jacques.

Quelque temps s'écoule. Jacques, Adeline dont la raison est complètement revenue depuis cette nuit de terreur et d'alarmes, et la jeune Ermance, sa fille, sont établis dans la maison de Villeneuve-Saint-Georges, autrefois achetée et revendue par Edouard. Cette maison a été donnée à Jacques par le reconnaissant Gerval. Bientôt ce généreux vieillard descend dans la tombe; son testament partage ses biens entre Jacques et Adeline.

Neuf années se passent, le frère, la femme et la fille de Murville se sont efforcés d'oublier le passé; mais Jacques n'a plus reporté sa croix d'honneur. Le brave soldat pense que les crimes de son frère lui ont enlevé le droit de se parer de cette noble décoration.

Un jour, contre cette même grille au travers de laquelle autrefois Jacques avait contemplé ce jardin, séjour de ses jeunes années, paraît un homme couvert de haillons et d'un aspect au moins aussi sauvage et aussi hagard que celui du malheureux qui alors avait jeté le trouble dans l'esprit des jeunes mariés. La fille d'Adeline aperçoit la première l'étranger; elle est effrayée à cette vue. Adeline et Jacques accourent à ses cris, ils reconnaissent Edouard Murville. Les gendarmes sont à la

Digitized by Google

poursuite de ce malheureux, une mort ignominieuse le menace; et, à ce même endroit, témoin de la dureté avec laquelle il repoussa son frère dont le seul crime était une honorable pauvreté, il est venu, l'infâme assassin, se réfugier près de ce jardin où s'est écoulée son enfance, où il a joui d'un si doux bonheur auprès de l'ange qu'il a méconnu.

Nous nous abstenons de décrire le repentir d'Edouard, et le généreux pardon accordé par Adeline. Jacques reste seul avec son frère. Les gendarmes s'approchent, ils vont découvrir le coupable... Pour comprendre la catastrophe qui dénoue le drame, il faut se rappeler que la scène est en France, que Jacques est français et soldat, et qu'à ce double titre l'honneur est la seule règle de ses pensées, de ses sentiments et de ses actions. Sa seule espérance, dans ce moment fatal, est d'éviter à son frère et à sa famille l'ignominie d'une exécution publique. Il offre en détournant la tête, et d'une main tremblante, un pistolet à Edouard qui, faisant justice de lui-même, sauve ainsi sa tête de l'échafaud.

Jacques enterre sa croix d'honneur dans la fosse qui reçoit la dépouille mortelle de son malheureux frère.

Le lecteur a reconnu sans doute en parcourant cette rapide analyse les défauts qui gâtent la composition de cette histoire. Quant à nous, et par-dessus tout, nous blâmons le révoltant et au moins inutile épisode du crime commis par Dufresne contre Adeline. Cependant malgré les imperfections de ce drame, on est forcé de reconnaître la richesse d'invention, la nombreuse variété d'incidents et le saisissant intérêt qui le distinguent. On comprend que l'auteur d'une telle œuvre ne possède pas des qualités ordinaires ou passagères.

De tous les romans de Paul de Kock, le *Cocu* est le plus parfait et rivalise peut-être avec *Frère Jacques;* le *Bon Enfant* est le plus touchant.

Le grand succès du *Cocu*, dans lequel le titre seul est capable d'effaroucher les susceptibilités les plus méticuleuses, a du prouver à Paul de Koch que sa popularité n'est pas le ré-

Digitized by Google

sultat des défauts que nous lui reprochons, mais qu'elle se manifeste en dépit de ces défauts même. Dans un des derniers romans de cet auteur, *Zizine*, œuvre pleine de puissance et de beautés, quoique moins riche de conception que beaucoup d'autres précédemment écrites, nous avons reconnu avec un vif plaisir que Paul de Kock a sensiblement perfectionné la pureté de ses expressions et même aussi de ses pensées. Cette observation nous confirme dans la persuasion qu'en avançant dans la carrière littéraire, cet auteur augmentera et développera de plus en plus son talent.

Un journal anglais a récemment donné à Paul de Kock le titre de *Smollett français*. Quelque haute considération que nous professions pour Smollett, nous ne trouvons pas que le compliment adressé à l'auteur français soit exagéré. Il est vrai que ce dernier est moins soigné, moins fini, moins exact que Smollett dans ses portraits de genre, et nous doutons que les caractères qu'il met en scène soient aussi constamment soutenus, depuis le commencement jusqu'à la fin, que ceux des héros des œuvres de Smollett ; mais d'un autre côté, Paul de Kock l'emporte certainement sur l'auteur anglais en finesse de sentiment, en variété, et en saisissants motifs d'émotion.

Nous nous plaisons à dire, que certains romans choisis de Paul de Kock, traduits en anglais avec soin, et soumis à quelques retranchements judicieux, formeraient une utile addition aux richesses nationales que déjà l'Angleterre possède dans ce genre de littérature. Si les défauts que nous avons critiqués étaient corrigés, les romans de Paul de Kock perdraient sans doute quelque peu de leur grosse gaîté, mais les lecteurs y gagneraient, en compensation, l'avantage de pouvoir apprécier avec un plaisir pur et sans mélange les passages graves et touchants qui abondent dans ces ouvrages.

Le but moral que se propose Paul de Kock est souvent très louable, quelquefois même ce but est noble et élevé ; mais, à notre avis, les moyens qu'il emploie pour y arriver ne servent trop souvent qu'à l'en écarter. Rien ne saurait

Digitized by Google

être plus fatal à un écrivain que de regarder une œuvre littéraire comme suffisamment morale, du moment qu'elle donne lieu à la déduction d'une maxime philosophique. Cette tendance paraît généralement adoptée par les romanciers, et cependant ce n'est pas l'aphorisme attaché à bon ou à mauvais droit à une fable qui peut purifier ou corrompre, élever ou abaisser l'intelligence et le cœur. Le romancier doit considérer le côté moral de son œuvre sous un double point de vue : il doit observer l'effet des passions sur les individus, et l'effet des circonstances sociales sur le caractère. Cette dernière partie du programme sommaire que nous venons de tracer est souvent la plus généralement utile, car elle a pour objet d'améliorer non seulement les individus, mais encore la société même ; cependant elle est souvent aussi la plus dangereuse. Nous doutons beaucoup, par exemple, que des romans tels que *Tom Jones*, qui, tout en cherchant à démasquer l'hypocrisie, jettent un charme séduisant sur les erreurs d'un cœur naturellement franc et généreux, soient aussi utiles à de jeunes lecteurs, toujours plus disposés à sympathiser avec Jones qu'avec Blifil, qu'à des philosophes réfléchis qui ont passé l'âge des passions ; tandis que le conte de miss Edgeworth intitulé *Vivian* et encore le roman de Paul de Kock intitulé *le bon Enfant*, peignent d'une manière si touchante et si vraie les funestes conséquences de la faiblesse avec laquelle on cède trop souvent aux tentations du vice, qu'on peut dire que ces ouvrages doivent obtenir le succès moral le plus complet que puisse espérer une fiction.

Le romancier ne doit jamais oublier combien est étendu le cercle de ceux auxquels il s'adresse. Il doit donc être attentif à ne jamais cacher la vérité sous une fiction capable de produire de fatales erreurs. Il doit enfin avoir toujours présente à la pensée cette maxime : Que la morale ne marche jamais sans la philosophie, tandis que la philosophie marche souvent sans la morale.

(*Traduit de l'anglais*). B.

Digitized by Google

DES

ENFANTS TROUVÉS[1].

Les lois qui régissent l'œuvre des enfants trouvés et abandonnés ont éprouvé des modifications nombreuses, et si ces modifications reproduisent assez fidèlement le caractère de l'époque où elles devinrent nécessaires, on n'y trouve jamais qu'on ait songé à imposer aux communes l'obligation absolue de pourvoir seules aux dépenses que cette œuvre entraînait.

A toutes les époques, on reconnaissait qu'il y avait nécessité impérieuse d'assurer le sort des infortunés confiés par le crime ou la misère à la charité publique ; mais à toutes les époques aussi, dans les temps anciens, comme de nos jours, la charge, paraissant trop lourde à ceux qui la supportaient, ils cherchèrent à s'en affranchir, et l'on peut dire, avec Merlin, que l'une des plus importantes questions que

(1) Extrait d'un rapport fait au conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 13 mai 1841.

Digitized by Google

présentait cette matière, était de savoir aux frais de qui devaient être nourris, entretenus, élevés les enfants abandonnés.

Dans les premiers temps, alors que la force était presque toujours la règle unique du droit, les enfants exposés appartenaient, comme esclaves, à ceux qui en prenaient soin ; les services qu'on en espérait, le bénéfice que leur vente ou la cession qu'on en pouvait faire devait procurer, étaient regardés alors comme une compensation légitime des soins qu'on leur avait donnés, des dépenses dont ils avaient été l'objet, et nous devons peu nous étonner que cet usage ce fût, à une époque de barbarie, universellement répandu, puisque, plus tard, et sous notre Empire de quinze ans, les enfants mâles, élevés par la charité publique, étaient, aux termes d'un décret, mis à la disposition du ministre de la marine, sans être appelés à courir la chance du sort; par cela seul que l'Etat les avait recueillis, élevés, entretenus, ils étaient mis en dehors du droit commun ; cela ne ressemble-t-il pas un peu à l'esclavage ?

Justinien trouva cet usage établi ; il l'abolit par une loi qui déclare libres tous les enfants exposés, qu'ils appartinssent à des parents de condition libre, à des affranchis, à des esclaves.

Cette déclaration, en changeant si profondément le sort des enfants exposés, amena la nécessité de pourvoir à leur subsistance autrement que par le sacrifice volontaire de quelques familles, de quelques individus.

L'Eglise, dont la puissance était alors si étendue et à laquelle étaient réservés les actes de grande charité, fut longtemps chargée du soin de pourvoir à la subsistance et à l'éducation des enfants abandonnés ; mais à une époque plus rapprochée de la nôtre, elle essaya de se débarrasser d'un fardeau qui, sans doute, devenait bien lourd. Plusieurs arrêts témoignent de ses efforts ; elle voulut, s'appuyant sur l'art. 73 de l'ordonnance de Moulins, comme nous verrons plus tard un ministre de 1832 s'appuyer sur une loi de l'an V qui reproduit, dans son esprit, l'article de l'ordonnance, elle voulut,

Digitized by Google

disons-nous, rejeter cette charge sur les communautés d'habitants. De leur côté, les communautés d'habitants résistèrent, soutinrent que l'usage obligeait l'Eglise à supporter la dépense des enfants trouvés, et, subsidiairement, que les seigneurs haut-justiciers devaient en être chargés, puisqu'ils profitaient des épaves et des biens vacants, et pouvaient, par droit de déshérence, être appelés à succéder aux enfants sans famille.

Ces prétentions réciproques eurent des alternatives diverses; mais enfin, et pour ne citer que les arrêts qui terminèrent ces débats et devinrent une loi presque générale, deux arrêts du parlement de Paris, l'un de 1547, le second du 13 août 1552, condamnèrent les seigneurs de la ville de Paris à fournir la nourriture aux enfants exposés.

Ainsi avortèrent, dès ce premier moment, les premières tentatives imaginées contre les communes, ainsi fut écartée la prétention de mettre à leur charge les frais et les dépenses des enfants abandonnés.

Alors, comme aujourd'hui, l'exemple de la capitale était d'un grand poids pour les provinces, et les provinces s'empressèrent de suivre cet exemple. Partout les seigneurs furent obligés de se charger de l'entretien des enfants exposés.

Il en était ainsi, du moins, dans tout le ressort du parlement de Paris, et si l'on cite quelques provinces dans lesquelles l'Eglise ou les communautés d'habitants furent moins heureux, dans le triomphe de leurs légitimes prétentions que ne l'avaient été les Parisiens et ceux qui les avaient imités, on ne les cite que comme une exception à la règle générale, à l'usage presque universellement établi. Cette exception n'infirme pas la règle générale, n'abolit pas l'usage presque universel, et nous pouvons dire, avec M. Baboin de la Barollière, dans le rapport présenté à nos prédecesseurs le 29 novembre 1830: « qu'avant la Révolution de 1789, les dépenses des enfants « trouvés et abandonnés étaient à la charge des seigneurs haut- « justiciers du royaume : » Nous pouvons dire que les com-

Digitized by Google

munes étaient tout-à-fait exemptes d'une participation obligatoire quelconque à ces mêmes dépenses.

Nous ne pensons pas qu'il puisse exister le plus léger doute à ce sujet, et si nous avons tenu à l'établir, c'est moins pour faire parade d'une érudition parasite qu'il est, d'ailleurs, si facile d'étaler, que pour montrer, comme nous allons nous en convaincre, que les lois révolutionnaires qui furent portées sur la matière et qui ont été en vigueur jusqu'à l'apparition des décrets du 11 juin 1810 et du 19 janvier 1811, bien loin de s'écarter des principes posés par les arrêts de 1547 et de 1552, ont généralisé ces principes et appliqué une législation uniforme dans toutes les parties de l'Empire.

Examinons donc la législation révolutionnaire, et nous verrons ensuite si les décrets cités plus haut ont, comme on l'a dit, comme on l'a soutenu, bouleversé cette législation, en ont établi une nouvelle, et si on peut en faire ressortir que les dépenses dont nous voulons, dont nons tentons de nous alléger, sont en effet des dépenses *essentiellement communales*.

La loi du 27 novembre 1790 décharge les seigneurs haut-justiciers du sort des enfants exposés et abandonnés sur leur territoire. Cette loi était équitable. Le parlement de Paris avait, nous l'avons vu, imposé la charge des enfants exposés aux seigneurs haut-justiciers en se fondant, surtout, sur les avantages que leur donnaient les droits de justice ; or, ces droits de justice avaient été abolis ; ils l'avaient été dès le 4 août 1789, il y avait donc, alors qu'on privait des avantages, nécessité d'exonérer de la charge.

Mais il ne suffit pas de déclarer que les seigneurs haut-justiciers étaient, pour l'avenir, déchargés du fardeau des enfants trouvés ; il fallait, en même temps, pourvoir au sort de ces malheureux.

L'art. 1er de la loi de 1790 accomplit cette obligation, devenue sacrée, il déclare :

« Qu'il sera pourvu provisoirement, de la même manière

Digitized by Google

que pour les enfants trouvés à la nourriture « et à l'entretien desdits enfants trouvés dont l'*Etat est chargé.* »

Ainsi, l'Etat se met au lieu et place des seigneurs, il regarde la dépense qu'il s'impose comme une dépense publique, et la pensée d'en gréver la commune n'apparaît pas dans l'économie de la loi. Cette pensée était si peu la pensée du législateur, qu'il dit en prescrivant le mode d'exécution (Art. 2 de la loi.) :

« Les enfants dont il s'agit seront remis par les ci-devant « seigneurs aux hospices les plus voisins ; les enfants seront « dès ce moment à la charge des hospices ; ces hospices, s'ils « ne sont point chargés, par le titre de leur établissement, « de ce genre de dépenses, pourront les *recouvrer sur le* « *trésor public.* »

Il pouvait, en effet, arriver deux cas, ou que l'hospice le plus voisin fût un hospice spécialement consacré aux enfants trouvés, ou que cet hospice le plus voisin ne fût pas, comme le dit la loi, chargé par son titre de ce genre de dépenses.

Dans le premier cas, il n'y avait aucune difficulté; les enfants se trouvaient placés là où ils devaient être, là où on les attendait, là où l'on avait pourvu d'avance à leurs besoins, là où, comme le dit l'art. 1er de la loi que nous commentons, l'*Etat s'en était chargé*, et comme il y aurait eu inhumanité à ordonner des déplacements lointains, tous les hospices, quelque fût leur titre, quelle que fût, si je puis m'exprimer ainsi, leur spécialité, devaient recevoir les enfants que les seigneurs haut-justiciers y présenteraient, pourvoir à leur dépense, et s'ils n'étaient pas, par leur institution, affectés à ce genre de service, recouvrer sur le trésor public celles qu'ils auraient consacrées à cette œuvre.

Le second cas, on le voit, n'offre pas plus de difficulté que le premier, et l'Etat est toujours chargé et chargé seul de toute la dépense.

Des lois postérieures et dont nous ferons connaître quel-

Digitized by Google

ques-unes furent plus explicites encore, mais avant d'y arriver disons :

Que l'intention du législateur était bien que les frais exposés pour les enfants abandonnés fussent une charge publique;

Que la loi du 20 avril 1791 fait remonter au 4 août 1789 le dégrèvement accordé aux seigneurs, puisque c'était à cette époque que les droits de justice avaient été abolis, et quoique la résolution qui déchargeait les seigneurs de cette dépense n'eût été prise que le 27 novembre 1790 et n'eût été exécutoire qu'à partir du 10 décembre de la même année ;

Qu'enfin la loi du 19 août 1793 fixe les indemnités auxquelles auraient droit de prétendre les familles ou les individus par lesquels, depuis le 10 décembre 1790, avaient été nourris des enfants abandonnés.

On comprend que, pour les seigneurs, obligés de pourvoir au sort de ces enfants, on ait dû faire remonter les effets de la loi de 1790 au moment où il cessa d'exister des seigneurs et où cessèrent les obligations que cette qualité leur imposait; mais pour les familles, mais pour les individus qui volontairement avaient pourvu à l'entretien d'enfants abandonnés, c'est, ce nous semble, pousser bien loin l'application du principe en vertu duquel cet entretien était devenu une charge de l'Etat, que de leur offrir, plus de trois ans après, des indemnités pour l'œuvre de charité qu'ils avaient accomplie.

Quoiqu'il en soit, remarquons que la commune demeure toujours étrangère et à ces dépenses et à ces indemnités.

Nous avons vu que la loi du 27 novembre 1790, en déchargeant les seigneurs du soin de pourvoir à l'entretien des enfants trouvés, n'avait prescrit que des mesures provisoires, quant à l'exécution, tout en consacrant le principe que l'Etat devait à l'avenir supporter seul cette dépense.

Celle du 25 février 1791, celle du 3 avril suivant consacrèrent le même principe ; — la première en réglant les fonds nécessaires aux dépenses de l'année et en comprenant dans ces dépenses celle des enfants trouvés ; — la seconde, en

Digitized by Google

mettant au rang des dépenses de l'Etat celle relative à ces mêmes enfants.

Enfin, la constitution de 1791, art. 3 du titre 1er, consacre, en termes exprès, un établissement général de secours pour les enfants abandonnés.

Toutes les lois rendues sur la matière de 1790 à l'an V, reproduisent constamment cette pensée, que l'Etat et non les communes, demeure chargé du sort des enfants exposés. Celle du 27 frimaire an V établit un ordre définitif.

En voici les termes ;

« Art. 1er. Les enfants abandonnés, nouvellement nés, seront reçus gratuitement dans tous les hospices de la République.

« Art. 2. Le trésor national fournira à la dépense de ceux qui seront portés dans les hospices qui n'ont pas de fonds affectés à cet objet. »

On doit conclure des dispositions de cet article 2 que, puisque le trésor public était tenu de fournir à la dépense des enfants abandonnés dans les hospices qui n'avaient pas de fonds affectés pour eux, il l'était également de couvrir l'insuffisance des ressources dans les hospices spécialement consacrés à ces enfants ; et s'il pouvait s'élever quelques doutes sur ce point, ces doutes disparaîtraient devant les termes si explicites de la loi du 11 frimaire an VII, dans laquelle se trouve cette disposition si précise, si absolue :

« Les dépenses pour les sourds-muets, les aveugles travailleurs, *les enfants abandonnés* ou *enfants de la patrie* sont déclarées dépenses générales, lesquelles sont supportées par tous les Français. »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les motifs et la sagesse de cette disposition ; la loi elle-même, par la périphrase dont elle s'est servie pour les enfants abandonnés, en les désignant sous le titre d'*enfants de la patrie*, n'a-t-elle pas implicitement reconnu ce qui est d'éternelle justice, savoir : que ce qui appartient à tous doit être profitable à tous, s'il y a

Digitized by Google

des avantages, doit être supporté par tous s'il y a des charges ?

Depuis 1790 le principe était proclamé, le principe était reconnu et les budgets de l'Etat lui venaient en aide ; la loi du 21 ventôse an IX, combinée avec un arrêté du 25 vendémiaire an X, régularisa ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans le régime suivi jusqu'à ce moment, mais ce ne fut qu'une mesure d'ordre, une règle de comptabilité, si l'on peut s'exprimer ainsi, et le principe salutaire du concours de tous fut respecté.

La loi créa des centimes additionnels au principal des contributions directes pour les *non valeurs* et les dépenses variables, et l'arrêté prescrivit de payer les dépenses des enfants trouvés et abandonnés sur ces centimes additionnels et sur mandats des préfets.

On le voit encore, les communes sont laissées à l'écart et on ne les désigne pas comme ayant à supporter une part quelconque dans ces dépenses.

Cette législation, nous l'avons déjà dit, était rationnelle, était équitable, elle faisait peser sur tous une charge qui provient du pays entier et qui, pour nous, est encore même aggravée par notre voisinage de la Suisse et de la Savoie ; il a fallu tout le despotisme de l'Empire pour essayer, sans le concours du pouvoir législatif et par un acte isolé d'impériale volonté, d'y substituer un régime injuste, abusif, vexatoire ; régime auquel le conseil de la cité lyonnaise s'est souvent efforcé de se soustraire, mais sans succès ; régime dont la constance et l'énergie de ses efforts sauront enfin nous affranchir.

Arrivés à ce point, ne pouvons-nous pas regarder comme démontré, par le souvenir des usages antérieurs à la révolution de 1789, usages confirmés par des arrêts nombreux et par deux édits de 1554 et 1556, que jamais les communautés d'habitants ne furent obligées de supporter la charge des enfants abandonnés ; ne pouvons-nous pas regarder comme démontré, par l'examen des lois portées sur la matière de 1790 à 1801, que ces dépenses furent toujours considérées, non comme une charge communale, mais comme une charge na-

Digitized by Google

tionale ? Et ne pouvons-nous pas nous étonner, qu'en présence d'usages incontestables et de dispositions législatives expresses, le gouvernement ait persisté dans la détermination de placer la presque totalité de ces dépenses dans les budgets communaux ?

Il est vrai qu'en 1832 le ministre du commerce et des travaux publics excipait d'une loi du 11 frimaire an VII, qui porte, art. 9 :

« Les sommes nécessaires à l'entretien des hospices civils « et à la distribution des secours à domicile seront à la charge « des communes, » et n'hésitait pas, armé de ce texte, à trancher la question de la dépense des enfants trouvés contre la prétention de la ville de Lyon.

Mais cette loi, mais ce texte ne disent pas un mot des enfants trouvés, mais cette loi, mais ce texte ne sont applicables qu'aux hospices civils ordinaires et aux bureaux de bienfaisance, et quand il s'agit d'un impôt et d'un impôt aussi lourd que celui contre lequel la commune de Lyon se débat depuis si longtemps, ne faut-il pas une disposition expresse, impérative, et peut-on conclure par analogie ? nous ne le pensons pas. Pourrait-il, d'ailleurs, rester quelques doutes sur l'erreur du ministre de 1832, dans la citation et l'interprétation de la loi du 11 frimaire an VII, quand on se rappelle qu'une autre loi du même jour, du 11 frimaire an VII, s'occupe spécialement des enfants trouvés, et déclare que les dépenses de ces enfants sont des dépenses générales ? Soutiendrait-on que, dans la même séance, deux lois auraient été votées pour s'annuler l'une par l'autre et que le législateur eût poussé l'inconséquence à ce point, qu'il eût rapporté le soir ce qu'il avait arrêté le matin ? Voudrait-on arguer du rang que ces deux lois tiennent dans le bulletin où celle qui parle des hospices est insérée au n° 2220, tandis que celle qui stipule pour les enfants trouvés l'est au n° 2219 ? Et croit-on que le : *posteriora derogant prioribus*, soit applicable à l'espèce ?

Cette discussion et l'emploi de pareils moyens me paraissent

Digitized by Google

puérils, oiseux ; arrivons donc vite aux décrets de 1810 et 1811, dont les dispositions parurent à votre commission des finances de 1832, avoir créé une législation nouvelle, laquelle, suivant cette commission, rendait presqu'*entièrement communale* la dépense des enfants abandonnés.

En 1832, un déficit dans le budget des hospices, déficit provenant de l'énorme dépense de l'œuvre des enfants, appela l'attention du conseil municipal sur une question qui, depuis 1813, l'avait occupé plus ou moins profondément.

M. le Maire présenta un rapport remarquable et complet, et ses conclusions tendaient à faire comprendre au gouvernement la nécessité de prendre entièrement à sa charge les dépenses destinées aux enfants trouvés et abandonnés ; il proposa, en conséquence, le renvoi à la commission des finances, pour apprécier ses motifs et préparer la délibération qu'elle jugerait la plus convenable pour repousser la charge nouvelle que le ministère voulait imposer à la commune.

Le Maire, dans son rapport, avait établi que la dépense des enfants trouvés était, même en présence des décrets dont nous nous occuperons tout à l'heure, une dépense générale de l'Etat ; la commission fut d'un autre avis ; un dissentiment profond la sépara du Maire et regardant la dépense qui nous occupe comme presque *entièrement communale*, la commission se borna à demander : 1° la révision de la législation des enfants trouvés ; 2° qu'en attendant cette révision, les communes suburbaines fussent tenues de contribuer à l'œuvre des enfants trouvés dans la proportion de leur population, comparée à celle de Lyon ; 3° qu'en cas de rejet des moyens proposés, le ministre fût supplié de nouveau de combler le déficit.

Nous avons éprouvé, en voyant la commission des finances de 1832 déserter la doctrine établie dans le rapport du Maire, un regret profond et nous n'avons pu être convaincu, par les motifs qu'elle oppose à cette doctrine, que cette doctrine ne fût pas la seule vraie.

Digitized by Google

Nous avons regretté que la commission n'ait pas eu, alors, à ce qu'il paraît, connaissance du rapport du 26 novembre 1830 présenté par M. Baboin, car il nous semble impossible qu'après la lecture de ce document si remarquable, la commission n'eût pas modifié ses conclusions.

Nous sommes loin d'avoir la prétention de combattre victorieusement la délibération de 1832, mais comme les motifs dominants de cette délibération sont pris dans l'abrogation des lois antérieures aux décrets de 1810 et 1811, par ces mêmes décrets, il nous paraît convenable, et cela entre dans notre cadre, d'examiner la portée de ces décrets et de voir si, en effet, ils ont créé une législation tout-à-fait nouvelle.

Le décret du 11 juin 1810 portait, art. 44, « qu'en cas d'insuffisance de ressources, le préfet proposerait au ministre de l'intérieur un prélèvement additionnel *sur les revenus des communes.*

Celui du 19 janvier 1811, en créant un fonds de quatre millions pour contribuer aux paiements des mois de nourrice et des pensions des enfants trouvés et abandonnés, ajoutait, art. 12 :

« S'il arrivait, après la répartition de cette somme, qu'il y « eût insuffisance, il y sera pourvu par les hospices au moyen « de leurs revenus ou d'allocations sur les fonds des com- « munes. »

Certes, on ne peut pas se le dissimuler, ces décrets ont apporté une grave modification à la législation en ce qui concerne les dépenses des hospices d'enfants trouvés ; avant leur promulgation, les communes n'étaient tenues à aucun sacrifice ; les décrets leur en ont imposé..... Mais ces sacrifices sont-ils obligatoires pour toutes les communes, ces sacrifices sont-ils absolus, et peut-on dire que, depuis la funeste apparition de ces décrets despotiques, les dépenses, classées auparavant dans les dépenses générales, sont devenues, suivant l'expression de la commission de 1832, des dépenses presque *entièrement communales ?*

Digitized by Google

En effet, remarquons d'abord et notons que ces décrets, tout en imposant aux communes une partie des charges de l'œuvre des enfants trouvés, *une partie seulement*, ont été forcés de rendre hommage au principe proclamé dans la loi de 1790, reproduit dans les lois postérieures et consacré notamment dans celle du 11 frimaire an VII et de reconnaître, implicitement au moins, que ces charges étaient au rang des charges générales de l'Etat.

La création d'un fonds commun et pour le principe, pour la reconnaissance et la consécration du droit, le chiffre importe peu, cette création, disons-nous, n'avait pas d'autre but.

Créer un fonds spécial, qu'on appelle fonds commun ; ordonner qu'il s'appliquera aux dépenses des enfants trouvés; qu'il sera réparti, entre tous les départements, dans la proportion de leurs besoins, n'est-ce pas dire, n'est-ce pas reconnaître que les dépenses auxquelles ce fonds est destiné, sont des dépenses générales, des dépenses à la charge de l'Etat? Sans doute, on en a limité le chiffre, circonscrit l'étendue, mais ne peut-on pas soutenir, car les bonnes intentions doivent toujours se supposer, qu'en indiquant, en 1811, la limite que l'Etat entendait alors ne pas franchir, l'auteur du décret pensait que ce fonds serait suffisant et n'était-il pas dans sa pensée de l'augmenter un jour si cette augmentation devenait nécessaire.

Le décret de 1810 prévoit le cas de l'insuffisance des ressources et celui de 1811 le cas de l'insuffisance du fonds commun, on comprendrait difficilement qu'on pût tirer, de cette double prévision, la conséquece que les dépenses des enfants trouvés de générales qu'elles étaient sont devenues entièrement communales.

Que, pour la ville de Lyon, par exemple, l'assertion de la commission de 1832, se soit réalisée, on ne le conteste pas ; les faits et des faits malheureusement trop irrécusables sont là pour l'attester; mais que d'un sentiment trop exagéré de bienfaisance, on veuille conclure que les sacrifices supportés

Digitized by Google

par la commune de Lyon étaient des sacrifices impérativement imposés par la loi, c'est ce qu'il me semble impossible d'admettre.

Non ; les décrets n'avaient pas converti en dépense presqu'*entièrement communale* une dépense essentiellement générale, et si, en 1832, on eut été convaincu de cette vérité, depuis longtemps nos sacrifices pour les hospices seraient rentrés dans les limites raisonnables dont on les a fait sortir et dans lesquelles, espérons-le du moins, il nous sera, pour l'avenir, donné de les renfermer.

L'obligation imposée aux communes était-elle une obligation absolue ? La solution négative de cette question se trouve dans les termes même des décrets, et dans une instruction ministérielle du 15 juillet 1810, interprétative du décret du 11 juin.

Les communes doivent intervenir s'il y a insuffisance ; jusqu'à ce que cette insuffisance soit établie, on ne peut rien leur demander ; l'obligation n'est donc que relative, aussi la circulaire du 15 juillet énonce-t-elle expressément que le prélèvement, indiqué par le décret, ne devait pas porter sur la généralité des communes, mais seulement sur celles qui, à raison de l'état de leurs revenus, pourraient concourir à cette dépense.

Ainsi, d'une part, les communes ne peuvent être frappées qu'autant qu'il y a insuffisance ; d'autre part, et ceci est bien plus grave, bien plus concluant, elles ne peuvent l'être qu'autant que l'état de leurs revenus leur permet de supporter une imposition nouvelle.

On modifiait donc, par une interprétation aussi bienveillante qu'équitable, un mois après la promulgation du décret, ce que le décret pouvait avoir de trop rigoureux ; on faisait un choix parmi les communes ; on n'obligeait à concourir à la dépense, que celles qui pouvaient, à raison de leur situation financière, apporter leur concours.

Quelle conséquence pouvons-nous tirer de cette interprétation du décret ?

Digitized by Google

Evidemment les communes dont les recettes balançaient les dépenses, et celles dans lesquelles les dépenses l'emportaient sur les recettes, étaient, devaient être rayées du rôle de cet impôt éventuel.

Cet impôt n'était donc pas presqu'entièrement communal?

Or, eut-il été difficile à la ville de Lyon, depuis 1813, époque des premières réclamations contre la dépense des enfants trouvés, de se placer dans l'une des deux catégories indiquées par la circulaire ministérielle de 1810?

Les principes posés dans cette circulaire ont reçu de nombreuses application; ils furent consacrés par toutes les lois des finances qui depuis 1814 se sont occupées de la dépense des enfants trouvés.

Ces lois ont voulu que les dépenses fussent prises sur la partie des centimes additionnels qui se versent au trésor public, sauf et sans préjudice du concours des communes qui ne doivent, on ne saurait trop le répéter, concourir que dans le cas d'insuffisance des ressources spéciales, que dans le cas où elles le peuvent, elles-mêmes, sans compromettre leur existence financière.

Non seulement cette distinction si essentielle doit être faite mais il est dans l'intention du gouvernement qu'elle le soit.

Le fonds commun de 4 millions a été remplacé par des subventions sur les fonds départementaux et la dépense est devenue départementale, au lieu d'être générale, tout en maintenant, quand il y a lieu, et quand elles peuvent y concourir, le concours des communes.

Des circulaires ministérielles nombreuses insistèrent auprès des préfets sur ce que, l'obligation du concours des communes prévu par l'art. 53 de la loi des finances du 25 mars 1817, *n'était que conditionnelle et subordonnée à l'état de leurs revenus.*

On comprend, en effet, que beaucoup de communes peuvent à peine suffire à leurs besoins les plus pressants, on le comprend, même pour une commune opulente qui, comme

Digitized by Google

Lyon, supporte des charges énormes, et dès lors, il y aurait eu, non seulement injustice, mais danger, à leur imposer une dépense à laquelle elles n'auraient pu satisfaire sans compromettre leur état financier.

On lit sur cet objet, dans une circulaire ministérielle du 1er juin 1818, le § suivant que je cite textuellement :

« Il est dans l'esprit de la loi des finances de 1818 et « de celle du 25 mars 1817, de ne regarder le concours des « communes que comme accessoire et comme destiné seule- « ment à remédier à l'insuffisance que pourraient présenter « à cet égard les revenus des hospices et les fonds départe- « mentaux, outre la portion des amendes et des confiscations « attribuées au même service. »

Faut-il à ces textes si précis ajouter encore que l'art. 25 de la loi du 17 juillet 1819, classe la dépense des enfants trouvés et abandonnés parmi les charges départementales, et que la loi du 10 mai 1838 reproduit cette disposition ?

Et n'est-il pas démontré pour tous, que ces dépenses ne sont pas, ne peuvent pas être absolument communales ; d'où vient donc que, jusqu'à ce moment, les efforts de la commune aient été sans résultat?

La réponse à cette question se trouve dans la circulaire ministérielle du 21 août 1839, au moins en ce qui concerne le rejet des réclamations les plus récentes ; et sans vouloir accuser personne, sans prétendre incriminer les intentions de personne, nous sommes forcé de déclarer que c'est surtout au système suivi par les conseils généraux que nous devons de succomber sous la charge injuste, illégale, arbitraire qui, chaque année, grève nos budgets.

Que dit, en effet, cette circulaire du 21 août 1839 ? Elle rappelle que la loi du 10 mai 1838, reproduisant, en cette partie, les dispositions des lois antérieures, a mis au nombre des dépenses obligatoires des départements les dépenses des enfants trouvés et abandonnés : Ainsi ces dépenses sont obligatoires pour les départements.

Digitized by Google

La circulaire ajoute que les conseils généraux sont appelés à délibérer sur la part contributive à imposer aux communes et sur les bases de la répartition à faire entre elles.

Ainsi les communes, comme nous l'avons établi, ne sont appelées qu'accidentellement, qu'en cas d'insuffisance; donc, nous le répétons encore, la dépense n'est pas *essentiellement communale.*

Or, comment le conseil général du Rhône a-t-il procédé à la répartition de la part contributive des communes des départements?

Quelles sont, qu'on nous le dise, les communes de ce département qui apportent à l'hospice leur part contributive? Certes! elles n'y manquent pas en ce qui touche le nombre des enfants qu'elles y déposent et pour ne citer que les communes suburbaines qui nous touchent de si près, ne devraient-elles pas, au moins, puisqu'elles ont des octrois, obéir à la loi qui les a autorisés et verser une part notable de leur produit dans l'œuvre des enfants trouvés? Suivant le rapport de M. Baboin, cette part devrait-être du quart du produit de l'octroi.

On nous dira peut-être, en s'emparant de notre démonstration, que les communes ne doivent concourir qu'autant qu'elles peuvent le faire, que le plus grand nombre de celles du département du Rhône se trouvent dans le cas d'impossibilité prévue par les interprètes de lois... Mais nous répondrons que la commune de Lyon peut aussi se trouver, à raison des charges énormes qui pèsent sur son budget, dans une position identique et que n'y serait-elle pas, ce ne serait pas un motif de lui laisser supporter seule la charge de tous.

Et s'il arrivait qu'elles se trouvassent hors d'état de s'imposer une charge nouvelle, que faudrait-il faire pour subvenir aux dépenses des enfants trouvés dont ces communes devraient être dégrevées?

« Il faudrait, » comme disait M. Baboin, dans son mémorable rapport de 1830, « il faudrait que la dépense de l'œu-

Digitized by Google

« vre des enfants trouvés et abandonnés, mise primitivement « à la charge de l'Etat ne pût en effet être supportée que « par lui seul ; car, seul il peut demander des centimes addi- « tionnels pour le produit en être appliqué spécialement à « cette œuvre si intéressante et si philantropique ; seul il « peut combiner de concert avec les chambres les bases pro- « portionnelles des contributions annuelles que les dépar- « tements de la France, divisées en plusieurs classes, d'après « leur importance, auraient à supporter ;

« Seul il peut fixer la part contributive que les hospices de charité doivent supporter d'après leurs revenus ;

« Seul il peut faire surveiller avec succès et empêcher « l'introduction en France des enfants étrangers. »

Le gouvernement voudra-t-il revenir aux principes de 1790 ? Nous l'espérons peu, mais nous ne devons, pas plus que nos devanciers, nous lasser de le demander. Est-ce à nous d'ailleurs à provoquer de pareilles mesures ? Est-ce à nous à solliciter la révision de la législation ? Non certes ! cette législation quoiqu'attentoire à nos droits, quoique violant et les usages et les principes reconnus et appliqués avant 1810, ne les a pas modifiés assez profondément pour que nous voulions reculer devant l'application du système nouveau. S'il ne respecte pas nos droits d'une manière absolue, il les consacre d'une manière relative et nous sommes disposés à nous en contenter ; mais si le département, comme nous avons quelque raison de le croire, éprouve, par l'application étroite de de la loi, de graves embarras, c'est à lui à les mettre en évidence, c'est à lui à démontrer au gouvernement ce qu'il y a d'inexécutable et d'arbitraire dans les dispositions qui déclarent essentiellement départementales, les dépenses des enfants exposés, c'est-à-dire à solliciter le retour à la loi de 1790, et ce devoir il saura le remplir.

Pour nous qui n'avons pas à intervenir dans les délibérations du conseil général, nons devons nous borner à le rappeler à l'exécution des lois ; nous devons nous soustraire aux inter-

Digitized by Google

prétations erronnées qu'on leur donne, et en cela nous serons d'accord avec les intentions du ministère dont les instructions récentes sont le plus ferme appui de vos réclamations.

Le débat ne peut s'établir entre le conseil municipal et le gouvernement ; ce débat, engagé déjà entre le gouvernement et le conseil général, doit être vidé entre eux, et nous n'avons qu'à nous prononcer sur la ferme résolution où nous sommes de ne plus sortir des limites légales.

Ces limites quelles sont-elles ? Seuls et sans guides, il nous serait assez difficile de les tracer ; si nous n'écoutions que notre intérêt, et cet intérêt crie bien haut, nous nous exposerions, peut-être, en cherchant à alléger le fardeau qui nous écrase, à indiquer des limites arbitraires ; nous agirions comme ont agi toujours les conseils généraux, et nous ne voulons pas qu'on nous accuse de nous vouloir soustraire, au détriment d'autrui, à une charge dont, depuis 1810, nous sommes contraint de confesser la légalité. Imposons donc silence à notre opinion personnelle ; on la dirait intéressée, passionnée même, et contentons-nous d'invoquer le sentiment du gouvernement, sentiment qui, peut-être, n'est pas entièrement exempt de cet intérêt qu'on nous supposerait à nous-mêmes, mais que cependant, et faute de mieux, nous devons accepter.

La loi de 1838, en appelant les conseil généraux à délibérer sur la part contributive des communes, n'a précisé aucune espèce de règle pour l'exercice de cette attribution ; elle a laissé à la sagesse de ces conseils, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, le soin de la répartition ; aussi est-il résulté de cette absence de règle, de ce vague dans la loi, disons mieux, de son silence, un arbitraire des plus choquants dans la fixation des contingents; et la ville de Lyon, plus que tout autre, en a souffert et en souffre encore ; aussi est-il arrivé, pour nous, qu'afin de dégréver le département, alors qu'aux termes de la loi, la dépense est essentiellement départementale, nous avons eu à supporter et nous supportons la presque totalité

Digitized by Google

de cette dépense ; c'est là un abus, un abus révoltant, et vos plaintes géminées n'ont pas peu contribué, sans doute, aux prescriptions ministérielles qui veulent :

« Que le concours des communes ne puisse, en aucun cas, « excéder le cinquième de la dépense. » Car, ajoute le ministre : « Il ne faut pas perdre de vue que la dépense des « enfants trouvés est, avant tout, départementale, de telle « sorte qu'en fesant supporter au budget départemental les « 4[5 au moins, c'est exécuter la loi dans son véritable esprit. »

Circonstance, il faut bien le dire, que les conseils généraux ont été trop souvent disposés à oublier. Le ministre ajoute qu'il n'approuvera pas les votes des conseils généraux qui tendraient à dépasser le maximum indiqué.

Je voudrais pouvoir citer cette circulaire dans son entier ; elle est un résumé lucide, impartial, énergique des vrais principes de la matière, et doit servir de guide à toute décision relative à la nature de dépense qui nous occupe, de règle surtout dans la répartition communale.

« Ce n'est qu'avec un extrême réserve, dit encore le mi- « nistre, qu'il faut affranchir les communes de toute partici- « pation à la dépense ; forcées d'y contribuer, elles seront in- « téressées à surveiller les expositions, à en restreindre le « nombre, à ne pas favoriser des abus dont on n'a que trop « d'exemples. »

Rien n'est plus sage, rien n'est plus rationnel, et nous devons nous étonner que ces principes d'éternelle équité n'aient pas prévalu encore ; le moment est venu de les mettre en pratique, et si la délibération du conseil municipal sur le budget de 1841 a fait un premier pas dans cette voie, par le vote de 280,000 fr. *pour dernier* secours aux enfants trouvés, qu'une nouvelle détermination nous renferme à l'avenir dans les limites posées par la circulaire du 21 août 1839.

Nous aurions dû peut-être appeller votre attention sur les phases diverses de l'œuvre des enfants trouvés; vous la montrer n'ayant en 1523 que deux nourrices, neuf petits enfants et en en-

Digitized by Google

tretenant aujourd'hui plus de 12,000, chercher les causes de cet accroissement effrayant, examiner les moyens d'y remédier, énumérer les sacrifices imposés tous les ans à la caisse municipale, contrairement à la loi, et montrer le gouvernement, le département et les communes environnantes, sourds à vos plaintes et confiants en l'inépuisable charité de *la ville des aumônes*, continuer à vous laisser le fardeau de l'insuffisance des ressources ; mais c'est là surtout que s'est révélée notre impuissance, et en présence de l'ouvrage si éminemment remarquable de notre premier magistrat, en présence des rapports nombreux et si complets de 1830 et 1832, nous avons pensé que ce nouveau travail, calque infidèle et décoloré de ceux qui l'ont précédé, eût été un travail inutile.

En résumé, nous avons démontré :

Qu'avant la Révolution, et malgré les efforts soit de l'Eglise, soit des seigneurs haut-justiciers, la dépense des enfants trouvés et abandonnés n'avait jamais été une dépense communale;

Que cette dépense, déclarée par l'Assemblée Constituante, dépense de l'Etat, avait été à sa charge, jusqu'aux décrets de 1810 et 1811 ; qu'à partir de cette époque les communes avaient été appelées à concourir, suivant leurs revenus, à pourvoir à l'insuffisance des ressources ordinaires de l'œuvre des enfants trouvés et abandonnés, d'où il suivait que ce concours n'était que conditionnel, qu'accessoire, et ne constituait pas une dépense communale dans le sens absolu qu'on y avait donné ;

Que la dépense aux termes de la loi de finances de 1817 et de 1818, de la loi du 10 mai 1838, était essentiellement départementale, et que les conseils généraux étaient appelés à délibérer sur la part contributive de chaque commune et ce sous l'autorité ministérielle ;

Que cette part contributive ne pouvait, dans aucun cas, et suivant la circulaire du 21 août 1839, dépasser le cinquième de la dépense, et que le ministre n'approuverait pas une répartition qui tendrait à dépasser ce maximum ;

Digitized by Google

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer le projet suivant de délibération :

Le Conseil Municipal de la ville de Lyon,

Ouï le rapport fait en la séance de ce jour, au nom d'une commission spéciale ;

Considérant qu'il résulte des lois, citées dans le rapport, que la dépense des enfants trouvés et abandonnés, n'a jamais été une dépense communale ;

Considérant que les décrets du 11 juin 1810 et du 19 janvier 1811, n'ont attribué aux communes, dans cette dépense, qu'une part contributive, eu égard à l'état de leurs revenus et pour pourvoir à l'insuffisance des ressources ordinaires ;

Considérant que si la loi du 10 mai 1838 attribue aux conseils généraux le droit de délibérer sur le mode de répartition à opérer entre toutes les communes du département, cette répartition doit être faite sous l'autorité du ministre de l'intérieur, afin que les conseils généraux ne puissent pas échapper aux dispositions du paragraphe XI de l'art. 12 de cette même loi, qui déclare la dépense des enfants trouvés et abandonnés, une dépense essentiellement départementale ;

Considérant qu'il résulte de la circulaire ministérielle du 21 août 1839, que le maximum de la part contributive des communes ne peut, *dans aucun cas*, dépasser le cinquième de la dépense, attendu que les 4/5, *au moins*, doivent être supportés par le budget départemental ;

Délibère :

Art. 1er. A l'avenir la commune de Lyon ne concourra dans la dépense de l'œuvre des enfants trouvés et abandonnés recueillis à l'hospice de la Charité que pour une part contributive, qui, réunie à celle que pourront fournir les autres communes du département, ne pourra jamais dépasser le cinquième de cette dépense.

Art. 2. M. le Préfet est prié de vouloir bien transmettre cette délibération à M. le ministre de l'intérieur et de la porter à la connaissance du Conseil Général du département du Rhône.

GASTINE.

Digitized by Google

HISTOIRE CHIMIQUE, MÉDICALE ET TOPOGRAPHIQUE DE L'EAU MINÉRALE SULFUREUSE, ET DE L'ÉTABLISSEMENT THERMALE D'ALLEVARD (Isère), par Alph. Dupasquier.

Si les eaux d'Allevard sont destinées à une grande vogue, elles le devront non moins peut-être au livre de M. le docteur Dupasquier qu'à leurs vertus sulfureuses si longtemps restées dans une complète obscurité. Que l'on parcoure, en effet, tous les ouvrages, même les plus récents, sur les eaux minérales en général, Allevard n'y occupe pas la plus petite place ; son nom même ne s'y rencontre nulle part. Il y a plus : Allevard semblait s'ignorer lui-même ; et M. Dupasquier confesse que, dans une visite qu'il fit à ce bourg, cinq ou six ans avant de publier son ouvrage, il explora tout le pays, sans apprendre qu'on y possédât une source d'eau sulfureuse. Toutefois, en regardant les choses d'un peu plus près, on s'est souvenu que, de tout temps, on avait remarqué, sur les bords du torrent de la Bréda, un ruisseau dont la coloration étrange avait appelé l'attention de habitants qui, en raison de ce caractère physique, le désignaient sous le nom d'*eau noire*. D'un autre côté, en rassemblant de vieux souvenirs, on établit à peu près l'authenticité de quelques cures obtenues à l'aide de cette eau administrée en boisson par les médecins de la localité. Plus tard, feu le docteur Billerey, de Grenoble, amené par le hasard à conseiller l'usage de ces eaux, avait eu l'idée de les employer sous forme de bains ; quelques travaux furent même

Digitized by Google

entrepris dans ce but. Mais la réputation d'Allevard se fondait lentement ; elle s'étendait à peine jusqu'à Grenoble, lorsque, en 1837, des spéculateurs acquirent la propriété de la source et s'occupèrent de la création d'un établissement thermal. Ces transformations successives du modeste ruisseau de l'*eau noire* n'avaient pas eu, toutefois, un grand retentissement, puisque, en 1838, les membres de la commission lyonnaise, chargés d'étudier les eaux minérales de l'Isère, furent très étonnés lorsque, à leur passage à Grenoble, on vint les prier de visiter l'établissement d'Allevard dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence. Mais les temps étaient venus : les eaux nouvelles allaient recevoir la consécration de la science. Uriage pressentait une rivalité dangereuse et songeait à défendre son droit d'aînesse.

La commission lyonnaise se rendit donc à Allevard et après avoir visité le nouvel établissement dans tous ses détails, elle se reposa sur le docteur Dupasquier du soin d'analyser les eaux soumises à son appréciation. Versé dans les études chimiques, M. Dupasquier s'acquitta de sa mission avec toute l'ardeur qu'un homme spécial apporte dans ses travaux de prédilection. Infatigable expérimentateur, ceux qui l'ont vu à l'œuvre rendent, à l'envi, témoignage de la consciencieuse persévérance de ses efforts pour arriver à la meilleure analyse possible de ces eaux. Commencées sur les lieux mêmes, ces opérations, qui ne durèrent pas moins de six semaines, à Allevard, vinrent se terminer dans le laboratoire de l'école de médecine de notre ville où elles reçurent une nouvelle confirmation des expériences comparatives auxquelles l'habile professeur crut devoir les soumettre encore.

Les eaux d'Allevard ne possèdent pas, sans doute, des propriétés qu'elles ne partagent, d'ailleurs, avec les autres eaux sulfureuses déjà connues ; mais ces propriétés y sont développées au plus haut degré, et les résultats thérapeutiques fort remarquables, déjà obtenus, placent l'établissement qui les renferme au premier rang entre ceux qui rendent le plus de

Digitized by Google

services à l'art de guérir. Notre ville surtout, cette terre classique (suivant l'expression des vieux médecins lyonnais) des rhumatismes et des affections chroniques de la poitrine, notre ville trouvera, dans la proximité d'Allevard, des avantages que ses médecins sauront mettre à profit, et que les malades apprécieront chaque année davantage.

Il y a mieux encore : c'est qu'en dehors de la saison qui permet le voyage, on peut prendre ces eaux sans sortir de chez soi ; l'expérience ayant prouvé qu'elles peuvent se transporter à des distances considérables, sans éprouver la moindre altération et sans perdre aucune de leurs qualités natives.

L'ouvrage de M. le docteur Dupasquier se divise en deux parties : partie historique et descriptive, partie chimique et médicale. Dans la première, qu'on ne saurait lire sans être pris d'un vif désir de visiter cette pittoresque contrée, on sent, à chaque page, l'enthousiasme de l'artiste servi par la plume de l'homme de lettres. A ceux qui seraient tentés (et il en est, nous le savons) de prendre texte de là pour reprocher à l'auteur des habitudes littéraires en apparence peu compatibles avec la gravité de ses travaux, à ceux-là nous répondrons, avec le docteur Monfalcon (*Dict. des sciences médicales, art. Médecin*): « *Celui qui donne tout son temps aux études médicales fait bien ; celui qui, en s'y livrant avec la même ardeur sait consacrer quelques moments à la littérature, fait mieux.* » Nous louerons donc, pour notre part, M. Dupasquier d'avoir oublié qu'il écrivait principalement pour notre ville et d'avoir approprié le style de la première partie de son livre au sujet qu'il avait à traiter. Nous le retrouvons, d'ailleurs, bientôt, chimiste et médecin, grave et positif comme il convient à un homme de science dont la parole doit avoir du retentissement et confirmer ou détruire les espérances que l'art de guérir fonde sur la découverte d'un nouvel agent thérapeutique.

En résumé, l'ouvrage sur les eaux d'Allevard est une monographie consciencieuse et complète qui se recommande non seulement aux médecins dont le rôle se borne à diriger les

Digitized by Google

malades vers les établissements thermaux les plus salutaires, mais encore à ceux qui chercheraient un guide pour expérimenter et écrire sur une semblable matière. Par sa partie historique et descriptive, enrichie de planches lithographiées avec soin, et surtout par les conseils hygiéniques que renferme sa partie médicale, ce livre est aussi destiné à devenir un manuel indispensable pour tous les voyageurs que le désir de voir ou le besoin de guérir conduiront désormais à Allevard.

C. F.

—MM. J.-F. Grégoire et F.-Z. Collombet ont publié, dans un noble but, au commencement de cette année, un petit volume intitulé: HYMNES EN PROSE POUR LES ENFANTS, ouvrage traduit de l'anglais, de Lætitia Barbauld, et suivi d'hymnes en vers empruntés à différents poètes français (1). Pour faire connaître ce livre, nous nous bornons à donner, avec un des hymnes, les quelques lignes suivantes dont les auteurs ont fait précéder leur traduction. On comprendra facilement la réserve que nous imposent tout à la fois des rapports d'amitié et de collaboration.

« Le spectacle du monde et l'harmonie des œuvres de Dieu sont une admirable échelle pour monter à lui, un sublime enseignement qui s'adresse à l'ame de l'enfant, au cœur de l'homme simple, comme à celui de l'homme de génie. *Les cieux racontent la gloire de Dieu*, disait le poète royal, le chantre inspiré, *et le firmament annonce l'œuvre de ses mains*. Que si l'on redescend vers la terre, il y a aussi les grandeurs que célébrait la même lyre. C'est la parure et la beauté des champs; c'est la puissante voix des fleuves qui chantent le nom de Dieu dans le bruit de leurs grandes eaux; ce sont les admirables élévations de la mer et les cris plaintifs des océans. Oh! que de choses pour faire adorer la main cachée là-dessous, et quelles saisissantes leçons à joindre aux saintes leçons de la Foi!

« Ce petit livre d'*Hymnes*, en ce qui concerne l'ascension à Dieu par les marches de ses œuvres, nous semble d'une grande utilité et d'un mérite peu commun. L'auteur sait aller

(1) En vente, à Lyon, chez Mothon et Pincanon, libraires-éditeurs, rue Mercière, 55.

Digitized by Google

aux imaginations naissantes, aux cœurs qui fraîchement s'épanouissent, et son langage est aussi naturel que religieux et touchant. Elle puise largement à la source éternelle que nous venons d'indiquer; et, suivant le langage du poète:

Vers les champs volontiers ses images parlantes
Empruntent aux moissons, et choisissent aux plantes.

(Sainte-Beuve.)

« Mais c'est toujours pour y trouver une cause d'amour et de reconnaissance envers celui qui dore les moissons, qui fait grandir les tiges des plantes, qui donne aux fleurs leur éclat et leur grace.

« Mistress Anna-Lætitia Barbauld naquit en Angleterre, en l'année 1743, et y mourut le 9 mars 1824. Elle était douée, tout enfant, d'une intelligence vive et d'un goût très prononcé pour l'étude et pour la poésie. Elle décida même son père à lui enseigner le latin et un peu de grec, mais elle sut garder plus tard dans la vie, malgré ces excursions sur un domaine un peu interdit aux femmes, la modestie qui est un des ornements de leur sexe. Il était question d'établir pour les femmes une sorte de collége; on jeta les yeux sur Anna pour la direction de l'établissement; elle s'en défendit, et exposa, dans un écrit qui a été conservé, les raisons de son refus. « Les femmes, disait-elle ingénieusement, doivent acquérir le savoir, loin du bruit et de l'éclat. Les larcins que les personnes de notre sexe font à la science, sont assujettis à une règle analogue à celle des anciens Spartiates: on les tolère seulement lorsqu'ils sont cachés avec soin, mais s'ils paraissent, on les punit par une sorte de flétrissure. »

« Les pièces en prose qui suivent les Hymnes, sont empruntées aux divers ouvrages de mistress Barbauld.

« Nous avons ajouté à ces Hymnes en prose quelques fragments de nos poètes français, et ces additions, pour la plupart, conservent le ton hymnique, présentant la leçon morale, prise, autant que possible, dans le monde extérieur, comme l'opuscule de mistress Barbauld. »

F.-Z. C.

HYMNE VI.

Aimable enfant, d'où viens-tu? qu'as-tu remarqué, et en quel lieu se sont dirigés tes pas errants?

— J'ai erré le long des prairies, sur l'herbe épaisse. Les troupeaux nombreux paissaient autour de moi, ou bien te-

Digitized by Google

posaient à la fraîcheur de l'ombre; les blés s'élevaient dans les sillons, les pavots et les bluets croissaient au milieu des épis. Les champs brillaient sous l'éclat d'un soleil d'été, et rayonnaient de splendeur.

N'as-tu rien vu de plus? n'as-tu rien observé encore? Retourne à la prairie, aimable enfant, car il s'y trouve des choses bien plus grandes que celles-là.

Dieu se trouvait au milieu des champs; ne l'as-tu pas aperçu? Sa beauté resplendissait sur les prairies; son sourire animait l'éclat du soleil.

— Je me suis promené dans l'épaisseur de la forêt; le vent soupirait à travers les arbres; le ruisseau jaillissait des rochers avec un agréable murmure; l'écureuil sautait de branche en branche; les oiseaux se répondaient les uns aux autres, à travers les rameaux

N'as-tu entendu que le murmure du ruisseau, d'autres soupirs que les soupirs du vent? Retourne à la forêt, aimable enfant, car il s'y trouve des choses bien plus grandes que celles-là.

Dieu était au milieu des arbres, sa voix retentissait dans le murmure des eaux, chantait mélodieusement à l'ombre solitaire, et tu ne l'as pas comprise?

— J'ai vu la lune monter derrière les arbres de la forêt, elle était comme une lampe d'or; les étoiles apparaissaient, l'une après l'autre, dans le clair firmament. Bientôt j'ai vu de sombres nuages s'élever et rouler vers le sud; l'éclair brillait en larges traînées sur le ciel; le tonnerre grondait dans le lointain; il se rapprochait peu à peu; je me suis effrayé; il était si violent, si terrible!

Ton cœur n'a-t-il donc redouté que le tonnerre? n'y avait-il rien de brillant, rien de terrible que l'éclair? Retourne, aimable enfant, retourne au lieu d'où tu viens, car il est des choses plus grandes que celles-là.

C'est Dieu qui était dans la tempête, et tu ne l'as pas aperçu; ses épouvantements t'environnaient, et ton cœur n'a pas pu le reconnaître?

Dieu est partout; il parle en chaque son qui frappe nos oreilles; il se manifeste dans tout ce que nos yeux contemplent. Rien, mon enfant, rien où Dieu ne se trouve.

Que Dieu soit donc l'objet de toutes tes pensées.

— M. Aug. Desportes, qui comptait, il y a quelques années, parmi les littérateurs de Lyon, a publié dernièrement (Paris,

Digitized by Google

Hachette, un vol. in-8°) une traduction en vers des *Satyres de Perse*. Le jeune poète dont M. Desportes a voulu naturaliser chez nous le génie et la verve philosophiques, mourut à un âge où le plus souvent on ne fait que de s'essayer, et sous un règne où les lettres allaient déjà dépérissant. Les six poèmes qui nous restent de lui sont empreints de stoïcisme, la religion du poète de Volaterre, et, au milieu de l'affectation des pensées, de la recherche du langage, on est captivé par ses accents de franchise et de vertueuse indignation; l'on aime à revenir sur des beautés de premier ordre, et où éclate une vive éloquence.

Mais ce qui fait pour les lettrés et les philologues le plus grand mérite de Perse : son énergie pittoresque, sa concision hardie et ferme, ses données sur quelques faces des mœurs publiques, les particularités et les formes de langue, rien de cela presque ne peut revivre dans une traduction en vers. Les entraves de la poésie ne le permettent pas, ou ne le permettent que rarement.

C'est l'inconvénient des traductions en vers, et aucune de celles qu'on a faites de Perse n'a pu s'y dérober; celle de M. Desportes n'a pas atteint, sous ce rapport, à une plus grande exactitude que les précédentes. A part ce défaut, le travail de M. Desportes est très digne d'éloge. On peut se convaincre que le texte est bien compris, et que le sens général en est rendu avec intelligence. Les commentaires qui suivent chaque *satyre* sont abondants, variés et utiles. Le vers de M. Desportes est pur, châtié, et assez brillant parfois.

Cette version des *Satyres de Perse* est un consciencieux ouvrage, comme il ne s'en fait plus guère. Nous devons ajouter que le texte accompagne la version, et qu'il offre d'utiles variantes. F.-Z. C.

—M. Gourju, professeur de philosophie au collége de Roanne, fit paraître, il y a quelque temps, un écrit sur le *Christianisme jugé par la raison commune*; Lyon, Perisse; in-8°. Le but de cet excellent opuscule, c'est de montrer que la raison et la révélation peuvent et doivent marcher de concert, que par celle-là on vient à celle-ci, mais que ce dernier fait, une fois connu, implique la docilité et la soumission de la raison. M. Gourju montre avec une logique serrée et concluante tout ce qu'il y a de vrai là dedans, et il fait voir aussi que ce qui éloigne de la religion, c'est l'ignorance et l'incurie, lesquelles mènent facilement au dédain et à l'agression. Ce dernier point nous a toujours paru d'une justesse frappante. Parmi ceux qui professent contre la religion une sorte de haine instinctive, nous n'en avons jamais trouvé un seul qui l'eût étudiée dans le moindre livre apologétique. M. Gourju

Digitized by Google

met aussi les passions pour une bonne part dans la haine et le mépris, et ce sont, en effet, les passions avec l'ignorance qui arment le plus d'intelligences contre l'Évangile.

Elève de M. l'abbé Noirot, et élève très distingué d'un maître si remarquable, M. Gourju dédie ce livre à ses anciens condisciples. Il n'a pu lui donner toute l'étendue qu'il eût désiré, mais il cherchera à compléter quelques faces de sa pensée par une série de chapitres dont la *Revue* donne aujourd'hui le premier.

— M. Théodore Pitrat, longtemps imprimeur et directeur de journaux, à Lyon, s'occupe maintenant à Paris de publications littéraires, en qualité d'éditeur. Il a débuté par le *Commandeur d'Argental*, en un vol. in-8°. C'est un nouveau roman du chevalier Pourret des Gauds, né au pays dans lequel se trouve la scène du roman, c'est-à-dire à Bourg-Argental. L'épisode se rattache aux agitations de la Ligue. Quant au livre, il est édité avec un luxe très honorable.

Digitized by Google

Bulletin artistique.

De la verrière de l'église Saint-Paul.—Cours de M. Maniquet.—Des tableaux du Guaspre.—Où est le tableau de la maîtresse du Titien.—De la statue de Lemot.—Les groupes de Coustou.—Chevet de Saint-Jean démasqué.—Gargouilles et chaire de Saint-Jean.—Restauration de Saint-Nizier.—Orgue de Saint-Polycarpe. — Le groupe de M. Elschoect. — Concert de M. Miro.— Un tableau de M. Perlet.

La croyance au merveilleux est beaucoup plus dans la disposition de notre âge, qu'il n'est porté lui-même à le penser. L'imagination dont le terrain se rétrécit chaque jour par les empiétements du positif, ou de ce qui passe pour tel, n'en éprouve pas pour cela moins de besoins, et se prend à ce qu'elle peut pour les satisfaire; il faut en convenir, elle avait beau jeu avec les sciences occultes; pourquoi s'étonner si elle garde encore, à ce sujet, quelques-uns de ses anciens préjugés, si elle croit encore à des recettes merveilleuses, à des secrets perdus; enfin, si elle conserve une préférence naturelle pour les mouvements hardis de l'empirisme, contre la marche lente et minutieuse de la méthode? C'est à cette disposition qu'il faut attribuer l'erreur si généralement répandue aujourd'hui de la perte des secrets de la peinture sur verre. Nous n'osons blâmer cette disposition de l'esprit public, quand nous considérons qu'elle est justifiée en partie par la plupart des tentatives qui se font de nos jours.

Il y a plusieurs degrés dans l'erreur populaire qui veut que les meilleurs secrets de la peinture sur verre soient perdus; la plus nouvelle et celle qu'il importe le plus de combattre, aspire aux honneurs de la création plutôt qu'à ceux de la résurrection, et appuyée sur quelques conquêtes de la chimie moderne, regarde en pitié l'admiration que les artistes gardent aux écoles anciennes. Cet erreur n'est elle pas la plus coupable, puisqu'au lieu de faire revivre un art dont les siècles passés nous ont laissé de si beaux modèles, elle produit des résultats aussi déplorables que la verrière qui vient d'être posée dans l'église de Saint-Paul? La couleur de cette vitre pâle et blafarde rappelle plutôt les peintures transparentes exécutées sur toile ou sur papier huilé, que l'éclat qu'on admire dans les anciens vitraux. Méconnaissant les limites de la peinture

Digitized by Google

sur verre, la plupart des peintres-verriers actuels aspirent à comprendre dans leurs imitations le ciel, l'air, l'étendue en un mot; prétention qui nuit au moins autant à l'effet, que celle d'exécuter leurs dessins dans le sentiment de la peinture à l'huile, qui est juste le manière la plus antipathique au caractère particulier de la peinture sur verre. L'effet fort nécessaire dans la peinture à l'huile des demi-teintes, est plus nuisible qu'utile dans un genre dont le but et les moyens sont très différents.

Delà cette faiblesse de coloris qui est un des défauts les plus saillants de la vitre de Saint-Paul, augmentée encore par la transparence du verre qui n'est probablement dépoli que d'un côté. Les plombs beaucoup plus apparents sur ces teintes pauvres, entourent le dessin d'un trait sec, et contrarient la vue; dans les anciennes vitres, au contraire, on diminuait la lumière en dépolissant le verre des deux côtés, ce qui chargeait les tons, que l'absence des demi-teintes et l'adroite ligature des plombs poussaient à leur degré de vigueur.

C'est donc par ce que nous voyons de ces essais infructueux d'un art nouveau, que nous montrerons toujours une préférence marquée pour les œuvres qui auront pour but de restaurer l'art tel qu'on le pratiquait au XIIIe et au XVIe siècle. Lorsque nos peintres-verriers concentreront leurs expériences chimiques sur le colorage des verres en plein, pratiquées avec tant de succès par les anciens maîtres, et suivront pour le reste la pratique de l'école de Pinaigrier, celui des peintres-verriers du XVe siècle qui a le plus profondément compris les ressources de son art, tous les secrets prétendus merveilleux de la peinture sur verre seront alors retrouvés.

— Je ne sais qui se permit, un jour, d'avancer que, si les Français étaient les gens les plus spirituels de la terre, ils étaient aussi les êtres les plus anti-harmoniques, le mot réussit; et comme rien ne se répand avec plus de rapidité que les sentences stupides, les quatre parties du monde (excepté la France) s'écrièrent en chœur : les Français ne sont pas musiciens! Mais c'est de l'Allemagne surtout que nous vinrent les dédains les plus cruels : Où sont vos orchestres, disait-elle? vos maîtres de chapelle? où se réunissent vos ouvriers pour oublier en commun, par la musique, les soucis et les fatigues de la journée? A l'heure qu'il est l'Allemagne garde le silence; elle commence à craindre sérieusement pour sa supériorité musicale, elle voit que le moment est venu pour nous de prendre d'éclatantes revanches! Déjà à Paris les réunions de l'Orphéon ont montré combien nous avions été calomniés à l'endroit de la musique, et voici M. Maniquet qui vient à son tour nous faire entendre aujourd'hui des musiciens

Digitized by Google

d'hier, chantant avec une justesse et un aplomb vraiment germanique. La séance d'exécution vocale des élèves des cours fondés par la Société élémentaire et le Cercle musical, a eu lieu le 6 juin, en présence d'un nombreux auditoire; tous les morceaux qu'annonçait le programme ont été exécutés avec un ensemble merveilleux; l'un d'eux pourtant offrait d'assez grandes difficultés même pour des musiciens plus exercés que ne peuvent l'être des jeunes gens dont l'éducation musicale est toute récente, ou des enfants dont quelques-uns comptent à peine neuf ans. C'était un spectacle intéressant que celui de ces élèves aux figures intelligentes, attentives, interrogeant du regard leur jeune professeur, et semblant désirer le succès pour le remercier de ses soins. Ils l'ont obtenu plein et entier; nous félicitons à la fois le maître et les élèves. Il y a dans un semblable résultat plus qu'un pas fait par la science; il y a dans le développement du sentiment musical un grand principe de moralisation et d'organisation sociale; bientôt, nous l'espérons, on le verra exercer son influence sur nos classes ouvrières, qui trouveront tout à la fois, dans cet art, un plaisir et une source féconde de civilisation. Des sociétés de chant se formeront, et alors, comme en Allemagne, nous assisterons à ces fêtes où deux ou trois mille chanteurs, réunis sous leurs enseignes élégantes, font entendre des cantates, des chorals, dont les paroles, ou pieuses ou patriotiques, rappellent toujours une vertu ou un devoir.

Le cours de M. Maniquet nous semble assez important au point de vue moral pour qu'on s'en occupe sérieusement; nous nous proposons, dans un prochain article, de développer nos idées à ce sujet.

— Nous ne discuterions pas le plus ou moins d'authenticité des tableaux que M. Rocoffort a légués au Musée, s'il n'y avait pas quelque inconvénient à laisser se propager les erreurs dans les arts; ainsi ceux qui ne connaissent pas les œuvres de Miéris ne comprendront guère leur immense réputation en voyant la petite toile décorée de son nom, si l'on ne savait que dans les collections d'amateurs les imitateurs prennent toujours les noms des grands maîtres. *Le Berger assis*, attribué à Ferdinand Boell n'en est pas moins un joli tableau pour ne pas appartenir à cet élève de Rembrandt qui fut aussi fin de touche et presqu'aussi beau de coloris que son maître. *Le Christ au jardin des Oliviers* se recommande plutôt par la naïveté de son expression que par son exécution; il est préférable de beaucoup au Christ dans la manière de Rubens, qui exagère les défauts de ce maître, et n'a aucune de ses qualités; le *Christ*, attribué à Vandick, a une expression qui fait oublier le manque de noblesse du dessin.

Digitized by Google

Le *Fumeur* nous paraît un de ces jeux de brosse et de couleur que les peintres se permettent de temps en temps, mais qu'il ne faut pas leur compter pour leur chef-d'œuvre. *La Sainte-Famille* dans la manière de Breughel de velours est d'une couleur éblouissante, et le *Maréchal-Ferrant*, le *Marchand de chevaux*, le paysage attribué à Polimbourg sont trois jolis tableaux quelque soient les noms de leurs auteurs.

M. de Rocoffort a eu une bonne et noble pensée d'exiger, par son testament, que la statue de Saint-Vincent de Paul, qu'il donne à l'hospice de la Charité, fût l'objet d'un concours. N'est-il pas absurde, en effet, de choisir des artistes étrangers pour tous les travaux que la ville fait exécuter ? A talent égal, les nôtres ne devraient-ils pas obtenir la préférence ? Si ces grands maîtres de la capitale nous donnaient encore des chefs-d'œuvre !.... mais, hélas ! voyez notre Jacquard ! ...

— Outre les beaux tableaux du Guaspre qu'on admire au Musée maintenant et que M. Christophe a fort adroitement restaurés, la maison Puilata possédait aussi quelques beaux tableaux de fleurs qu'on présume de Monnoyer (dit Baptiste), que sont-ils devenus ? M. Bonnefond, à la louable persistance duquel nous devons l'acquisition des Guaspres, ne les a sans doute pas vus.

Qu'on n'aille pas maintenant, pour complaire au pouvoir, lui laisser prendre nos Guaspres pour le musée de Versaille, comme M. Martin s'est laissé enlever nos deux Vander-Mewler. Il faut convenir qu'on a été pour lui plein de reconnaissance, et pour nous aussi. Nous avons eu la *Fête du grand-père* de Genod, et les *Moines* de Jacquand. Merci !

— On assure que l'administration des Beaux-Arts ne veut mettre aucun des tableaux du Musée en entrepôt, ce qui expliquerait la quantité de choses indignes qui l'encombrent ; aurait-on fait une exception à cet arrêté pour le portrait de la maîtresse du Titien, qui a disparu depuis fort longtemps. Il serait bien temps de le restituer à sa place.

—Notre belle statue équestre de Louis XIV a subi l'influence de notre climat délétère. Une des jambes du cheval trahit par une large fissure l'altération du fer qui lui sert de support. Il est à craindre que, si l'on n'y porte un prompt remède, la statue, perdant son équilibre, ne vienne quelque jour à être renversée. Les beaux ouvrages sont assez rares à Lyon, même depuis la statue de Jacquard, pour que le chef-d'œuvre de Lemot obtienne toute la sollicitude de l'autorité.

Pourquoi les deux admirables groupes de Coustou, le *Rhône* et la *Saône*, si mal placés dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, ne sont-ils pas redevenus les brillants et utiles accessoires de la statue de Louis XIV ? Lemot, dans sa modestie, a bien pu, de son vivant, s'opposer à cette adjonction qu'il redoutait ;

Digitized by Google

mais le temps qui met chaque chose à sa place nous semble aujourd'hui devoir rendre ces deux beaux morceaux de sculpture à leur primitive destination.

Il est fâcheux que, au lieu d'un vert gazon bien entretenu, on ait eu la malheureuse idée d'entourer la statue d'une mosaïque dont le dessin est d'un très mauvais goût. Elle est déjà remplie de petits cailloux, et sera difficilement tenue dans un parfait état de propreté : on devrait donner au factionnaire un balai à la place de son fusil.

— Monseigneur de Bonald songe sérieusement, dit-on, à démasquer le chevet de notre église Saint-Jean et à faire un jardin sur l'emplacement du palais archiépiscopal. Nous le félicitons, dans l'intérêt de l'art, d'un aussi louable projet. Que ne peut-il de même jeter à bas les maisons Matthieu et Heyraud, élevées contrairement aux réglements du chapitre, lesquels interdisaient autrefois autour de la métropole toute construction au-delà d'un étage! Pendant que notre archevêque est en voie d'améliorations, nous nous permettrons de signaler à son attention, pour les faire disparaître, les huit gouttières ignobles qu'on a mises, au lieu des belles gargouilles, dans la façade de Saint-Jean. Est-ce qu'on n'aurait trouvé aucun sculpteur à Lyon pour un pareil travail? Comment M. Chenavard a-t-il pu couvrir de son nom un pareil vandalisme. Les modèles ne manquaient pourtant pas. Il s'en trouve de fort beaux à quelques pieds au-dessous.

La chaire, si malheureusement conçue et si peu en harmonie avec le vaisseau où elle figure et qui pourrait trouver une place très convenable dans toute autre église, cette chaire demande aussi a être remplacée. Nous savons de bonne source que Mgr de Bonald s'en occupe sérieusement. C'est une nouvelle preuve de son bon goût. Ne pourrait-on enlever encore le malheureux bas-relief qui se trouve au dessus de la porte principale et qui représente le baptême du Christ par saint Jean? Cette informe production de Maurice Gallin, et qui date de 1804, ne devrait pas déparer plus longtemps notre basilique.

L'orgue que MM. Daublaine et Callinet préparent à Paris pour la cathédrale de Lyon, est appelée à recevoir l'application d'un nouveau mécanisme que vient d'inventer un Anglais, M. Barker, associé de la maison Daublaine. Ce mécanisme triple la puissance des plus grandes orgues connues, sans augmenter la dureté des touches et des claviers. Ce procédé très important tire son origine des causes et des effets de la vapeur, sans cependant employer cet agent.

— La restauration de l'église de Saint-Nizier est en projet. Il serait vraiment fâcheux que la façade en fût continuée d'a-

Digitized by Google

près l'architecture que Philibert de l'Orme avait jugé à propos de donner à son portail. C'est là une faute en architecture, faute d'autant plus condamnable ici que ce monument est le seul à Lyon qui soit d'un style gothique pur et complet, si nous exceptons pourtant le clocher en briques qui, nous l'espérons, disparaîtra dans l'intelligente restauration confiée aux soins de M. Benoît.

— L'orgue de Saint-Polycarpe, à peine terminé, a été la victime d'une négligence dont les exemples ne se voient que chez nous. On a nettoyé la voûte de l'église sans couvrir les tuyaux, et des débris de plâtre qui y sont tombés ont nécessité des réparations à ce bel instrument.

— M. Carle Elshoëct, sculpteur de la capitale, a été appelé par l'administration des Hospices pour composer et exécuter les deux groupes qui doivent compléter la belle œuvre de Soufflot. Le modèle de l'un d'eux, l'écusson de la ville flanqué des figures du Rhône et de la Saône, a été soumis à la sanction du conseil, et son adoption a été prononcée. Avant de porter notre jugement sur cet ouvrage, nous attendons de pouvoir l'examiner dans ses détails, et d'avoir sous les yeux le second groupe qui lui servira de pendant.

—Notre ville, sous le rapport musical, est vraiment favorisée. Ce n'étaient point assez pour nous d'habiles pianistes comme Mmes Faure-Boëris, Werner et Pravaz, M. A. Billet est venu l'an passé naturaliser ici son beau talent. Voici M. Miro qui se révèle à son tour, comme un artiste du premier mérite. Hertz nous avait promis sa visite, Bertini nous a fait la sienne avec une bonne action. M. Miro nous rappelle ces deux pianistes par la correction de son jeu, par l'habileté de son exécution et par son chant si bien phrasé et si bien senti. Le premier morceau de Dolher sur des motifs de Guillaume Tell a enlevé tous les suffrages et le dernier a confirmé le succès que M. Miro a obtenu dans tout le cours de cette soirée. Mme Miro, notre délicieuse cantatrice, a partagé avec son mari les applaudissements d'une assemblée compétente et nombreuse.

—Le ministère des beaux-arts a acheté le beau tableau que notre compatriote Perlet a exposé cette année, et lui a commandé un sujet religieux pour la commune de Valréas (Vaucluse).

—M. Hippolyte Flandrin a été nommé membre de la Légion d'Honneur. Cette récompense était due à un talent aussi élevé et aussi consciencieux que celui de notre compatriote.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Académie de Lyon.—Nominations.—Séance publique du 15 juin.—Prochaine publication de *Psyché*, poème par M. Victor de La Prade.— Testament de M. Pinet.—Baptême des rues de Lyon.—Vers : Becker et Lamartine.

Une petite révolution s'est accomplie au sein de l'Académie. Des innovations avaient été proposées ; appuyées par les uns, repoussées par les autres, elles ont enfin triomphé de la résistance et la victoire est restée aux novateurs. L'ordre et le calme règnaient de nouveau dans la docte compagnie lorsqu'est venue l'époque de la séance publique dont nous avons à rendre compte ; seulement l'académie comptait un secrétaire perpétuel de moins et deux membres *libres* de plus : M. Deguin, professeur de physique au collége, et M. Coste, ex-conseiller à la cour. A ce propos, bien des gens se sont demandé ce que signifiaient et ce nouveau titre d'académicien *libre* et cette espèce de catégorie aujourd'hui introduite dans un corps où doit régner l'égalité, si l'égalité est quelque part ; mais qu'on se rassure : être académicien libre, c'est avoir simplement le droit d'assister aux séances ; c'est avoir la jouissance et non la propriété du fauteuil ; pour devenir titulaire, il faudra désormais avoir été *libre*, c'est-à-dire avoir patiemment attendu qu'un immortel se soit laissé mourir. Il n'y a rien là, ce nous semble, qui puisse blesser les susceptibilités même les plus ombrageuses, rien surtout qui ne se passe chaque jour et partout ailleurs dans le monde.

En outre de l'adjonction des membres au titre de nouvelle création, l'Académie a élu, en qualité de titulaires, M. le docteur Pravaz, directeur de l'établissement orthopédique de Lyon, et M. Hénon, directeur de la Pépinière départementale.

Le compte-rendu des travaux de l'Académie a été présenté par M. Soulacroix, président sortant. Cette lecture a été écoutée avec une attention soutenue qui vaut mieux que tous les éloges. Toutefois, un peu trop de recherche se fait sentir dans ce discours dont toutes les parties se trouvent liées par des transitions parfois ingénieuses, mais souvent pénibles pour l'auditeur qui comprend tout ce qu'un pareil jeu d'esprit a dû coûter de travail et d'efforts.

M. le docteur Jourdan avait pris pour texte de son discours de réception : *l'intelligence comparée de l'homme et des bêtes.*

Digitized by Google

Avec un pareil sujet il semblait difficile d'intéresser un auditoire en grande partie composé de dames que les titres sérieux effraient: mais le professeur, sans, pour cela, descendre des hauteurs de sa pensée, a su se mettre à la portée de tous. Des anecdotes, aussi heureusement choisies que spirituellement racontées, ont captivé l'attention et jeté un attrait inattendu sur cette partie du programme de la séance. Une excellente analyse de ce discours nous a été remise par le docteur Alexandre Jambon ; et, si nous regrettons que l'espace nous manque pour l'insérer dans toute son étendue, nous en transcrirons, du moins, ici les dernières lignes, qui révèleront toute l'importance du travail de M. Jourdan : « L'homme est « doué de toûtes les facultés qui sont l'attribut des animaux ; « mais lui seul possède la moralité qui domine tous ses ins- « tincts, la science qui résume tous ses jugements, le libre « arbitre qui règle ses volontés, l'adresse manuelle qu'aucun « animal ne perfectionne comme lui, la parole qui résume « toutes les expressions, la poésie qui donne à ses œuvres « l'harmonie ; et, comme si cet abîme immense ne le sépa- « rait pas encore assez des animaux, il a de plus une puis- « sance qui élève sa domination : tandisque tous les animaux « restent stationnaires autour de lui dans leurs facultés, « l'homme imprime à sa nature intelligente la nécessité du « progrès dont il a reçu la loi et dont il a la conscience. »

M. Seringe a lu ensuite un rapport sur la découverte de M. Janin, inventeur d'un métier au moyen duquel on fabrique le velours avec une notable économie de main-d'œuvre.

M. Mulsant qui poursuit ses travaux entomologiques avec une persévérance dont le monde savant lui tiendra compte, a donné lecture d'un travail fort intéressant sur les *hannetons*. C'est un fragment d'un grand ouvrage sur les *Coléoptères* dont s'occupe depuis long temps le patient et modeste naturaliste.

M. de Montherot est venu clore la liste des orateurs par la lecture de la traduction libre et en vers d'un chant du poème d'*Hudibras*. Tous ceux qui aiment la gaîté, l'esprit de saillie, les vers faciles et les grâces les plus séduisantes de l'art de lire ont applaudi vivement le spirituel académicien.

Avant de lever la séance, M. Achard-James, président, a décerné au nom de l'académie, les deux médailles fondées par le prince Lebrun ; l'une à M. Janin, inventeur du métier pour la fabrication du velours, l'autre à M. Martin-Daussigny pour ses travaux sur la peinture encaustique.

Quatre autres médailles fondées par M. Fulchiron ont été décernées à des ouvriers dont la bonne conduite a paru mériter cette distinction.

Cette distribution a été précédée d'un petit discours de M. le Président C. F.

Digitized by Google

— Encore un remarquable ouvrage qui échappe aux presses de la province, encore un de ses enfants qui va, contre son gré, chercher le soleil de la capitale pour faire rayonner au loin et son œuvre et son nom. M. Victor de la Prade, notre collaborateur et notre ami, vient de trouver, à Paris, chose difficile et rare aujourd'hui! un éditeur pour un poème philosophique, intitulé : *Psyché*. M. Jules Labitte le publiera en un volume pareil à ceux de la collection Charpentier. Nous en donnerons un fragment dans notre prochain numéro. Cette production doit classer notre concitoyen au premier rang des poètes et des penseurs. Nous regrettons seulement pour notre ville qu'un pareil livre n'ait pas pu voir le jour à Lyon. Mais, hélas! c'est une nécessité pour le succès d'aller chercher la publicité de la capitale. Cette concentration de toutes choses sur un point, cette centralisation qui a été pour la France une cause de grandeur, pourrait bien devenir plus tard une cause de ruine pour les arts et les lettres. En attendant, il faut la subir, et user de Paris comme d'un vaste bazar où chacun doit apporter sa marchandise, s'il veut qu'elle se répande par le monde. Seulement, si c'est le lieu où l'on doit vendre, ce n'est pas celui où l'on doit fabriquer. La littérature faite à Paris, pour nous servir d'une comparaison un peu triviale, est aussi sincère que le vin qui s'y manipule. Laissons mûrir nos œuvres sur les côteaux de la Bourgogne, ou de la Provence, ou du Lyonnais, et n'allons à Paris que, comme les maraîchers et les laitières, pour y vendre nos denrées. Ce n'est que là que l'on peut crier un encan de manière à être entendu de tous les points de l'Europe.

Indépendamment des poèmes et des fragments dont M. de la Prade a enrichis cette *Revue*, nous lui connaissons d'autres ouvrages qui, sans doute, verront plus tard le jour, tels que le poème d'*Eleusis* que la *Revue des deux mondes* doit bientôt nous apporter. Le légitime succès que quelques-uns ont obtenu déjà sera certainement sanctionné par celui qui leur est réservé sur une plus vaste scène.

— Un avoué, M. Pinet, de Ternay, a laissé en mourant un testament dont les clauses bizarres ont causé une assez grande surprise ailleurs que dans sa famille pour que nous en parlions ici. M. Laity, jeune officier condamné à plusieurs années de prison pour la publication des *Idées napoléoniennes* a été institué héritier universel des revenus annuels de toute la fortune de M. Pinet. Ils s'élèvent, dit-on, à 20,000 fr. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que M. Laity était personnellement inconnu du testateur, et qu'à la mort de M. Laity le capital doit être partagé entre tous les membres collatéraux

Digitized by Google

jusqu'au 6e degré. Il y a déjà, assure-t-on, 450 personnes inscrites chez Me Laforest. M. Laity qui a obtenu du ministre la permission de venir à Lyon pour toucher cette succession ne doit sans nul doute qu'à sa condamnation l'intérêt que trahit ce singulier legs, et il peut bien s'écrier avec raison : A quelque chose, malheur est bon.

—M. le maire, dans une récente séance du Conseil municipal, a fait une proposition qui mérite bien d'être prise en considération. Un propriétaire de la rue l'*Attache des Bœufs* lui avait écrit pour lui demander le changement du nom de cette rue qui, dit-il, et avec raison, n'indique plus sa destination actuelle et ne mérite pas d'être conservé, car il est inutile de rappeler que nos pères avaient eu la malheureuse idée de placer un abattoir dans l'intérieur d'un hôpital.

Il s'agit donc de substituer à des noms ridicules et sans aucune valeur, des noms qui disent quelque chose à la mémoire du peuple et lui rappellent ses bienfaiteurs. Ainsi nous verrions disparaître des dénominations aussi inconvenantes que celles de la montée du Tire-Cul, des rues de l'Enfant qui pisse, Ecorche-Bœuf et Pisse-Truie. Qui donc regretterait des noms de rues aussi niais que ceux-ci : rues Neuve, Longue, Pas-Etroit, Pareille, Trois-Passages, Deux-Maisons, Treize-Pas, Six-Grillets, Trois-Carreaux, Trois-Marie, Treize-Cantons, Soleil, Lune, Sphère, Petit-Soulier, Vide-Bourse, Arbre-Sec, Charbon-Blanc, Epine, Bouteille, Buisson, Cage, Lanterne, Plume, Forces, Gerbe, Bat-d'Argent, Plat-d'Argent, Bourdy, Bourchanin, Boucherie, Blancherie, des Prêtres, des Fouettés, des Auges, Musique des Anges, Sirène, Ours, Mulet, Limace, Grenouille, Bœuf et Ane.

Nous jetons ici cette absurde et fastidieuse nomenclature de rues dont les noms ne rappellent que des enseignes, des bas-reliefs qui ont, en partie, disparu, depuis que les numéros ont été substitués aux emblêmes sur chacune de nos maisons.

Voici, en quels termes, M. le maire a formulé sa proposition :

« Pour vous proposer un nouveau nom à donner à la rue de l'Attache-des-Bœufs, j'ai cherché parmi ceux des bienfaitenrs des hôpitaux, et j'ai remarqué avec surprise, que si on avait érigé des statues aux deux fondateurs de l'Hôtel-Dieu, rien ne faisait connaître leurs noms au peuple ; je propose donc d'appeler désormais la rue de l'Attache des-Bœufs rue *Childebert*.

« A cette proposition qui, je pense, ne peut pas souffrir une longue discussion, j'en joindrais une autre qui me paraît plus importante et qui, peut-être, vous semblera digne d'une sérieuse attention.

« En attachant à une rue ou à une place le nom des hommes qui ont servi leur pays nous voulons éterniser leur mémoire et

Digitized by Google

porter à la postérité, le souvenir de leurs belles actions. C'est là une intention noble et utile à la fois ; c'est là un témoignage de reconnaissance accordé au passé et un encouragement offert à l'avenir. Mais le but est-il atteint? Je ne le pense pas et lorsqu'on parcourt la plupart de nos rues, lorsqu'on prononce leur nom, la pensée se reporte-t-elle jamais à l'homme célèbre qui leur a donné le sien?

« Qui sait que *Pouteau* fût un des plus grands chirurgiens de son siècle? que *Ravat* fût un prévôt des marchands aussi distingué par son habileté que par son courage? Que *Jarente* fut un abbé bienfaisant d'Ainay et qu'il fit cession à la ville de la rue quiporte son nom? Que *Mazard* fut un bienfaiteur des pauvres? Je pourrais multiplier les exemples. Comment faire cesser cet inconvénient, comment graver dans le cœur du peuple le nom du bon citoyen qu'il n'a encore que sur les lèvres? Cela me paraît facile. Pour commencer, je vous propose de placer au-dessous du nom de la rue Childebert, et sur une pierre polie, ces mots : *Childebert, roi de Paris, et son épouse Ultrogothe, fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon* (549).

« Je ne sais si je me trompe, mais cette idée me paraît à la fois morale et philosophique. Cet enseignement en plein air du passé apprendra au peuple l'histoire de son pays; il lui fera connaître les bienfaiteurs de ses pères et dira à ceux qui se dévouent à servir leur patrie avec zèle et désintéressement qu'ils ne seront pas toujours condamnés à n'être payés de leurs efforts que par l'ingratitude et l'oubli. Peut-être cette idée, développée par vous, et plus tard adoptée, fera-t-elle le tour de la France, et la plupart des villes reconnaîtront-elles l'utilité de cette histoire lapidaire mise à la portée du plus grand nombre et qui n'est, après tout qu'un acte de reconnaissance et d'intérêt bien entendu.

« Je vous propose, messieurs, de renvoyer l'examen de mon rapport à une commission spéciale composée de trois membres. »

Le conseil renvoie à une commission, composée de MM. Soriziat (Henri), Chinard et Falconnet.

Nous aimons à croire qu'on évitera tout acte de courtisanerie dans ce nouveau baptême des rues de Lyon. Nous avons suffisamment appris, en nos quarante dernières années, que les pouvoirs passent rapidement et qu'il ne faut pas donner à ces dieux d'un jour plus de place ici-bas qu'ils n'en ont aux yeux de Dieu.

Digitized by Google

— On nous adresse une pièce de vers sur Becker et Lamartine, les deux poètes qui ont chanté : celui-là son libre Rhin; ce lui-ci la *Marseillaise de la paix*. Nous ne pouvons citer la pièce entière ; la marche en est un peu embarrassée, et les idées parfois confuses. Mais elle offre quelques belles strophes que nous nous plaisons à consigner ici.

L'auteur montre d'abord M. de Lamartine absorbé dans ses visions pacifiques, et dans ses rêves d'une part à prendre au partage de l'Orient, puis il ajoute :

Et cependant le Rhin, de sa rive fleurie
Voyait troubler la paix par un Barde en furie,
Un Teuton possédé du démon des combats,
Serrant les poings, criant d'une voix avinée :
Ce fleuve est pour nous seuls ! Français, race damnée,
Non ! vous n'y boirez pas !

. . . . . .

Elle plaît aux Germains la pompeuse élégie.
Sur d'infâmes traités c'est le sceau du génie,
Disent-ils, et la France ouverte devant nous,
Loin de rêver encor notre Rhin pour frontière,
S'entoure, dans Paris, de remparts, et derrière
Nous observe à genoux.

Qu'il chante l'orient, son poète, et la flatte
D'un lot dans le partage aux rives de l'Euphrate,
Oubliant que ce lot par avance hérité,
C'est l'Afrique où vraiment la terre est grande et plane,
Tu l'as choisie, ô France, et le sort t'y condamne
A perpétuité.

Va cueillir sur l'Atlas les palmes de la gloire,
Aux agiles coursiers dispute la victoire !
Sème tes fils, ton or, tourne le dos au Rhin !
Vers ce fleuve pourtant ni désert, ni montagne,
Le sceau de ta puissance est là, mais l'Allemagne
En barre le chemin.

Digitized by Google

Le poète s'élève ensuite contre ceux qui, au nom du progrès, prêchent une paix honteuse, comme si la France était descendue à ce degré d'abaissement qu'elle ne pût retrouver à ses flancs son épée naguère encore si formidable.

Ce progrès, c'est la mort! rois païens de la lyre,
Dieu vous a rejetés; entendez-le maudire
Ceux qui ne luttent pas, ceux qui n'ont pas souffert,
Sophistes amollis qui veulent des conquêtes
Sans l'horreur du combat, et des mers sans tempêtes,
Et des cieux sans enfer.

Non, tout espoir n'a pas abandonné mon ame,
Qu'au moment du péril une céleste flamme
Viendra purifier la moelle de tes os.
France, tes vêtements d'orgie et de luxure
Tomberont, et Paris, d'une brillante armure,
Couvrira des héros.

Prodiguant à la lutte où Becker te défie
Un sang trop précieux pour l'obscure Algérie,
Cours, ressaisis ton bien, ces rives, ces remparts
Où ton nom est inscrit, où ton esprit respire,
Et que les flots du Rhin limitent ton empire
Comme au temps des Césars.

La paix, l'humanité, ces saints noms qu'on outrage
Verseront leurs trésors conquis par ton courage
Sur les peuples assis; alors il sera temps
D'envoyer nos essaims aux plaines d'Idumée,
O France, écoute Dieu! c'est lui qui t'a nommée
Reine de l'Occident.

Digitized by Google

NOUVELLES.

M. Victor de Verna, ancien député, ancien adjoint à la mairie de Lyon, est décédé le 17 de juin. C'est une sensible perte pour la cité tout entière, qu'il honorait par un caractère loyal et digne, par une continuelle bienfaisance, par une piété solide et éclairée. En un court espace de temps, Lyon a vu mourir ainsi deux hommes fort distingués, M. le comte de Virieu et M. de Verna.

Notre prochaine livraison consacrera à ce dernier un article nécrologique.

— La cure de Saint-Jean, vacante par la promotion de M. Louis Rossat à l'évêché de Gap, sera dévolue à un onzième chanoine, qui recevra comme ses confrères un traitement de 1500 fr. Le choix de Mgr. de Bonald n'est point encore connu.

— L'École secondaire de Médecine de Lyon, depuis si longtemps l'objet de la sollicitude de l'Académie et de la ville, vient enfin d'être constituée comme *École préparatoire de Médecine et de Pharmacie*, par ordonnance royale du 12 juin. Un arrêté du même jour, de M. le ministre de l'instruction publique, règle la composition du personnel des professeurs de l'école. Le voici : Chimie et pharmacie : M. Dupasquier;—Histoire naturelle médicale : M. Imbert; — Matière médicale et thérapeutique : M. Montain; — Anatomie et physiologie : M. Richard; — Clinique interne : M. Pointe;— Pathologie interne : M. Sénac;—Clinique externe : M. Bonnet;—Pathologie externe : M. Janson;—Accouchements, maladies des femmes et des enfants : M. Nichet;—Professeur suppléant : M. Brachet;—Directeur de l'école : M. Sénac, professeur de pathologie interne.

La question relative aux deux chaires dévolues jusqu'ici aux chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, soulevait de graves difficultés. Les ordonnances des 13 octobre 1840, 12 mars et avril 1841, en assurant aux professeurs de nouvelles garanties, ne permettent plus de considérer leurs fonctions comme temporaires et amovibles. MM. les docteurs Bonnet et Nichet devront donc conserver dans la nouvelle école les chaires qu'ils occupent avec tant de succès.

Digitized by Google

La réorganisation de l'école médicale de Lyon était depuis longtemps réclamée ; elle répondra par ses résultats aux sacrifices que la ville s'est imposés pour créer un si utile établissement. Cette affaire, qu'entouraient des difficultés de plus d'un genre, est une de celles qui nous intéressent le plus, et dont la conclusion est due au voyage que M. le maire de Lyon vient de faire à Paris.

— Le journal que la Société de médecine de Lyon est décidée à publier, paraîtra chaque mois, à partir du 1er juillet prochain, par cahier de quatre à cinq feuilles in-8°. Le comité de rédaction se compose de MM. de la Prade, Bonnet, Imbert, Lusterbourg, Mouchon, Nepple, Pravaz et Rougier, secrétaire-général, rédacteur en chef.

— A l'entrée de la route de Beaurepaire, à Vienne, on a trouvé de précieux débris; savoir:

1° Un magnifique chapiteau de marbre représentant un trépied entouré de serpents et surmonté d'une tête d'enfant. On voit déjà deux chapiteaux semblables, l'un au musée, l'autre à Valence, chez M. de Chièze, venu également de Vienne. Les attributs qui distinguent ces chapiteaux peuvent faire conjecturer qu'ils ornaient un temple d'Apollon;

2° Une statue d'homme, dont il ne reste que le bas du corps et une jambe, et qui rappelle par la richesse de sa carnation la belle statue de Mme Michoud, à Sainte-Colombe, que M. Mérimée croit être une Latone.

3° Des chevaux qui se mêlent et se précipitent. Ce fragment inestimable présente, par la confusion hardie et pittoresque des poses, quelque rapport avec les batailles de l'arc d'Orange.

On a aussi découvert l'angle d'une mosaïque, qui se trouve engagé dans le terrain d'un jardin. M. le sous-préfet s'est empressé de traiter avec le propriétaire, afin de pouvoir en opérer l'entier dégagement et l'enlèvement, s'il y a lieu.

— M. le comte Gustave de Damas vient d'être élevé par le shah de Perse au grade de maréchal d'empire. Ce monarque lui a, en même temps, fait donation du palais de Niagaritz et assuré une pension de 1,500 tomans (72,000 fr.). Dans le firman rendu à cet égard, M. le comte de Damas est désigné comme le plus grand homme de la chrétienté.

Digitized by Google

TABLE

DES

Matières contenues dans le tome treizième.

Lyon. — Histoire locale. — Archéologie. — Projet d'embellissement.

		Pages.
H. Greppo.	Inondations des Gaules et de Lyon au VIe siècle.	45
Barillon.	De la régénération du quartier de la Boucherie-des-Terreaux, et de l'érection d'un édifice dans ce quartier. — 1er Article.	135
— —	— 2e et dernier article. . . .	321
H. Greppo.	Observations sur une antique inscription chrétienne, qui mentionne une école pour les lecteurs de l'Église de Lyon.	185
H. Leymarie.	Du Blason au XIXe siècle, et spécialement des armoiries de la ville de Lyon.	257
A. Péricaud.	Les Gouverneurs de la ville de Lyon. . . .	361
H. Greppo.	Sur le commerce des vins à *Lugdunum* et dans les Gaules.	449

Etudes sur les historiens du Lyonnais.

F.-Z. Collombet.	J.-S. Passeron.	217
J.-S. Passeron.	Rectification sur G. Coustou.	336
F.-Z. Collombet.	A.-C. Germain. Les œuvres de Sidoine. . . .	384

Digitized by Google

Philosophie. — Science sociale. — Économie politique.

Blanc Saint-Bonnet.	Le Dieu du cœur (fragment).	57
Francisque Bouillier.	Exposition de la doctrine de Fourier. Cours de M. Victor Considérant.	242
P. C. Gourju.	De la ressemblance rigoureuse qui existe dans le christianisme et la certitude dans tous les genres	341
Gastine.	Des Enfants trouvés.	505

Légendes.—Littérature.—Voyages.

A. Couturier.	La Dame du Jarez, chronique forésienne du XIIIe siècle.	19
Mlle Jane Dubuisson.	Palma.	205
A. Couturier.	Clapé. Chronique stéphanoise.	393

Poésie.

Victor de La Prade.	Mélancolia. A M. Henri Brun.	5
C. Gaszinski.	Les témoins indiscrets.	8
Henri de Chaponay.	Vers pour l'inauguration du cercle musical. . .	10
Florimond Levol.	Epître du directeur d'une revue littéraire. . .	13
Eugène Faure.	Deux ames.	177
Victor de La Prade.	A des proscrits.	182
Joséphin Soulary.	La Tour Saint-Michel à Bordeaux.	353

Belles-Lettres.—Arts.—Faculté des lettres.

	Société d'éducation de Lyon, séance du 15 janvier 1841.	95
Mlle Jane Dubuisson.	Société des Amis des Arts, exposition de 1840-41; V^e année.	83
	Ouverture du cours de littérature étrangère. .	93
Demogeot.	Des origines de la poésie italienne.	226
	Cercle musical. . . . . 94—255	
	Projet de réunion des cercles.	93
	Concert de M. Alexandre Billet.	94
	Concert de M. Bertini.	256
	L'orgue de Saint-Polycarpe par Ziéger. . . .	256
	Rectification à propos de la tête du Laocoon. .	448

Digitized by Google

Littérature étrangère.

B—Y. Notice sur Kotzebue. 97
B—Y. Les habitants d'une petite ville allemande, comédie en 4 actes, de Kotzebue. . . 103—289
Barillon. Paul de Kock jugé par les Anglais. 485

Commerce.

Barillon. Examen du rapport du docteur Bowring, sur le commerce et les manufactures de la Suisse. . 409

Bibliographie lyonnaise.

Le Révélateur des Mystères, ou l'Antique Cérémonial de Saint-Jean; pag. 93. —Compte-rendu des travaux de la société de médecine, depuis le 1er juillet 1836 jusqu'au 30 juin 1838; 94.—*Mémoire sur la peinture encaustique*, par M. Rey; 95. — *Les Parfums de Magdeleine et la Colère de Jésus*, poèmes de M. Victor de La Prade, jugés par la *Revue de Paris*; 338. — *Des causes de l'insalubrité de la Dombe*; 341.— *De tristibus Franciæ*; 343. *De l'Imitation de Jésus-Christ*; 343. — *Eaux d'Allevard*; 343. — *Eléments de botanique*, par M. Seringe; 343. —*La ville des aumônes*, par M. l'abbé Bez; 424.— *Itinéraire du Haut-Rhône*, ou *voyage de Lyon à Aix-les-Bains*; 426. — *Aix en Savoie et ses environs, pendant la saison des bains*; 426. — *Quelques esquisses de la vie judiciaire de Chauveau-Lagarde*; 427. — *De l'État*, de Platon; 427. — *L'Album de Saône-et-Loire*; 428. — *Le vers à soie*, poème par M. Mathieu Bonafous; 428.—*Compte-rendu de l'Académie de Lyon*; 428. — *Histoire de l'eau minérale sulfureuse, et de l'établissement thermal d'Allevard*, M. par A. Dupasquier; 527.—*Traduction en vers français des satyres de Perse*; 531.—*Hymnes en prose pour les enfants*; 529. — *Le christianisme jugé par la raison commune*; 532.

Bulletin artistique. — Chronique locale.

Cercle social; 429. — Institut catholique; 429.—Prospectus du journal: le Travail; 429.—Le Lutin; 429.— Un journal de médecine; 429.—La musique italienne; 430.—Mad. Miro-Camoin; 430.—Le Cercle musical; 430. —Ecole de chant de M. Maniquet; 430.—Ordonnance de police sur les pots de fleurs; 431. — Statue de Jean Cleberg; 432. — Statue de Chinard; 433.—Sa campagne; 434.—Sur le legs de M. Rocoffort de Viniè-

Digitized by Google

res ; 434.—Pamphlets contre l'archevêque de Lyon ; 437.—Des tableaux du Guaspre-Poussin, trouvés à la maison Puilata ; 438. — Nouvelles diverses ; 441.—Prochaine publication de Psyché, poème par M. Victor de La Prade ; 542.—Noms nouveaux donnés aux rues de Lyon ; 543.—Académie de Lyon ; nouvelles nominations ; séance publique du 15 juin ; 540. —Testament de M. Pinet, de Ternay, en faveur de M. Laity ; 542.—De la verrière de Saint-Paul ; 534.—Le cours de M. Maniquet ; 535. — Des tableaux légués par M. de Rocoffort; 536. — Les tableaux du Poussin ; 537. — Statue de Lemot; 537. — Chevet, gargouilles et chaire de Saint-Jean ; 538. — Restauration de Saint-Nizier; 538. — Orgue de Saint-Polycarpe ; 538. — Le groupe de M. Elshoëct ; 539. — Un tableau de M. Perlet ; 539. — Concert de M. Miro ; 539.

Nécrologie.

M. de Virieu ; 344.—M. Jacques de Cotton ; 344.—M. l'abbé Carrand ; 345. M. Seguy ; 345.—M. Frankin Bonafous ; 345.—M. de Vernas ; 347.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 881 424

Digitized by Google